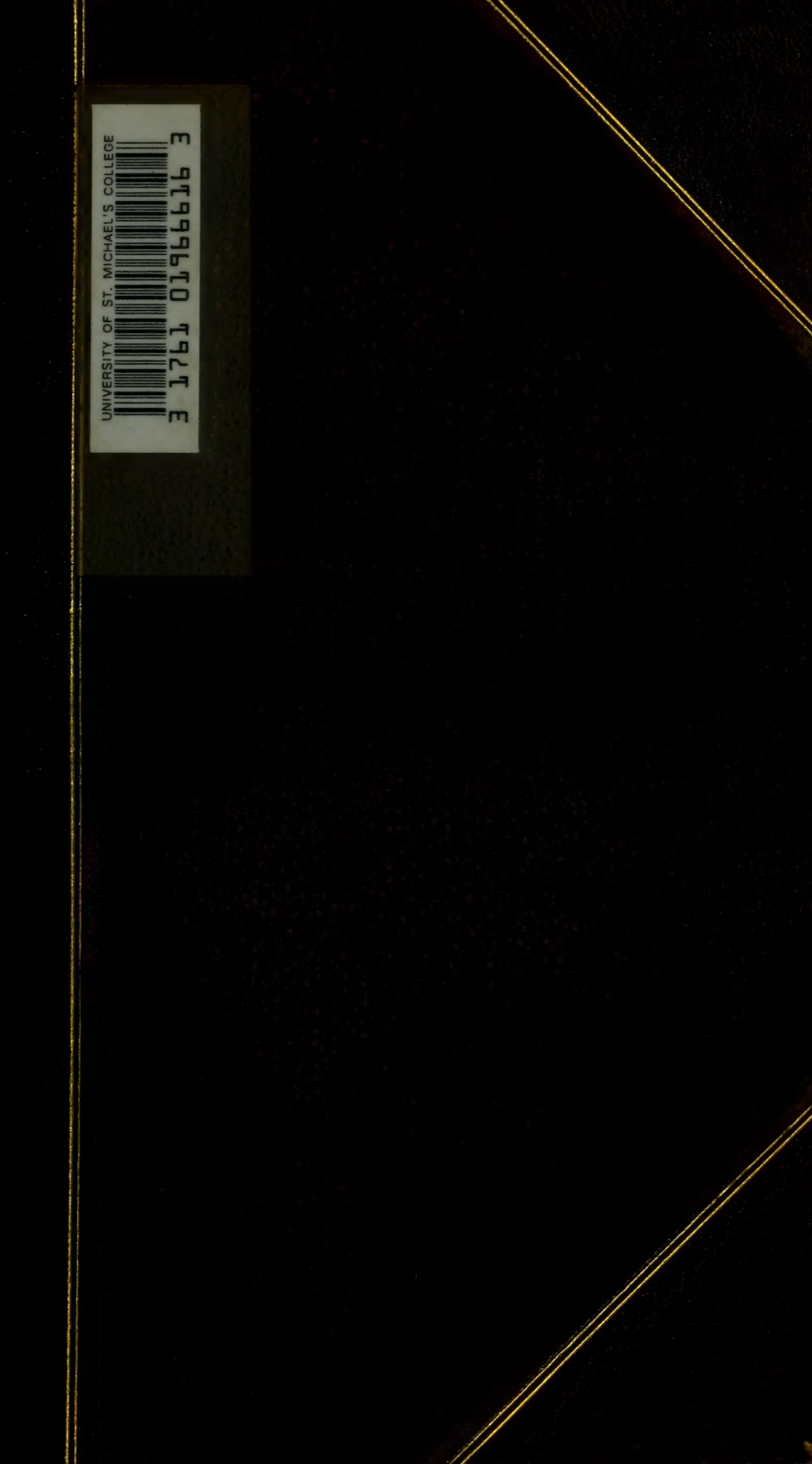
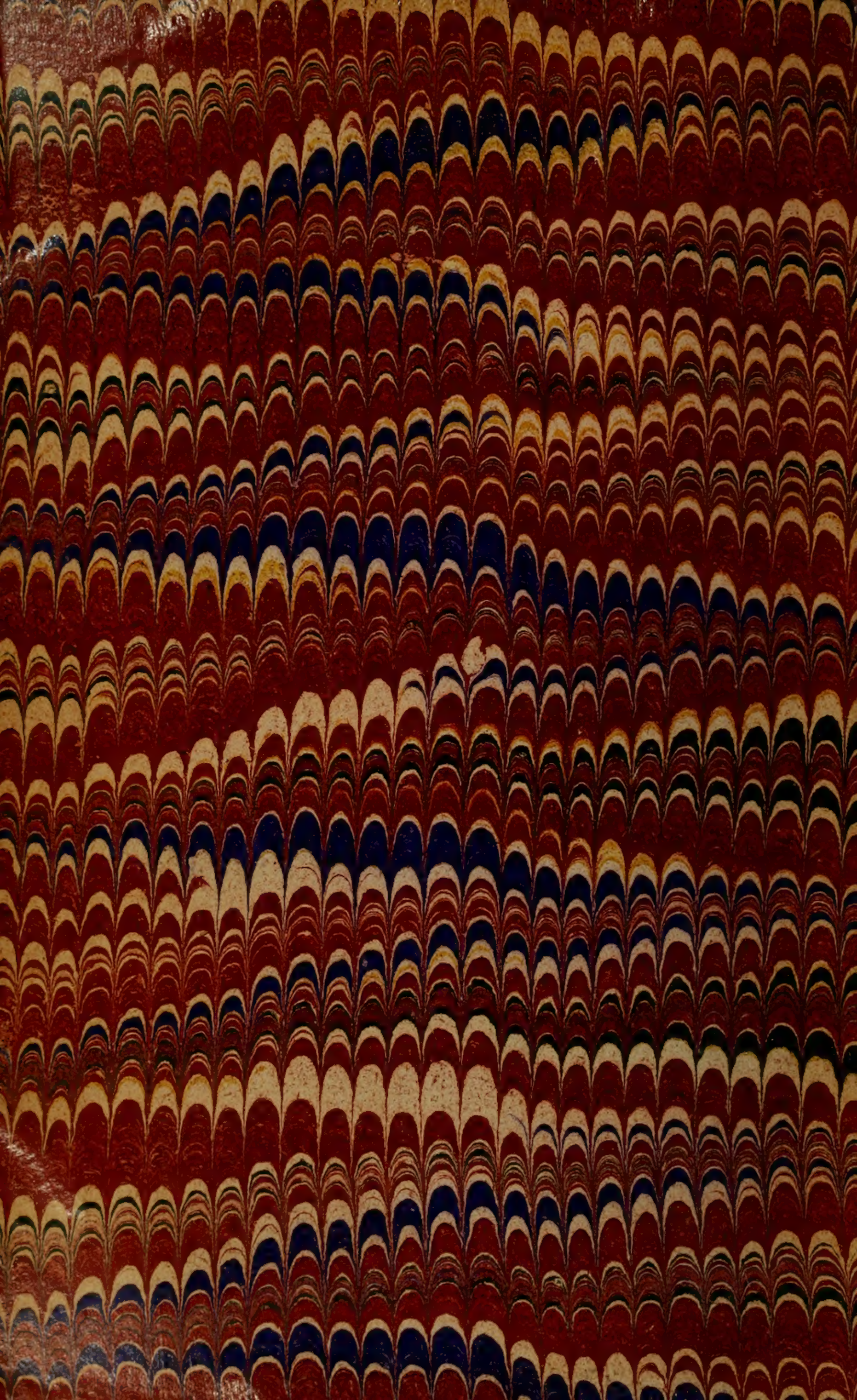

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966616 3





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'EGLISE

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire géneral d'Ajaccio

CH^e H^e DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME SEIZIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Delambre, 13

1872

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE THÉODORE I (24 novembre 642-13 mai 649).

§ I. SITUATION DE L'EMPIRE D'ORIENT.

1. Notice de Théodore I d'après le *Liber Pontificalis.* — 2. Crimes de l'exarque de Ravenne Isaac. Rotharis législateur et roi des Lombards. — 3. Mort du césar Valentin. Défection de Grégoire exarque d'Afrique. Mort du calife Omar. — 4. Le calife Othman. Abdallah à Alexandrie et en Afrique. Défaite et mort de l'exarque Grégoire à Yacoubée. — 5. Conquête de la Perse par les musulmans. Mort de Yezdedgerd. Extinction du royaume persan.

§ II. TROIS SIÈCLES DE CHRISTIANISME EN CHINE (635-987).

6. L'Inscription de *Si-ngan-fou.* — 7. Le prêtre syrien Olopen en Chine. Edit impérial de *Thaï-tsoung* en faveur de la loi chrétienne (638). — 8. L'empereur *Kao-tsoung* (650-683) favorable aux chrétiens. Persécution suscitée contre eux par les Bouddhistes (698). — 9. L'empereur *Hiouen-tsoung* (713-755) rétablit le christianisme dans toute sa splendeur. — 10. Les empereurs *Sou-tsoung* (756-762) et *Tai-tsoung II* protecteurs des chrétiens. — 11. L'empereur *Té-tsoung* (780-783). Son amour pour les chrétiens. Eloge du bouddhiste *I-ssé* son ministre. — 12. Massacre des chrétiens chinois en 877. Extinction du christianisme en Chine en 987.

§ III. THÉODORE I ET LE MONOTHÉLISME.

13. Lettre de Théodore I à Paul de Constantinople. — 14. Réclamations des évêques de Chypre, de Palestine et d'Afrique contre le patriarche Paul. — 15. Pyrrhus en Afrique. — 16. Conférence de Pyrrhus avec saint Maxime. — 17. Rétractation hypocrite de Pyrrhus à Rome. Sa rechute et sa déposition. — 18. Lettre insidieuse de Paul au pape Théodore I. — 19. Publication du Type sous le nom de l'empereur Constant II. — 20. Déposition de Paul. Œuvres polémiques de S. Maxime.

§ IV. HAGIOGRAPHIE DES GAULES.

21. Le jeune prince Dagobert et sa vision dans la chapelle de Saint-Denys. — 22. Le maire d'Austrasie Pépin de Landen et les saints de sa famille. — 23. Saint Bavon, patron du Brabant. — 24. Saint Wandrégisile. — 25. Dagobert conquérant chrétien. — 26. Dagobert législateur et justicier. Les saints de sa cour. — 27. Fondation du monastère royal de Saint-Denys. — 28. La mémoire de Dagobert et l'ingratitude nationale. Légende d'Ansoald. — 29. Saint Eloi, intendant des monnaies du palais mérovingien. — 30. Miracles d'Eloi. Ses chefs-d'œuvre de ciselure. — 31. VIe concile d'Orléans. Le monothélisme dans les Gaules. — 32. Episcopat de saint Eloi et de saint Ouen. Monastères de Saint-Omer, de Saint-Riquier de Saint-Bertin. — 33. Les missions de saint Eloi. — 34. Saint Philibert et le monastère de Jumièges. — 35. Saint Faron évêque de Meaux. Monastère de Sainte-Croix. Saint-Fiacre. — 36. Monastères de Jouarre, de Reuil, de Rebais. — 37. Moutier la Celle, Montier en Der, Hautvilliers, Saint-Jean de Laon.

§ I. Situation de l'Empire d'Orient.

Notice de Théodore I d'après le *Liber Pontificalis.*

1. « Théodore, grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de l'évêque Théodore[1], et naquit à Jérusalem. Il siégea six ans cinq mois et dix-huit jours. Il se montra ami des pauvres, charitable, bienveillant envers tous, souverainement miséricordieux. De son temps, le cartulaire Maurice qui, de concert avec le

[1] Le nouveau pape était fils de l'évêque Théodore, mais né avant l'entrée de son père dans les ordres. La loi du célibat ecclésiastique était aussi rigoureusement observée au VIIe siècle qu'elle l'est de nos jours. Sur ce point, nulle difficulté. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le siége épiscopal de l'évêque Théodore. Les érudits ont cherché à suppléer au silence du *Liber Pontificalis* à cet égard. Papebroch, dans son Commentaire sur les actes de saint Sophronius (*Act. Sanct.*, II *maii*), avait d'abord cru pouvoir identifier l'évêque Théodore, père du pape de ce nom, avec un Théodore mentionné en 680 dans les actes du VIe concile général comme vicaire apostolique du

patrice Isaac, avait commis tant de crimes, outragé la majesté du bienheureux Pierre apôtre et spolié l'Église de Dieu, se révolta contre cet exarque [1]. Il envoya des émissaires aux chefs de toutes les garnisons impériales disséminées autour de Rome, les réunit, et leur fit prêter serment de ne plus obéir à l'exarque qu'il accusait de tyrannie. A cette nouvelle, Isaac expédia une armée à Rome, sous la conduite du maître des milices et sacellaire [2] Donus, dont l'arrivée rompit toute l'intrigue. Les chefs qui s'étaient laissé séduire se hâtèrent de faire leur soumission. Maurice, réfugié dans la basilique de Sainte-Marie *ad Præsepe* [3], fut

siége de Jérusalem. Le patriarchat de Jérusalem demeura en effet vacant après la mort de Sophronius jusqu'en 692, par suite de la persécution monothélite. Il fut successivement administré par trois vicaires apostoliques régulièrement nommés savoir : Étienne évêque de Dor, Jean évêque de Philadelphie et enfin le prêtre Théodore. Mais d'une part le titre de simple prêtre donné à Théodore par les actes du VIe concile général, ne saurait convenir au « Théodore évêque » du *Liber Pontificalis*. D'autre part, il faudrait supposer une vieillesse plus que centenaire à ce Théodore qui aurait eu un fils pape de 642 à 646, et qui se trouverait vivant encore en 680. Papebroch reconnut donc son erreur et la désavoua formellement dans son *Traité préliminaire*, au tom. III de mai, numéro 154, pag. 35, col. 1. Nous croyons pouvoir proposer une autre identification plus acceptable. Deux lettres du pape saint Martin I, en 650, nous font connaître un Théodore évêque d'Esbuntis (*Isòi*) en Arabie, suffragant de Bosra, dont le pontife loue la sagesse, le zèle et l'orthodoxie. Il est permis de supposer que cet évêque fut le père du pape Théodore I.

[1] *Mauricius intartizavit adversus Isacium patricium.* Le mot *intartizare*, dérivé de ἀνταίρειν (se révolter), est une de ces expressions caractéristiques de l'époque où le grec du bas empire s'amalgamait en Italie avec le latin de la décadence. Il fournit une preuve de plus à l'authenticité du *Liber Pontificalis.*

[2] Voici la note d'Altaserra sur l'étymologie du mot sacellaire : « *Sacellarius fuit inter officia aulæ Constantinopolitanæ : is fuit præfectus fisci quasi sacellarius, a sacello quod est diminutivum sacci, quo nomine fiscus significatur. Augustinus in psalm.* CXLVI : « *Fiscus saccus est publicus.* » *Inter officia Ecclesiæ romanæ censetur et sacellarius, ut in Ordine Romano, et apud Anastasium in Gregor. II, in Adrian. I, et Leon. III.* » (*Nota in Libr. Pontific.*; *Patr. Lat.*, tom. CXXVIII, col. 727).

[3] C'est la première fois qu'il est fait mention de l'antique basilique Libérienne sous le nouveau titre de Sainte-Marie-à-la-Crèche. On sait que cette église possède encore aujourd'hui la précieuse relique du bois de la crèche où naquit le Sauveur. En présence de l'invasion musulmane, les

arraché de cet asile, et conduit, la corde au cou, jusqu'à Ravenne [1]. Ses principaux complices eurent le même sort. Les prisonniers étaient escortés par le scribe Maurinus et le cartulaire Thomas. A douze milles de Ravenne, au lieu nommé Ficodæ (aujourd'hui Cervia), Maurice fut décapité par ordre de l'exarque. Sa tête fut promenée au haut d'une pique dans le cirque de Ravenne. Isaac voulait par cet exemple porter la terreur dans les esprits. Les autres prisonniers furent étroitement gardés dans un cachot, l'exarque voulant se donner le temps de choisir pour eux un genre de supplice d'une rigueur inouie. Mais frappé lui-même par un juste jugement de Dieu, il mourut subitement et les captifs recouvrèrent la liberté. L'empereur envoya un nouvel exarque nommé Théodore Calliopas. — Vers ce temps, Pyrrhus, qui avait été patriarche de Constantinople, se rendit d'Afrique à Rome pour faire sa visite *ad limina apostolorum*. En entrant dans la basilique de Saint-Pierre, il présenta un acte signé de sa main par lequel, en présence du clergé et du peuple, il faisait profession de dévouement au siége apostolique, et condamnait tous les écrits publiés par lui-même ou par ses prédécesseurs contre notre foi immaculée [2]. Le Pape lui permit de distribuer au peuple les offrandes

catholiques de Jérusalem durent songer à mettre en sûreté et à faire passer en Occident leurs reliques les plus insignes. Peut-être le pape Théodore né, comme on vient de le voir, à Jérusalem, porta-t-il lui-même le bois de la sainte crèche à Rome. Ce qui est certain, c'est qu'en premier lieu l'existence de cette précieuse relique à l'époque de saint Jérôme, et plus tard au temps des impératrices Eudocia et Pulchérie, est constatée par des témoignages authentiques; en second lieu, que ce fut sous le pontificat de Théodore I, que la basilique de Sainte-Marie-Majeure reçut sa nouvelle dénomination de Sainte-Marie *ad Præsepe*.

[1] *Miserunt bojam in collum ejus. Similiter et omnes.... imbojatos misit Ravennam.* La *boja*, ou *boïa* était un carcan de fer qu'on passait au cou des prisonniers. Une chaîne y était suspendue et permettait d'attacher ensemble plusieurs captifs *imboiati*.

[2] *Adversus immaculatam nostram fidem.* Nous n'avons plus le texte de l'acte souscrit par Pyrrhus en cette circonstance. La parole du *Liber Pontificalis* n'en est que plus précieuse et plus remarquable. En effet, si, comme on l'a trop longtemps soutenu, le pape Honorius avait formulé une définition de foi monothélite, son successeur Théodore I, n'aurait pas eu le droit de parler de l'intégrité immaculée de la foi romaine. Ce langage eût été plus

ordinaires, et le fit asseoir dans une chaire placée près de l'autel, pour honorer en sa personne l'évêque de la cité impériale. Mais pareil au chien qui retourne à son vomissement, Pyrrhus revint bientôt à ses erreurs. Le très-saint pape Théodore, au milieu d'un concile de tous les évêques d'Italie et du clergé romain tenu dans l'église du bienheureux Pierre prince des apôtres, prononça contre lui la sentence d'anathème qu'il n'avait que trop méritée, lui infligeant de plus la peine canonique de la déposition. Pyrrhus refusa de se soumettre, et reprit le chemin de l'Orient. — A cette époque, on exhuma le corps des saints martyrs Primus et Félicien de la catacombe située sur la voie Nomentane, pour les transférer dans l'intérieur de la ville. Théodore les déposa dans la basilique du protomartyr saint Étienne [1]; il revêtit la confession de plaques

impossible encore vis-à-vis du patriarche byzantin Pyrrhus, dont une des calomnies favorites consistait à ranger gratuitement le pape Honorius parmi les fauteurs du monothélisme. La mention de l'*immaculatam nostram fidem* par le *Liber Pontificalis* prouve donc que le clergé romain admettait la parfaite orthodoxie d'Honorius, et que Pyrrhus lui-même dans son acte d'abjuration consentait à la reconnaître.

[1] Saint Primus et saint Félicien, martyrisés à Rome durant la persécution de Dioclétien, sont inscrits au martyrologe romain à la date du 9 juin. La basilique de Saint-Etienne, appelée aujourd'hui Saint-Etienne-le-Rond, dans laquelle Théodore fit transférer leurs ossements, avait été consacrée en 468 par le pape Simplicius (Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 377). Les archéologues modernes croient que cette église fut primitivement un édifice profane, probablement la partie circulaire du *Macellum grande,* la grande boucherie, construite sous Néron. Les reliques des saints Primus et Félicien y reposent encore, dans la chapelle qui leur fut dédiée par le pape Théodore I. La mosaïque dont le pontife la décora subsiste dans son ensemble, bien que plusieurs fois réparée. En voici la description : « Au sommet, *une main de gloire* tient dans les airs la couronne des martyrs; plus bas le buste du Sauveur, la tête entourée d'un disque qui en est à la fois le nimbe et le cadre; au-dessous une grande croix gemmée dont la tige plonge dans un sol émaillé de fleurs. Les saints Primus et Félicien sont représentés debout, la tête nimbée, de l'un et de l'autre côté de la croix, soutenant de la main droite un *volumen* appuyé sur la main gauche que recouvre leur manteau ; l'un et l'autre sont désignés par leur nom qui se lit près des têtes : † SCS PRIMUS, † SCS FELICIANUS. Sur le pourtour inférieur de la mosaïque règne l'inscription suivante :

Aspicis auratum cœlesti culmine tectum,
Astriferumque micans præclaro lumine fultum. »

(Bleser, *Rome et ses monuments,* pag. 386).

d'argent, et fit don pour le culte de trois patènes d'or. Sur la voie Flaminia, près du pont Milvius (Ponte-Molle), il éleva une église en l'honneur du bienheureux Valentin [1], en fit la dédicace et l'enrichit de fondations pieuses. Il érigea encore au Latran un oratoire au bienheureux Sébastien [2], et un autre en l'honneur du bienheureux martyr Euplus [3], non loin de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. — Le très saint pape écrivit à Paul, patriarche de la cité impériale (Constantinople), le priant à la fois et lui enjoignant d'abjurer l'hérésie et de revenir à la foi orthodoxe de l'Église catholique. Des apocrisiaires, spécialement envoyés pour cet objet, renouvelèrent de vive voix au patriarche les avertisse-

[1] Saint Valentin, prêtre de l'Église romaine, fut décapité avec saint Marius et plusieurs autres martyrs sur la voie Flaminia, près du pont Milvius, le 14 février 270, sous l'empereur Claude II (Cf. Bolland., *Act. Sanctor.*, in hanc diem). Dès l'an 336, le pape saint Jules I érigea une basilique à ciel ouvert en l'honneur de saint Valentin, au lieu même du martyre, et ouvrit aux fidèles la catacombe qui en dépendait (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 334). La nouvelle église construite par saint Théodore I subsista longtemps, et devint le but de la procession qui se dirigeait hors de Rome le jour de saint Marc. A l'époque de Bosio, il n'en restait plus que des ruines dont le savant archéologue nous a laissé la description. La porte du Peuple, qui conduit au Ponte Molle, s'appela durant plusieurs siècles porte de Saint-Valentin. Les reliques de ce martyr ont été transférées à l'église de Sainte-Praxède, qui les conserve encore aujourd'hui.

[2] Le texte classique du *Liber Pontificalis*, reproduit par la *Patrologie*, porte ici par erreur le nom de saint Sylvestre, et se contente de rejeter parmi les variantes celui de saint Sébastien, qui est le véritable. L'oratoire de saint Sébastien, annexé à Saint-Jean de Latran par Théodore I, s'appela durant plusieurs siècles la basilique de Théodore. Il est contigu à la chapelle des saints martyrs dalmates Venance, Domnion, Anastase, Maurus, Asterius, Septimius, Sulpicien, Lelius, etc. Cet édifice commencé par Jean IV fut achevé sous le pontificat de son successeur Théodore I, dont une mosaïque contemporaine nous offre encore aujourd'hui le portrait authentique.

[3] Saint Euplius, ou Euplus, diacre de l'église de Catane, en Sicile, fut martyrisé dans la persécution de Dioclétien. (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, p. 567.) A l'époque de saint Grégoire le Grand, une portion considérable de ses reliques fut transférée à Rome (Sanct. Gregor. Magn, lib. XII, *Epist.* x ; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1225). Le culte du diacre sicilien devint bientôt en honneur parmi le clergé et les fidèles. L'église bâtie en son honneur par Théodore et restaurée en 772 par Adrien I, fut placée au lieu même où selon la tradition saint Paul, se rendant au martyre, reçut de la noble chrétienne Plautilla le voile dont on banda les yeux de l'apôtre avant de frapper le coup mortel.

ments et les ordres. Mais ni les prières ni les menaces ne purent le détourner de ses schismatiques entreprises. Il fut donc frappé de déposition par l'autorité du siége apostolique. Le pape Théodore, dans une ordination au mois de décembre, imposa les mains à vingt et un prêtres, quatre diacres et quarante-six évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique de Saint-Pierre, le II des ides de mai (13 mai 649), et le siége épiscopal demeura vacant quarante-deux jours [1]. »

Crimes de l'exarque de Ravenne Isaac. Rotharis législateur.

2. Au moment où Théodore I montait sur le siége de saint Pierre, l'exarque de Ravenne Isaac et le cartulaire Maurice trouvaient l'un par l'autre le châtiment de leurs sacriléges attentats. Le récit du *Liber Pontificalis*, confirmé par l'historien Paul Diacre, nous fait assister à cette exécution de la justice divine. Depuis dix-huit ans, le misérable Isaac gouvernait la Pentapole en qualité d'exarque. Cette longue période ne fut qu'une série de hontes et de crimes. Il avait acheté la paix aux Lombards, moyennant un tribut annuel de trois cents livres d'or. En 635, le roi Ariowald, mécontent de Tason duc de Frioul, mais craignant de s'engager avec ce puissant vassal dans une hostilité ouverte, proposa à l'exarque une réduction de cent livres par an, s'il se chargeait d'assassiner Tason. Isaac s'empressa de conclure le marché, et procéda à l'exécution avec une perfidie vraiment barbare. Il fit proposer au duc de Frioul d'entrer dans une ligue à main armée contre Ariowald. Les troupes devaient se réunir à Ravenne. Tason, à la tête de ses guerriers, se présenta sous les murs de cette ville. L'exarque vint à sa rencontre avec un magnifique appareil, lui prodigua les démonstrations de la joie la plus vive, et assigna à ses troupes de magnifiques logements dans les villas suburbaines. Quand le duc sans défiance, n'ayant conservé avec lui qu'une faible escorte, franchit les portes de la cité, il fut lâchement massacré par les soldats d'Isaac. L'exarque faisait ainsi une économie annuelle de cent livres d'or, et Ariowald était débarrassé sans coup férir d'un ennemi redoutable. Le roi ne

[1] *Liber Pontifical.*, *Notit.* LXXV; *Patr. Lat.*, tom. CXXVIII, col. 721-726.

jouit pas longtemps du fruit de cette double perfidie. Il mourut l'année suivante (636), laissant le trône à sa veuve Gondeberga, de laquelle il n'avait point eu d'enfants. Selon l'usage lombard, la reine dut faire choix d'un nouvel époux à qui elle donnerait la couronne avec sa main. Rotharis, duc de Brescia, fut choisi. Il était arien, Gondeberga catholique ; de plus il était marié et sa femme vivait encore. Cette dernière difficulté fut bientôt levée : Rotharis répudia sa première femme. Gondeberga paraît avoir eu plus de scrupules vis-à-vis de l'arianisme du futur roi ; elle prit à cet égard des précautions extraordinaires. Rotharis fut conduit successivement dans toutes les églises de Pavie ; il dut prêter serment à chaque autel de ne rien entreprendre ni contre les droits du catholicisme ni contre ceux de Gondeberga elle-même. Après toutes ces formalités, il fut enfin proclamé roi des Lombards. Son premier soin fut de reléguer Gondeberga dans une cellule du palais, avec défense d'en sortir. La malheureuse reine vécut cinq ans dans cette réclusion ; elle ne dut sa liberté qu'à l'intervention des ambassadeurs du roi des Francs, Clovis II, dont elle était parente. Les catholiques ne furent pas mieux traités par Rotharis ; des évêques ariens furent établis à côté des évêques catholiques dans toutes les villes épiscopales, dressant ainsi autel contre autel. Par une contradiction dont l'histoire nous offre beaucoup d'autres exemples, Rotharis qui violait si facilement les conventions les plus solennelles, se piquait d'être un haut justicier. Il soumit les Lombards à une discipline sévère ; il promulgua un code de législation qui demeura en vigueur pendant presque tout le moyen âge [1]. L'exarque Isaac trouva en lui non plus un

[1] Le code ou *Edit* de Rotharis, publié en 643, abolissait le droit romain, et jetait les bases de la féodalité en Italie. Il fut, avec celui de Dagobert I dont nous parlerons bientôt, le point de départ d'une jurisprudence régulière fondée sur les coutumes des races nouvelles. Le code de Rotharis s'étendit en Occident où les Normands l'adoptèrent. Il y a quelques années, dans le royaume de Naples, plusieurs de ses dispositions étaient encore en vigueur. Quand Charlemagne détrôna le roi Didier, en 774, il laissa aux Lombards leurs lois, et se borna à donner aux capitulaires des rois Francs, dans toute l'étendue de sa nouvelle conquête, une autorité égale à celle du code de

allié ni un complice, mais un vigoureux adversaire. Au tribut annuel dont s'étaient contentés ses prédécesseurs, Rotharis préférait la possession des cités que l'empire grec conservait encore au nord de l'Italie. Il dénonça donc la trêve, et s'empara de Savone, Luni, Oderzo, Albenga et Gênes. Isaac accourut avec une armée de Grecs pour s'opposer au conquérant. La rencontre eut lieu non loin de Modène, sur les rives du Scutenna, aujourd'hui le Panaro. L'exarque fut vaincu ; huit mille de ses guerriers restèrent sur le champ de bataille (642) : une fuite précipitée le déroba lui-même à la mort. Il ne devait subir son châtiment définitif que dix-huit mois plus tard (644), dans les circonstances qui nous ont été décrites par le *Liber Pontificalis.*

Mort de Valentin. Défection de Grégoire. Mort du calife Omar.

3. Pendant que la puissance des Lombards se substituait ainsi en Italie à la domination impériale, Constantinople, gouvernée par un empereur de quinze ans, se donnait le luxe d'une nouvelle émeute. Le césar Valentin, régent de Constant II, fut égorgé par la garde de son pupille (644). Sa mort laissait tout le pouvoir au jeune prince, ou plutôt aux intrigants qui en abusèrent sous son nom. Le patriarche Paul eut une large part d'influence ; il n'en profita que pour activer et étendre en Orient la propagande monothélite, et faire afficher l'ecthèse à la porte de toutes les églises. Le triomphe du monothélisme était devenu l'unique préoccupation des hommes d'état byzantins. Le patrice Grégoire, exarque d'Afrique, obéissant à la même pensée d'ambition qui venait d'être fatale à l'exarque de Ravenne, se déclara indépendant de l'empire et inaugura dans son gouvernement une royauté à son profit. Parmi tant de désastres, un événement qui pouvait être heureux pour Constantinople, signala cette année 644. Le héros des musul-

Rotharis. L'exarchat de Ravenne, Rome, et les diverses provinces dépendantes de l'empire grec continuèrent à suivre le code de Justinien; de là cette variété de coutumes qu'on remarque encore en Italie. Le code lombard, auquel on ajouta dans la suite les coutumes féodales et les décrétales des papes, commença à tomber en désuétude vers la fin du XIe siècle. A cette époque, les villes italiennes obtinrent des statuts particuliers, et le droit romain, introduit dans toute l'Italie par les efforts des jurisconsultes de Bologne, servit à suppléer aux coutumes locales.

mans, le conquérant de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Palestine, de l'Égypte, de la Lybie et de la Perse, le calife Omar tombait sous le poignard d'un esclave persan, dans la mosquée de Médine. « Sous son règne, dit Cantemir, les guerriers de l'Islam avaient pris trente-six mille cités, châteaux ou forteresses, détruit quatre mille temples ou églises, fondé ou rebâti quatorze cents mosquées. » Selon les chroniqueurs mahométans, le bâton d'Omar était plus redoutable que l'épée de ses successeurs. Il ne voulut pas laisser le trône à ses enfants. « C'est bien assez pour ma famille, disait-il, qu'un de ses membres ait un aussi grand compte à rendre à Dieu. »

Le calife Othman. Abdallah à Alexandrie et en Afrique. Défaite et mort de Grégoire à Yacoubée.

4. Othman, gendre du prophète, lui fut donné pour successeur. Plus occupé des intérêts de sa famille que de ceux de l'état, le nouveau calife, par une série de mesures intéressées mais impolitiques, compromit parfois les conquêtes de son prédécesseur. Le commandement de l'Égypte fut enlevé au victorieux Amrou, et remis à l'incapacité d'Abdallah, frère du calife. Le nouveau patriarche d'Alexandrie, Pierre, successeur de Cyrus et monothélite comme lui, entretenait avec Byzance des relations assidues. On fut bientôt renseigné, à la cour de Constant II, sur l'impéritie d'Abdallah. Une flotte, commandée par le général Manuel, fut envoyée à Alexandrie. Le débarquement s'opéra sans difficulté, et les Grecs, trompant la vigilance d'Abdallah, reprirent possession de la capitale de l'Égypte (646). Il fallut recourir à l'invincible Amrou pour les en chasser. Une seconde fois donc, Alexandrie fut assiégée et prise par les musulmans [1]. Abdallah n'en fut pas moins

[1] Alexandrie, cette fois, fut emportée d'assaut, et il y eut d'abord un effroyable carnage commis par les soldats vainqueurs. Amrou fit les derniers efforts pour l'arrêter, mais sa voix resta longtemps perdue dans le tumulte du combat. Enfin il put se faire entendre, et les massacres cessèrent. Plus tard il fit élever la mosquée de la Miséricorde au lieu même où il avait arrêté le carnage. Les murs et les remparts d'Alexandrie furent rasés. Depuis lors, cette ville dépouillée de toute sa splendeur, réduite à une enceinte beaucoup plus étroite et remplie de ruines, n'est plus que le tombeau de l'ancienne cité d'Alexandre (Cf. Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, tom. XII, pag. 517).

conservé dans un gouvernement qu'il n'avait su ni défendre ni reconquérir. Pour effacer sa honte aux yeux de l'armée, il annonça le dessein de soumettre toute l'Afrique au joug du croissant. La défection du patrice Grégoire favorisait ce rêve ambitieux ; mais il eût fallu un chef plus vaillant qu'Abdallah pour le réaliser. Celui-ci, à la tête de quarante mille arabes, se présenta devant Tripoli (l'ancienne Sabrata). Grégoire avec cent-vingt mille romains lui livra bataille près de Yacoubée. Durant une journée entière les deux armées furent aux prises sans résultat décisif. La fille de Grégoire combattit vaillamment à côté de son père, en tête des légions. Le faible Abdallah était resté dans sa tente, loin du bruit des armes, parce qu'on lui avait dit que le patrice Grégoire promettait cent mille dinars [1] et la main de sa fille au guerrier qui lui apporterait la tête du chef musulman. Il prit à son tour le parti de mettre à prix la tête de Grégoire. Pendant plusieurs jours le combat se renouvela avec fureur; mais dans un dernier choc, Grégoire ayant été tué d'un coup de lance, les Romains prirent la fuite. La belliqueuse fille du patrice tomba dans les fers de Zobéir (648), le soldat de fortune dont la lance avait tué son malheureux père. La victoire de Yacoubée pouvait décider à jamais du sort de l'Afrique. Heureusement pour cette riche province, Abdallah préférait le butin à la gloire : il consentit à signer un traité qui lui abandonnait la possession de Tripoli et de la Byzacène; après quoi, il retourna en Égypte. Le nom de l'empereur d'Orient ne fut pas même prononcé dans cette capitulation. L'influence de Constantinople s'affaiblissait ainsi de tous les côtés à la fois. On vit une flotte musulmane, composée de dix-sept cents barques, aborder en Chypre. La capitale Constantia, l'ancienne Salamine, fut saccagée d'abord, puis entièrement détruite, et toute la population traînée en esclavage (648). L'année suivante, l'île d'Aradus, à vingt stades du continent syrien, eut le même sort et demeura déserte. Un lieutenant de Moaviah, Busur, ravageait en même temps la Cilicie et l'Isaurie, emmenant avec un immense butin cinq mille prisonniers de guerre. En 651,

[1] Environ seize cent mille francs de notre monnaie.

une flotte de douze cents barques transporta Moaviah et son armée dans l'île de Rhodes, qui fut conquise sans coup férir. Le fameux colosse dédié à Apollon, d'une hauteur de soixante-dix coudées et du poids de sept cent vingt mille livres, fit l'étonnement des sarrasins. C'était le chef-d'œuvre de Charès, élève de Lysippe. Dressé autrefois à l'entrée du port, il n'était resté sur pied que durant un demi-siècle. Depuis près de neuf cents ans, abattu par un tremblement de terre, il demeurait brisé sur la plage; et dans cet état on le regardait encore comme une des sept merveilles du monde. Chacun de ses doigts surpassait en grosseur une statue humaine. Un brocanteur juif acheta de Moaviah ces énormes débris, qui fournirent, dit-on, la charge de neuf cents chameaux. Le bronze du colosse de Rhodes fut ainsi dispersé dans toutes les cités de l'Asie. Constant II, épouvanté des progrès d'une invasion qui menaçait directement Byzance, acheta à prix d'or une trêve de deux ans, et envoya comme otages à Damas, résidence de Moaviah, les fils des plus riches patriciens de l'empire.

Conquête de la Perse par les musulmans. Mort de Yezdedgard Extinction du royaume persan.

5. Dans l'intervalle de ces deux années, la cour de Constantinople attendait quelque diversion favorable du côté de la Perse. Yezdedgerd, vaincu à Nahavend en 645, dans une bataille que les musulmans appelèrent « la victoire des victoires, » n'avait pas désespéré de la fortune. Il alla solliciter jusqu'en Chine des alliés et des auxiliaires. Le khakhan des Turcs lui fournit six mille guerriers, auxquels se joignirent quelques troupes du Khorassan. A leur tête, Yezdedgerd revint occuper l'ancienne Persépolis. On crut un instant que dans cette cité, berceau de la dynastie des fils d'Hystaspe, il relèverait les ruines de la monarchie persane. Mais les armées du calife le poursuivirent jusque dans ce dernier asile. Yezdedgerd n'eut que le temps de s'enfuir. Persépolis, assiégée par les soldats de l'Islam, tomba entre leurs mains. Ses dépouilles allèrent grossir les trésors de Médine et de la Mecque. L'empire des Perses tombait pour ne se relever qu'en 1225, avec Gengiskan. Yezdedgerd fut lâchement assassiné par le khan des Turcs (651). Son fils Pérosès se retira chez les Chinois. L'empereur de Chine l'accueillit, le nomma capitaine de ses gardes et lui

promit des secours pour reconquérir la Perse ; mais il n'osa ou ne put tenir sa promesse. Bientôt la race des rois persans s'éteignit par la mort de Pérosès et de son fils.

§ II. Trois siècles de Christianisme en Chine (635-987).

6. La route de la Chine, que nous voyons suivie deux fois à cette époque par le malheureux Yezdedgerd, était probablement celle que le commerce de Rome et de Byzance avait frayée depuis longtemps à travers la Perse, par Balch et les déserts de la Tartarie, en contournant les montagnes du Thibet. Une autre plus récemment ouverte passait par l'Inde et le royaume d'Ava, pour se rendre, ainsi que la première, dans la province de *Chen-si* dont la capitale était alors *Tchang-ngan*, aujourd'hui *Si-ngan-fou* [1]. Le frère d'Héraclius, le prince Théodore, envoya vers le L'Inscription de *Si-ngan-fou.*

[1] Cf. *De la réalité et de l'authenticité de l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou, relative à l'introduction de la religion chrétienne en Chine dès le* VII[e] *siècle de notre ère*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, tom. XLV, pag. 152. Ce travail du savant sinologue M. G. Pauthier, auquel il faut joindre celui qu'il publia en 1858, à la librairie Firmin Didot, sous ce titre : *L'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an* 781 *de notre ère, et découvert en* 1625, ont mis hors de doute l'importance historique et l'authenticité de cette inscription dont Voltaire s'était moqué selon son habitude, et dont les savants officiels jusqu'à nos jours s'obstinaient à ne pas tenir compte. Il est regrettable que dans le grand ouvrage historique *La Chine*, publié en 1837 et faisant partie de la collection très-répandue de l'*Univers pittoresque* (Paris, Didot), M. G. Pauthier, qui n'avait pas encore (il le reconnaît lui-même — Cf. *La Chine*, tom. I, pag. 299) suffisamment étudié la question, se soit exprimé trop légèrement sur l'inscription de *Si-ngan-fou*. « Il serait difficile sans la meilleure volonté du monde, disait-il alors, d'y découvrir les doctrines du christianisme qui n'y est pas même nommé. D'ailleurs nous avouons sincèrement que nous ne voyons pas l'importance que l'on a voulu attacher à ce monument, lequel en admettant son authenticité, que nous n'avons aucun intérêt à contester, ne prouverait rien autre chose, selon nous, si ce n'est que des notions d'un christianisme bien vague auraient été portées en Chine sous le règne de *Taï-tsoung*, comme une foule d'autres notions religieuses avec lesquelles elles auraient été confondues » (*La Chine*, tom. I, pag. 300). Ce langage, tenu

même temps à l'empire du Milieu une ambassade dont les historiens chinois ont enregistré le souvenir [1]. La Chine était alors gouvernée par le puissant empereur *Taï-tsoung*, fils et héritier du fondateur de la treizième dynastie, dite des *Thang* [2]. Parallèlement aux relations diplomatiques qui s'établirent alors avec la Chine soit du côté de la Perse, soit du côté de Byzance, une véritable mission chrétienne y pénétra et réussit à se faire accepter officiellement. C'est ce qui résulte d'un monument authentique découvert en 1625 à *Si-ngan-fou*, dont la bibliothèque Richelieu de Paris possède un fac-simile exact. L'inscription gravée en caractères chinois sur ce monument lapidaire remonte à l'an 781. Elle nous fournit les seuls détails historiques que nous possédions sur les chrétientés établies en Chine durant une période de cent-cinquante quatre ans. La forme même de l'inscription, disposée de manière

par M. G. Pauthier en 1837, ne contribua pas médiocrement à propager et à affermir les préjugés contre lesquels il a lui-même si courageusement lutté depuis.

[1] « L'histoire chinoise rapporte que l'année qui correspond à 643 de notre ère, *Po-to-lie*, roi de Fou-lin, envoya une ambassade à l'empereur *Tai-tsoung*. Les mémoires de géographie de la dynastie des *Thang* nous enseignent que *Fou-lin* est le nom plus moderne du pays de *Ta-thsin* (la grande Chine) ou *empire romain*. Cet empire, disent-ils, est éloigné de la cour de Chine de quarante *mille li*. Au sud il confine avec le royaume de *Po-sse* (la Perse). L'histoire chinoise ajoute que les mahométans devinrent alors puissants, et que leur général battit l'armée de *Fou-lin* (ou romaine); on fit la paix et les Romains payèrent tribut aux Mahométans. Il est probable que *Po-to-lie* désigne le prince Théodore, en russe *Phéodor*, frère d'Héraclius, qui combattit contre les Arabes. » (G. Pauthier, *La Chine*, tom. I, pag. 297.»

[2] On sait que l'histoire de Chine fait remonter la série de ses dynasties impériales jusqu'à l'an 2205 avant l'ère chrétienne. Voici la liste des dynasties jusqu'à Taï-tsoung : I[e] *Hia* (2205-1783). II[e] *Chang* (1783-1134). III[e] *Tcheou* (1134-255). IV[e] *Thsin* (255-202). V[e] *Han* (202 avant Jésus-Christ-265 après Jésus-Christ). VI[e] *Tcin* (265-420). VII[e] *Soung* du Nord (420-479). VIII[e] *Tsi* (479-502). IX[e] *Liang* (502-577). X[e] *Tchin* (577-581). XI[e] *Souï* (581-615). XII[e] *Thang*, fondateur *Kao-tsou* qui régna jusqu'en 627, laissant le trône à son fils *Taï-tsoung*, lequel mourut en 650. La dynastie des *Thang* subsista jusqu'en 907 (Table chronolog., *La Chine*, tom. I, pag. 475). Le célèbre *Khoung-tseu* (Confucius) vivait en 551, dans la dernière période de la III[e] dynastie (Cf. tom. III de cette *Histoire*, pag. 306). Nous avons reproduit les principales données religieuses et philosophiques du système de Confucius et de *Lao-tseu* son contemporain, tom. I de cette *Histoire*, pag. 82-86.

à figurer une croix grecque, est à elle seule une profession de foi. Le texte se compose de trois parties bien distinctes. La première est une espèce de prologue ou préambule en prose très-concise et vraiment monumentale, contenant un exposé rapide de la teneur et des antécédents de la doctrine nouvelle [1]. Selon la divi-

[1] Voici ce prologue : « I. L'être qui existe par lui-même étant la vérité substantielle, absolue, la puissance solitaire, immanente et immuable, il précéda les premiers êtres, et il est lui-même sans commencement; inaccessible à toute perception des organes des sens, étant l'intelligence, l'incorporéité mêmes, il succédera à ceux qui seront les derniers dans l'espace et le temps, et son existence sera toujours merveilleuse. — II. Explorant de ses mains puissantes les abîmes ténébreux du monde, il opéra la création. Cet être primordial que les intelligences subtiles, que la foule des saints hommes, dès l'origine ont adoré, n'est-ce pas notre *unité trine*, admirable et sans commencement, le maître souverain de la vérité, *Eloha*? Prenant le signe de la croix pour déterminer les quatre parties du monde (*distinxit crucis signum ad determinandum quatuor regiones*), il donna le mouvement à l'air primordial et produisit les deux grands principes actifs de l'univers; le sombre vide fut transformé, le ciel et la terre parurent; le soleil et la lune accomplirent leurs révolutions, le jour et la nuit furent faits. — III. Le grand ouvrier ayant ainsi achevé la création de tous les êtres, ce fut alors qu'il forma le premier homme. Il le distingua des autres êtres en le douant de facultés supérieures, la bonté et la sociabilité. Il lui donna le commandement jusque sur les mers transformées. Sa nature intelligente était semblable, dans l'origine, à l'onde qui n'a pas encore dépouillé tout son limon; il était simple et sans orgueil. Son cœur, encore étranger à toutes les passions qui le troublent, n'avait originellement aucune concupiscence, aucuns désirs déréglés. — IV. Mais il arriva que, trompé par les mensonges réitérés de Satan, sa nature pure et simple se corrompit en se revêtant d'ornements extérieurs. Avec le temps s'effaça ce qu'il y avait de bon et d'élevé dans cet état primitif de sa nature sincère et vraie : il tomba ténébreusement dans l'erreur et le mensonge qui lui avaient été suggérés. — V. C'est de là que naquirent les trois cent soixante cinq sectes qui se succédèrent, comme une foule tumultueuse, se heurtant dans les mêmes ornières, tramant mille embûches l'une contre l'autre, pour faire prévaloir leurs doctrines respectives. Les unes désignaient les êtres matériels, les éléments, comme devant être l'objet de notre culte, le principe et le but de nos croyances; les autres posaient le vide comme l'abîme où s'engloutissaient les deux principes; les autres offraient des sacrifices et adressaient des prières aux esprits pour en obtenir des richesses; les autres vantaient leurs vertus pour tromper les hommes. Ces conceptions de la sagesse humaine sans cesse en activité, les préférences des supérieurs, les passions des autres toujours en mouvement produisirent une confusion telle, qu'il devint impossible d'en rien obtenir. Ces doctrines ainsi réduites

sion adoptée par M. Pauthier, le prologue contient dix premiers alinéas que nous reproduisons en note. La seconde partie, comprenant quatorze alinéas, est exclusivement historique. Elle s'exprime ainsi :

Olopen en Chine. Edit impérial de *Thaï-tsoung.*

7. XI. « A l'époque de l'empereur accompli *Thaï-tsoung*, dont le règne fut si brillant et si florissant (627-650), et qui étendit au loin l'empire des *Thang;* de ce saint empereur si éclairé, qui s'occupait avec tant de sollicitude du bonheur de ses peuples, il y eut un homme d'une vertu éminente, du royaume de Syrie, nommé *Olopen*, qui, consultant les nuages azurés du ciel et portant avec lui les véritables Écritures sacrées, observa avec attention la règle des vents pour fuir les périls auxquels il était exposé (dans son voyage). La neuvième année (635), il arriva dans la ville de *Tchang-ngan.* L'empereur prescrivit à son premier ministre de se rendre

à l'extrémité, se consumèrent elles-mêmes dans un travail impuissant, en accumulant les obscurités et en perdant toute voie pour en sortir. Cet état de confusion dura longtemps avant que l'on pût retourner au bien. — VI. Ce fut alors que notre *Unité-Trine* divisa sa personne dans le resplendissant et vénérable Messie (*Mi-chi-ho* transcription chinoise du mot syriaque *Michischa*), en voilant sa véritable majesté. Il apparut dans le monde comme un simple mortel. Les Esprits dans le ciel annoncèrent la bonne nouvelle : « Une Vierge a enfanté le Saint dans la Syrie ! Une constellation resplendissante a proclamé l'heureux événement ; les Perses ayant aperçu sa clarté, sont venus apporter leur tribut. » — VII. Ainsi s'est trouvé accompli ce que les vingt-quatre saints avaient annoncé dans l'ancienne loi : « Le gouvernement des familles et des états par une grande et suprême doctrine. » Il établit la doctrine pure de l'*Unité-Trine,* sans l'appeler une nouvelle religion. Il fortifia les bonnes habitudes par l'usage de la vraie foi. Il posa les lois des huit limites morales que l'on ne doit point franchir. La poussière de la terre, purifiée comme le métal dans la fournaise, devint la vérité parfaite. Il enseigna au monde les trois grandes vertus cardinales ; il lui ouvrit les sources de la vie et anéantit la mort. Il suspendit au ciel le brillant soleil de la vérité pour dissiper les habitations des ténèbres ; les ruses mensongères du démon furent dès lors pénétrées et déjouées. Il mit en mouvement le navire de la miséricorde pour s'élever aux brillantes demeures ; les âmes qu'il renfermait purent dès lors, en traversant le fleuve de la vie, obtenir cette fin glorieuse. A l'heure de midi, il s'éleva au séjour de la vérité. Des livres sacrés, au nombre de vingt-sept, ont étendu les conversions originelles en libérant les âmes. — VIII. La loi a pour première initiation la coutume de la purification par l'eau, ou baptême, qui nettoie, embellit le corps, et dépouille l'âme de toutes ses souillures. Le sceau employé dans

avec une escorte militaire au faubourg occidental à la rencontre de son hôte, pour l'introduire ainsi escorté dans l'intérieur. Les livres sacrés que l'étranger apportait ayant été traduits dans une salle du palais impérial, des questions nombreuses furent faites concernant la Loi, dans le cabinet de l'empereur interdit au public. Cette loi, après avoir été profondément étudiée, fut trouvée droite et vraie. Il fut ordonné de la répandre et de l'enseigner en public. — XII. Dans la douzième année (638), en automne, à la septième lune, un édit impérial fut promulgué; il disait : « La loi qui doit régler les actions des hommes n'a pas « un nom immuable; la sainteté n'a pas non plus un corps, une « manière d'être immuables. Les religions ont été établies selon les

le nouveau pacte a été le signe de la *croix*, qui s'étend vers les quatre points lumineux, comme la fleur *Ssé-tchao* (fleur quadrifoliée), pour réunir toutes les créatures dans la même foi sans les contraindre. L'appel frappé sur la tablette de bois, est le son qui fait surgir dans les cœurs la compassion et la charité. En se tournant vers l'Orient pour accomplir leur mission religieuse, les ministres de la foi nouvelle ont en vue le chemin de la gloire, qui donne la vie. — IX. Ils conservent toute leur barbe, montrant par là qu'à l'extérieur ils suivent l'usage du monde. Ils se rasent le sommet de la tête, indiquant par là qu'à l'intérieur ils se sont dépouillés de toutes les passions. Ils n'ont point d'esclaves à leur service : les hommes de condition noble, comme ceux de condition vile, sont placés par eux au même niveau. Ils n'amassent point de richesses; ils enseignent au contraire que nous devons donner aux pauvres notre superflu. Ils observent le jeûne, afin de soumettre leur intelligence, la chair et l'esprit, et d'arriver ainsi à la perfection. Ils s'imposent une surveillance extrême sur eux-mêmes, dans la retraite, afin d'être fermes et persévérants dans leurs principes. Sept fois le jour, ils pratiquent le rite des oraisons laudatoires, au grand avantage des vivants et des morts. Le premier d'entre les sept jours, ils offrent un sacrifice sans victimes, qui purifie le cœur et le fait retourner à son innocence primitive, — X. La loi de la pérennité et de la vérité est merveilleuse et difficile à nommer. Les œuvres méritoires, les actes qu'elle produit, se manifestant de toutes parts, l'ont fait appeler la « Religion resplendissante comme la lumière du soleil. » La doctrine seule, sans la participation de ceux qui sont placés à la tête des sociétés pour les gouverner, ne peut exercer un grand empire ; les souverains, sans la doctrine, ne peuvent être grands. La loi et le souverain étant unis, comme le sceau l'est à l'édit, le monde par cela même est civilisé et éclairé. » (G. Pauthier, *L'Inscription de Si-ngan-fou*, pag. 3-13.)

« temps et les lieux, pour servir en silence au soulagement de la « multitude. Olopen (en syriaque *Alopeno*, *retour de Dieu*), homme « de grande vertu du royaume de *Ta-thsin* (empire romain), venu « de loin, apportant avec lui des livres sacrés et des images, est « arrivé dans cette capitale pour nous les offrir, et nous expliquer « le sens, le but de sa doctrine religieuse. Cette doctrine a été « trouvée profonde, merveilleuse, pleine de renoncement aux « œuvres du siècle. En considérant son principe fondamental, on « trouve qu'elle s'est posé pour but d'arriver à la perfection. Ses « écritures sont rédigées dans un langage simple et sans super-« fluités. Les principes en subsisteront encore, lorsque les filets qui « auront servi à la pêche seront oubliés [1]. Elle est d'un bon secours « à toutes les créatures et profitable au genre humain. Il convient « de la propager dans tout l'empire. Que l'autorité compétente « fasse immédiatement construire sur la place de la Paix et de « la Justice dans notre capitale, une église syrienne, et y réunisse « vingt et un prêtres pour la desservir. Quand la puissance de la « grande dynastie des *Tchéou* s'éteignit, le char attelé de bœufs de « couleur azurée (*Lao-tseu*) monta dans l'Occident. Les lois de la « puissante dynastie des *Thâng* ayant jeté un grand éclat, un vent « brillant est revenu souffler à l'Orient [2]. » — XIII. Les magistrats reçurent l'ordre de faire exécuter le portrait de l'empereur, et de le placer dans l'église récemment construite. Le visage impérial rayonnait d'une beauté majestueuse. Le héros rehaussait de son éclat les sectateurs de la religion illustre. Ces saints vestiges répan-

[1] Ce passage, dit M. Pauthier, rappelle le proverbe chinois attribué au philosophe *Tchoûang-tseu* : « Quand le poisson est pris, on jette de côté le filet ou la nasse, » *pisce capto, nassæ oblivisci.*

[2] On lit dans plusieurs notices légendaires sur la vie de *Lao-tseu* que, vers la fin de la dynastie des *Tchéou* (550 avant Jésus-Christ), ce philosophe monta sur un char traîné par des bœufs de couleur azurée, et sortit de l'empire en se dirigeant à l'ouest de la Chine. Or la dynastie des *Thâng* comptait *Lao-tseu* parmi ses ancêtres. Voilà pourquoi, dans son édit, l'empereur *Thaï-tsoung* rappelle ce souvenir de famille, et présente la doctrine nouvelle, importée du *Ta-thsin* (empire romain), comme un retour de prospérité et de gloire venu du pays où *Lao-tseu* était allé mourir.

dirent la félicité, et une gloire éternelle en rejaillira partout où la Loi étendra son empire [1].

L'empereur *Kao-tsoung* favorable aux chrétiens. Persécution contre eux.

8. XV. « Le grand empereur *Kao-tsoung* (650-683) sut continuer ce que ses ancêtres avaient commencé ; il féconda moralement les bonnes semences de son père, et dans toutes les provinces de l'empire il détermina la construction de temples de la religion illustre. Il éleva à de plus grands honneurs qu'auparavant *Olopen*, qu'il créa « maître de la grande Loi, protecteur du royaume. » Pendant que la Loi se répandait ainsi dans les dix grandes voies de communication de l'empire, le royaume s'enrichissait et recouvrait sa prospérité primitive. Les temples (chrétiens) remplirent toutes les villes, et des familles en grand nombre trouvèrent le bonheur dans la religion illustre. — XVI. Dans les années *Ching-li* (*du saint calendrier*, 698-699), les sectateurs de Bouddha, usant de leur pouvoir, établirent leur prépondérance dans la capitale de l'Est (l'ancienne *Lo-yang*, province du Honan), où résidait un prince qui avait changé le nom de la dynastie des *Thang* en celui de *Tchéou*. A la fin de l'année *sien-thien* (du ciel antérieur), des lettrés d'ordre infime tournèrent en grande dérision la religion nouvelle et cherchèrent par tous les moyens à la déprécier dans le pays de l'ancienne capitale des *Tchéou*. Mais il y eut alors des

[1] L'alinéa XIV, qui suit immédiatement, renferme une description géographique de la province de Syrie d'où sortait *Olopen*. Nous le reproduisons en note, afin que le lecteur puisse avoir sous les yeux le texte intégral de l'inscription de *Si-ngan-fou*. « Selon la relation avec cartes et figures des contrées occidentales, et les écrits des historiens des *Weï* et des *Han*, le royaume de Syrie est borné au midi par la mer de Corail (*mer Rouge*) ; au nord il atteint les monts aux pierres précieuses ; à l'ouest il s'étend vers la forêt des fleurs (l'*Egypte*) et la contrée des anachorètes (la *Thébaïde*) ; à l'est il confine à la mer Morte et à la région des Grands Vents. Cette terre produit une étoffe à l'épreuve du feu (l'*amiante*), des parfums qui raniment la vie (*l'encens, la myrrhe*), des perles blanches comme la lune, des pierres précieuses qui brillent dans l'ombre. D'habitude on n'y cherche point querelle à ses voisins ; le vol y est inconnu. Les habitants y jouissent d'un bonheur tranquille. On n'y pratique que la Loi illustre, la Loi chrétienne. Aucun souverain, s'il n'est vertueux, n'y est élevé au pouvoir. Le territoire est vaste et étendu, et les productions littéraires y sont florissantes. » (Pauthier, *L'Inscript. de Si-ngan-fou*, pag. 19.)

hommes éminents, comme le chef des prêtres *Lo-han*[1], le grand et vertueux *Ki-lie*, avec d'autres personnages originaires de la région occidentale de l'or (la Bactriane), tous prêtres d'un rang élevé, étrangers aux choses mondaines, lesquels s'unirent pour rompre la trame ténébreuse, et relier de concert le nœud rompu de la foi nouvelle.

L'empereur *Hiouen-tsoung* rétablit le christianisme.

9. XVII. « L'empereur *Hiouen-tsoung* (713-755), très-pénétré des bonnes doctrines religieuses, ordonna aux princes de *Ning-Koué* et autres lieux, en tout cinq princes du sang royal, d'aller visiter la *demeure de la félicité* (le temple chrétien). Des autels furent élevés; le faîte de l'église, qui menaçait ruine, fut relevé et consolidé. Les pierres de la Loi qui, avec le temps, s'étaient dérangées, furent de nouveau mises en place et réparées. — XVIII. Au commencement de l'année *thien-pao* (des joyaux célestes; 742), l'empereur ordonna au général en chef *Kao-Li-ssé*, de faire transporter les effigies des cinq empereurs de la dynastie des *Thang*, dont le règne avait précédé le sien, dans l'intérieur des églises chrétiennes, et de les y placer dans un endroit convenable; de leur faire don de cent pièces de fines étoffes de soie; de leur offrir en même temps des peintures exécutées avec beaucoup d'intelligence et de bonheur. — XIX. La troisième année (744), il y eut un prêtre de Syrie, nommé *Ki-ho*[2], lequel, en observant les étoiles et à leur défaut la marche du soleil, vint à la cour présenter ses hommages au très-vénérable empereur. Un décret prescrivit au prêtre *Lô-han*, au prêtre *Pou-lun*[3], et autres de même ordre, en tout sept prêtres avec le très-vertueux *Ki-ho*, de se rendre au palais de *l'abondante félicité*[4], pour y accomplir les cérémonies de leur culte.

[1] On peut supposer que ce chef des prêtres, ou bonzes ,était un fonctionnaire public chargé de la surintendance des cultes divers admis dans l'empire.

[2] Le nom de *Ki-ho* paraît être la transcription de *Aghui* (prononcé *Oghui*, et transposé à la manière chinoise : *Ghui-'o*). C'est l'équivalent de *Achæus* ou *Aggeas*, en français *Aggée*. (Note de M. Pauthier).

[3] *Lo-han* et *Pou-lun* sont les transcriptions en chinois des noms syriens *Loukha* et *Poulos* (Luc et Paul), que l'on trouve d'ailleurs écrits en *estranghélo* sur l'un des côtés de l'inscription. (Id., *Ibid.*).

[4] Selon la grande *Géographie impériale de la Chine*, le palais de l'*abondante*

Ce fut à cette occasion que des inscriptions élogieuses de l'empereur, tracées sur des tablettes de bois, furent placées dans l'église chrétienne et sur son frontispice; ces inscriptions étaient ornées du symbole impérial, les dragons [1]. Les pierres précieuses qui décoraient ces tablettes jetaient un éclat chatoyant comme celui du vol de l'hirondelle des eaux, et se réfléchissaient sur les nuées vermeilles du ciel. Les inscriptions impériales, suspendues dans l'enceinte et sur le frontispice du temple, étaient comme les rayons de l'intelligence qui dissipent les ténèbres de l'immense et sombre vide : en s'élevant dans l'espace, elles semblaient faire rougir le soleil dans sa course. Les dons généreux de l'empereur sont comparables en hauteur aux sommets les plus élevés des montagnes méridionales; leur action bienfaisante égale en profondeur celle de la mer orientale. La loi religieuse (des chrétiens) n'est pas une chose qu'il soit défendu de pratiquer; ce qui est praticable peut être proclamé publiquement. Les saints qui gouvernent les peuples ne sont pas sans agir; leurs actes peuvent être rendus publics.

10. XX. « Le très-éclairé empereur *Sou-tsoung* (756-762) fit établir de nouveau des églises de la religion illustre à *Ling-Wou* [2], Les empereurs *Sou-tsoung* et

félicité était situé dans un carrefour de *Si-ngan-fou*. Ce fut dans l'enceinte de ce palais renfermant, à la manière des grandes habitations chinoises, une vaste étendue de terrains, qu'en 731, à la deuxième lune, l'empereur *Hiouang-tsoung* accomplit de sa personne la cérémonie du *Labourage*. (Id., *Ibid.*).

[1] On sait que le *dragon* est l'emblème de la puissance en Chine. Tout ce qui est impérial porte les figures répétées de cet animal fantastique. L'origine de ce symbole remonte à l'époque préhistorique et légendaire de l'empereur *Fou-hi*, auquel la tradition attribue l'invention des caractères et le premier code législatif de la Chine. Pour donner plus de crédit à ses nouvelles lois, il publia qu'il les avait vues tracées sur le dos d'un dragon-cheval, qui sortait du fond d'un lac. Ce prodige l'ayant accrédité parmi le peuple, il créa des ministres sous le nom de *Dragons*. Il nomma l'un *Dragon volant*, chargé de la littérature; un autre, *Dragon qui se cache*, fut chargé de la rédaction du calendrier; un troisième, *Dragon qui demeure*, avait l'intendance des bâtiments; un quatrième, *Dragon protecteur*, remplissait les fonctions de ministre de l'assistance publique; un cinquième, *Dragon terrestre*, était ministre de l'agriculture; un sixième, *Dragon des eaux*, avait la direction des eaux et forêts, etc. (G. Pauthier, *La Chine*, tom. I, pag. 24.)

[2] *Ling-wou* était situé dans la province actuelle de *Kan-sou*. Depuis les

Taï-tsoung II protecteurs des chrétiens.

et autres lieux, dans cinq principautés de l'Ouest. La bonté primitive qui nous avait favorisés nous fut continuée avec la même confiance, et nous fûmes comblés de félicité. Une source de grandes prospérités descendit d'en haut sur le peuple, et l'autorité impériale fut solidement établie. XXI. L'empereur lettré et guerrier *Taï-tsoung* (763-779) agrandit encore la sphère d'action des hommes religieux, en consentant à ne pas leur opposer une action contraire. Chaque année, au jour de sa naissance, il offrait en don de l'encens céleste pour les cérémonies saintes. Il envoyait aussi des mets de sa table impériale, pour répandre de l'éclat sur la foule qui pratiquait la religion illustre. Ainsi la vertu bienfaisante du ciel récompense les bonnes actions.

L'empereur *Té-tsoung*. Son amour pour les chrétiens. Eloge d'*I-ssé* son ministre.

11. XXII. « Notre saint, divin, lettré et guerrier empereur, qui a donné à ses années de règne le nom de *Kien-tchoung* (*fondation dans le milieu*), l'empereur *Té-tsoung* (780-783) actuellement vivant[1], dans son œuvre de rénovation, a pénétré les lois les plus profondes de la raison humaine, pour les mettre en pratique. En offrant des prières aux esprits, son cœur ne rougit pas. Il a rendu la paix et la tranquillité à l'empire ; il a mis en pratique ce grand principe moral, « de traiter les autres comme on voudrait être traité soi-même. » Il a donné une large satisfaction à ses sentiments de commisération et de bienfaisance, en cherchant à découvrir les misères et les afflictions du peuple[2]. — XXIII. Considérant que la vie est un écho qui répond à un autre écho ; que les sentiments, les affections, les passions qui se produisent dans le cœur de l'homme se tranforment en bien sous nos yeux ; nous, les disciples de la religion illustre, nous devons employer toutes nos forces à accomplir les œuvres méritoires qu'elle prescrit. — XXIV. Notre grand bienfaiteur, le chef et religieux bonze *I-ssé*, décoré par

Thang, elle est devenue un simple arrondissement, appelé aujourd'hui *Ling-Tchéou.*

[1] Nous avons déjà dit que l'Inscription fut rédigée en 781.

[2] Nous supprimons ici une longue page d'éloges qui avaient leur valeur à l'époque où les personnages étaient vivants, mais dont l'intérêt historique serait nul au point de vue spécial de notre ouvrage.

l'empereur de la robe de pourpre, inspecteur des examens de la salle impériale, grand maître des approvisionnements, commandant militaire dans la guerre contre les Tartares [1], nous a donné des témoignages de ses dispositions à l'union et à la concorde ; il a été en même temps très-bienfaisant pour nous. Ayant entendu parler de nos labeurs et des progrès de la Loi chrétienne, bien qu'éloigné, il vint aussitôt en Chine, de la ville fortifiée nommée la *demeure royale*. Tantôt il favorisait, comme auparavant, nos anciens temples ; tantôt il embellissait ou faisait agrandir les chapelles de notre Loi, augmentant leurs ornements pour les rendre plus honorables, et y faisant ajouter des habitations pour les prêtres. Bien plus, imitant la pratique des disciples de la religion resplendissante, et se conformant à ses préceptes de charité, il distribuait des aumônes à ceux qui étaient dans le besoin. Chaque année il convoquait en assemblée générale les religieux des quatre églises, pour les exercer aux actes de purification et à la persévérance dans la pratique du bien, fournissant religieusement à leur entretien pendant les cinquante jours que durait la retraite. A ceux qui se présentaient ayant faim, il donnait à manger ; à ceux qui avaient froid, il distribuait des vêtements ; ceux qui étaient malades, il les soignait et leur rendait la santé ; les morts, il les ensevelissait et leur procurait le repos de la tombe. Parmi les plus purs et les meilleurs des sectateurs de Bouddha, on n'a jamais entendu parler d'une pareille bienfaisance. Les docteurs de la religion illustre, aux vêtements blancs, par reconnaissance pour tous ces hommes d'élite, ont désiré faire graver une inscription sur pierre, aussi durable que le rocher battu par les flots, et destinée à proclamer tant de bienfaits et de mérites éclatants. Cette inscription a été érigée la deuxième année *Kien-tchoung* des

[1] Ce personnage, dont l'Inscription fait un éloge que nous abrégeons beaucoup, était vraisemblablement un bouddhiste indien qui, de la ville capitale du *Maghada*, nommée *la demeure royale*, se rendit en Chine pour y étudier la religion chrétienne. Son nom de *I-ssé*, en sanskrit *Is'a*, « maître, seigneur, » corrobore cette conjecture. (Cf. Pauthier, *Inscript. de Si-ngan-fou*, pag. 29, note).

grands Thang (781), l'année sidérale étant dans le signe du printemps, le septième jour du mois *taït-thsou* (premier mois de l'année chinoise, correspondant à notre mois d'avril), jour férié du grand *Yao-san* (*Hosanna*, dimanche de la Passion). En ce moment le chef de la Loi est le prêtre *Ning-chou*, chargé de l'enseignement des populations chrétiennes dans les contrées de l'Orient [1]. »

Massacre des chrétiens chinois en 877. Extinction du christianisme en Chine en 987.

12. Tel est le texte de l'inscription de *Si-ngan-fou*. Il nous fournit des renseignements historiques sur les péripéties du christianisme en Chine durant une période de près de deux siècles. Les missionnaires qui évangélisaient alors l'empire du Milieu étaient-ils orthodoxes? Cette question longtemps restée douteuse a été définitivement résolue par les nouvelles recherches de M. Pauthier. Il est maintenant incontestable que les évêques et les prêtres qui, au VIIe et au VIIIe siècle, gouvernaient les nouvelles chrétientés de la Chine, étaient nestoriens. Sur le pourtour de l'inscription, dans une sorte d'encadrement qui règne sur les quatre côtés du monument lapidaire, on lit les noms et les titres ecclésiastiques des ministres de l'Évangile existants dans l'empire chinois à la date de 781. Ces épiphonèmes sont écrits les uns en lettres syriaques, les autres en caractères chinois. Or, les premières phrases syriaques sont ainsi conçues : « Du temps du père des pères; le seigneur *Hanan-Jésus* étant patriarche universel; le seigneur Adam étant évêque et pape de la Chine; Idbouzid, prêtre et chorévêque de Kumdan, ville royale, a érigé cette table de pierre sur laquelle sont inscrites la rédemption de notre Sauveur et les prédications de nos pères au roi de la Chine. » Évidemment le « patriarche universel » *Hanan-Jésus*, dont le pape chinois Adam tenait sa juridiction, n'avait rien de commun ni avec le pontife romain, lequel en 781 se nommait Adrien Ier, ni avec le patriarche de Constantinople qui était alors le trop fameux Photius. Au contraire il est certain que l'évêque nestorien de Séleucie, qui vivait à cette même époque et s'intitulait comme ses prédécesseurs

[1] Tout le texte de l'Inscription a été emprunté à la version de M. G. Pauthier.

« patriarche universel des catholiques de Chaldée, » était réellement Hanan-Jésus IIe du nom [1]. La Providence ne permit pas que cette mission hérétique se perpétuât en Chine. L'inscription de *Si-ngan-fou* énumère trois évêques, quatre chorévêques, soixante-six prêtres d'origine et de dénomination syriaque, soixante et un prêtres indigènes. En 877, durant une révolution qui ensanglanta la Chine, les chrétiens furent massacrés par milliers. Les évêques de Séleucie n'en continuèrent pas moins à y envoyer des missionnaires. Mais en 987, l'auteur du *Kitab-al-Firist* inscrivait dans son deuxième volume les lignes suivantes, qui peuvent être regardées comme l'épitaphe du nestorianisme chinois : « J'ai rencontré, dans le quartier des chrétiens à Bagdad, un moine de Nadiran qui, sept ans auparavant, avait été envoyé par le *Djatolik* (le patriarche nestorien de Séleucie) en Chine, pour mettre ordre aux choses de la religion chrétienne. Il m'apprit que le christianisme venait de s'éteindre dans l'empire chinois. Les chrétiens ont péri par différents supplices, l'église qui était à leur usage a été détruite, et il ne reste plus un seul chrétien dans la contrée [2]. » La grande muraille de la Chine demeura ainsi fermée aux ouvriers évangéliques jusqu'en 1581. A cette date, le P. Michel Roger, de la Compagnie de Jésus, bientôt suivi d'une légion d'apôtres, força toutes les barrières et fit rentrer triomphalement la croix dans l'empire du Milieu.

§ III. Théodore Ier et le Monothélisme.

13. Les prétentions des divers patriarches d'Orient au titre d'œcuménique ne portèrent bonheur ni aux uns ni aux autres. Tous finirent par sombrer dans l'hérésie ou le schisme. Paul, le nouveau métropolitain de Constantinople, que nous avons vu s'installer sur le siége de Pyrrhus, en dépit des réserves canoniques de ce dernier, fit ratifier son usurpation par un synode byzan-

Lettre de Théodore I à Paul de Constantinople.

[1] Cf. Lequien, *Oriens Christian.*, tom. II, col. 1127. — [2] *Annales de philos. chrétienne*, tom. LV, pag. 131.

tin. Le lecteur a déjà pu remarquer la facilité avec laquelle les évêques courtisans, qui affluaient dans la cité impériale, se prêtaient à toutes les intrigues, sans le moindre souci de leur dignité personnelle ni de leur conscience. L'élection de Paul fut confirmée sans la moindre difficulté, et le sacre eut lieu en grande pompe. Le nouvel intrus fit écrire par son conciliabule une lettre au pape Théodore Ier, pour l'informer de l'élection et du sacre. De son côté, il sollicita du pontife romain la confirmation de sa dignité par une lettre synodique où il protestait hypocritement de son zèle pour la foi orthodoxe. La réponse de Théodore ne se fit pas attendre; elle était d'une admirable netteté. « Vous faites profession, dit-il à Paul, de croire ce que nous croyons, d'enseigner notre doctrine telle que nous l'enseignons nous-même, sans aucune altération. S'il en est ainsi, puisque notre fils très-cher l'empereur (Constantin III), confirmant par un édit le décret apostolique de notre prédécesseur, avait annulé l'ecthèse et ordonné que les exemplaires en fussent partout détruits, nous nous étonnons que votre fraternité en laisse subsister les affiches aux portes des églises. Vous blâmez Pyrrhus qui les répandit partout : comment se fait-il que vous les laissiez subsister sur les murailles? On ne tolère pas ce qu'on exècre. Serait-ce donc, et à Dieu ne plaise, que, malgré le silence gardé sur ce point dans votre lettre synodique, vous admettriez vous-même l'ordonnance impie publiée sous le nom d'Héraclius? Un autre point reste pour nous fort équivoque. Les évêques qui vous ont sacré nous mandent que Pyrrhus fut contraint de renoncer au siége de Constantinople pour se soustraire à une émeute et à la fureur du peuple. Ils lui donnent cependant le titre de « très-saint. » Mais ni une émeute ni des haines populaires ne sauraient déposséder un évêque de sa juridiction. Pour que votre élection et votre sacre fussent légitimes, ils auraient dû régulièrement être précédés de la déposition canonique de Pyrrhus. L'épiscopat est une alliance contractée dans le Christ entre un pasteur et son troupeau. Or, malgré mon indignité, je suis le vicaire du Christ, chargé de faire observer ses lois dans toutes les églises. A ce titre, je déclare que tant que Pyrrhus sera vivant ou qu'il n'aura point

été canoniquement déposé, votre fraternité ne peut être légitime évêque. En conséquence, nous chargeons nos très-chers fils l'archidiacre Sericus et le diacre Martin, apocrisiaires du siége apostolique à Constantinople, de réunir un concile où la cause de Pyrrhus sera régulièrement instruite. Si l'on constate canoniquement son attachement à l'ecthèse et son hétérodoxie, il sera déposé, et vous pourrez alors vous asseoir sans obstacle sur le siége devenu vacant [1]. » Le pape Théodore répondit dans le même sens aux évêques qui avaient assisté à la consécration précipitée de l'intrus [2]. Enfin il donnait à ce sujet les instructions les plus détaillées aux deux apocrisiaires, et leur adressait la formule de déposition à fulminer contre Pyrrhus, dans le cas où ce dernier serait canoniquement convaincu d'hérésie [3].

Réclamations des évêques de Chypre, de Palestine et d'Afrique contre le patriarche Paul.

14. Paul n'avait garde de se prêter aux vues du souverain pontife. En examinant les paroles, les actes et les écrits hérétiques de Pyrrhus, les apocrisiaires romains et le concile présidé par eux auraient trop facilement constaté que l'intrus était aussi monothélite que son prédécesseur. Il n'y eut donc point de concile à Byzance. Cependant les protestations contre le nouveau patriarche se multipliaient. Le primat de l'île de Chypre, Sergius [4], pressait le pape de sévir. Étienne de Dor se plaignit au saint-siége du désordre que les partisans de Paul causaient en Palestine, où ils avaient envahi le vicariat épiscopal de Jérusalem, au mépris de toutes les règles canoniques. L'évêque de Joppé, l'un des plus fougueux monothélites, s'était assuré à prix d'or l'appui du gouverneur musulman, et faisait administrer le patriarcat par une de ses créatures. Il ordonnait des évêques dans toute la province, et ceux-ci, prévoyant que leur consécration faite contre toutes les règles canoniques serait rejetée par le souverain pontife, s'adressaient à Constantinople et sollicitaient la protection de l'intrus. Le schisme engendrait

[1] Theodor. I, *Epist.* I, *ad Paul.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 73-74.
[2] Theodor., *Epist.* II, *ad episc. qui consecrav. Paulum;* tom. cit., col. 81.
[3] *Exemplar proposit. transmiss. Constantinopolim a Theodoro sanctissimo papa Romano,* tom. cit., col. 80. — [4] Labbe, *Collect. concil.,* tom. VI, col. 181.

le schisme. Théodore I[er], né à Jérusalem, ne pouvait demeurer insensible aux douleurs de son église natale, déjà si éprouvée par l'invasion mahométane et par sa viduité forcée. Il institua Étienne de Dor vicaire apostolique en Palestine, avec plein pouvoir de déposer les évêques irrégulièrement ordonnés. Les métropolitains d'Afrique, Columbus primat de Numidie, Étienne de la Byzacène, Victor de Carthage[1], Reparatus de Mauritanie, recouraient en même temps au pape pour le supplier d'intervenir énergiquement. « Le siége apostolique, disaient-ils, est pour tous les chrétiens la grande, l'indéfectible source de la vérité. Nul ne saurait le mettre en doute. C'est de là qu'émanent les ruisseaux de la foi, pour arroser au loin tout l'univers catholique. Les règles antiques de l'Église ont prescrit de porter à la connaissance de l'auguste siége de Pierre toutes les questions et les controverses qui intéressent le dogme chrétien. C'est donc à votre sublimité que nous avons humblement recours contre les tentatives sacriléges et impies des novateurs de Constantinople. Pyrrhus, naguère évêque de cette ville, dans une lettre synodique dont un exemplaire a été adressé à Rome même, avait osé soutenir les erreurs de l'ecthèse. Paul qui occupe maintenant le siége de Constantinople refuse de les désavouer : il laisse subsister aux portes des églises les affiches de cet édit scandaleux. Nous l'avons vainement exhorté à changer de conduite. C'est à votre sainteté qu'appartient désormais la décision[2]. »

Pyrrhus en Afrique.

15. Pyrrhus, on l'a vu, s'était réfugié en Afrique, après la révolution qui l'avait chassé de Constantinople. Il y rencontra Maxime, l'abbé de Chrysopolis, obligé lui-même de quitter son monastère voisin de Chalcédoine, pour se soustraire à la persécution des monothélites. La situation de Pyrrhus était critique. Dépouillé violemment de son patriarcat, menacé à Rome d'une déposition canonique, rejeté de la communion des évêques africains, objet de scandale partout, il n'avait plus de ressources que dans une rétractation explicite. Son intérêt lui conseillait ce parti ; son

[1] Victor. Carthag., *ad Theodor. Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 86-91.
[2] *Ecclesiarum Afric. ad Theodor. Epist.*; tom. cit., col. 84-85.

amour-propre l'en dissuadait. Depuis son arrivée à Carthage, il n'avait cessé de poursuivre sa propagande hérétique et de recruter des adhérents. Une attitude aussi tranchée lui créait une difficulté de plus; on n'aurait rien compris à une conversion qui n'eût pas été préparée. La transition qu'il cherchait se présenta à lui sous la forme d'une conférence publique, dont le patrice Grégoire prit l'initiative. L'ambitieux patrice qui venait, en consommant l'acte de sécession, de rendre l'Afrique indépendante du pouvoir impérial, avait trouvé un appui considérable dans le sentiment catholique, profondément blessé par les violences monothélites de la cour byzantine. La propagande de Pyrrhus contrariait sa politique, et lui créait des embarras près du clergé africain. Pour des motifs différents, le patriarche déchu et le patrice rebelle tenaient donc, chacun de son côté, à un arrangement amiable. Tel est, croyons-nous, le véritable sens des négociations ouvertes entre les deux personnages. La plupart des historiens ont fait honneur à Pyrrhus d'une bonne foi que nous ne lui reconnaissons pas. Ils ont attribué sa conversion à un effet de la grâce; mais elle fut trop peu durable pour avoir été inspirée par un motif surnaturel. La conférence publique entre Pyrrhus et l'abbé Maxime s'ouvrit au mois de juillet 645 en présence du patrice Grégoire, devant un grand concours d'évêques, de fonctionnaires laïques, de prêtres et de religieux. Des tachygraphes recueillirent officiellement les paroles échangées par les deux interlocuteurs.

Conférence de Pyrrhus avec saint Maxime.

16. « En quoi, demanda Pyrrhus, avons-nous altéré l'intégrité de la foi chrétienne? — C'est, dit saint Maxime, en professant publiquement dans l'ecthèse une volonté unique agissant en Jésus-Christ. Or, y a-t-il une impiété plus grande que de dire : C'est par la même et unique volonté que le Verbe a fait de rien le monde, et qu'il a, depuis son incarnation, accompli les diverses fonctions de la vie humaine, comme le manger, le boire, le dormir, opérations purement naturelles qui prouvaient la réalité de sa chair?— Le Christ est-il un, ou non? demanda Pyrrhus. — Assurément il est un. — Si donc il est un, il voulait comme une seule personne, et par conséquent il ne pouvait avoir qu'une seule volonté. » Saint

Maxime répondit : « Quand on avance une proposition, il faut d'abord en bien définir les termes. Le Christ, qui est un, est-il seulement Dieu ou seulement homme ? n'est-il pas Dieu et homme tout ensemble ? — Assurément il est Dieu et homme. — Donc il voulait à la fois comme Dieu et comme homme. Donc il voulait de deux manières, ou en d'autres termes il avait les deux volontés divine et humaine, car aucune des deux natures réunies en sa personne ne pouvait être sans la volonté qui lui est propre. Si donc le Christ voulait et opérait conformément à ses deux natures, il est clair qu'il dut avoir deux volontés, ce qui n'implique point de division contraire au principe d'unité de personne, puisque ces deux volontés subsistaient chacune et respectivement distinctes dans la même personne, Jésus-Christ. — Mais il est impossible qu'il n'y ait pas autant de personnes qui veulent, que de volontés. — C'est là une erreur que vous avez fait dire à l'empereur Héraclius dans son ecthèse. La Trinité divine a trois personnes, et pourtant elle n'a qu'une seule volonté. D'après votre principe, il faudrait dire avec Sabellius : Il n'y a en Dieu qu'une seule volonté, donc il n'y a en Dieu qu'une seule personne. — Puisque la volonté appartient à la nature, objecta Pyrrhus, et que les pères les plus célèbres ont dit que les saints n'ont d'autre volonté que celle de Dieu, il faudra donc reconnaître que les saints sont aussi de la même nature que Dieu ? — J'ai déjà fait observer, répondit Maxime, que quand on cherche la vérité il faut définir les termes afin d'éviter l'équivoque. Quand les pères ont dit que les saints avaient la même volonté que Dieu, avaient-ils en vue la volonté substantielle et toute-puissante de Dieu, ou seulement l'objet de sa volonté ? S'ils eussent entendu la volonté substantielle, ils auraient fait les saints de la même nature que Dieu, ce qui est inadmissible ; mais ils n'ont parlé que de l'objet de la volonté, qu'ils nommaient improprement *volonté*, comme on donne à l'effet le nom de la cause. — Laissons de côté ces subtilités que le vulgaire ne peut comprendre, reprit Pyrrhus ; et disons simplement que le Christ est Dieu parfait et homme parfait, sans entrer dans d'autres détails. — S'il en était ainsi, s'écria Maxime, il faudrait donc

anathématiser les conciles et les pères qui nous ordonnent de confesser non-seulement les natures mais les propriétés de chacune, comme d'être visible et invisible, mortel et immortel, créé et incréé. Ils nous ont enseigné de même qu'il y a deux volontés, et qu'elles sont distinctes, l'une divine et l'autre humaine. — Alors tenons-nous strictement à ce qu'ont dit les conciles et ne parlons ni d'une ni de deux volontés. — Les conciles, reprit saint Maxime, ont condamné Apollinaire pour avoir prétendu qu'il n'y avait dans le Christ qu'une seule volonté, d'où il résultait, selon l'hérésiarque, qu'en Jésus-Christ la chair était consubstantielle à la divinité. Ils ont condamné Arius qui enseignait aussi une volonté unique. Comment donc pouvons-nous demeurer catholiques, si nous ne professons le contraire de ce qu'ont dit les hérétiques? — Mais cependant, objecta Pyrrhus, pourquoi le pape Vigilius a-t-il approuvé l'écrit de Mennas patriarche de Constantinople? — Vous savez bien que le mémoire hérétique de Mennas, présenté à l'empereur dans une séance du conseil d'état, n'a jamais été approuvé par aucun pape; c'est là une fable inventée par Sergius. — Soit pour Vigilius; mais que direz-vous de la lettre d'Honorius à mon prédécesseur? ce pape ne professe-t-il pas ouvertement le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ? — Quant à cette lettre, répondit Maxime, d'après vous, quel doit en être l'interprète le plus digne de foi? Celui même qui l'a rédigée par ordre d'Honorius, un personnage qui vit encore, dont la piété et la science sont en honneur dans tout l'Occident; ou bien les théologiens de Byzance, qui torturent les textes à leur fantaisie? — Évidemment, dit Pyrrhus, l'interprète le plus autorisé est celui qui a lui-même rédigé la lettre. — Or, reprit Maxime, le personnage qui a composé la lettre d'Honorius est le même qui, en qualité de secrétaire du saint pape Jean IV, l'interprétait en ces termes, dans un rescrit pontifical à l'empereur Constantin d'heureuse mémoire : « Quand nous avons dit une seule volonté, cette expression ne s'appliquait point à la double nature divine et humaine du Seigneur, mais uniquement à son humanité. Sergius nous mandait que certains hérétiques attribuaient au Christ deux volontés contraires;

nous avons répondu que le dualisme contradictoire de la chair et de l'esprit n'existait pas dans Notre-Seigneur; nous avons dit que son humanité avait comme caractère essentiel une seule volonté. La preuve que tel est bien le sens vrai de notre lettre, c'est qu'on y peut constater l'emploi des termes *membra* et *caro*, lesquels en aucune façon ne pourraient se rapporter à la divinité. — Il se peut, dit Pyrrhus, que la lettre d'Honorius ait été mal comprise, mais comment faire concorder avec la doctrine de deux volontés et de deux opérations en Jésus-Christ le texte de Denys l'Aréopagite, dans son épitre au thérapeute Caïus? « Le Christ, dit ce père, a fait connaître au monde un mode d'agir nouveau, l'opération théandrique. » Cette expression « un mode d'agir » n'implique-t-elle pas l'unité d'opération? — Nullement. Voici la phrase entière du saint docteur : « Le Sauveur accomplissait les œuvres divines non-seulement comme Dieu et les actions humaines non-seulement comme homme, mais comme Dieu et homme tout ensemble; il fit connaître au monde un mode d'agir nouveau, l'opération théandrique [1]. » On ne saurait mieux déterminer les deux opérations

[1] S. Dionys. Areopagit., *Epist.* IV. *Caïo Therapeuti*; *Patr. græc.*, tom. III, col. 1072. Traduct. de Mgr Darboy. — Déjà ce passage de S. Denys l'Aréopagite avait été cité et expliqué dans le sens que lui donne l'abbé Maxime par Sophronius de Jérusalem (*Epist. synodic.*; *Patr. græc.*, tom. LXXXVII *ter*, col. 3178). Nous ferons remarquer ici, après Mgr Darboy, que l'authenticité des œuvres de S. Denys l'Aréopagite était tellement acceptée au VIIe siècle, que les monothélites eux-mêmes invoquaient ou subissaient l'autorité de leur témoignage. Grégoire le Grand au VIe siècle citait de même *Dionysius Areopagita, antiquus videlicet et venerabilis pater* (Greg. Magn., *Homil.* XXXIV; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1254). A la même époque, Léonce de Byzance comptait Denys l'Aréopagite au premier rang des docteurs et des pères (Leont. Byzant., *Scholia de Sectis, Actio* III; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, pars I, col. 1214). Anastase le Sinaïte, patriarche d'Antioche (561-593), nomme presque à chaque page de ses écrits Denys de l'Aréopage « le divin, le théologue sublime, l'apostolique, le disciple de Paul, le fondateur de la théologie. » (Anastas. Sinait. *Opera*, pass.; *Patr. græc.*, tom. LXXXIX, col. 62-75, 216, 289, 305, etc.). Il nous apprend qu'un homonyme de l'Aréopagite, Denys d'Alexandrie, qui vivait en 250, avait composé un Commentaire des œuvres du théologien de l'Aréopage. Voici ses paroles : Ὁ μέγας Διονύσιος ὁ Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπος, ὁ ἀπὸ ῥητόρων, ἐν τοῖς σχολίοις, οἷς πεποίηκεν εἰς τὸν μακάριον συνώνυμον αὐτοῦ Διονύσιον. (Col. 289). Le fait est

résultant des deux natures. — Mes prédécesseurs avaient mal interprété les paroles des pères. Je demande grâce pour eux et pour moi. C'est par ignorance que nous sommes tombés dans l'erreur. Je suis prêt à me rétracter; je veux aller le faire au tombeau des saints apôtres et aux pieds du pape [1]. »

Rétractation hypocrite de Pyrrhus à Rome. Sa rechute et sa déposition.

17. Des applaudissements unanimes accueillirent cette déclaration. Le patriarche pria Maxime de l'accompagner à Rome ; Grégoire fournit un navire aux illustres voyageurs, qui s'embarquèrent avec leur suite à Alexandrie. Le jour même de son arrivée Pyrrhus, après avoir fait sa prière au tombeau des saints apôtres, présenta au pape Théodore un mémoire (*libellus*) signé de sa main, dans lequel il rétractait explicitement l'ecthèse, condamnait tout ce qui avait été entrepris par lui ou ses prédécesseurs en faveur du monothélisme, et faisait acte d'adhésion à la foi orthodoxe. La joie fut grande à Rome, en présence d'un changement si inespéré. Le patriarche fut admis à la communion ; un trône lui fut dressé à côté de l'autel de saint Pierre, pendant que le pape officiait pontificalement ; enfin pour couronner cette fête,

également attesté par S. Maxime dans les mêmes termes (S. Maxim., *Lib. ambiguorum. Schol. in Dionys. areopagit. De cœlest. hierarch.*, cap. V ; *Patr. græc.*, tom. IV, col. 60). Au temps de Nicétas Choniate (1200), ce Commentaire existait encore (Nicet. Choniat., *Thesauri*, lib. II, cap. XV ; *Patr. græc.*, tom. CXXXIX, col. 1133). S. Cyrille d'Alexandrie invoquait le témoignage de l'Aréopagite dans sa lutte contre Nestorius (Liberatus Diacon., *Breviar., causæ Nestorian. et Eutychian.*, cap. X ; *Patrol. lat.*, tom. LXVIII, col. 991 et note). Jean Chrysostome, ou du moins l'auteur contemporain du sermon de *Pseudoprophetis* publié sous son nom, mentionne les œuvres de saint Denys l'Aréopagite en ces termes : *Ubi Evodius ille, bonus odor Ecclesiæ, et sanctorum apostolorum successor ? Ubi Ignatius Dei domicilium? Ubi Dionysius Areopagita volucris cœli?* Ποῦ ὁ Διονύσιος τὸ πετεινὸν τοῦ οὐρανοῦ; (Joan. Chrysost., *Patr. græc.*, tom. LIX, col. 560). On rencontre, parmi les œuvres d'Origène, une homélie où est également cité le « grand » Denys l'Aréopagite (Cf. *Patr. græc.*, tom. IV, col. 959, D.). Nous ne prolongerons pas davantage cette liste de témoignages en faveur de l'authenticité du plus précieux monument théologique qui nous soit resté des successeurs immédiats des apôtres. Le lecteur trouvera la question traitée d'une manière complète, avec tous les textes à l'appui, dans les diverses *Vindiciæ areopagiticæ* publiées au tom. IV de la *Patrol. grecque.*

[1] S. *Maximi Disputatio cum Pyrrho ; Patr. græc.*, tom. XCI, col. 287-354.

Pyrrhus fut autorisé à distribuer des largesses au peuple. Sa conversion pouvait amener de grands résultats, et faire une impression profonde sur l'esprit des évêques orientaux qu'il avait précédemment violentés ou séduits. Le jeune empereur Constant II, monothélite déclaré, prit des mesures énergiques. Il députa subitement à Ravenne, en qualité d'exarque, Olympius, zélé défenseur de la nouvelle hérésie ; il lui donna ses instructions et les pouvoirs les plus étendus pour négocier avec Pyrrhus et le ramener, suivant l'expression du *Liber Pontificalis*, à son vomissement. L'hypocrite patriarche, prévenu de l'arrivée du fonctionnaire impérial, quitta Rome furtivement et se rendit à Ravenne où il s'aboucha avec Olympius. La promesse d'un rétablissement ultérieur sur le siége de Constantinople fut vraisemblablement l'appât dont se servit l'exarque. Pour reconquérir les faveurs de la cour, Pyrrhus aurait vendu son âme. Il s'empressa de rétracter sa dernière rétractation, et publia un manifeste insolemment hérétique. « A cette nouvelle, dit Théophane, le pape réunit un concile à Rome, sur le tombeau du prince des apôtres. Pendant la célébration des saints mystères, il se fit apporter le calice ; humectant le bec de sa plume d'une goutte du sang vivifiant du Christ, qu'il mêla ensuite d'un peu d'encre, il souscrivit de sa main la déposition du patriarche et l'anathème lancé contre tous ses adhérents [1] » (647).

Lettre insidieuse de Paul au pape Théodore I.

18. La déposition canonique de Pyrrhus, solennellement prononcée dans un concile romain par le pape en personne, aurait pu faciliter au patriarche Paul, siégeant toujours à Constantinople, la régularisation de son titre jusque-là si vivement contesté. Il eût suffi d'une profession de foi vraiment orthodoxe, pour que

[1] Theophan., *Chronograph.; Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 682. Ce rite, d'une solennité terrible, fut encore pratiqué plus tard au VIIIe concile général de Constantinople. Dans la séance du 29 octobre 869, les pères souscrivirent la déposition de Photius avec des roseaux trempés dans le sang eucharistique. L'histoire profane a enregistré un souvenir de ce genre, à la date de 844. Un traité de paix conclu dans une diète tenue en Aquitaine, entre Charles le Chauve et Bernard duc de Toulouse, aurait été également signé par les deux parties contractantes « avec le sang de Jésus-Christ. »

Théodore Ier le confirmât dans sa dignité et sa juridiction. Les apocrisiaires du saint siége, Sericus et Martin, le pressaient en ce sens. Après les éclatantes protestations du métropolitain de Chypre, d'Étienne de Dor et des évêques africains, c'était le meilleur parti à prendre dans l'intérêt même de son ambition personnelle, le seul qui touchât les caractères avilis des prélats byzantins. Depuis longtemps en effet, ils avaient cessé de compter avec le devoir et la conscience. Cependant Paul ne se dissimulait pas qu'en se ralliant à l'orthodoxie, et en recouvrant par là les bonnes grâces du pape, il perdrait celles de l'empereur. Théodore Ier le confirmerait sur son siége, mais Constant II l'en chasserait. Entre cette double alternative, il essaya de louvoyer pour gagner du temps. Ce fut dans ce but qu'il écrivit au pape une longue et insidieuse épître, dont la suscription était ainsi conçue : « Au très-saint et très-bienheureux frère et coévêque le seigneur Théodore, Paul, évêque indigne, salut dans le Seigneur. » Après un exorde insinuant sur le texte *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, il aborde, non sans embarras, et comme à regret, le point précis de la question. « Les apocrisiaires de votre béatitude, dit-il, dans de longs entretiens sur les matières ecclésiastiques, ont redoublé d'instances pour que j'adresse à votre sainteté très-vénérée ma profession de foi par rapport aux controverses actuelles. De concert avec le synode des évêques placés sous ma juridiction, je reconnais dans le Sauveur une seule volonté. En admettre deux serait établir en Jésus-Christ un dualisme contradictoire, deux personnes luttant l'une contre l'autre. Nous croyons donc qu'en vertu de son union avec la substance divine du Verbe, l'âme humaine de Jésus-Christ n'avait plus avec la divinité qu'une même volonté indistincte, dirigée en toute circonstance par le Verbe de Dieu. Tous nos docteurs, le grand Athanase, le vaillant athlète Cyrille, le saint et œcuménique concile de Chalcédoine, professèrent cette croyance. Nous venons de relire leurs témoignages; ils sont en conformité parfaite avec l'enseignement d'Honorius et de Sergius de pieuse mémoire, qui ont illustré l'un le siége suprême de l'ancienne Rome, l'autre celui de la

Rome nouvelle. Tels sont aussi notre croyance, notre prédication, nos sentiments. Cette foi est la gloire de l'Église, la manifestation de l'orthodoxie, notre espérance de salut. Elle est le germe fécond de la vie spirituelle, la fleur de la doctrine des pères, le paradis de vérité, l'arbre de vie des brebis raisonnables du Christ [1]. » Les brillantes images que le patriarche byzantin accumulait à plaisir ne suffisaient point à déguiser son erreur. Il essayait vainement de reprendre la fameuse équivoque de Sergius à propos d'une volonté humaine unique en la personne de Jésus-Christ, et d'invoquer le témoignage du pape Honorius à ce sujet. Depuis lors, la question avait été posée nettement; il s'agissait de deux volontés naturelles, l'une divine, l'autre humaine; c'était là le point précis du débat. Severinus dans sa condamnation de l'ecthèse, le pape Jean IV dans sa lettre à l'empereur Constantin, Théodore lui-même dans ses rescrits antérieurs, s'en étaient suffisamment expliqués. Paul n'eut donc aucun succès avec sa missive hypocrite. Le pape lui ordonna, sous peine d'être à son tour déposé comme Pyrrhus, d'avoir à professer purement et simplement la foi des deux volontés naturelles en Jésus-Christ et de condamner l'ecthèse.

Publication du Type, sous le nom de l'empereur Constant II.

19. Pour désarmer les foudres de l'Occident sans rien sacrifier de ses erreurs, Paul imagina un expédient funeste à l'Église. Le jeune empereur Constant II lui prêta son nom, comme jadis Héraclius avait prêté le sien à Sergius d'hérétique mémoire. Un nouvel édit impérial, rédigé par le patriarche, mais signé par un César âgé de dix-sept ans, supprima l'ecthèse et enjoignit à tous les sujets de l'empire byzantin un silence absolu sur les controverses actuelles. Catholiques et hétérodoxes devaient également se taire, sous peine de confiscation de leurs biens, d'exil, de mort même. Voici les principales dispositions de ce décret, promulgué sous le nom de « Type, » ou formulaire de foi : « Nous défendons à tous nos sujets catholiques de disputer, à l'avenir, sur la question des deux volontés en Jésus-Christ. Nous voulons que l'on s'en

[1] Paul. Constantinop., *Epist. ad Theodor. pap.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 92-99.

tienne uniquement à la parole des Écritures, aux définitions promulguées par les cinq précédents conciles œcuméniques, aux écrits des pères dont la doctrine est la règle de l'Église. Enfin pour assurer la concorde et l'union entre les partis, nous avons ordonné d'arracher l'ecthèse des portes de Sainte-Sophie. Ceux qui oseront contrevenir à cette ordonnance encourront notre indignation impériale. S'ils sont évêques ou clercs, ils seront déposés ; s'ils ont embrassé la vie monastique, ils seront excommuniés et chassés de leurs demeures. Les fonctionnaires seront privés de leurs honneurs et de leurs charges, les riches dépouillés de leurs biens, les autres punis corporellement ou bannis [1] » (648).

Déposition de Paul. Œuvres polémiques de St Maxime.

20. Lorsque le pape Honorius, vingt-cinq ans auparavant, prescrivait aux orientaux le silence sur la controverse encore obscure d'une seule opération humaine en Jésus-Christ, dans le but d'éviter des discussions interminables, il était dans son droit. Comme chef de l'Église universelle, il lui appartenait d'imposer une direction : c'était un devoir pour les catholiques de la suivre. Cependant sa voix avait été méconnue, sa parole dénaturée, ses ordres, ses conseils outrageusement enfreints par ceux mêmes qui les avaient provoqués. Non-seulement Sergius et ses successeurs Pyrrhus et Paul n'observèrent point le silence de charité et de prudence que leur recommandait le siége apostolique sur le point précis d'une seule opération humaine en Notre-Seigneur, mais ils professèrent ouvertement l'unité de volonté et d'opération naturelles, mais ils firent enregistrer par Héraclius le monothélisme comme loi de l'État, comme doctrine officielle. La prétention de revenir ensuite au silence, après un tel éclat, n'était qu'une manœuvre de parti, un expédient de mauvaise foi. Comment d'ailleurs, lorsque la doctrine orthodoxe avait été itérativement promulguée par trois pontifes romains dans les termes les plus explicites, l'empereur d'Orient osait-il placer l'erreur et la vérité sur la même ligne, les proscrire toutes deux sous les mêmes peines ? De quel droit Constant II, ressuscitant les prétentions théologiques qui avaient

[1] Labbe, *Collect. Concil.*, tom. VI, col. 234.

si mal réussi à son aïeul Héraclius, s'érigeait-il en docteur de l'Église? Si l'ecthèse avait été une usurpation malencontreuse, le type l'était-il moins? Toutes ces considérations furent énergiquement présentées à la cour de Byzance par les apocrisiaires Sericus et Martin. La fermeté de leur langage ne fit qu'exaspérer le jeune prince : il maintint avec hauteur son nouvel édit. La première application des pénalités dont il menaçait les opposants eut lieu contre les légats eux-mêmes. Le palais de Placidie qui leur servait de demeure fut livré au pillage, l'autel où ils avaient coutume d'offrir le sacrifice fut renversé : on leur interdit la célébration des saints mystères dans toute l'étendue de l'empire, et peu après on donna l'ordre de les arrêter partout où ils se trouveraient. Martin fut assez heureux pour échapper sain et sauf : il revint à Rome où le trône de saint Pierre et la couronne du martyre l'attendaient. On ne sait ce que devint Sericus. Peut-être eut-il le sort d'une foule d'évêques, prêtres et laïques fidèles, qui expirèrent en prison, en exil, sous les verges des bourreaux. Le pape Théodore ne pouvait laisser impunie cette suite d'attentats. Dans un concile romain, il anathématisa le type et son véritable auteur le patriarche Paul. Une sentence de déposition frappa définitivement l'intrus hérétique de Constantinople. Mais abrité contre les foudres de Rome par la puissance de l'empereur, Paul se maintint orgueilleusement en possession de l'église de Byzance. La lutte devait se prolonger bien au delà du pontificat de Théodore Ier, qui mourut le 13 mai 649, quelques semaines après la condamnation du patriarche monothélite. Le silence que l'empereur croyait obtenir à force de tortures ne fut du reste jamais moins respecté que depuis la promulgation du type. L'Orient et l'Occident retentissaient des discussions monothélites. Le courageux abbé Maxime écrivait alors ses *Opuscules théologiques et polémiques* [1], où il vengeait la foi orthodoxe des sophismes officiels. Dans une série de *Lettres* [2] qui faisaient le tour du monde,

[1] S. Maxim., *Opusc. theologic. et polemic.*; *Patr. græc.*, tom. XCI, col. 9-296. — [2] S. Maxim., *Epist.*; *Ibid.*

il poursuivait les sectaires. Son érudition allait chercher dans les écrits des saints pères des armes contre l'erreur. Nous lui devons une *Exposition des textes obscurs de saint Denys l'Aréopagite et de saint Grégoire de Nazianze*. « Je mets ces deux docteurs, disait-il, au rang des plus illustres, des plus profonds, des plus célèbres pères. Par l'élection suprême, ils reçurent de Dieu l'esprit de sagesse et de doctrine dans la mesure la plus abondante que puisse contenir une intelligence humaine [1]. »

§ IV. Hagiographie des Gaules.

Le jeune prince Dagobert et sa vision dans la chapelle de Saint-Denys.

21. Pendant que les œuvres de saint Denys l'Aréopagite étaient ainsi étudiées en Orient par l'un des plus beaux génies orthodoxes du VIIe siècle, les Gaules voyaient s'élever la royale abbaye de Saint-Denys, la fondation monarchique par excellence du royaume très-chrétien. Vers l'an 615 le fils de Clotaire II et de la pieuse Bertrade, le jeune Dagobert, qui devait mériter plus tard le titre de Grand, fut conduit par un incident de chasse à travers les forêts voisines de Paris jusqu'au *vicus Catulliacus*. Un cerf lancé par la meute ardente échappait à la poursuite des veneurs. Après une course de plusieurs lieues, il finit par s'élancer dans la rue de ce village, et trouvant ouverte la porte de la chapelle élevée par sainte Geneviève sur le tombeau de saint Denys, il s'y jeta, pénétra dans l'oratoire et fit tête aux chiens jusqu'à l'arrivée du jeune prince. Dagobert respecta le droit d'asile et laissa l'animal s'échapper sain et sauf. On eût dit que les patrons célestes de cette chapelle avaient étendu leur protection invisible sur l'hôte innocent des bois. « Or, ajoute le chroniqueur contemporain, lès rois précédents avaient déjà fait en ce lieu quelques fondations, en reconnaissance

[1] S. Maxim., *De variis difficilib. locis sanct. Dionysii et Gregorii; Ibid.*, col. 1034. On remarquera que saint Maxime n'hésite point à donner le titre d'Aréopagite au docteur dont il commente les textes (Cf., col. 1046 et 59) : nulle part il n'émet le moindre doute sur l'authenticité de ses ouvrages. Ce traité de saint Maxime a été pour la première fois publié intégralement par Oehler, à Hall, en 1857, et reproduit ensuite dans la *Patrologie grecque* en 1860.

des nombreux miracles opérés par l'intercession des saints martyrs; toutefois la modeste chapelle ne ressemblait guère aux magnifiques constructions qui la remplacent aujourd'hui. Elle relevait de l'évêque de Paris, qui la conférait en bénéfice à l'un de ses clercs. Celui-ci, comme il se voit trop souvent, se préoccupait beaucoup moins de l'entretien de l'édifice que du revenu qu'il en pouvait tirer à son profit personnel. Tout s'y ressentait donc de cette négligence. Là cependant, à l'époque de Domitien le second depuis Néron qui souleva une persécution générale contre le christianisme, le bienheureux évêque Denys et ses compagnons le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère avaient été mis à mort pour le nom de Jésus-Christ. Une pieuse femme appelée Catulla, dont le *vicus* prit ensuite le nom, donna secrètement la sépulture aux corps des martyrs. Elle eut soin d'inscrire leur nom sur le *loculus*, pour que le souvenir en fût perpétué dans les générations suivantes. Le trésor incomparable demeura longtemps en cet état, sans autre gloire extérieure que l'affluence des pèlerins. Une petite chapelle y fut construite par la bienheureuse Geneviève, qui avait une ardente dévotion pour les saints martyrs [1]. » Dagobert eut bientôt l'occasion de se rappeler l'oratoire du *vicus Catulliacus*. Deux ans plus tard, le ministre favori de Clotaire II, le duc d'Aquitaine Sadrégisèle, fier de son crédit près du roi, osa insulter le jeune prince. Ordinairement un mérovingien ne prenait pas la peine de différer sa vengeance. Dagobert se contint pourtant devant le roi : il dissimula si bien son ressentiment que Sadrégisèle put le croire apaisé. Mais un jour, en l'absence de Clotaire II retenu hors du palais par une chasse lointaine, le jeune prince invita le duc à un grand festin. Le banquet se termina pour Sadrégisèle par une flagellation sanglante. Chose plus ignominieuse encore dans les mœurs de cette époque, les serviteurs de Dagobert firent tomber sous leurs ciseaux les cheveux et la barbe du malheureux convive. Arnulfus (saint Arnoul) évêque de Metz, chargé de l'éducation du jeune prince [2], n'avait point été consulté pour ce bel

[1] *Gesta domni Dagoberti ab auctore anonymo quidem sed contemporaneo*, cap. III; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1395-1397. — [2] *Ibid.*, cap. II.

exploit. Ses reproches, comme beaucoup d'autres qu'il eut l'occasion d'adresser à son fougueux disciple, arrivèrent trop tard. Cependant la faute était faite : le roi à son retour vit accourir le duc d'Aquitaine, sans chevelure ni barbe, le corps meurtri, les larmes aux yeux et demandant justice. Clotaire II, étincelant de colère, fit appeler sur-le-champ son fils. Au lieu d'obéir, Dagobert épouvanté sauta sur le plus rapide de ses chevaux, et courut s'enfermer dans la chapelle du *vicus Catulliacus*. Le roi envoya à sa poursuite, mais une force surnaturelle empêcha les messagers de franchir l'enceinte de cet asile. Prosterné sur le pavé de l'oratoire, Dagobert, le cœur plein de repentir et d'humilité, invoquait les saints martyrs. Soudain malgré son inquiétude et ses angoisses, un sommeil extatique ferma ses paupières. Trois personnages, aux vêtements blancs, lui apparurent dans une auréole d'éblouissante lumière. L'un d'eux, qui semblait dominer ses compagnons par la majesté de l'âge et une dignité surnaturelle, lui dit : « Jeune franc, nous sommes les serviteurs du Christ, Denys, Rustique et Eleuthère. Tu sais déjà que nous avons souffert le martyre pour son nom, et que nos corps reposent en ce lieu jusqu'ici trop négligé. Si tu t'engages à glorifier notre tombeau et notre mémoire, nous te délivrerons du péril qui te menace, nous serons pour toujours tes intercesseurs devant Dieu. » La vision disparut après ces paroles ; le prince s'éveilla plein de joie et fit vœu s'il échappait au danger de rendre à jamais illustre la mémoire de ses protecteurs célestes. Cependant Clotaire II, informé de l'étrange résistance éprouvée par ses envoyés, se rendit en personne aux portes de l'oratoire. La même force invisible qui en avait interdit l'entrée à ses gens d'armes, se fit sentir à lui-même. Il demeurait comme cloué au sol. Ce prodige changea ses dispositions ; il pardonna au coupable. Aussitôt, libre de ses mouvements, il put entrer dans la chapelle miraculeuse et s'agenouiller sur la tombe des martyrs [1].

[1] *Gest. Dagobert.*, cap. VI-XI.

Le maire d'Austrasie Pépin de Landen et les saints de sa famille.

22. La réconciliation entre le père et le fils fut durable. En 622 Dagobert âgé de dix-neuf ans fut proclamé roi d'Austrasie : il alla siéger à Metz. Au point de vue politique, ces partages de territoire affectionnés par les mérovingiens constituaient un danger sérieux ; ils finirent par entraîner la chute de la dynastie. Tous les historiens ont signalé le fait. Peut-être n'a-t-on pas tenu suffisamment compte des rivalités locales, des ambitions particulières, de la fierté des leudes et des barons de chaque contrée, lesquels voulaient avoir un roi et une cour à eux. Il est certain d'ailleurs que jamais l'Austrasie ne contempla plus de splendeur, de gloire et de vertus réunies que sous le gouvernement du jeune Dagobert. Saint Arnoul avait suivi son royal disciple et en demeurait le fidèle conseiller. Il partageait l'autorité avec un maire du palais honoré plus tard par l'Église du titre de bienheureux [1], célèbre dans l'histoire comme la tige de la seconde race des rois francs, Pépin de Landen, appelé par les chroniqueurs « le vivant domicile de la sagesse, le trésor des conseils, le soutien des lois, le terme des débats, le rempart de la patrie, l'honneur de la cour, le modèle des chefs, la règle des rois [2]. » — « Premier de sa race, dit le cardinal Pitra, le bienheureux Pépin surnommé de Landen [3] apparaît sans que rien le prépare. Ses ancêtres peuvent à peine être vaguement nommés. Est-ce une famille franque, ou gauloise, ou romaine ? Les noms, les origines, les relations les plus divergentes se croisent dans ses premières annales. Les domaines des Pépins couvrent le Brabant, les Vosges, les rives du Rhin ; leurs villas s'élèvent aussi par delà la Loire et jusqu'au pied des Pyrénées [4]. Mais le signe le plus royal du VIIe siècle et de la France en particulier, c'est l'abondante sainteté. C'est aussi le plus bel apanage des Pépins. Par des titres irrécu-

[1] Bolland., *Act. B. Pippini ducis*, XXI febr. — [2] D. Bouquet., *Scriptor. rer. Franc.*, tom. II, p. 605.

[3] Les documents anciens ne parlent pas du surnom que lui donnent les modernes, *Landesii, Landensis, Landini, Landisii, a Landis, Landiniensis.*

[4] Bolland., *Act. beat. Pippini,* loc. cit., pag. 260.

sables, ils marchent en tête de ce peuple d'élus : en gagnant le royaume du ciel, ils ont conquis l'empire du monde. Parmi les fondateurs de cette dynastie, il faut compter non-seulement son chef, Pépin de Landen, dont l'Église, la science et les peuples ont respecté les titres à la vénération publique, mais encore sa compagne en ce monde, la bienheureuse Itta [1], son frère saint Modoald de Trèves et sa sœur sainte Severa [2]; puis les neveux, les nièces, les alliés : d'une part saint Vincent-Madelgare, vulgairement saint Mauger, sainte Valdétrude sa femme et leurs enfants Dentelin, Landeric, Adeltrude et Madelberte, réunis sur les mêmes autels [3]; d'autre part, les enfants du bienheureux Witger et de sainte Amalberge [4], Emerbert de Cambrai, Rinilde et leur illustre sœur sainte Gudule, la patronne du Brabant [5]; enfin dans d'autres branches collatérales, saint Wandregisile, ami et contemporain du bienheureux Pépin, l'héroïque saint Bavon, sa mère Adeltrude, sa fille Aglétrude, sa sœur Adilia [6]. Ce ne sont là pourtant que les premiers rameaux [7] de cette féconde généalogie dont

[1] Bolland., *Act. beat. Ittæ*, VIII maii. — [2] S. Modoald, évêque de Trèves, est honoré le 12 mai, et sainte Sévère le 20 juillet.

[3] S. Vincent Madelgare est honoré le 14 juillet; sainte Valtrude, Vautrude ou Vaudru, le 9 avril; sainte Aldegonde, sœur de Valdétrude, le 30 janvier; saint Landri évêque de Metz le 17 avril; saint Dentelin le 15 juillet; sainte Adeltrude le 25 février; sainte Madelberte le 7 septembre.

[4] Tous deux sont honorés le 10 juillet.

[5] On célèbre la fête de saint Emerbert le 15 janvier; celle de sainte Rinilde le 16 juillet; celle de sainte Gudule le 8 janvier. — On leur a donné souvent pour sœurs sainte Ermentrude et sainte Pharailde, et pour frères saint Venant et saint Gengoux. — Voir les dissertations des Bollandistes sur ce sujet, *ad dies* IV, XV, XVI *jan.*, X, XVI *juil.* (Notes du cardinal Pitra).

[6] Saint Wandrégisile, dont nous parlerons plus loin, est honoré le 22 juillet; saint Bavon le 26, sainte Adeltrude le 27; sainte Aglétrude le 30 juin; sainte Adilia le 1er octobre.

[7] La postérité directe de Pépin de Landen fournit à l'hagiologie sainte Begga (17 décembre), sainte Gertrude de Nivelle (18 mars), sainte Walfétrude, fille de Grimoald (18 novembre), sainte Gertrude de Hamay (6 décembre), et ses enfants le bienheureux Adalbald (2 février), sainte Rictrude (12 mai), saint Mauront (5 mai), sainte Clotsinde (30 mai), sainte Eusébie ou Ysoie (16 mars), sainte Adalsinde (24 décembre).

Pépin de Landen porte sans faiblir la vigoureuse tige, comme les patriarches peints aux vitraux des cathédrales. S'il pouvait sembler que les honneurs du martyrologe aient été prodigués à cette famille par complaisance pour sa royale fortune, il suffirait de présenter les pièces de cette canonisation populaire, en dépouillant successivement tous les actes de ces saints. Qu'on en juge par l'un des plus obscurs, que nous n'hésitons pas à placer en tête des fondateurs de cette première dynastie impériale, humble et austère reclus, aussi dédaigné de l'histoire qu'il a été glorifié par l'Église, aussi peu connu des doctes qu'il est vénéré du peuple, saint Bavon, patron du Brabant. »

Saint Bavon, patron du Brabant.

23. « Allowin-Adhilec-Bavo, très-noble et riche comte de Hasbanie, avait épousé la fille du comte Adilio, dont il eut la bienheureuse Aglétrude. Cette enfant, à peine sortie du berceau, entendit distinctement une voix qui, venant du trône du Très-Haut, lui disait : « Crois en moi ; et toi qui es née de nobles ancêtres, par la vertu du Verbe de Dieu tu enfanteras tes propres parents. » La petite fille commença aussitôt à prier pour le salut de son père. Or, le comte Bavon épuisait ses forces dans le mal, se livrant sans trêve aux fureurs de son tempérament emporté, foulant aux pieds les pauvres, battant de verges les serfs de ses domaines, ne respectant pas même ses proches. Il inspirait la terreur comme un brigand, et il en portait le nom, *latro*. Mais la prière de sa petite enfant l'atteignit au cœur ; la mort de sa pieuse femme acheva de le renverser. Il tomba aux pieds de l'évêque missionnaire saint Amand [1], confessa ses crimes en fondant en larmes, et se releva homme de Dieu. Il vendit ses biens, les distribua aux pauvres, et entra dans un monastère bâti à Gand par le saint pontife. Il se dépouilla de sa chevelure et prit l'habit des pénitents, l'étole et la couronne des clercs. En cet état, il voulut se montrer aux populations qu'avaient effrayées ses désordres ; il parcourut les plus rigides monastères, recueillant tous les exemples d'austérités qu'il trouvait sur son passage. Ayant un

[1] Cf., tom. XV de cette *Histoire*, pag. 447-452.

jour rencontré l'un de ses serfs qu'il avait maltraité jadis, il l'obligea de l'attacher avec des courroies, de le battre de lanières, de le traîner pieds et poings liés dans une prison publique. Cette prison fut une cellule de reclus, où saint Amand consentit à l'enfermer comme un malfaiteur, ou plutôt comme un mort; on fit ses funérailles; on vint en procession avec les torches, l'encens, les psalmodies des défunts; l'évêque ferma lui-même et scella la porte du tombeau. Bavon y vécut trois ans, ne mangeant que du pain d'orge saupoudré de poussière, couchant sur la cendre, couvert d'un cilice, reposant dans son rare sommeil la tête sur une pierre, chargeant ses épaules aux heures de l'oraison d'une autre lourde pierre qu'à peine deux hommes pouvaient remuer; tourmenté par des visions infernales qui l'assaillaient sous le hideux aspect de serpents, d'oiseaux de proie, de bêtes fauves, visité par un ange en forme de colombe, couronné tout vivant d'auréoles qui descendaient du ciel comme des croix de feu. Enfin, après trois ans et quarante jours, il annonça sa mort, et son âme s'envola dans la cour céleste [1]. »

24. On cherche vainement de nos jours, dans les théories matérialistes, les bases d'une réconciliation entre le pouvoir et le peuple, entre la richesse et la pauvreté. Ces idées qu'on nomme modernes, bien qu'elles soient vieilles comme le paganisme et qu'elles aient agité successivement toutes les civilisations polythéistes, furent celles d'Harmodius et d'Aristogiton en Grèce, des Gracques et de Spartacus à Rome : elles finiront par tuer la France si l'on n'y prend garde. La foi chrétienne est l'unique élément social assez puissant pour maintenir en paix les deux forces parallèles aujourd'hui déchaînées l'une contre l'autre. Quelle pénitence que celle du comte

Saint Wandrégisile.

[1] Pitra, *Hist. de saint Léger*, pag. 70-76. Voici l'épitaphe de saint Bavon, composée par l'évêque et martyr saint Liven :

Qui patriæ rector, spes gentis, gloria regni,
Magnorum primus, qui modo magnus eras;
Non quia magnus eras te gloria magna beatum,
Sed contempta decus gloria magna facit.
Pro Christo pauper, despectus, vilis egensque,
Et Christi famulis nunc caput atque decus.

Bavon, et combien de révolutions ne prévenait-elle pas! Ces exemples n'étaient d'ailleurs pas rares dans la noblesse franque. Wandrégisile, dont on vient de citer le nom parmi ceux des alliés de Pépin, était comte du palais, c'est-à-dire juge des causes déférées au roi, et de plus trésorier préposé à la rentrée des revenus du trésor royal, ce qui équivaudrait au titre actuel de ministre des finances. Élevé avec Dagobert, le jeune prince l'avait amené en Austrasie : il lui prodiguait, outre les honneurs et les charges, les témoignages plus précieux encore d'une confiance sans bornes et d'une amitié sincère. Un jour, le palais de Metz se préparait pour une grande fête. Le trésorier royal devait se marier avec une jeune fille de noble race. Mais on chercha vainement le fiancé. Wandrégisile avait disparu ; il était allé se réfugier auprès d'un solitaire sur les bords de la Meuse, renonçant à la puissance, aux dignités, à toutes les joies de la richesse, de la famille et du monde. Sa retraite fut découverte. « Les rois mérovingiens, dit M. de Montalembert, avaient dès lors imposé aux leudes francs la défense de prendre l'habit clérical ou monastique sans leur permission, défense fondée sur l'obligation du service militaire dû au prince, laquelle était l'âme de l'organisation sociale des peuples germaniques. » Dagobert usa donc de son privilége et força son ami de revenir à la cour. Wandrégisile obéit fort à contre-cœur. « Comme il arrivait au palais, il vit un pauvre homme dont la charrette avait versé dans la boue devant la porte même du roi. Le trésorier descendit aussitôt de cheval, prêta la main au pauvre voiturier et tous deux ensemble relevèrent la charrette. Il entra ensuite au palais, et quelques-uns des officiers riaient à la vue de ses vêtements couverts de boue. Mais ils parurent resplendissants des feux de la charité aux yeux du roi, qui, touché de cet humble dévouement, lui permit de suivre sa vocation religieuse. Wandrégisile alla d'abord se réfugier auprès du tombeau de saint Ursanne, qui se trouvait situé dans un domaine de sa maison et dont il agrandit le monastère. Là il s'appliqua à dompter sa chair par l'austérité, à lutter contre les tentations de sa jeunesse en se plongeant pendant l'hiver dans la neige ou dans les eaux glacées du Doubs, et à y rester pendant

qu'il chantait les psaumes [1]. » Pour étudier de plus près les règles de la perfection monastique, il passa successivement plusieurs années dans les monastères de Bobbio en Italie et de Romain-Montier dans le Jura. Passionné pour la mémoire de saint Colomban, il voulut en rechercher les traces jusque dans la patrie de ce glorieux fondateur, et résolut de passer en Irlande. Mais Dieu, dit un de ses biographes, le réservait pour les Gaules. En 648, comme il traversait la ville de Rouen, se dirigeant vers un port de mer avec l'intention de s'embarquer pour les îles Britanniques, l'évêque Audoenus (saint Ouen), son ancien condisciple à l'école du palais, récemment élevé au siége métropolitain de Neustrie, l'ordonna prêtre et le contraignit de se fixer dans son diocèse. Erchinoald, maire du palais neustrien, cousin de Wandrégisile, lui abandonna non loin des rives de la Seine un grand domaine inculte, où l'on voyait encore sous les ronces et les halliers les ruines d'une ancienne ville détruite de fond en comble lors de l'invasion franque. Une fontaine, connue des oiseaux du ciel et des bêtes fauves qui venaient y boire, troublait seule de son murmure le silence de ce désert. Lorsque Wandrégisile vint s'y reposer, il était accompagné d'un jeune compagnon, Godo (saint Gond), son neveu et son disciple. Tous deux, dans une commune réminiscence, se redirent le mot d'Isaïe : « Dans la retraite des dragons surgira le roseau verdoyant ; » c'est-à-dire, ajoute le biographe, que les fruits de salut, les fleurs de la sainteté croîtront dans les lieux qui servaient auparavant de repaire aux animaux sauvages. La hutte de branchages sous laquelle les deux saints s'abritèrent, devint bientôt, grâce au concours infini de pèlerins et de disciples, l'abbaye de Fontenelle, destinée à occuper, sous le nom populaire de son fondateur saint Vandrille, une place si importante dans l'histoire ecclésiastique de France et de Normandie [2].

Dagobert conquérant chrétien.

25. Lorsqu'en 628 la mort de Clotaire II réunit toute la monarchie franque sous le sceptre de Dagobert, le jeune roi, âgé de

[1] Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pag. 574-581.

[2] Bolland., *Act. Sanct.*, XXII jul.

vingt-sept ans, apparut aux peuples de Neustrie avec le double prestige de la sainteté qui environnait son trône et de la gloire militaire qui couronnait ses armes. A la fois conquérant et législateur, il avait noblement répondu aux espérances de son précepteur saint Arnoul et du maire du palais Pépin de Landen. Grâce à leurs sages conseils, il était devenu le type d'un roi très-chrétien. Sa haute taille, l'air d'intrépidité qui respirait sur son mâle visage, charmaient tous les cœurs. « Il était, dit saint Ouen, remarquablement beau, à tel point que nul des rois francs ses prédécesseurs ne pouvait lui être comparé [1]. » On l'avait vu, dans une bataille contre les Saxons, lutter corps à corps avec Bertoald leur chef et envoyer à Clotaire II, comme témoignage de sa propre bravoure et comme signal du danger que couraient les Francs, une mèche de cheveux encore attachée au morceau de chair sanglante que la rude épée du saxon lui avait fait tomber de la tête en brisant son casque d'or [2]. Les races barbares qui entouraient les frontières de la Germanie apprirent à respecter sa puissance. Les Slaves s'étaient donné pour roi un marchand d'origine franque nommé Samo, lequel, après avoir trafiqué dans leur pays, finit par acheter le droit de régner sur eux. Par jalousie de métier sans doute, l'ancien marchand ferma l'accès de son royaume au commerce des Gaules : il fit massacrer les malheureux négociants qui lui tombèrent sous la main. Un ambassadeur de Dagobert vint demander raison de cette cruauté. Samo refusa de l'admettre à son audience. Il fallut que l'envoyé franc, dissimulant sa dignité et son caractère, se revêtît du costume slave, et mêlé ainsi à la foule se présentât au prétoire où Samo distribuait à ses sujets une justice plus ou moins sommaire. Les pourparlers, dans cette circonstance, ne pouvaient guère prendre un ton pacifique. L'ambassadeur éleva la voix et dans une série de récriminations exposa tous les griefs de son maître. Samo eut

[1] *Rex Dagobertus, torrens, pulcher et inclytus ita ut nullus ei similis fuerit in sanctis retro Francorum regibus* (S. Audoen., *Vit. S. Elig.*, lib. I, cap. XIV; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 492).

[2] *Gesta Dagobert.*, cap. XIV; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1400.

peur; il répondit humblement : « Ce pays et nous-mêmes nous sommes à la disposition du roi Dagobert, pourvu qu'il veuille contracter avec nous une alliance. — Est-ce qu'il est possible, s'écria l'ambassadeur, que les chrétiens, les serviteurs de Dieu, fassent alliance avec des chiens? — Dans ce cas, répondit Samo, si vous êtes les serviteurs de Dieu, nous en sommes les chiens, et dès lors nous saurons bien vous mordre. » C'était une déclaration de guerre. Secouru dans cette expédition par les Lombards, Dagobert traversa en vainqueur tout le pays des Slaves, le livra au pillage et ramena des milliers de captifs [1]. Chaque année du nouveau règne fut marquée par des victoires de ce genre contre les Saxons, les Bulgares, les Wascons, les Goths d'Espagne, et quand Dagobert mourut à trente-six ans, au mois de janvier 638, son nom était aussi célèbre en Orient qu'en Occident. On l'associait à celui d'Héraclius, le conquérant de la croix, avec lequel deux ambassadeurs gallo-romains Servatus et Paternus étaient allés conclure une alliance jusqu'à Jérusalem. L'histoire non moins que le patriotisme a donc le devoir de protester énergiquement contre l'ingratitude nationale qui a voué jusqu'à nos jours au ridicule le nom de Dagobert le Grand, le premier de nos rois qui aient pris officiellement et fait respecter en Europe et en Asie le titre mérité de roi très-chrétien.

Dagobert législateur et justicier. Les saints de sa cour.

26. Vraiment est-ce un spectacle si ridicule de voir un jeune roi, victorieux de tous ses ennemis, s'asseoir au milieu de ses conseillers sur le *faldistorium* ou trône d'or [2] qu'Éloi, un artiste éminent comme le fut plus tard Benvenuto Cellini, venait de ciseler? Là dans son palais de Clippiacum (Clichy) étaient réunis Pépin de Landen, Arnoul de Metz, Cunibert de Cologne, Amand de Maëstricht, le trésorier Dado ou Audoenus plus tard évêque de Rouen, les nobles guerriers Faro plus tard évêque de Meaux, Geromarus plus tard fondateur du monastère de Flay devenu célèbre sous le nom usuel de Saint-Germer, Ado plus tard

[1] *Gest. Dagob.*, cap. XXVI; tom. cit., col. 1406.

[2] Jusqu'au XVIe siècle les rois de France conservèrent la coutume, à leur avénement au trône, de s'asseoir sur le *faldistorium* de Dagobert pour recevoir le premier serment de fidélité de leurs vassaux.

fondateur de Jouarre, Dado de Rebais, Philibert de Jumièges. Cette assemblée d'hommes d'état, telle qu'on n'en verra plus que sous Charlemagne, était à la fois un concile de saints. On y révisait, pour les codifier en un seul corps de législation, la loi Salique, celles des Bourguignons, des Ripuaires, des Bajoarii (Bavarois), des Alamanni. L'esprit de l'Église, esprit de douceur et de charité, se substituait aux dures prescriptions des coutumes germaniques. La protection du faible, les droits sacrés du pauvre, de l'opprimé, du peuple, étaient affirmés par les descendants chrétiens des conquérants barbares. L'Évangile, devenu la loi écrite de la civilisation nouvelle, inaugurait pour notre patrie des siècles d'une grandeur et d'une gloire dont la France actuelle a perdu le secret. « La justice élève les nations, l'iniquité abaisse les peuples et les plonge dans la ruine [1]. » Or c'était un grand justicier que Dagobert. En 622, lors de son mariage avec Gomatrude sœur de la reine Sichilde, n'étant encore que roi d'Austrasie, il s'éleva entre son père et lui, au sujet de l'apanage de la jeune princesse, un grave différend. Les leudes austrasiens prirent parti pour leur jeune maître ; la résistance de Clotaire II pouvait amener une guerre civile. Dagobert, ce roi « torrent, » comme l'appelle saint Ouen dans son énergique langage [2], remit le litige à l'arbitrage des évêques et des leudes. Douze juges furent choisis de part et d'autre pour terminer la querelle. Ils donnèrent raison au prince austrasien. A dater de cette époque, le nombre douze, qui rappelait celui du collége apostolique, fut consacré pour les conseillers de la couronne, et nous le retrouverons plus tard dans les douze pairs de Charlemagne. Partout où se montrait la majesté royale personnifiée dans le jeune roi des Francs, les peuples saluaient avec enthousiasme l'apparition de la justice, ils avaient surnommé Dagobert le Salomon des Gaules. Ce fut ainsi qu'en 630 il parcourut la Burgondie, s'arrêtant aux villes principales de Langres, Dijon et Latona (Saint-Jean de Losne), courbant le front

[1] *Proverb.*, XIV, 34. — [2] *Dagobertus rex torrens* (S. Audoen., *Vita Eligii*, loc. cit.

superbe des oppresseurs quels qu'ils fussent, remplissant de joie le cœur des pauvres qui trouvaient en lui un véritable ami de Dieu [1]. « Car, dit l'annaliste, s'il était terrible contre les rebelles et les prévaricateurs, il avait des entrailles de père pour les humbles et les opprimés [2]. » Du fond de la Bretagne jusqu'alors si indépendante, le saint roi Judicaël, après une ambassade d'Eloi, revenait avec le négociateur reconnaître la suzeraineté de Dagobert et lui jurer fidélité.

Fondation du monastère royal de Saint Denys.

27. Le vœu fait dans son adolescence sur le tombeau de saint Denys fut accompli avec une magnificence vraiment royale par Dagobert. Une nouvelle église s'éleva au centre d'un monastère dont les constructions et les propriétés territoriales dépassaient en étendue celles d'Agaune et de Luxeuil, les plus florissantes abbayes de cette époque. Le *Laus perennis* y fut institué : trois cents religieux, partagés en neuf chœurs, se relayaient jour et nuit pour chanter les louanges du Seigneur. Le roi avait voulu de sa main travailler à l'ouverture du tombeau qui gardait les saintes reliques. Il lut avec un bonheur indicible sur le *loculus* primitif les trois noms de ses protecteurs célestes Denys, Rustique, Eleuthère, tels que la vision les lui avait désignés : à la fête de la translation solennelle, il porta lui-même les ossements sacrés dans le sarcophage d'or massif, chef-d'œuvre de saint Éloi, placé au milieu de la nouvelle église et surmonté d'une abside de marbre couverte de lames d'argent et de pierres précieuses. Sur le front du mausolée, une gracieuse aigrette d'or et de perles, entourée d'un triple rang de pommes d'or, encadrait un petit autel érigé en avant du tombeau. La croix d'or de cet autel était d'un dessin si pur, d'un travail si parfait, que « nos artistes actuels, dit le chroniqueur, regardent comme impossible d'en exécuter une semblable [3]. » L'ambon ou pupitre dépendant de cet autel et les portes du tombeau étaient revêtus de plaques d'argent ciselé. De tous les points de la Gaule,

[1] *Gest. Dagobert.*, cap. XXI ; *Fredegar. Chronic.*, cap. XLVIII ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 642.

[2] *Circa benevolos mansuetus, rebellantibus vero seu perfidis in regno terribilis* (*Gesta Dagobert.*, cap. XXIII).— [3] *Gesta Dagob.*, cap. XX.

des extrémités du monde même, on accourait pour admirer ces chefs-d'œuvre dédiés aux patrons de la France par un grand roi et par un grand saint. Les plus magnifiques priviléges, en premier lieu celui d'asile, furent conférés au royal monastère. Dans un *mall* ou *plaid*, qu'il nomme son synode général, tenu au palais de Clippiacum en 632, Dagobert « adjure les rois et princes ses successeurs, au nom de la sainte et indivisible Trinité et par l'avénement du souverain juge, de maintenir l'honneur et révérence de la sainte mère Église en la maison où repose notre seigneur et très-saint patron Denys, avec autant de vigilance que l'on conserve à Rome dans la basilique des bienheureux Pierre et Paul le privilége si connu de l'empereur Constantin [1]. » En 637, au palais de Compendium (Compiègne), en plaid général, il stipule les immunités temporelles les plus étendues pour le monastère : dans un autre diplôme, rédigé en un synode tenu à Paris par l'archevêque Landericus (saint Landry), il confirme son exemption au spirituel. Des revenus assignés sur le fisc royal, des donations foncières dont Suger compulsait quatre siècles plus tard

[1] Dagobert., *Diplom.* XI; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 516. Une seconde fois Dagobert mentionne la donation de Constantin, *Diplom.* XVIII, col. 532. Ce privilége de l'empereur Constantin à l'église romaine, invoqué comme exemple dans des chartes mérovingiennes, révoltait la critique de l'oratorien janséniste Le Cointe, qui rejetait sans pitié tous ces documents comme apocryphes. *Quod sane supposititium nemo non judicaverit, cum in eo splendida fiat mentio donationis Constantinianæ, quam longe post tempora Dagoberti fabricatam fuisse apud omnes in confesso est.* Nous avons suffisamment prouvé, croyons-nous, que la donation de Constantin fut très-réelle. (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 161). En tout cas, nous avons vu que les adversaires de cette donation sont dans l'impossibilité de s'accorder entre eux pour lui assigner une date et un nom d'auteur. La mauvaise humeur de Le Cointe ne prouve donc rien autre chose que des illusions de parti-pris. Les autres arguments qu'il oppose à l'authenticité des diplômes de Dagobert I, sont tirés pour la plupart des souscriptions, où l'on voit par exemple le nom d'Éloi ou celui d'Audoenus avec leur titre d'évêque de Noyon ou de Rouen, à une date antérieure à l'épiscopat de ces illustres personnages. Or, il est manifeste que, dans les transcriptions subséquentes de ces actes, les archivistes de l'abbaye purent faire à la signature de saint Éloi ou de saint Ouen l'addition de leur titre épiscopal, sans altérer en quoi que ce soit la valeur intrinsèque des diplômes eux-mêmes.

les textes authentiques, et dont il faisait revivre la teneur, enfin l'établissement du fameux *landit* qui attirait le commerce du monde entier, complétèrent l'ensemble des institutions qui firent de la royale abbaye le centre religieux et monarchique de la France. En même temps s'élevait à Paris l'Hôtel-Dieu, monument admirable de la charité mérovingienne, dont l'évêque saint Landry posa la première pierre.

La mémoire de Dagobert et l'ingratitude nationale. Légende d'Ansoald.

28. Après cela faut-il s'étonner que la mémoire de Dagobert, comme plus tard celle de Charlemagne, ait été dans les cloîtres de la Gaule l'objet d'une canonisation légendaire? Le roi mérovingien et le fondateur du saint empire eurent à côté de leurs nobles qualités, et en dépit des saints personnages qui formaient leur conseil, une passion commune, passion fougueuse, indomptable comme leur caractère, passion qui se retrouve, hélas! avec l'hypocrisie en plus et la jeunesse du sang en moins, même dans les races abâtardies. Il est curieux de voir notre siècle, celui de l'immoralité sans vergogne et de la débauche sans repentance, reprocher comme un crime irrémissible à la jeunesse d'un roi mérovingien mort à l'âge de trente-six ans, des liaisons équivoques dont ce roi fit plus tard une pénitence sincère. Même sur ce point cependant, Dagobert ne fut pas aussi coupable que dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France*, s'est plu à le faire croire. « Un règne d'abord dirigé par la prudence, la modération, la justice et l'équité, dit-il, puis terni par un enchaînement de débauches excessives, fait en deux mots le caractère de Dagobert Ier. Non-seulement ce prince quitta Gomatrude qu'il avait épousée, et prit à sa place Nantilde une de ses filles d'honneur, mais il alla jusqu'à cet excès qu'il avait trois femmes à titre de reines tout à la fois et grand nombre de concubines [1]. » L'accusation est catégorique; elle a le mérite d'avoir été imprimée pour la première fois en 1740 par un bénédictin qui n'aimait sans doute pas plus la bulle *Unigenitus* [2]

[1] *Hist. Littér. de la France*, tom. III, pag. 554-555; édit. Paulin Paris.

[2] Dom Rivet de la Grange (Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Confolens en 1683, mort au Mans l'an 1749, prit une

que les désordres de Louis XV. Tous les compilateurs officiels ont eu soin de la reproduire, à l'usage de la jeunesse studieuse. L'accusation est donc classique; nul n'a pris la peine de rechercher ce qu'elle a de vrai et ce qu'elle a d'exagéré. Il y a pourtant en faveur du roi mérovingien des circonstances fort atténuantes : l'impartialité faisait un devoir de ne pas les omettre. « En 628, à son retour des provinces Burgondes, dit le chroniqueur contemporain, Dagobert rentré à Paris réunit les leudes francs, et par leur conseil répudia Gomatrude pour cause de stérilité, et assigna à cette reine la villa de Romilly. Il prit alors pour épouse, l'élevant sur le trône royal, Nanthilde, jeune princesse d'une extraordinaire beauté [1]. » Mais il n'en eut encore point d'enfants. « La huitième année de son règne (631), comme il parcourait l'Austrasie, au milieu d'une population désolée de ne point voir surgir d'héritier à la couronne, il consentit à épouser une jeune fille nommée Ragnetrude, dont il eut enfin, l'année suivante, par la bénédiction du Seigneur, un fils obtenu à force de prières et d'aumônes. Le baptême se fit à Orléans. Charibert, frère du roi, leva l'enfant des fonts baptismaux. Le vénérable évêque d'Utrecht, Amandus (saint Amand), présida la cérémonie. Quand il eut terminé les dernières prières, parmi cette immense réunion des leudes et des guerriers francs, il ne se trouva personne qui songeât à répondre *amen*. Alors le Seigneur ouvrit la bouche de l'enfant lui-même, âgé à peine de quarante jours, et l'on entendit sortir de ses lèvres, très-distincte-

grande part aux querelles théologiques de son temps. La tranquillité de sa vie fut troublée par son attachement à la mémoire et à la cause d'Arnauld et de Quesnel. On a de lui les huit premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. Il a en outre revu et achevé le *Nécrologe de Port-Royal*, Amsterdam, 1723, in-4°. La publication de cet ouvrage, jointe à son opposition à la bulle *Unigenitus*, dont il avait appelé, indisposa ses supérieurs contre lui. On l'obligea de se retirer dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, où il mourut. (Glaire, *Dict. univ. des sciences ecclés.*)

[1] *Parisius venit, ibique Gomatrudem reginam Romiliaco villa, eo quod esset sterilis, cum consilio Francorum relinquens, Nanthildem quamdam speciosissimi decoris puellam in matrimonium suscipiens, reginam sublimavit.* (*Gest. Dagob.*, cap. XXII.)

ment formulé, le mot *amen* [1]. » Une acclamation de joie unanime accueillit cet heureux présage. L'enfant qui parlait ainsi avant l'âge devait être le saint roi Sigebert. Ce que devint Ragnetrude, après la naissance de ce fils de bénédiction, l'histoire contemporaine ne nous l'apprend pas. Peut-être mourut-elle dans l'intervalle. Ce qui est certain, c'est que « dans la douzième année de son règne (635), continue le chroniqueur, Dagobert eut un second fils de la reine Nanthilde, auquel on donna le nom de Clovis. Les seigneurs neustriens l'acclamèrent dès sa naissance comme leur futur roi. Les leudes, pontifes et autres chefs d'Austrasie qui avaient déjà juré fidélité à Sigebert, donnèrent la main aux chefs neustriens, promettant sur les saints Évangiles de laisser la Neustrie et la Bourgogne au jeune roi Clovis II [2]. » Ces textes précis, positifs, que dom Rivet a passés sous silence, ne laissent pas que d'atténuer singulièrement l'accusation « d'excessives débauches » dont il a d'un trait de plume flétri la mémoire de Dagobert. Ils ne l'effacent pourtant pas tout entière ; il est certain que le prince eut à subir à ce sujet les vives objurgations de saint Amand, les reproches de Pépin de Landen et ceux de saint Arnoul de Metz. Ces deux derniers crurent même devoir quitter le palais. Pépin de Landen se retira dans ses domaines de Burgondie, emmenant avec lui le jeune Sigebert dont le roi n'hésita pas à confier l'éducation à un ministre disgracié, ce qui prouve d'une part que la disgrâce était fort légère, d'autre part que le bienheureux Pépin n'avait pas de doutes sur la légitimité de la naissance de son royal élève. Il fut remplacé comme maire du palais par Ega, dont tous les historiens s'accordent à louer le mérite et la vertu. Quant à saint Arnoul de Metz, il aspirait depuis longtemps à embrasser la vie religieuse. Quittant donc à la fois et la cour et son évêché, il alla

[1] *Gest. Dagob.*, cap. XXIV. Le fait caractéristique du baptême de Sigebert par saint Amand, et la présence de Charibert, frère du roi, levant lui-même des fonts baptismaux son jeune neveu, ne permettent absolument pas de supposer une naissance illégitime.

[2] *Gest. Dagob.*, cap. XXII. Le lecteur comprendra que les évêques d'Austrasie ne se fussent point prêtés à la reconnaissance d'un enfant adultérin.

terminer sa vie sur la montagne de Habend, près du monastère de Saint-Romaric (Remiremont)[1]. Saint Cunibert de Cologne le remplaça au conseil royal. Un autre grief plus avéré pèse dans une certaine mesure sur la mémoire de Dagobert. L'auteur des *Gesta* raconte le fait en ces termes : « Neuf mille Bulgares, chassés de la Pannonie par les *Chunni* ou Huns, vinrent demander asile sur la terre des Francs. Le roi leur permit de passer l'hiver chez les Bajoarii (Bavarois), en attendant la décision définitive qui devait être prise à leur sujet dans l'assemblée des leudes. » Or, dans cette assemblée, prévalut un avis que le chroniqueur appelle sage, et qui était une atroce barbarie. « On convint de faire massacrer tous les Bulgares disséminés parmi les Bavarois qui leur avaient donné l'hospitalité[2]. » Cet ordre reçut son entière exécution. Les crimes sans nom qu'on reprochait aux Bulgares expliquent, mais ne justifient pas cet horrible massacre, résolu en champ de Mai par les guerriers francs. Il ne souleva d'ailleurs aucune indignation dans les Gaules, tant étaient exécrés ces Bulgares, dont le nom reste encore aujourd'hui dans le langage trivial, synonyme de la plus grossière injure ! Toutefois la tache de ce sang poursuivit le roi mérovingien par delà le tombeau. Au moment où Dagobert, mort à la fleur de l'âge, recevait à Saint-Denys, selon le vœu qu'il en avait exprimé par testament, les honneurs de la sépulture, Ansoald, défenseur de l'église de Poitiers, était en mer, revenant de Sicile où des intérêts que la chronique ne spécifie pas l'avaient fait voyager. Le navire qui le portait fit halte dans une

[1] Saint Arnoul avait déjà inutilement sollicité, du vivant même de Clotaire II, la permission de renoncer au monde. Quand il renouvela sa requête près de Dagobert, le jeune roi eut un de ces mouvements désordonnés qui lui valurent de saint Ouen le surnom de *torrent*. Dans sa colère, il porta la main à son épée, comme pour en frapper l'homme de Dieu. La reine Gomatrude, qui était présente, se jeta aux pieds de l'évêque pour lui demander pardon de l'emportement de son époux. Dagobert lui-même, touché d'un repentir soudain, fondit en larmes, s'agenouilla aussi devant saint Arnoul et lui accorda l'autorisation qu'il sollicitait. Arnoul, après avoir fait élire saint Goéric sur le siége de Metz, s'enferma dans la solitude, et y mourut le 16 août 641.

[2] *Gest. Dagobert.*, cap. XXVIII.

des îles voisines de l'Etna. Un solitaire, nommé Jean, connu par tous les navigateurs habitués à ces parages, vivait sur les rochers déserts de l'île; Ansoald le visita. « Vous êtes gaulois, lui dit l'ermite. Donnez-moi quelques renseignements sur la vie et les mœurs du roi des Francs, Dagobert. — Ansoald satisfit la curiosité du saint homme, et lui demanda ensuite ce qui l'avait excitée. Il y a quelques jours, répondit le solitaire, comme je dormais après une journée de fatigue sur la terre nue de ma grotte, je fus éveillé par un vieillard à barbe blanche. Il me dit de prier pour le roi franc, qui venait de passer de vie à trépas. Je me levai aussitôt, et m'agenouillant sur le rocher, je me mis en prières. Peu après j'aperçus au loin sur les flots une barque dans laquelle des démons conduisaient enchaîné, en le frappant de verges, le roi Dagobert. Ils se dirigeaient vers l'Etna. J'entendais le roi captif invoquer à grands cris le nom des bienheureux Denys et Maurice martyrs, et celui du très-saint confesseur Martin. Soudain la foudre éclata sur la barque, les démons disparurent, et dans une auréole de gloire je vis les trois protecteurs célestes de Dagobert emporter son âme au sein d'Abraham. En montant aux cieux, ils chantaient la parole du psaume : *Beatus quem elegisti et assumpsisti, Domine, inhabitabit in atriis tuis* [1]. » L'auteur des *Gesta Dagoberti* qui a recueilli cette légende affirme l'avoir reproduite d'après un manuscrit attribué à saint Ouen. « Elle lui paraît, dit-il, non moins vraie que vraisemblable. » Réelle ou supposée, elle atteste évidemment le dogme du purgatoire, l'efficacité de la prière pour les morts et de l'intercession des saints. Lorsqu'au XIII[e] siècle, saint Louis fit élever sur la tombe de Dagobert le mausolée qui s'y voit encore, il commanda au sculpteur de représenter la légende d'Ansoald, charte monastique de la canonisation du roi mérovingien.

Saint Eloi, intendant des monnaies du palais mérovingien.

29. Le nom de saint Éloi, inséparable de celui de Dagobert, rappelle, lui aussi, une des gloires les plus pures de notre histoire nationale : il accuse en même temps cette légèreté ingrate et coupable du génie populaire, qui semble chez nous avoir pris à tâche de substituer partout l'ironie à la reconnaissance. Eligius, ou Éloi, naquit

[1] *Gest. Dagobert.*, cap. XLIV.

en 588 au *vicus Cathalacum* (Chatelac), à deux lieues de Limoges, d'une famille gallo-romaine où la foi était depuis longtemps héréditaire. Le titre d'hommes libres (*ingenui*[1]), conservé par ses parents, était à près le seul reste d'une fortune qui jadis avait été plus considérable. Son père Eucherius et sa mère Terrigia trouvaient dans leur fidélité au Seigneur une ample compensation à l'absence des richesses perdues. Durant les mois où elle portait dans son sein l'enfant de bénédiction qui devait réunir, au pied de la lettre, tous les trésors de la nature et de la grâce, Terrigia vit en songe un aigle mystérieux qui lui en révéla les grandes destinées. De là le nom d'Eligius, fils d'élection, donné au fils de la promesse. Son enfance et sa première jeunesse furent nourries dans la foi, et comme imbues par ses pieux parents de tous les préceptes de la religion catholique. Ce qui le distingua bientôt de ses compagnons fut une aptitude extraordinaire à tous les ouvrages manuels. Terrigius, émerveillé de son précoce génie[2], confia l'adolescent au maître des monnaies fiscales de Limoges, l'orfèvre Abbon, aussi connu alors par sa probité que par son talent spécial. Dans son officine monétaire, dans son atelier, comme on dirait de nos jours, on s'entretenait durant le travail des paroles de la sainte Écriture, et du commentaire qui en avait été donné le dimanche dans l'assemblée des fidèles. Éloi avait une éloquence naturelle et une mémoire si heureuse qu'il charmait tous ses compagnons, en reproduisant les passages de l'homélie dominicale qui avaient plus vivement frappé son âme. La supériorité de son talent n'éclatait pas moins dans le fini de ses ouvrages. Quelques années après, de l'atelier des monnaies royales de Limoges, il passa à celui de Paris, dirigé en ce temps par Bobbo. Ce fut là que Clotaire II le connut, à l'occasion du fameux *faldistorium* ou trône d'or enrichi de pierres précieuses, que ce prince voulait faire exécuter probablement sur

[1] On distinguait chez les Francs trois conditions différentes : les nobles ; les hommes libres (*ingenui*) ; les esclaves ou serfs (*servi*), les uns de naissance, les autres par le droit de la guerre.

[2] *Cum ergo videret pater ejus tantum filii ingenium* (S. Audoen., *Vita Eligii*, lib. I, cap. III ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 482).

quelque dessin venu de Rome ou de Constantinople, dans une forme alors inconnue en France, mais usitée pour les cérémonies pontificales des papes et des patriarches. L'atelier des monnaies mérovingiennes était également celui de l'orfèvrerie royale. Le trésorier (c'était alors saint Authaire, père de saint Ouen) avait déjà reconnu l'habileté artistique d'Éloi. Il le présenta à Clotaire, qui lui fit remettre l'or et les gemmes destinés au chef-d'œuvre projeté. Au lieu d'un seul *faldistorium* Éloi en fit deux exactement semblables, d'une richesse et d'un goût merveilleux. « Vraiment, s'écria Clotaire, on peut confier à une telle probité tous les trésors du monde [1]. » Peu après, à la mort de Bobbo, le jeune artiste lui fut donné pour successeur. La coutume mérovingienne exigeait qu'il prêtât serment entre les mains du roi. « J'étais, dit saint Ouen, avec les autres élèves de l'école palatine, à la villa de Rotalium (Rueil), lorsque Clotaire fit venir Éloi pour jurer fidélité sur les reliques des saints. Mais dans son respect pour le nom de Dieu et pour les choses saintes, Éloi ne voulut pas étendre la main. Comme on le pressait, il fondit en larmes : d'une voix entrecoupée de sanglots, il expliqua son scrupule religieux et sa désolation de contrister ainsi le roi. Touché de sa douleur, Clotaire cessa de le presser, le consola, et d'un ton paternel : « Désormais, lui dit-il, j'aurai plus confiance à une seule parole de vous qu'à mille serments [2]. » Avec le crédit dont il jouissait à la cour mérovingienne, les honneurs et la fortune se multiplièrent pour Éloi. La délicatesse de sa conscience s'en alarma ; il fit une confession générale de toute sa vie, et s'imposa la plus austère pénitence. Luttant par la ferveur de l'esprit contre les ardeurs de la chair, dans le jeûne, les veilles, la mortification, les pratiques de la charité, il passait les nuits agenouillé devant les reliques des saints, dont il possédait un grand nombre dans sa cellule, frappant sa poitrine, les joues baignées de

[1] On conserve au musée du Louvre un *faldistorium* dit de Dagobert, en bronze ciselé, qui peut avoir été fait depuis sur le modèle exécuté pour Clotaire II par saint Éloi.

[2] Audoen, *Vit. Elig.*, lib. I, cap. VI.

larmes et répétant les paroles de David : *Tibi soli peccavi.* Enfin il eut la joie d'apprendre surnaturellement que sa pénitence avait touché le cœur de Dieu. Une nuit, prosterné sur un cilice, il priait à son ordinaire, quand une vision angélique lui dit : Éloi, tes prières ont été exaucées. En même temps une odeur céleste se répandit dans la cellule; il avait les vêtements tout imprégnés d'un baume que distillaient en abondance les reliques des saints placées au-dessus de sa tête. Tel fut, ajoute saint Ouen, le premier miracle d'une vie qui devait être pleine de miracles. » Éloi avait trouvé grâce devant Dieu et devant les rois francs. Dagobert l'aima tellement que les leudes en étaient jaloux : il voulait qu'Éloi eût un appartement dans chacune de ses villas, « et cet appartement, dit saint Ouen, était toujours voisin de celui qu'occupait mon frère Adon, car Éloi le chérissait comme son âme. Il y avait placé des reliques vénérées et des livres rangés en cercle sur un axe mobile, fleurs spirituelles dont il extrayait, abeille très-prudente, le suc exquis, pour le déposer dans la ruche de son cœur [1]. » Même en ciselant ses chefs-d'œuvre, il avait constamment un livre sous les yeux. Il passait la plupart des nuits sur un cilice qu'il étendait devant son lit, priant avec une incroyable abondance de larmes. A Paris, l'étranger qui venait de Rome, d'Italie ou du pays des Goths, attiré par sa réputation, visiter le merveilleux artiste, n'avait pas besoin qu'on lui indiquât sa demeure. Il suivait les processions de pauvres, de captifs délivrés par la charité d'Éloi, lesquels se dirigeaient de tous les points vers la maison de leur bienfaiteur [2]. « On eût dit une armée véritable, continue saint Ouen. Les races les plus diverses y étaient représentées, Italiens, Gaulois, Bretons, jusqu'à des Maures, mais principalement des Saxons, que les récentes guerres avaient enlevés de leur pays comme par troupeaux. Éloi dépensait à les racheter tous ses trésors : quand il n'avait plus d'argent, il se dépouillait de ce qui pouvait lui rester de précieux, donnant tout, son bracelet d'or, sa dague de même métal, [sa ceinture, son manteau. A tous, il faisait délivrer par le roi des lettres de liberté, puis il leur offrait de choisir entre ces

[1] Audoen., *Vit. Elig.*, lib. I, cap. XII. — [2] *Ibid.*, cap. XI.

trois choses : retourner libres dans leur patrie, et il leur en fournissait les moyens; rester chez lui, et il les employait non plus comme ses esclaves mais comme ses frères; enfin essayer la vie paisible des religieux dans les monastères, et en ce cas il les honorait comme ses seigneurs, leur donnant des vêtements, les conduisant aux abbayes, s'occupant d'eux avec une sollicitude paternelle. Les aumônes qu'il distribuait ainsi à des personnes de toute condition et de tout sexe, aux églises, aux monastères, aux provinces elles-mêmes, furent telles, que le plus éloquent écrivain serait impuissant à les énumérer [1]. » L'intendant des monnaies du roi mérovingien fut le Vincent de Paul du VII[e] siècle. Dagobert et les seigneurs de la cour faisaient passer par ses mains leurs largesses. « Tout ce qu'il demandait au roi, dit encore saint Ouen, il l'obtenait sur-le-champ. Le monastère de Solignac, fondé par Éloi dans son pays natal, celui de Sainte-Aure à Paris, furent construits sur des terrains donnés par Dagobert. Dans cette dernière fondation, il se trouva que les ouvriers avaient empiété d'une palme sur la limite assignée. Éloi courut se jeter aux pieds de Dagobert, lui demandant pardon avec larmes. Qu'elle est vénérable et sainte, la foi du Christ ! s'écria le prince. Mes ducs et mes leudes usurpent sans scrupule de vastes domaines, et ce serviteur de Dieu est inconsolable pour une palme de terrain prise par mégarde [2] ! »

Miracles d'Eloi. Ses chefs-d'œuvre de ciselure.

30. La vertu d'Éloi, en s'élevant au faîte de la perfection, avait donné à sa personne une puissance surnaturelle. Le feu prit un jour dans les maisons qui couvraient l'île de la Cité, menaçant de consumer la ville entière. Déjà des globes de flammes envahis-

[1] Audoen., *Vit. Elig.*, lib. I, cap. x. Parmi les affranchis de saint Éloi qui embrassèrent la vie religieuse, saint Ouen nomme le saxon païen Buchinus, que la charité de son maître convertit à la foi, et qui devint plus tard abbé de Ferrières; les prêtres André, Jean et Martin. Au nombre de ceux qui s'attachèrent à l'homme de Dieu furent Thillo, d'origine saxonne, le plus intelligent des disciples d'Éloi; Bauderic, un affranchi de la province de Limoges, qui montrait également le plus heureux génie; enfin un suève, Tituenus, spécialement attaché à la personne d'Éloi, et qui se distinguait par une admirable fidélité.

[2] *Ibid.*, cap. XVIII.

saient la toiture de plomb de la basilique de Saint-Martial, élevée par Eloi. Il accourut, se mit en prières; soudain le vent changea de direction, l'incendie s'arrêta et la ville fut sauvée [1]. A Saint-Denys, pendant qu'on célébrait l'anniversaire du martyre des saints patrons de la France, Éloi dit à un boîteux : « Si vous croyez fermement, levez-vous et marchez. » Puis tendant la main à l'infirme, celui-ci se leva; il était guéri [2]. D'autres prodiges de cette nature se renouvelèrent au tombeau de saint Germain de Paris, à l'église de Sainte-Colombe [3], au *vicus Gamapium* (Gamache) [4], partout enfin où passait l'homme de Dieu. Comme il accompagnait le roi en Austrasie, à la porte de Strasbourg, il rendit la vie à un criminel exécuté la veille, et obtint pour lui la liberté [5]. La sainteté chez le thaumaturge ne nuisait pas à la fécondité de l'artiste. « Parmi tous les chefs-d'œuvre qu'il exécuta alors, sans compter le tombeau de saint Denys, la merveille de notre âge, dit saint Ouen, je nommerai seulement les châsses des saints Germain, Séverin, Piat, Quentin, Lucien, Geneviève, Colombe, Maximien, Lollien et Julien, mais surtout celle du bienheureux Martin de Tours, dont le roi Dagobert fit tous les frais. C'est un admirable travail d'or et de pierres précieuses. Éloi décora avec le même talent le tombeau de saint Brice, et Dagobert lui accorda en faveur de la basilique de Saint-Martin l'exemption du cens qu'elle payait chaque année à l'état [6]. »

VIe concile d'Orléans. Le monothélisme dans les Gaules.

31. La charité du saint artiste ne connaissait pas de plus belles récompenses que celles qui enrichissaient de la sorte les églises et les pauvres. La foi lui paraissait le trésor par excellence, dont il ambitionnait surtout le maintien pour sa patrie. « Après la mort de Dagobert, un grec monothélite, banni de l'Orient, était venu se réfugier dans l'antique cité d'Edua, aujourd'hui appelée, dit saint Ouen,

[1] Audoen., *Vit. Elig.*, cap. XIX. — [2] *Ibid.*, cap. XXIII. — [3] *Ibid.*, cap. XXIV. — [4] *Ibid.*, cap. XXVII. — [5] *Ibid.*, cap. XXXI.

[6] Audoen., *Vit. Elig.*, cap. XXXII. Le lecteur qui voudrait se faire une idée des objets d'art dus au génie de saint Éloi, peut consulter le savant travail de M. C. Linas, intitulé : *Orfévrerie merovingienne — Les œuvres de saint Eloi.* Paris, Didron, 1864, in-8°.

Augustodunum (Autun). Il y répandit bientôt, avec autant de subtilité que de fourberie, le venin de ses doctrines perverses. Éloi qui demeurait au palais en fut informé. Il se concerta avec plusieurs personnages sincèrement attachés à la foi catholique. J'étais du nombre, ajoute le biographe. Éloi cherchait tous les moyens de prévenir cette dangereuse contagion, avertissant les évêques, stimulant le zèle des leudes. Il obtint enfin un ordre du prince (Clovis II) pour la réunion d'un concile à Orléans (639). L'hérétique y comparut, et lutta contre les plus habiles docteurs avec une incroyable éloquence. Il avait réponse à tous les arguments; quand on pensait le serrer de plus près, il échappait par quelque subterfuge imprévu, comme un serpent se glisse dans les fissures imperceptibles du rocher. On désespérait d'aboutir à une conclusion lorsque Salvius, un des évêques les plus érudits de l'assemblée, prit la parole. Visiblement suscité par la Providence pour le triomphe de l'orthodoxie, Salvius dissipa tous les nuages amoncelés par l'hérétique; il exposa la vérité dans un jour tel qu'une acclamation de joie retentit au sein du concile. Un dialogue vif et serré s'établit entre lui et l'artificieux sectaire; il le força à dévoiler toute sa mauvaise foi. Une sentence d'anathème fut prononcée contre le monothélite; on la publia dans toutes les villes de la Gaule, et l'hérétique fut chassé honteusement [1]. » Avec la même vigilance et le même succès, Éloi fit chasser de Paris deux autres hérétiques orientaux, dont l'un, se disant évêque, parcourait les cités et les bourgades en propageant ses funestes erreurs. Profondément versé dans la science des Écritures, Éloi, bien que laïque, se vit plus d'une fois contraint, pour répondre aux désirs de la foule qui l'entourait, de traiter des questions de foi. Il le faisait avec une simplicité et une grâce admirables, exhortant ses auditeurs à persévérer invariablement dans la doctrine catholique et à se garder comme d'un poison des sophismes de l'hérésie [2]. »

[1] Audoen., *Vit. Elig.*, cap. XXXV. Ce concile dont nous n'avons plus les actes et qui ne nous est connu que par le récit de saint Ouen, est le VI[e] d'Orléans. On se rappelle que le précédent avait été sous le roi Childebert le 28 octobre 549. Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 21.

[2] *Vit. Elig.*, lib. I, cap. XXXVI.

Episcopat de S. Eloi et de S. Ouen. Monastères de St-Omer, de St-Riquier et de Saint-Bertin.

32. Tel était l'intendant des monnaies, l'orfèvre du palais mérovingien. En 640 le clergé et le peuple de Noviomum (Noyon) l'élurent à l'unanimité pour succéder à saint Achaire, disciple de saint Colomban, sur le siége épiscopal de leur ville. Vers la même époque mourait à Rothomagus (Rouen) l'évêque Romanus (saint Romain), l'un des élèves les plus distingués de l'école palatine. Il avait durant son épiscopat arraché au culte des idoles les populations encore païennes de son diocèse, arrêté miraculeusement une inondation de la Seine, et tué par la vertu de la croix un serpent monstrueux qui désolait la contrée [1]. Les vœux de la population désignèrent, pour recueillir l'héritage de ses vertus et de son dévouement pontifical, Audoenus (saint Ouen), le référendaire de la cour mérovingienne, l'ami et le futur biographe d'Éloi. Leur sacre eut lieu simultanément le 14 mai 640, le dimanche avant les Litanies [2], dans l'église de Rouen, au milieu d'un concours immense d'évêques, de clercs, de seigneurs

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 340. Saint Achaire est honoré le 27 novembre. La terreur du serpent monstrueux, ou dragon, qui désolait la province de Neustrie était telle qu'il ne se trouva pas un seul homme assez courageux pour accompagner le pontife, lorsqu'il se dirigea vers le repaire du monstre. Romain se fit suivre d'un meurtrier qu'il alla chercher dans la prison publique. En mémoire de cet événement, chaque année, le jour de l'Ascension, le chapitre de la cathédrale de Rouen avait le privilége de délivrer de la prison et de la mort un criminel auquel on faisait lever la *fierte* (*feretrum*), ou châsse de saint Romain. Deux mois à l'avance, le chapitre prévenait les juges d'avoir à suspendre les exécutions capitales. Le jour arrivé, il choisissait le prisonnier destiné à jouir du privilége de la *fierte*. Ce privilége, qui remontait à l'époque mérovingienne, fut maintenu par les ducs de Normandie, et plusieurs fois confirmé par les rois de France. Le jugement légal du prisonnier avait lieu dans les formes ordinaires, et la sentence capitale lui était prononcée. Le matin de l'Ascension, il était amené à la cathédrale, et pendant la procession qui durait une partie de la journée, il portait sur ses épaules la *fierte* bénie. Au retour, une messe était chantée, quoiqu'il fût ordinairement cinq ou six heures du soir, et le criminel, après une exhortation publique, était mis en liberté. La fête de saint Romain de Rouen se célèbre le 23 octobre. Cf. A. Floquet, *Histoire du privilége de saint Romain*. Rouen, 1833, 2 vol. in-8°.

[2] *Die dominica ante Litanias* (*Vit. Elig.*, lib. II, cap. II); c'est-à-dire le dimanche avant les Rogations, litanies ou processions solennelles qui précèdent de trois jours l'Ascension.

et de peuple. « Nous reçûmes ensemble la consécration, dit saint Ouen ; la cérémonie fut gratuite. » Cette dernière parole du vénérable hagiographe est une protestation contre les taxes, offrandes et conventions simoniaques, trop fréquentes au VIIe siècle dans les Gaules. « Il fallut ensuite nous séparer, ajoute saint Ouen; Éloi partit pour sa résidence de Noyon. L'humble orfèvre de Limoges, devenu prêtre et évêque malgré lui, se trouvait le gardien, le défenseur, l'arbitre des villes et municipes de Vermand l'ancienne métropole, de Tournay jadis cité royale, de Noviomum, de Gand et de Courtray. La Providence le donnait pour pasteur à ces contrées, parce que les habitants en étaient encore pour la plupart ensevelis dans les ténèbres du paganisme, livrés aux superstitions les plus grossières, vivant à la manière des bêtes sauvages sans avoir reçu encore la parole du salut. » Ainsi parle saint Ouen. Déjà cependant l'évêque missionnaire saint Amand avait traversé en apôtre le pays des Morins, si longtemps fermé à la lumière évangélique. Déjà un moine de Luxeuil, Audomarus (saint Omer) [1], était venu, avec le titre d'évêque de Térouanne, seconder les efforts du vénérable Achaire. Son ancienne abbaye lui avait envoyé toute une colonie d'ouvriers apostoliques. On vit s'élever du milieu d'un immense marécage les murs du nouveau monastère de Sithiu, centre et origine de la future cité de Saint-Omer. Un autre disciple de saint Colomban, Riquier, de sa retraite de Centulum [2] destinée aussi à devenir une abbaye fameuse, prêchait la foi aux peuplades répandues sur les côtes de la Morinie. Enfin un troisième apôtre, sorti également de Luxeuil, Bertin [3], fondait à Wormhouth une nouvelle maison de prière, de prédication, de travail et de science, dont la gloire ne cessa de rayonner dans tout le moyen âge sous le nom d'abbaye de Saint-Bertin.

33. Le nouvel évêque de Noyon était un apôtre de plus envoyé à ces populations au sein desquelles la semence de l'Évangile allait enfin jeter des racines si profondes. « Rompant, dit M. Ozanam, Les missions de saint Eloi.

[1] S. Omer est honoré le 9 septembre. — [2] S. Riquier le 26 avril. — [3] S. Bertin le 5 septembre.

avec les habitudes sédentaires qui faisaient l'impuissance de l'épiscopat austrasien, Éloi commença à s'enfoncer dans les campagnes et à visiter les tribus des Suèves, des Frisons et des autres barbares compris dans les plaines de la Flandre, depuis Courtray jusqu'à Anvers [1]. » Le tableau de cette mission tracé par saint Ouen est émouvant. « Sans autre bouclier que celui du Christ, dit-il, Éloi abordait ces idolâtres, qui se jetaient parfois sur lui comme des bêtes féroces. La majesté de sa personne, la douceur de ses discours, son inaltérable patience et surtout l'austérité et la mortification de sa vie les désarmaient bientôt. Lorsque la foule irritée poussait autour de lui des cris de mort, il s'agenouillait, levait au ciel les yeux et les mains, priant à haute voix le Seigneur d'éclairer ces aveugles spirituels. On consentait peu à peu à écouter un homme si extraordinaire. Il déployait alors toutes les ressources de son industrieuse charité, avec un art et une délicatesse infinie; il entrait dans le cœur des barbares, ouvrant à leur ambition les espérances immortelles qui leur étaient jusque là inconnues, prêchant la paix et la concorde aux ennemis, le calme aux esprits violents, la douceur aux plus farouches. Il fallait une église pour se réunir et entendre la série des merveilleux enseignements qu'il leur apportait. L'église était improvisée avec des branchages. Une moisson d'âmes apparaissait soudain sur ce sol naguère aride et désolé. Les barbares de la veille, hommes, femmes, vieillards, enfants, accouraient à la pénitence, distribuaient leurs biens aux pauvres, rendaient la liberté à des familles de captifs et d'esclaves. Chaque année, à la solennité de Pâques, l'évêque donnait le baptême à une véritable armée de catéchumènes. Mêlés aux enfants et aux adolescents, des vieillards s'avançaient, les mains tremblantes, le front ridé, la tête blanchie par les années. Tous semblaient renaître sous la main d'Éloi; ils paraissaient subitement renouvelés quand, au sortir de l'eau baptismale, on les revêtait d'habits blancs. D'autres, des guerriers dont le corps était couvert de blessures, se relevaient sans qu'on aperçût une trace de leurs

[1] Ozanam, *La Civilisat. chrétienne chez les Francs*, pag. 84.

anciennes cicatrices. Combien d'hommes, de femmes, de jeunes filles, à l'exemple de leur apôtre, renonçaient à toutes les choses du siècle et sollicitaient de lui la permission d'embrasser la vie cénobitique ! Il leur assignait ou leur faisait construire des monastères [1]. » Saint Ouen nous a conservé quelques fragments d'une prédication qui faisait des conquêtes si prodigieuses et si rapides. On aime à y surprendre le secret de la parole chrétienne au moment de sa plus grande puissance, à entendre le langage sensé que l'Église tenait à des peuples bercés de fables, qui allait, pour ainsi dire, réveiller les consciences, substituer aux vaines terreurs de la superstition la crainte de Dieu et le respect des hommes. « N'adorez point le ciel, disait Eloi, ni les astres, ni la terre, ni rien autre que Dieu ; car seul il a tout créé et tout ordonné. Sans doute le ciel est haut, la terre est grande, la mer immense, les étoiles sont belles ; mais il est plus grand et plus beau, celui qui les a faits. Je vous déclare donc que vous ne devez pratiquer aucune des sacriléges coutumes des païens [2]. Que nul n'observe quel jour il quitte sa maison ni quel jour il y rentre ; car Dieu a fait tous les jours. Il ne faut pas craindre non plus de commencer un travail à la nouvelle lune ; car

[1] Audoen., *Vit. Eligii*, lib. II, cap. VIII.

[2] L'auteur des *Gesta Dagoberti* nous a conservé un curieux exemple de la faveur dont jouissaient les horoscopes et l'astrologie, à l'époque mérovingienne. Les ambassadeurs francs envoyés à Héraclius racontaient que ce prince, fort adonné aux observations astrologiques, avait découvert par cette voie qu'un grand danger menaçait l'empire, et qu'un peuple circoncis devait bientôt le dévaster. Ils attribuaient à cette révélation le zèle d'Héraclius pour la conversion même forcée des Juifs. L'événement prouva que l'astrologie avait eu raison, lors des foudroyantes conquêtes du mahométisme en Orient : mais Héraclius s'était trompé de peuple, et les musulmans circoncis jouèrent en effet le rôle que les appréhensions de ce prince attribuaient aux juifs. Voici le texte : *Cum autem esset Heraclius imperator litteris nimium eruditus, peritissimus ad ultimum astrologus efficitur, qui cognoscens in siderum signis quod a circumcisis gentibus divino nutu ejus imperium esset vastandum, ad Dagobertum regem Francorum dirigit, petens ut omnes Judæos regni sui secundum fidem catholicam baptizari præciperet... sed Heraclio non de Judæis sed de Agarenis, id est Saracenis, circumcisis gentibus fuerat denuntiatum ; quoniam ab ipsis ejus imperium postmodum noscitur esse captum atque violenter vastatum* (*Gest. Dagob.*, cap. XXV ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1405).

Dieu a fait la lune pour servir à marquer les temps, à tempérer les ténèbres, et non pour qu'elle suspendît les travaux ni qu'elle troublât les esprits. Que nul ne se croie soumis à un destin, à un sort, à un horoscope, comme on a coutume de dire que « chacun sera ce que sa naissance l'a fait. » Dieu veut au contraire que tous les hommes se sauvent et arrivent à la connaissance de la vérité. Chaque jour de dimanche rendez-vous à l'église, et là ne vous occupez ni d'affaires ni de querelles ni de récits frivoles, mais écoutez en silence les divines leçons. Il ne vous suffit pas, mes bien-aimés, d'avoir reçu le nom de chrétiens, si vous ne faites des œuvres chrétiennes. Celui-là porte utilement le nom de chrétien, qui garde les préceptes du Christ, qui ne dérobe point, qui ne fait pas de faux témoignages, qui ne ment point, qui ne commet point d'adultères, qui ne hait aucun homme, qui ne rend point le mal pour le mal. Celui-là est vrai chrétien qui ne croit point aux phylactères (talismans) ni aux autres superstitions du diable, mais qui place dans le Christ seul son espérance; qui reçoit les voyageurs avec joie comme le Christ lui-même, parce qu'il est dit : « Je fus voyageur, et vous m'avez reçu. » Celui-là, dis-je, est chrétien qui lave les pieds de ses hôtes, et les aime comme des parents très-chers, qui donne l'aumône aux pauvres selon la mesure de ses facultés, qui ne touche pas à ses fruits sans en avoir offert quelque chose au Seigneur, qui ne connaît ni les balances trompeuses ni les fausses mesures, qui vit chastement et qui apprend à ses voisins à vivre dans la crainte de Dieu; qui enfin, retenant de mémoire le symbole et l'oraison dominicale, s'applique à les enseigner à ses enfants et à ceux de sa maison [1]. » — « Quoi de plus simple que ces paroles? ajoute M. Ozanam. Et cependant quoi de plus nouveau pour des hommes de sang, habitués à honorer leurs dieux par des victimes humaines, qui ne connaissaient pas de devoir plus sacré que la vengeance, ni de précepte plus sage que cette maxime de l'Edda : « Qu'il se lève matin, celui qui en veut à la vie et aux richesses d'autrui. Rarement le loup, s'il reste couché, trouve une proie [2] ! »

[1] *Vita Elig.*, cap. XXV, *pass.*, trad. de M. Ozanam. — [2] *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 86.

Saint Philibert et le monastère de Jumièges.

34. Audoenus à Rouen trouvait sur les côtes de la Neustrie, comme Éloi dans la Flandre, des races encore idolâtres à évangéliser. Il le faisait avec le même zèle, le même dévouement, le même succès; au point que l'évêque Chrodebert de Paris, auquel il envoyait plus tard un exemplaire de sa biographie de saint Éloi, lui répondait : « Sous les traits de l'évêque de Noyon, c'est votre propre sainteté que vous avez retracée [1]. » Ces grands évêques convertisseurs, les véritables pères de la civilisation en France, multipliaient partout les monastères comme des remparts contre les barbares, des centres de travail, de vertu, de pacification et de science. Philibert, le condisciple de saint Ouen à l'école palatine, fondait dans une presqu'île formée par les sinuosités de la Seine l'abbaye de Jumièges, sur le site d'un ancien castrum gallo-romain qui changeait de nom et s'appelait dès lors, dans la langue des contemporains, « le noble château de Dieu. » Là, les moines furent à la fois laboureurs et marins, commerçants et pêcheurs. « On voyait aborder, dit M. de Montalembert, les mariniers bretons et irlandais qui apportaient aux religieux de quoi fournir à leurs vêtements et à leurs chaussures. Philibert exigeait que dans tous les échanges avec les voisins ou les étrangers, on fît toujours à ceux-ci des conditions plus profitables que n'avaient coutume de le faire les laïques. Les moines se livraient à la pêche des cétacés qui remontaient la Seine, et dont ils tiraient de l'huile pour éclairer leurs veilles. Ils équipaient aussi des navires sur lesquels ils s'embarquaient pour aller au loin racheter les captifs et les esclaves. Une partie sans doute de ces captifs contribuait à grossir le nombre des moines de Jumièges, qui s'élevait à neuf cents, sans compter les quinze cents servants qui y remplissaient l'office de frères convers [2]. » Une étroite amitié unissait les fondateurs de Fontenelle et de Jumièges, Wandregisile et Philibert, avec l'ancien référendaire du palais Audoenus, devenu leur archevêque. Dans une des chapelles de l'abbaye de Saint-

[1] Rodobert. ad Audoen.; *Pat. lat.*, tom. LXXXVII, col. 593.
[2] Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pag. 583.

Vandrille, on montrait plus tard aux voyageurs les siéges grossiers qui servaient aux trois leudes convertis, lorsque dans l'épanchement de leurs douces conférences, ils s'entretenaient des charmes de la vie future, de l'avenir de leur patrie terrestre au sein de laquelle ils avaient tant à cœur de faire triompher la justice et la paix.

Saint Faron, évêque de Meaux. Monastère de Sainte-Croix. S. Fiacre.

35. Sorti comme eux du palais mérovingien, le noble Faro (saint Faron), « qui n'a gardé pour la postérité, suivant l'expression de M. de Montalembert [1], que le nom de son rang, » avait échangé la francisque du guerrier pour le bâton pastoral des évêques. Avant de s'asseoir sur le siége de Meaux, il s'était illustré à côté de Clotaire II sur les champs de bataille. Au retour d'une expédition victorieuse contre les Saxons, les chants populaires exaltaient la gloire de Faro au-dessus même de celle du roi. La mansuétude chrétienne de son âme s'était révélée non moins que sa bravoure. Dans l'enivrement du triomphe, Clotaire, avec une féroce cruauté, ordonna de massacrer tous les captifs dont la taille dépasserait la hauteur de son épée. Faron put en dérober un certain nombre à la mort en les faisant baptiser. Il dit ensuite au roi : « Ce ne sont plus des Saxons, mais des chrétiens [2]. » Le chevalier de Dieu, c'est ainsi qu'on l'appelait dès lors, ne manquait pas une occasion de rappeler à la douceur et à la charité le tempérament fougueux de Clotaire. Un jour, durant une de ces grandes chasses telles que les aimaient les princes mérovingiens avides d'émotions, de mouvement et de dangers, une pauvre femme, sortie d'un fourré, poursuivait le roi de ses plaintes et le suppliait de secourir sa détresse. Clotaire lança son cheval au galop, sans vouloir rien entendre. « Croyez-vous, lui dit Faro, que Dieu voudra vous écouter vous-même, si vous détournez l'oreille de ses pauvres petites créatures qu'il a confiées à votre protection et à votre garde? — Laissez-moi, répondit Clotaire. Dans tous les recoins je suis pourchassé par des cris pareils. J'en suis excédé. » Et il se mit à sonner du cor pour animer la meute,

[1] Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pag. 596.
[2] Hildegar. Meld. episcop., *Vit. S. Faron.*, cap. LXXII-LXXVIII.

lorsque son cheval s'abattit sous lui et le blessa grièvement au pied. Il reconnut sa faute, remercia le chevalier de Dieu et fit secourir la pauvre mendiante [1]. Depuis longtemps Faron aspirait au bonheur de renoncer au monde pour vivre dans la solitude du cloître. Sa femme Blidehilde, non moins pieuse que lui, partageait ses désirs et ses espérances. Burgondofora, l'abbesse d'Evoriacum, sœur du vaillant guerrier, qui luttait elle-même avec tant de magnanimité dans les combats spirituels [2], pressait de tous ses vœux le moment où le chevalier de Dieu en deviendrait le prêtre. Mais il fallait, comme nous l'avons vu plus haut, la permission du roi. Peut-être l'aventure de la mendiante n'y fut-elle pas inutile. Les deux époux quittèrent la cour, Blidehilde prit le voile et fit couper ses cheveux [3]. Faro prit rang parmi les clercs de la ville de Meaux dont il était comte, il devint bientôt le modèle de tous par son zèle, sa mortification, sa charité. A la mort de l'évêque Gondoald, il fut élu pour lui succéder. Ses richesses territoriales qui étaient immenses furent toutes consacrées au service de l'Église, des monastères et des pauvres. L'abbaye de Faremoutiers en reçut un tiers. La cathédrale de Meaux fut rebâtie sur des proportions qui rappelaient la magnificence de Saint-Denys. Aux portes de la ville épiscopale s'éleva le monastère de Sainte-Croix, où Faro choisit sa sépulture, et qui plus tard prit le nom de son illustre fondateur.

[1] Hildegar., *ibid.*, cap. LXXXI-LXXXII ; apud *Act. SS. Ordin. Benedict.*, tom. II, p. 591.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 348-351. En parlant du testament de Burgondofara, rédigé le 26 octobre 632, nous avons dit qu'à cette époque ses deux frères Faron et Cagnoald ne devaient pas encore être évêques. La pieuse testatrice en effet ne leur en donne point le titre, ce qu'elle n'eût pas manqué de faire si déjà ils avaient été investis de la dignité épiscopale. Elle les désigne simplement par leur nom, accompagné de ce terme d'amitié, *dulcissimis germanis*. Nous croyons donc que Toussaint Duplessis, dans son *Histoire de l'Église de Meaux*, s'est trompé en fixant la date de 626 pour le commencement de l'épiscopat de saint Faron, et nous sommes contre lui de l'avis de Mabillon qu'il s'efforçait de combattre.

[3] Duplessis croit que Blidehilde passa le reste de sa vie dans la maison paternelle de Faro, l'ancienne demeure d'Agnéric, Pipimisium (Champigny). Le Ménologe bénédictin fait mémoire de Blidehilde le 15 février.

Là étaient accueillis avec une infatigable hospitalité les pauvres, les pèlerins, les étrangers. A cette époque, les Anglo-Saxons récemment convertis à la foi chrétienne et trop souvent persécutés dans leur patrie par les tribus idolâtres, affluaient chez les Francs. C'est ce qui explique le nombre considérable de religieuses d'origine irlandaise et anglaise, dont nous avons signalé la présence à Faremoutiers[1]. Parmi les hibernois recueillis au nouveau monastère de Faro, se distinguait par sa ferveur le jeune Faïfac (saint Fiacre). Sous les misérables vêtements avec lesquels il se présenta pour la première fois devant l'évêque, nul n'aurait soupçonné sa royale origine, dont il ne parla jamais lui-même ; mais elle fut révélée plus tard par ceux de ses compatriotes, saint Kilien entre autres, qui vinrent le visiter dans sa solitude. Épris des charmes de la vie monastique, Fiacre obtint la permission de se retirer dans une forêt voisine et d'y défricher l'espace de terrain qu'il pourrait entourer d'un fossé en une journée de travail, afin d'en faire un jardin et d'y cultiver des légumes pour les pauvres voyageurs. Un oratoire dédié à la sainte Vierge et une petite cellule, tous deux construits par ses mains, formaient, avec le jardin qu'il cultivait merveilleusement, le domaine terrestre de ce fils des rois scots. Dans cette thébaïde boisée, se renouvelaient les prodiges de sainteté des brûlantes thébaïdes de Nitrie ; et jusqu'en 672 [2], c'est-à-dire pendant une période de plus de trente années, les multitudes ne cessèrent d'accourir près du solitaire pour y trouver la guérison de leurs maladies, l'apaisement des consciences, la consolation de toutes les douleurs et de toutes les misères.

Monastères de Jouarre, de Reuil et de Rebais.

36. Sur les rives de la Marne qui virent alors s'épanouir tant de fleurs de sainteté, chaque site est marqué par une création monastique du VIIe siècle. La bénédiction de Colomban donnée, on se le rappelle, aux familles des leudes Agnéric et Autharis [3], comme jadis chez les patriarches bibliques, produisit des générations sans nombre d'enfants du Seigneur. Pendant que les fils d'Agnéric,

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 349. — [2] S. Fiacre mourut le 30 août 672. — [3] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 303.

l'évêque saint Faron et sa sœur Burgondofara édifiaient les nouveaux monastères de Sainte-Croix et de Faremoutiers, les trois enfants d'Autharis entraient dans la même voie. L'aîné, Adon, celui que saint Éloi à la cour de Dagobert chérissait comme son âme, avait le premier rompu avec les dignités et les plaisirs du monde. Suivi d'Aghilbert plus tard évêque de Paris, d'Ébrégisile depuis évêque de Meaux, d'Aghilberte, de Balda, de Moda [1], toute sa famille détachée à son exemple des choses de la terre, il fonda sur le sol de son patrimoine au plateau de Jotrum (Jouarre) deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, sous la règle de saint Colomban. Séparées pour la vie commune mais réunies pour la prière, ces deux communautés rivalisaient de ferveur et de mortification. Burgondofara détacha de Faremoutiers l'une de ses religieuses, Theodechilde (sainte Telchide), qui devint la première abbesse de Jouarre. A son tour Theodechilde fournit à Notre-Dame de Soissons et à Notre-Dame de Chelles leurs premières abbesses, sainte Éthérie et sainte Berthile [2]. Le double monastère subsista à Jouarre jusque vers le milieu du VIII[e] siècle. A cette époque, le nombre des religieuses s'étant accru dans des proportions considérables, les moines se retirèrent leur laissant la place,

[1] L'église de Jouarre possède encore les reliques de toute cette colonie de saints. Chaque année, le mardi de la Pentecôte, un pèlerinage très-fréquenté y réunit la population circonvoisine. La crypte de Saint-Paul, l'un des monuments les plus curieux de l'époque romane, conserve encore les vieux tombeaux mérovingiens des fondateurs de l'abbaye. Celui de sainte Theodechilde (Thelchide) porte l'inscription suivante: *Hoc membra post ultima teguntur fata sepulcro beatæ Theodiecheldis intemeratæ virginis genere nobilis meritis fulgens strenua moribus flagrans in dogmate almo. Cœnobii hujus mater sacratas Deo virgines sumentes oleum cum lampadibus prudentes invitat sponso filias occurrere Christo; exultat paradisi in gloria.* Parmi les religieuses qui vivaient sous la direction de Theodechilde, une irlandaise de royale origine, sainte Ozanne, venue comme saint Fiacre du pays des Scots, a laissé, dans la tradition du pays qui lui donne le titre de *reine d'Écosse*, le souvenir toujours vivant de ses vertus. Sa statue se voit encore dans la crypte de Jouarre, couchée sur un tombeau qui paraît cependant d'une facture plus récente que les autres tombes mérovingiennes.

[2] Sainte Berthile de Chelles est honorée le 5 novembre; saint Adon le 16 décembre; saint Faron le 28 octobre.

et l'abbaye continua de prospérer jusqu'à la première révolution française, pour reprendre de nos jours, avec la ferveur des siècles passés, l'espérance d'un long et saint avenir. — Radon, le second fils d'Autharis et son successeur dans la charge de trésorier de Dagobert, imita son frère aîné et consacra sa part de l'héritage paternel à la fondation d'un autre monastère également situé sur la Marne, qui s'appela du nom de son fondateur Radolium (Reuil). — Enfin le troisième et le plus jeune était Dado ou Audoenus, le biographe de saint Éloi, l'archevêque de Rouen, dont la sainteté nous est déjà connue. Du vivant de Dagobert, il n'avait pu obtenir l'autorisation de quitter la cour. Pour s'en consoler, il vint choisir dans les forêts qui couvraient alors le *pagus Briegius* (la Brie actuelle), au milieu de ses domaines héréditaires, l'emplacement d'une fondation monastique que dans sa pensée il voulait décorer du nom de Jérusalem, et où il se proposait d'abriter un jour sa vieillesse dans la paix du Seigneur. Au fond d'une clairière, sur les bords d'une chute d'eau, durant trois nuits une croix lumineuse lui apparut. Ce fut là, à Resbacum (Rebais), qu'il établit un nouveau cloître que Dagobert tint à enrichir de donations royales. Saint Faron en fit la dédicace ; saint Agile, un moine de Luxeuil, en fut le premier abbé.

Moutier la Celle, Moutier en Der, Hautvilliers. Saint Jean de Laon.

37. L'histoire de toutes ces colonies monastiques, filles de Luxeuil, appartient au domaine de l'hagiographie proprement dite, et nous ne saurions en décrire plus en détail la naissance et le développement. Qu'il suffise de citer seulement des noms célèbres à divers titres : Moutier-la-Celle, érigé dans une île marécageuse, aux portes de la ville de Troyes, par un autre disciple de Colomban, Frodobertus (saint Frobert[1]) ; Hautvilliers et Moutier-en-Der, nés l'un et l'autre de la vigoureuse initiative de Bercharius (saint Berchaire), noble aquitain, élève lui aussi de Luxeuil, et qui devait mourir assassiné par un moine son filleul, dont il avait inutilement voulu réprimer l'indiscipline ; à Laon, sur la hauteur qui domine la cité,

[1] Saint Frobert est honoré le 1 et le 8 janvier ; saint Berchaire le 26 mars et le 16 octobre ; sainte Salaberge le 22 septembre.

le monastère de Saint-Jean élevé par une illustre veuve Salaberge, longtemps aussi retenue à la cour mérovingienne par Dagobert, et qui passa les dix dernières années de sa vie à diriger les trois cents servantes du Seigneur réunies sous son aile ; à l'embouchure de la Somme, en un lieu nommé Leuconaüs, un pâtre de l'Auvergne, Walaric, plus tard jardinier à Luxeuil, puis missionnaire dans les campagnes d'Amiens, éleva le monastère qui donna naissance à la cité de Saint-Valery. Tel nous apparaît dans les annales de la Gaule, avec sa merveilleuse et sainte fécondité, le siècle de Dagobert, l'un des plus grands devant Dieu et des plus méritants devant les hommes, préparant dans sa vitalité monastique les germes de gloire et de splendeur du siècle de Charlemagne.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. MARTIN I (5 juillet 649 - 10 août 654).

§ I. CONCILE DE LATRAN (octobre 649).

1. Notice de saint Martin I d'après le *Liber Pontificalis.* — 2. Eloge de Martin I par saint Ouen. — 3. Concile de Latran. Première session. — 4. Les quatre dernières sessions. Condamnation du monothélisme. — 5. Diverses lettres synodiques. Lettres du pape à saint Amand et aux rois francs Clovis II et Sigebert III. — 6. Sainte Bathilde reine de Neustrie. Grimoald maire du palais d'Austrasie. Conciles de Châlons-sur-Saône et de Nantes. — 7. Jean de Philadelphie vicaire du saint-siége en Orient. Pauliciens. — 8. Déposition de Paul de Thessalonique.

§ II. EXIL ET MARTYRE.

9. L'exarque Olympius. Tentative d'assassinat contre le pape. — 10. L'exarque Calliopas. Enlèvement du pape. — 11. Saint Martin à Constantinople. — 12. Premier interrogatoire. — 13. Second interrogatoire. Mort du patriarche hérétique Paul. — 14. Mort de Pyrrhus. Le patriarche monothélite Pierre. Exil du pape à Cherson. — 15. Saint Eugène I à Rome. Mort de saint Martin à Cherson (Crimée).

PONTIFICAT DE S. EUGÈNE I (16 octobre 654 - 2 juin 657).

16. Notice de saint Eugène I d'après le *Liber Pontificalis.* — 17. Défection des apocrisiaires romains à Constantinople. — 18. Incarcération de saint Maxime et des deux Anastase ses compagnons. Leur interrogatoire au sénat. — 19. L'empereur pontife. — 20. Conférence des patrices Troïlus et Eucrates avec Maxime dans son cachot. — 21. Second interrogatoire devant le sénat. — 22. Les émissaires du patriarche byzantin dans le cachot de saint Maxime. — 23. Exil des trois confesseurs sur les frontières de la Thrace. — 24. L'évêque de Césarée Théodose et deux patrices délégués par l'empereur visitent Maxime dans son exil. — 25. Conventions solennelles jurées sur les Évangiles. — 26. Maxime ramené au monastère de saint Théodore près de Constantinople. Nouvelle conférence. — 27. Second exil. Halte à Sélimbrie. — 28. Les trois confesseurs ramenés à Constantinople ont la langue et la main droite coupées. Dernier exil et mort. — 29. Mort de saint Eugène I.

§ I. Concile de Latran (octobre 649).

Notice de S. Martin I d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Martin, né à Tudertum (Todi), province de Toscane, dit le *Liber Pontificalis*, siégea six ans, un mois, vingt-six jours. De son temps Paul de Constantinople, enflé de l'esprit de superbe contre la rectitude du dogme catholique, continua audacieusement sa lutte contre les vérités définies par les pères. Afin d'accréditer ses erreurs, il séduisit la religion du très-clément empereur (Constant) et lui fit sanctionner, sous le nom de *Type*, un édit contraire à la foi catholique. Dans ce *factum* il prenait à tâche de pervertir les expressions des pères sous les interprétations les plus odieusement hérétiques ; il érigeait en dogme la fausseté simultanée des deux propositions contradictoires relatives à une ou deux volontés et opérations en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il mit un tel acharnement dans son impiété, qu'il dépassa toutes les violences des patriarches hérétiques ses prédécesseurs. Il fit renverser dans le palais de Placidie l'autel où les apocrisiaires du siége apostolique avaient coutume d'offrir l'hostie adorable et immaculée, et leur interdit soit d'administrer soit de recevoir le sacrement de la communion. Au nom et par l'autorité du saint siége, les apocrisiaires cherchèrent vainement à le rappeler à ses devoirs. Des laïques, des prêtres orthodoxes se joignirent à eux dans ce but ; mais le patriarche en prit occasion de les persécuter : les uns furent jetés en prison, les autres traînés en exil. De toutes parts, dans cette conflagration universelle, des plaintes arrivaient au siége apostolique. On conjurait le pape de sévir enfin contre une erreur aussi perfide que violente, de sauver l'Église catholique en frappant l'ecthèse d'une condamnation définitive. Le très-saint et bienheureux évêque Martin convoqua donc et réunit à Rome les évêques d'Occident au nombre de cent cinq. Le synode se tint dans l'église du Sauveur, près du palais de Latran. Les évêques siégeant en concile, entourés des prêtres, des diacres et de tout le clergé, condamnèrent le patriarche d'Alexandrie Cyrus, ceux de Constantinople, Sergius, Pyrrhus, Paul, et les nouveautés impies qu'ils avaient la présomption de faire prévaloir contre la foi immaculée.

L'anathème fut prononcé contre ces hommes qui avaient propagé l'erreur, jeté le désordre et la confusion dans la catholicité. Les actes du synode furent déposés dans les archives de l'église romaine, où ils sont conservés. Le pape en envoya des exemplaires à toutes les chrétientés d'Orient et d'Occident, et les fit répandre par les mains de fidèles orthodoxes. Dans l'intervalle, l'empereur fit partir pour l'Italie, avec le titre d'exarque, son chambellan Olympius. Il lui donna les instructions suivantes : « Votre gloire devra faire recevoir dans tout son gouvernement la doctrine du patriarche de Constantinople, telle que nous l'avons nous-même sanctionnée dans le type. Vous aurez donc à faire souscrire cette formule à tous les évêques et prêtres d'Italie. Les exarques Platon et Eupraxius nous ont informé que Martin, jadis apocrisiaire en cette cité de Constantinople, se montrait hostile à notre décret. Si vous trouvez l'armée bien disposée, faites arrêter ce Martin; et donnez l'ordre que notre type soit reçu dans toutes les églises. Si l'armée vous paraît suspecte, patientez en silence jusqu'à ce que vous puissiez vous assurer de la province, et avoir sous la main des soldats prêts à vous obéir. Ne perdez pas de vue que Rome et Ravenne doivent être les premières à recevoir notre décret orthodoxe. » — Olympius arriva à Rome pendant le concile. Selon les ordres de l'empereur, il essaya de pratiquer l'armée et de déterminer quelques évêques à seconder ses efforts schismatiques. Cette négociation se prolongea sans succès; le Dieu tout-puissant ne permit pas qu'elle réussît. Vaincu par l'union de l'Église sainte, catholique et apostolique, Olympius parut hypocritement renoncer à ses mauvais desseins. Un jour, comme le pontife célébrait solennellement la messe dans la basilique de la sainte Mère de Dieu toujours vierge, aujourd'hui connue sous le nom de Sainte-Marie *ad Præsepe*, l'exarque se présenta à la communion; il avait ordonné à son spathaire de se tenir à ses côtés et de poignarder le pape, quand celui-ci s'approcherait tenant en main l'hostie sainte. Mais le Dieu tout-puissant qui protége ses fidèles serviteurs et les sauve de tous les dangers, permit que le spathaire fût instantanément frappé de cécité. Il ne put distinguer le pontife quand celui-ci, tenant en main le sacrement eucharistique, s'approcha de

l'exarque pour lui donner le baiser de paix. Le spathaire a depuis affirmé par serment le fait de cet aveuglement passager, qui épargna l'horreur du sang innocent versé pendant la célébration des mystères, et l'épouvantable crime qui eût consterné la sainte église de Dieu. L'exarque Olympius n'osa plus attenter à la majesté du bienheureux Martin, que la protection divine couvrait si manifestement. Il se réconcilia avec lui, se conforma à ses enseignements et lui révéla tout le détail des instructions impériales. Ayant ainsi fait sa paix avec la sainte Eglise de Dieu, il partit de Rome avec son armée pour aller combattre en Sicile les sarrasins qui s'étaient emparés de ce pays. Mais la peste décima bientôt ses troupes et lui-même en mourut. Il eut pour successeur l'exarque Calliopas, que l'empereur fit accompagner du chambellan Pellurius, leur donnant à tous deux l'ordre d'arrêter le pape. Ils arrachèrent donc le très-saint pontife de l'église du Sauveur au Latran, et le conduisirent à Constantinople. Dans les fers, Martin confessa généreusement la foi ; l'empereur irrité l'exila à Cherson (la Crimée actuelle), où il termina sa vie dans la paix du Christ. De nombreux miracles ne cessent maintenant encore d'illustrer son tombeau. En deux ordinations au mois de décembre, le saint pape avait imposé les mains à onze prêtres, cinq diacres et trois évêques destinés à diverses églises. Il mourut le 17 du mois de septembre (655). Après lui le siége épiscopal demeura vacant vingt-huit jours [1]. »

Éloge de Martin I par saint Ouen.

2. Proclamer solennellement dans un concile la vérité catholique, et donner sa vie pour elle, ce fut la gloire du premier des papes qui illustra le nom de Martin, déjà sanctifié par le thaumaturge des Gaules, le bienheureux évêque de Tours. Un empereur fut encore ici le bourreau, un pape la victime. Mais quelle différence l'histoire ne fait-elle pas entre le martyr saint Martin I et le

[1] *Lib. Pontific.*, *Notitia* LXXVI ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 738. On a vu que cette notice donne au pontificat de saint Martin une durée de six ans. Le *Liber Pontificalis* a compté les années depuis l'avénement de ce pape jusqu'à sa mort. Mais en réalité son pontificat, moins long que sa vie, fut abrégé d'un an par son exil, et par l'acquiescement qu'il donna à l'élection de saint Eugène I son successeur.

persécuteur impérial Constant II ? Le nom du césar byzantin est synonyme de lâcheté, de crime, d'infamie ; le nom du pape martyr représente l'héroïsme de la grandeur couronné par l'auréole de la sainteté. A toutes les époques, dans tous les pays, quand la force brutale se met au service d'une politique irréligieuse, il en est ainsi ; la mémoire de l'opprimé écrase celle de l'oppresseur. La sentence vengeresse n'attend même pas la postérité pour jaillir des consciences indignées ; les contemporains eux-mêmes la proclament. Saint Ouen interrompait sa biographie de saint Éloi pour flétrir les fureurs despotiques de Constant II, pour célébrer le courage de sa victime. « Comme les flots soulevés par la tempête, dit-il, viennent se briser contre le roc immuable, ainsi le magnanime pontife a repoussé tous les assauts de l'hérésie. Un frère qui revient d'Orient, et qui fut témoin de ces sacriléges violences, nous raconte qu'il a vu Martin flagellé devant tout le peuple de Byzance, traîné en exil au milieu des lamentations des fidèles, les mains liées derrière le dos, comme un agneau choisi pour le sacrifice. Un miracle fut opéré sur la route par le glorieux captif : ses prières rendirent la vue à un aveugle. Aujourd'hui le pontife a succombé entre les mains de ses persécuteurs, il a couronné sa noble vie par une mort sainte et vénérable. Et maintenant qu'ils osent encore, s'ils en ont le courage, dissimuler ce forfait, les hérétiques qui l'ont perpétré ! Ils resteront à jamais couverts d'ignominie et d'opprobre, les scélérats qui, après avoir consommé leur crime, voudraient faire croire que le pontife a terminé naturellement et paisiblement ses jours. Oui, j'applique au courageux pape le mot de saint Cyprien : « Bien qu'il n'ait pas péri par le glaive, sa mort en exil, après tant de supplices courageusement affrontés, est un véritable martyre [1]. »

Concile de Latran. Première session.

3. Deux choses dans l'élection de saint Martin I déplurent particulièrement à l'empereur monothélite et à son confident le patriarche Paul, canoniquement déposé par un concile romain. D'abord la personne même de l'élu, auparavant apocrisiaire du saint siége à Constantinople, et déjà à cette occasion l'objet d'outrages

[1] Audoen., *Vit. S. Eligii*, lib. I, cap. XXXIV.

que nous avons fait connaître [1]; en second lieu, le clergé de Rome n'avait ni sollicité ni attendu la ratification impériale, avant de procéder au sacre du nouveau pape. De là les mesures dont parle le *Liber Pontificalis*, si rapidement concertées entre l'empereur Constant II et l'exarque de Ravenne Olympius, dans le but d'attenter à la liberté du pape. Le courage de saint Martin I grandit avec le péril. Ordonné le 5 juillet 649, dès le 5 octobre de la même année il ouvrait au palais de Latran un concile composé de plus de cent évêques, accourus en quelques mois à l'appel du vicaire de Jésus-Christ. De ce nombre était Étienne de Dor, premier suffragant et vicaire apostolique de Jérusalem. Les autres appartenaient aux diverses contrées de l'Italie, la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Le concile de Latran eut cinq sessions, dont chacune porte dans les actes le titre inusité de *secretaria*. Faut-il voir dans ce titre une précaution contre les manœuvres prévues d'Olympius et des séides impériaux, ou simplement un nom emprunté au local même dans lequel avait lieu l'assemblée? Les deux conjectures sont également admissibles. Après l'appel nominal des évêques présents, le pape ouvrit la première session par l'historique de la controverse. « Vous connaissez, dit-il, les erreurs propagées de nos jours par l'évêque d'Alexandrie Cyrus, par Sergius de Constantinople et ses successeurs Pyrrhus et Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier, du haut de l'ambon de son église patriarcale, neuf articles dogmatiques où il décidait qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une seule opération de la divinité et de l'humanité réunies, conformément à l'hérésie des acéphales, avec anathème à quiconque ne croirait pas ainsi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus, approuva la doctrine d'une seule opération en Jésus-Christ. Quelques années après, il composa une confession de foi hérétique, qu'il fit adopter et publier sous forme d'édit impérial par Héraclius. Il y soutint, avec l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté résultant de l'union des deux natures divine et humaine. Cet édit porta le

[1] Cf. chap. précéd., nº 20.

nom d'ecthèse. Sergius le fit afficher aux portes de son église, et surprit la bonne foi de quelques évêques dont il obtint la souscription. Pyrrhus, son successeur, en a encore séduit un grand nombre, et les a engagés dans le parti de l'hérésie. Plus tard, repentant de cette conduite, il a présenté au siége apostolique une rétractation, signée de sa main, condamnant ce que lui et ses prédécesseurs ont écrit ou fait contre la foi ; mais il est retourné depuis, selon le mot de l'Écriture, à son vomissement ; et il a reçu la peine de son crime par une déposition canonique. Paul, voulant surpasser ses prédécesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'ecthèse par une lettre écrite à notre saint siége, mais il a entrepris d'en défendre les erreurs. C'est pourquoi il a été si justement déposé par l'autorité apostolique. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris la bonne foi du prince et lui a persuadé de publier le Type, qui détruit la foi catholique en défendant de reconnaître ni une seule ni deux volontés en Jésus-Christ, comme si Jésus-Christ était sans volonté et sans opération. » Le pape rappelle ici les violences de Paul, l'autel renversé au palais de Placidie, les légats persécutés ; puis il ajoute : « Tout le monde sait les attentats commis dans tout l'Orient contre les catholiques, qui en ont porté de divers lieux leurs plaintes au saint siége. Nos prédécesseurs d'apostolique mémoire n'ont cessé d'écrire, en divers temps, à ces évêques de Constantinople, usant de prières et de reproches, et les faisant avertir par leurs légats ; mais ils n'ont rien voulu entendre. J'ai donc cru nécessaire de vous réunir, afin que tous ensemble, en présence de Dieu qui nous voit et nous juge, nous examinions ce qui regarde ces personnes et leurs erreurs. Nous ne perdrons pas de vue le précepte de l'Apôtre, qui nous recommande de veiller sur nous et sur le troupeau dont l'Esprit-Saint nous a établis évêques, et d'écarter les doctrines impies qui cherchent à s'introduire dans l'Église, pour qu'au jour du jugement nous puissions sans crainte rendre compte à Dieu de notre administration [1]. » On remarquera que dans ce discours préliminaire dont

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 82-94.

nous avons reproduit fidèlement la substance, le pape ne fait pas la moindre allusion au prétendu monothélisme d'Honorius. Au contraire il déclare que les pontifes « ses prédécesseurs d'apostolique mémoire, » n'ont cessé de remplir le devoir de leur charge, en avertissant les évêques d'Alexandrie et de Constantinople, soit par lettres, soit par des légats, maintenant inviolable la doctrine orthodoxe. Il ne pouvait cependant ignorer que les orientaux cherchaient à incriminer les lettres d'Honorius au patriarche byzantin. Evidemment donc pour saint Martin I, de même que pour ses prédécesseurs immédiats Théodore, Jean IV et Severinus, l'interprétation donnée à la correspondance d'Honorius par les monothélites constituait une calomnie odieuse, dont la lettre apologétique de Jean IV avait suffisamment fait justice.

Les quatre dernières sessions. Condamnation du monothélisme.

4. Dans la session suivante, lecture fut donnée des pièces originales qui pouvaient éclairer le débat. On commença par entendre les réclamations authentiques adressées d'Orient à Rome contre les nouveaux hérétiques. Etienne de Dor lut le premier son mémoire, dont nous avons extrait précédemment un intéressant récit, au sujet de sa mission près du saint siége, lorsque le patriarche de Jérusalem, saint Sophronius, l'avait chargé de faire connaître au pape Honorius le véritable état de la question [1]. La seconde requête fut présentée en personne par les prêtres, abbés et moines grecs, chassés de leur patrie par la persécution monothélite et réfugiés à Rome. Le saint abbé Maxime était à leur tête. Ensemble ils supplièrent la vénérable assemblée « présidée par le trois fois bienheureux seigneur pape Martin, le père des pères, le sommet suréminent du sacerdoce, » de ne pas se borner à définir la foi catholique, mais d'anathématiser nommément ses adversaires et leurs écrits, sans épargner ni l'ecthèse d'Héraclius, ni le type de Constant II [2]. On produisit alors les lettres synodiques des évêques de Chypre, celles des conciles tenus dans la Byzacène, la Mauritanie, la Numidie, et trois requêtes du primat de Carthage, toutes déplorant en termes

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 528; Labbe, tom. cit., col. 101-112.
[2] *Ibid.*, col. 113-120.

amers les désordres et les violences commis par les fauteurs du monothélisme, toutes s'adressant au pape comme au « fondement des colonnes de l'Église, » au « chef et docteur de la foi orthodoxe et immaculée, » au « pasteur universel, » dont le siége vraiment apostolique « est la source intarissable et pure qui alimente sur tous les points de l'univers le fleuve de la doctrine et de la vérité [1]. » Dans la troisième session (17 octobre), on procéda à l'examen des principaux écrits monothélites. Onze citations extraites des œuvres aujourd'hui perdues de Théodore de Pharan, établirent que cet évêque, véritable auteur de la nouvelle hérésie, posait en principe que dans l'économie de l'Incarnation, le Verbe divin, moteur absolu, avait absorbé complétement l'âme et le corps de Jésus-Christ, son humanité tout entière, laquelle n'était plus qu'un organe servile, un instrument dépourvu de liberté d'action. En conséquence, il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule opération, une seule volonté, celle de la nature divine. Le pape fit remarquer que la récente erreur se rattachait par un côté à celle des anciens Docètes, et qu'elle dépouillait l'humanité du Sauveur des propriétés naturelles à l'homme. Parmi les neuf articles de Cyrus, on s'attacha uniquement à la discussion du septième, où l'erreur monothélite assez subtilement déguisée s'appuyait du texte déjà cité de saint Denys l'Aréopagite : *Novam quamdam theandricam operationem*, Καινήν τινα τὴν θεανδρικὴν ἐνέργειαν. Cyrus avait frauduleusement substitué le mot *unam* à celui de *novam*, et faisait dire au saint docteur qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule opération théandrique. Le primicier des notaires Théophylacte présenta au pape les œuvres de saint Denys l'Aréopagite. « Voici, dit-il, le codex du bienheureux Denys, que j'ai pris moi-même dans la bibliothèque sacrée de votre siége apostolique [2]. » Saint Martin constata la falsification commise par Cyrus. « Le mot théandrique, employé par le docteur de l'Aréopage, ajouta-t-il, suppose nécessairement deux volontés, et saint Denys ne s'en sert que pour marquer l'union des deux opéra-

[1] Labbe, tom. cit., col. 121-156.

[2] *Ibid.*, col. 182; Dionys. Areopag., *Epist. ad Caïum*; *Patr. græc.*, tom. III, col. 1072; Cf. chap. précéd., nº 16.

tions, comme celle des deux natures, en une seule personne. » Tous les fauteurs du monothélisme invoquaient cette parole de l'Aréopagite comme un argument décisif en faveur de leur doctrine. On lut à ce sujet quelques passages d'un commentaire écrit par un hérétique aujourd'hui inconnu, Thémistius. Enfin l'évêque de Cagliari Deusdedit demanda, et le pape autorisa la lecture de l'ecthèse [1], « publiée quelques années auparavant sous le nom d'Héraclius, » *ad nomen quondam Heraclii facta* [2]. Par cette réserve, qui sauvegardait l'honneur impérial, le saint pape se maintenait dans la vérité historique la plus stricte, puisqu'en effet l'ecthèse composée par Sergius et publiée sous le couvert de l'empereur, avait depuis été désavouée par ce dernier; il manifestait de plus, au point de vue politique, l'intention bien arrêtée de ménager autant que possible les susceptibilités de la cour de Byzance, dont les agents écoutaient aux portes du concile. Cette généreuse disposition d'un pontife déjà voué à la rage des bourreaux, se révéla d'une manière encore plus éclatante au début de la quatrième session (19 octobre). A la requête de Bénédict évêque d'Ajaccio et de Deusdedit de Cagliari, le primicier des notaires apostoliques produisit un exemplaire du type et le pape en ordonna la lecture en ces termes : « Nous soumettons à votre examen le type rédigé naguère en opposition avec la foi orthodoxe par le patriarche Paul de Constantinople [3]. » En résumant ensuite la portée de ce nouveau formulaire, le pape évita avec une attention scrupuleuse tout ce qui aurait pu en faire peser la responsabilité sur Constant II, dont le nom ne fut pas prononcé une seule fois. Il prit même soin de louer dans cet édit l'intention formellement exprimée de mettre un terme aux controverses théologiques et de rétablir la paix religieuse en Orient. Ces ménagements pour la personne et la dignité de l'empereur ne devaient être ni compris ni récompensés. Ils n'empêchèrent pas du reste le courageux pontife de proclamer hautement la vérité orthodoxe. Dans la cinquième et dernière session (31 oc-

[1] Voir le texte de l'ecthèse, tom. XV de cette *Histoire*, pag. 556. — [2] Labbe, tom. VI, col. 194. — [3] *Ibid.*, col. 231. Voir chap. précéd., nº 19, le texte de cet édit impérial.

tobre), après avoir démontré par la confrontation des textes que le monothélisme était en opposition avec la doctrine des pères, tandis qu'au contraire il se trouvait en conformité flagrante avec diverses propositions émises autrefois par les ariens, les nestoriens, les eutychéens et les acéphales, le pape prononça une sentence définitive d'anathème. Elle fut adoptée unanimement par le concile et formulée en vingt canons. On y proclame la distinction des deux natures et leur union hypostatique ; chacune d'elles conserve ses propriétés, en sorte que le Verbe incarné a eu deux volontés et deux opérations, l'une divine, l'autre humaine. En conséquence, le pape condamne ceux qui ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une volonté et qu'une opération ; il anathématise ceux qui prétendent interdire de parler d'une ou de deux volontés en Jésus-Christ. C'était frapper d'une manière indirecte le type de l'empereur Constant. Rappelant ensuite dans une condamnation générale les noms des hérésiarques précédents, tels que Sabellius, Arius et les autres, il y joint ceux des monothélites, savoir : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs Paul et Pyrrhus. Il défend nommément d'obéir aux prescriptions impies de l'ecthèse et du type, et en général de recevoir les nouvelles expositions de foi composées par les hérétiques. Le pape souscrivit en ces termes : « Martin, par la grâce de Dieu évêque de la sainte Église catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit comme juge à cette définition qui confirme la foi orthodoxe, ainsi qu'à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et de Paul ses successeurs, anathématisés avec leurs écrits hérétiques, l'ecthèse et le type impie qu'ils ont publiés. » Les cent cinq évêques du concile donnèrent une approbation semblable. Jean évêque de Milan et quelques autres qui n'avaient pu assister au concile envoyèrent individuellement leur adhésion (649).

Diverses lettres synodiques. Lettres du pape à saint

5. Les actes furent aussitôt traduits du latin en grec, et envoyés aux églises d'Orient et d'Occident. Nous avons encore l'encyclique adressée à ce sujet par saint Martin « à tous les fidèles

Amand et aux rois francs Clovis II et Sigebert III.

du Christ [1], » et les lettres particulières de ce pape aux églises de Carthage [2], de Philadelphie [3], d'Esbuntis (Isbi) [4], à l'archimandrite de saint Théodore, Georges [5], et à un personnage nommé Pierre, qualifié d'illustre [6], qui nous est d'ailleurs inconnu et qui vraisemblablement exerçait une charge de préfet impérial en Orient. Ce qui préoccupait le plus vivement la sollicitude du pontife était la manière de faire parvenir à la cour de Constantinople les actes d'une assemblée où l'hérésie favorite de l'empereur, publiquement imposée par décret à tous les sujets de l'empire, venait d'être frappée d'anathème. Les relations officielles du saint siége avec Byzance étaient rompues, depuis les outrages et l'expulsion violente dont Martin lui-même avait été l'objet en qualité d'apocrisiaire. De nouveaux légats apostoliques, sans autre caractère que celui d'envoyés du pontife romain, ne devaient pas être mieux reçus. Le pape s'adressa aux deux rois de Neustrie et d'Austrasie, Clovis II et Sigebert III, leur demandant des évêques de leur nation qu'il pût envoyer à Constantinople. Des ambassadeurs francs, n'étant pas sujets de l'empire grec, eussent été moins exposés aux violences et à la perfidie byzantines. Voici en quels termes le pape parle de son projet dans une lettre à saint Amand de Maëstricht : « Vous n'ignorez pas la persécution et les sacriléges attentats que depuis quinze ans la sainte et catholique Église subit de la part des évêques de Constantinople, Sergius, Pyrrhus et leur successeur actuel l'intrus Paul. Afin de répondre aux devoirs de notre charge, nous avons convoqué à Rome une assemblée générale des évêques nos frères. Tous ensemble, d'une seule voix, d'un seul cœur, nous avons condamné la nouvelle et abominable hérésie, mélange d'antiques erreurs empruntées aux disciples d'Apollinaire, aux sévériens, aux eutychéens, à Manès lui-même. Nous vous transmettons avec notre lettre encyclique le volume renfermant les actes du concile. Votre fraternité en fera connaître la teneur dans un synode où elle réunira les évêques ses suffragants, dont elle recueillera les

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 119. — [2] *Ibid.*, col. 146. — [3] *Ibid.*, col. 154. — [4] *Ibid.*, col. 163. Cf. chap. précéd., n° 1, note 1. — [5] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 167. — [6] *Ibid.*, col. 174.

souscriptions. Suppliez notre très-précellent fils le roi des Francs Sigebert, de nous envoyer quelques-uns des évêques de ses états qui puissent, avec la protection divine, remplir le rôle de légats près du très-clément empereur d'Orient, et lui porter les actes de notre concile [1]. » Les lettres du pape saint Martin à Clovis II ne nous ont pas été conservées. Mais un témoignage précis de saint Ouen ne permet pas de douter de leur existence. « Le très-bienheureux pape Martin, dit-il, envoya dans les Gaules les actes du concile où il venait de définir avec tant de précision la foi catholique. Il y joignit pour le roi des Francs une lettre par laquelle il le priait de lui envoyer des hommes instruits et dévoués qui pussent lui venir en aide dans sa lutte contre les hérétiques. Eloi serait parti sur-le-champ pour répondre à cet appel, et je l'eusse accompagné moi-même, car notre amitié mettait tout en commun. Une circonstance particulière le força de différer son voyage. Dans l'intervalle, l'ennemi du genre humain souffla toutes ses fureurs dans l'âme des monothélites, et Martin fut enlevé de Rome [2]. »

Sainte Bathilde. Grimoald. Conciles de Châlons-sur-Saône et de Nantes.

6. L'empressement de Clovis II à se prêter aux vues du pape, en lui accordant pour une mission glorieuse mais délicate et pleine de périls les deux plus grandes lumières de l'église des Gaules, nous révèle à la cour de Neustrie la pieuse influence d'une jeune reine qui rappelait sur le trône les vertus de sainte Clotilde et de sainte Radégonde. La Providence avait conduit, comme par la main, une captive anglo-saxonne pour la faire régner sur les Francs. Bathilde, c'était son nom, avait été enlevée au foyer paternel à la suite d'une de ces guerres locales, si fréquentes alors dans la Grande-Bretagne. La noblesse de son origine ne la sauva point de la servitude. Transportée dans les Gaules avec d'autres prisonniers de guerre, elle fut vendue comme eux par ses ravisseurs, qui trafiquaient en pirates des victimes de leurs exploits militaires. Un leude neustrien Erchinoald l'acheta. La modestie de la jeune esclave, sa rare beauté, ses malheurs tou-

[1] S. Martin., *Epist. ad Amandum; Patr. lat.*, tom. cit., col. 138.

[2] Audoen., *Vit. S. Eligii*, lib. I, cap. XXXIII-XXXIV; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 505.

chèrent le cœur de son maître. Il l'éleva avec une affection paternelle. A la mort du maire du palais Éga, Erchinoald lui fut donné pour successeur. Bathilde le suivit au palais mérovingien, où le jeune roi Clovis II couronna la captive, et la fit monter en 649 sur le trône des Francs. Bathilde ne fit servir son pouvoir qu'au soulagement des malheureux. Saint Éloi, saint Ouen, saint Landéric de Paris, le premier surtout, devinrent ses conseillers habituels : ils lui donnèrent en qualité d'aumônier un clerc nommé Genesius (saint Genès), qui devait plus tard illustrer le siége métropolitain de Lyon et faire revivre les grands exemples des Pothin et des Irénée. On comprend dès lors le favorable accueil fait par la cour de Neustrie aux propositions de saint Martin Ier. En Austrasie, où régnait le bienheureux Sigebert III et où l'influence de saint Amand était considérable, on aurait cru pouvoir compter sur un pareil résultat. Mais Pépin de Landen avait, dès l'an 639, terminé sa glorieuse carrière. Son fils Grimoald lui avait succédé au pouvoir sans hériter de ses vertus. Jamais contraste ne fut plus marqué dans l'histoire. Nous aurons bientôt l'occasion d'en donner la preuve en racontant les tragédies que l'ambition de Grimoald suscita dans le palais austrasien. Pour le moment il dissimulait, sous un prince jeune et pieux, la perfidie de son caractère. Toutefois, par échappées, il laissait déjà pressentir les mauvaises inspirations de son génie. Ainsi, pendant qu'en Neustrie deux conciles se réunissaient librement, l'un à Nantes, l'autre à Châlons-sur-Saône (650) [1], pour souscrire aux décisions de celui de Latran, Grimoald, abusant de l'autorité et du nom de Sigebert, opposa les plus dures et les plus injustes défenses à la tenue du concile austrasien dont Wulfolède, métropolitain de Bourges, peut-être en vertu d'une commission spéciale du pape, avait pris l'initiative et déjà fixé l'époque [2]. Saint Amand, seul de tous les évêques des

[1] Nous n'avons plus les actes de ces conciles.

[2] « Nous avons encore, dit le cardinal Pitra, conservée dans la correspondance de Desiderius de Cahors (*Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 264), la circulaire ministérielle envoyée dans cette circonstance aux évêques, par Grimoald. Elle ferait honneur au génie retors et chicanier de nos légistes

Gaules, partit pour Rome. Il arriva encore à temps pour recevoir la bénédiction du pape saint Martin et lui faire agréer avec sa démission du siége de Maëstricht le choix de Remaclius (saint Remacle), auquel il voulait confier cet évêché pour demeurer lui-même plus libre de se vouer au ministère apostolique. Il n'était déjà plus question alors d'une ambassade solennelle à Constantinople. Le pape s'était borné simplement à transmettre à l'empereur les actes du concile romain, en les accompagnant d'une lettre respectueuse mais ferme, dans laquelle il exposait la vérité et rappelait que la foi est le plus sûr boulevard des empires [1].

Jean de Philadelphie vicaire du saint-siége en Orient. Pauliciens.

7. Pour maintenir dans l'orthodoxie les chrétientés désolées de Palestine, de Syrie et d'Égypte, il crut nécessaire de conférer le titre et l'autorité de vicaire apostolique en Orient à l'évêque Jean de Philadelphie (l'ancienne Rabbath-Ammon), avec ordre de pourvoir incessamment les églises d'évêques, de prêtres et de diacres sincèrement attachés à la vraie doctrine. Ceux des hérétiques qui voudraient abjurer l'erreur devraient le faire par une profession de foi écrite et signée de leur main; ils pourraient ensuite être rétablis dans leur ministère, pourvu qu'il ne se trouvât point d'autre empêchement canonique. « Nous sommes en effet, dit saint Martin, les défenseurs, les gardiens, et non les prévaricateurs des canons. » La correspondance pontificale adressée aux églises de Jérusalem et d'Antioche témoigne du lamentable état où les conquêtes musulmanes avaient réduit la Palestine et la

parlementaires. Dès le premier mot, le maire du palais traite de fable le bruit d'un prochain concile. Comment pourrait-il en ignorer le lieu et les membres? Assurément il respecte les canons de l'Église, comme on les a toujours respectés au palais ; mais qu'on tienne concile, à telle époque, sans en prévenir le roi, ni le roi ni les grands ne sauraient le tolérer. Que si plus tard, en temps opportun, après avis préalable, on veut s'assembler pour le bien de l'Église ou de l'État, ou pour tout autre cause raisonnable, soit; mais toutefois, on le répète, après information du roi. Bref, point de concile pour leur sainteté épiscopale, jusqu'à nouvel avis du bon plaisir royal. » (D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 84, note.)

[1] S. Martin, *Epist. ad Constant. imper.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 138.

Syrie. Outre les ruines matérielles amoncelées par l'invasion, les fils de l'Islam, reprenant la politique de Chosroès, se déclaraient partout les alliés du schisme et de l'hérésie contre la foi catholique. Ils installaient de force des monothélites sur les siéges épiscopaux; les nestoriens, les eutychéens recommençaient à infester la Syrie et l'Égypte. Le manichéisme auquel le pape faisait allusion, dans sa lettre à saint Amand, sortait des ténèbres dont les sévérités légales l'avaient depuis deux siècles contraint à s'envelopper. Il reparut au grand jour et s'annonça, dans sa nouvelle transformation, comme le frère aîné du monothélisme. De Samosate où il s'était perpétué dans quelques familles à l'état de société secrète, un de ses adeptes, du nom de Paul, le propagea en Orient et l'établit surtout en Arménie. Les sectaires, abandonnant la dénomination compromettante de manichéens, prétendirent que leur nouvel apôtre était réellement saint Paul descendu du ciel pour les instruire : ils s'appelèrent Pauliciens. Par une sorte de logique dans la démence, Constantin, l'un des plus ardents disciples du nouveau Paul, se donna lui-même pour le vrai Sylvanus des épîtres du grand apôtre. « Le démon, selon le mot du chroniqueur Pierre de Sicile, soufflait manifestement l'illusion dans le monde. » Les pauliciens ne voulaient plus qu'on prononçât même le nom de leurs véritables ancêtres Basilide, Valentin, Térébinthe, Manès. Ils jetaient hautement l'anathème à la mémoire et aux écrits de ces vieux gnostiques décrédités. Pour eux, l'unique autorité était celle des Écritures ; ils prétendaient y trouver les deux principes du bien et du mal coexistants et coéternels avec leurs conséquences nécessaires, le fatalisme et l'immoralité. L'institution de l'Église, la présence réelle, le culte de la croix, l'invocation de la vierge Marie et des saints, étaient à leurs yeux autant de formes prises par le génie du mal pour enchaîner les âmes simples et ignorantes. Ainsi le manichéisme, société occulte, et le mahométisme, société guerrière et conquérante, se donnaient la main au VIIe siècle pour renverser le grand édifice de l'Église et replonger les états chrétiens dans la barbarie. Aujourd'hui le croissant de Mahomet n'est plus redoutable, mais les ténébreuses affiliations de

l'esprit du mal, sous des noms différents, poursuivent encore l'œuvre de Manès et des pauliciens.

Déposition de Paul de Thessalonique.

8. En luttant avec une vigueur apostolique contre ces ennemis de la foi, c'était la civilisation et l'ordre public que le pape Martin Ier défendait, pendant que l'empereur monothélite Constant II désertait honteusement cette grande cause. Le dernier acte du courageux pontife, dans cette guerre qui devait lui coûter la vie, fut la déposition de l'évêque récemment élu de Thessalonique. Dans une lettre synodique adressée selon la coutume au saint siége, le nouveau titulaire, nommé Paul, faisait une profession de foi vague et embarrassée, où l'œil exercé de saint Martin n'eut pas de peine à découvrir la tendance monothélite. Les députés de Thessalonique assurèrent que leur évêque avait failli uniquement par inadvertance; que, soumis d'esprit et de cœur à la doctrine catholique, il s'empresserait de rectifier les inexactitudes, et d'éclaircir dans un sens orthodoxe les ambiguités de sa lettre. Le pape manda aussitôt à ses légats en Orient de signaler à Paul les points défectueux de sa profession de foi. Afin d'éviter toute méprise ultérieure, il leur transmit, rédigée d'avance, la formule qu'ils auraient à lui faire souscrire sans altération ni retranchement quelconques. Malgré ces précautions, Paul réussit à tromper ou peut-être à séduire les apocrisiaires. Au lieu de souscrire purement et simplement la formule envoyée de Rome, il demanda à la transcrire de sa main et à la signer sur sa propre copie. En consentant à cette demande, les légats commettaient une première faute et violaient le texte de leurs instructions; mais ils en firent une seconde bien plus grave, en ne réclamant pas contre l'omission calculée de l'adjectif *naturelles*, φυσικαὶ, que la formule pontificale ajoutait aux termes *deux volontés* et *deux opérations* en Jésus-Christ. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le *terminus technicus* de l'orthodoxie était précisément deux volontés naturelles, deux opérations naturelles en Jésus-Christ. La suppression du mot φυσικαὶ rejetait donc la profession de foi de l'évêque de Thessalonique dans les équivoques et les embûches où Sergius, au début de la controverse, avait voulu emprisonner la question. En

présence d'une telle mauvaise foi, saint Martin comprit la nécessité de sévir rigoureusement. Les légats durent expier leur faiblesse par la pénitence canonique sous le sac et la cendre : l'évêque Paul fut déposé.

§ II. Exil et martyre.

L'exarque Olympius. Tentative d'assassinat contre le pape.

9. Autant le pontife déployait de zèle pour la foi catholique, autant l'empereur de Constantinople montrait d'obstination dans la fausse route où il s'était engagé. La lutte sortit bientôt du caractère d'une discussion dogmatique pour prendre celui de la persécution. Constant ne pouvait empêcher la grande voix qui s'élevait du siége de Rome pour défendre intrépidement la vérité orthodoxe, de retentir jusqu'aux extrémités du monde. Il crut qu'en tuant le pontife il étoufferait d'un même coup la doctrine, et ce fut là le but vers lequel il dirigea sa politique. Le chambellan Olympius fut envoyé comme exarque en Italie, avec ordre précis de faire assassiner le souverain pontife. Digne ministre de la fureur impériale, Olympius prépara tout pour la réussite du complot. Le jour et le moment furent fixés. Un écuyer (*spatharius*) devait profiter de l'instant où le pape se baisserait pour donner la communion aux fidèles et le tuer. Le *Liber Pontificalis* nous a décrit la scène émouvante qui eut lieu dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, la cécité soudaine et miraculeuse dont fut frappé le spathaire. Olympius, reconnaissant l'intervention divine, ne persista pas davantage dans ses intentions criminelles; il alla se jeter aux pieds du pape, lui fit l'aveu de tout ce qui s'était passé, sollicita son pardon, l'obtint, et passa en Sicile pour combattre les musulmans qui la dévastaient.

L'exarque Calliopas. Enlèvement du pape.

10. L'empereur Constant ne se laissa point désarmer par la mauvaise issue d'une première tentative. Il voulait que cette fois sa vengeance fût certaine, et résolut de faire enlever le souverain pontife. Il confia cette mission à Théodore Calliopas, qu'il investit de l'exarchat d'Italie après la destitution d'Olympius. Les prétextes

dont Constant cherchait à colorer ses violences se fondaient sur divers griefs qu'il imputait à saint Martin I. Il l'accusait d'hérésie et lui reprochait de ne pas honorer la vierge Marie comme mère de Dieu. Cette accusation de nestorianisme était constamment reproduite contre les catholiques par les monothélites et les eutychéens. Enfin il le chargeait du crime de trahison, prétendant que le pape avait fourni de l'argent aux sarrasins. Cette calomnie avait trait à un acte de libéralité du saint pontife qui, en apprenant les ravages des musulmans en Sicile, avait envoyé des sommes d'argent pour racheter les prisonniers tombés entre leurs mains. La malignité des courtisans dénatura ce fait si simple de charité apostolique : on prétendait à Constantinople que le saint pontife distribuait les trésors de l'église romaine aux sarrasins pour les aider dans la guerre désastreuse qu'ils faisaient à l'empire. Saint Martin I, en apprenant ce qui se tramait contre lui, se retira avec son clergé dans la basilique du Latran. Il y était enfermé, lorsque l'exarque Théodore Calliopas et son chambellan Péliure arrivèrent à Rome. Le pape était malade et ne put aller à leur rencontre comme cela se pratiquait alors. Il se contenta d'y envoyer quelques personnages éminents de son clergé. L'exarque usa d'abord de ruse : il craignait que le pape ne voulût se défendre. S'étant assuré du contraire par une perquisition faite dans l'intérieur du Latran, il s'y rendit avec des soldats. Le pape infirme était couché à la porte de l'église. Les soldats entrèrent tout armés, sans aucun respect pour le saint lieu. Calliopas présenta aux prêtres et aux diacres un rescrit impérial leur enjoignant de procéder à la déposition canonique de Martin, dont les doctrines hétérodoxes scandalisaient l'univers. Il devait être ensuite transféré à Constantinople et amené au prince qui statuerait sur son sort. Le clergé déclara unanimement que « la foi de Martin était la seule orthodoxe. » Calliopas, feignant de remplir à regret sa mission, protesta qu'il n'avait pas lui-même une croyance différente. « Mais, s'écria-t-il, je dois obéir aux ordres de l'empereur. » Le pape n'opposa aucune résistance, malgré les conseils et les supplications des clercs, qui eussent

voulu faire appel au peuple de Rome. « J'aimerais mieux, dit le saint pontife, mourir dix fois que de causer la mort d'une seule personne. » Il demanda pour toute grâce de pouvoir emmener avec lui quelques-uns de ses clercs. Cette requête lui fut ostensiblement accordée, mais Calliopas se réservait d'en éluder l'effet. Il fit embarquer secrètement le pape sur le Tibre pendant la nuit, et lorsque la flottille eut quitté Rome, les portes de la ville furent fermées au dévouement des fidèles serviteurs qui voulaient aller rejoindre leur maître.

11. Arrivés à l'île de Naxos, les gardiens du saint pontife y relâchèrent et le pape y resta un an. Pendant la traversée, il avait horriblement souffert, sans qu'il lui fût une seule fois permis, dans les divers ports où l'on avait fait halte, de sortir du vaisseau qui était sa prison. A Naxos, les évêques et les habitants du pays l'accueillirent avec la plus grande vénération; ils le comblèrent de présents et n'épargnèrent rien pour soulager sa détresse. La cruauté de ses gardiens rendit leurs soins inutiles. Les soldats pillaient tout ce qui lui venait de la charité des fidèles et l'accablaient d'insultes : plusieurs fois ils maltraitèrent ceux qui avaient assez de courage pour venir visiter l'auguste prisonnier. « Quiconque aime cet homme, disaient-ils, est l'ennemi de l'état ! » Enfin le pape quitta Naxos et arriva à Constantinople (17 septembre 654). Depuis quatre heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, il fut laissé dans le port, couché sur un grabat, livré aux outrages d'une populace égarée. On le traîna ensuite à la prison publique de Pandearia, où il resta enfermé trois mois. Du fond de son cachot, il écrivit deux lettres à l'exarque pour se justifier des accusations dont on le chargeait. « Je n'ai jamais, dit-il, envoyé aux sarrasins ni argent, ni lettres, ni subsides. Les secours que j'ai remis à des serviteurs de Dieu pour les malheureux siciliens, étaient destinés au rachat des captifs. Il n'est pas moins faux que j'aie refusé jamais les honneurs dûs à la glorieuse vierge Marie mère de Dieu. Anathème en ce monde et en l'autre à quiconque ne lui rend pas un culte supérieur à celui de tous les saints, un culte qui ne le cède qu'à l'adoration réservée à son Fils Notre-

Saint Martin à Constantinople.

Seigneur et notre Dieu [1]. » Ailleurs il fait le récit de ses propres souffrances, des cruautés exercées sur sa personne, et il termine par ce mot d'une mansuétude admirable : « Mais j'espère en Dieu qui voit tout. Quand il m'aura retiré de cette vie, il daignera se souvenir de ceux qui me persécutent et les amènera à la pénitence [2]. » Après trois mois de la plus rigoureuse détention, il fut transporté par les soldats (car la maladie ne lui laissait plus la force de marcher) dans l'appartement du sacellaire Troïlus, et interrogé par le patrice Bucoléon. Le sénat était réuni pour procéder à l'interrogatoire du saint pontife ; on voulait encore conserver quelques formes extérieures de régularité, dans une cause où les droits les plus sacrés étaient indignement foulés aux pieds. Le sacellaire ordonna au pape de se tenir debout. Martin ne le pouvant à cause de ses infirmités, fut soutenu par deux soldats ; et dans cette attitude il subit l'interrogatoire le plus brutal.

Premier interrogatoire.

12. Bucoléon adressa le premier la parole à l'héroïque martyr : « Réponds, misérable, dit-il, quel mal t'a fait l'empereur? A-t-il confisqué tes biens? Peux-tu lui reprocher un seul acte de violence? » Martin ne répondit pas un mot; les faits parlaient assez éloquemment. Le sacellaire reprit alors avec colère : « Tu ne réponds rien? Tes accusateurs vont entrer. » Ils étaient au nombre de vingt, la plupart soldats, les autres appartenant à la lie du peuple. A leur vue, le pape dit en souriant : « Sont-ce là les témoins? Est-ce là votre procédure? » Puis, comme on les faisait jurer sur le livre des évangiles, il se tourna vers les magistrats en disant : « Je vous supplie, au nom de Dieu, de les dispenser d'un serment sacrilége ; qu'ils disent ce qu'ils voudront. Faites vous-mêmes ce qui vous est ordonné. Mais ne les exposez point à perdre leur âme. » Le premier des faux témoins, désignant le pape du doigt, s'écria : « S'il avait cinquante têtes, il mériterait de les perdre toutes pour avoir conspiré en Occident contre l'empereur, de concert avec Olympius, l'ancien exarque. » A cette accusation formulée d'une manière aussi

[1] S. Martin, *Epist.* XIV ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 199. — [2] S. Martin, *Epist.* XV ; tom. cit., col. 202.

énergique, Martin répondit que jamais il n'avait trahi les intérêts de l'empereur en matière politique, mais qu'il ne pouvait lui obéir quand la cause de la foi était en péril. « Ne nous parlez point de la foi, reprit le calomniateur; il n'est ici question que du crime de lèse-majesté. Nous sommes tous chrétiens et orthodoxes, les Romains et nous. — Plût à Dieu ! répondit le pape. Toutefois au jour terrible du jugement je rendrai témoignage contre vous au sujet de cette foi. — Pourquoi, lui demanda-t-on alors, quand Olympius trahissait l'empereur, ne l'en détourniez-vous pas ? — Comment, dit le pape, aurais-je pu résister à Olympius qui disposait de toutes les forces de l'Italie ? Est-ce moi qui l'ai fait exarque ? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, achevez au plus tôt la mission dont vous êtes chargés. Dieu sait que vous me procurez une belle récompense [1]. »

Second interrogatoire. Mort du patriarche hérétique Paul.

13. Après cet interrogatoire dont le procès-verbal fut rédigé séance tenante, le sacellaire revint près du pontife, et dans un accès de véritable rage, il osa porter une main sacrilége sur l'oint du Seigneur. Constant assistait à cette scène, d'un lieu où il pouvait tout voir sans être vu. Un soldat, sur l'ordre du sacellaire, déchira le manteau du pape, et le dépouilla de ses ornements pontificaux. Réduit à une nudité presque complète, Martin fut chargé de fers et traîné à travers les rues de la ville. Au milieu de ces outrages, le martyr conservait la même tranquillité qu'il eût montrée au milieu d'une assemblée de pieux fidèles. Il présentait à ses bourreaux un visage plein de majestueuse douceur et ne cessait de prier pour eux. Arrivé au prétoire, il fut jeté dans la prison de Diomède, réservée aux voleurs et aux assassins. On l'y laissa une journée entière sans nourriture. Sur ces entrefaites, le patriarche Paul étant tombé malade, l'empereur l'alla voir, et, lui raconta de quelle manière le pape avait été traité. Poussant un profond soupir, le moribond s'écria en se tournant vers la muraille : « Hélas ! c'est ce qui va mettre le sceau à ma condamnation [2]. » Il expira peu après. Pyrrhus attendait impatiemment

[1] Pass. S. Martin.; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 114. — [2] Pass. S. Martin.; *Patrol. lat.*, tom. LXXXVII, col. 117.

cette mort pour rentrer en possession du siége patriarcal. Sa rechute dans le monothélisme lui avait rendu les bonnes grâces de la cour. Mais le peuple byzantin, toujours hostile à la domination de cet intrigant deux fois parjure, s'agita au point de faire craindre une émeute. On répandit dans le public le texte de l'abjuration remise autrefois par Pyrrhus entre les mains du pape Théodore. Aux yeux des monothélites, c'était là une apostasie qui rendait à jamais Pyrrhus indigne de l'épiscopat. « Le très-bienheureux Paul l'a anathématisé pour ce fait, disait-on, et l'anathème subsiste encore. » Durant huit jours l'émotion fut au comble. L'empereur voulut avoir des renseignements précis sur ce qui s'était réellement passé entre Pyrrhus et le saint-siége. Par son ordre, Démosthénès, agent du sacellaire, accompagné d'un greffier, se rendit à la prison de Diomède pour obtenir à ce sujet les informations que voudrait donner le pape captif (décembre 654). « L'illustre empereur notre maître nous envoie près de vous, dit Démosthénès au pape. Comparez votre gloire passée à l'état où vous êtes réduit. Nul autre que vous n'en est responsable, c'est vous seul qui vous êtes précipité dans cet abîme. — Martin ne répondit pas à cette interpellation insultante. Levant les yeux au ciel, il s'écria : Dieu soit loué de tout ! — Démosthénès reprit : L'empereur veut savoir ce que l'ex-patriarche Pyrrhus a fait à Rome. Pourquoi s'y était-il rendu ? obéissait-il à un ordre ou venait-il de son plein gré ? — De son plein gré, répondit Martin. — Qui le força à signer un *libellus* d'abjuration ? — Personne ne le contraignit. Il le fit de son propre mouvement. — De quelle manière fut-il accueilli par le saint pape Théodore votre prédécesseur ? Fut-il traité par lui en évêque ? — Comment, répondit Martin, aurait-il pu en être traité autrement ? Le bienheureux Théodore n'avait-il pas, longtemps avant l'arrivée de Pyrrhus à Rome, protesté contre l'usurpation de Paul, qui s'était emparé ici du siége patriarcal ? Lors donc que Pyrrhus se présentait en personne au tombeau du bienheureux Pierre prince des apôtres, comment mon prédécesseur aurait-il pu se dispenser de l'accueillir et de le traiter en évêque ? — C'est vrai, fut obligé de répondre Démosthénès. Mais, ajouta-t-il, aux

frais de qui Pyrrhus fut-il entretenu durant son séjour? — Cette question, dit le pape, porte avec elle sa réponse. Il était à Rome, il y fut entretenu aux frais du patriarcat romain. — Démosthénès insista : Quelle sorte de pain lui fournissait-on? — Seigneurs, vous ne connaissez donc pas l'église romaine? s'écria le pape. Je vous dis, moi, que quiconque vient y demander l'hospitalité, fût-il réduit à la dernière misère, y reçoit tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. Saint Pierre ne refuse ses largesses à aucun des pèlerins : il distribue à tous un vin pur et le pain le plus blanc. S'il en est ainsi pour les hôtes les plus obscurs, vous pouvez juger de l'accueil réservé aux vénérables évêques. — Démosthénès reprit : On nous a dit au contraire que Pyrrhus avait été contraint, le poignard sur la gorge, de signer le *libellus ;* que durant son séjour à Rome on l'avait tenu dans les entraves et soumis aux plus cruels traitements pour lui arracher une rétractation. — Non, répondit Martin, c'est un affreux mensonge. Du reste, si dans cette ville de Constantinople il est encore possible de trouver des hommes auxquels la terreur ne ferme pas la bouche, vous avez ici plusieurs témoins qui se trouvaient alors à Rome. Ils savent ce qui s'est passé. Pour n'en citer qu'un seul, le patrice Platon était exarque à cette époque; ce fut lui qui envoya à Rome des agents pour négocier avec Pyrrhus. Interrogez-les, ils vous diront la vérité s'ils l'osent. Mais à quoi bon toutes ces questions? Je suis entre vos mains, faites de moi ce que vous voudrez, Dieu permet que vous en ayez la puissance. Coupez ma chair en morceaux, ainsi que vous en aviez donné l'ordre à Calliopas, je ne recevrai point l'église de Constantinople à la communion du saint-siége. Voici que surgit de nouveau au milieu de vous l'apostat Pyrrhus, tant de fois déjà frappé d'anathème et dépouillé de toute dignité ecclésiastique ! — Démosthénès ne put s'empêcher de témoigner son admiration pour le courage apostolique du vicaire de Jésus-Christ, prêt, comme son divin maître, à boire le calice de la passion. Il se retira tout ému, emportant le procès-verbal de l'interrogatoire [1]. »

[1] Pass. S. Martin. ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 118.

Mort de Pyrrhus. Le patriarche monothélite Pierre. Exil du pape à Cherson.

14. Pyrrhus n'en fut pas moins rétabli sur le siége de Byzance, mais il n'y resta que cinq mois et la mort vint le frapper à son tour. Constant II lui donna pour successeur un prêtre monothélite, Pierre, qui perpétua le schisme durant les douze années de son intrusion. Le 10 mars 655, les portes du cachot de la prison de Diomède s'ouvrirent une seconde fois, et saint Martin vit entrer le scribe Sagoleba, qui lui dit : « J'ai ordre de vous transférer dans ma demeure, pour y attendre les intructions que d'ici à deux jours doit me transmettre le sacellaire. — Le pape demanda où l'on voulait définitivement le conduire; mais le scribe refusa de répondre. Du moins, dit le pape, laissez-moi dans cette prison jusqu'au moment de partir pour l'exil. — Cette grâce ne lui fut point accordée. On était à l'heure du coucher du soleil. Le vénérable pontife appela ses compagnons de captivité. — Frères, dit-il, faites-moi vos adieux, car on va m'enlever d'ici. — Un calice était tenu en réserve pour cette agape du départ. Martin y but le premier, le passa aux autres captifs, puis s'adressant à l'un d'eux, celui qu'il aimait davantage : Venez, frère, dit-il, et donnez-moi le baiser de paix. — Comme autrefois les apôtres en face de la croix du Calvaire, tous les assistants fondaient en larmes. Celui que le pape avait appelé éclata en sanglots, et le bruit des lamentations retentit jusqu'au dehors de l'enceinte. Le bienheureux pontife, ému de cette démonstration, les pria de cesser leurs plaintes, et imposant ses mains vénérables sur leur tête, il dit avec un angélique sourire : Ce sont là devant Dieu les vrais biens, les faveurs célestes. Réjouissez-vous avec moi de ce que je suis trouvé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. — En ce moment, le scribe apparut avec ses satellites; il emmena le pape dans sa demeure [1]. » Quelques jours après, l'auguste prisonnier était embarqué, dans le plus grand secret, sur un navire qui le transporta à Cherson, la Crimée actuelle. Il arriva au mois de mai 655. Ses souffrances qui semblaient à leur comble augmentèrent encore. « La famine et la disette, écrivait-il au clergé de Rome, sont telles en ce pays,

[1] S. Martin., *Epist.* XVII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 119.

qu'on parle de pain mais sans en voir [1]. » Il avait quelque droit d'attendre que l'Église romaine, dont il avait dispensé lui-même les aumônes avec tant de libéralité, n'oublierait pas la détresse du pontife exilé. Mais les cruelles précautions de Constant empêchaient tous les secours d'arriver jusqu'à lui. Les plaintes du pape sur son délaissement et sa misère, mêlées au sentiment de la plus ardente charité, méritent d'être citées. « Nous sommes, disait-il dans la même lettre, non-seulement séparé du reste du monde mais comme enseveli tout vivant au milieu d'un peuple presqu'entièrement païen, chez lequel on ne trouve aucun sentiment d'humanité, pas même la compassion naturelle qu'on rencontre chez les barbares. Il ne nous vient quelques vivres que du dehors, je n'ai pu me procurer autre chose qu'une mesure de blé pour quatre *solidi* d'or. Qu'il ne me parvienne aucun secours, c'est chose aussi étonnante que certaine ; mais j'en bénis le Seigneur qui règle nos souffrances comme il lui plaît. Je le prie, par l'intercession de saint Pierre, de vous conserver tous inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui vous gouverne maintenant. Pour ce misérable corps, le Seigneur en aura soin ; il est proche. De quoi suis-je en peine ? J'espère en sa miséricorde, elle ne tardera pas à terminer ma carrière. »

Saint Eugène I à Rome. Mort de S. Martin à Cherson.

15. Le pasteur auquel faisait allusion saint Martin était Eugène I, qui lui succéda immédiatement et que les fidèles de Rome, dans la crainte d'être abandonnés aux mains d'un pape monothélite, avaient élu pour les gouverner pendant la captivité de saint Martin. Les paroles de l'auguste exilé sembleraient faire entendre qu'Eugène I était dès lors souverain pontife, ce qui n'aurait pu avoir lieu que du consentement et après la démission volontaire du légitime pasteur. Quelques historiens cependant, Baronius entre autres, pensent qu'Eugène, pendant la vie de Martin, fut seulement vicaire du saint-siége. Il ne serait devenu réellement souverain pontife qu'après la mort de saint Martin. Les ennemis de l'Église ont prétendu arguer de ce fait contre l'autorité

[1] Idem, *ibid.*, col. 203.

toujours visible qui doit présider à ses destinées. Mais il est certain, comme nous venons de l'entendre, que saint Martin ne réclama point contre l'autorité exercée par Eugène soit que cette juridiction fût déléguée, soit qu'elle fût celle d'un pape titulaire. En effet saint Martin, au lieu d'appeler Eugène « le pasteur de l'église romaine, » ne l'eût traité que d'usurpateur si réellement Eugène n'avait pas été légitimement investi du pouvoir spirituel. Il est donc incontestable que l'autorité du pontife romain n'avait pas cessé d'être visible dans l'Église ; que cette lumière « placée sur la montagne » continuait, au milieu des circonstances les plus difficiles, à éclairer toutes les nations. Dès lors il importe assez peu de savoir si le pontificat d'Eugène commença du vivant même de Martin ; ce n'est plus là qu'un point historique sur lequel manquent les documents décisifs. La captivité de saint Martin n'explique que trop la disparition des pièces écrites qui auraient pu l'éclaircir. Le pontife exilé mourut le 16 septembre 655, martyr de la foi qu'il avait si courageusement défendue. En écrivant son histoire, il nous est bien souvent venu à la pensée des rapprochements avec de grandes infortunes, que nous aurons aussi à raconter à une époque plus voisine de nous. Dans l'une et l'autre circonstance, la force brutale s'est trouvée aux prises avec l'autorité spirituelle ; dans l'une et l'autre circonstance, brusquement arraché de la ville pontificale, jeté violemment en exil, le vicaire de Jésus-Christ se montra digne de souffrir pour le nom de son Maître ; dans l'une et l'autre circonstance, la victoire définitive resta à la vérité ; l'oppression puissante fut vaincue, la faiblesse opprimée demeura triomphante.

PONTIFICAT DE SAINT EUGÈNE I.

(16 octobre 654 - 2 juin 657.)

Notice de S. Eugène I d'après le *Liber Pontificalis*

16. « Eugène, né à Rome dans la région première, quartier de l'Aventin, fut, dit le *Liber Pontificalis*, clerc dès le berceau [1]. Son père se nommait Ruffinien. Il siégea deux ans, huit mois et vingt-quatre jours. Il fut bienveillant, doux, rempli de mansuétude, affable à tous et d'une sainteté éclatante. Il prescrivit à son avénement et pour ses funérailles la distribution accoutumée au clergé, aux pauvres et aux familles indigentes. Le nouveau patriarche de Constantinople, Pierre, lui adressa une lettre synodique où il affectait, malgré la définition du concile de Latran, de ne pas reconnaître deux volontés ni deux opérations en Notre-Seigneur Jésus-Christ [2]. Cette conduite indigna le clergé et le peuple

[1] *Clericus a cunabulis.* Selon l'usage de la primitive Église, perpétué d'ailleurs pendant tout le moyen âge, les parents offraient dès le berceau leurs enfants aux basiliques ou aux monastères pour les consacrer à la cléricature. Ces « oblats, » ainsi qu'on les appelait, n'étaient nullement par cette mesure voués à une vocation contrainte. Leur enfance et leur jeunesse s'écoulaient sous la direction des évêques ou des abbés, dans l'école de l'église ou du monastère, jusqu'à l'âge de vingt ans, limite fixée par une constitution du pape Zozime : *Si ab infantia ecclesiasticis nomen dederit, inter lectores usque ad vigesimum annum continuata observatione perduret.* A cette époque, choisissant librement leur carrière, ils rentraient dans le monde ou continuaient à servir l'Église. Cependant les « oblats » recevaient tous, dès leurs premières années, la tonsure cléricale. On sait en effet que l'esprit de l'Église, ainsi que l'atteste le concile de Trente, est que cette cérémonie ne soit pas différée trop longtemps pour ceux qui se destinent à la cléricature. L'ancien *Ordo* romain, dans l'oraison que l'évêque prononçait en coupant les cheveux de l' « oblat » s'exprime en ces termes : *Domine Jesu Christe qui es caput nostrum et corona omnium sanctorum, respice propitius super infantiam famuli tui N*, etc. Le titre même de cette prière est celui-ci : *Oratio ad puerum tonsurandum.* (Cf. *Not. ad Libr. Pontific.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 766.)

[2] Nous n'avons plus la lettre synodique du nouveau patriarche monothélite Pierre, digne successeur des Pyrrhus, des Paul et des Sergius. Le fait seul d'avoir osé adresser une communication de ce genre à Rome, en un temps où saint Martin I était prisonnier à Constantinople, serait une audace inexplicable, si, comme nous le verrons bientôt par les interrogatoires de

romain; la lettre du patriarche fut conspuée, et comme le pape célébrait les saints mystères dans la basilique de Sainte-Marie *ad Præsepe*, l'assemblée ne laissa point sortir le pontife avant qu'il eût donné l'assurance qu'il n'admettrait jamais une pareille lettre comme un témoignage de communion à la foi catholique. Eugène consacra vingt et un évêques destinés à diverses églises. Il fut inhumé dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre le IV des nones de juin (2 juin 657). Après lui le siége épiscopal demeura vacant un mois et vingt-neuf jours [1]. »

Défection des apocrisiaires romains à Constantinople.

17. Nous n'avons plus la correspondance échangée entre saint Eugène Ier et le patriarche monothélite Pierre de Constantinople. La mention du *Liber Pontificalis*, confirmée d'ailleurs par les interrogatoires de saint Maxime dont nous allons bientôt reproduire la substance, ne laisse aucun doute sur l'audacieuse tentative de l'intrus byzantin. Il espérait surprendre la vigilance du pape Eugène, et sans doute il maintenait le thême adopté dès lors par la cour de Byzance, où l'on affirmait hautement que saint Martin Ier avait été légitimement déposé pour fait d'hérésie. La lutte de l'erreur contre la vérité revêtait les formes les plus insidieuses, en même temps qu'elle déployait la tyrannie la plus barbare. Les légats envoyés par saint Eugène à Constantinople ne se montrèrent ni plus fermes ni plus clairvoyants que ceux dont saint Martin Ier avait dû flétrir la conduite à Thessalonique. Porteurs des lettres pontificales qui affirmaient dans toute sa netteté la définition orthodoxe du concile de Latran, ils se laissèrent séduire par l'or et les faveurs de la cour, circonvenir par les flatteries du patriarche, tromper par les arguties et les subtilités de ses théologiens. Enfin, au mépris des instructions formelles du pape, il consentirent à communiquer avec le clergé monothélite de Byzance. Cette défection acheva de ruiner en Orient les espérances

saint Maxime, nous ne savions que le mot d'ordre donné par la cour de Byzance était de répéter partout que Martin avait été canoniquement déposé de l'épiscopat. Dès lors on n'éprouvait pas le moindre scrupule à supposer que son successeur professait ouvertement le monothélisme.

[1] *Lib. Pontifical.*, Notit. LXXVII; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 763.

des catholiques, et ranima la fureur des sectaires. Saint Eugène dut alors déplorer amèrement de n'avoir point eu sous la main des évêques comme saint Éloi et saint Ouen, pour leur confier les intérêts de l'Église. Il rappela les indignes apocrisiaires, et leur infligea les peines canoniques dues à leur apostasie.

Incarcération de saint Maxime et des deux Anastase ses compagnons. Leur interrogatoire devant le sénat.

18. Cependant l'empereur s'applaudissait du succès de sa politique. Avoir acheté quelques consciences vénales, avoir étouffé dans les chaînes la voix de quelques martyrs, lui semblait aussi glorieux que s'il eût vaincu l'islamisme. Un grand nombre d'évêques du midi de l'Italie et de la Sicile furent exilés par son ordre : ils moururent de misère et de faim [1]. L'illustre abbé Maxime, vieillard presque octogénaire, était plus particulièrement désigné à la vengeance impériale. Son érudition, son éloquence n'avaient d'égales que son zèle pour l'orthodoxie, dont il était le plus courageux défenseur. C'était lui, on se le rappelle, qui dans la fameuse conférence de Carthage [2] avait réduit au silence l'apostat Pyrrhus, et en avait arraché une abjuration dont les monothélites gardaient le plus vif ressentiment. Il ne fut point oublié sur les listes de proscription. L'exarque Calliopas reçut ordre de l'arrêter avec son disciple Anastase, qui l'avait accompagné dans toutes ses pérégrinations. On saisit en même temps un ancien apocrisiaire nommé aussi Anastase, jadis légat du pape Théodore Ier en Orient. Tous les trois furent jetés à bord d'un navire qui faisait voile pour Constantinople. A leur arrivée, Maxime et ses compagnons furent tirés presque nus du bateau, traînés dans les rues de la ville et jetés dans des prisons séparées. A quelques jours de là, le saint vieillard fut conduit au palais où le sénat était assemblé. L'infâme Bucoléon, qui avait déjà outragé un saint et un pape dans la personne de Martin Ier, procéda à l'interrogatoire. Es-tu chrétien ? demanda-t-il d'un ton plein d'ironie et de colère. — Oui, par la grâce de Jésus-Christ mon Dieu, je suis chrétien. — Non, c'est faux. Si tu étais chré-

[1] S. Maxim., *Vita ac certamen*, n° 17; *Patr. græc.*, tom. XC, col. 87. — [2] Cf. chap. précéd., n° 16.

tien tu ne professerais pas contre l'empereur une haine implacable. — Mais la haine aussi bien que l'amour, répondit le serviteur de Dieu, sont des sentiments intérieurs dont la conscience seule a le secret. Sur quel motif pouvez-vous préjuger que j'aie dans le cœur une telle haine? — Sur l'évidence des faits. Qui donc ignore tout ce que tu as tramé contre l'empereur et contre l'empire? C'est la trahison qui nous a enlevé l'Égypte et Alexandrie, la Pentapole, Tripoli et l'Afrique. Tu les as livrées aux Sarrasins [1]. » Pour appuyer cette accusation aussi étrange qu'invraisemblable, le patrice avait suborné un faux témoin qui vint dire : « Il y a vingt ans, Pierre, alors préteur de Numidie, reçut d'Héraclius aïeul de notre illustre empereur l'ordre de conduire son armée en Égypte contre les Sarrasins. Il consulta Maxime sur le sort de l'expédition, et en reçut cette réponse : Ne vous engagez point dans cette guerre. Le Seigneur a abandonné Héraclius et sa dynastie. — Si le témoignage de cet homme est vrai, dit Maxime, qu'on produise les lettres échangées, dit-on, entre le préteur de Numidie et moi. Dans ce cas, je me soumets à toute la vindicte des lois. — Mais, répliqua le témoin, je n'ai aucune espèce de lettres; j'ignore même si le préteur de Numidie vous a jamais écrit; je me rappelle seulement que ce bruit circulait alors dans l'armée. — Maxime se tournant alors vers les sénateurs : Vous êtes juges, leur dit-il. Votre conscience décidera s'il est permis d'appeler en témoignage des calomniateurs de ce genre. » Un autre misérable, Sergius Magudas, requis par le sacellaire dit : « Il y a neuf ans, l'abbé Thomas, à son retour de Rome, me fit cette confidence : Le pape Théodore m'envoya au patriarche Grégoire (l'exarque d'Afrique qui s'était déclaré indépendant dans sa province), pour lui dire :

[1] Nous avons raconté précédemment, p. 10-12, comment ces diverses provinces et cités avaient été conquises par les musulmans. Il est assez curieux de voir des catastrophes uniquement dues à l'impéritie et à la faiblesse du gouvernement de Constant II, reprochées comme un crime de lèse-majesté à un vieillard octogénaire, aussi étranger au métier des armes qu'à la politique humaine.

Soyez sans inquiétude, le serviteur de Dieu, l'abbé Maxime, dans un songe, a entendu les chœurs angéliques prophétiser votre victoire en ces termes : Grégoire Auguste, tu seras triomphant ! » — Après cette déposition, le sacellaire, dans un accès de servilisme frénétique, laissa échapper cette invective : « Misérable Maxime, Dieu t'a envoyé ici pour que tu sois brûlé comme un traître ! » — Le saint vieillard répondit : « Je rends grâce à ce Dieu qui, par des supplices immérités, voudra peut-être me faire expier les péchés que j'ai pu commettre dans ma longue vie. Quant à ce prétendu récit d'un songe fabuleux, pourquoi ne pas amener ici l'abbé Thomas qui le tient, dit-on, du bienheureux pape Théodore ? S'il réussissait à me prouver que le pape lui a tenu ce ridicule langage, ce serait la faute du pape et non la mienne. S'il réussissait même à prouver que réellement j'ai eu ce songe, je demanderais encore si l'on est libre ou non de rêver, et si le rêve tombe sous le coup de la loi? — Tu oses plaisanter ! s'écria Troïlus avec rage. Oublies-tu devant qui tu parles ? — Je ne plaisante pas, répliqua Maxime. Je déplore d'avoir assez vécu pour disputer ma tête à des impostures et à des songes. — Ainsi tous les autres, dit Troïlus, sont des menteurs. Toi seul, tu dis la vérité ! — En ce moment le serviteur de Dieu versa des larmes et reprit : Vous avez, puisque Dieu le permet, la puissance de me mettre à mort. Cependant j'atteste que si ces gens-là ont dit la vérité, il faut croire que Satan est Dieu. Par l'avénement du souverain juge au dernier jour, je jure que je n'ai jamais eu le songe que vient de vous raconter le seigneur Sergius, le dévoué serviteur de l'empire. » Un troisième faux témoin, Théodore, gendre du patrice Platon, vint dire : « Durant son séjour à Rome, je parlai un jour à l'abbé Maxime de notre auguste empereur, et il se permit de le tourner en ridicule. — Je ne vous ai parlé à Rome qu'une seule fois, répondit Maxime, et ce fut en présence du très-saint prêtre Théochariste, fils du primicier. Qu'on l'interroge, et s'il confirme votre accusation je m'avouerai coupable [1]. »

[1] S. *Maxim. acta*; *Patr. græc.*, tom. XC, col. 110-114.

L'empereur pontife.

19. Enfin un quatrième témoin, le patrice Grégoire, fils de Photinus, se présenta, à la requête du sacellaire, et déposa en ces termes : « A Rome, dans sa cellule où je l'étais allé voir, comme je disais à l'abbé Maxime : L'empereur notre maître est à la fois monarque et pontife, son disciple Anastase s'écria : Non, non, il n'est pas pontife, il n'en est pas digne ! » Cette naïve déposition, que l'histoire a enregistrée, nous révèle tout le système religieux et politique des empereurs de Byzance. Ne pouvant plus être dieux à la façon des césars païens, ils voulaient du moins joindre le pontificat à leur titre impérial, et dicter des croyances à leurs sujets comme ils dictaient des lois. L'idée n'est pas morte avec leur empire. Nous la retrouverons à d'autres époques, sous d'autres climats, et jusque dans notre siècle, où le scepticisme des hommes d'État ne refuse pas de s'allier avec les plus bizarres superstitions. Saint Maxime prit fort au sérieux les paroles qui nous semblent aujourd'hui si ridicules. « Seigneur Grégoire, dit-il au témoin, ayez la crainte de Dieu en pensée. Dans l'entretien que vous rappelez, le moine Anastase mon disciple n'a pas prononcé un seul mot. — Puis se prosternant jusqu'à terre, Maxime s'adressa aux sénateurs et dit : Permettez à votre serviteur de reproduire très-exactement devant vous la conversation que j'eus à Rome avec le seigneur Grégoire, quand il daigna venir me visiter dans ma cellule. Après m'être prosterné devant lui, selon l'usage, et l'avoir embrassé, quand nous fûmes assis : Seigneur, lui dis-je, quel motif vous amène dans cette ville et me procure le bonheur de vous voir ? — Il me répondit : Le très-excellent empereur notre maître, que Dieu conserve, dans sa sollicitude pour la paix des églises, m'a chargé d'une mission près du saint et vénérable pape ; il m'a remis les offrandes qu'il adresse au bienheureux apôtre Pierre. Il veut rétablir la communion entre Rome et Constantinople, il a fait choix de ma médiocrité pour cette négociation. — Gloire à Dieu qui vous a trouvé digne d'un tel ministère ! m'écriai-je. Mais quelles conditions sa sérénité bénie met-elle à l'alliance des deux églises ? — Une seule, dit Grégoire, reconnaître le type. — En ce cas, repris-je, la tentative, je le crois, sera infructueuse. Les Romains

ne sauraient permettre qu'on supprime d'un même coup et les enseignements dogmatiques des pères et les impures élucubrations de l'hérésie. Ce serait éteindre la vérité sous prétexte d'étouffer le mensonge, faire disparaître la lumière en voulant dissiper les ténèbres. Que devient Jésus-Christ notre Dieu, s'il est interdit de prêcher la parole qu'il nous a enseignée ? — Mais, répliqua-t-il, le type ne détruit pas les saints oracles, il prescrit le silence dans l'intérêt de la pacification générale. — L'Écriture sainte elle-même, répondis-je, nous apprend que le silence en ce cas est une véritable destruction. Vous savez la parole de David : *Non sunt loquelæ neque sermones, quorum non audiantur voces eorum* [1]. S'il n'est permis ni de prêcher ni d'entendre la parole de Dieu, il est évident par ce mot de l'Écriture que la parole divine est détruite. — De grâce, me dit-il, n'entrons pas dans cette forêt des Écritures. Je me contente du symbole. — Et comment, lui demandai-je, pouvez-vous concilier le symbole et le type ? — En quoi donc, répliqua-t-il, le type nuirait-il au symbole ? — Il le détruit entièrement, dis-je. — Comment cela ? demanda-t-il. — Récitez, je vous prie, le symbole, dis-je. — Et il commença ainsi : « Je crois en Dieu, le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles. » — Arrêtez-vous là, repris-je, et apprenez comment on détruit de nos jours la foi de Nicée. Dieu ne saurait être créateur sans avoir une volonté et une opération essentielle à sa nature divine. Dans l'incarnation, Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme ne saurait donc être dépouillé de la double volonté et opération essentielles à sa nature divine et à sa nature humaine. Vous dites : Faisons la paix ; ne parlons point de la double opération et volonté naturelles en Jésus-Christ. A ce compte, les Juifs pourraient nous dire : Faisons la paix, vous ne parlerez plus du baptême, nous ne parlerons pas de la circoncision, et nous voilà d'accord. Les ariens tenaient le même langage au grand empereur Constantin, qui eut le malheur de les favoriser trop. Ils disaient : Qu'on ne parle ni de

[1] *Psalm.* XVIII, 3.

consubstantialité ni de diversité de substance, et toutes les divisions seront finies. Les docteurs et les pères n'en continuèrent pas moins à faire usage du mot consubstantiel, qui exprimait clairement la vérité orthodoxe. Ils affirmèrent le droit et le devoir qu'ont les pontifes de rechercher et de définir les dogmes de l'Église catholique. — Eh quoi ! s'écria Grégoire, tout empereur chrétien n'est-il donc pas pontife ? — Non certes, répondis-je. Un empereur ne monte point à l'autel, il ne consacre ni ne baptise, il ne fait pas l'onction du chrême, il n'impose les mains ni aux évêques ni aux prêtres ni aux diacres. En un mot, il porte la couronne et la pourpre, mais non les insignes du pontife, le surhuméral et l'évangile. — Mais alors, objecta-t-il, que devient le texte de l'Écriture qui dit formellement que Melchisédech fut roi et pontife ? » — Cette instance de l'ambassadeur byzantin est curieuse comme échantillon de la théologie officielle des courtisans. Maxime connaissait mieux que nous cette théologie, il savait toute la profondeur du mal ; l'ecthèse et le type étaient des actes pontificaux de l'empereur. Le saint abbé prit donc la peine de réfuter en forme une objection qui nous fait aujourd'hui hausser les épaules. « Voici, ajoute-t-il, comment je repondis à Grégoire : Melchisédech, seul, sans précédent et sans successeur, fut la figure du roi unique, notre Dieu, qui devait un jour pour le salut du monde devenir grand pontife. Si vous transportez à n'importe quel autre personnage la royauté et le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, oserez-vous lui en attribuer aussi les caractères distincts, énumérés par l'Écriture : Sans père ni mère, sans généalogie, sans commencement ni fin [1] ? Voyez les monstrueuses conséquences de votre doctrine. Il se trouvera qu'un autre que Jésus-Christ sera Dieu incarné selon l'ordre de Melchisédech, mais l'ordre d'Aaron manquera à ce pontife inventé pour la perte des âmes. Est-il donc besoin d'une plus longue démonstration ? La liturgie sainte distingue clairement ce que vous voudriez confondre. Au *memento* des morts, après avoir fait mémoire des pontifes, des prêtres, des diacres et de tout l'ordre sacerdotal, les empereurs sont nommés

[1] *Hebr.*, VII, 3.

au rang des laïques en ces termes : *Et eorum qui in fide dormierunt laïcorum, Constantini, Constantis et reliquorum.* Au *memento* des vivants la même distinction subsiste : le nom des empereurs n'est prononcé qu'après celui des pontifes, des prêtres et de tout l'ordre sacerdotal. » — Ici le vénérable accusé fut interrompu par les exclamations furieuses des sénateurs, qui voulaient faire preuve de zèle en soutenant la théologie impériale. Entre tous, l'abbé Ménas se signalait par l'éclat de sa voix. « En parlant ainsi, dit-il à Maxime, tu as déchiré l'unité de l'Église ! » Le sacellaire, le visage en feu, interpellait les sénateurs : « Vous pouvez, disait-il, écrire ce que vous avez entendu à l'exarque Calliopas. Demandez-lui comment il a laissé vivre un pareil scélérat ! » Cet orage mit fin à l'interrogatoire. Maxime, chargé d'injures, allait sortir emmené par les gardes, lorsque Ménas, dont la rage n'était pas satisfaite, s'approcha du confesseur : « La justice de Dieu devait t'atteindre en ce jour, lui dit-il, toi qui n'as cessé de séduire les âmes et de prêcher les erreurs d'Origène ! » Le saint vieillard trouva encore assez de force pour repousser cette nouvelle accusation. Élevant la voix de manière à être entendu de toute la salle, il s'écria : « Anathème à Origène, à ses doctrines, à tous ses fauteurs ! — Le patriarche Épiphane s'adressant alors à Ménas : Seigneur abbé, lui dit-il, votre grief contre Maxime ne tient pas. Si Maxime fut autrefois origéniste, il vient de purger son hérésie en criant anathème à Origène. » — On introduisit alors le moine Anastase, mais personne n'était disposé à continuer une séance déjà si longue. Sous prétexte que l'accusé dont la voix était naturellement très-faible parlait trop bas et qu'on ne pouvait entendre ses réponses, les gardes reçurent l'ordre de le frapper à coups de pieds et de poings. Après quoi, on le reconduisit demi-mort dans son cachot[1].

Conférence des patrices Troïlus et Eucrates avec Maxime dans son cachot.

20. Cette laborieuse journée n'était pas finie. Vers le soir, le patrice Troïlus et le majordome du palais Sergius-Eucrates se rendirent à la prison de Maxime. Leurs manières et leur langage avaient une bienveillance affectée ; ils firent asseoir le captif, et ayant

[1] S. *Maxim. acta ; Patr. græc.*, tom. XC, col. 114-119.

pris place à ses côtés, lui dirent : « Seigneur abbé, racontez-nous quelle fut la teneur de vos conférences avec Pyrrhus en Afrique et à Rome. Par quels arguments décisifs avez-vous pu le convaincre au point de le faire anathématiser sa propre croyance pour embrasser la vôtre ? » Maxime leur donna à ce sujet tous les détails que sa mémoire put lui fournir[1], et il ajouta en terminant : « Quant à moi, je n'ai pas la prétention d'avoir une croyance qui me soit personnelle. Ma foi est celle de l'Église catholique, elle ne m'appartient pas en propre. — Vous ne voulez donc pas, lui dirent-ils, communiquer avec le siége patriarcal de Constantinople ? — Non, répondit le saint vieillard. — Et pourquoi ? demandèrent ses interlocuteurs. — Parce que les neuf chapitres de Cyrus d'Alexandrie, dit-il, l'ecthèse publiée autrefois par Sergius et le type actuel sont subversifs de la foi orthodoxe, de la doctrine des conciles œcuméniques. Les pontifes de Rome et le dernier synode de Latran ont déposé le patriarche de Constantinople ; je ne saurais dès lors communiquer avec lui. — Ainsi, dirent les deux émissaires, vous seul êtes dans la voie du salut, et nous autres, nous serons damnés ? — Les trois enfants dans la fournaise, répondit Maxime, ne damnaient personne, bien qu'ils souffrissent le martyre pour leur fidélité au Seigneur. Daniel dans la fosse aux lions faisait de même. Dieu me préserve, moi aussi, de damner qui que ce soit : mais je suis prêt à mourir plutôt que de trahir ma conscience. — Que ferez-vous donc, interrompirent les agents, lorsque vous verrez les Romains eux-mêmes communiquer avec nous ? Hier les apocrisiaires de Rome sont arrivés ici, et demain dimanche ils communiqueront *in sacris* avec le patriarche. Voilà bien la preuve que vous seul entreteniez les Romains dans leur hostilité contre nous. A peine avez-vous disparu du milieu d'eux, que l'accord est rétabli. — Les légats venus de Rome, répondit Maxime, communiqueront peut-être avec le patriarche, ainsi que vous le dites. Là n'est point la question. Il faut savoir s'ils sont porteurs d'une lettre pour lui. Je ne saurais croire que les Romains consentent

[1] Cf. chap. précédent, n° 16.

jamais à rétablir la communion avec votre église, si vous ne reconnaissez explicitement deux volontés et deux opérations naturelles en Jésus-Christ. — Encore une fois, reprirent les deux patrices, si l'union a lieu sans la clause dont vous parlez, que ferez-vous? — Je répéterai la parole de l'Apôtre : Anathème même à un ange qui prêcherait un évangile différent de celui qui nous a été enseigné! — Vous attachez donc une bien grande importance à ce qu'on distingue en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations? — Je crois cette distinction absolument nécessaire, si l'on veut rester dans la foi catholique. Les pères s'accordent à dire que chaque nature se reconnaît à ses opérations substantielles. Or, comment reconnaître le Christ pour vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, si on le dépouille des deux opérations humaine et divine? Otez au lion son rugissement et la faculté de le produire, il n'y a plus de lion; de même pour toutes les natures possibles, dépouillez-les de leurs propriétés constitutives, elles ne subsistent plus. — Ce que vous dites est vrai, nous le reconnaissons. Mais pourquoi contrister l'empereur? C'est uniquement en vue de la paix qu'il a promulgué le type. Son intention n'était nullement d'altérer en quoi que ce fût la doctrine théologique de l'Incarnation. » —Après cet aveu des interlocuteurs, la discussion cessa, et le saint vieillard, se livrant à de pieuses effusions, parla avec tant d'élévation et de charme, que Troïlus et le majordome ne purent dissimuler leur respectueuse sympathie. Enfin Sergius dit à Maxime : « Je vous retrouve aussi éloquent que dans votre cellule de Chrysopolis, à l'époque où j'avais souvent le bonheur de vous entendre. Dieu vous protégera, calmez vos inquiétudes. Un seul point nous désole tous, c'est que vous détournez un grand nombre de personnes de la communion avec notre église. — Le serviteur de Dieu répliqua : Peut-on citer un seul homme à qui j'aie dit : Ne communiquez pas avec l'église byzantine? — Le seul fait de vous en abstenir vous-même, reprit Sergius, est plus éclatant que ne serait un coup de tonnerre. » Comme on disait ensuite que l'Occident tout entier anathématisait le type, Troïlus demanda au saint : « Trouvez-vous donc juste qu'on déshonore ainsi le nom du très-pieux empereur? — Maxime répondit : Que

Dieu pardonne à ceux qui ont conseillé au prince de publier le type, et à ceux qui ont enregistré cet édit ! — Qui sont ceux-là? demanda Sergius. — Les ecclésiastiques ont conseillé, reprit le saint vieillard, et les sénateurs ont enregistré. C'est de la sorte qu'une hérésie, dont l'empereur n'est personnellement pas coupable, rejaillit sur son nom. Ayez le courage de lui donner un bon conseil. Qu'il prenne exemple sur son aïeul Héraclius de pieuse mémoire. En apprenant que l'ecthèse le faisait passer en Occident pour un hérétique, ce grand prince dégagea sa responsabilité et écrivit au bienheureux pape Jean en ces termes : « L'ecthèse n'est point mon œuvre; je ne l'ai point dictée, je n'ai chargé personne de la rédiger pour moi. Le patriarche Sergius l'avait composée cinq ans avant mon retour de l'expédition contre les Perses. Quand je fus rentré à Constantinople, il me pria de la souscrire et de la publier en mon nom. J'accueillis sa supplique. Maintenant que l'ecthèse est devenue pour plusieurs un sujet de scandale, je fais savoir à tous qu'elle n'est pas mon œuvre personnelle. » Depuis cette déclaration, l'ecthèse porte le nom de Sergius. Que le pieux empereur fasse de même, et sa mémoire demeurera sans souillure. — Les deux interlocuteurs secouèrent la tête en silence; puis après quelques instants de réflexion : Tout cela, dirent-ils, présente bien des difficultés et des complications. » Après quoi ils saluèrent le saint vieillard et sortirent [1].

Second interrogatoire devant le sénat.

21. Le samedi suivant, Maxime et son disciple Anastase furent de nouveau amenés au palais sénatorial pour un second interrogatoire. Le deux patriarches Pierre de Constantinople et Macaire d'Antioche assistaient à cette séance, mais ni l'un ni l'autre ne jugea à propos de prendre la parole. Anastase comparut le premier. « Est-il vrai que tu aies anathématisé le type? lui demandèrent les juges. — Non-seulement je l'ai de vive voix anathématisé, mais j'ai signé une profession de foi renfermant cet anathème. — Ne veux-tu pas maintenant reconnaître ta faute? — A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je considère comme une faute l'accomplissement d'un devoir sa-

[1] *Act. S. Maxim.*, tom. cit., col. 120-125.

cré ! » Rien ne put lui arracher un désaveu, et il fut ramené en prison. Maxime fut alors introduit dans l'assemblée, et le patrice Troïlus lui dit : « Abbé, comprenez votre situation, dites la vérité, et l'empereur vous fera miséricorde. Si vous nous forcez à une enquête légale sur les griefs articulés contre vous, le texte de la loi emporte une sentence de mort. — Vous savez fort bien, répondit Maxime, que les accusations dont vous parlez sont autant de calomnies et de mensonges. Maintenant faites de moi ce que vous voudrez. Je sers Dieu, aucune injure ne saurait m'atteindre. — Mais, dit Troïlus, n'avez-vous pas anathématisé le type? — Oui, répondit Maxime, je vous l'ai dit déjà plusieurs fois. — Vous avez anathématisé le type, donc vous avez anathématisé l'empereur. — Non, reprit le serviteur de Dieu, je n'ai point anathématisé l'empereur, mais seulement un écrit condamné comme hérétique. — Où donc cet écrit fut-il condamné? — A Rome, par un concile réuni dans l'église de la Mère de Dieu au Latran. » Le préfet du prétoire lui demanda : « Veux-tu, oui ou non, communiquer avec l'église de Constantinople? — Non, répondit-il, je ne le veux pas. — Et pourquoi? répliqua le préfet. — Parce que l'église de Constantinople rejette l'autorité des conciles œcuméniques. — Elle la rejette si peu, objecta le préfet, que dans les diptyques sacrés elle nomme à l'autel les conciles généraux. — Qu'importe qu'on les nomme, dit le saint, quand on renverse leur croyance? — Pourrais-tu, dit le préfet, nous le démontrer? — Si le sénat le désire, dit Maxime, je suis prêt à lui fournir des preuves péremptoires. » — L'assemblée ne répondit pas à cette mise en demeure. Il y eut un moment de silence, après lequel le sacellaire demanda à Maxime : « Pourquoi as-tu juré une telle haine aux Grecs, et réserves-tu pour les Romains tout ton amour? — Le serviteur de Dieu répondit : La loi de Jésus-Christ nous défend de haïr personne. J'aime les Romains, leur foi est la mienne ; j'aime les Grecs, leur langue est ma langue, leur pays est ma patrie. — Quel âge as-tu? — Soixante-quinze ans. — Et ton disciple? — Il en a trente-sept. — Un des clercs qui assistaient à la séance s'écria : Vieillard, Dieu te rend tout ce que tu as fait souffrir au bienheureux Pyrrhus! —

Maxime ne répondit rien à ce lâche insulteur. » On remarqua beaucoup le silence des deux patriarches de Constantinople et d'Antioche, lesquels ne prirent pas une seule fois la parole. A propos du concile de Latran dont il venait d'être question, Démosthénès présenta à Maxime une objection ainsi formulée : « Ce concile est sans valeur, puisque celui qui le présidait, le pape Martin, a été déposé. — Il ne fut point déposé, répondit le serviteur de Dieu, mais exilé. Montrez-moi, si vous le pouvez, les actes canoniques du synode où aurait eu lieu sa prétendue déposition. — Le patrice Troïlus interrompit le confesseur en ces termes : Abbé, vous ne savez ce que vous dites. Ce qui est fait est fait [1]. » Sur cette belle théorie des faits accomplis, que notre siècle a empruntée tant de fois au bas empire, la séance fut levée, et le prisonnier reconduit dans son cachot.

Les émissaires du patriarche byzantin dans le cachot de S. Maxime.

22. Le 18 mai 655 jour de la Pentecôte, Maxime reçut dans sa prison la visite de deux émissaires du patriarche byzantin. Voici en quels termes il écrivit dès le lendemain à son disciple Anastase le procès-verbal de cette conférence. « A quelle église appartenez-vous, me demandèrent-ils, à celle de Constantinople, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie ou de Jérusalem ? Toutes sont maintenant, ainsi que les provinces qui en dépendent, unies dans la même profession de foi. Si donc vous voulez encore rester membre de l'Église catholique, il faut vous rallier à sa doctrine. N'ayez pas la prétention de frayer au monde une voie nouvelle dont seul vous auriez fait la découverte. Autrement vous pourriez, mais trop tard, vous en repentir. — L'Église catholique, leur dis-je, a été fondée par notre Seigneur et souverain maître en la personne de Pierre, le jour où ce glorieux apôtre confessa la divinité de Jésus-Christ. Je serais heureux d'apprendre les bases sur lesquelles l'union dont vous me parlez s'est accomplie entre les diverses églises; je souscrirai volontiers à tout ce qui aura été légitimement et canoniquement accompli. — Bien que nos instructions soient muettes sur ce point, répondirent-ils, pour ne pas

[1] *Act. S. Maxim.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 126-130.

vous laisser l'ombre d'un prétexte à alléguer encore, nous consentons à vous en faire la confidence. Nous avons reconnu deux opérations en Jésus-Christ en raison de la distinction des natures, et une seule en raison de leur union. — Prétendez-vous, demandai-je alors, que ces deux opérations n'en font qu'une à cause de l'union hypostatique, ou bien qu'outre ces deux opérations il y en a une autre? — Nous disons simplement, répliquèrent-ils, qu'en raison de l'union hypostatique les deux opérations n'en font qu'une. —Mais, répondis-je, confondre les deux opérations en une seule à cause de l'union des natures, les diviser ensuite à cause de la distinction des natures, c'est en réalité ne laisser subsister ni une seule ni deux opérations. Il m'est impossible de souscrire une telle profession de foi. Dites-le à ceux qui vous envoient, et qu'ils fassent de moi ce qu'ils voudront, puisqu'ils en ont la puissance. — S'il en est ainsi, me dirent-ils, si vous refusez d'obéir vous serez anathématisé par une sentence du pape, et la peine capitale suivra l'anathème. Telle est la décision prise par l'empereur et le patriarche. — Que les desseins de Dieu s'accomplissent, répondis-je. Ma vie et ma mort le glorifieront dans les siècles des siècles [1]. » L'entretien finit de la sorte, et les envoyés se retirèrent. La défection des apocrisiaires qui venaient de sanctionner la nouvelle formule monothélite et de communiquer *in divinis* avec le patriarche, durant les solennités de la Pentecôte, portait déjà ses fruits. L'autorité de ces indignes légats compromettait celle du pape lui-même. Maxime allait être anathématisé par eux au nom du souverain pontife. L'injustice, la fourberie, l'erreur triomphaient à Constantinople, par la connivence de ceux-mêmes qui avaient reçu mission de les combattre jusqu'à la mort. Il importait que le pape saint Eugène fût promptement et sûrement informé d'un état de choses si lamentable. Anastase réussit à faire parvenir aux moines grecs réfugiés dans l'île de Sardaigne, à Cagliari, une lettre où il expose la situation. « Trouvez un prétexte, leur dit-il, pour être autorisés le plus tôt possible à faire le voyage de Rome.

[1] S. Maxim., *ad Anastas. monach.*; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 132.

Vous vous adresserez aux hommes pieux et fermes qui gouvernent cette église fondée comme le rocher sur la foi immuable de Pierre, vous les instruirez de la défection des légats et des nouvelles manœuvres de l'hérésie [1]. »

Exil des trois confesseurs sur les frontières de Thrace.

23. Le 19 mai 655 lendemain de la conférence de saint Maxime avec les envoyés du patriarche, un conseil se tint au palais impérial, « conseil, disent les actes, qui rappela celui de Pilate et des Juifs lors de la passion du Sauveur [2]. » La peine de mort précédemment portée contre les confesseurs y fut cependant commuée en celle de la déportation. Les clercs byzantins firent grand bruit de la mansuétude du patriarche, lequel avait arraché, non sans peine, disaient-ils, le consentement de l'empereur. Saint Maxime fut conduit pieds nus, à travers les rochers, dans la forteresse de Byzias; son disciple, séparé de lui, fut écroué à Perbère, et le prêtre Anastase à Sélimbrie. C'étaient les dernières places encore occupées par les Romains sur les frontières de Thrace. Aucun ordre ne fut donné ni pour l'habillement ni pour la subsistance des proscrits. Ils pouvaient mourir de froid et de faim, peu importait à la clémence impériale. La charité chrétienne prévint ce crime, et en prolongeant la souffrance des confesseurs, permit à la cruauté byzantine d'achever son œuvre et de consommer leur martyre.

L'évêque Théodose et deux patrices visitent saint Maxime dans son exil.

24. Un an plus tard, le 24 août 656, le *castrum* de Byzias recevait la visite de trois illustres personnages, Théodose évêque de Césarée en Bithynie, les patrices Paul et Théodose, désignés aussi dans les actes sous le nom de consuls, ce qui laisse supposer que le titre, sinon l'autorité des anciens consuls, était toujours en usage à Byzance. L'évêque était délégué par le patriarche de Constantinople, les deux consuls par l'empereur lui-même, pour essayer encore de séduire le saint abbé Maxime. Ils déployèrent dans cette mission toute l'hypocrisie, la souplesse, la ruse, les mensonges familiers aux grecs. Arrivés dans le cachot du confesseur, ils le firent asseoir au milieu d'eux. Les rôles avaient été partagés à

[1] S. Anastas., *ad monach. Calaritan.*; *Ibid.*, col. 134. — [2] S. Maxim., *Vita ac certamen*; *Ibid.*, col. 95.

l'avance. L'évêque seul devait diriger la controverse, et les deux patrices, juges et témoins du débat, n'intervenir que pour la conclusion. « Seigneur abbé, dit l'évêque, comment vous trouvez-vous ? — Je me trouve, répondit Maxime, dans l'état que la prédestination divine réservait de toute éternité à ma misérable existence. » Sur ce mot de prédestination, Théodose engagea amicalement une espèce de tournoi théologique où le saint abbé déploya les ressources de sa dialectique vive et serrée. L'évêque semblait l'écouter avec plaisir. « Par la vérité de Dieu lui-même, dit-il enfin, j'ai la plus grande joie à vous entendre; c'est tout profit pour moi. Cependant nous avons, les seigneurs consuls et moi, un autre sujet à traiter avec vous. Le motif de notre voyage à travers les solitudes et les rochers du Caucase intéresse le monde entier ; l'allégresse sera universelle si notre mission près de vous peut réussir. — En quoi donc, reprit le confesseur, un misérable captif tel que je suis pourrait-il contribuer à la joie de l'univers ? — Nous sommes délégués près de vous, répondit Théodose, par l'empereur lui-même et par le patriarche de Constantinople. Ils veulent savoir pourquoi vous rejetez leur communion. — Avez-vous, demanda le confesseur, une procuration écrite soit du patriarche soit du très-pieux empereur ? — Seigneur abbé, répliqua Théodose, vous ne devriez pas nous faire une pareille injure ni suspecter notre bonne foi. Quelque indigne que je puisse être d'un pareil honneur, je suis évêque. Les deux patrices qui m'accompagnent sont membres du sénat. Nous ne venons ici ni vous tenter ni vous surprendre ; à Dieu ne plaise ! — Quelles que soient vos intentions, reprit Maxime, je vous répondrai avec une entière franchise. » Reprenant alors l'histoire du monothélisme depuis Cyrus d'Alexandrie et le patriarche Sergius, il exposa les raisons théologiques qui avaient fait condamner cette erreur par l'église romaine. Il insista en particulier sur l'impossibilité d'admettre le type comme règle de foi et de conduite. « Ce décret interdit l'usage des termes de une ou deux opérations en Jésus-Christ, dit-il. Cependant l'un de ces termes exprime la vérité, et il faut absolument s'en servir. Autrement vous seriez forcés

de conclure à l'absurde et de reconnaître qu'il n'y a ni une ni deux ni aucune opération dans le Verbe incarné ; en d'autres termes, vous seriez contraints de nier la réalité de son existence. — Mais, objecta Théodose, on n'a pas prétendu toucher à la question dogmatique, laquelle reste entière. Le type est simplement une mesure administrative et non la définition d'un dogme. — En ce cas, reprit Maxime, si la question reste entière et qu'on soit libre après le type de professer sur les opérations en Jésus-Christ telle ou telle croyance, pourquoi m'avoir jeté dans ces contrées barbares comme un athée et un scélérat? pourquoi la sentence qui me condamne à l'exil dans cette forteresse de Byzias? pourquoi mon disciple est-il déporté à Perbère; pourquoi le prêtre Anastase l'est-il à Sélimbrie? » L'évêque de Césarée s'attendait-il à cet argument sans réplique ; l'avait-il habilement provoqué pour assurer le succès de sa comédie sacrilége, et se donner l'apparence d'avoir été convaincu par les raisons de son interlocuteur? il est impossible de le deviner. Après quelques instants de silence, il fixa les yeux sur Maxime, comme pour mieux attirer son attention sur ce qu'il allait dire; puis d'un ton grave et solennel il articula, en les accentuant une à une, les paroles suivantes : « Au nom de l'empereur notre maître, et sous la foi du serment, nous jurons que si vous communiquez avec nous le type sera révoqué. — Cela serait encore loin de suffire, dit Maxime. Que ferez-vous de l'ecthèse, confirmée en synode par les patriarches Sergius et Pyrrhus? — Vous savez bien, dit Théodose, que l'ecthèse a été rejetée et publiquement lacérée. — On l'a déchirée sur les murailles, répondit le saint, mais on l'a conservée dans les cœurs. Il n'est qu'un moyen de faire tomber le mur de séparation entre vous et nous, c'est de recevoir les pieuses définitions et les décrets du concile de Latran. Qu'on le fasse, et l'union est consommée. — Le concile de Latran n'a aucune autorité, interrompit l'évêque, puisqu'il s'est tenu sans l'autorisation impériale. — Eh quoi ! s'écria Maxime, est-ce donc la volonté de l'empereur qui règle les définitions de foi, et donne une valeur intrinsèque aux canons des conciles? Dans ce cas, il faut vous faire ariens, car les empereurs ont fait approuver l'aria-

nisme en vingt synodes tenus sous leur pression immédiate, à Tyr, à Séleucie, à Sirmium, au *latrocinium* d'Éphèse. Mais non, évêque mon seigneur, vous savez vous-même et vous enseignez aux autres la loi canonique. Or, les canons prescrivent de célébrer chaque année deux synodes par province ecclésiastique pour le maintien de la foi et de la discipline; jamais ils ne parlent ni d'un ordre à recevoir ni d'une autorisation à solliciter de l'empereur. » Théodose n'insista point; « Vous dites vrai, je m'empresse de le reconnaître, ajouta-t-il. La rectitude dogmatique fait seule la valeur des décisions synodales. » Ce mot était emprunté textuellement aux conciles d'Antioche et de Chalcédoine. L'évêque, en le citant, faisait donc preuve d'une certaine érudition canonique. Il crut le moment favorable pour produire une série de textes empruntés, disait-il, aux pères les plus illustres, en faveur de la thèse monothélite. « Le patriarche de Constantinople me les a remis lui-même avant mon départ. Ils sont du pape de Rome Jules, de Grégoire le Thaumaturge, d'Athanase et de Jean Chrysostome. » La discussion de ces fameux textes mit au jour la déplorable habileté des Grecs en fait de falsifications littéraires. Le patriarche et son délégué avaient cru sans doute que, jeté aux confins de l'empire sur les frontières de la Thrace, enfermé dans le cachot d'une forteresse, n'ayant que fort peu de livres sous la main, le confesseur ne saurait rien répondre à un ensemble de témoignages dont il ne pourrait ni vérifier l'exactitude ni contrôler l'authenticité. Mais la mémoire du saint vieillard et son érudition valaient toutes les bibliothèques, et défiaient tous les faussaires de Byzance. Il prouva que les prétendues citations de saint Jules I, de Grégoire le Thaumaturge et d'Athanase, loin d'appartenir à ces grands hommes, étaient tirées des œuvres de l'hérétique Apollinaire. Deux témoignages prêtés à saint Jean Chrysostome furent restitués immédiatement par lui à Nestorius, avec indication précise du livre et de la page. L'évêque confondu sortit un instant de son rôle, et laissant déborder sa colère : « Effronté moine, s'écria-t-il, c'est Satan lui-même qui parle par ta bouche [1] ! »

[1] *S. Maxim. Acta ; Patr. græc.*, tom. XC, col. 138-147.

Conventions solennelles jurées sur les Evangiles.

25. Ce coup de tonnerre, éclatant soudain au milieu d'une conférence jusque-là si paisible, n'était pas dans le programme. L'évêque se hâta d'en atténuer l'effet; il réussit même à le faire complétement oublier. Il se rejeta dans une longue controverse sur les deux opérations en Jésus-Christ, et à mesure que saint Maxime établissait dans toute sa netteté le dogme catholique, il affectait de paraître plus touché de ses raisons. Il exposa successivement divers scrupules, et provoqua des explications dont il se montrait bientôt pleinement satisfait. « Nous aussi, seigneur, dit-il, nous confessons en Jésus-Christ deux opérations comme deux natures, l'une divine, l'autre humaine. L'âme humaine du Sauveur était douée de volonté propre ; la divinité avait la sienne. Toutefois nous nous abstenons de dire deux opérations, deux volontés, dans la crainte d'indiquer un dualisme contradictoire, une lutte permanente en la personne du Verbe incarné. — Mais, répliqua Maxime, quand vous admettez en Jésus-Christ deux natures, est-ce que vous les supposez en lutte l'une contre l'autre? — Non sans doute, répondit l'évêque. — Pourquoi donc supposeriez-vous entre les deux volontés et opérations naturelles la lutte que vous ne reconnaissez nullement entre les deux natures? » L'évêque proposa une dernière difficulté. « Je ne saurais, dit-il, adopter un langage différent de celui des pères. Or, aucun n'a adopté ce terme de deux opérations, deux volontés en Jésus-Christ. » Saint Maxime prit alors les actes du concile de Latran qu'il avait emportés dans son exil, et montra les témoignages explicites des docteurs et des pères en faveur du dogme catholique. Le consul Théodose, intervenant pour la première fois, voulut lire lui-même à haute voix toute la série de ces témoignages. Quand la lecture fut terminée, l'évêque s'écria, comme si la vérité triomphait enfin de tous ses scrupules : « Dieu m'est témoin que j'eusse souscrit avec enthousiasme et depuis longtemps les actes de Latran, s'ils ne renfermaient des anathèmes nominatifs contre des personnes que je révère. Mais il faut en finir avec les considérations personnelles. Ce que les pères ont dit, je le dis avec eux. Qu'on apporte du parchemin ; je vais souscrire ma profession de foi à deux natures, deux volontés, deux opérations

en Jésus-Christ. Seulement communiquez avec nous, et l'union sera scellée. — Seigneur, répondit Maxime, je ne suis qu'un pauvre moine. Il ne m'appartient pas de recevoir la souscription d'un évêque en pareille matière. Si Dieu a incliné votre cœur au repentir, si vous consentez à recevoir l'enseignement des pères, c'est au pontife de Rome que, d'après les règles canoniques, l'empereur, le patriarche et le synode byzantin doivent adresser par écrit leur rétractation. Tant qu'on n'agira point ainsi, il m'est impossible d'entrer avec vous en communion, par la raison péremptoire que dans les saints mystères vous faites mémoire de personnages soumis à l'anathème. J'aurais dès lors tout lieu de craindre que l'excommunication qui les frappe ne m'atteignît personnellement comme complice. — Je respecte votre scrupule, dit l'évêque, et ne saurais aucunement blâmer ceux qui le partagent. Mais, au nom du Seigneur notre Dieu, donnez-nous votre avis sur la meilleure manière d'arriver à une pacification définitive. — Quel conseil puis-je vous donner? répondit Maxime. Il n'y a pas d'autre voie que celle que je viens d'indiquer. Obtenez de l'empereur et du patriarche qu'ils entrent tous deux dans l'esprit de mansuétude et d'humilité dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple. Que l'empereur adresse un rescrit et le patriarche une lettre synodique au pontife romain, pour faire profession de la foi catholique, et la paix des églises sera assurée. — Oui, nous allons agir ainsi, affirma l'évêque. Promettez-moi que, si l'on fait choix de ma personne pour m'envoyer au pape, vous viendrez avec moi. — Seigneur, répondit Maxime, il vaudrait mieux vous faire accompagner par le prêtre Anastase, actuellement exilé à Sélimbrie. Il est romain; depuis vingt ans il a lutté et souffert pour la foi qu'on professe à Rome; son courage et ses malheurs lui ont valu l'affection et l'estime de ses compatriotes. — L'évêque repoussa cette idée. En plusieurs circonstances, dit-il, j'ai eu des discussions avec le prêtre Anastase. Il me serait peu agréable de l'avoir pour compagnon de voyage. — Qu'à cela ne tienne, répondit Maxime. Exécutez fidèlement les conventions, et je vous suivrai partout où vous voudrez. — Tous alors se levèrent, pleurant de joie et se félicitant d'avoir

posé les premières bases de la réconciliation. Puis s'agenouillant ils prièrent ensemble. Chacun d'eux fit serment de fidélité, touchant d'abord de la main et baisant ensuite les saints évangiles, la croix et une image de Notre-Dame Mère de Dieu. Au départ, l'évêque remit à saint Maxime un subside en argent, un manteau et une tunique. Le consul Théodose lui dit : Avec l'aide de Dieu, je rendrai un compte fidèle à l'empereur de toutes nos conventions, et j'espère les lui faire agréer. — Ils embrassèrent le confesseur et reprirent le chemin de Byzance [1]. »

Maxime ramené au monastère de Saint-Théodore. Nouvelle conférence.

26. Le bienheureux prisonnier, rentré dans la solitude de son cachot, dut se demander plus d'une fois si tout cela était sincère. Dès le 8 septembre suivant, il revit l'un des trois délégués, le consul Paul, chargé par l'empereur « de ramener l'abbé Maxime avec tous les honneurs et les égards dus à sa glorieuse vieillesse, et de le conduire au vénérable monastère de saint Théodore à Rhegium, près de Constantinople. » C'étaient les expressions mêmes du rescrit dont le consul donna lecture au captif. Le voyage s'accomplit en quatre jours. Le 12 septembre 656, Maxime arriva au monastère de Saint-Théodore et y reçut le plus honorable accueil. Dès le lendemain l'évêque Théodose, les deux patrices Epiphane et Troïlus, suivis d'un nombreux et brillant cortége, vinrent conférer avec lui. Ils prirent place dans le *catechumenium* de l'église abbatiale, et faisant asseoir le confesseur au milieu d'eux, Troïlus lui dit : « Notre maître l'empereur nous a chargés de vous communiquer les résolutions inspirées par Dieu même à sa haute sagesse. Êtes-vous prêt à exécuter ses ordres ? — Faites-les moi d'abord connaître, demanda Maxime. — Non, non, reprit Troïlus. Nous ne vous dirons rien avant que vous n'ayez vous-même répondu à cette question : Obéirez-vous oui ou non aux ordres de l'empereur ? — Et comme le saint refusait, malgré l'insistance du patrice, à se prononcer sans connaissance de cause, les officiers civils et militaires de l'escorte s'associèrent par leurs murmures à l'impatience de Troïlus. Maxime alors s'écria : Puisque vous refusez à votre

[1] *S. Maxim. Acta*; *Patr. græc.*, tom. XCVI, col. 147-159.

serviteur de lui communiquer les ordres de l'empereur votre maître, en présence de Dieu qui m'entend, en présence des saints anges et devant vous tous qui en serez témoins, je jure d'obéir à l'empereur et d'exécuter fidèlement ses prescriptions en tout ce qui concerne les choses de l'ordre temporel. — A ces mots Troïlus se leva furieux, et sortit en criant : Je quitte la place ; il n'y a rien à faire avec cet homme ! — Un tumulte effroyable suivit cet incident. Les interpellations se croisaient en tous sens dans l'assemblée. Enfin l'évêque Théodose réussit à se faire écouter. Communiquez d'abord à Maxime les ordres de l'empereur, dit-il, et recevez la réponse qu'il voudra y faire. Rompre la conférence, sans avoir échangé de part ni d'autre une seule parole, me semble peu séant et peu raisonnable. — Cet avis prévalut et le patrice Epiphane, s'adressant au confesseur, lui dit : Voici textuellement ce que l'empereur te fait mander par notre intermédiaire : Tout l'Occident rebelle, et ceux des orientaux qui se sont laissés pervertir par cette révolte contagieuse, ont les yeux fixés sur toi. Ta résistance entretient seule les factieux dans leur obstination. Laisse-toi toucher enfin par la grâce divine. Si tu consens à reconnaître le type que nous avons promulgué, si tu veux communiquer avec nous, j'irai en personne te recevoir à Chalcis, nous échangerons le baiser de paix, je mettrai ma main dans la tienne, je t'introduirai en grande pompe dans la basilique des Saints-Apôtres et te ferai asseoir à côté de mon trône. Ensemble nous recevrons la communion, nous participerons au mystère du corps et du sang vivifiants du Christ. Nous te proclamerons notre père, et la joie sera immense non-seulement dans notre impériale et religieuse cité mais dans tout l'univers. Partout en effet on n'attend que ton exemple pour communiquer avec ce siége patriarcal. — Après cette déclaration officielle, l'homme de Dieu se tourna vers l'évêque Théodose, et les yeux baignés de larmes lui dit : Est-ce là ce que vous aviez juré sur les saints évangiles, sur la croix de Jésus-Christ notre Sauveur, sur l'image de la très-sainte Vierge sa mère ? — L'évêque baissa la tête et répondit en soupirant : Que puis-je faire contre la volonté impériale qui en a décidé autrement ? — Mais alors, reprit Maxime, comment

vous, et les deux patrices, juriez-vous sous la garantie d'un serment sacré des conventions qu'il n'était pas en votre pouvoir d'accomplir? Toutes les vertus des cieux ne m'auraient pas contraint à trahir ainsi ma conscience et ma foi. — A ces mots, les assistants se ruèrent sur le saint vieillard, lui arrachant la barbe, déchirant son visage de leurs ongles, le couvrant de crachats, le frappant à coups de pieds et de poings. — L'évêque s'interposa : Ce procédé n'est pas canonique, disait-il à ces furieux. Vous avez entendu sa réponse ; il ne vous reste plus qu'à la transmettre au très-pieux empereur. — A grand'peine il réussit à faire cesser cette scène de barbarie. Mais les injures, les outrages, les blasphèmes contre l'homme de Dieu continuèrent longtemps encore. Enfin un calme relatif succéda à cette explosion de rage, où chacun des courtisans tenait à faire remarquer son zèle pour la théologie impériale. Le patrice Epiphane se distingua entre tous par sa violence. Dis-nous donc, infâme scélérat, chien dévorant, s'écria-t-il, dis-nous que tu nous regardes tous comme des hérétiques, nous, ainsi que les habitants de cette capitale et notre auguste empereur ! Nous sommes pourtant plus chrétiens et plus orthodoxes que toi. Nous crois-tu assez ignorants pour ne pas reconnaître que Jésus-Christ, comme Dieu, avait une opération et une volonté divine, et comme homme, une opération et une volonté humaine ? Est-ce que nous nions une chose aussi claire ? — Puisque telle est votre croyance, pourquoi, demanda le confesseur, voulez-vous m'obliger à souscrire le type qui la supprime ? — En ce moment Troïlus venait de rentrer dans la salle. Il y a un an, dit-il, dans le palais du sénat, je t'ai formellement déclaré que le type ne supprimait rien, qu'il demandait seulement le silence. — Il est écrit dans l'Évangile, dit Maxime : « Quiconque aura confessé ma foi devant les hommes, je proclamerai son nom devant mon père qui est aux cieux [1]. » Taire la parole c'est la supprimer. Le mystère divin de l'Incarnation qui a sauvé le monde doit être prêché à haute voix dans tout l'univers, nul ne peut fermer la bouche aux apôtres, aux prophètes, aux docteurs de la vérité. —

[1] Matth., x, 32.

Le patrice Epiphane, interrompant le confesseur, lui cria : As-tu souscrit le libelle du Latran ? — Oui, dit Maxime, je l'ai souscrit. — Ainsi, reprit le patrice, tu as osé lancer l'anathême contre des chrétiens qui professent la foi de l'Église catholique. En vérité, si l'on m'en croyait, tu serais attaché au pilori par la main du bourreau, et l'on rassemblerait toute la populace de la ville pour te souffleter et te cracher au visage ! — La séance se termina ainsi. Allons rendre compte à l'empereur de notre mission, dirent les patrices. Ce moine est un suppôt de Satan [1]. »

27. Le lendemain, fête de l'exaltation de la Sainte Croix (14 septembre 656), Troïlus et Epiphane revinrent seuls trouver l'héroïque confesseur. Ils le dépouillèrent du petit nombre d'objets restés à son usage. Va, lui dirent-ils, tu n'as point voulu de l'honneur, l'honneur s'éloigne de toi. Tu n'auras que ce que tu mérites, en reprenant le chemin de l'exil. — Puis ils ajoutèrent : Tes deux complices, celui de Sélimbrie et celui de Perbère, n'échapperont pas au châtiment. Ils passeront bientôt devant notre tribunal. Sache-le bien, moine, si Dieu nous protége et nous délivre des barbares qui menacent en ce moment l'empire, le pape de Rome, cet insolent dont l'orgueil se relève, sera saisi avec tous ses disciples, amené ici et traité comme le fut Martin son prédécesseur ! Les barbares auxquels ils faisaient allusion étaient les musulmans dont les armées, nous l'avons dit, s'étaient avancées jusqu'en Sicile à l'ouest, et jusqu'aux portes de Constantinople à l'est. La victoire dont se flattaient les courtisans de Constant II ne devait pas répondre à leurs espérances. En attendant, Maxime fut livré à une escouade de soldats chargés de le conduire jusqu'à Sélimbrie, première étape de son exil. La garnison de cette ville était composée de chrétiens, auxquels on persuada que le saint abbé était un moine apostat qui blasphémait contre la sainte Vierge et lui refusait le titre de mère de Dieu. Nous avons déjà vu la même calomnie dirigée contre le saint pape Martin. Vraisemblablement les monothélites, afin d'exciter les passions populaires dans une

Second exil. Halte à Sélimbrie.

[1] *S. Maxim. Acta.*, tom. cit., col. 162-167.

controverse trop métaphysique pour être à la portée du peuple, avaient imaginé quelque raisonnement dans le genre de celui-ci : Distinguer en Jésus-Christ l'opération et la volonté divine de l'opération et de la volonté humaine, c'est implicitement déclarer que dans l'incarnation la Vierge fut la mère de l'homme et non la mère de Dieu. Si tel fut le paralogisme employé par les monothélites, la distinction des deux natures, qu'ils admettaient cependant, pouvait donner lieu à la même objection. La rumeur calomnieuse propagée à dessein dans le camp de Sélimbrie faillit aboutir à une émeute. Les soldats voulaient se précipiter sur Maxime et le mettre en pièces. Le préteur réussit à calmer les esprits. Une députation de centurions et de porte-étendards, accompagnés de prêtres et de diacres, se rendit près du vénérable captif. Un prêtre à cheveux blancs prit la parole et dit : « Père, votre nom est devenu parmi nous l'objet d'un grand scandale. On accuse votre sainteté de refuser à la Vierge notre Dame son titre de mère de Dieu. Au nom de la Trinité sainte, consubstantielle et vivifiante, je vous adjure de nous dire quels sont en réalité vos sentiments, afin que nous ne soyions pas injustement scandalisés à votre sujet. — En entendant cet étrange message, le confesseur s'était agenouillé et pleurait. Levant au ciel les mains et les yeux, il répondit : Quiconque ne reconnaît pas dans la Vierge notre Dame, digne de toutes louanges, très-sainte et immaculée, la mère du Dieu qui a fait le ciel et la terre, que celui-là soit anathème et catathème au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, trinité consubstantielle et adorable, au nom du chœur des anges, au nom du sénat des apôtres et des prophètes, de la phalange innombrable des martyrs, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. *Amen*. — Les soldats et les prêtres, émus des paroles du vieillard et de la foi avec laquelle il les avait prononcées, le comblèrent de bénédictions. Père, disaient-ils, que Dieu vous protége et vous donne la force de supporter tous les tourments. — La multitude qui s'était jointe à la députation, en apprenant la profession de foi de Maxime, poussait des cris de joie. Tous voulaient entendre le confesseur et recueillir de ses lèvres les enseignements sacrés qu'il leur prodi-

guait. Le rassemblement grossissait toujours; le préteur, plus alarmé de ces témoignages sympathiques qu'il ne l'avait été des démonstrations précédentes, fit enlever le confesseur pour le transporter à deux milles du camp, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle escorte chargée de le conduire au terme de son exil. Mais les clercs ne voulurent pas se séparer du saint vieillard; ils le suivirent durant ces deux milles, et passèrent la nuit à ses côtés. Le lendemain, quand l'escorte fut arrivée, ils lui remirent une somme d'argent, produit d'une collecte faite au camp, le firent monter sur un cheval acheté par eux, et lui donnèrent le baiser de paix, se recommandant à ses prières et le saluant comme un martyr [1]. »

Les trois confesseurs ramenés à Constantinople ont la langue et la main droite coupées. Dernier exil et mort.

28. L'homme de Dieu fut conduit cette fois à Perbère, où il retrouva son disciple Anastase. Quelques mois après, tous deux furent ramenés à Constantinople. L'autre Anastase, l'ancien apocrisiaire, également rappelé de Sélimbrie, arriva en même temps qu'eux pour comparaître devant un synode monothélite, présidé par le patriarche byzantin. Nous n'avons plus les actes de ce conciliabule. La sentence qui y fut prononcée est seule parvenue jusqu'à nous. Après avoir anathématisé et livré à l'exécration de l'univers, dit l'hagiographe, les noms de Maxime, des deux Anastase, du bienheureux pape Martin et de saint Sophronius, patriarche de Jérusalem, les évêques formulèrent le jugement des accusés en ces termes : « Le présent synode, au nom de Jésus-Christ vrai Dieu et tout-puissant Seigneur, anathématise et livre à la géhenne de Satan, vous Maxime et vous les deux Anastase, en punition de vos blasphèmes. Reste au pouvoir civil à frapper du glaive de la loi vos discours impies et vos attentats sacriléges. Comme nulle pénalité humaine ne saurait être proportionnée à vos forfaits, nous remettons au juge suprême le soin de les punir selon la rigueur de sa justice éternelle. Pour ce siècle présent, nous vous laisserons la vie, adoucissant ainsi la sévérité des lois. Mais nous décrétons qu'au sortir de cette enceinte vous serez conduits au prétoire impérial, où son amplitude le clarissime préfet vous fera appliquer la

[1] S. *Maxim. Acta; Patr. græc.*, tom. XC, col. 168-170.

flagellation, ensuite on vous arrachera la langue, instrument de vos blasphèmes, et l'on vous coupera la main droite. En cet état vous serez promenés à travers les douze régions de cette auguste capitale, et conduits pour un exil perpétuel dans un cachot où vous pourrez, le reste de votre vie, pleurer sur vos crimes et souffrir les maux que vous vouliez appeler sur nos têtes. [1] » Telle fut cette monstrueuse sentence. Les évêques qui la prononcèrent seront à jamais la honte de l'épiscopat byzantin. La fureur hérétique qui l'avait inspirée frappait bien plus l'hérésie elle-même que les martyrs. Après une pareille débauche de cruauté, le monothélisme était décrédité sans retour. Mais que dire du despotisme imbécile et brutal de Constant II lequel, non content d'avoir dicté à des évêques courtisans cet arrêt sanguinaire, prit plaisir à le faire exécuter avec tous les raffinements d'une atroce barbarie? « Maxime, dit l'hagiographe, fut traîné au prétoire, étendu sur le chevalet, flagellé à coups de nerfs de bœuf, jusqu'à ce que son corps, déjà si amaigri par la vieillesse et la souffrance, ne fût plus qu'un squelette sanglant. Les deux Anastase subirent le même supplice. A chaque minute, le préfet du prétoire stimulait le zèle des bourreaux en criant : « Point de pitié pour ces contumaces, rebelles aux ordres de l'empereur ! » Après la flagellation, une main plus exercée, probablement celle d'un chirurgien, armée d'un instrument spécial, coupa la langue des trois confesseurs jusqu'à la racine en y comprenant l'épiglotte. « Ainsi tomba, disent les actes, cette langue du très-grand Maxime, la plus diserte, la plus éloquente, la plus féconde en enseignements divins, que depuis Chrysostome les Grecs eussent entendue. » Mais, par un prodige qui redoubla la rage des persécuteurs, l'homme de Dieu ne perdit point la parole après qu'on lui en eut arraché l'organe. Sans langue, il continua de parler, et l'on vit en ce jour comme une reproduction du miracle évangélique, quand Notre-Seigneur ouvrit la bouche du sourd-muet. Le même phénomène surnaturel eut lieu pour son disciple le moine Anastase et pour le prêtre et apocrisiaire du même nom,

[1] *S. Maxim. Acta; Patr. græc.*, tom. XC, col. 171.

avec cette particularité pour le premier, qu'ayant eu jusque-là une voix très-faible, sa parole prit dès lors un éclat et une ampleur inusités. On trancha ensuite la main droite à chacun des confesseurs. Ainsi mutilés et sanglants, ils furent promenés dans les rues de la ville, comme des parricides et des assassins. Malgré toutes les mesures prises pour exciter contre eux les passions populaires, ce spectacle n'excita guère d'autres sentiments que ceux d'une profonde horreur et d'une vive indignation contre le despotisme impérial. Constant II achevait par là de s'aliéner le cœur de ses sujets. Il fit traîner les trois martyrs dans le pays sauvage du Lazique, avec ordre de les abandonner sans secours et sans vivres sur la frontière romaine, près des cantonnements meurtriers des Alains. Il fallut transporter saint Maxime sur un brancard d'osier : mais à peine arrivé au terme de ce pénible voyage, près d'un castrum appelé Schemari, il rendit à Dieu son âme héroïque, à l'âge de quatre-vingt-deux ans (13 août 662). Anastase, son disciple, était mort en chemin le 24 juillet. L'apocrisiaire survécut quatre années, dont il employa tous les instants à la défense de la vérité. Il parvint à écrire, en attachant à son poignet mutilé un système de petits bâtons qui soutenaient son stylet ou sa plume. Nous avons encore quelques fragments précieux des œuvres de saint Hippolyte, qu'il avait retrouvées chez les Alains, et dont il recueillit les témoignages favorables au dogme des deux volontés en Jésus-Christ [1]. Il mourut le 11 octobre 666 dans le castrum de Thusuma, au pied du mont Caucase. Le sang de ces martyrs criait vengeance. Constant II devait bientôt tomber sous les coups de la justice divine.

29. Le pape saint Eugène I ne devait pas en être témoin. Il mourut le 2 juin 657, après un pontificat de moins de trois années. Il avait, dans ce court intervalle, montré un courage et une fermeté dignes du successeur des apôtres. Nous n'avons malheureusement plus une seule des lettres qu'il eut occasion d'écrire soit à l'empe- Mort de S. Eugène I.

[1] S. Hippolyti Portuens., *Testimonia cum prolog. ab Anastasio martyre collecta; Patr. græc.*, tom. XC, col. 178.

reur monothélite, soit aux diverses églises d'Orient et d'Occident, pour les prémunir contre l'hérésie byzantine. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'elle nous prive d'un témoignage formel qui s'ajouterait, nous n'en doutons pas, à tous ceux que l'histoire a jusqu'ici fait passer sous nos yeux en faveur de l'orthodoxie d'Honorius. Ainsi, dans les divers interrogatoires subis par saint Maxime, alors que les hérétiques byzantins, si habiles à torturer, à falsifier même les textes des docteurs et des pères, réunissaient des séries de citations pour autoriser leurs erreurs, on a pu remarquer qu'ils n'invoquent pas une seule fois les fameuses lettres d'Honorius. Il fallait donc que, dès lors, la notoriété publique eût fait justice des calomnieuses interprétations dont ces lettres avaient été l'objet de la part des sophistes du patriarcat de Byzance. Mais si les monothélites se turent sur ce point, en revanche ils n'épargnèrent pas les menaces au pape saint Eugène, « dont l'insolence, disaient-ils, osait relever la tête. » Ils se promettaient de le voir arracher un jour à son siége, et subir le sort de son glorieux prédécesseur saint Martin. Leurs menaces et leur colère sont autant d'éloges pour la mémoire d'Eugène I, dont le nom, inscrit au martyrologe romain, demeure entouré de l'auréole des confesseurs pontifes.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. VITALIEN (30 juillet 657 - 27 janvier 672).

§ I. L'EMPEREUR FRATRICIDE.

1. Notice de saint Vitalien d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Sagesse et modération des papes dans la lutte contre les empereurs monothélites. — 3. Hypocrisie et duplicité byzantines. — 4. Le calife Moaviah. Dynastie des Ommyades. — 5. Meurtre du prince Théodose par Constant II son frère. — 6. Constantinople abandonnée par l'empereur fratricide. — 7. Révolution en Lombardie. Le roi Grimoald. — 8. Défaites de Constant II en Italie. Sa retraite à Syracuse. — 9. Conversion des Lombards au catholicisme. — 10. Schisme de l'archevêque de Ravenne Maurus. — 11. Fin tragique de Constant II. — 12. Avénement de Constantin IV Pogonat.

§ II. L'ESPAGNE CATHOLIQUE.

13. Situation florissante de l'Église en Occident. — 14. VIIe concile de Tolède. Le roi Chindaswind. — 15. Réceswind. VIIIe, IXe et X^e conciles de Tolède. — 16. Saint Ildefonse évêque de Tolède. — 17. Saint Fructueux archevêque de Braga. — 18. Taio évêque de Saragosse. Sa vision à Saint-Pierre de Rome.

§ III. ÉGLISES DES GAULES.

19. Saint Sigebert I roi d'Austrasie. — 20. Règne et mort de Clovis II roi de Neustrie. — 21. Translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique au monastère de Fleury-sur-Loire. — 22. Priviléges et charges des abbayes royales. — 23. Martyre de saint Aigulfe (saint Ayoul). — 24. Régence de sainte Bathilde. — 25. Fondation de Corbie. Largesses de sainte Bathilde aux monastères. — 26. Fondation de Chelles. — 27. Mort de saint Éloi. — 28. Sainte Bathilde aux obsèques de saint Éloi. — 29. Saints évêques. Fondation d'abbayes.

§ IV. ÉGLISES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

30. Conférence de Streneshal au sujet de la célébration de la Pâque. — 31. Lettre de saint Vitalien à Oswi roi de Northumberland. — 32. Saint Théodore sacré par le pape archevêque de Cantorbéry. — 33. Concile d'Hereford présidé par saint Théodore. — 34. Mort du pape saint Vitalien.

§ I. L'empereur fratricide.

Notice de S. Vitalien d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Vitalien, originaire de Signia [1] dans la province de Campanie, dit le *Liber Pontificalis*, était fils d'Anastase. Il siégea quatorze ans et six mois. Selon la coutume, il envoya des apocrisiaires à Constantinople avec une lettre synodique pour notifier son ordination au très-pieux empereur. Les apocrisiaires reçurent un accueil favorable et obtinrent la confirmation des priviléges de l'église romaine. A leur retour, ils déposèrent sur le tombeau du bienheureux apôtre Pierre les riches offrandes faites par la munificence impériale, entre autres un évangéliaire recouvert d'or et de pierreries. Vitalien maintint dans toute leur vigueur les règles ecclésiastiques de la foi et de la discipline. Sous son pontificat, l'empereur Constant Auguste quittant la ville royale de Byzance, après avoir visité sur le littoral Athènes, Tarente, Bénévent, arriva à Naples dans l'indiction VIe (664). Le mercredi, cinquième jour du mois de juillet de la même indiction, il vint à Rome. L'« apostolique [2] » avec le clergé romain alla à sa rencontre jusqu'au sixième milliaire. L'empereur se rendit à pied à Saint-Pierre, il s'agenouilla à l'autel de la confession et y fit une offrande. Le samedi suivant, il fit de même à la basilique de Sainte-Marie (Majeure). Le dimanche il vint à Saint-Pierre, escorté de son armée. Les clercs allèrent le recevoir processionnellement, tenant tous à la main des cierges allumés. Il déposa comme offrande, sur le maître-autel, son manteau impérial tissu de soie et d'or, et assista à la célébration de la messe. Le samedi de cette seconde semaine, il se rendit au Latran, où un festin lui fut donné dans la basilique Julia. Le dimanche, la station eut encore lieu à Saint-Pierre, où la messe fut célébrée ; l'empe-

[1] Signia était une ancienne cité du pays des Herniques, à trente milles de Rome, sur la voie Lavicane.

[2] C'est la première fois que nous rencontrons le titre d' « apostolique » *sine addito*, employé pour désigner un pape. Cette expression passa dans toutes les langues européennes et fut universellement adoptée au moyen âge. Nos vieux chroniqueurs donnent au souverain pontife le nom d'*Apostole*, exprimant ainsi d'un seul mot la vérité théologique, suivant laquelle l'apôtre Pierre vit toujours dans la personne de ses successeurs.

reur prit alors congé du pontife, n'ayant pas prolongé au delà de douze jours sa résidence à Rome. Ce temps lui suffit pour dépouiller la ville des objets d'art et autres ornements précieux, échappés au pillage des barbares. L'église de Sainte-Marie *ad Martyres* (Panthéon) perdit de la sorte les revêtements de bronze antique qui formaient sa toiture. Ce riche butin fut embarqué sur des navires et transporté à Syracuse, pour être, disait-on, expédié plus tard à Constantinople. L'empereur retourna à Naples, puis se rendit par la voie de terre à Reggio. Enfin il s'embarqua pour la Sicile, où il arriva dans l'indiction VIIe (605) et se fixa à Syracuse. Bientôt il fit peser sur les peuples de ce pays et sur les provinces de Calabre, de Sardaigne et d'Afrique une oppression telle qu'on n'en vit jamais de plus horrible. Les droits d'enregistrement (*diagrapha*), de cens, de navigation, portés à un taux exorbitant étaient exigés avec tant de rigueur qu'on incarcérait les débiteurs insolvables, enlevant les femmes à leurs époux, les fils à leurs pères, spoliant les saintes églises de Dieu, pillant les vases sacrés et les ornements des autels. Le désespoir était au comble. Peu après, le 15 juillet de l'indiction IXe (668), l'empereur fut assassiné pendant qu'il était au bain. « Mizitzès, proclamé par les légions « campées en Sicile, prit le sceptre et intronisa son usurpa- « tion. Des diverses contrées de l'Italie et de l'Afrique, de la Sar- « daigne, de l'Istrie et de la Campanie, des troupes marchèrent « contre le tyran, abordèrent à Syracuse, et avec l'aide de Dieu, « mirent à mort Mizitzès, dont la mémoire est restée maudite [1]. Sa « tête et celle des principaux complices de son attentat furent por- « tées à Constantinople. Immédiatement après, les Sarrasins enva- « hirent la Sicile, occupèrent Syracuse, et firent de toute la popula- « tion un horrible massacre. Le butin dont ils chargèrent leurs

[1] *Nec dicendus Mezzetius.* Cette formule d'exécration, fort usitée à cette époque, est remarquable. La plupart des grands scélérats qui ont épouvanté le monde cherchaient surtout dans le crime l'immortalité de leur nom. Depuis Erostrate jusqu'à nos modernes incendiaires, il en fut ainsi. Peut-être l'histoire a-t-elle été trop indulgente, en conservant ces noms maudits dans ses annales.

« vaisseaux fut immense. Ils emportèrent à Alexandrie toutes les « richesses enlevées par Constant aux églises et aux monuments de « Rome[1]. » Le pape Vitalien survécut quelques années à ces événements. En quatre ordinations, il avait imposé les mains à vingt prêtres, un diacre et quatre-vingt-dix-sept évêques destinés à diverses églises. Il reçut la sépulture dans la basilique de saint Pierre le VI des calendes de février (27 janvier 672). Après lui le siége épiscopal resta vacant deux mois et treize jours[2]. »

Sagesse et modération des papes dans la lutte contre les empereurs monothélites.

2. Cette notice du *Liber Pontificalis* mérite de fixer l'attention à divers points de vue. Ses caractères d'authenticité intrinsèque sont remarquables. Ainsi le titre de « très-pieux empereurs, » donné ici sous la forme plurielle aux princes qui régnaient alors à Constantinople, ne saurait avoir été employé que par un auteur contemporain. D'une part, Constant II, cet exécrable tyran dont la mémoire est restée en horreur à tous les siècles, n'aurait jamais obtenu après sa mort l'épithète de « très-pieux. » Mais tant qu'il vécut, cette appellation honorifique faisait partie intégrante des titres officiels que les chancelleries décernaient aux empereurs chrétiens. La lettre qui lui fut adressée par saint Vitalien, lettre que d'ailleurs nous n'avons plus, devait certainement porter pour suscription : « Aux très-pieux empereurs. » D'autre part, la forme plurielle est pleinement justifiée par l'histoire : en effet, dès l'an 654, le fils aîné de Constant II avait été, sous le nom de Constantin, associé par son père à l'empire. Les deux jeunes princes Héraclius et Tibère, frères puinés de Constantin, ne reçurent qu'en 659 le titre de Césars. Lors donc qu'en 657 le nouveau pape notifiait son ordination à la cour de Byzance, deux empereurs, Constant II et Constantin, celui qui fut surnommé plus

[1] Tout le passage entre guillemets avait été, par quelque erreur de transcription, déplacé dans les manuscrits du *Liber Pontificalis*, et reporté au pontificat suivant. Nous le rétablissons ici à sa place chronologique, en faisant observer une fois de plus que si le *Liber Pontificalis* était, comme on l'a tant répété, l'œuvre d'Anastase le bibliothécaire, on n'y rencontrerait pas des interversions de cette nature, que l'œil le moins exercé signale tout d'abord et rétablit avec la même facilité.

[2] *Liber Pontifical., Notit.* LXXVIII; *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 776-778.

tard Pogonat, régnaient officiellement. Les lettres de Vitalien devaient donc les mentionner tous deux en leur notifiant son « ordination. » On comprend aussi la valeur du mot « ordination » employé par le *Liber Pontificalis*. Le clergé romain n'avait point attendu la ratification impériale pour donner un chef à l'Église ; il ne la sollicitait même pas pour confirmer l'avénement du pontife, il se bornait à une simple notification. C'était tout ce qu'on pouvait accorder à un prince monothélite, qui avait fait mourir en exil le pape Martin et menacé Eugène I du même sort. Mais ici nous rencontrons pour ainsi dire sur le terrain, aux prises l'une avec l'autre, la perfidie byzantine et la sagesse pleine de mansuétude des pontifes romains. Pour se faire une idée nette de la ligne de conduite suivie par les papes vis-à-vis des empereurs, durant la lutte acharnée du monothélisme, il faut se reporter au concile de Latran, où saint Martin avait tracé la direction adoptée invariablement par ses successeurs. On se rappelle que le nom de Constant II n'y fut point prononcé ; que le type, lu dans cette vénérable assemblée, avait été présenté non comme l'œuvre personnelle de l'empereur, âgé seulement de dix-sept ans à cette époque, mais comme l'élucubration théologique du patriarche byzantin. Cette distinction, fondée d'ailleurs sur un précédent très-notable, celui de l'ecthèse désavouée plus tard par Héraclius, fut plusieurs fois invoquée par saint Maxime dans ses divers interrogatoires. Elle permettait d'épargner à Constant II une excommunication personnelle, un anathème nominatif. Dès lors les papes pouvaient correspondre avec le prince, conserver avec lui les relations ordinaires et, comme le fit Vitalien, le recevoir à Rome ou célébrer en sa présence les saints mystères. Mais la situation n'était pas la même pour le patriarche de Constantinople, Pierre, nommément excommunié par le concile de Latran. Aussi saint Vitalien ne lui adressa pas de lettre synodique, il ne le fit point visiter par ses apocrisiaires, dont la mission se borna exclusivement à voir l'empereur, à lui remettre la dépêche officielle, à lui notifier l'avénement du nouveau pontife. La plupart des historiens, pour n'avoir pas saisi nettement cette distinction, sont

tombés en diverses méprises. Les uns supposent une rétractation quelconque faite par Constant II, lequel en réalité n'en fit jamais. D'autres incriminent la conduite de Vitalien qu'ils accusent de faiblesse, ou même de connivence coupable. La vérité est qu'en fait, Constant II n'étant pas excommunié, Vitalien n'eut point à le traiter comme tel. La mission des apocrisiaires à Constantinople est à elle seule la meilleure preuve de cet état de choses. Vitalien, en les accréditant, ne faisait que suivre l'exemple de saint Eugène I. Ni l'un ni l'autre de ces deux papes n'aurait songé à une légation de ce genre, sans la distinction fondamentale posée par le concile de Latran. Maintenant que les siècles ont mis une telle distance entre nous et ces événements lointains, nous avons le droit de proclamer hautement l'admirable modération, l'incomparable sagesse de cette politique, ou plutôt de cette économie vraiment paternelle des souverains pontifes. Aucune trace de ressentiment, d'irritation, de passion humaine, en présence d'un empereur bourreau d'un pape et couvert du sang des martyrs. Nulle diplomatie connue n'a jamais approché d'une longanimité aussi héroïque. Telles sont pourtant les armes de la papauté. A chaque crise, elle semble vaincue, mais ses apparentes défaites sont les germes de ses plus beaux triomphes. Les fureurs patiemment supportées de Constant II préparaient le dévouement de Constantin son fils. Au persécuteur farouche succédera bientôt le protecteur reconnaissant et fidèle.

Hypocrisie et duplicité byzantines.

3. Les visées de Constant II et de ses courtisans ne portaient pas si loin. Des motifs beaucoup moins élevés déterminaient leur politique. A chaque renouvellement de pontificat, l'empereur espérait un changement dans le dogme. Cette illusion est commune à tous les souverains qui ont prétendu, n'importe en quel siècle, peser sur les décisions de l'Église et des papes. Elle explique le favorable accueil fait aux apocrisiaires de Vitalien. La confirmation des priviléges de l'église romaine, obtenue par eux et mentionnée au *Liber Pontificalis*, consista dans le rétablissement sur les diptyques byzantins du nom du pape. Depuis Honorius, aucun des souverains pontifes n'y avait plus figuré.

.e nom de Vitalien renoua la chaîne interrompue, ainsi qu'il résulte lu témoignage exprès de Constantin Pogonat dans une lettre ıdressée plus tard au pape Donus [1]. La cour de Byzance ne :hercha point à séduire les apocrisiaires. Ce moyen, employé deux 'ois déjà près des légats d'Eugène I et de saint Martin, n'avait en léfinitive rien produit de ce qu'on s'en promettait. Il valait donc nieux laisser croire à une entente parfaite entre l'église romaine et :elle de Constantinople. Le patriarche Pierre entra lui-même dans ette voie. Vitalien ne lui avait pas écrit, Pierre voulut se donner 'honneur de lui répondre. Le fait nous est attesté par les actes du 'Ie concile général. On y fit lecture de sa lettre au pape Vitalien « de sainte mémoire. » Elle commençait par ces mots : « Les res- :rits de votre béatitude ont rempli notre âme d'une joie toute spi- :ituelle. » Malheureusement les actes ne reproduisent que cette ›hrase. Ils ajoutent seulement qu'après la lecture de la pièce inté- grale, il fut constaté que son auteur, tout en dissimulant de son nieux l'erreur monothélite, altérait et tronquait les textes des aints Pères pour les plier à la doctrine d'une seule volonté et l'une seule opération en Jésus-Christ [2]. On ne voit pas que 'italien ait répondu à cet artificieux patriarche. Ainsi toujours a même hypocrisie, les mêmes falsifications de la part des Grecs. :e qu'ils ne pouvaient emporter de haute lutte, ils le poursuivaient ›ar de perfides caresses; aux preuves qui leur faisaient défaut, ls suppléaient par l'altération des textes. L'heure de la vengeance livine approchait.

Le calife Moaviah. Dynastie des Ommyades.

4. Le règne de Constant II n'avait été qu'une série de cruautés . l'intérieur et de défaites au dehors. En 655, le gouverneur nusulman de Syrie, Moaviah, dont nous avons déjà raconté les xploits antérieurs [3], avait anéanti la flotte grecque dans un ombat naval livré sur les côtes de Lycie, en vue du mont Olympe. ..'empereur commandait en personne. Il dut son salut au dévoue- nent d'un héroïque soldat, lequel, pour tromper les Sarrasins, se

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1152, D. Cf. Bencini, *In Libr. Pontifical. Notæ*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 783. — [2] Labbe, *Collect. Conc.*, tom. VI, col. 961. — [3] Cf. chap. I de ce volume, pag. 12.

couvrit du manteau de pourpre de Constant II, et se fit tuer à sa place. La ruine de Byzance paraissait inévitable. La flotte musulmane cinglait vers la Corne d'or, pendant qu'une armée sous les ordres de Moaviah s'avançait par la Cappadoce, et entrait sans coup férir à Césarée. La mort du calife Othman, assassiné à Médine par les émirs révoltés (656), délivra inopinément Constantinople. Ali, gendre du prophète, fut proclamé calife par les meurtriers d'Othman; mais la célèbre Aïscha, veuve de Mahomet, toujours ambitieuse et toujours puissante, se déclara, à la tête d'un parti nombreux, pour le vainqueur du mont Olympe, Moaviah. Celui-ci rassembla toutes les forces dont il pouvait disposer, même les garnisons qui avaient jusque-là occupé la Sicile, et se porta en toute hâte sur Médine, afin d'y soutenir son élection. Dans l'espace de trois mois, les historiens musulmans affirment qu'il se livra quatre-vingt-dix batailles. A la journée dite *du Chameau*, Aïscha, montée sur un de ces dromadaires, combattit aux premiers rangs. Dix-sept mille de ses défenseurs tombèrent à ses côtés; elle-même fut prise et conduite à Ali. Mais le respect des Ismaélites environna dans les fers la femme chérie du prophète; elle finit ses jours à Médine, tellement vénérée que, captive, elle semblait commander encore. Moaviah rétablit bientôt l'équilibre rompu par cette défaite : il finit par triompher entièrement de toutes les résistances. Ali fut assassiné dans la mosquée de Cufa. Son fils Hasan, un instant reconnu pour calife par les Arabes, mourut empoisonné. Moaviah demeura paisible possesseur du sceptre et de l'encensoir, réunissant le double pouvoir spirituel et temporel accordé par l'Islam à ses monarques, ce rêve que Constant II poursuivait inutilement à Constantinople. La dynastie musulmane des Ommyades, ainsi appelée du nom patronymique de Moaviah, petit-fils d'Ommyas, inaugurait par cette série de victoires et de crimes un pouvoir qui devait subsister près d'un siècle. Moaviah cessa d'habiter Médine, et transporta à Damas le siége de son nouvel empire (656). Après une secousse aussi violente, l'islamisme avait besoin de reprendre haleine pour continuer sa guerre de conquêtes. Le calife se préoccupa d'abord de discipline intérieure et de réformes religieuses. Le Coran avait

déjà donné naissance à tant de commentaires, de versions et d'interprétations différentes, que le tout formait la charge de deux cents chameaux. Moaviah rassembla les muftis et les docteurs de l'Islam pour faire un choix parmi ces rapsodies sans nombre. On ne conserva que six volumes, connus sous le nom de *Sonna*. Le reste fut impitoyablement jeté au fleuve [1]. Le législateur espérait de la sorte éteindre toutes les controverses. Il se trompait. Les six livres de la *Sonna* fournirent un nouveau thême aux disputes opiniâtres de soixante-douze sectes, dont deux existent et se combattent encore de nos jours. L'une, celle d'Omar, domine chez les Turcs; l'autre, celle d'Ali, règne chez les Persans, les Tartares et les Indiens.

Meurtre du prince Théodose par Constant II son frère.

5. Constant II s'était hâté de conclure avec Moaviah une paix que celui-ci avait tout intérêt à ne point refuser (659). Après une expédition dans le pays des Slaves où le vaincu du mont Olympe promena sans danger le pillage et l'incendie, il songeait à reprendre plus vigoureusement que jamais la lutte contre l'orthodoxie romaine, lorsque le terrain manqua tout à coup sous ses pieds. On se rappelle que Constantin III son père avait laissé en mourant un autre fils en bas âge nommé Théodose [2]. Ce jeune prince avait à la couronne les mêmes droits que Constant II, et dans un siècle où l'on voyait fréquemment trois et même quatre empereurs régner simultanément, la compétition de Théodose pouvait susciter les plus sérieux embarras. Le patriarche monothélite, Paul, trouva un moyen simple de trancher la difficulté. Il ne lui en coûta qu'un sacrilége, mais sa conscience était depuis longtemps familiarisée avec de tels crimes. Théodose fut engagé de force dans la cléricature, et Paul ne rougit pas de l'ordonner diacre. Les sympathies populaires suivirent le jeune prince dans sa disgrâce. On le voyait aux cérémonies solennelles remplir son ministère de diacre, et en cette qualité porter au trône où siégeait son frère le calice et la

[1] Le Barady, qui arrose la ville de Damas.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 569, où nous signalons au lecteur une faute de typographie, qui donne à ce jeune prince le nom de Théodore, au lieu de Théodose.

patène contenant le corps et le sang de Jésus-Christ. Le patriarche n'officiait jamais pontificalement sans se faire assister par Théodose. Le malheureux prince, voué malgré lui à des fonctions sacrées, ne trahit jamais cependant ni sa conscience ni les devoirs de son ministère. Seulement il ne cachait pas son horreur pour le monothélisme. L'exil du pape saint Martin, les tortures infligées à saint Maxime et aux deux Anastase, avaient soulevé l'indignation universelle. Théodose la partageait. Constant eut la barbarie de le faire massacrer sous ses yeux. Quinze jours auparavant à Sainte-Sophie, il avait publiquement reçu la communion de la main de ce frère dont il versait aujourd'hui le sang (659). Un cri d'horreur retentit alors dans cette ville de Byzance, habituée pourtant à tous les forfaits. Le patriarche Pierre, soupçonné non sans raison peut-être de complicité dans le crime, était chargé de malédictions. Il mourut quelques mois après (660), laissant une mémoire si universellement exécrée, que le clergé byzantin dut renoncer à lui donner pour successeur un monothélite. Il fit choix d'un prêtre orthodoxe, nommé Thomas, dont le premier soin fut de solliciter du pape des lettres de communion. Depuis son fratricide, Constant II eut véritablement le sort de Caïn. Le spectre ensanglanté de Théodose le poursuivait jour et nuit, tenant d'une main une torche enflammée, de l'autre un calice plein de sang. Le fantôme le présentait aux lèvres du meurtrier et lui disait : « Bois, mon frère ! » L'apparition vengeresse ne lui laissait pas un instant de repos. A ces terribles visions se joignirent bientôt les cris de mort que la foule répétait chaque fois qu'il paraissait en public. On lui demandait compte non pas seulement du sang de Théodose, mais du martyre de tant de nobles victimes immolées à ses fureurs. Le séjour de Constantinople lui devint insupportable. Il rêvait de fuir au bout du monde, mais le remords ne devait plus lâcher sa proie ; on prétend que le spectre de Théodose le poursuivit sans relâche jusqu'à sa mort.

Constantinople abandonnée par l'empereur fratricide.

6. Ce fut au conseil impérial de Byzance une séance curieuse que celle où, manifestant le dessein de transférer la capitale de l'empire et de la reporter à Rome, Constant II déclara « qu'il préférait la

mère à la fille, Rome à Constantinople, l'Europe à l'Asie. » — « Il est temps, ajoutait-il, de faire rentrer l'Occident sous nos lois, et de chasser d'Italie les oppresseurs lombards. » Tous les sénateurs, les patrices, les consulaires établis dans leurs palais du Bosphore avec un luxe que la vieille Rome ne connaissait plus depuis longtemps, frémirent à la pensée de rester seuls, sans armée, sans influence ni pouvoir politique, en face des musulmans plus terribles pour eux que les Lombards. Tels étaient cependant le servilisme et la lâcheté des caractères, que nul n'osa prendre la parole pour combattre une résolution que tous déploraient. D'immenses préparatifs furent ordonnés ; de toutes parts on fit venir des vaisseaux pour remplacer la flotte détruite par Moaviah. Tout ce qu'on put réunir de soldats y fut embarqué. Vers la fin de l'année 662, tout était prêt pour le départ. Le trésor impérial fut porté secrètement à bord ; l'empereur lui-même l'accompagnait. Il n'attendait plus pour lever l'ancre que l'arrivée de l'impératrice et de ses trois fils Constantin, Tibère et Héraclius. Mais le peuple de Byzance, soulevé par les sénateurs et les officiers du palais, retint de force ces augustes personnages. L'on ne voulait pas que Constantinople fût décapitalisée, suivant une expression devenue vulgaire de nos jours. Debout sur le pont du navire qui devait le mener aux bords du Tibre, Constant II entendait les cris de l'émeute. « A mort le tyran ! » répétaient tous les échos. « Vive Constantin, vivent les princes, vive l'impératrice ! » Désespéré, furieux, dans sa rage impuissante il tourna une dernière fois la tête du côté de Constantinople, cracha dans sa direction en signe de mépris, et fit mettre à la voile. Tel fut l'adieu que, dans sa stupide folie, le bourreau du pape saint Martin, de saint Maxime et des deux Anastase, l'empereur fratricide dirigeait vers sa ville natale. Son éloignement fut salué par les acclamations enthousiastes de la foule. Rien n'était changé à Constantinople : il n'y avait qu'un monstre de moins. La saison trop avancée ne permit pas à la flotte qui emportait l'odieux César et sa fortune de tenir longtemps la mer. Il fallut relâcher à Athènes. Durant l'hiver qu'il y passa, Constant II eut le loisir de songer à ses futures conquêtes. Il se promettait d'étouffer

ses remords à force de victoires, de chasser avec les lauriers cueillis en Occident le fantôme de Théodose. Dès les premiers jours du printemps (663), la flotte cingla pour l'Italie.

Révolution en Lombardie Le roi Grimoald.

7. La monarchie des Lombards traversait alors une crise sanglante, qui agitait profondément la péninsule. Rotharis, le grand législateur, était mort en 652, après avoir régné seize ans avec gloire. Rodoald, son fils et son indigne successeur, ne lui survécut que quelques mois : il mourut de la main d'un officier dont il avait outragé la femme (653). L'élection porta sur le trône un petit-neveu de la reine Théodelinde, Aripert, dont le règne fut paisible et florissant. Pour assurer après lui la tranquillité de ses états, il fit alliance avec les cours mérovingiennes de Neustrie et d'Austrasie. Mais la mort presque simultanée des deux rois francs Clovis II et Sigebert III (656), enlevés à la fleur de l'âge, plongea la France dans une série de révolutions que nous raconterons ailleurs. Aripert, mourant lui-même en 661, laissait donc sa couronne au hasard des compétitions que chaque changement de règne suscitait parmi les ducs lombards. Ses deux fils Pertharit et Gondebert, auxquels le testament paternel léguait le trône par indivis, établirent leur résidence le premier à Milan, le second à Pavie. Mais Gondebert voulait régner seul ; l'ambition lui fit commettre un de ces crimes qui perdent les dynasties. Il s'adressa au duc de Bénévent, Grimoald, lui promettant la main de sa fille, s'il consentait à l'aider dans son entreprise fratricide. Grimoald n'était ni moins ambitieux ni moins perfide que le roi de Pavie. Laissant son fils Romuald à Bénévent, il se mit en marche avec des troupes d'élite, franchit en quelques semaines la Campanie, l'Étrurie, les Apennins, et portant lui-même sa réponse, fit prévenir Gondebert qu'il eût à le rejoindre avec son armée pour attaquer ensemble Pertharit à Milan. L'officier choisi pour ce message avait d'autres instructions secrètes, dont il s'acquitta avec non moins d'astuce que de succès. Il feignit pour la majesté royale un intérêt de commande ; dans une confidence hypocritement calculée, il inspira à Gondebert des soupçons sur la fidélité de Grimoald. « Au point

où en sont les choses, lui dit-il, vous ne pouvez refuser l'entrevue. Seulement pour la sûreté de votre personne, ayez soin de porter sous votre manteau une cuirasse et un poignard. » Gondebert suivit ce perfide conseil, et vint à la rencontre de Grimoald. Le duc se précipita dans ses bras ; mais en le sentant armé, comme s'il eût touché un serpent : « Traître, s'écria-t-il, tu m'appelles à ton secours, et tu veux m'assassiner ! » En disant ces mots, il enfonça son épée dans la gorge du prince. L'épouvante saisit l'escorte lombarde, qui s'enfuit en désordre. Grimoald la poursuivit et entra en même temps qu'elle à Pavie. Il s'y fit proclamer roi au milieu de la terreur universelle. Gondebert laissait un enfant au berceau, Rambert. Quelques serviteurs dévoués réussirent à dérober le royal orphelin aux recherches de l'usurpateur. Pertharit, menacé du même sort que son frère, quitta Milan. Sa femme Rodelinde et son fils Cunibert, tombés aux mains du meurtrier, eurent la vie sauve et furent enfermés à Bénévent dans une forteresse (661). Grimoald épousa la sœur des deux princes qu'il venait de dépouiller. Parvenu au trône par un crime, il surprit tous ses sujets en les gouvernant avec une telle douceur qu'il se concilia leur affection. Mais chez lui tout était calcul et perfidie. Le malheureux Pertharit s'était réfugié chez le khan des Awares. Grimoald menaça le khan d'une guerre d'extermination, s'il continuait à garder dans ses états le prince exilé. En même temps, des affidés vinrent trouver Pertharit, lui assurant de la part de Grimoald un accueil honorable et la plus cordiale hospitalité à Pavie même. Confiant à l'excès, Pertharit quitta son asile, et vint se jeter dans les bras de son ennemi. Son arrivée à Pavie fut saluée par des transports de joie. L'artificieux Grimoald le serra sur son cœur, le traita comme un frère, lui donna un festin royal ; mais il comptait sur l'ivresse qui terminerait la fête pour égorger son hôte. Hunulf, l'un des anciens officiers d'Aripert, glissa furtivement à l'oreille du jeune prince cette nouvelle sinistre ; Pertharit échappa au danger. Simulant l'ivresse, il quitta la table, et revêtit une tunique d'esclave. Il fallait sortir du palais, dont toutes les issues étaient gardées. Le fidèle Hunulf lui chargea sur le dos un paquet

de matelas, et le chassant devant lui à coups de bâton : « Hâte-toi donc, misérable ! disait-il. Nous allons préparer la couche de cet ivrogne de Pertharit. J'aimerais mieux ne boire de ma vie que lutter avec lui la coupe en main. » Les gardes, en entendant ce propos, éclatèrent de rire et les laissèrent passer. Restait, pour compléter l'évasion, à quitter la ville, dont les portes étaient fermées. Hunulf, au moyen d'une corde fixée sur le rempart, réussit à faire descendre Pertharit, qu'un cheval attendait dans le fossé. Pendant que le prince enfin libre se dirigeait vers les Alpes, dans l'intention de passer en France, Hunulf, rentré dans sa maison, s'attendait à payer de la vie son dévouement à l'héritier de ses rois. Grimoald, au lieu de le punir, le combla de faveurs et le força d'accepter une charge à la cour. Quelques semaines après, s'entretenant avec lui : « N'êtes-vous pas, dit-il, plus heureux près de moi, que vous ne le seriez à la suite d'un misérable fugitif ? — Certes, répondit Hunulf, je n'ai que de la reconnaissance pour vos bienfaits ! Mais pour y répondre avec franchise, permettez-moi de déclarer que je préférerais à toute autre fortune celle de partager les malheurs de Pertharit. » Grimoald, touché d'un sentiment qui le rendait lui-même jaloux du prince détrôné, laissa à cet ami fidèle la liberté de suivre son maître, et l'autorisa à emmener toutes ses richesses. Bientôt une armée française entra en Italie, dans le dessein de rétablir Pertharit sur le trône. La régente sainte Bathilde, qui gouvernait alors avec le maire du palais Erchinoald, au nom des trois princes mineurs, ses fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry I, avait compris l'importance politique d'une guerre qui devait assurer l'influence des Francs en Italie, et montrer à l'Europe que les Mérovingiens savaient protéger leurs alliés. Malheureusement ni elle ni aucun de ses enfants au berceau ne pouvait prendre le commandement de l'expédition. Le chef qui en fut chargé n'était pas capable de lutter sur le terrain de la ruse avec Grimoald. Les Francs pénétrèrent sans résistance en Italie, et s'avancèrent jusqu'aux environs d'Asti. Grimoald vint camper à quelque distance ; mais tout à coup, comme s'il eût été frappé de terreur et qu'une panique soudaine se fût emparée

de ses troupes, il prit la fuite, abandonnant ses tentes, qu'il avait au préalable remplies de vin et de provisions de toutes sortes. Dupes de ce stratagème, les Francs, au lieu de le poursuivre, s'abandonnèrent à la joie d'un triomphe inespéré et s'arrêtèrent à piller le camp lombard. La nuit suivante, ils étaient endormis du sommeil de l'ivresse lorsque Grimoald fondit sur eux avec son armée ; il en fit un si grand carnage qu'à peine quelques soldats fugitifs parvinrent à regagner les Alpes et à rentrer en France (662). Pertharit était du nombre. Ses aventures n'étaient pas finies. Dix ans plus tard, à la mort de l'usurpateur, il devait être rappelé de son exil et s'asseoir enfin sur le trône de Lombardie. En attendant, Grimoald pouvait jouir d'un pouvoir acheté par tant de ruses et de crimes.

Défaites de Constant II en Italie. Sa retraite à Syracuse.

8. L'année suivante (663), la nouvelle du débarquement de l'empereur à Tarente vint troubler sa quiétude. Un messager dépêché en toute hâte de Bénévent à Pavie par son fils Romuald, lui apprenait que Constant II, avec une armée formidable grossie par des renforts venus de Naples et de Sicile, marchait vers l'Apulie. Déjà Lucérie et Éclane, prises d'assaut, avaient été rasées jusqu'au sol. L'empereur menaçait du même sort toutes les villes qui feraient résistance. Grimoald ne prit que le temps de réunir ses troupes et vola au secours de son fils. D'avance il le fit prévenir de sa prompte arrivée, en lui renvoyant le messager Seswald. Malgré la rapidité de sa marche, celui-ci ne put rentrer dans Bénévent, dont l'armée impériale faisait déjà le siége. Arrêté aux avant-postes, il fut conduit à l'empereur, qui lui promit la vie sauve s'il voulait se prêter à une ruse de guerre. Il s'agissait de transmettre à Romuald une fausse réponse, et de lui dire que dans l'impossibilité où il se trouvait de le secourir, son père lui ordonnait de se rendre. Le captif promit tout ce qu'on voulut. Il fut mené au pied du rempart et demanda Romuald. Dès qu'il le vit paraître : « Prince, s'écria-t-il, tenez ferme. Votre père n'est qu'à deux jours de marche. Il campera la nuit prochaine sur les bords du Sangro. Je vous recommande ma femme et mes enfants, car les lâches qui m'entourent vont m'ôter la vie. » En effet, Cons-

tant II, qui se tenait à portée de la voix, lui fit immédiatement trancher la tête. Les Grecs la jetèrent par-dessus la muraille, aux pieds de Romuald, qui la baisa respectueusement et l'arrosa de ses larmes. Après cette cruauté inutile, Constant II renouvela une de ces attaques qui avaient déjà échoué les jours précédents. La population de Bénévent, presque entièrement arienne comme Romuald son chef, était électrisée dans sa résistance par un prêtre catholique, nommé Barbatus. Ce prêtre avait promis aux assiégés la protection du ciel, s'ils consentaient à embrasser la foi véritable. L'événement justifia sa prédiction. L'assaut fut encore une fois repoussé. Constant II n'eut pas le courage d'attendre l'armée de Grimoald. Il leva précipitamment le siége, et marcha sur Naples. Dans le trajet, un de ses corps de troupes fut battu, près du fleuve Calor, par le comte de Capoue. Une autre division grecque, forte de vingt mille hommes, fut anéantie par Romuald. Le roi lombard, arrivé à Bénévent, ne trouvait plus d'ennemis à combattre. La poignée de soldats qui restait à Constant II suffisait à peine à son escorte impériale. Ce fut alors que, renonçant à de vains projets de conquête et ne songeant qu'à réparer par le pillage et la spoliation ses trésors épuisés, il fit à Rome cette visite de douze jours, racontée par le *Liber Pontificalis*. Ses défaites multipliées, la perte de ses troupes, l'impossibilité d'en réunir de nouvelles, expliquent parfaitement son attitude à l'égard du pape Vitalien. Elle aurait été bien différente, si, au lieu d'entrer en vaincu dans la capitale de l'Occident, objet de tous ses rêves, il y eût mis le pied à la tête d'une armée victorieuse. Contraint de dissimuler les passions monothélites qui le dominaient toujours, il se borna à piller, comme un voleur vulgaire, les trésors de la ville éternelle. Les navires chargés de transporter ce butin sacrilége des rives du Tibre à celles du Bosphore (c'était la destination que, d'après le récit du *Liber Pontificalis*, leur donnait officiellement le spoliateur), avaient en réalité l'ordre de s'arrêter à Syracuse, où l'empereur comptait se rendre bientôt en personne. Il lui était impossible, en effet, sans s'exposer à tomber aux mains du roi lombard, de prolonger son séjour à Rome. Il se hâta de tra-

verser l'Italie méridionale, subit une dernière défaite à Reggio, d'où il s'embarqua pour Syracuse ; exilé à la fois de ses deux capitales d'Orient et d'Occident, méprisé de l'une et exécré de l'autre (634). Tel fut le terme d'une expédition qui devait rendre l'Italie aux empereurs. Elle ne fit qu'affermir et étendre la domination lombarde. Romuald s'empara de Tarente, de Brindes et d'une partie de la Calabre. Il ne resta plus à l'empire, dans le midi de la péninsule, que Gaëte, Naples, Amalfi et quelques petites villes sur le littoral.

Conversion des Lombards au catholicisme

9. Romuald et ses guerriers se montrèrent fidèles à la promesse faite au jour du danger. Ils embrassèrent le catholicisme et choisirent pour évêque de Bénévent le prêtre Barbatus, aux prières duquel ils n'hésitaient point à attribuer leur délivrance. Cet exemple fit une profonde impression sur le reste de la nation lombarde, restée jusqu'alors arienne. Cependant le roi Grimoald persévérait dans la vieille hérésie. Peut-être sa conscience y trouvait-elle des accommodements que le catholicisme ne lui aurait pas fournis : peut-être voulait-il, avant de se convertir, donner un libre cours à quelques projets de vengeance. Durant sa rapide campagne contre l'empereur, les habitants de *Forum Popilii* (Forlimpopoli), ville dépendante de l'exarchat de Ravenne, escomptant des espérances chimériques, avaient violé les traités et fait incursion sur la frontière lombarde. L'année suivante, le samedi saint, Grimoald fondit sur eux à l'improviste, pendant que toute la population était rassemblée dans le *baptisterium*. Ce fut un massacre immense ; ni l'âge ni le sexe ne furent épargnés. Les prêtres et les diacres qui administraient le baptême solennel furent les premières victimes ; leur sang, mêlé à celui des néophytes, rougit les eaux de la piscine sacrée. Quand il ne resta plus une âme vivante dans cette malheureuse ville, Grimoald la fit raser jusqu'aux fondements. Opitergium, sur l'Adriatique, eut le même sort. Plus heureux qu'à Forlimpopoli, quelques habitants réussirent à tromper la fureur des soldats. Ils allèrent fonder, plus rapprochée de Ravenne, la cité moderne d'Oderzo. Ces barbaries, exécutées de sang-froid, révoltent l'imagination, et nous font frémir à distance. Mais dans leur sauvage

explosion, elles gardaient cependant un caractère exceptionnel et local. Il est impossible de les comparer aux férocités systématiques et organisées dont notre civilisation actuelle, tombée beaucoup plus bas que le paganisme lui-même, puisqu'elle prétend supprimer Dieu, offre le spectacle au monde consterné. Grimoald croyait en Dieu : il se convertit au catholicisme, sous l'influence d'un saint évêque, Jean de Bergame. Toute sa nation l'imita. Le pape Vitalien eut la joie de voir ces loups jadis dévorants, transformés en agneaux dociles, se courber sous la houlette du divin pasteur. La barbarie native disparut des mœurs nationales. Les lois de Rotharis furent l'objet d'une révision où la mansuétude évangélique se signala en faveur des faibles, des pauvres, des opprimés. A partir de cette époque, on ne cite plus de Grimoald que des traits de justice et de bienveillance. En 667, une horde nomade de Bulgares, sous la conduite d'un khan nommé Alzec, vint lui offrir ses services. Alzec et sa tribu embrassèrent le christianisme ; Grimoald leur assigna un territoire dans le Samnium, près de la cité actuelle de Molise. C'étaient de nouveaux auxiliaires, pour le cas où Constant II eût voulu renouveler quelque entreprise sur l'Italie.

Schisme de l'archevêque de Ravenne, Maurus.

10. L'empereur fratricide n'y songeait pas. Sa grande préoccupation était, comme nous l'a appris déjà le *Liber Pontificalis*, de se refaire un trésor en accablant d'impôts les malheureux insulaires chez lesquels il était venu cacher son ignominie. Livré aux plus infâmes désordres, il ne semblait se rappeler son titre d'empereur que pour assouvir contre l'église romaine ses fureurs monothélites. Ainsi il engagea Maurus, archevêque de Ravenne, à se déclarer indépendant du pape, sous prétexte que la capitale de l'exarchat ne devait relever, même au spirituel, que de l'empereur. La théorie du césar pontife, si goûtée à Constantinople, allait ainsi s'établir en Occident. Egaré par l'ambition, Maurus se prêta à cette déplorable intrigue. Saint Vitalien le cita à Rome, et sur son refus de comparaître, le frappa d'une sentence d'excommunication. L'archevêque interjeta appel à la cour de Syracuse. Constant II, par un décret du 1er mars 666, ordonna, « en vertu de sa divinité, ce sont ses paroles textuelles, que les métropolitains de Ravenne seraient

pour toujours exempts de toute juridiction ecclésiastique quelconque, fût-ce même celle du patriarche de l'ancienne Rome. » Abrité par cette décision impériale, Maurus persévéra dans le schisme. Ses dernières paroles, au lit de mort, furent une recommandation à son clergé d'éviter toutes relations avec Rome (672). Ce vœu sacrilége ne fut que trop respecté.

Fin tragique de Constant II.

11. Jamais peut-être la situation de l'empire n'avait été plus critique. Du fond de son île, Constant II prétendait gouverner l'Orient et l'Occident, sans pouvoir défendre le premier contre Moaviah qui reprenait l'offensive ; sans pouvoir, dans le second, exercer d'autre acte de souveraineté que des brigandages, et une intolérable oppression sur les quelques provinces qui lui obéissaient encore. Les armées du calife parcouraient impunément l'Arménie ; elles s'avancèrent jusqu'à Andrinople : Byzance ne dut son salut qu'à un hasard heureux. Le chef islamite fut tué dans une chute de cheval, et ses soldats se retirèrent, sans d'ailleurs avoir été attaqués. L'Afrique, déjà accablée par la redevance annuelle imposée par les musulmans, se vit menacée d'un tribut non moins pesant exigé par Constant II. L'envoyé de ce prince arriva à Carthage, et fit publier un décret impérial ordonnant que la province africaine verserait chaque année à la cour de Syracuse une somme égale à celle qu'on payait au calife. « Ce sera, disait Constant II, la seule punition que nous infligerons aux africains, pour avoir sans notre consentement traité jadis avec Abdallah. » Une émeute éclata dans la ville : « Quoi ! disait-on, l'empereur veut-il aider les Sarrasins à nous affamer? Qu'il vienne lui-même ; qu'il nous arrache la vie que les Sarrasins nous ont laissée. » L'envoyé impérial n'osa point affronter l'effervescence populaire. Il se hâta de regagner son vaisseau et de mettre à la voile. Constant II, dès la première nouvelle de l'insurrection, fit partir trente mille hommes, ses dernières troupes, avec ordre d'étouffer la rebellion dans le sang. Ils arrivèrent trop tard. Une députation partie de Carthage était allée à Damas supplier le calife de prendre possession de l'Afrique, et de la délivrer pour jamais de la tyrannie des empereurs. Une pareille requête fut, on le conçoit,

exaucée sur-le-champ. Les troupes de l'Islam traversèrent la Cyrénaïque, écrasèrent en passant la petite armée de Constant II au moment où elle débarquait à Tripoli, et après une expédition sinon glorieuse, au moins fertile en pillage, rentrèrent en Egypte. Tant de désastres accumulés sur le monde par un empereur dont les crimes égalaient l'incapacité, soulevaient contre lui la haine universelle. Enfin, le 15 juillet 668, pendant qu'il était au bain, l'officier de service, nommé André, fils du patrice Troïlus si tristement célèbre dans les interrogatoires de saint Maxime, saisit une lourde aiguière de bronze, lui fendit le crâne d'un seul coup, et prit la fuite. Quelques instants après, les serviteurs entrèrent et trouvèrent leur maître noyé dans l'eau et le sang. Ainsi mourut dans la trente-huitième année de son âge, la vingt-septième de son règne, un prince qui emportait au tombeau une mémoire abhorrée.

Avénement de Constantin IV, Pogonat.

12. Le meurtrier ne fut pas poursuivi. Les principaux officiers, ses complices, revêtirent de la pourpre un arménien, nommé Mizitzès, que la majesté de sa taille et une extraordinaire beauté avaient rendu populaire parmi les soldats. La nouvelle de cette révolution arriva si rapidement à Byzance qu'on en fut, dit-on, informé le jour même. Constantin, depuis longtemps associé à l'empire par son père, comprit la nécessité d'agir vigoureusement et d'étouffer, dès sa naissance, une usurpation qui pouvait devenir fatale à la dynastie d'Héraclius. Ce jeune prince, nous l'avons dit précédemment, était profondément attaché à l'orthodoxie. Le concours des catholiques et en particulier celui du pape saint Vitalien lui était assuré. La récente conversion des Lombards au catholicisme lui créait en Italie des alliés fidèles, à condition qu'il renonçât aux folles prétentions de son père. Il fallait profiter sans retard de tant de conjonctures favorables. Mais la flotte et la plus grande partie des armées impériales étaient dispersées en Sicile et en Afrique, sous les drapeaux de l'usurpateur. Constantin, avec cette rapidité qui crée les ressources et prépare le succès, leva des troupes en Asie, en Grèce, en Italie, en Sardaigne, en Afrique même, équipa une nouvelle flotte et, au printemps de l'année 669, s'embarqua pour Syracuse. Au départ, il jura de laisser croître sa

barbe jusqu'au jour où il rentrerait victorieux dans sa capitale. Il dut à cette circonstance le surnom de Pogonat (le Barbu), que l'enthousiasme byzantin lui décerna plus tard. Son arrivée soudaine frappa les rebelles d'épouvante. Mizitzès et les principaux conjurés lui furent livrés par les soldats eux-mêmes. Ils eurent la tête tranchée, et, selon l'usage barbare de l'époque, ces trophées sanglants furent envoyés à Constantinople. Parmi les victimes, le patrice Justinien excita seul de justes regrets. Ce guerrier dont on estimait les vertus et le courage était entré dans le complot non par ambition personnelle, mais uniquement par la haine que lui inspiraient les vices de Constant II. Son fils, jeune homme de vingt ans, nommé Germain, l'avait accompagné à Syracuse. Témoin de l'exécution de son père, il ne put retenir quelques paroles injurieuses arrachées à une douleur fort légitime. L'exclamation filiale fut travestie en un crime de lèse-majesté. Germain allait être égorgé séance tenante : Constantin arrêta le glaive déjà levé, et commua la peine capitale en un châtiment ignominieux et cruel. Le jeune homme fut mutilé. Il survécut à ce supplice et nous le retrouverons, sur le siége patriarcal de Constantinople, luttant contre les fureurs iconoclastes de Léon l'Isaurien, renouvelant les merveilles d'éloquence et de sainteté de Jean Chrysostome. L'expédition de Syracuse était finie. Le pape Vitalien l'avait puissamment aidée. Constantin IV lui en fit témoigner sa reconnaissance. Le jeune prince, en quittant la Sicile, y laissa les ornements, statues antiques, vases d'or, d'argent, de bronze ciselé dérobés par son père. Ordre fut donné aux agents impériaux de les restituer aux monuments de Rome et aux diverses églises de l'Italie méridionale. Mais la flotte impériale avait à peine disparu à l'horizon que les Sarrasins, au signal de quelques traîtres insulaires, forcèrent l'entrée du port de Syracuse , dévastèrent la ville et emportèrent à Alexandrie tous les chefs-d'œuvre de l'art antique, les derniers trésors de l'Italie, épargnés durant tant de révolutions et de siècles (669).

§ II. L'Espagne catholique.

Situation florissante de l'Église en Occident.

13. L'avénement de Constantin IV renversait les espérances des monothélites ; il mettait fin aux persécutions et aux troubles de l'église d'Orient. Celle d'Occident présentait alors un magnifique spectacle. La civilisation chrétienne se développait de toutes parts. L'influence des souverains pontifes maintenait en Europe l'unité de discipline et de foi. Les conciles étaient devenus comme les grandes assises des nations. L'élément religieux qu'ils représentaient dominait de toute sa supériorité des peuples encore neufs, mais dont la barbarie native tendait chaque jour à disparaître. Les lois, les mœurs, le gouvernement se modifiaient sous l'action féconde des principes de la charité catholique. Les monastères, au triple point de vue de l'agriculture, des sciences et de l'éducation populaire, devenaient dans chaque province des centres de travail, des foyers de lumière et de vertu. La vie religieuse se traduisait par des exemples de sainteté comparables aux plus beaux souvenirs des Thébaïdes monastiques. Ainsi, dans les contrées occidentales ravies aux empereurs, l'Église était parvenue à dompter les plus farouches caractères, chez des peuples que l'orgueil byzantin continuait cependant à désigner par l'odieuse épithète de barbares.

VIIe concile de Tolède. Le roi Chindaswind.

14. Le clergé d'Espagne continuait glorieusement les traditions d'Isidore de Séville et comptait alors dans son sein des évêques non moins illustres par leur génie que par leur sainteté : Eugène III de Tolède, dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume [1] et qui prolongea sa vie jusqu'en 657, Ildefonse son successeur, Fructuosus (saint Fructueux) de Braga, Taïo de Saragosse. Sous l'épiscopat de saint Eugène, quatre conciles se tinrent dans sa métropole, le VIIe en 646, et le VIIIe en 653, le IXe en 655 et le Xe en 656. Chacun d'eux répondait à une situation politique particulière, et à des besoins nouveaux de la monarchie espagnole. En 640, le pieux Chintilla ou Swinthila II était mort. Son successeur, Tulca, ne

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 456.

fit que passer sur le trône. Chassé par une révolution militaire, il fut remplacé en 642 par le général Chindaswind, qui dut son élévation à l'hostilité qu'on lui supposait contre l'influence religieuse. Deux partis en effet ne cessaient d'être en lutte sur cette terre espagnole, menacée, comme l'avait prédit saint Isidore, d'une prochaine invasion musulmane. Depuis la promulgation du code civil des Visigoths en 633, au IV[e] concile de Tolède, le peuple sincèrement attaché à ce qu'il nommait déjà ses *Fueros juzgos* (*Fori judicia*), soutenait franchement la double autorité des rois et des évêques, à laquelle il en était redevable. Par contre, les grands, « les nobles hommes, » comme on disait alors, jaloux de renverser une législation qui limitait leurs priviléges, fomentaient sans cesse des divisions, des révoltes, des changements de dynastie. Insensés qui perdaient ainsi, dans des discordes intestines, l'avenir de leur nation et de leur patrie ! L'avénement de Chindaswind était leur ouvrage ; mais le peuple frémissait sous le joug, et les conspirations semblaient naître sous les pas du nouveau roi. Pour affermir son pouvoir, il lui fallut recourir à l'autorité épiscopale dont l'influence lui avait jusque-là paru si odieuse. Ce fut l'occasion du VII[e] concile de Tolède (646), où vingt-huit évêques, tout en édictant des peines rigoureuses contre les conspirateurs, clercs ou laïques, qui refuseraient l'obéissance au prince, stipulèrent l'obligation inviolable pour le prince lui-même de rester fidèle à la religion et à la foi catholiques. Un canon spécial, formulé à la requête du roi, prescrivait aux évêques les plus rapprochés de Tolède de venir chaque mois offrir leurs hommages au souverain [1]. Cette curieuse recommandation prouve que la cour de Chindaswind n'avait guère jusque-là été fréquentée par les ecclésiastiques. Le monarque se montra reconnaissant ; à partir de cette époque, toutes les divisions furent apaisées et saint Eugène, en dédiant au prince une édition revue et complétée de l'*Hexameron* de Dracontius, pouvait sans flatterie parler de « la très-éminente piété » qui brillait sur le trône [2].

[1] Labbe, *Collect. Concil.*, *Toletan.* VII, tom. V, col. 1816-1843.
[2] S. Eugen., *Epist. ad Chindaswinth.*, *Prolog. in Dracontii Hexaemeron ; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 570.

Réceswind. VIIIe, IXe et X^e conciles de Tolède.

15. Malgré ce retour à de plus favorables dispositions, Chindaswind, durant les onze années de son règne, paraît s'être tenu en défiance contre les conciles. Après celui de 646, il n'en laissa plus convoquer d'autres. Mais son fils, Réceswind, adopta une politique complétement différente. Il comprit que le clergé seul pouvait faire équilibre au pouvoir excessif d'une noblesse audacieuse et envahissante. Monté sur le trône en 653, il inaugura son règne par la tenue du VIIIe concile de Tolède, où assistèrent cinquante-deux évêques. Des mesures y furent adoptées contre l'oppression toujours croissante des nobles. En retour, on abrogeait le serment fait autrefois par toute la nation au IVe concile de Tolède, serment par lequel roi et peuple s'étaient engagés pour eux et leurs successeurs à ne jamais faire grâce aux criminels d'État. Dans un pays où les conspirations étaient en permanence, une pareille loi devenait draconienne, et l'on conçoit qu'il fût nécessaire de l'abroger. Mais il eût été bien préférable d'entrer dans les vues des premiers législateurs et de ne pas travailler sans cesse à renverser le roi, sauf à recourir ensuite à la clémence royale. Sous le rapport dogmatique, il semble que le VIIIe concile de Tolède eut à dresser une profession de foi conforme aux décisions du synode romain de Latran, envoyées par saint Martin à toutes les provinces de l'univers catholique. Dans son allocution préliminaire, Réceswind déclare en général qu'il est attaché de cœur et d'âme à la doctrine orthodoxe, fondée sur la pierre immuable posée par Jésus-Christ comme base de son Église. Après lui, et plus explicitement les pères font profession de foi orthodoxe ; ils anathématisent *in globo* les sectes de Nestorius, d'Eutychès et des autres hérétiques orientaux. Cependant ils ne désignent pas spécialement le monothélisme ; on remarque seulement qu'ils insistent d'une façon particulière sur le dogme de la procession du Saint-Esprit [1]. Les IXe et X^e conciles de Tolède tenus l'un en 655, l'autre en 656, n'eurent pas le caractère d'assemblées nationales, bien que Réceswind y assistât en personne. Les seuls évêques de la province ecclésias-

[1] Labbe, *Concil. Toletan.* VIII ; tom. VI, col. 394.

tique, sous la présidence de saint Eugène III, y prirent part. Ils se préoccupaient de rétablir la discipline cléricale, facilement ébranlée par des commotions politiques si fréquentes [1]. Eugène III ne survécut que quelques mois à la tenue du x[e] concile. Sa vie ne nous est que fort imparfaitement connue. Mais les témoignages rendus à sa sainteté sont éclatants et nombreux. Poète chrétien, il a laissé deux volumes de vers, intitulés *Miscellanea*, qui rappellent l'élégance et la facilité de saint Fortunat [2]. Pour combattre les derniers fauteurs de l'arianisme, il avait écrit un traité de controverse *de Trinitate*, cité par saint Ildefonse comme un chef-d'œuvre, et malheureusement perdu pour nous.

Saint Ildefonse évêque de Tolède.

16. Saint Ildefonse (*Hildefonsus*, dont les Espagnols ont fait Alphonse et le diminutif Alonso), neveu maternel de saint Eugène III, lui fut donné pour successeur aux acclamations unanimes du clergé et du peuple de Tolède. Dans sa jeunesse, élevé sous la direction de saint Isidore au monastère de Séville, Ildefonse s'était distingué par une pureté angélique et un culte de tendresse pour la sainte Vierge. Doué d'un véritable génie musical, il enrichit la liturgie mozarabe d'hymnes et de chants que l'Espagne encore aujourd'hui n'a point oubliés. Le style harmonieux et pur de ses ouvrages rappelle le lait et le miel de saint Ambroise [3]. A vingt ans,

[1] Labbe, *Concil. Toletan.* VIII; tom. VI, col. 451 et 459.

[2] La fête de saint Eugène III est fixée au 9 novembre. Voici son épitaphe composée par lui-même en forme d'acrostiche. Elle est citée comme un modèle du genre :

E *xcipe, Christe potens, discretam corpore mente* M
U *t possim picei pœnam vitare barathr.* I
G *randis inest culpa, sed tu pietate redunda.* . . S
E *lue probra, Pater, et vitæ crimina toll.* . . . . E
N *on sim pro meritis sanctorum cœtibus exu.* . . L
I *udice te, prosit sanctum vidisse tribuna.* L
U *is, lector, uno qui sim, dignoscere vers.* . . . . U
S *igna priora lege, mox ultima nosse valebi.* . . S

(S. Eugen. Tolet., *Opusc.*, *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 356.)

[3] Les hagiographes donnent à Ildefonse l'épithète déjà consacrée pour saint Ambroise, et l'appellent le *doctor mellifluus*. (*Vit. S. Ildefons.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 43. C.)

malgré les supplications de son père, dont il était le seul héritier, Ildefonse se fit moine au couvent d'Agali, situé dans un faubourg de Tolède. Appelé ensuite par les suffrages des religieux à la dignité abbatiale, il déploya un zèle, un courage, une vigilance qui passèrent en proverbe. « Plein de mansuétude avec les pacifiques, dit l'hagiographe, il résistait comme une lame d'acier à toutes les violences : »

Ensis offensis erat abbas Agaliensis [1].

Son nom devint célèbre dans toute l'Espagne. Nul ne l'égalait en sainteté, en éloquence ; aussi, à la mort d'Eugène III, la population de Tolède tout entière courut au monastère d'Agali, et ramena en triomphe l'illustre abbé pour le faire asseoir sur le siége épiscopal (657). La vertu et la science y montaient avec lui. Deux sectaires goths venus de Narbonne, Theudius et Helladius, parcouraient alors l'Espagne et y réveillaient le vieux levain du priscillianisme. Ils s'attaquaient surtout au dogme de la virginité immaculée de Marie, semant dans le peuple les plus horribles blasphèmes. Leur propagande rencontrait dans la race juive, si nombreuse en Espagne, d'ardents auxiliaires. Ildefonse composa pour les réfuter son admirable livre de la *Virginité perpétuelle de sainte Marie* [2], l'un des plus beaux ouvrages qui aient été composés à la louange de la Mère de Dieu. L'effet en fut immense dans toute l'Espagne. Quiricus, évêque de Barcinona (Barcelone), écrivait à saint Ildefonse : « Je revenais d'un long et pénible voyage, brisé de fatigue, tellement accablé que je ne pus reprendre les fonctions de mon ministère. J'avais heureusement sous la main l'exemplaire de votre livre, dont vous m'avez fait présent. Je le lus avec un charme indicible. Comme un parfum céleste, il dissipa toutes mes langueurs. Au souffle du Saint-Esprit qui vous l'a inspiré, j'ai retrouvé mes forces pour servir Dieu et la glorieuse Vierge sa mère [3]. » A ces félicitations, l'humble auteur répondait

[1] *S. Hildefons., Vita; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 49. — [2] *S. Hildefons., De Virginit. perpet. S. Mariæ; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 54. — [3] *Ibid.*, col. 193; *Epist. Quiric. ad Hildefons.*

ainsi : « J'ai fait hommage à mon Seigneur Jésus de la lettre que m'adresse votre béatitude : à Dieu seul toute gloire ! Quant à moi, la conscience de ma misère me tient épouvanté, tremblant, couvert de confusion, aux pieds du souverain juge [1]. » La reine du ciel voulut elle-même, d'abord par un intermédiaire miraculeux et plus tard par une apparition personnelle, récompenser la piété de son serviteur. Durant la fête de sainte Léocadie [2] patronne de Tolède, comme Ildefonse priait à son tombeau, entouré du roi Réceswind et d'un peuple immense, la martyre s'élevant de son sépulcre apparut soudain aux yeux étonnés. Elle s'approcha de l'évêque et lui dit : « La vie d'Ildefonse fait la gloire de Marie, ma dame et ma reine. » En 659, Ildefonse avait établi au 18 décembre la fête aujourd'hui connue sous le titre de *Exspectatio partus beatæ Virginis*. Ce jour-là, comme il se rendait avec tout son clergé à l'office de matines, la basilique se trouva soudain illuminée d'une éblouissante splendeur. La divine Marie apparut assise sur le trône épiscopal : autour d'elle, le chœur des anges et des vierges faisait retentir les voûtes d'une harmonie céleste. « Tu m'as louée dignement, dit-elle à son serviteur. Je t'apporte un vêtement de gloire. » Après avoir ainsi parlé, la Vierge disparut, laissant sur la chaire de l'évêque une aube d'un tissu merveilleux, que saint Ildefonse revêtit pour célébrer la messe. Le pieux docteur mourut âgé de soixante ans, le 23 janvier 667. Sa mémoire est restée en bénédiction, et tous les dévots de Marie connaissent ses ouvrages. Il ajouta au *de Viris illustribus* de saint Isidore de Séville un nouveau livre qui ne nous est point parvenu dans son intégrité. Deux autres traités, *de Cognitione baptismi* et *de Itinere deserti* [3], sont à peu près

[1] *Ibid.*, col. 194 ; *Hildefons. ad Quiric. respons.*

[2] Sainte Léocadie, vierge et martyre, souffrit la mort pour la foi dans la xe persécution générale, sous l'empereur Dioclétien. Elle est la patronne de Tolède, où trois églises célèbres lui sont dédiées, la première sur l'emplacement de sa maison natale, la seconde au lieu où elle fut incarcérée et souffrit le martyre, la troisième sur son tombeau. Durant l'invasion des Maures, ses reliques furent transférées à Oviedo, puis à l'abbaye de Saint-Ghislain dans le Hainaut. Le roi Philippe II les fit ramener à Tolède en 1580 ; elles reposent aujourd'hui dans la magnifique cathédrale de cette cité.

[3] *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 111-194.

tout ce qui nous reste des nombreux ouvrages que les catalogues anciens lui attribuent.

Saint Fructueux, archevêque de Braga.

17. Fructuosus (saint Fructueux), contemporain de saint Ildefonse, avait comme lui cherché de bonne heure dans la vie monastique le secret de la perfection chrétienne. Issu du sang royal des Visigoths, sa naissance l'appelait à toutes les dignités mondaines ; il leur préféra la solitude du cloître. Élève de la célèbre école de Palentia, fondée par le vénérable évêque Conantius, il passa dans l'étude des saintes lettres les premières années de son adolescence. A la mort de ses parents, il distribua tous ses biens meubles aux pauvres, et fonda sur ses terres patrimoniales sept monastères florissants. Le plus célèbre d'entre eux est celui qu'il dédia sous le vocable des saints martyrs Justus et Pastor, à Complutum (Alcala de Hénarès). Il en écrivit lui-même la règle [1] et en conserva le gouvernement, jusqu'à ce qu'il y eût établi dans toute sa vigueur l'esprit de mortification et d'obéissance. Il se fit alors élire un successeur et se retira dans un ermitage isolé. A son exemple, des multitudes d'âmes se sentaient éprises des charmes de la vie religieuse. On vit des familles entières, les pères avec leurs fils, les mères avec leurs filles, accourir par troupes aux divers asiles ouverts à leur sexe par Fructueux. Le gouverneur de la province signalait cette émigration « qui menaçait, dit-il, de ne plus laisser personne pour remplir les charges de l'État. » De son côté, poursuivi dans la solitude par tant de disciples avides de recueillir ses enseignements, Fructueux songeait à s'embarquer pour l'Orient, en quête d'un désert où il pût vivre ignoré. Mais on l'arrêta sur la route, et l'homme de Dieu se vit contraint de céder aux vœux de tout un peuple en acceptant l'évêché de Dume. En 656 le x[e] concile de Tolède, auquel il assista, vit se produire un incident étrange. Le métropolitain de Braga, Potamius, dont la réputation était restée jusque-là intacte, fit remettre aux pères un mémoire dans lequel il s'accusait spontanément d'une faute d'impureté demeurée secrète. Appelé devant le concile, Potamius confirma en

[1] S. Fructuos., *Regula monachorum; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1099.

pleurant la vérité de son récit, déclara que depuis neuf mois il vivait dans la pénitence, et demanda à être déposé canoniquement. Saint Fructueux lui fut donné pour successeur et se montra sur le siége de Braga ce qu'il avait été à Dume, un modèle vivant d'austérité monastique et de charité épiscopale. Dans sa dernière maladie, on lui demanda s'il craignait la mort. « Non, répondit-il. Bien que je ne sois qu'un misérable pécheur, je regarde la mort comme un passage qui mène à Dieu. » Il se fit transporter à l'église, reçut l'absolution des mains d'un de ses prêtres et demeura le reste du jour au pied de l'autel, couché sur la cendre, les mains élevées vers le ciel. Il mourut dans cette attitude, le 16 avril 659.

Taïo évêque de Saragosse. Sa vision à Saint-Pierre de Rome.

18. On se rappelle le premier voyage fait à Rome sous le pontificat d'Honorius par un prêtre de Saragosse, Taïo, ami de saint Eugène III et de saint Braulio, disciple comme eux du grand Isidore de Séville [1]. Après la mort de saint Braulio, le pèlerin de Rome lui fut donné pour successeur et se montra le digne héritier de son siége et de ses vertus. Le roi Chindaswind professait pour lui la même vénération que pour saint Eugène. Lors du VIIe concile de Tolède (646), Taïo fut chargé par les pères de se rendre de nouveau à Rome pour y compléter la collection des ouvrages de saint Grégoire le Grand, et en particulier du livre des *Morales* dont il n'avait pu se procurer auparavant que la première partie. Au moment où l'évêque de Saragosse arriva dans la ville éternelle, le pape saint Martin I venait d'inaugurer son pontificat (649); il réunissait contre le monothélisme les textes des docteurs et des pères qui devaient être cités au concile de Latran. La requête de Taïo demandant communication des manuscrits de saint Grégoire fut très-favorablement accueillie par le pape. Mais le manuscrit ne se trouvait pas : les bibliothécaires du saint siége firent d'inutiles recherches dans les archives, et les jours s'écoulaient sans résultat. Un matin, Taïo se rendit près du pontife, entra avec lui dans la bibliothèque, et lui montrant du doigt un écrin (*scrinium*) : « C'est là, dit-il, que se trouve le manuscrit de Grégoire le

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 459.

Grand. » On ouvrit l'écrin : il contenait en effet la seconde partie des *Morales*, ou Commentaires de saint Grégoire sur le livre de Job. « Comment avez-vous pu être si bien renseigné ? demanda le pape. — La nuit dernière, répondit l'évêque, je priai les *ostiarii* (portiers) de me laisser veiller sur le tombeau du bienheureux Pierre prince des apôtres. Ils y consentirent. J'implorais avec larmes son intercession lorsque, au milieu de la nuit, la basilique fut tout à coup remplie d'une lumière si resplendissante, qu'elle faisait disparaître celle des lampes allumées autour du tombeau. Aux chants d'une psalmodie céleste, je vis entrer dans l'église des bataillons de saints. Un frisson de terreur parcourut mes veines. Dans l'épouvante je me prosternai, privé de tout sentiment. Bientôt je revins à moi : deux vénérables vieillards m'avaient relevé et me parlaient avec une douceur ineffable. Quel motif vous amène ici, et vous a fait affronter les fatigues d'une périlleuse navigation ? me demandèrent-ils. Sur ma réponse, ils me désignèrent si clairement le lieu où étaient les manuscrits cherchés, que je croyais le voir ; et en effet, je le voyais tel qu'il s'offre en ce moment à mes regards. A mon tour, j'osai demander quels étaient ces bataillons de saints qui remplissaient la basilique. Il me fut répondu que c'était tout le cortége des pontifes romains, successeurs de saint Pierre, entourant le prince des apôtres et Paul le docteur des nations. Enhardi par la bienveillance des deux augustes vieillards : Vous-mêmes, qui êtes-vous ? leur dis-je. Un seul me répondit en ces termes : Je suis Grégoire, dont tu es venu de si loin chercher les ouvrages [1]. » Après ce récit, le pape prodigua à Taïo les témoignages de la plus sincère vénération. Il mit à ses ordres des copistes pour reproduire le manuscrit miraculeusement retrouvé. A son retour en Espagne, Taïo composa en cinq livres, sous le titre de *Sententiæ* [2], un résumé complet des œuvres de saint Grégoire le Grand. Il le dédia à l'évêque de Barcelone, Quiricus, le même auquel saint Ildefonse aimait à donner ses livres.

[1] Taion., *Visio; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 990. — [2] *Ibid.*, col. 731.

§ III. Église des Gaules.

Saint Sigebert II roi d'Austrasie.

19. L'église des Gaules n'était pas moins féconde en exemples de sainteté. La mort simultanée des deux frères mérovingiens Clovis II et Sigebert II, en 556, avait laissé la régence de Neustrie aux mains de sainte Bathilde et privé l'Austrasie d'un roi dont le nom est inscrit au catalogue des saints. « Une paix profonde régna sur tous les points de l'Austrasie, dit l'hagiographe, tant que vécut le bienheureux roi Sigebert. Dieu qui avait donné à Salomon la sagesse, les trésors et la puissance, octroya les mêmes dons avec surabondance à notre Salomon austrasien. Le fils de David abusa de son pouvoir et de ses richesses ; le fils de Dagobert les employa à tout ce qui peut élever les mœurs d'une nation et sanctifier les âmes. Il fonda sur les différents points de son royaume douze monastères, entretenus aux frais du trésor royal. Il les considérait comme des centres de charité, des séminaires de vertu pour les provinces environnantes. Quand il mourut dans sa vingt-huitième année, comme une fleur coupée au printemps, les peuples se montrèrent inconsolables et les prêtres disaient sur son cercueil : *Raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus* [1]. » A côté d'un saint roi avait vécu un ministre hypocrite, le maire du palais Grimoald, indigne fils du bienheureux Pépin de Landen. Durant toute la vie de Sigebert, il dissimula son ambition et ses vices. Son nom figure à côté de celui du prince dans les diplômes de fondation des monastères de Malmondier et de Stavelo, que nous avons encore [2]. Il affectait envers les églises une libéralité presque royale. Sigebert, dont le trait dominant était, selon l'expression du chroniqueur, « une simplicité de colombe, » ne soupçonna jamais la sinistre ambition de Grimoald. Celui-ci n'aspirait à rien moins qu'à détrôner son maître, lequel semblait par sa confiance illimitée lui en fournir tous les moyens. Longtemps on avait attendu la naissance d'un héritier du trône, mais l'union de Sigebert avec Hymnehilde semblait stérile. Le roi

[1] *S. Sigebert. reg. Francor. Vita; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 312.
[2] *Diplom. S. Sigebert.; Patr. lat.*, tom. cit., col. 326.

adopta le fils même de Grimoald. Quelques années après, Dieu accorda un fils au pieux roi, et Grimoald fut choisi pour élever le jeune prince, qui reçut au baptême le nom de son aïeul Dagobert. C'était confier la victime au bourreau. A la mort de Sigebert, Grimoald cessa de dissimuler. Le malheureux Dagobert fut saisi dans son berceau (il n'avait que trois ans), et conduit en Angleterre. L'évêque d'York saint Wilfrid le recueillit; il prit soin de son enfance abandonnée. Cependant Grimoald fit répandre le bruit que le jeune prince était mort subitement. Une comédie d'inhumation royale eut lieu dans l'église de Metz : le peuple qui venait de pleurer le père retrouva des larmes pour pleurer le fils. Le trône était vacant. Grimoald, en vertu de l'adoption précédemment souscrite par Sigebert, convoqua une assemblée des leudes, et réussit à faire proclamer roi son propre fils, sous le nom de Childebert. Le crime triomphait impudemment, mais l'heure de la justice ne se fit point attendre. Informée par Hymnehilde de cette horrible trame, la régente de Neustrie, sainte Bathilde, fit arrêter Grimoald, et le monstre finit ses jours dans un cachot. Childebert, fantôme royal, disparut sans que l'histoire ait retrouvé sa trace, et les deux royaumes unis furent administrés par sainte Bathilde au nom de ses trois fils encore mineurs, Clotaire III, Childéric II et Thierry III. Quant à l'infortuné Dagobert, nul ne connaissait le lieu de sa retraite; il ne reparut que vingt ans plus tard pour revendiquer les droits de sa naissance.

Règne et mort de Clovis II roi de Neustrie.

20. Clovis II, l'époux de sainte Bathilde, mort lui aussi à la fleur de l'âge, n'avait pas laissé comme Sigebert une mémoire vénérée. De précoces débauches épuisèrent sa jeunesse; on le disait frappé de vertige, et le cri populaire l'accusait de sacrilége. L'auteur des *Gesta Dagoberti* nous fait connaître l'incident qui donna lieu à cette double accusation. « Étant venu, dit-il, prier sur la tombe de saint Denys, Clovis voulut se faire ouvrir le sépulcre des martyrs. C'était moins la religion qu'un sentiment de cupidité qui le dirigeait. Aussitôt qu'il eut sous les yeux le corps du très-excellent martyr et pontife Denys, il saisit un ossement du bras, le cassa en deux et en prit la moitié. Mais Dieu le frappa sur

le champ de démence. Son escorte saisie d'horreur l'entraîna loin du théâtre de son sacrilége. Pour obtenir sa guérison, on fit au nom du roi des donations à l'abbaye. La relique spoliée par lui fut rapportée dans une châsse d'or, enrichie de pierres précieuses. Clovis ne recouvra jamais complétement la raison, et deux ans après il termina son règne et sa vie [1]. » Nous avons encore le texte authentique du diplôme royal délivré en 654, au nom de Clovis II, à l'abbaye de Saint-Denys. L'acte porte entre autres souscriptions celles de saint Annemundus métropolitain de Lyon, de saint Éloi, de saint Landry, de l'évêque d'Auxerre saint Palladius. Parmi les leudes et hommes illustres (*viri inlustres*) de la cour, on remarque les signatures de Marculfus l'auteur des *Formules* cancellaresques du palais mérovingien, d'Ebrulfus (saint Evroul) qui fut depuis l'un des plus zélés propagateurs de la vie monastique en Neustrie; de Rado (saint Radon), frère de saint Ouen; enfin le nom sinistre d'Ébroïn, qui venait de succéder à Erchinoald dans la charge de maire du palais. L'original, longtemps conservé dans les archives de Saint-Denys, était écrit sur un papyrus d'Égypte [2]. Le texte est entièrement conforme à la formule reproduite dans le recueil de Marculfe pour les priviléges royaux accordés aux monastères. Le roi déclare que de concert avec l'évêque de Paris Landericus (saint Landry), il accorde une exemption générale de toute juridiction tant spirituelle que temporelle à la congrégation des frères chargés de prier pour le salut de la monarchie au tombeau des glorieux martyrs Denys, Rustique et Eleuthère, patrons des rois francs. Il défend à toute personne constituée en dignité ecclésiastique ou civile de s'arroger aucun droit sur les terres, les revenus, les serfs appartenant à l'abbaye, même à titre d'échange, sans le consentement exprès de la communauté et la permission spéciale du roi. L'immunité s'étend à tous les objets mobiliers, livres, ornements d'autel, croix, vases sacrés. Le privilége est stipulé à la

[1] *Gest. Dagobert.*, cap. XLI; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1426.
[2] Mabill., *De re diplomatic.*, lib. I, tit. V, n° 7.

charge pour les moines de reprendre la psalmodie perpétuelle *per turmas*, dans l'ordre établi autrefois par Dagobert de glorieuse mémoire, tel qu'il se pratique au monastère de Saint-Maurice d'Agaune [1].

Translation des reliques de S. Benoît et de sainte Scholastique au monastère de Fleury-sur-Loire.

21. La faute de Clovis II s'emparant d'une relique de saint Denys dans une intention évidemment pieuse, ne paraîtrait pas de nos jours aussi énorme qu'elle le fut aux yeux de ses contemporains. Il faut, pour apprécier le fait, noter qu'alors les reliques des saints n'étaient pas comme de nos jours détachées par fragments, pour être réparties dans des reliquaires séparés. Nous en avons déjà fait la remarque à l'époque de saint Grégoire le Grand. La tombe des martyrs ou des confesseurs était inviolable. Leurs ossements y reposaient tout entiers. Comme souvenirs les fidèles se partageaient soit l'huile des lampes allumées en leur honneur, soit les tapis et les riches étoffes qui recouvraient le monument. C'étaient des reliques de ce genre que saint Éloi conservait avec tant de vénération dans son oratoire [2]. L'usage d'exhumer les corps saints pour les placer sur les autels ne commença guère à s'introduire dans l'église latine avant le VIIIe siècle. On conçoit dès lors que l'ouverture par effraction d'une tombe sainte, le bris et le vol d'un ossement, prissent les caractères d'un sacrilége. Nous avons précisément une lettre du pape Vitalien adressée à Clovis II pour se plaindre d'un fait analogue, qui eut à cette époque un retentissement immense. La lettre pontificale n'arriva à la cour mérovingienne qu'après la mort du jeune prince. Elle était ainsi conçue : « Vitalien évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi des Francs Clovis, s'il est vraiment fils d'obéissance, salut et bénédiction apostolique. Conformément aux règles du concile de Nicée défendant aux clercs et aux religieux de voyager sans lettres de communion, nous informons votre sérénité de la sentence d'excommunication et d'indissoluble anathème qui vient d'être canoniquement portée contre divers religieux du territoire d'Aurelianum (Orléans), des Cenomanni (le Mans), et nommément du

[1] Clodovei II, *Diplom.* II ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 682.
[2] Cf. chap. I de ce volume, pag. 60.

monastère de Floriacum (Fleury-sur-Loire). Ils ont osé violer la tombe de saint Benoit au Mont-Cassin, en ont emporté les reliques, et au mépris de l'autorité du saint siége ils refusent de les restituer. En conséquence, nous déclarons personnellement excommuniés Mummol abbé de Floriacum, et le moine Aigulfe coupable du vol sacrilége. Tous leurs fauteurs demeureront frappés de la même peine, jusqu'à ce que les saintes reliques soient rapportées à Rome, et que les coupables aient fait pénitence de leur sacrilége [1]. » Une encyclique fut adressée dans le même sens à tous les évêques d'Espagne, des Gaules et de Germanie? Voici ce qui s'était passé. En 641, Léodebold, abbé du monastère de Saint-Aignan dans la cité des Aureliani (Orléans), témoin des merveilles de sainteté que la règle bénédictine produisait à Glanfeuil, voulut l'établir dans sa communauté. Mais les religieux s'y refusèrent, et Léodebold dut créer une fondation nouvelle. Il obtint le domaine royal de Floriacum, sur les confins de l'ancien pays des Carnutes, entre la Loire qui coule au sud et la grande voie romaine qui côtoyait au nord les profondeurs d'une vaste forêt. Le site était délicieux et portait le nom significatif de Val d'or, *vallis aurea Floriacensis*. Là fut érigé le nouveau monastère, destiné à devenir le Mont-Cassin de la France. Pendant que cette colonie bénédictine naissait, comme un rejeton vigoureux, à l'ombre de Glanfeuil, le Mont-Cassin d'Italie n'offrait toujours au regard qu'un spectacle de ruines. La dévastation commise en 530 par les Lombards subsistait dans toute son horreur. Les moines s'étaient réfugiés à Rome; le tombeau de saint Benoit, renfermant le corps du patriarche, gisait sans honneur au milieu des décombres. Une fois seulement chaque année, une députation de religieux allait secrétement y prier. Cet état de choses préoccupait singulièrement les esprits à Glanfeuil et à Floriacum. On se rappelait la prophétie de saint Benoit à saint Maur, la promesse faite par le maître au disciple d'aller reposer un jour, après la ruine du Mont-Cassin, dans les contrées lointaines où Maur devait se fixer. Mummol, abbé

[1] S. Vitalian., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1007. — [2] *Ibid.*, *Epist.* IX.

de Fleury, faisait alors, dit l'hagiographe, sa lecture habituelle du livre des *Dialogues* de saint Grégoire, récemment importés d'Italie dans les Gaules. On se rappelle que la vie de saint Benoit en forme la partie la plus importante [1]. Sous l'influence de cette lecture, Mummol prit la résolution d'aller au Mont-Cassin chercher le corps du patriarche, pour le transporter à Fleury. Qu'il se soit mêlé à cette inspiration une arrière-pensée d'intérêt personnel, on peut le supposer. La possession d'une relique aussi importante devait évidemment attirer sur le nouveau monastère l'attention du monde chrétien. Mummol le savait parfaitement. Toutefois, renonçant à l'idée d'exécuter lui-même ce projet, il se contenta d'en parler à l'un de ses religieux, nommé Aigulfe (saint Ayoul), jeune seigneur Franc, qui venait de renoncer au monde et d'entrer dans la famille bénédictine. Aigulfe reçut avec enthousiasme les confidences de son abbé. Il se disposait à partir pour sa périlleuse mission, quand on vit arriver à Fleury des religieux de la ville du Mans. Ils réclamaient l'hospitalité pour une nuit. Le but de leur voyage, dirent-ils à Mummol, était d'aller chercher au Mont-Cassin le corps de sainte Scholastique. Une vision céleste les avait désignés pour cette pieuse expédition. La coïncidence frappa vivement l'abbé de Fleury. Il s'ouvrit entièrement à ses hôtes ; d'un commun accord il fut convenu qu'Aigulfe s'adjoindrait à eux, et qu'ensemble ils iraient où la volonté du ciel paraissait les appeler. Arrivés à Rome, les compagnons d'Aigulfe s'y arrêtèrent quelques jours pour visiter les principaux sanctuaires. Aigulfe plus empressé refusa de les attendre, et poursuivit sa route jusqu'au Mont-Cassin. Une cruelle déception lui était réservée. Parmi les ruines qui couvraient la montagne sainte, comment découvrir l'emplacement du tombeau qu'il venait chercher? « Il se prosterna en pleurant, dit l'hagiographe, conjurant le Seigneur de l'assister. Or, comme il priait, un vieillard d'un extérieur vénérable s'approcha de lui, et s'intéressant à sa douleur : D'où êtes-vous? demanda-t-il, et que venez-vous faire en ces lieux? — Aigulfe répondit à la première question, mais

[1] Cf. t. XIV de cette *Histoire*, p. 341 et 503.

craignant de compromettre le succès de son entreprise, il garda le silence sur le véritable but de son voyage. Pourquoi, reprit le vieillard, ne m'avouez-vous pas votre secret? Ne craignez rien, ayez confiance en moi; peut-être ne vous serais-je pas inutile. » Aigulfe, rassuré par la physionomie douce et grave de l'inconnu, lui raconta le motif qui l'avait amené des Gaules en Italie. Alors le vieillard, les yeux fixés en terre : « Quelle récompense me donnerez-vous, dit-il, si je vous découvre le trésor que vous cherchez? — Tout ce que vous voudrez, répondit Aigulfe. — Venez donc aux approches de la nuit; restez attentif, et portez vos regards autour de vous. Vous ne tarderez pas à apercevoir dans la profondeur des ténèbres un point brillant, et comme un jet de vive et blanche lumière. Remarquez bien le lieu d'où s'échappera ce rayonnement; c'est là que vous trouverez l'objet de vos recherches. — Les grandes ombres commençaient à peine de descendre des monts dans la vallée, et déjà le jeune religieux, le cœur plein d'espoir, était à son poste, attendant la mystérieuse vision. Tout à coup la lumière révélatrice brilla au sein de la nuit. Il se prosterna aussitôt pour rendre grâces à Dieu; puis avant que le soleil revînt éclairer le désert et les ruines, il s'empressa de recueillir avec respect dans une même corbeille les précieux ossements des corps de saint Benoit et de sainte Scholastique, renfermés ensemble dans le tombeau qu'il venait d'ouvrir[1]. » Au point du jour, les religieux du Mans arrivèrent enfin. Ils apprirent d'Aigulfe ce qui s'était passé en leur absence, et le conjurèrent de leur accorder les ossements de sainte Scholastique. Aigulfe s'excusa sur l'impossibilité où il était de les reconnaître, leur promettant toutefois de se rendre à leur légitime désir quand ils seraient de retour ensemble à Fleury. D'ailleurs le temps pressait; il fallait se mettre en route et regagner au plus tôt la France avec leur pieux trésor, sans éveiller le soupçon des Italiens. « Mais déjà, reprend Adrevald, le pape de Rome (probablement saint Eugène I), par une révélation divine, était informé de l'événement. » Les descendants de ces

[1] Adrevald. *Hist. translat. S. Benedict.; Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 903.

mêmes Lombards qui avaient autrefois dévasté le Mont-Cassin, professaient aujourd'hui pour la mémoire de saint Benoit un culte filial. Leurs soldats avertis par le pontife se mirent à la poursuite des ravisseurs. Aigulfe et ses compagnons leur échappèrent comme par miracle, réussirent à franchir les Alpes, et après une pérégrination laborieuse arrivèrent sur le territoire de l'abbaye de Fleury dans le cours du mois de juin 655. Des miracles marquèrent chacune de leurs étapes. A Bonodium [1] un aveugle de naissance se fit conduire près des saintes reliques, et vit pour la première fois la lumière. Un perclus recouvra instantanément l'usage de ses jambes. A Villanova [2], dans une petite ferme à quinze cents pas de l'abbaye, un autre aveugle, mis en présence des reliques, serra dans ses deux bras la corbeille qui les renfermait, déclarant qu'il ne s'en détacherait point jusqu'à ce que le glorieux saint Benoit lui eût rendu la vue. La foi de cet homme fut récompensée par un nouveau miracle. On était arrivé au terme du voyage. Mummol et ses religieux escortés par une foule immense accourue de tous les points du *pagus Aurelianensis*, vinrent processionnellement recevoir le dépôt sacré, au chant des hymnes saints et au milieu de l'allégresse universelle. Cependant une députation de la ville du Mans, qui attendait depuis quelques jours l'arrivée des voyageurs, se présenta officiellement pour réclamer le corps de sainte Scholastique. Aigulfe essaya vainement d'éluder la requête. Il dut céder à la vivacité de leurs instances. Mais on craignait avec raison de ne pouvoir distinguer d'une manière certaine les ossements confondus et mêlés dans la même corbeille. Toute la nuit se passa en prière, pour obtenir que le ciel tranchât lui-même la difficulté. Or, vers le matin, deux pauvres familles du voisinage vinrent présenter à l'église, pour y être inhumés, les cercueils d'un petit garçon et d'une petite fille. Cette circonstance parut providentielle. Le corps inanimé du petit

[1] Aujourd'hui *Bonnée*, village de 229 habitants, dans le département du Loiret, arrondissement de Gien, canton d'Ouzouer-sur-Loire, à une lieue de l'abbaye de Fleury.

[2] Aujourd'hui *la Mairie de Neuville*.

garçon fut déposé sur les plus grands ossements qui avaient été séparés des autres. A peine les eut-il touchés, qu'à l'instant même il ressuscita. Le corps de la petite fille, approché des ossements de moindre dimension, fut également rendu à la vie. Des larmes de joie, des acclamations montant jusqu'aux cieux saluèrent cette double résurrection, qui dissipait toutes les incertitudes. Les députés du Mans transportèrent dans leur pays le corps de sainte Scholastique. Le pieux pontife Berarius (saint Bérar) l'inhuma dans l'église d'une communauté de vierges, qu'il fit construire en son honneur entre les remparts de la ville et la rivière de la Sarthe. Les ossements de saint Benoit furent déposés dans un magnifique tombeau de l'église abbatiale de Fleury, qui s'appela dès lors Saint-Benoit-sur-Loire [1].

Priviléges et charges des abbayes royales.

22. Les miracles nombreux et éclatants par lesquels le Seigneur lui-même semblait ratifier une translation irrégulière dans la forme, mais inspirée par des sentiments d'une foi si vive et si profonde, désarmèrent le courroux du pape saint Vitalien. Les censures et l'excommunication portées contre les religieux de Fleury et du Mans durent être levées à la sollicitation de la régente sainte Bathilde, qui plaça dès lors le monastère sous le patronage royal. Ce privilége, exclusivement réservé aux abbayes qui devaient leur existence à la munificence des rois, appartenait juridiquement à celle de Floriacum, fondée sur un territoire primitivement donné par Clovis II. Il entraînait au spirituel l'immunité de la juridiction épiscopale, au temporel l'exemption de tout autre dépendance que celle du roi, enfin la liberté pour les religieux d'élire eux-mêmes leurs abbés avec l'agrément du monarque. En revanche, les abbayes royales devaient fournir au souverain des troupes pour les expéditions militaires; l'abbé, à la tête de ses vassaux, était contraint de suivre le roi à la guerre. Cet énorme abus, que toute la puissance de Charlemagne ne parvint point à détruire, subsistait encore au temps de Suger. Vers la fin du XIII[e] siècle, l'obligation fut remplacée par un impôt spécial, appelé taxe de milice. Parallèlement

[1] Adrevald., *Hist. translat. S. Benedict.; Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 901-910. Cf. Rocher, *Hist. de l'abbaye royale de S. Benoît-sur-Loire*, pag. 27-36.

au droit de guerre, les rois de France s'attribuaient celui de gîte dans les abbayes royales, où ils se faisaient héberger, entretenir et nourrir, eux et leur suite, toutes les fois qu'il leur en prenait fantaisie. Ce droit abusif fut également à la même époque converti en impôt, à la charge néanmoins pour chaque abbaye de recevoir un soldat en retraite, pour y être nourri et vêtu aux frais des religieux. Enfin Louis XIV convertit ce droit en une somme à payer aux « Invalides, » lors de la création de ce magnifique établissement.

Martyre de S. Aigulfe (S. Ayoul).

23. Au moment où les précieux restes de saint Benoit et de sainte Scholastique sa sœur venaient reposer sur la terre des Gaules, les inconvénients du patronage royal pour les abbayes n'avaient pu se produire encore. Floriacum dut à la présence des saintes reliques une célébrité et une importance sans égales. L'abbé Mummol put voir de son vivant des populations entières se presser au tombeau de saint Benoit. Il mourut septuagénaire en 659, et fut placé lui-même au nombre des saints [1]. Léodebold, fondateur du monastère, l'avait précédé de quelques années au ciel [2]. Son testament, que nous avons encore, porte entre autres signatures celles de saint Eloi et de saint Ouen ses amis. Aigulfe, dont la pieuse audace avait dépouillé le Mont-Cassin de son trésor, « ne lui laissant, dit Paul Diacre, avec les cendres d'un tombeau profané, que le regard toujours protecteur du saint patriarche [3], » devint célèbre à la cour mérovingienne. Clovis II et Bathilde le vénéraient. Sa réputation fut telle que les moines de Lérins l'élurent unanimement pour abbé (666). Leur choix ratifié par la régente, par les prélats et

[1] La fête de saint Mummol (saint Momble) se célèbre le 8 août. Voici l'épitaphe qui ornait sa tombe : *Hic requiescit bonæ recordationis humilis Christi Mummolus, qui vixit annos circiter septuaginta, apud quem nullus fuit dolus, qui fuit sine ira jucundus. Hoc est accepit transitum sub die VI idus Augusti, ubi fecit Augustus dies septem, anno V regni domini nostri Chlodovei regis.* Le *nullus fuit dolus* de l'inscription était sans doute une manière indirecte de protester contre les accusations de rapt et d'enlèvement furtif, auxquelles la translation des reliques de saint Benoit avait donné naissance.

[2] Dussaussay, *Martyrolog. Gallican.*, 8 *august.*

[3] Paul. Diacon., *Histor. Langobard.*, lib. VII, cap. II; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 473.

les leudes, devait faire d'Aigulfe un martyr. Le monastère de Lérins, déchu de sa ferveur primitive, était tombé dans le plus honteux relâchement. Animé de l'esprit de saint Benoit, Aigulfe en entreprit immédiatement la réforme. Ses tentatives eurent d'abord quelque succès ; la majorité des religieux, dociles à sa voix, rentrèrent dans les habitudes de régularité et dans l'observance de l'antique discipline. Mais deux moines, rebelles à toutes les exhortations, finirent par soulever contre lui la communauté entière. Après l'avoir gardé quelques jours prisonnier dans une étroite cellule, ces religieux devenus bourreaux emmenèrent leur victime dans un îlot désert entre la Sardaigne et la Corse, et lui tranchèrent la tête (3 septembre 668) [1]. Les reliques d'Aigulfe (saint Ayoul) furent rapportées plus tard au monastère de Fleury, puis transférées au IX[e] siècle dans l'abbaye bénédictine de Provins [2].

Régence de sainte Bathilde.

24. Du tombeau de saint Benoit sortit comme un souffle religieux qui se répandit sur toute la Gaule, et fit éclore de nouvelles institutions monastiques. La régente Bathilde s'était entourée d'un conseil qui rappelait par la sainteté et les vertus celui de Dagobert I. Saint Landry évêque de Paris, et après sa mort (656) le vénérable Chrodobert son successeur ; saint Éloi ; saint Ouen ; Annemundus (saint Chaumond) surnommé aussi Delphinus (saint Delphin) métropolitain de Lyon, qui avait reçu au baptême le jeune roi Clotaire III et qui fut lâchement égorgé le 28 septembre 657 près de Châlons-sur-Saône, par une bande de scélérats aux ordres du cruel Ébroïn ; Genesius (saint Genès), successeur du martyr ; le noble leude Lantbertus (saint Lambert) qui devait plus tard embrasser la cléricature, succéder à Genesius et ajouter un nouveau saint à la liste des archevêques de Lyon ; Mauronte (saint Mauront), secrétaire des perceptions royales, plus tard fondateur et premier abbé du monastère de Brueil dans le diocèse de Térouanne ; le chancelier saint Ansbert, qui devait lui aussi embrasser la vie monastique à Fontenelle et succéder en 684 à saint Ouen ; le chef

[1] Adrevald., *Vita S. Aigulfi ; Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 955.
[2] Rocher, *Hist. de l'abbaye royale de S. Benoît-sur-Loire*, pag. 41.

des échansons Hermenland (saint Herbland) plus tard moine à Fontenelle et fondateur d'une nouvelle colonie religieuse dans l'île de l'Aindre sur la Loire, à deux lieues de Nantes; le chapelain du palais Léodégar (saint Léger) destiné au martyre; et à côté de lui le maire du palais, le trop fameux Ébroïn, son futur bourreau, dont la présence rappelle celle de Judas au sein du collége apostolique; tels étaient les principaux conseillers de la pieuse Bathilde. « Par cette grâce de prudence que Dieu lui départit, après s'être montrée, dit son biographe, la servante docile du roi son seigneur, elle fut avec une délicate attention une mère pour les princes, une humble fille des pontifes, une excellente nourricière des jeunes Francs du palais, également agréable à tous, aimant les évêques comme ses pères, les religieux comme ses frères, et comme ses enfants les pauvres qu'elle comblait d'aumônes, conservant l'honneur des leudes et recueillant à propos leurs conseils, exhortant vivement les jeunes Francs aux études religieuses, et déjà, bien que sous le vêtement du siècle, très-désireuse de servir le Christ. Elle ne laissait passer aucun jour sans vaquer à l'oraison, avec grande abondance de larmes[1]. » Inspirée aux sources pures de la lumière surnaturelle, la politique de sainte Bathilde fut vraiment nationale et chrétienne. « Tout y tendait, dit le cardinal Pitra, à l'exaltation du règne de Dieu par la grandeur de la France. Or, la grandeur de la France était fondée sur trois moyens principaux employés concurremment : la réhabilitation et l'affermissement de la royauté mérovingienne; l'affranchissement et l'éducation sociale du peuple; et surtout la prospérité de l'Église indissolublement liée au bonheur d'un peuple chrétien[2]. » Bathilde se préoccupa donc tout d'abord de maintenir, en dépit des traditions contraires, l'unité de la monarchie. Elle proclama son fils aîné Clotaire, troisième du nom, seul roi des Neustriens, des Austrasiens et des Burgondes. Les démembrements et les partages antérieurs avaient singulièrement profité à l'ambition des

[1] *Vit. S. Bathild.*, n° 4; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 668. — [2] D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 33 et suiv.

leudes, dont le pouvoir se trouvait grandi dans une mesure à peu près illimitée. Le peuple, opprimé par leurs exactions, foulé littéralement aux pieds, était réduit à un degré d'oppression dont le récit fait frissonner. « La pieuse reine, dit l'hagiographe, ou plutôt le Seigneur par elle, mit fin à une coutume abominable et impie. Dans les campagnes un grand nombre d'habitants étouffaient leurs enfants au berceau, aimant mieux les tuer que les nourrir, tant ils voyaient les impôts croître avec leur nombre, les charges s'aggraver et absorber toutes les ressources [1]. » Une autre mesure, prise par la régente, rappelle un souvenir de la captivité dont elle avait porté les chaînes, et excite l'enthousiasme de son biographe. « C'est, dit-il, un décret digne d'une éternelle mémoire et qui porte au comble la gloire de Bathilde. Elle défendit sur tout le territoire du royaume d'emmener des chrétiens en captivité. Elle fit proclamer dans toutes les contrées étrangères que nul ne serait admis à introduire comme captif un homme chrétien sur le sol des Francs [2]. » Déjà en 650 le concile de Châlons-sur-Saône avait, dans un canon spécial, déclaré que « la fin de la religion et le but proposé à la piété sincère, étaient de racheter tout chrétien du lien de captivité. En conséquence, le saint synode défend à l'avenir d'emmener aucun esclave pour être vendu hors des frontières ou des marches qui appartiennent au royaume du seigneur roi Clovis [3]. » Les monastères étaient autant de remparts élevés contre l'esclavage, de centres d'éducation populaire. Sainte Bathilde les multiplia avec une largesse sans bornes. « Qui pourrait dire, reprend l'hagiographe, combien de trésors, de métairies, de châteaux, de forêts elle donna aux maisons de Dieu et des pauvres? Nulle langue ne saurait raconter dignement tout le bien que fit la sainte régente [4]. »

Fondation de Corbie. Largesses de sainte Bathilde aux monastères.

25. Ainsi par sa munificence s'éleva entre la Somme et le ruisseau de Corbie la grande abbaye de ce nom, le séminaire des savants hommes qui relevèrent les lettres sous Charlemagne,

[1] *Vit. S. Bathild.*, n° 6. — [2] *Ibid.*, n° 9. — [3] Labb., *Concil.*, tom. VI, col. 392. — [4] *Vit. S. Bathild.*, loc. cit., n° 7.

le cénacle des apôtres qui évangélisèrent le Nord. Bathilde l'érigea en l'honneur de saint Pierre et saint Paul : elle appela pour premier abbé un homme de Dieu, Théodefrid (saint Théoffroy), formé à la docte école de Luxeuil sous la double règle de saint Benoit et de saint Colomban. Elle en assura l'avenir par une charte de donation où elle abandonnait au monastère de vastes domaines sur les territoires d'Amiens et d'Arras. Elle y ajouta l'immunité de tout tribut, l'exemption des péages et contributions qui auraient pu atteindre soit directement soit indirectement les religieux. A sa demande, l'évêque d'Amiens s'associa à cette œuvre royale. Voici les premières paroles du diplôme de fondation : « Illuminés d'un secours divin, le très-glorieux seigneur Clotaire et la très-haute dame Bathilde ont fait entendre aux oreilles de Bertefrid, évêque d'Amiens, une pieuse demande qui, remuant ses entrailles paternelles, lui toucha le cœur au point qu'il eût estimé indigne de sa religion de n'y point obtempérer généreusement [1]. » Il accorda donc un privilége d'immunité ecclésiastique au nouveau monastère en trois articles principaux : inviolabilité des biens du couvent contre toute revendication d'évêque ou de clerc ; inviolabilité de la clôture où nul évêque ne doit pénétrer contre le gré de l'abbé ; inviolabilité du gouvernement et de l'administration abbatiale : l'évêque ne doit intervenir que pour l'ordination de l'abbé et des moines, pour la consécration du saint chrême et celle des autels. Les détails de cette fondation, soigneusement conservés par l'histoire, révèlent ce que fit dans le même genre la pieuse reine pour les nombreux monastères érigés, rétablis, ou réformés par elle. La trace de ses bienfaits est marquée dans les archives de toutes les grandes abbayes de son temps, Luxeuil, Jumièges, Fontenelle, Jouarre, Saint-Denys, Saint-Germain et Saint-Vincent de Paris, Saint-Médard de Noyon, Saint-Père de Chartres, Saint-Martin de Tours, Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Faron de Meaux. Un jour, à Fontenelle, saint Wandrégisile fut

[1] *Privileg. Bertefred. ep. Ambian.;* Mabillon., *Ann. ord. S. Bened.*, tom. I, *ad append.* Cf. D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 140.

averti par le cellérier que les provisions étaient épuisées, et que le lendemain les quinze cents travailleurs, enrôlés sous la direction des neuf cents moines de l'abbaye, allaient se trouver sans un morceau de pain. Or, durant la nuit, des chariots pleins de blé, de farine, de provisions de toute sorte arrivaient au monastère. Bathilde, avertie en songe de la détresse des serviteurs de Dieu, leur envoyait ce subside inespéré et se constituait leur providence visible. Saint Frobert, dans son abbaye de Moutier la Celle, à Troyes, reçut fréquemment de pareils subsides. Curbion, ou le Moutier Saint-Lomer, près d'Alençon, fut doté de la grande villa de Nogaret. Bathilde lui donna encore des sommes importantes, des joyaux et jusqu'à son écharpe de reine; « car, dit son biographe, elle abandonnait tout avec un visage aimable et débonnaire, selon le mot de l'Écriture : « Dieu aime qui donne joyeusement [1]. » Sa charité ne s'arrêtait point aux limites du royaume. Ses aumôniers parcouraient les côtes d'Irlande, d'Italie et d'Espagne pour racheter partout les captifs, victimes malheureuses des guerres de cette époque. Bathilde envoyait de royales offrandes aux basiliques de Rome; elle venait en aide au trésor pontifical, épuisé lui-même par les secours à distribuer aux malheureux Siciliens dont le territoire était ravagé par les Musulmans [2].

26. Cependant la régente n'aspirait qu'à descendre d'une trône dont elle soutenait si pieusement l'éclat. « L'amour divin, dit un hagiographe, l'embrasait de ses ardeurs; la gloire des saints la ravissait jusqu'au ciel [3]. » D'avance elle se préparait une retraite dans le monastère de Cala (Chelles), fondé autrefois par sainte Clotilde, mais depuis fort déchu de sa première splendeur. Elle le rebâtit sur un plan beaucoup plus vaste, le dota magnifiquement et y établit pour abbesse sainte Bertile, formée à la vertu par sainte Telchide de Jouarre. Deux princesses saxonnes y vinrent prendre l'habit. Les plus nobles et les plus vertueuses filles de la cour mérovingienne suivirent leur exemple. Bathilde elle- Fondation de Chelles.

[1] *Vit. S. Bathild.*, tom. cit., n° 9. — [2] Id., *Ibid.*
[3] *Vit. S. Serenici*, n° 2; sæc. II *Benedictin.* Cf. *Hist. de S. Léger*, pag. 146.

même se promettait, à la majorité de Clotaire III, d'échanger les servitudes de la grandeur contre les joies de l'obéissance vraiment libre du cloître. Saint Éloi, l'évêque thaumaturge de Noyon, lui avait prédit un jour que ses vœux seraient réalisés [1]. L'obstacle devait venir de l'affection filiale des Francs pour leur grande reine. Ils se flattaient de la garder toujours à la tête des conseils de Clotaire III, même quand ce prince aurait atteint l'âge de gouverner sans tutelle.

Mort de saint Éloi.

27. Saint Éloi, pour lequel Bathilde professait une vénération sans bornes, ne vit pas l'accomplissement de sa prophétie. « La veille des calendes de décembre (30 novembre 659), dit saint Ouen, Éloi sentit que le moment béni de sa délivrance était proche. Il fit appeler ses prêtres, ses disciples, ses serviteurs qu'il allait bientôt laisser orphelins. Mes bien-aimés, leur dit-il, écoutez les dernières paroles d'un père et d'un ami. Si vous m'aimez comme je vous aime, restez fidèles à Dieu, ne cherchez rien autre chose que Jésus-Christ, ayez sans cesse présents à la pensée les jugements formidables du Seigneur. Pour moi, je vais entrer dans la voie de toute chair : déjà vous m'avez presque perdu ici-bas. Le Seigneur m'appelle et j'ai hâte de goûter, s'il m'en fait la grâce, les joies de l'éternel repos. » Quand il eut ainsi parlé, tous les assistants éclatèrent en sanglots. Père saint, disaient-ils, pourquoi nous abandonner? O vous, le plus aimable des pasteurs, pourquoi laisser votre peuple orphelin? Dieu vous exauce toujours; demandez-lui de vivre encore pour nous. Sinon, obtenez que nous vous suivions nous-mêmes. Mieux vaut la mort avec vous que l'existence sans vous. — Au spectacle de leur douleur, l'homme de Dieu ne put retenir ses larmes. Ne vous affligez point de la sorte, dit-il. Si vous aviez la véritable sagesse, il vous conviendrait mieux de vous réjouir de ma délivrance que de pleurer ma mort. Lors même que je ne serai plus de corps au milieu de vous, ma présence par l'esprit sera encore plus efficace. Je cesserai d'être

[1] S. Audoen., *Eligii vita*, lib. II, cap. XXXI; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 560.

ici, mais Dieu y restera toujours. C'est à lui que je vous recommande. Gardez fidèlement mes conseils, ayez soin des monastères que j'ai construits sous les auspices du Christ. Adieu, mes chères entrailles. — Cependant le mal faisait des progrès, un reste de chaleur tiédissait encore la poitrine. Éloi voulut recevoir de tous un dernier baiser. Et comme chacun pleurait : Soyez plus courageux, dit-il. Laissez-moi partir pour le séjour de la paix. Il est temps de rendre à la terre le corps qu'elle a enfanté. — Puis levant les yeux aux ciel, il pria longtemps en silence. Tout à coup, dans une exclamation qui fut la dernière : Seigneur, dit-il, c'est maintenant que vous laisserez aller votre serviteur en paix. — Et il rendit à Dieu son âme glorieuse ; les saints l'attendaient pour l'escorter au ciel. Or, on était à la première heure de la nuit. Tous les habitants de Noyon, répandus sur les places et dans les rues, virent s'élever de la maison du saint évêque une croix de feu qui pénétra dans les hauteurs du firmament, traversant l'espace avec la rapidité d'une flèche. En même temps, la nouvelle de la mort du bienheureux circulait de bouche en bouche. On put alors se rendre compte de l'immense amour que lui portait son peuple. Les lamentations retentirent jusqu'aux montagnes voisines. La mort d'un seul homme rendait chacun orphelin. Le corps revêtu, selon la coutume, des ornements épiscopaux, fut immédiatement porté à l'église, où tous voulurent passer la nuit, les clercs chantant la psalmodie sainte, le peuple continuant ses lamentations [1]. »

Sainte Bathilde aux obsèques de S. Éloi.

28. Au matin, la ville se remplit d'une foule innombrable. La reine Bathilde accourût avec ses fils, les grands de sa cour, et une magnifique escorte. Les larmes inondaient son visage ; elle exprimait èn sanglotant le regret de n'être pas arrivée assez tôt pour revoir avant sa mort le bienheureux évêque. Entrée dans l'église, elle se prosterna devant le cercueil, donnant un libre cours à sa douleur. Se relevant ensuite, elle fit tout préparer pour la translation du corps au monastère de Chelles. Mais quand on

[1] S. Audoen., *Eligii vita*, lib. II, cap. XXXIII-XXXV.

voulut lever le cercueil, il se trouva si pesant qu'aucune force humaine ne put seulement le remuer. La reine demanda aux prêtres de publier un jeûne de trois jours, afin d'obtenir que le ciel daignât faire connaître sa volonté. Puis, soulevant le voile qui couvrait la figure de l'évêque, elle le contempla une dernière fois, lui baisant les mains et les arrosant de larmes. En ce moment, comme pour récompenser sa foi vive, un flot de sang vermeil s'épancha de la bouche décolorée du saint. Bathilde et les prêtres recueillirent avec des éponges et des linges ce sang miraculeux, conservé depuis comme un trésor inestimable. Cependant toute la ville de Noyon s'agitait, prête à disputer même par la force la possession du corps sacré qu'elle regardait comme son héritage. Bathilde apaisa bientôt ce mouvement populaire. Ce sera, dit-elle, le saint lui-même qui tranchera la question, et qui manifestera sa volonté. — On renouvela donc la première épreuve. Des officiers du palais s'approchèrent du cercueil et essayèrent inutilement de le soulever. A trois reprises différentes, on n'obtint pas d'autre résultat. La reine elle-même, prenant un des angles de la bière, voulut l'ébranler d'un côté ou de l'autre : ce fut comme si elle eût entrepris de remuer une montagne. Maintenant, dit-elle, la volonté du saint est manifeste. Son corps appartient au peuple fidèle de Noyon. — Deux prêtres vinrent alors, prirent le cercueil et le soulevèrent sans aucune difficulté. Un cri d'admiration s'échappa de toutes les bouches, et la parole du psaume retentit dans l'église : « Seigneur, Dieu des prodiges, vous êtes admirable dans vos saints ! » Les funérailles s'accomplirent donc et le corps fut porté hors de la ville au monastère de Saint-Loup. Malgré la pluie qui avait détrempé le chemin et transformé la terre en un vaste marais, Bathilde ne put se décider à monter à cheval ; elle suivit à pied, mêlant ses pleurs à ceux du peuple. Arrivée au lieu de la sépulture, la multitude se précipita une dernière fois pour contempler encore les traits vénérés de l'homme de Dieu. Cette manifestation de tout un peuple, qui semblait disputer au tombeau des dépouilles chéries, dura longtemps : la nuit était déjà avancée quand les évêques présents à la cérémonie purent enfin déposer

le corps d'Éloi dans son sépulcre. On le recouvrit aussitôt d'une dalle funéraire, pour le dérober aux pieux regards de la foule. » — « O mon Éloi bien-aimé, s'écrie saint Ouen en terminant le récit d'une vie si intimement mêlée à la sienne, c'est donc là que votre corps glorieux attend les honneurs de la résurrection ! Mais déjà, couronnée des palmes immortelles, votre âme partage dans les cieux la félicité des élus [1]. »

Saints évêques. Fondation d'abbayes.

29. Saint Ouen survécut plus de vingt années à son illustre ami. La fécondité de l'église des Gaules était telle, en cet heureux siècle, que la sainteté, au lieu d'être une exception, s'y transmettait comme un héritage. Saint Mummolin, abbé de Sithiu, succédait à saint Éloi sur le siége de Noyon. Saint Déodat évêque de Nevers, puis fondateur de l'abbaye de Saint-Dié en Lorraine; saint Amat ou Aimé, premier abbé de Saint-Mont, puis évêque de Sion; saint Érembert, évêque de Toulouse; Clarus (saint Clair) de Vienne; saint Théodard, élevé après saint Remaclius sur le siége de Maëstricht, puis martyrisé dans la forêt de Bénalt, près de Spire, le 10 septembre 669, par des leudes qui voulaient usurper les biens de son église; saint Lambert, son successeur, martyr de la même cause; saint Aubert et saint Vindicien, successivement évêques de Cambrai et d'Arras [2]; toute cette phalange de glorieux pontifes illustrait alors la terre des Gaules et de Germanie. Sous leur direction et leur influence s'élevaient partout, comme des phares de science et de sainteté, ces monastères que sainte Bathilde aimait tant, et dont nous n'avons pu citer que les principaux. Il faudrait encore nommer celui de Lonrey, au diocèse de Bourges, fondé par Sigirran (saint Cyran), dont il prit plus tard le nom; l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent, fondée à Besançon par l'évêque Ternatius; le mont de l'Ermitage, entre La Fère et Prémontré, illustré par le martyre d'un anachorète irlandais; saint Gobain, dont le sang

[1] S. Audoen., *Vit. S. Eligii*, lib. II, cap. XXXVI-XXXVIII.

[2] Cf. Bollandist. et *Martyrolog. Gallic.* Saint Mummolin, 16 octobre; saint Déodat, ou saint Dié, 19 juin; saint Amat ou Aimé, 13 septembre; saint Érembert, 14 mai; saint Clair de Vienne, 1er janvier; saint Lambert de Maëstricht, 17 septembre; saint Aubert de Cambrai, 18 mai; saint Vindicien, 11 mars.

versé par des barbares nomades venus de la Germanie, fit éclore un monastère et la ville actuelle qui porte son nom; Saint-Rambert, à huit lieues de Belley, où un autre martyr, Ragnebert, victime de la fureur d'Ébroïn, était venu se consacrer à Dieu, et fut assassiné par le cruel maire du palais; Sarcing, fondé près de Liége sur le domaine patrimonial d'un leude mérovingien Trudo (saint Tron), lequel érigeait encore un second monastère à Bruges; Saint-Évroul, abbaye bénédictine, bâtie dans la forêt d'Uticum (Ouche) au diocèse de Lisieux, par un autre seigneur neustrien, Ebrulfus, véritable semeur de monastères, car il en érigea ensuite quinze autres; ses premiers disciples furent les brigands qui désolaient la contrée; il les convertissait et les transformait les uns en honnêtes laboureurs, les autres en fervents religieux; Saint-Josse-sur-Mer, à l'embouchure de la Canche, fondé par un prince breton, Jodocus, frère du saint roi Judicaël [1]; Sainte-Marie-des-Fossés, fondée sur les bords de la Marne, aux portes de Paris, par l'archidiacre Blidégisile, et destinée à prendre en 868 le nom depuis si cher à la science de Saint-Maur-des-Fossés, après que les reliques du disciple de saint Benoit y eurent été transférées de Glanfeuil, pour les soustraire à l'invasion des Normands. Telle était la vitalité chrétienne et monastique de la Gaule sous la régence de sainte Bathilde.

§ IV. Églises de la Grande-Bretagne.

Conférence de Stréueshal au sujet de la célébration de la Pâque.

30. La Grande-Bretagne n'offrait pas un spectacle moins consolant pour le cœur du souverain pontife Vitalien. L'épiscopat y comptait aussi des saints illustres, qui travaillaient à déraciner le schisme des quartodecimans et à resserrer de plus en plus les liens de cette église lointaine avec le centre de la catholicité.

[1] Cf. Boll. et *Martyr. Gallic.* Saint Cyran ou Sigirran, 4 décembre; saint Gobain, 20 juin; saint Rambert, 15 juillet; saint Trudo, 23 novembre; saint Evroul, 29 décembre; Judicael (saint Giguel), 16 décembre; saint Josse, 14 décembre.

Parmi eux se distingua surtout saint Wilfrid, évêque d'York, le protecteur fidèle du jeune prince austrasien Dagobert II. Wilfrid, né dans le Northumberland vers l'an 634, fut élevé au monastère de Lindisfarn. Plus tard il se lia d'une étroite amitié avec Benoit Biscop, originaire de Kent, d'abord officier du roi northumbre Oswi, puis moine à Lérins. Ensemble ils parcoururent les Gaules et l'Italie, et passèrent plusieurs années à Rome pour y étudier les sciences sacrées. Dans le cours de sa vie, Benoit Biscop revint jusqu'à cinq fois dans la ville éternelle, rapportant à chaque voyage une collection de livres théologiques [1] et d'ouvrages des pères. L'année qui précéda sa promotion au siége épiscopal d'York (664), Wilfrid obtint du roi Oswi la convocation d'un synode pour terminer enfin la controverse séculaire de la célébration de la pâque. Ce concile, ou plutôt cette conférence, car tel est le nom que l'histoire lui a consacré, se tint au monastère de Stréneshal dont sainte Hilde [2] était abbesse. Trois évêques s'y trouvèrent : Colman, Cedde et Agilbert. Colman avait amené ses clercs irlandais. Cedde, ordonné lui-même en Irlande, tenait leur parti, ainsi que sainte Hilde et sa communauté. Agilbert, évêque des Saxons occidentaux, était né dans les Gaules et occupa quelque temps le siége épiscopal de Paris. Il suivait l'usage romain pour la célébration de la pâque. Wilfrid, les prêtres Agathon et Romain, le diacre Jacques l'accompagnèrent à Stréneshal. Le roi Oswi, ayant à ses côtés le prince Alfrid son fils, ouvrit la conférence. « Serviteurs du même Dieu, dit-il, héritiers du même royaume céleste, nous devons tous suivre la même règle de discipline. Il est donc uniquement question, entre nous, d'examiner quelle est la tradition véritable pour nous y conformer. — L'usage que nous observons, dit Colman, nous l'avons reçu de nos pères. Saint Jean l'Évangéliste, le disciple bien-aimé du Sauveur, le transmit aux nombreuses églises qu'il gouvernait. » Invité par

[1] On croit que, parmi les divers écrits des pères importés de Rome dans la Grande-Bretagne, par Benoit Biscop, se trouvaient les opuscules théologiques de Boèce. Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 285.

[2] La fête de sainte Hilde se célèbre le 17 novembre.

Agilbert et par le roi lui-même à prendre la parole, saint Wilfrid dit alors : « Pour nous, nous célébrons la pâque le même jour qu'à Rome, où les apôtres saint Pierre et saint Paul ont vécu, ont enseigné, ont souffert le martyre et sont enterrés. Il en est de même dans les Gaules. Nous savons que l'Asie, l'Afrique, l'Égypte, la Grèce et toutes les nations catholiques en usent ainsi. Il n'y a que les Pictes et les Bretons, dans deux des îles les plus reculées de l'Océan, qui maintiennent obstinément une coutume différente. Saint Jean l'Évangéliste crut devoir conserver la solemnité pascale au jour fixé par la loi mosaïque, parce que de son temps l'Église judaïsait encore en plusieurs points. Mais de nos jours, quand la lumière de l'Évangile a éclaté par tout le monde, il n'y a plus aucune nécessité de s'astreindre aux observances juives. Notre-Seigneur Jésus-Christ étant ressuscité un dimanche, saint Pierre ordonna de célébrer la pâque chrétienne le premier dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars. Le concile de Nicée renouvela l'ordonnance de saint Pierre, et la rendit obligatoire pour toute l'Église. Les successeurs de saint Jean l'Évangéliste s'y sont soumis. Vous vous appuyez sur l'autorité de Colomban, lequel suivait votre usage. Certes, Colomban était un véritable serviteur de Dieu, mais je crois qu'il se fût conformé lui-même aux règles et aux décrets du siége apostolique sur cette matière, s'il les avait connus. Quelque saints qu'aient été vos pères, sont-ils préférables à l'Église universelle ? Quelque grand que fût saint Colomban, son autorité peut-elle être mise en balance avec celle du prince des apôtres, à qui le Seigneur a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ? » A ces mots le roi s'adressant à l'évêque Colman : « Est-il vrai, lui demanda-t-il, que Jésus-Christ ait parlé ainsi à Pierre ? — Oui, seigneur. — Pouvez-vous montrer que saint Colomban ait reçu une pareille puissance ? — Non, seigneur. — Ainsi vous convenez de part et d'autre que Jésus-Christ a donné principalement à saint Pierre et à ses successeurs les clefs du royaume des cieux ? — Oui, nous en convenons. — Eh bien, reprit le roi, je ne veux

point me mettre en opposition avec le portier du ciel, de peur qu'en arrivant à la porte de son royaume je ne trouve personne pour me l'ouvrir, si celui qui en tient les clefs m'est contraire [1]. » Telle fut la décision pleine de sagesse que le simple bon sens du roi demi barbare lui suggéra. La coutume de Rome, au sujet de la célébration de la Pâque, prévalut dès lors dans la Grande-Bretagne (664). Si les souverains plus civilisés de l'Angleterre moderne, de l'Allemagne et de la Russie avaient imité la prudence d'Oswi, que de maux ils eussent épargnés à l'Église et au monde !

Lettre de S. Vitalien à Oswi roi de Northumberland.

31. Pour confirmer par des liens encore plus étroits l'union de la Grande-Bretagne avec le saint-siége, Oswi envoya l'année suivante Vigard, évêque élu de Cantorbéry, au pape saint Vitalien, afin qu'il reçût de la main du souverain pontife la consécration épiscopale. Mais Vigard, à son arrivée à Rome, mourut de la peste. Le pape écrivit à ce sujet une lettre remarquable au roi de Northumberland. « A notre seigneur et très-excellent fils Oswi, roi des Saxons, Vitalien évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Les lettres de votre excellence nous ont appris comment, par la grâce de Dieu, elle a été amenée à embrasser la vraie foi des apôtres, pour conquérir le royaume du ciel, après avoir longtemps et glorieusement régné sur sa nation. Nation bénie ! puisqu'elle a mérité d'avoir un roi aussi sage, qui met sa gloire à convertir ses sujets au vrai Dieu. Le prêtre que vous nous adressiez étant mort, nous cherchons un homme docte et pieux, un pontife orné de toutes les vertus, pour l'envoyer à votre patrie, afin qu'il joigne ses efforts aux vôtres pour déraciner du champ du Père de famille l'ivraie de l'homme ennemi. Membre de l'Église catholique, votre celsitude doit suivre en tout et toujours la règle du prince des apôtres, non-seulement pour la célébration de la pâque, mais encore pour tous les points de discipline ecclésiastique. Nous avons reçu, comme un gage d'éternel souvenir, les présents de votre celsitude pour le prince des apôtres. Nous envoyons de notre côté

[1] Bed., *Hist. eccl.*, lib. III, cap. XXV; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 158-163.

à la reine votre épouse, notre fille spirituelle, une croix contenant une clef faite avec les chaines de saint Pierre et de saint Paul. Puisse votre celsitude consacrer bientôt toute son île au service du Christ notre Dieu [1]. »

S. Théodore sacré par le pape archevêque de Cantorbéry.

32. L'homme que la Providence réservait pour le siége de Cantorbéry était saint Théodore, originaire de Tarse en Cilicie, d'abord philosophe à Athènes et ensuite moine. Profondément versé dans l'étude des lettres divines et humaines, de mœurs pures, d'un âge vénérable [2], Théodore faisait l'admiration de Rome où il était venu se fixer dans sa vieillesse. Saint Vitalien l'ordonna archevêque de Cantorbéry et l'envoya prendre possession de ce siége, en lui adjoignant pour collaborateurs saint Adrien abbé du monastère de Niridan, et saint Benoit Biscop (668). Retenus quelque temps en France par un abus de pouvoir du maire du palais, Ébroïn, ils n'arrivèrent que l'année suivante en Angleterre. Le premier soin de Théodore fut d'établir saint Wilfrid sur le siége de Saint-Pierre de Cantorbéry (670). Saint Benoit Biscop fonda les deux abbayes célèbres de Viremouth (674) et de Jarou (675). Il fit venir des Gaules des ouvriers pour bâtir son église en pierre, et la voûter à la romaine. Jusque-là, les édifices de la Grande-Bretagne étaient construits en bois et couverts de planches. On n'y connaissait pas encore l'usage du verre. Ce furent donc aussi des ouvriers gallo-romains auxquels Benoit Biscop s'adressa pour mettre des vitres aux fenêtres de l'église et aux autres bâtiments du monastère. C'est ainsi que ces trois saints, apôtres de la foi divine et de la civilisation humaine, popularisaient l'une et l'autre parmi la nation anglaise.

Concile d'Héréford présidé par saint Théodore

33. Dès l'année 673, saint Théodore avait convoqué un concile général de toute l'Angleterre, à Héréford. On y dressa dix canons. Ils contenaient en substance : « Nous célébrerons tous la pâque le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars. — Les évêques n'entreprendront point sur les diocèses l'un de l'autre. — On tiendra un concile tous les ans, le 1er août. — Les clercs ne

[1] Bed., *Hist. eccl.*, lib. III, cap. XXIX; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 168-170. —
[2] Il avait soixante-huit ans.

seront point gyrovagues ; on ne les recevra nulle part sans des lettres de recommandation de leur évêque. — Aucun évêque ni clercs étrangers ne pourront exercer de fonctions ecclésiastiques sans la permission de l'ordinaire. — Les moines ne passeront pas d'un diocèse à l'autre sans autorisation de leur abbé. — Il n'est permis de quitter sa femme que pour cause d'adultère, et, dans ce cas même, il n'est jamais permis aux chrétiens d'en épouser une autre[1]. » Les peines canoniques de déposition et d'excommunication furent prononcées contre les contrevenants. Saint Théodore et saint Adrien fondèrent ensuite de concert la fameuse école de Cantorbéry. Ils donnaient eux-mêmes à la jeunesse nombreuse que leur réputation de savoir y attirait des leçons d'Écriture sainte, d'astronomie, de poésie latine et grecque, de philosophie, de chant et de comput ecclésiastiques. Le vœu de Vitalien était accompli : saint Théodore réalisait toutes les espérances que sa vertu et sa science avaient fait concevoir.

Mort du pape saint Vitalien.

34. Le pape mourut l'an 672 (27 janvier). Il avait rétabli, dans un concile célébré à Rome (667), Jean évêque de Lappa en Crète, injustement déposé par Paul de Salamine son métropolitain. La procédure et la sentence du concile de Crète furent cassées dans celui de Rome[2]. Par son érudition, Vitalien pouvait être comparé aux plus savants pontifes : il ne fut inférieur à aucun dans son zèle pour propager la vraie foi et dans son courage pour la défendre. Sous son pontificat, les Lombards inaugurèrent la nouvelle législation promulguée par leur roi Rotharis. Ces peuples n'avaient point eu jusque-là de lois écrites. Les lois lombardes, ainsi que généralement toutes celles des barbares, ne sont en grande partie qu'un tarif de compensations ou de pénalités pour la diversité des blessures, coups et offenses. On y reconnaît un peuple qui marche toujours l'épée au côté. L'article CLXXVI offre une particularité remarquable. Il porte qu'un lépreux, une fois expulsé de la ville et de sa maison pour demeurer à part, ne peut plus aliéner son bien ni en faire donation à personne. Du

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 539. — [2] Id., *ibid.*, col. 522.

jour où il a été séquestré, il doit être considéré comme mort civilement. Toutefois il sera pourvu à sa subsistance sur les biens qu'il a laissés. Il fallait que les lépreux fussent bien communs parmi les Lombards, pour qu'on songeât à prendre contre eux des mesures aussi sévères. Mais la mort civile édictée en pareil cas dépassait toute mesure. L'injustice d'une pareille loi ne se rencontre ni chez les Goths ni chez les Francs ni chez les Anglo-Saxons. Elle n'aurait jamais prévalu en Lombardie, si les évêques catholiques avaient eu la moindre influence sur la législation de ce pays resté officiellement en proie à l'arianisme. La charité du pape saint Vitalien avait trouvé une occasion de se déployer dans les ravages que les Sarrasins firent en Sicile, où ils détruisirent une partie de la ville de Syracuse (669). L'année précédente, ils avaient fait une incursion en Afrique, emmenant plus de quatre-vingt mille prisonniers, qui furent vendus ou réduits en esclavage. Ces chrétientés désolées adressaient le cri de leur détresse au pied de la chaire de saint Pierre. Elles y rencontraient toujours assistance et protection. Nous avons vu le pape saint Martin accusé de trahison par la cour de Constantinople, précisément parce qu'il employait les trésors de l'église romaine au rachat des malheureux captifs. Saint Vitalien se montra le digne successeur de cet héroïque pontife, martyr de la charité et de la foi chrétienne.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'ADÉODAT (11 avril 672 - 17 juin 676).

§ I. MONUMENTS D'ADÉODAT.

1. Notice d'Adéodat d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Le monastère bénédictin de Saint-Erasme à Rome. — 3. Privilége apostolique du monastère de Cantorbéry. — 4. Exemption accordée par Adéodat au monastère de Saint-Martin de Tours. — 5. Pèlerinage de saint Ouen *ad limina*. — 6. Mort de Grimoald. Restauration de Pertharit sur le trône des Lombards.

§ II. LÉODÉGAR ET ÉBROÏN.

7. Meurtre de Sigoberrand évêque de Paris. Retraite de sainte Bathilde. — 8. Léodégar (saint Léger); sa promotion à l'évêché d'Autun. — 9. Concile d'Autun sous l'épiscopat de Léodégar. — 10. Nouveau partage de la monarchie entre les fils de Clovis II. Rôle d'Ébroïn dans cette révolution. — 11. Flaochat maire du palais en Burgondie. Mort subite de Clotaire III. — 12. Avénement de Childéric II. Ébroïn enfermé au monastère de Luxeuil. — 13. Léodégar conseiller de Childéric II. Sa disgrâce. — 14. Solennité pascale à Autun. Le patrice de Marseille Hector. — 15. Præjectus évêque de Clermont à Autun. — 16. Meurtre du patrice Hector. Exil de Léodégar à Luxeuil. — 17. Saint Léger et Ébroïn à Luxeuil. Meurtre de Childéric II par Bodilo. — 18. Rentrée triomphale de Léodégar à Autun. Avénement de Thierry III. — 19. Le pseudo-mérovingien Clovis II. Persécution d'Ébroïn contre l'Église. — 20. Martyre de Præjectus (saint Priest) évêque de Clermont. — 21. Siége d'Autun. Léodégar se livre aux bourreaux. — 22. Léodégar, les yeux crevés, est remis à Waimer duc de Champagne. — 23. Restauration de Dagobert II en Austrasie. Assemblée de Vergy. — 24. Calomnies des historiens modernes contre saint Léger. — 25. Martyre de Warein (saint Gérin) frère de Léodégar. — 26. Saint Léger, la langue arrachée et les lèvres coupées, est remis à Vanning et conduit à Fécamp. — 27. Lettre de saint Léger à sa mère sainte Sigrade. — 28. Assemblée nationale de Marly-le-Roi. — 29. Vision de saint Baronte. — 30. Assassinat de Dagobert II roi d'Austrasie. — 31. Martyre de saint Léger. — 32. Derniers crimes et assassinat d'Ebroïn.

§ III. WAMBA ROI D'ESPAGNE.

33. Avénement et victoires de Wamba. — 34. XIe concile de Tolède. IVe concile de Braga. — 35. Saint Julien évêque de Tolède. — 36. Mort d'Adéodat.

PONTIFICAT DE DONUS I (1er novembre 676 - 11 avril 679).

37. Notice de Donus I d'après le *Liber Pontificalis.* — 38. Justification par les monuments de la notice du *Liber Pontificalis.* — 39. Conquêtes du calife Moaviah. — 40. Siége de Constantinople. Feu grégeois. — 41. Exploits des Maronites. Traité de paix entre l'empereur et le calife. — 42. Lettre de Constantin au pape pour la convocation d'un concile œcuménique. Fin du schisme de Ravenne.

§. I. Monuments d'Adéodat.

Notice d'Adéodat d'après le *Liber Pontificalis.*

1. « Adéodat né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Jovinien ; il siégea quatre ans, deux mois, cinq jours. Il se fit admirer par sa grandeur d'âme, sa douceur incomparable, une bienveillance telle qu'il accueillait indistinctement grands et petits, une charité sans bornes pour les étrangers et les pèlerins. Nul ne se retira de son audience sans avoir obtenu le secours qu'il sollicitait. Il augmenta pour tous la distribution que faisaient d'ordinaire les pontifes [1]. Il restaura l'église du bienheureux Pierre, sur la voie de Porto près du champ de Merula, et en fit la dédicace. Il agrandit le monastère de Saint-Erasme au mont Cœlius où il avait passé sa jeunesse, en augmenta les bâtiments, le dota de plusieurs domaines, et y établit une congrégation religieuse dont il institua lui-même l'abbé. A l'époque de sa mort, il y eut des pluies, des orages, des inondations tels qu'on n'en vit jamais de mémoire d'homme. La foudre fit de nombreuses victimes; des troupeaux entiers furent anéantis. Des litanies solennelles eurent lieu chaque jour pour implorer la miséricorde du Seigneur, et si Dieu ne se fut laissé fléchir, il aurait été impossible de battre les grains pour les recueillir dans les greniers [2]. L'eau séjourna si longtemps sur le sol que l'année suivante on retrouva dans le limon, les plantes légumineuses, arrêtées jusque-là dans leur développement ; elles achevèrent de mûrir, au grand étonnement des laboureurs. Adéodat,

[1] C'est ici que se trouvait l'interversion signalée dans la notice précédente, relativement à l'usurpation de Mizitzès en Sicile. Cf. chap. III, pag. 136.

[2] *Et nisi per litanias quæ quotidie fiebant Dominus esset propitiatus, non potuissent homines triturare, vel in horreis frumenta recondere.* Ce détail, en

dans une ordination au mois de décembre, consacra quatorze prêtres, deux diacres, et quarante-six évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le VI des calendes de juillet (26 juin 676) [1]. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant quatre mois et quinze jours [2]. »

Le monastère bénédictin de St-Érasme à Rome.

2. Le nouveau pontife fut pris parmi les religieux bénédictins de Rome. Peut-être y avait-il dans ce choix comme une sorte de protestation vivante contre la translation du corps de saint Benoit dans les Gaules. Le monastère de Saint-Érasme au Cœlius, habité avant sa promotion par Adéodat, se rattachait directement par son origine à la vie du grand patriarche monastique. On se rappelle la dévotion que professait saint Benoit pour le glorieux martyr Érasme évêque de Formies (Mola près Gaëte), mis à mort en 304 durant la persécution de Dioclétien. En se transportant de Subiaco au Mont-Cassin, Benoit avait indiqué près de Verula (Veroli) l'emplacement d'un futur monastère qu'il voulait édifier sous le vocable de Saint-Érasme [3]. Quelque temps après, lors de la visite des patriciens Equitius, Tertullus, Symmaque, Boèce au Mont-Cassin, dans l'acte de donation par lequel Tertullus, père de saint Placide, instituait la communauté bénédictine son héritière universelle, il désignait spécialement « la maison de Rome au Cœlius où Pla-

apparence indifférent, est une note intrinsèque d'authenticité pour le *Liber Pontificalis*. Les pluies diluviennes dont il est ici question n'étaient venues qu'après la moisson terminée. « Mais, dit le *Liber Pontificalis*, si le Seigneur ne se fût laissé fléchir, il aurait été impossible de battre le grain, *triturare.* » De nos jours, la pluie n'empêcherait pas cette opération qui se fait le plus souvent à couvert. Mais au VII[e] siècle on ne connaissait d'autre moyen de séparer le blé de l'épi, qu'en faisant triturer les gerbes sous les pieds des bœufs ou des chevaux. Cet usage primitif s'est d'ailleurs conservé jusqu'à nos jours dans les contrées méridionales.

[1] *Non diutius rexit ecclesiam quam usque ad diem* 17 *junii* 676, *ut docent codices omnes et catalogi, auctoresque præstantissimi apud Pagium, unde sequitur quod dies depositionis a Libro Pontificali assignata ab emortuali secernenda est, ita ut eadem dies* 26 *junii sit translatio pontificis ab ecclesia Lateranensi* (*ubi statim post mortem fuerit depositus*), *ad Sanctum Petrum.* (Cenni, *Notæ chronolog. ad Libr. Pontific.; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 795.)

[2] *Liber Pontific.*, *not.* LXXIX; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 791.

[3] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 332.

cide était né, et qu'il donnait en totalité au très-saint père Benoit, la dédiant en l'honneur du saint martyr Érasme [1]. » Ce sont les termes mêmes de la donation, reproduits dans les actes de saint Placide. Du vivant même de saint Benoit, la maison patrimoniale de Tertullus, voisine de celle de saint Grégoire, s'était donc transformée en une église dont le monastère bénédictin, fondé peu après par le grand pape, dut avoir la jouissance. Après la ruine du Mont-Cassin en 530 [2], Rome, qui avait donné asile aux religieux fugitifs, vit s'augmenter tout à coup dans son sein les membres de la famille bénédictine. La maison de Saint-Érasme, donnée par Tertullus, en reçut un certain nombre. Elle ne porta point cependant le titre abbatial, jusqu'à ce que le nouveau pape, voulant honorer le berceau de sa jeunesse cléricale et monastique, en eût agrandi les bâtiments et augmenté le revenu pour fournir à l'entretien d'une vaste communauté. Il ne reste plus aujourd'hui, du monastère fondé par Adéodat au Cœlius, que des vestiges reconnus au dernier siècle par le savant antiquaire romain Barthélemy Piazza. Les reliques de saint Érasme, dont l'église possédait quelques fragments, ont été transportées à Saint-Étienne-le-Rond, où la fête du martyr choisi pour patron par saint Benoit lui-même, se célèbre encore solennellement le 2 juin [3]. L'église « du bienheureux Pierre, sur la voie de Porto, *juxta campum Meruli,* » restaurée par Adéodat, n'a pas davantage résisté à l'injure du temps. Il n'en reste plus qu'un souvenir transféré à l'église actuelle de Saint-Pierre-et-Marcellin *in Merulana.*

Privilége apostolique du monastère de Cantorbéry.

3. Le temps n'a guère mieux respecté les monuments écrits du pontife bénédictin. Les deux seuls qui nous soient parvenus sont deux priviléges d'exemption, l'un en faveur du monastère de Saint-Martin de Tours, l'autre pour celui de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cantorbéry. Ce dernier est daté du « x des calendes de janvier, sous les très-pieux empereurs Constantin l'aîné, XXIIe année de son règne, Héraclius et Tibère, nouveaux augustes, ses

[1] Bolland., *S. Erasm., 2 Jun., commentar. prœvius,* n° 5.
[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire,* pag. 120. — [3] Bolland., loc. cit.

frères, la XVIII[e] année de leur règne, indiction seconde » (23 décembre 673). Il est conçu en ces termes : « Adéodat évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Adrien, abbé du monastère de Saint-Pierre apôtre. — Selon la teneur de la requête très-ample et très-détaillée que vous nous avez fait remettre, nous déclarons qu'en votre qualité d'abbé ordonné et agréé par ce siége apostolique, c'est à vous et à la congrégation actuelle et future qu'appartient en toute propriété le monastère dédié sous le vocable de Saint-Pierre, près la cité de Dorovernum (Cantorbéry), avec tous ses revenus et toutes ses propriétés. Si quelque chose en a été injustement enlevé, nous ordonnons qu'il en soit fait restitution sans aucun délai. Pour que votre sollicitude puisse s'occuper uniquement du salut des âmes, il convient que vous n'ayez pas sans cesse à vous préoccuper des besoins de la vie matérielle. Afin d'assurer dans le présent et dans l'avenir cet état de stabilité, nous accordons à votre monastère les prérogatives apostoliques, le mettant ainsi à l'abri de toute entreprise attentatoire soit de la part des clercs, soit de la part des laïques. Par l'autorité du siége de saint Pierre dont malgré notre indignité nous sommes investi, nous défendons à tous évêques, à toutes personnes constituées dans les honneurs civils, ainsi qu'à tous administrateurs quelconques de faire peser aucune charge sur le monastère. Les abbés qui vous succéderont seront élus canoniquement par la communauté elle-même, sans que nul autre puisse prétendre aucun droit au gouvernement spirituel et temporel. Quiconque aurait la témérité d'enfreindre ce décret du siége apostolique encourrait, s'il est évêque ou prêtre, la déposition de son office, en vertu de l'autorité du prince des apôtres Pierre à qui Notre-Seigneur a remis le pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre ; s'il est laïque, la privation du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il ait réparé sa faute et accompli la pénitence à laquelle il sera soumis [1]. »

[1] Adeodat., *Epist.* II ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1144.

Exemption accordée par Adéodat au monastère de St-Martin de Tours.

4. Le diplôme pontifical en faveur du célèbre monastère de Tours ne porte point de date : cependant Le Cointe a cru pouvoir le rapporter à l'an 664 [1]. Il est adressé collectivement à tous les évêques des Gaules. « Le religieux prêtre Ægiricus [2], abbé du monastère de Saint-Martin, dit le pape, étant venu accomplir un pèlerinage de dévotion au tombeau des apôtres, nous a remis de la part de notre frère Crotpertus (Robert), évêque de Tours, une lettre de recommandation fort pressante, pour obtenir en faveur de cette communauté le privilége apostolique. Nous avons hésité quelque peu à le concéder, car l'usage et la tradition de notre sainte église romaine sont en principe contraires aux exemptions de ce genre, qui séparent les monastères de la juridiction épiscopale. Mais ayant eu sous les yeux le texte de l'immunité déjà délivrée par notre frère l'évêque Crotpertus, et de plus les signatures de plusieurs autres évêques des Gaules qui l'ont approuvée, nous n'avons pas cru devoir refuser notre sanction à une mesure jugée utile par de si vénérables prélats. C'est pourquoi, adoptant l'exemption promulguée par les évêques nos révérendissimes frères, et sous les mêmes censures, par l'autorité du prince des apôtres auquel le Créateur et Rédempteur du monde a conféré les clefs avec pouvoir de lier et de délier, nous déclarons que l'abbé et le monastère de Tours ne pourront être inquiétés sous prétexte d'examen par aucun évêque. Nul évêque ne pourra revendiquer un droit d'hospitalité sur l'abbaye, ni s'y introduire sous prétexte de contrôler ou de réformer la discipline. Cet institut monastique jouira de son indépendance propre, à la condition toutefois pour l'abbé et ses successeurs de maintenir la règle dans son intégrité

[1] L'authenticité de ce diplôme fut vivement attaquée par Launoy dans deux opuscules intitulés : *Assertio inquisitionis in privilegium San-Medardense; Examen privilegiorum Sancti Martini Turonensis.* Le Cointe, peu suspect en pareille matière, réfuta péremptoirement la thèse du fameux docteur. Le diplôme d'Adéodat fut dès lors considéré comme une pièce parfaitement authentique, et inséré comme tel dans les grandes collections de Mansi, Labbe, Hardouin, Sirmond, etc. Un jugement solennel du parlement de Paris, en date du 13 avril 1709, confirma juridiquement les conclusions de Le Cointe.

[2] Quelques martyrologes font mention de la fête d'Ægiricus (saint Egiric), abbé de Saint-Martin de Tours, à la date du 11 avril.

et d'y soumettre tous les religieux sans exception. Le révérendissime évêque diocésain aura seulement le droit de bénir le saint chrême, de conférer l'ordination aux prêtres et aux lévites dans l'intérieur du monastère. Quant à l'administration temporelle et à la direction spirituelle des religieux, il les abandonnera entièrement à l'abbé, à son prévôt, ou à tout autre constitué en charge et en dignité dans l'abbaye, conformément à la déclaration que les vénérables évêques ont déjà faite. Quiconque oserait contrevenir à ce privilége ne tomberait pas seulement sous la censure de ces vénérables évêques, mais sous l'anathème du siége apostolique. Ainsi nous voulons que la sanction de ce privilége demeure ferme et inviolable, d'autant que les très-précellents rois de la Gaule, par des édits que nous avons eus sous les yeux, ont daigné dans un sentiment de piété royale prémunir ce vénérable monastère contre toutes les entreprises des laïques [1]. »

Dans ce texte pontifical le lecteur aura déjà noté le passage où, révélant ses propres hésitations, Adéodat déclare que « l'usage et la tradition de l'église romaine » ne sont pas favorables en principe aux exemptions de la juridiction épiscopale en faveur des monastères. Le pape qui tient ce langage avait été moine lui-même; la question lui était donc parfaitement connue; il pouvait apprécier mieux qu'un autre les avantages et les inconvénients de la mesure proposée à sa sanction. Mais d'autre part les évêques des Gaules, si vénérables alors par leur zèle et la sainteté de leur vie, s'accordaient pour solliciter eux-mêmes en faveur de Saint-Martin de Tours, le plus illustre des monastères de la France mérovingienne, l'inviolable immunité du siége apostolique. C'est qu'en ce moment même une crise formidable allait mettre en péril et les institutions monastiques et l'épiscopat des Gaules et la monarchie elle-même. L'orage fut soudain, mais terrible. En ce commun danger de l'Église et de l'État, les regards se tournaient vers le siége de saint Pierre, comme vers le centre de l'unité hiérarchique, le rempart de la civilisation chrétienne, le bouclier des faibles et des opprimés.

[1] Adeodat., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1142.

Pèlerinage de S. Ouen *ad limina.*

5. Avant d'entrer dans le récit des révolutions sanglantes qui succédèrent immédiatement à la régence de sainte Bathilde, il nous faut suivre à Rome l'évêque de Rouen, Audoenus, l'ami de saint Éloi. « Ce vénérable évêque, dit l'hagiographe, avait vu la semence de la foi porter des fruits de salut dans son église ; les monastères fondés par lui dans son diocèse étaient florissants et nombreux; l'empire des Francs était pacifié de toutes parts. Saint Ouen put alors réaliser le pèlerinage *ad limina*, que déjà, du temps de saint Martin I, il s'était montré si désireux d'accomplir. Il voulait contempler Rome, la tête du monde et de la chrétienté, cette ville ornée du tombeau des apôtres, décorée des ossements de tant de légions de martyrs; il voulait saluer le pontife Adéodat, successeur de saint Pierre. A la nouvelle de son prochain voyage, une multitude de pieux fidèles accoururent des divers points de la Gaule, apportant à l'homme de Dieu des sommes d'or et d'argent, le suppliant de les porter pour la rédemption de leur âme au tombeau des apôtres et des martyrs, ou de les distribuer de ses mains sacrées aux pauvres de Rome. Un grand nombre de religieux se firent une joie de l'accompagner, et parmi eux saint Sydoine, irlandais d'origine et fondateur en Neustrie du monastère qui porte son nom (Saint-Saëns). Escorté par des saints, les mains pleines d'aumônes et de bénédictions, Audoenus parvint heureusement au tombeau des apôtres. Tel autrefois Paul, le vase d'élection, portait à Jérusalem les collectes des églises d'Asie. Saint Ouen se prosterna devant chacune des *memoriæ* des apôtres et des martyrs, répandant des larmes avec ses prières, implorant la miséricorde divine pour lui-même, pour ses ouailles, pour la paix de la catholique Église. Partout où il s'était ainsi prosterné, il laissait le sol inondé de pleurs. En arrivant à la confession de Pierre apôtre, il prononça à haute voix cette parole du psaume : *Exultabunt sancti in gloria.* Au même instant, une voix divine retentit dans les airs, et achevant la citation répondit : *Lætabuntur in cubilibus suis* [1]. Toute la ville de Rome

[1] *Psalm.*, CXLIX, 5.

était dans l'allégresse, car la réputation d'Audoenus était connue du monde entier. Il répandit en abondance ses largesses aux diverses églises, aux tombeaux des saints, et dans les mains des pauvres. Les Romains le vénéraient comme s'il eût été l'un de leurs apôtres ressuscité. Quand il eut terminé ses prières aux lieux saints, et reçu du siége apostolique les divers oracles qu'il souhaitait si ardemment, le vénérable vieillard, enrichi à son tour d'un trésor de reliques [1], franchit les hauts sommets des Alpes, et rentra sur le sol de la Gaule. Il apprit alors que les princes qu'il avait laissés en pleine paix se livraient une guerre acharnée, inondant la patrie de sang et de larmes. Précipitant son voyage, il se hâta de regagner les limites de son diocèse. A son arrivée, la population tout entière, qui l'attendait comme un sauveur au milieu de ces cruelles discordes, l'entourait, levant les mains vers le ciel, et disait : Grâces immortelles à Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui nous rend le pasteur de nos âmes et le défenseur de nos corps [2]. »

Mort de Grimoald. Restauration de Pertharit sur le trône des Lombards.

6. Nous ne saurions trop regretter le laconisme du chroniqueur à l'endroit des conférences de saint Ouen avec le pape Adéodat. Quelques mots, d'ailleurs très-significatifs, y font allusion, mais sans même en indiquer le sujet : *Diu desideratis acceptis divinis responsis.* Ils témoignent noblement du respect que les grands évêques de la Gaule professaient au VIIe siècle pour les décisions du siége apostolique. Pendant que saint Ouen traversait l'Italie septentrionale pour repasser les Alpes, le roi des Lombards Grimoald venait de mourir accidentellement, après neuf années de règne (671). Adroit archer, il lançait une flèche sur une colombe par l'une des fenêtres de son palais, lorsque la veine qu'on lui avait récemment ouverte pour une saignée se rompit; l'hémorrhagie ne put être arrêtée et il expira. Or, en ce moment, son rival et sa victime, Pertharit, jusque-là réfugié à la cour mérovingienne, se

[1] Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, par ces reliques, il fallait entendre l'huile recueillie aux lampes brûlant en l'honneur des saints, ou les objets déposés sur leur tombeau.

[2] Bolland., *Vita S. Audoeni, auctore Fridegodo*, cap. IV, 24 *August.*

voyait obligé de quitter les Gaules, à la suite d'un traité d'alliance récemment conclu entre Clotaire III et Grimoald. Déjà il était monté sur un navire qui faisait voile pour la Grande-Bretagne, lorsqu'une voix partie du rivage retentit sur les flots. « Pertharit est-il là ? » criait-elle. — Sur la réponse affirmative qui vint du vaisseau, la voix reprit : « Dites-lui qu'il se rende en Italie. Grimoald est mort depuis trois jours. » A ces mots, le prince se fit ramener à terre. Malgré toutes ses recherches et celles de ses compagnons, il ne trouva personne sur la rive. On publia partout que la voix mystérieuse était un avertissement du ciel. En tout cas, ne fût-elle que le cri d'une amitié discrète et dévouée comme savait en inspirer Pertharit, elle disait la vérité et donnait de plus un excellent conseil. Pertharit fut reçu avec enthousiasme par les Lombards qui lui rendirent son trône, sa femme Rodelinde et son fils Cunibert. Aucune révolution ne fut plus rapide et moins sanglante. Instruit par le malheur, Pertharit se montra bienveillant pour tous, même pour les enfants de l'usurpateur, dont l'aîné, Romuald, conserva son duché de Bénévent ; tandis que le plus jeune, Garibald, âgé à peine de dix ans et porté un instant sur le pavois, eut la vie sauve et fut élevé par les soins du roi qui l'avait détrôné (671).

§ II. Léodégar et Ébroïn.

Meurtre e Sigobernd évêque de Paris. letraite de ainte Bathilde.

7. La paix dont Pertharit fit jouir l'Italie avait pour longtemps disparu du sol de la Gaule. Singulière fortune de notre France, où la prospérité semble fatiguer la patience des habitants, où chaque période de calme relatif appelle une ère correspondante de révolutions, comme si le tempérament politique y était au rebours du climat, le premier allant toujours aux extrêmes en dépit du second, géographiquement classé dans la zône moyenne aussi loin des glaces du pôle que des feux de l'équateur ! La régence de sainte Bathilde avait été le triomphe des idées de sagesse, de modération, de douceur, qui caractérisent un gouvernement chrétien. L'influence des évêques prédominait dans ses conseils. Après la

mort de Landericus (saint Landry), le siége de Paris avait successivement été occupé par Chrodebert, l'ami et le correspondant de saint Ouen (658-665), et par Sigoberrand (666). Ce dernier devait rougir de son sang la chaire de saint Denys l'Aréopagite. « Son orgueil insupportable, disent les actes de sainte Bathilde, souleva une terrible commotion : les leudes infligèrent au misérable Sigoberrand un supplice mérité, et le mirent à mort[1] » (667). Nous n'avons pas d'autres détails sur ce tragique événement. Toutefois il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre le jugement sévère porté contre Sigoberrand par l'auteur des actes de sainte Bathilde. La parole d'un chroniqueur écrivant peut-être sous les yeux d'Ébroïn, tout au moins avec les préoccupations de la terreur exercée sur ses contemporains par le cruel ministre, a besoin de contrôle. Par sa brièveté même, elle semble indiquer que l'auteur ne se sentait pas la liberté de dire tout ce qu'il savait, en présence des passions encore soulevées. Un autre hagiographe, appartenant à la même époque mais vivant à Autun, loin des vengeances du terrible maire du palais, sans être plus explicite sur le fait lui-même, en donne une cause fort différente. « Parmi les seigneurs du rang des honorables (*honorati*), dit-il, l'antique serpent avait soufflé la discorde et l'envie. Les yeux fermés aux choses spirituelles, ces hommes obéissaient uniquement à la puissance séculière. Or, la puissance séculière était représentée alors par le maire du palais Ébroïn, caractère ambitieux, cupide, qui n'eut qu'un seul amour, celui de l'argent[2]. » On peut donc avec assez de vraisemblance conjecturer que les intrigues d'Ébroïn ne furent point étrangères au meurtre de Sigoberrand. Cette tragédie, précédée du martyre de l'archevêque lyonnais saint Annemundus, et suivie de tant d'autres massacres, dut être l'œuvre du maire du palais[3]. Elle eut pour résultat la retraite de sainte Bathilde. « La pieuse reine, dit son biographe, s'était

[1] *Nisi commotio illa fuisset per miserum Segoberrandum episcopum, cujus superbia inter Francos meruit mortis ruinam.* (*Vit. S. Balthild.*, nº 10; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 671.) Cet évêque est inscrit dans les catalogues de l'église de Paris sous le nom de Sigobaud.

[2] *S. Leodegar. vita seu passio, Anon. Æduens.*, cap. II; *Patr. lat.*, t. XCVI, col. 348. — [3] Le cardinal Pitra partage cette opinion, *Hist. de S. Léger*, p. 253.

opposée à l'attentat commis contre Sigoberrand. Les leudes craignirent sa vengeance. Jusque-là elle les avait inutilement priés de consentir à sa retraite, mais cette fois ils allèrent au-devant de ses vœux, et lui permirent de quitter le palais des rois pour s'enfermer dans sa chère solitude de Chelles [1]. » Ici encore l'hagiographe ne dit pas tout. Bathilde, avant de déposer le sceptre sur la tombe non vengée d'un pontife assassiné, eut des anxiétés terribles. « Je crois pouvoir divulguer, écrit saint Ouen, un fait miraculeux qui survint peu de temps après la mort du bienheureux Éloi. L'homme de Dieu apparut dans une auréole de gloire à un officier du palais, lui ordonnant de prévenir sans délai la reine Bathilde qu'elle eût à déposer les insignes royaux, ses ornements d'or et de pierreries. Deux fois cette vision se renouvela, sans que le message fôt accompli. Une troisième fois, Éloi apparut encore; il réitéra ses ordres d'un ton plein de menaces, mais l'officier n'osa toujours pas rompre le silence. Alors il fut saisi d'une fièvre ardente, et la pieuse reine l'étant venue visiter, il lui révéla tout. Une guérison subite suivit cette confession. Bathilde, de son côté, n'hésita plus : elle envoya au tombeau de saint Éloi ses bracelets d'or, ses joyaux les plus précieux, son manteau royal; distribua aux pauvres le reste de son trésor, et laissant le gouvernement de l'État aux mains de son fils Clotaire III, alors âgé de quatorze ans, elle se remit elle-même sous la direction de sainte Bertile au monastère de Chelles [2]. »

Léodégar (saint Léger), sa promotion à l'évêché d'Autun.

8. Ébroïn dut s'applaudir d'un dénoûment qui laissait le champ libre à son ambition. Clotaire III, dont la majorité nominale et officielle n'avait en réalité rien de sérieux, était un instrument entre ses mains. Le nouvel évêque de Paris, Importunus (667), mort l'année même de sa promotion, ne put être un obstacle. Son successeur saint Agilbert, frère de sainte Telchide de Jouarre, dont nous avons plus haut signalé la présence au synode de Streneshall, fut bientôt contraint de fuir devant la tyrannie du maire du palais. Il retourna chez les Saxons de la Grande-Bretagne con-

[1] *Vit. S. Balthild.*, n° 10; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 671.

[2] Audoen., *S. Elig. vit.*, lib. II, cap. XL; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 574.

tinuer son glorieux apostolat. Plus tard il revint, accablé de vieillesse, mourir à Jouarre, où il partagea le tombeau de sa pieuse sœur (675). Durant l'intervalle, l'église de Paris, administrée en son nom, demeura sans pasteur. Mais l'évêque plus particulièrement redouté par Ebroïn, celui dont le nom seul exaltait la fureur du maire du du palais jusqu'à la rage, au point que les chroniqueurs ne trouvent pour peindre cette situation d'esprit que le mot *furiatus*, était Léodégar (saint Léger), l'ancien chapelain du palais, l'aumônier de la reine Bathilde. « Le glorieux et illustre Léodégar [1], évêque de la cité d'Augustodunum, devenu en temps chrétien martyr nouveau, disent les hagiographes, naquit en Austrasie (vers l'an 615) d'une grande famille de la terre [2]. Il eut pour parents les plus illustres de la nation franque, des princes d'une puissance dont il n'y a point longuement à parler, d'autant que plusieurs l'exercent encore au très-glorieux royaume des Francs [3]. » Cette famille de Léodégar, « grande sur la terre et puissante au royaume des Francs, » n'était autre que celle des ducs d'Alsace, véritable dynastie de rois, d'où sortiront plus tard Robert le Fort, Hugues Capet, Rodolphe de Habsbourg, Maximilien d'Autriche. Athalric duc d'Alsace, des Suèves et des Allemanni, père d'Etichon et de sainte Odile, était oncle de saint Léger. Un autre oncle maternel de Léodégar, Diddo, était évêque de Poitiers, dont il occupa trente ans le siége. Son père ne nous est pas connu. Sa mère, Sigrade, a laissé son nom au catalogue des saints, elle est honorée le 4 août sous le vocable défiguré de sainte Segrauz. Son frère, Warein [4], comte de Poitiers, devait partager avec lui la couronne du martyre. Léodégar, élevé à l'école du palais de Clotaire II sous la direction de saint Sulpice le Pieux, avait eu pour condisciples ou pour maîtres toute cette phalange de grands hommes et de saints évêques dont nous avons précédemment fait connaître l'histoire et les noms. Son oncle Diddo

[1] *Leod-gar*, illustre à la guerre.
[2] *S. Leodegar. vita seu passio*, cap. I; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 347.
[3] *Vita S. Leodegar., auctor. Frulando Murbacens. clerico, primum edita in Annal. Murbacens.* D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 530.
[4] *Warein, Garin, Guérin,* du celtique *Warn* ou *Garn* protecteur.

l'appela ensuite à Poitiers, et en fit son archidiacre. Mêlé plus qu'il ne convenait aux intrigues politiques des palais mérovingiens, Diddo prit une part déplorable à l'enlèvement du jeune roi d'Austrasie. Ce fut lui qui reçut des mains du traître Grimoald l'infortuné Dagobert II encore au berceau, et le transporta en Angleterre. Soit horreur pour ce crime, soit mouvement secret de la grâce, l'archidiacre de Poitiers renonça aux dignités ecclésiastiques pour s'enfermer dans une des petites cellules groupées autour du tombeau de saint Maixent. La reine Bathilde l'arracha de cette retraite, où il s'était promis d'achever ses jours dans la paix et la contemplation du ciel. Devenu recteur de la chapelle mérovingienne, précepteur des jeunes rois, conseiller de la régente, « ses douces paroles, sa bonté, lui conquirent, dit le biographe, le cœur des pontifes et des leudes, non pas de tous cependant, mais du plus grand nombre [1]. » La restriction du chroniqueur fait suffisamment deviner, à côté des sympathies qui entouraient Léodégar, une haine sourde et profonde, celle d'Ébroïn et de ses partisans, d'autant plus jaloux de l'influence d'un saint prêtre qu'ils étaient eux-mêmes plus ambitieux et plus pervers. Le maire du palais saisit avec joie, s'il ne la provoqua point directement, une occasion de l'éloigner de la cour. A la mort de Ferréol, évêque d'Autun (657), le clergé et le peuple se partagèrent entre deux candidats. « Les uns et les autres soutinrent leurs prétentions à main armée, et jusqu'à l'effusion du sang, dit l'hagiographe. Les combats se renouvelèrent pendant deux ans. Enfin l'un des champions mourut sur le champ de bataille; l'autre, accusé du meurtre, fut condamné à l'exil [2]. » Ébroïn ne demeura probablement pas étranger à cette lutte sacrilége, où la province ecclésiastique de Lyon et la Burgondie entière eurent à gémir de tant de scandales et de violences. Tout ce qui pouvait abaisser aux yeux des peuples le prestige épiscopal entrait dans les vues de sa politique. Il fallait pourtant mettre un terme à cet

[1] S. *Leodegar. vita, auctore Ursin.*, cap. I; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 336. — [2] *Ibid.*

état de sanglante anarchie. Le nom de Léodégar fut proposé comme un gage de paix. Sous l'autorité du jeune roi Clotaire et par les ordres de sainte Bathilde, le maire du palais fit expédier à Genesius, métropolitain de Lyon, une lettre ou *præceptum de episcopatu* en faveur de Léodégar [1]. Cette royale recommandation, ratifiée canoniquement par les suffrages du clergé et du peuple, valut à Léodégar l'honneur de monter sur le siége d'Autun, qu'il devait illustrer par le martyre (659). Ebroïn était débarrassé pour le moment d'un rival odieux.

Concile d'Autun sous l'épiscopat de Léodégar.

9. Evêque, saint Léger se voua exclusivement à son ministère pastoral. Les deux factions intestines qui avaient naguère désolé la cité abjurèrent entre ses mains leurs anciennes dissidences. « Les adversaires se donnaient le baiser de paix; on en vint bientôt à la honte d'aussi longs scandales, et l'on alla même jusqu'à interdire de rappeler soit dans les conversations, soit dans les écrits, ces luttes affreuses où l'on s'était combattu avec des armes homicides et des vengeances implacables [2]. » Pour effacer jusqu'aux dernières traces des profanations précédentes, saint Léger réunit à Autun, dans la basilique des saints martyrs Celse et Nazaire, un concile où, selon quelques auteurs, les évêques des Gaules prirent part au nombre de cinquante-quatre. Les actes de cette assemblée sont malheureusement perdus. Les huit canons dépareillés et frustes qui nous en restent offrent cependant un vif intérêt. Le concile d'Autun fut le premier, dans les Gaules, à confirmer solennellement la règle de saint Benoit; le premier, dans tout l'univers, à proposer comme type de la foi catholique le symbole de saint Athanase. « Relativement aux abbés et aux moines, disent les pères d'Autun, telle doit être leur observance que tout ce qui est enseigné par l'ordre canonique et la règle de saint Benoit, ils le doivent accomplir et garder intégralement. Si toutes les prescriptions de

[1] On peut voir le texte d'une préception royale de ce genre dans le recueil de Marculfe, *Formul.*, lib. I, cap. v; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 704.

[2] Marculfe, *Formul.*, lib. I, cap. v; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 704. C'est le même sentiment qui faisait inscrire au *Liber Pontificalis* dans la notice de saint Vitalien le mot : *Nec dicendus Mezzetius.*

cette règle sont légitimement observées, le nombre des moines, avec la grâce de Dieu, se multipliera et le monde entier, par leurs prières assidues, sera préservé de tout fléau. Que tous les moines soient donc en tout obéissants, qu'ils soient recommandables par l'honneur de la frugalité, fervents dans l'œuvre de Dieu, assidus à la prière, persévérants dans la charité, de peur que par négligence ou par désobéissance ils ne deviennent la proie du lion rugissant, cherchant sans cesse à dévorer. Qu'ils soient entre eux un seul cœur, une seule âme. Que nul ne dise : Ceci est à moi, mais que tout leur soit commun ; en commun soient leurs travaux, et que partout ils se montrent parfaits observateurs de l'hospitalité [1]. » On aime à recueillir cet éloge de la règle bénédictine prononcé par un concile des Gaules à l'époque où la chaire de saint Pierre était occupée par un pontife choisi dans l'ordre de saint Benoit. Mais, suivant la remarque du bénédictin cardinal Pitra, ces paroles ne sont pas seulement glorieuses pour cette grande institution du patriarche des moines d'Occident, elles le sont surtout pour Léodégar, « qui inspira le concile de sa haute sagesse, et qui, des profondeurs de son expérience et de sa foi, formula si nettement cet axiome de philosophie sociale, puissant et neuf encore après treize siècles, savoir, que les âmes priant dans la solitude ne sont point inutiles au monde ; qu'il faut dans la balance de Dieu un contrepoids à la prospérité des nations ; qu'il n'y a pas de milieu entre la peine librement acceptée ou la peine providentiellement infligée, entre les serviteurs volontaires ou les nécessaires fléaux de Dieu ; qu'ainsi Dieu ne suspend le néant et la mort prêts à déborder sur le monde qu'autant qu'il rencontre des prières qui le tiennent en arrêt, qu'ainsi le plus humble moine ne porte pas seulement dans les plis de sa tunique la paix et la guerre, mais la vie et la mort [2]. » Un autre canon qui porte le titre spécial de : *Primus canon Augustodunensis* semble, et d'après son intitulé et d'après l'importance de son objet, avoir été rédigé le premier de tous par le concile. Il est

[1] *Synod. a S. Leodegar. celebrat.*, can. XV ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 377.
[2] D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 177.

ainsi conçu : « Si quelqu'un, prêtre, diacre, sous-diacre ou clerc, ne juge pas irrépréhensible le symbole inspiré par l'Esprit-Saint et transmis par les apôtres, ainsi que la profession de foi du saint évêque Athanase, qu'il soit condamné par l'évêque [1]. » — « Depuis un siècle environ, reprend le savant cardinal qui a remis en lumière le concile d'Autun, une formule de foi d'une précision telle que l'esprit de Dieu semble l'avoir inspirée, parcourait le monde et passait de main en main sous le titre ambigu de « foi d'Athanase. » C'était bien la croyance du grand homme, ce ne pouvaient être ses paroles : quelqu'en fût l'auteur, Athanase ou Hilaire, Fulgence de Ruspe ou Vigilius de Tapse, c'était bien le dernier mot et le plus lumineux résumé des grandes luttes de l'orthodoxie contre toutes les nouveautés d'Arius, de Nestorius et d'Eutychès, le plus triomphant anathème contre les récentes erreurs des monothélites byzantins. Il était permis à l'église des Gaules, qu'Athanase avait visitée deux fois et fortifiée par son passage et son exil, de promulguer ce monument sous le nom du défenseur de la foi de Nicée. Il appartenait à Léodégar, l'ancien archidiacre de Poitiers, qui avait évangélisé les peuples dans la chaire même de saint Hilaire, de manifester au monde cette profession digne de saint Hilaire. C'est un titre d'honneur pour le concile trop longtemps oublié d'Augustodunum, d'avoir consacré une formule de foi que l'Église catholique a placée parmi les plus beaux cantiques de sa liturgie, et vénérée presque à l'égal des symboles de Nicée et de Constantinople [2]. »

Nouveau partage de la monarchie entre les fils de Clovis II.

10. Pendant que Léodégar travaillait à resserrer dans l'unité de foi et de discipline les églises et les monastères des Gaules, l'unité monarchique dont il avait énergiquement soutenu le principe dans les conseils de la régence, était rompue de nouveau. Clotaire III demeurait souverain de Neustrie, avec Ebroïn comme maire du palais; son frère Childéric II, enfant de douze ans, s'installait à Metz comme roi d'Austrasie, avec Wulfoald comme

[1] *Synod. a S. Leodegar. celebrat.*, loc. cit., col. 378.
[2] D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 177.

duc des Austrasiens, ces derniers ne pouvant plus supporter chez eux le titre de maire du palais, déshonoré trop récemment par l'usurpation de Grimoald. La Burgondie voulut avoir elle-même son gouvernement séparé. Mais le troisième frère royal, Thierry, avait à peine cinq ans ; on convint de le laisser provisoirement aux mains de ses nourrices ; seulement un autre maire du palais, Flaochat, prit le gouvernement séparé des Burgondes. L'œuvre de sainte Bathilde était complétement renversée. L'obscurité qui règne sur cette période historique, et l'insuffisance des documents contemporains ne permettent pas d'apprécier exactement le rôle joué par Ébroïn dans cette révolution intestine. Tout porte à croire cependant qu'il en fut le principal instigateur. Ce qui n'empêche pas les auteurs modernes d'affirmer qu'Ébroïn se montra dans cette circonstance le seul défenseur des véritables intérêts de la Gaule contre les prétentions épiscopales. Ces théories posthumes à l'usage d'écrivains hostiles à l'église, n'ont aucun fondement dans l'histoire. Mais elles donnent la mesure du caractère réel d'Ebroïn. Puisque ce tyran, dont le nom encore aujourd'hui demeure chargé de l'exécration publique, rencontre après coup de tels apologistes, c'est qu'il fut très-réellement à son époque un furieux ennemi de l'Église. Rien ne lui manqua de ce qui distingue les caractères de ce genre, pas même l'hypocrisie. On le vit en 661 élever à Soissons, de concert avec Leutrude sa femme et son fils Bovo, le célèbre monastère de Notre-Dame. Il déploya dans la construction de l'édifice une magnificence royale. Trois basiliques y furent érigées, l'une à la sainte Vierge, pour les religieuses du couvent ; l'autre à saint Pierre, pour le service des clercs attachés à l'abbaye ; la troisième à sainte Geneviève, pour l'hôpital des pèlerins. La vierge Éthérie, envoyée de Jouarre par sainte Telchide, en fut la première abbesse. La mère de Léodégar, sainte Sigrade, dans sa viduité, vint y achever ses jours. Plus tard Leutrude elle-même, l'épouse d'Ebroïn, l'y rejoignit. En 666 vingt-trois évêques, parmi lesquels figurait Léodégar, réunis dans le palais épiscopal de Soissons, souscrivirent le privilége que Drausio (saint Drausin), accordait à la

fondation monastique du maire du palais [1]. Les apologistes anticléricaux d'Ebroïn ignorent ces choses, ou du moins ils s'abstiennent de les dire. Mais l'impartiale histoire les enregistre comme d'heureuses contradictions, dont les plus grands criminels offrent parfois l'exemple : l'Église en conserve un souvenir reconnaissant, et les persécutions subséquentes ne lui font pas oublier les précédents bienfaits.

Flaochat maire du palais en Burgondie. Mort subite de Clotaire III.

11. Ébroïn, qui s'était d'abord applaudi de la promotion de Léodégar au siége d'Autun, parce qu'elle éloignait ce grand homme de la cour mérovingienne et des conseils de sainte Bathilde, redoutait maintenant son influence sur les Burgondes. « Il le tenait en suspicion, dit naïvement l'hagiographe, parce qu'il ne réussissait ni à le surpasser dans l'art de la parole, ni à le contraindre comme tant d'autres à courber devant lui un front adulateur, ni à trembler devant ses menaces [2]. » Le véritable motif de la haine d'Ebroïn contre Léodégar se rattachait à tout un système politique, laissé dans l'ombre par le chroniqueur. Le nouveau maire du palais, Flaochat, travaillait à se créer chez les Burgondes une situation indépendante, qui lui permît plus tard de régner sous son propre nom. Dans ce but, il créa une ghilde, ou association, dont il se déclara le chef et à laquelle il voulut rattacher les farons et les évêques, leur promettant à tous, avec serment et par lettre ou acte public, de conserver à chacun son rang d'honneur, sa dignité, ses biens. Mais il trouva en face de lui la résistance du patriciat représenté par Willibald [3], et celle d'un certain nombre d'évêques, à la tête desquels se distinguait Léodégar. La guerre civile éclata ; une bataille fut livrée dans la plaine d'Autun. Willibald y périt, et l'ambitieux Flaochat fit son entrée solennelle à Châlon-sur-Saône, au milieu d'un incendie allumé par ses propres soldats. Dix jours après,

[1] La fête de saint Drausin se célèbre le 5 mars.

[2] *S. Leodegar. vita seu passio*, cap. III ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 349.

[3] « Les Bollandistes attribuent à ce patrice burgonde le culte immémorial rendu dans une paroisse du Bugey, sur les confins de la Bourgogne, à un saint Willibald, vulgairement appelé *Bourbaz* ou *Vulbauld*. Cf. Chatel, *Dict. hagiol.* » (Note de D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 264.)

saisi d'une fièvre ardente, Flaochat mourait sans avoir pu jouir de son triomphe. Ébroïn ne lui donna pas de successeur ; il se réservait de reprendre le même plan pour son compte personnel, en le modifiant d'après l'expérience qui venait d'en être faite. Le patriciat et le clergé, les évêques et les farons de la Burgondie, contre lesquels Flaochat avait eu à lutter, devinrent l'objet de la haine préméditée d'Ébroïn. « Il persécutait surtout chez les Francs, ceux que relevait l'honneur de la dignité et de la naissance, dit l'hagiographe. Par l'exil, par le meurtre, il les faisait disparaître et substituait à leur place de dociles instruments de sa tyrannie, lesquels n'avaient pour recommandation que des mœurs impures, un sens borné, une origine abjecte [1]. » Enfin, arrachant aux leudes et aux évêques un droit qui leur appartenait depuis l'origine de la monarchie très-chrétienne, « il promulgua un décret tyrannique, interdisant à tout burgonde de venir au palais, sans avoir au préalable reçu un mandement spécial [2]. » Dès lors la Burgondie se trouvait tout entière exclue des plaids, malls, et champs de mai nationaux ; elle ne pouvait voter ni pour l'élection royale ou proclamation sur le pavois, ni pour le choix d'un maire du palais. Ébroïn avait besoin de faire autour de lui le silence, car il prétendait ne devoir l'autorité qu'à l'usurpation. On apprit en effet avec stupeur, quelques mois après, la mort subite à dix-huit ans de Clotaire III (670) [3]. Qui avait tué ce jeune et infortuné prince? le poison, le poignard; Ébroïn ou la fièvre? On ne le sut jamais.

Avénement de Childéric II. Ebroïn enfermé au monastère de Luxeuil.

12. Les trois provinces de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie s'agitèrent dans une émotion indescriptible. De toutes parts un cri d'horreur retentit dans les Gaules. L'indignation populaire redoubla quand on apprit que, sans attendre la réunion d'une assemblée des évêques et des leudes, au mépris des droits de

[1] S. *Leodegar. vita seu pass.*, loc. cit.
[2] S. *Leodegar. vita seu pass.*, loc. cit.
[3] Le corps de Clotaire III fut porté à sa mère sainte Bathilde, qui lui donna la sépulture dans l'abbaye de Chelles où son tombeau existait encore avant la révolution de 1793. Cf. D. Félibien, *Hist. de l'abbaye de S. Denys*, pag. 29.

Childéric II, déjà régnant en Austrasie et frère aîné de la victime, Ébroïn venait de couronner le jeune prince Thierry III, à peine âgé de treize ans. Les messagers du maire du palais, en même temps que la notification de cet avénement, apportaient la défense à tous les évêques, farons, leudes, ducs et comtes de quitter leur province sous aucun prétexte. Il aurait été plus facile d'arrêter un fleuve débordé. Une assemblée, la plus nombreuse qu'on eût vue encore dans la Gaule mérovingienne, se réunit à Metz, porta Childéric sur le pavois et proclama la déchéance de son jeune frère. Une armée austrasienne se précipita dans la direction de Paris, accueillie sur son passage avec enthousiasme et saluée par les sympathies unanimes de la population. Ébroïn tremblant, éperdu, n'eut que le temps de se réfugier dans une basilique, sous la sauvegarde du droit d'asile. Tel autrefois l'eunuque Eutrope ébranlait de ses étreintes convulsives les colonnes de l'autel des douze Apôtres, à Constantinople. Léodégar ne se montra pas moins généreux que saint Jean Chrysostome [1]. « Le tyran des Gaules, dit l'hagiographe, se cramponnait à l'autel, pendant qu'on mettait la main sur les trésors amassés depuis tant d'années par son avarice, et qui furent dispersés en un clin d'œil. Les farons et les leudes voulaient le mettre à mort, mais il dut la vie à l'intervention du pontife Léodégar. Celui-ci, de concert avec quelques évêques associés à son œuvre de miséricorde, obtint que l'ennemi de l'Église fût sauvé par l'Église elle-même. On relégua Ébroïn au monastère de Luxeuil, pour lui ménager la faveur d'expier dans la pénitence ses nombreux forfaits. Malheureusement son âme, aveuglée par la poussière des convoitises humaines, ne devait pas s'ouvrir aux rayons de la sagesse céleste. Dans le tumulte des premiers instants, les leudes, qui s'étaient saisis de l'enfant royal Thierry, n'avaient pas respecté les droits de sa naissance. Ils lui coupèrent les cheveux, et le présentèrent en cet état à son frère Childéric II. « Comment veux-tu être traité ? lui demanda Childéric. — En roi, répondit le jeune prince, avec un

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 164 et suiv.

air de majesté qu'on n'eût pas attendu de son âge. Injustement dépossédé du trône, j'en appelle au jugement de Dieu, roi du ciel et de la terre. » Childéric ne se montra aucunement blessé de cette parole. Il confia son frère à l'abbé de Saint-Denys [1], pour l'élever dans son monastère, avec ordre de laisser de nouveau croître sa chevelure. Le Dieu du ciel invoqué par l'enfant royal devait bientôt exaucer ses prières [2]. »

Léodégar conseiller de Childéric II. Sa disgrâce.

13. A Luxeuil, Ébroïn ne se montra pas moins hypocrite qu'à la cour des rois. Il sollicita de l'abbé Windologus la faveur d'être admis au nombre des moines, prononça ses vœux, et obtint même outre la tonsure clericale les ordres mineurs. Plus sincère, sa femme Leutrude, retirée au monastère de Notre-Dame de Soissons, profitait des conseils de l'abbesse Ethérie et donnait toutes les marques d'une édifiante résignation. Cependant Childéric, à la requête des leudes, promulgua dans les trois royaumes unis sous son sceptre une suite de décrets réparateurs. Chaque royaume était autorisé à suivre ses lois et ses coutumes telles que les observaient les anciens juges ; les gouverneurs ne devaient plus passer d'une province dans l'autre, ainsi leur juridiction serait stable et régulièrement circonscrite ; nul ne pourrait, à l'instar d'Ébroïn, assumer une tyrannie sans bornes et sans contrôle au mépris de ses égaux. « Ces mesures étaient sages, dit le chroniqueur. Elles furent inspirées par Léodégar, que le jeune prince retenait assidûment au palais afin de profiter de ses lumières. L'évêque d'Autun en effet possédait un génie vraiment restaurateur [3]. Mais l'envie des méchants se réveilla, il devint l'objet des plus odieuses accusations. Tout ce que le roi faisait de bien ou de mal était indistinctement imputé à Léodégar comme un crime. L'homme de Dieu, sans autres armes que le bouclier de la foi, le casque du salut, le glaive de la parole divine [4], s'apprêta à sou-

[1] L'abbé de Saint-Denys était alors Chardericus, qui fut plus tard promu a l'épiscopat et occupa, selon quelques auteurs, le siége de Beauvais.

[2] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. III.

[3] *Penes namque illum restaurationis ratio manebat et consilium.* (Anonym. Murbac., n° 10). — [4] *Ephes.*, VI, 17.

tenir cette lutte nouvelle contre l'antique ennemi [1]. » Le roi venait, sans respect pour les lois ecclésiastiques, d'épouser sa cousine germaine, Bilihilde, fille de saint Sigebert d'Austrasie et sœur du malheureux proscrit Dagobert. L'évêque d'Autun montra en cette circonstance une énergie toute épiscopale. Insensible aux caresses ou aux menaces de Childéric, il osa lui dire que s'il ne rompait une alliance incestueuse, s'il ne mettait un terme à ses désordres et à ses crimes, la vengeance de Dieu le frapperait bientôt. Le roi parut d'abord ému de ces avertissements solennels, mais bientôt il prêta l'oreille à de jeunes courtisans pervers et indisciplinés, qui spéculaient sur les vices de leur maître. Il se laissa persuader que les décrets promulgués à la requête des leudes constituaient un attentat contre son autorité. Le maire du palais, Wulfoald, entra dans le complot. Il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner Léodégar. « Tous ces esclaves des voluptés du siècle, dit le chroniqueur, redoutaient également l'homme de Dieu, qui détruisait leurs œuvres, et marchait inflexible dans le sentier de la justice. Le monde vieilli et appesanti dans le vice ne pouvait supporter la virilité du citoyen céleste [2]. »

Solennité pascale à Autun. Le patrice de Marseille, Hector.

14. Il ne fallait plus à toutes ces haines conjurées qu'une occasion. Elle se présenta sous une forme très-inattendue. Childéric annonça l'intention d'aller passer la solennité pascale à Autun, où l'évêque s'était retiré. Une pareille détermination semblait indiquer un redoublement de faveur pour Léodégar. Les rois mérovingiens avaient en effet coutume de célébrer la Pâque dans une des villes importantes de la monarchie, à leur choix, au milieu d'un grand concours de peuple, de leudes, d'évêques, et avec de pieuses et bruyantes réjouissances. On tenait ordinairement dans le même lieu le champ de mai, pour traiter les grandes affaires de l'État. La cité d'Augustodunum vit donc affluer dans son sein, le dimanche des Rameaux 3 avril de l'année 673, une foule immense acclamant le cortége de Childéric II, de la reine

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. IV. — [2] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. IV.

Bilihilde et de sa mère Hymnehilde, veuve de saint Sigebert. Aux splendeurs de la cour se mêlaient celles du patrice de Marseille, Hector, appelé spécialement pour cette circonstance. Issu d'une des plus nobles familles gallo-romaines, Hector joignait à la noblesse de la naissance une rare distinction personnelle. Sa situation au midi de la Gaule, où il représentait la domination mérovingienne dans une cité environnée de tous côtés par les provinces soumises encore aux Visigoths d'Espagne, lui créait une existence assez semblable à celle d'un vice-roi. Ami de Léodégar, il venait, comptant sur ce patronage, soumettre au plaid royal et au jugement du champ de mai une revendication de droits patrimoniaux. Il avait épousé une riche héritière du pays des Arvernes, fille unique d'une pieuse veuve nommée Claudia. Celle-ci en mourant légua tous ses domaines à l'église et aux pauvres, déshéritant complétement sa fille. L'évêque de Clermont, Præjectus (saint Priest ou Prix), désigné dans l'acte testamentaire comme exécuteur des volontés suprêmes de la mourante, s'était mis sur-le-champ en possession du legs. Or, aux termes de la loi romaine toujours en vigueur dans l'Arvernie et dans la province maritime de Marseille, une exhérédation aussi absolue dépassait le pouvoir de la testatrice. Les ayant cause étaient autorisés à poursuivre la nullité du testament devant les tribunaux compétents. A tout cela, Léodégar était complétement étranger. La revendication du patrice Hector, admissible en droit, était un de ces mille procès que chaque année les leudes portaient aux plaids nationaux pour y être jugés devant le roi par les jurisconsultes mérovingiens. L'histoire de l'abbaye de Saint-Denys nous fournit à la même époque des contestations analogues, terminées pacifiquement au tribunal des évêques et des leudes [1]. Ce fut pourtant le prétexte choisi par le maire du palais, pour perdre l'évêque d'Autun. « Wulfoald inventa, dit l'hagiographe, toute une fable calomnieuse, dans le but de transformer l'amitié de Léodégar et de son hôte le patrice Hector en un complot tramé contre la monarchie.

[1] Cf. D. Félibien, *Hist. de l'abbaye de S. Denys*, pag. 29.

Ensemble ils devaient se saisir de la personne du roi et tenter à leur profit une révolution [1]. » Childéric ne demandait pas mieux que de se laisser effrayer par les mensonges de Wulfoald. On fit agir sur son esprit un reclus, qui occupait une cellule voisine du monastère de Saint-Symphorien, et dont la réputation de sainteté était grande alors dans la cité d'Autun et dans toute la province de Burgondie. « Marcolinus, c'était son nom, n'avait d'un reclus que la cellule, dit l'hagiographe, sans en avoir l'esprit. Il ne tarda guère à donner au public la preuve que la religion n'était pour lui qu'un masque, dont il abusa pour arriver aux dignités et aux honneurs du siècle. Je ne dirai donc rien de plus au sujet des scandales qui le signalèrent bientôt à l'indignation de tous [2]. Le roi le considérait à l'égal d'un prophète ; il accueillit de sa bouche, comme autant d'oracles, les accusations déjà portées contre Léodégar par le maire du palais. La perte de l'évêque fut résolue [3]. »

Præjectus, évêque de Clermont à Autun.

15. Un message, expédié en toute hâte au pays des Arvernes, mandait au saint évêque Præjectus de venir sur-le-champ à Augustodunum, pour y être confronté avec le patrice Hector. Præjectus occupait glorieusement le siége des Avit et des Apollinaire. Descendant de ces nobles familles d'Arvernie dont autrefois les empereurs briguaient l'alliance, il avait été prévenu avant même sa naissance par les bénédictions du ciel. Sa mère Hélidia l'avait vu en songe déjà baigné de l'eau baptismale et du sang des martyrs. Elevé à l'école fameuse d'Iciodorum (Issoire), où des évêques se faisaient professeurs de droit romain, il se distingua entre tous ses jeunes rivaux par une intelligence et une aptitude merveilleuses, mais surtout par une angélique pureté. Prêtre, il se dépensa tout entier à évangéliser les peuples. On admirait à la fois ses austérités, son éloquence, le charme mélodieux de sa voix dans les psalmodies saintes. Porté par des acclamations unanimes au siége épiscopal

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. V.

[2] Nous ne pouvons que regretter le silence du chroniqueur sur un fait de notoriété publique alors qu'il écrivait, mais aujourd'hui complétement inconnu pour nous.

[3] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. V.

de Clermont, à la mort de Gérivald (670), le ciel avait ratifié par de nombreux miracles le choix fait de sa personne. Quand le message inattendu de Childéric lui parvint, il se plaignit vivement d'être obligé de quitter son église et son peuple durant les solennités de la semaine-sainte, et voulut différer son départ. Mais les injonctions du roi et de Wulfoald étaient si pressantes qu'il dut se mettre immédiatement en marche. Il arriva à Autun le 8 avril, jour du vendredi saint. Le matin même, Léodégar s'était présenté à Childéric, et lui avait tenu ce langage : « J'ai fait le sacrifice de ma vie. Je suis innocent de toutes les accusations portées contre moi. Si vous persistez à vouloir ma mort, frappez-moi aujourd'hui même, et que mon sang se mêle à celui du Christ mis en croix sur le Calvaire. » Le fougueux mérovingien porta la main à sa framée ; il allait immoler cette noble victime : mais les leudes s'interposèrent, et le sang du pontife ne rougit pas encore le sol éduen. Præjectus, survenant au milieu de cette tragédie dont il n'avait pas le moindre soupçon, se vit acclamé par toute la cour. A peine introduit au palais et mis en face d'Hector, on le pria d'expliquer les droits de son église à l'héritage de Claudia, et de confondre l'arrogance du patrice. Mais Præjectus refusa absolument de répondre. « Les lois romaines, dit-il, aussi formelles sur ce point que les canons eux-mêmes, interdisent toute action publique ou privée durant les quinze jours de la solennité pascale [1]. » Comme on insistait, il renouvela plus énergiquement son refus, et finit par invoquer l'autorité de la reine Hymnehilde, « sous le patronage de laquelle, ajouta-t-il, les biens de son église étaient placés. » Wulfoald, qui portait la parole dans ce plaid, n'osa pas aller plus loin. Præjectus se plaignit alors au roi et aux deux reines du mandat impératif qui l'avait arraché à son peuple et à son ministère pastoral ; il représenta vivement les fatigues d'un voyage précipité au milieu de montagnes couvertes de neiges ;

[1] *Cod. Theodos.*, leg. sub Arcad. Aug. II et Ruff. coss. : *Ut actus omnes publici, sive privati, diebus quindecim paschalibus conquiescant.* Ivon. Carnot., pag. 4, quæst. XLVI, Decret. Liberii papæ : *Ut in jejuniorum diebus nullæ lites, nullæ contentiones esse debeant.* (Note de D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 290.)

l'injure faite à un vieillard, à un évêque, en des jours si saints. Il eut des accents d'une telle véhémence que Childéric et les deux reines, effrayés de son langage, lui demandèrent publiquement pardon, et le supplièrent de leur en donner un gage en officiant à la nuit solennelle de Pâques. Léodégar, présent à cette scène, mêla ses instances aux leurs ; mais Præjectus refusa nettement et se retira au monastère de Saint-Symphorien [1].

Meurtre du patrice Hector. Exil de Léodégar à Luxeuil.

16. La cause du patrice Hector restait donc juridiquement suspendue. Dieu n'avait pas permis que l'intervention de saint Præjectus aidât en quoi que ce fût de sacriléges intrigues. Le respect de l'évêque de Clermont pour les règles canoniques l'avait préservé d'un tel malheur. La rage de Childéric et de Wulfoald contre le patrice Hector et contre Léodégar n'en fut que plus terrible. « Durant la veille sainte qui précède la Pâque, reprend l'hagiographe, le roi, au lieu de se rendre à la basilique, s'enferma avec quelques-uns de ses courtisans dans le monastère de Saint-Symphorien, et ne rougit pas de recevoir des mains de l'hypocrite Marcolinus la victime pascale. Dès l'aurore, ivre de vin et de fureur, il parut aux portes de l'église, brandissant son épée nue et criant : Léodégar, Léodégar ! — Ainsi vociférant, il arriva jusqu'au baptistère, où le pontife conférait le sacrement de la régénération aux catéchumènes. A la clarté des lumières resplendissantes, à l'odeur du chrême qui parfumait le saint lieu, il s'arrêta comme frappé de stupeur. L'évêque vint à lui : Me voici, dit-il. — Mais Childéric ne l'entendit ni ne le reconnut ; il traversa l'église, et se rendit à la demeure épiscopale. La cérémonie, un instant interrompue, continua. Quand elle fut terminée, lorsque les autres évêques assistants eurent regagné les diverses maisons où on leur donnait l'hospitalité, Léodégar se présenta, intrépide, devant le roi. Il le trouva en proie à une vive irritation. D'un ton plein de douceur, l'évêque lui demanda pourquoi, au lieu d'assister paisiblement à la vigile sainte, il était venu troubler de sa colère la cérémonie du baptême. Childéric balbutia une réponse dont le sens

[1] Bolland., *Act. S. Præject.*, 25 januar.

équivoque signifiait qu'il avait des raisons de se tenir en défiance. L'homme de Dieu comprit que sa propre vie et celle du patrice Hector étaient sincèrement menacées. Indifférent à ce qui touchait sa personne, il réfléchit que sa mort entraînerait le massacre de ceux qui l'aimaient, c'est-à-dire de la population entière d'Autun. Renonçant donc pour lui-même à la gloire du martyre, afin de ne pas ensanglanter sa ville épiscopale et les solennités de la résurrection, il salua le monarque, passa dans une salle voisine, où ses serviteurs lui offrirent un peu de vin pour ranimer ses forces. En buvant, il dit : Faites, Seigneur, que je n'aie plus que vous à servir et que, dégagé de tous les liens de ce monde, il me soit permis de m'en séparer ! — Puis il s'éloigna par la route qui menait à Besançon. Dans une direction tout opposée fuyait, avec son escorte, le patrice de Marseille. En apprenant cette double évasion, Childéric entra dans un nouvel accès de fureur : Qu'avons-nous fait? dit-il. Partez au plus vite ; comment nous ont-ils échappé? Aux armes, mes jeunes Francs. A cheval, courez au patrice, courez à l'évêque ! — Hector fut atteint le premier. Il rangea en bataille sa petite troupe, qui se fit massacrer à ses côtés, et lui-même tomba percé de coups. Léodégar, le serviteur de Dieu, n'opposa aucune résistance aux cavaliers envoyés à sa poursuite. Leur chef, tout fier de sa capture et se promettant une récompense proportionnée à un tel service, le ramena à Childéric. Un conseil des leudes et des évêques se réunit au palais. Le roi voulait faire déposer canoniquement Léodégar. Enfin, cédant aux instantes prières du peuple d'Autun et surtout aux réclamations énergiques du pieux Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien, il se contenta d'exiler l'homme de Dieu au monastère de Luxeuil [1] » (10 avril 673).

Saint Léger et Ebroïn à Luxeuil. Meurtre de Childéric II par Bodilo.

17. La paisible abbaye reçut alors sous son toit, suivant l'expression d'un chroniqueur, « le loup et l'agneau, Ébroïn et Léodégar. » Ébroïn, la tête tonsurée et portant l'habit de moine, vint se prosterner devant le pontife, lui prodigua les témoignages

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. V et VI; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 350-353.

d'un inviolable attachement, et sollicita l'honneur d'être admis à vivre dans son intimité. Childéric, plus franc dans sa haine, envoya à Luxeuil deux de ses affidés avec ordre de poignarder Léodégar, s'il avait la témérité de mettre le pied hors du monastère. La précaution était superflue. Le pontife ne songeait qu'à servir Dieu dans la retraite. Volontairement il s'astreignit à toutes les prescriptions de la règle monastique. Assidu au chœur, il mêlait sa voix à celle des religieux qui chantaient jour et nuit le *Laus perennis*. Le prince, qui le faisait inutilement garder à vue, aurait eu au contraire besoin de rester lui-même sous sa tutelle. « Mais, dit Frédégaire, Childéric avait un caractère léger et impétueux, fait pour jeter dans la révolte la nation des Francs. Il provoquait autour de lui le scandale, dégradant son autorité, à tel point que la haine montant toujours ne s'arrêta pas même devant un attentat [1]. » Au milieu de l'exaspération croissante, un noble franc, nommé Bodilo, ayant osé faire quelques représentations au sujet d'un impôt arbitraire, Childéric le fit attacher à un poteau et battre de verges comme un esclave. Cet injurieux traitement révolta tous les leudes. Amalbert, Lupus, Ingolbert, toute une bande de conjurés, s'unissant à Bodilo lui-même, prirent rendez-vous dans la forêt de Lauconia, voisine de Chelles, profitèrent d'une chasse royale, surprirent Childéric [2] et le massacrèrent avec Dagobert son fils aîné et la reine Bilihilde sa femme (674). Un enfant au berceau, Daniel, échappa seul, grâce au dévouement d'une nourrice ; il fut élevé à Chelles par son aïeule sainte Bathilde, et vécut assez pour arriver plus tard au trône [3].

18. « La mort de Childéric ouvrit les cachots où gémissaient ses victimes, continue le chroniqueur. Pour les malheureux prisonniers ou proscrits qui retrouvaient les uns la liberté, les autres la patrie, ce fut comme le retour du printemps après

Rentrée triomphale de Léodégar à Autun. Avénement de Thierry III.

[1] Fredegar., *Chronic. contin.*, cap. XCV; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 666.

[2] Le tombeau de Childéric II, trouvé en 1656 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, portait l'inscription suivante : HIC JACET BILDERICVS II REX FRANCORVM.

[3] D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 305.

les désolations de l'hiver. » La cité d'Autun revit son glorieux évêque Léodégar. Il fit son entrée triomphale, escorté par saint Genesius, métropolitain de Lyon, par Diddo de Poitiers, son oncle, et par une foule de leudes qui formèrent une ghilde pour défendre à l'avenir l'homme de Dieu contre de nouveaux attentats. Ébroïn assistait à cette fête, où la ville éduenne, ornée de fleurs et de guirlandes, « s'était parée comme pour le retour d'un père sorti du tombeau. » Probablement il jura, ainsi que les autres seigneurs, de défendre désormais Léodégar et de mourir au besoin pour protéger la vie du « serviteur de Dieu, du père du peuple, » titres que la reconnaissance publique donnait à saint Léger. Les serments ne coûtaient rien à Ébroïn. A Autun, il était encore revêtu de son costume de moine, avec la tête rasée. « Dans cet accoutrement, il ressemblait, dit le chroniqueur, à Julien l'apostat. » Le lendemain, pendant que Léodégar, les évêques, les leudes neustriens et burgondes se dirigeaient vers l'abbaye de Saint-Denys pour couronner le prince Thierry, enfant de seize ans, frère puîné de Childéric et de Clotaire III, Ébroïn, qui faisait route avec eux, les quitta brusquement et se rendit en Austrasie. On s'inquiéta peu de la disparition du renégat. L'important était de donner un roi à la Gaule, et de tirer du cloître l'héritier légitime de la monarchie. Dans une assemblée nationale, le jeune Thierry fut porté sur le pavois. Leudèse, fils d'Erchinoald, fut élu maire du palais. Léodégar, après avoir prêté serment de fidélité au nouveau roi, revint dans sa ville épiscopale d'Augustodunum, confiant dans l'avenir et espérant que les plaies de la patrie allaient enfin se cicatriser (673).

Le pseudo-mérovingien Clovis II. Persécution d'Ebroïn contre l'Eglise.

19. Mais Ébroïn reparut, et avec lui une anarchie et des désordres tels, disent les chroniqueurs, « qu'on put croire à la venue de l'Antechrist. » — « Nous reconnûmes si manifestement la colère de Dieu, ajoutent-ils, que nous vîmes apparaître au firmament l'un de ces météores désignés par les astrologues sous le nom de comètes, et qui, aux yeux du vulgaire, annoncent les famines, changements de rois, révolutions des peuples, partis et factions, guerres et meurtres par le glaive. En réalité, tous ces malheurs survinrent

à la fois[1]. » Ébroïn, quittant le capuchon de moine, avait repris son épée, résolu de l'abreuver de sang. Un enfant inconnu, ramassé par lui sur quelque grand chemin, fut présenté aux leudes d'Austrasie comme héritier de Clotaire III, bien que ce prince n'eût pas laissé de postérité. Le pseudo-mérovingien, affublé du nom toujours populaire de Clovis, reçut les hommages de la multitude. L'imposture, soutenue par une bande de scélérats aux ordres d'Ébroïn, s'affirma par des meurtres sans nombre. Thierry III et Leudèse son maire du palais étaient à la villa de Novientum sur les bords de l'Oise, où ils devaient passer l'hiver, quand Ébroïn et sa troupe, franchissant le fleuve au pont Saint-Maxence, surprirent les gardes endormis et les taillèrent en pièces. Une fuite précipitée sauva le jeune roi, mais Leudèse fut égorgé. Divisant alors son armée en escouades qui se partagèrent les diverses provinces, Ébroïn commença cette guerre d'extermination contre les pontifes, qui l'a fait comparer par les chroniqueurs « à un lion furieux dont les rugissements faisaient trembler la terre. » — « Il grinçait des dents, disent les contemporains, contre les prêtres du Seigneur. Fils de perdition, suppôt d'enfer, tout fuyait devant sa face comme à l'aspect du tigre[2]. » A Vienne, le prêtre saint Ferréol fut mis à mort[3]; l'ermite Ragnebert (saint Rambert) eut la tête tranchée ; le diacre Amor (saint Amour), qui a donné son nom à une petite ville de la Franche-Comté, et son compagnon Viator (saint Viâtre ou Viĉtre) eurent le même sort. Saint Lambert de Maëstricht, Amatus (saint Amé) de Sion furent chassés de leur siége. Ébroïn remplaça le premier par une de ses créatures, Pharamond, soldat couvert de sang et de crimes. Le farouche persécuteur avait pour maxime que le meilleur moyen de tuer l'Église était d'en livrer les dignités à des scélérats. On vit alors une invasion plus redoutable que celle des Huns et des Vandales, l'intrusion à main armée des hommes de guerre dans le temple du Seigneur, la mise à l'encan des titres épisco-

[1] *S. Leodegar. vit. seu passio*, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 354.

[2] *Vita S. Wilfrid.*, sæc. III Benedict; *Vit. S. Leodegar.*, auct. Ursin., n° 12; Anonym. Æduens., n° 13.

[3] Bollandist., *Act.*, 13 januar.

paux et des abbayes. Deux évêques de ce genre, Desiderius (Diddo) de Chalon-sur-Saône et Bobbo de Valence, véritables chefs de brigands, parcoururent la Burgondie en y semant l'incendie et le pillage. Ils vinrent mettre le siége devant la ville de Lyon pour en expulser le métropolitain Genesius (saint Genès). Mais le peuple de la cité se leva comme un seul homme, défendit son pasteur et repoussa vaillamment les intrus. A la suite de cette victoire, Genesius se rendit à Chelles pour visiter sainte Bathilde, et concerter avec la pieuse reine les moyens de rendre la paix à l'Église et à la France. Mais épuisé de fatigues et de chagrin, il mourut en arrivant au monastère (3 novembre 679). L'abbé de Jumiéges, saint Philibert, osa affronter le courroux du tyran. Devant ce thaumaturge de la Neustrie, père de quinze cents moines, Ébroïn perdit son audace. Il écouta sans colère les reproches de l'homme de Dieu, et alla même jusqu'à lui offrir des présents. « Apostat, s'écria le saint abbé, ignores-tu que nul chrétien ne peut communiquer avec toi? » Ébroïn dissimula son dépit, et n'en jura pas moins de poursuivre sa vengeance. Il fut assez habile pour l'obtenir en subornant quelques clercs de saint Ouen, et en trompant la vieillesse de ce vénérable évêque, alors presque octogénaire. Philibert, que saint Ouen avait jusque-là tendrement aimé, fut jeté dans un cachot infect. L'exil succéda à la prison. Deux intrus, nommés par le farouche maire du palais, imposèrent successivement leur commende à Jumiéges, malgré l'énergique résistance des moines. Cependant Philibert, retiré dans le diocèse de Poitiers, y termina sa glorieuse vie (20 août), après avoir érigé encore deux nouveaux monastères, Noirmoutiers et Quinçay.

Martyre de Præjectus (saint Priest) évêque de Clermont.

20. Le sang des fidèles de Jésus-Christ inondait la Gaule, comme au temps des proconsuls païens. Le saint évêque de Clermont Præjectus tomba frappé non pas directement par l'ordre d'Ébroïn, mais sous les coups d'une bande d'assassins qui agissaient pour leur compte, au milieu du bouleversement universel. « L'instigateur principal, disent les actes, fut un fils de Bélial, nommé Agricius. Il s'associa quatre complices, deux sénateurs Placidus et Bodo, un chasseur Ursio et l'appariteur Rodbert, saxon d'origine, le plus

scélérat de tous. Ils partirent sans délai pour investir la villa de Volovicum (Volvic), pieuse retraite à quelque distance de Clermont, où Præjectus vaquait à la méditation et à la prière. Soudain, au milieu de la nuit, un bruit de trompettes se fait entendre. L'évêque s'agenouille avec son fidèle Amarinus, un moine qu'il avait guéri miraculeusement lors de son voyage à Autun, et qui depuis lors s'était attaché à sa personne. Les serviteurs, à l'approche de la bande ennemie, prirent la fuite. Un seul resta pour défendre la porte, que vingt assaillants eurent bientôt enfoncée. La maison fut envahie. Au milieu de l'obscurité, parmi la foule qui remplissait les appartements, il était possible de fuir. Amarinus en donna le conseil au saint évêque. Non, mon frère, répondit le pontife. Si nous manquons aujourd'hui la couronne, nous ne la retrouverons plus. — Amarinus, qui s'était déjà levé pour sortir, tomba le premier sous les coups des assassins. Ils le prirent pour l'évêque lui-même, et croyant leur tâche terminée, ils se retiraient, lorsque Præjectus courut à eux et leur dit : Je suis celui que vous cherchez. Accomplissez votre mission. — A ces mots, le saxon Rodbert lui enfonça son épée dans la poitrine. Seigneur, dit le martyr, ne leur imputez pas ce péché, car ils ne savent ce qu'ils font ; — et il expira [1]. »

Siége d'Autun. Léodégar se livre aux bourreaux.

21. De tous les évêques, celui dont Ébroïn souhaitait le plus la mort était Léodégar. Mais entouré de la ghilde armée qui veillait à sa défense derrière les remparts d'Autun, Léodégar ne pouvait, comme Præjectus, être l'objet d'un guet-apens. Il fallait une armée et un siége en règle pour l'arracher à l'amour de la Burgondie et de son peuple fidèle. Les deux évêques indignes, Bobbo et Desiderius, offrirent leurs bandes pour cette expédition. Le duc de Champagne, Waimer, un dur et rapace soldat, demanda à leur être associé. Tous trois ils jurèrent d'arracher Léodégar de son église, et d'en tirer une vengeance dont la rage d'Ébroïn serait satisfaite. Se ruant donc sur la Burgondie, ils vinrent camper dans la plaine d'Augustodunum. A l'approche du péril, clergé

[1] Bolland., *S. Præject.*, 29 januar.

et fidèles avaient supplié leur évêque de se soustraire par la fuite à la fureur de ses ennemis. Il en avait encore le temps, et il pouvait sauver avec lui les richesses de son palais épiscopal. « Non, répondit Léodégar. Ma vie est aux mains de ceux qui la veulent prendre. Mes trésors, comme jadis ceux du diacre Laurent, appartiennent aux pauvres. » Il fit appeler des orfèvres qui rompirent les vases d'or et d'argent, offrandes des rois mérovingiens, et l'évêque, de sa propre main, les répartit entre les indigents de la cité. Il ordonna ensuite un jeûne de trois jours et des processions générales qu'il présida lui-même. Au peuple rassemblé dans la basilique, il disait : « S'il en est un seul d'entre vous que j'aie offensé par trop de zèle dans les réprimandes, ou par des paroles trop vives, je le prie de me pardonner. Sur le point d'entrer avec le Sauveur dans la voie douloureuse, je ne puis ignorer qu'en vain souffrirait-on le martyre, si la conscience offensée d'un frère s'interpose entre la victime et la céleste récompense. » Les sanglots de l'auditoire répondirent seuls à cet humble et sublime appel. Le lendemain, 26 août 676, au moment où l'assaut commençait, l'évêque monta sur le rempart. « Cessez, dit-il, un combat fratricide. Si c'est moi que vous cherchez, je suis prêt à verser mon sang pour épargner cette ville. » En même temps, par son ordre, l'abbé Méroald, se présentant à la porte extérieure, demandait à parlementer. On le conduisit à Desiderius (Diddo), l'indigne évêque de Châlon-sur-Saône, l'un des trois chefs de l'armée assiégeante. « Aussi inflexible que le roc, aussi endurci que Pharaon, dit l'hagiographe, Diddo s'emporta en injures et en blasphèmes contre Léodégar. Il l'accusait d'avoir fait assassiner le roi Childéric. « Tant que le traître ne sera pas remis entre nos mains, et qu'il n'aura point prêté serment de fidélité au roi Clovis, ajoutait-il, nous poursuivrons le siége d'Autun, et s'il le faut nous n'y laisserons pas pierre sur pierre. » Au retour de Méroald, Léodégar s'avançant sur la plate-forme d'un bastion, s'écria d'une voix retentissante : « Qu'il vous soit notoire à tous, aux amis et aux frères comme aux ennemis et aux persécuteurs, qu'aussi longtemps que Dieu me gardera en cette vie, je garderai moi-même la

fidélité promise au roi Thierry devant le Seigneur. Périsse mon corps, j'y consens, plutôt que de déshonorer mon âme par un parjure! » Rentrant alors dans la basilique, entouré par un peuple immense, il se fortifia par la participation au pain et au vin eucharistiques, dit adieu à ses fidèles, et rassemblant une dernière fois son clergé autour de lui, revêtu des ornements pontificaux, précédé de la croix et des saintes reliques, il se fit conduire à la porte extérieure la plus rapprochée de l'*episcopium*. Sur son passage, la foule agenouillée et fondant en larmes lui criait : « Père, pourquoi nous abandonner? Demeurez avec vos enfants. Nous mourrons tous pour vous défendre. » Le bon pasteur continuait sa marche en les bénissant. Il arriva ainsi à la poterne, la fit ouvrir, et se présentant aux avant-postes ennemis : « Qui demandez-vous? dit-il. — L'évêque Léodégar, lui fut-il répondu. — C'est moi, reprit-il ; je vous donne ma vie, mais épargnez ce peuple [1]. »

Léodégar, les yeux crevés, est remis à Waimer, duc de Champagne.

22. A ces mots, les soldats se précipitant sur l'homme de Dieu, lui arrachèrent ses ornements pontificaux et le traînèrent, en l'accablant d'outrages, au sommet de la montagne qui domine la cité d'Augustodunum. Là, en présence de la population éduenne groupée sur les remparts, les bourreaux entourèrent Léodégar, pour lui infliger un supplice « dont la rage d'Ébroïn, » comme l'avaient promis leurs chefs, « pût se tenir satisfaite. » On voulut au préalable le garrotter, mais il refusa. Immobile et calme, dominant toutes les faiblesses de la nature, il se laissa arracher les yeux, et pendant que des stylets de fer creusaient les orbites sanglants, il disait : « Je vous rends grâces, ô Dieu tout-puissant, d'avoir daigné glorifier en ce jour votre serviteur ! » Le martyr fut alors remis, comme trophée de victoire, au duc de Champagne Waimer. Bobbo, évêque dégradé et déjà expulsé de Valence, se mit en possession du siége d'Autun. Il y entra à la tête de l'armée triomphante, et après un pillage de quelques jours, lui imposa sous prétexte de rançon définitive, une somme de cinq mille *solidi* d'or [2].

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. IX et X; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 358.

[2] Environ 497,650 francs de notre monnaie actuelle, d'après l'évaluation de M. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 44

Waimer et ses hommes d'armes, avec leur part de butin, reprirent la route de la Champagne, emmenant le captif mutilé. Un message avait déjà porté à Ébroïn ces heureuses nouvelles. Il y avait lieu de croire que les fureurs du maire du palais seraient enfin assouvies. C'était une erreur. Waimer, en arrivant à Troyes, reçut d'Ébroïn l'ordre de conduire son prisonnier dans les profondeurs d'une forêt écartée, de l'y laisser mourir de faim, puis de jeter son corps dans un étang. Après quoi, on ferait courir le bruit que Léodégar avait lui-même mis fin à ses jours, et qu'il s'était noyé de désespoir. L'homme de Dieu fut en effet mené au milieu d'un bois, et abandonné sans aliments, sans guide, à la double torture de la cécité et de la faim. « Par un prodige qu'il faut avoir vu, dit le chroniqueur, pour le croire possible, Léodégar ne mourut point. Le Dieu qui autrefois fit nourrir le prophète Élie par un corbeau du désert, vint en aide à son serviteur. Après de longs jours de souffrances endurées dans la solitude par le saint martyr, Waimer se souvint de lui et eut la curiosité de savoir ce qu'il était devenu. Quelle ne fut pas sa surprise de le retrouver vivant ! Ses dures entrailles s'amollirent à ce spectacle. Il comprit que la grâce du Christ avait pu seule soutenir une nature humaine en pareille détresse, et il ramena l'évêque dans sa demeure. Les doux et familiers entretiens du martyr achevèrent de dompter la férocité de son caractère. Lui et sa femme se convertirent à la crainte du Seigneur. Dans la ferveur de son repentir, Waimer remit à l'homme de Dieu la part qui lui était revenue du pillage de l'église et de la cité éduennes. Léodégar la fit reporter à Autun par un moine fidèle, compagnon de son exil, Berto, qui distribua ce subside aux serviteurs de la foi, aux pauvres de Dieu [1]. » Waimer permit à son captif, devenu son vainqueur, de résider dans un monastère de Champagne dont les hagiographes ne nous ont pas conservé le nom, peut-être Montier-en-Der. Une tradition rapporte en effet que Bercharius (saint Bercaire), qui en était alors abbé, accompagna plus tard le duc repentant dans un pèlerinage à Jérusalem, entrepris

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. XI.

pour expier la cruauté dont Waimer s'était rendu coupable à l'égard de saint Léger. Il est certain que l'influence d'Ébroïn fut assez puissante pour élever Waimer sur le siége épiscopal de Troyes; ce qui n'empêcha pas, quelques mois après, ce même Ébroïn de le faire pendre (678).

Restauration de Dagobert II en Austrasie. Assemblée de Vergy.

23. Ces revirements, comparés par le chroniqueur aux bonds désordonnés du tigre, emplissent toute la vie d'Ébroïn. Léodégar aveugle put respirer un instant dans le monastère inconnu de Champagne, où Waimer l'avait déposé. Cette trêve dans la persécution était due à une nouvelle volte-face d'Ébroïn. Lassé de traîner le fantôme de roi qu'il avait décoré du nom de Clovis, et à la légitimité duquel personne ne voulait croire; redoutant aussi le mécontentement des leudes que cette fable irritait, il abandonna soudain ce malheureux enfant, qui disparut sans que jamais on n'ait plus entendu parler de lui. Puis rappelant Thierry III, il le proclama de nouveau roi des Francs et se constitua son maire du palais. Un nom mérovingien d'une incontestable authenticité lui était nécessaire pour l'opposer à Dagobert II, le fils légitime de saint Sigebert, le proscrit de Grimoald, qui venait après vingt ans d'exil de quitter la Grande-Bretagne et le toit hospitalier de saint Wilfrid pour remonter sur le trône d'Austrasie, aux acclamations enthousiastes de tout un peuple. Trois héros, Pépin d'Héristal, petit-fils et digne héritier du bienheureux Pépin de Landen, le duc Martin de Metz, Athalric duc d'Alsace s'étaient réunis autour du jeune et pieux roi, qui fit revivre en Austrasie les vertus et la sainteté de son père (675) [1]. La restauration s'accomplit d'autant plus facilement que la tyrannie d'Ébroïn était plus détestée. La Neustrie et la Bourgogne frémissantes n'attendaient qu'un signal pour renverser un joug odieux. Pour contenir le mouvement, Ébroïn, sans renoncer à ses cruautés et à ses ven-

[1] Nous avons encore quatre diplômes royaux de Dagobert II au monastère de Wissembourg (675), à l'abbaye de femmes de Sainte-Marie-d'Oeren (*Horreum*) près Trèves, à l'église de Strasbourg (même année), et aux monastères de Stavelo et de Malmundarium (Malmondier, 677). Cf. *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1301-1308.

geances, crut devoir leur donner un caractère d'apparente légalité. « Il imagina, dit l'hagiographe, de faire une enquête sur le meurtre de Childéric, annonçant l'intention de venger la mémoire de ce roi mérovingien, quand il était de notoriété publique que de sa prison de Luxeuil Ébroïn avait lui-même commandé l'attentat[1]. » Léodégar et son frère Warein, comte de Poitiers, furent traduits de ce chef en jugement devant l'assemblée des évêques et des leudes. On croit que le plaid national convoqué pour cette circonstance le 8 des calendes de septembre (25 août 678), se tint au *castrum Verziacum* (Vergy) non loin d'Autun.

Calomnies des historiens modernes contre saint Léger.

24. Un écrivain protestant, Simonde de Sismondi, auteur d'une *Histoire des Français*[2] recommandée trop légèrement par M. Guizot « comme la meilleure sans contredit de toutes les histoires de France[3], » affirme que « saint Léger et son frère Warein furent juridiquement convaincus de complicité dans le meurtre de Childéric II, et que saint Léger le reconnut lui-même, ne voulant pas souiller la fin de sa vie en niant sa participation au régicide. » C'est là une calomnie monstrueuse qui, de l'ouvrage de Sismondi, est passée dans la plupart des résumés officiels et des manuels classiques. En un temps où les Ébroïn modernes se remettent à tuer de nouveau les évêques et les prêtres, il importe de signaler à l'indignation de toutes les âmes honnêtes la conspiration de l'école historique actuelle contre la vérité. Sismondi, en écrivant ce blasphème posthume contre saint Léger, avait parfaitement conscience de son mensonge. Les seules autorités invoquées par lui, Frédégaire et les deux *Vies* de saint Léger, ne disent pas un seul mot à l'appui de sa thèse calomnieuse. Mais Sismondi voulait mentir, sachant qu'il en reste toujours quelque chose. En effet, la foule des copistes et des vulgarisateurs, connaissant à peine de nom la double *Passio Leodegarii* et la *Chronique* de Frédégaire, reproduit son appréciation, les uns dans les termes de Sismondi lui-même, comme M. Henri Martin, lequel affirme que « Léodegher, interpellé sur sa partici-

[1] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. XII; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 360.
[2] Tom. II, pag. 68. — [3] Guizot, *Cours d'histoire moderne*, tom. I, pag. 40.

pation au régicide, se contenta de répondre que Dieu savait ce qui en était, apparemment pour ne point se parjurer en niant sa participation au complot [1]; » d'autres renchérissent sur la calomnie, comme M. Daunou qui déclare « qu'en effet les communications des assassins avec Léger sont bien constatées [2]; » d'autres, plus légers de science mais non moins tranchants, apprennent aux enfants de nos écoles « qu'un gentilhomme bourguignon nommé Léger, homme altier, turbulent, et par-dessus tout ennemi d'Ébroïn, se jouait de tout ce qu'il y avait de plus sacré [3]; » ou enfin, se contentant d'un sourire sardonique, après avoir exalté la politique d'Ébroïn comme celle d'un merveilleux génie, disent simplement : « Il fit crever les yeux à Léger et plus tard le fit décapiter, ce qui valut à l'évêque le titre de saint [4]. »

[1] Henri Martin, *Hist. de France*, tom. II, pag. 216. Paris, Furne, 1844.

[2] Daunou, *France*, tom. X, pag. 140. En note on lit cette citation : « *Gesta Francorum*, XLV : *Erantque in hoc consilio B. Leudegarius et Gerinus frater ejus consentientes.* Voyez aussi les deux biographies de saint Léger dans le premier volume du *Recueil des historiens de France.* » Quelle joie pour les révolutionnaires modernes, qui tuent périodiquement les rois, de trouver dans l'histoire des évêques régicides ! Mais aussi quelle infamie de tromper à ce point la bonne foi des lecteurs, et de transformer nos martyrs en de vils assassins ! Le *Gesta Francorum* cité par M. Daunou n'existe pas, et le prétendu texte que M. Daunou semble lui emprunter ne se rencontre nulle part ailleurs que dans cette note, où il a été forgé de toutes pièces pour les besoins de la cause. Au lieu de *Gesta Francorum*, il fallait dire *Gesta regum Francorum.* Ce dernier ouvrage, l'une de nos plus précieuses chroniques nationales, existe très-réellement et a été fort souvent réédité, mais il ne contient pas un seul mot qui ressemble de près ou de loin au passage audacieusement inventé par M. Daunou. Voici ses propres paroles : *Sanctum Leudegarium episcopum diversis pœnis cæsum gladio ferire jussit, Gairoenum fratrem ejus, dura pœna damnavit. Reliqui vero Franci eorum socii per fugam vix evaserunt : nonnulli vero in exsilio pervagati propriis facultatibus privati sunt* (*Gest. reg. Francor.*, cap. XLV; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1460). La *Chronique* de Frédégaire tient exactement le même langage : *Sanctum Leudegarium episcopum crudelissimis tormentis cæsum, gladio perimi jussit. Gerinum germanum ejus diverso tormento trucidavit.* (Fredegar. Scholastic. *Chronic continuat.*, pars I, cap. XCVI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 668.)

[3] Lamé-Fleury, *Histoire de France racontée aux enfants*, tom. I, pag. 101.

[4] Duruy, *Histoire de France*, tom. I, pag. 141. Paris, Hachette, 1864.

Martyre de Warein (saint Gérin) frère de Léodégar.

25. Pour l'honneur de notre patrie, jadis si fortement trempée dans le sang de ses martyrs et la foi de ses évêques, aujourd'hui si profondément abaissée par l'athéisme et la révolution, nous protestons contre ces mensonges historiques sciemment et systématiquement propagés. Léodégar fut « un martyr de la liberté publique [1], » un ange tutélaire « dont tout le royaume des Francs, par une dévotion spéciale, reconnut le puissant patronage [2]. » Nous allons placer intégralement sous les yeux du lecteur les actes de cet évêque martyr, si indignement calomnié. « Par l'ordre d'Ébroïn, dit l'hagiographe, le frère de Léodégar, Warein, qui s'était réfugié au pays des Vascons, fut saisi dans sa retraite et amené au plaid national. Léodégar lui-même, arraché à son monastère de Champagne, y comparut en même temps. Ébroïn, en présence du roi et des princes, les accabla d'invectives et d'outrages. Les deux confesseurs se tenaient debout, la main de l'un dans celle de l'autre. Ils répondirent : Le Seigneur nous donne l'occasion de souffrir pour nos péchés. Mais toi, cruel Ébroïn, tu perds à la fois la gloire du temps et celle de l'éternité. — A ces mots, le maire du palais entra en fureur ; il ordonna à ses satellites d'arracher Warein des bras de son frère, ne voulant pas, disait-il, les laisser s'encourager mutuellement à tenir de pareils propos. Comme on entraînait violemment son frère, l'évêque aveugle lui dit : Prends courage, frère bien-aimé. Ces souffrances passagères n'égalent point la gloire future qui se manifestera en nous [3]. — Les bourreaux garrottèrent Warein, l'attachèrent dans la cour à un poteau et le lapidèrent. Pendant ce supplice, il disait : Seigneur Jésus, mon bon maître, vous qui êtes venu appeler les pécheurs et non les justes, recevez l'âme de votre serviteur, et puisque vous daignez m'associer aux tourments des martyrs, admettez-moi, dans votre clémence, à partager leur gloire. — En priant de la sorte, il rendit l'esprit [4]. »

[1] Mézeray, *Hist. de France*, tom. I, pag. 204. « On peut nommer à bon droit le saint prélat le véritable martyr de la liberté publique. »

[2] Bucelin, *Menolog.*, *Benedict*. 2 octobr. *Tanti sibi tutelaris patrocinium demereri universum Galliarum regnum præcipua devotione perpetuo adlaboravit.*

[3] *Rom.*, VIII, 18. — [4] *Leodegar. vita*, auctor. Ursino, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 341.

Saint Léger, la langue arrachée et les lèvres coupées, est remis à Vanning.

26. « Le bienheureux Léodégar aurait voulu mourir en même temps que son frère, afin d'entrer avec lui en partage de la glorieuse éternité. Mais Ébroïn, comprenant sa pensée, cherchait par la longueur des tortures à différer la consommation de son martyre, espérant le réduire au désespoir et lui faire ainsi perdre la couronne immortelle. Il le fit jeter, pieds nus, dans une piscine dont le fond était parsemé de rocailles aiguës comme des clous. On y promena longtemps le bienheureux, jusqu'à ce que l'eau fut toute rougie de sang. Sorti de la piscine, on l'étendit à terre, et on lui coupa la langue et les lèvres. En cet état, les yeux arrachés, les pieds mutilés, la bouche et le visage ne formant qu'une plaie, Ébroïn dit à un leude, nommé Vanning, sur la fidélité duquel il croyait pouvoir compter : Prends ce Léodégar que tu as vu si arrogant tout à l'heure; mets-le sous bonne garde. Le temps viendra d'en finir avec lui et de régler son compte. — Vanning, noble neustrien, était révolté des scènes d'horreur qui venaient de s'accomplir. Il accepta la mission que lui donnait le tyran, mais avec l'intention de protéger le martyr. Il conduisit Léodégar à l'hospice de Fiscamnus (Fécamp), dirigé par une servante du Christ, la pieuse vierge Childomerga [1]. » Dans cet asile, Léodégar, miracle vivant, recouvra l'usage de la parole. Winobert, abbé de Saint-Martin de Tours, Hermenaire, abbé de Saint-Symphorien d'Autun, à la nouvelle du prodige, vinrent visiter l'illustre captif. Léodégar aveugle, sans langue et sans lèvres, leur dicta pour sa mère sainte Sigrade, retirée à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, une lettre que nous avons encore. « Elle mérite, dit le cardinal Pitra, d'être gravée dans le cœur de tous les fils et de toutes les mères. Il ne lui a manqué qu'un temps meilleur, un lointain plus voisin des âges apostoliques, un accent étranger et quelque chose des mélodies de la Grèce chrétienne, pour passionner comme les fortes épîtres de Polycarpe ou d'Ignace Théophore [2]. »

[1] *Leodegar. vita,* auctor. Ursino, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 342 Childomerga est honorée le 19 juin, sous le nom de sainte Hildemarque Vanning est également inscrit au catalogue des saints, le 9 janvier.

[2] Pitra, *Hist. de S. Léger,* pag. 344.

Lettre de saint Léger à sa mère sainte Sigrade.

27. Voici ce monument de sainteté, de piété filiale et de foi apostolique. « A ma dame et très-sainte mère Sigrade, déjà vraie mère par le lien du sang, et qui l'est devenue davantage encore par le lien de l'esprit, en sorte que l'oracle de la vérité sainte s'est accompli en elle : « Quiconque fera la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère [1] ; » Léodégar serviteur des serviteurs de Jésus-Christ notre Sauveur, grâce et paix sur vous par Dieu notre père et le Seigneur Jésus-Christ. — Je rends grâces à mon Dieu qui n'a point retiré de moi sa miséricorde. Il fait entendre à mon oreille une parole de joie et d'allégresse, en récompense de notre foi et de notre patience communes, parmi toutes les persécutions et tribulations que sa main nous envoie. Vous en avez supporté votre part, à l'exemple de Jésus-Christ notre juste juge ; ainsi vous serez trouvée digne de son royaume, pour lequel il vous a élue avant la constitution du monde, et vous a donné non-seulement de croire en lui mais de souffrir pour son nom. S'il est dans le Christ quelque consolation, quelque soulagement de charité, quelque société spirituelle et des entrailles de miséricorde, vous possédez véritablement la plénitude de la joie des saints. Toute tristesse est changée pour vous en délices, puisque, selon la parole du très-bienheureux Pierre : « Votre foi, éprouvée par les afflictions, est devenue plus précieuse que l'or épuré dans la fournaise [2]. » O dame, combien grande ne doit pas être en effet votre joie dans le Seigneur ! Nulle langue ne le saurait dire, nulle écriture l'exprimer. Vous êtes détachée de tout ce qu'il fallait abandonner ; vous possédez l'unique bien que désirait votre âme. Le Seigneur a compté les larmes que vous avez, en tant d'occasions, répandues dans son sein avec vos prières. Ce qui pouvait vous attacher à la terre, il l'a retranché ; et maintenant libre de tout lien de famille, de toute entrave du monde, vous pouvez vivre en Dieu seul et goûter combien le Christ est doux. Il est notre Dieu, notre roi, notre rédempteur ; il est la voie, la vérité, la vie. C'est lui qu'il faut servir à jamais. « Que lui rendre pour tout ce qu'il nous a donné ? O Sei-

[1] Matth., XII, 50. — [2] I *Petr.*, I, 6, 7.

gneur, je recevrai de votre main le calice du salut, et j'invoquerai votre nom [1]. » Heureuse mort, qui donne la vie ; heureuse ruine, qui nous rendra les richesses éternelles ; heureuses douleurs, qui apportent la joie des anges ! Le très-clément Jésus, dans sa miséricorde, a enlevé aux angoisses du siècle les gages sortis de votre sein, il les a soustraits aux égarements de la vie présente et leur a donné l'assurance d'une vie éternelle. Vous auriez pu les pleurer comme morts, tout en les laissant vous survivre en ce monde. Les voilà donc dissipées, les ténèbres qui obscurcissent la paupière de l'âme; les voilà évanouies la fascination et les sollicitudes de la vie présente. L'athlète, nu pour la lutte, n'a plus rien qui lui charge le bras ; il ne porte rien autre chose que la croix du Christ. Marchons donc intrépidement au combat. Dieu nous appelle au champ de bataille ; les couronnes sont prêtes pour les vainqueurs. Le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut, le glaive spirituel de la parole divine, la prière, la vigilance intérieure de l'âme, telles sont nos armes. Car notre roi ne veut en ses soldats rien de la vieille armure, rien de l'ancien vêtement. Il demande des hommes nouveaux pour les éprouver à la bataille. O douce dame, ce que la miséricorde du Seigneur a préparé pour vous, « ni l'œil ne l'a vu, ni l'oreille ne l'a entendu, ni le cœur de l'homme en son essor ne peut s'y élever [2]. » Dès cette vie présente, il vous a rendu au centuple ce que vous paraissez avoir perdu. La foule empressée qui vous entourait jadis de ses hommages, il l'a remplacée par tous les frères saints qui, de tous les monastères, chaque jour prient pour vous. Au lieu des serviteurs de votre foyer, il vous a donné le délicieux commerce des pieuses sœurs de votre congrégation ; au lieu des labeurs du siècle, le repos et la paix du cloître ; au lieu des richesses fragiles de ce monde, l'Écriture divine, les méditations saintes, la prière assidue ; en compensation de votre famille perdue, il vous rend une mère, une sœur, une fille dans la vénérable et sainte abbesse Æthérie. J'ai donc la confiance que vous avez reçu tous les biens, de même que, malgré mon indignité et grâce à la seule miséricorde de notre Dieu, ainsi

[1] *Psalm.* CXV, 12, 13. — [2] I *Cor.*, II, 9.

qu'à vos prières et à votre sainteté, j'ai tout reçu du Christ. « Cette parole est fidèle et au-dessus de toute contestation que le Christ Jésus est venu en ce monde sauver les pécheurs, dont je suis le premier ; mais j'ai reçu miséricorde, afin que le très-clément Jésus manifestât en moi sa patience [1], » pour la consolation et l'espérance de tous les pécheurs. Telles sont les pensées que je puise pour vous non dans notre fonds terrestre qui est stérile, mais dans le trésor des saintes Écritures. Quand vous les lirez, rendez grâces au Seigneur pour les siècles éternels. Amen [2]. »

Assemblée nationale de Marly-le-Roi.

28. Nos modernes compilateurs, qui se raillent avec tant de bonne grâce de la canonisation posthume de saint Léger, connaissent-ils cette admirable lettre, monument de la charité et de la tendresse filiale d'un martyr? Pour nous, en la traduisant, il nous est plus d'une fois venu à la pensée que si la Gaule du VIIe siècle avait eu des tachygraphes, comme il en existait encore à Rome et à Constantinople, pour recueillir et transmettre à la postérité les discours, les paroles, les interrogatoires de cette pléiade de grands évêques, de confesseurs, de martyrs qui illustraient alors notre patrie, nos annales chrétiennes n'auraient rien à envier à celles des plus beaux temps de l'hagiographie, aux époques lumineuses des Ambroise, des Augustin, des Chrysostome. Sachons du moins estimer à leur juste valeur le peu qui nous reste de ces antiques trésors. « Le serviteur de Dieu Léodégar, continuent les actes, vécut deux ans dans le *cœnobium* de Fécamp, entouré de la vénération publique. Durant cet intervalle, la plupart de ses persécuteurs subirent la peine de leurs crimes. Les uns furent mis à mort, les autres dispersés en exil dans les contrées lointaines. Au lieu de se réjouir de leurs désastres, l'évêque aveugle pleurait sur leur impénitence [3]. » Ces laconiques paroles ont besoin d'être éclaircies par d'autres documents contemporains. En 676 Dagobert II, roi d'Austrasie, à la

[1] I *Timoth.*, I, 15.

[2] S. Leodegar., *Epist. consolatoria ad genitricem suam post obitum germani sui Gaireni, post amissos oculos, post linguam truncatam et labia incisa; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 373.

[3] *S. Leodegar. vit. seu passio*, cap. XIV; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 363.

tête de ses guerriers, était venu demander compte à Ébroïn de tant de forfaits, de cruautés et de crimes. Laon, Châlons-sur-Marne, Reims, la Burgondie entière furent conquis. Effrayé de cette marche rapide et de la sympathie universelle qui accueillait partout les Austrasiens comme des libérateurs, Ébroïn acheta la paix. Pour donner une satisfaction trop longtemps attendue à l'Église qu'il avait persécutée sans relâche, ainsi qu'aux leudes sur lesquels sa tyrannie s'exerçait depuis quatorze ans, il fit convoquer une assemblée nationale à Marlacum (Marly-le-Roi), où, vers le milieu du mois de septembre 677, se tinrent les grandes assises de la monarchie neustrienne. Tous les évêques y furent appelés. Les intrus y comparurent, de gré ou de force. On y vit entre autres, Chramlin d'Embrun, Waimer de Troyes, Diddo de Châlon-sur-Saône. Les légitimes pasteurs et les plus saints des Gaules s'y trouvèrent réunis en grand nombre, et à leur tête Genesius de Lyon, Blidramne de Vienne, Ternatius de Besançon, Landobert de Sens, et Chado, le même probablement que Dado ou Audoenus, le vénérable métropolitain de Rouen. Ébroïn et le roi Thierry abandonnèrent les intrus à la sévérité des saints canons. Chramlin d'Embrun fut solennement dégradé ; on lui déchira ses vêtements pontificaux, et on l'enferma dans une réclusion perpétuelle au monastère de Saint-Denys. Desiderius de Châlon-sur-Saône et Waimer de Troyes furent, au sortir de l'assemblée, celui-là égorgé, celui-ci pendu à un gibet, par ordre d'Ébroïn leur complice. Bobbo de Valence, l'intrus d'Autun, fut exilé ; tous les biens qu'il avait extorqués par ses pillages à main armée devinrent la proie du fisc. « Ce concile de Marly-le-Roi, trop oublié dans nos annales, dit le cardinal Pitra, est un événement considérable. La cause de Léodégar n'était pas seule en jeu ; c'était aussi l'honneur et la liberté de l'Église à sauver, tout le système de la commende féodale à flétrir dès son apparition. Le mal ne fut pas extirpé, mais la leçon frappa vivement. Longtemps les peuples s'en souvinrent : la terreur fut entretenue par des récits aussi salutaires que merveilleux [1]. »

[1] Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 361.

Vision de St Baronte.

29. Deux moines des Gaules, Baronte et Desiderius, tous deux inscrits au catalogue des saints [1], chassés de leur patrie et de leur monastère de Longoretum (Lonrey, depuis Saint-Cyran-en-Braine) par la persécution d'Ebroïn, allèrent mourir en Étrurie, dans un ermitage situé près de la ville de Pistoria (Pistoie). A l'époque du concile de Marly-le-Roi, Baronte avait eu la vision fameuse qui porte son nom, et que le génie du Dante emprunta au récit fidèle des hagiographes, pour l'immortaliser dans les chants de la *Divina commedia*. Le VIII des calendes d'avril, la sixième année du règne de Thierry sur les Francs (25 mars 684), Baronte, après l'office des matines célébré au monastère de Longoretum, tomba dans une extase qui dura la journée tout entière et la nuit suivante jusqu'au lever de l'aurore. Quand il sortit de cette longue contemplation qui avait suspendu brusquement les fonctions de la vie naturelle, les frères, rangés autour de lui, recueillirent avidement ses paroles. Il avait été transporté par l'ange Raphaël dans les espaces. Sous ses pieds lui apparaissaient, comme des foyers lumineux, les monastères et les abbayes où priaient de saintes âmes. Le son des cloches, les chants de la psalmodie sacrée arrivaient à son oreille et fortifiaient son âme. Dans un premier cercle du paradis, il retrouva plusieurs des religieux qu'il avait connus à Longoretum; dans le second, il rencontra des troupes d'enfants morts dans l'innocence, vêtus de blanc, tenant des palmes à la main. Par un sentier étroit, le long duquel se pressaient à flots d'innombrables vierges couronnées de roses et de lys, il arriva au troisième cercle, peuplé de saints prêtres, d'évêques, de martyrs. Enfin au quatrième cercle, il vit le bienheureux apôtre Pierre, trois clefs à la main, lequel lui permit, toujours sous la conduite de l'ange Raphaël, de parcourir les cercles infernaux et de voir les tortures des damnés. Après avoir salué le patriarche Abraham, l'ange le fit descendre dans les profondeurs de l'abîme. Les âmes réprouvées y tourbillonnaient comme un essaim d'abeilles ; les démons enchaînaient les réprouvés et les rangeaient en cercle sur des siéges de plomb.

[1] Bolland., *SS. Baront. et Desiderii acta*. XXV mart.

Les vices étaient classés dans cette geôle ; les orgueilleux réunis aux orgueilleux, la luxure à la luxure, les meurtriers aux meurtriers, les parjures aux parjures. « Là je reconnus, dit le solitaire, l'évêque Wulfredus, il paraissait accablé de lassitude, vêtu de haillons comme un mendiant. A côté de lui se trouvait l'évêque Diddo, persécuteur du bienheureux Léodégar. Les deux damnés se frappaient la poitrine, et s'écriaient dans leur désespoir : Malheur à nous misérables, qui n'avons jamais fait le bien en notre vie, et qui ne reculions devant aucun crime [1] ! »

Assassinat de Dagobert II roi d'Austrasie.

30. Quel était ce Wulfredus, associé aux tortures de Diddo? Un évêque de ce nom remplaça Waimer, en 678, à l'évêché de Troyes. Il eut pour successeur immédiat Ragembert. Tous deux ont laissé une mémoire aujourd'hui complétement inconnue [2]. Wulfredus de Troyes fut-il un nouvel intrus, que la commende militaire d'Ébroïn imposa, après Waimer, sur le siége épiscopal de saint Loup? Les documents historiques nous font défaut pour éclaircir ce point d'histoire locale. La vision du religieux de Longoretum n'en reste pas moins comme la protestation de tout le peuple chrétien, revendiquant la pureté et l'honneur de la hiérarchie sacrée contre les intrus du sanctuaire. Ébroïn, arrêté un instant par le concile de Marly-le-Roy dans sa guerre à outrance contre l'Église, ne tarda pas à reprendre l'offensive et à se venger comme il savait le faire. Rentré vainqueur en Austrasie après une paix glorieuse, Dagobert II était au plus haut point de sa fortune. « Fidèle aux traditions du saint roi son père, il en reprenait les œuvres, il en recueillait les souvenirs, il aimait dans les actes publics à se dire son continuateur. Il rétablit le palais de Sigebert, et s'entoura de la même cour. Les évêques y venaient volontiers ; les apôtres de l'Allemagne,

[1] Bolland., *Visio S. Baronti*, loc. cit. Cf. D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 362.

[2] « Wulfred, Ragembert, » dit l'hagiographe troyen Desguerrois, « nous n'avons aucune chose mémorable que nous puissions coucher icy de ces deux prélats de Troyes. Dieu nous face la grâce d'en descouvrir quelque chose pour sa gloire et l'édification de nos âmes. » (*Sainteté Chrestienne*. Troyes, Jacquard, 1637, in-4°, pag. 211, verso.)

les infatigables pèlerins de l'Irlande payaient leur hospitalité par des miracles. Saint Florent, l'un d'eux, rendait la vue à la princesse Bathilde, fille de Dagobert ; saint Arbogaste ressuscitait son fils ; tous deux se reposaient de leur apostolat sur la chaire épiscopale d'Argentoratum (Strasbourg)[1]. Saint Wilfrid s'y trouvait au printemps de l'année 677. Chassé de son église d'York par le roi saxon Egfrid, il se rendait à Rome afin d'implorer la protection du souverain pontife. Sur la route, l'attendaient des sicaires apostés par Ébroïn. Une erreur de nom sauva saint Wilfrid, mais aux dépens de Winfrid, évêque de Lichtfield, lequel allait aussi à Rome pour une cause semblable. Les brigands s'abattirent sur la petite escorte de Winfrid, la tuèrent en partie et la dépouillèrent de tout ce qu'elle possédait. L'évêque fut laissé pour mort sur la place, mais il survécut à ses blessures, et plus tard fut remis en possession de son siége. Plus heureux, Wilfrid arriva sans encombre à la cour d'Austrasie, où Dagobert l'accueillit avec des transports de joie. En le présentant à ses leudes : « Vous savez, dit-il, comment, sacrifié à d'ambitieuses intrigues, je fus tout enfant jeté presque seul dans une frêle barque. J'abordai, orphelin et proscrit, sur les rivages de la brumeuse Irlande. Voilà le père à qui je dois la vie, l'évêque à qui vous devez votre roi. Si vous êtes mes fidèles, conservez-moi un tel ami. » Dagobert offrit à l'homme de Dieu le siége alors vacant de Strasbourg, mais Wilfrid continua son pèlerinage. L'évêque et le roi ne devaient plus se revoir sur la terre. Le x des calendes de janvier (23 décembre 677), comme Dagobert chassait dans la forêt de Voire, au lieu dit Scortia, à trois milles de Stenay, il tomba frappé d'un coup de poignard par la main d'un traître, nommé Jean, lequel était son filleul. « Les anges, continue le chroniqueur, emportèrent son âme dans la société des martyrs [2]. » La main du

[1] La fête de saint Florent de Strasbourg se célèbre le 7 novembre ; celle de saint Arbogaste le 21 juillet.

[2] On lit dans le martyrologe d'Adon : *Eadem die passio S. Dagoberti regis Francorum, qui quadam die pergens venatum in saltu Vaurensi, in loco qui dicitur Scortias, tribus milliaribus a fisco Sataniaco, in quo ipse morabatur, a filiolo suo nomine Joanne,* x *Kalendas januarii martyrizatus est et ab angelis deportatus est ad societatem martyrum.* (*Martyrolog. Adonis monast. S. Lauren-*

régicide était payée par Ébroïn. A quelque temps de là, saint Wilfrid revenait de Rome. En passant par les vallées de la Champagne, il rencontra une troupe de soldats chargés de l'arrêter pour le livrer à Ébroïn. Un évêque, chef de cette bande, injuria Wilfrid en ces termes : « Comment oses-tu traverser le pays des Francs? Tu mérites la mort pour avoir ramené d'exil un roi qui détruisait les cités, qui outrageait les leudes ; un nouveau Roboam qui accablait le peuple d'impôts, qui méprisait les églises et leurs pontifes ! » Ce fut de la sorte que Wilfrid apprit la mort de Dagobert II. Il ne put retenir ses larmes, et donna devant l'indigne évêque un libre cours à sa douleur. Prenant ensuite à témoin de son innocence Jésus-Christ et le bienheureux apôtre Pierre, les hommes d'armes, plus miséricordieux que leur chef, finirent par le renvoyer libre, en disant : « Que Dieu et saint Pierre te soient en aide [1] ! »

Martyre de St Léger.

31. L'assassinat de Dagobert II rendit à Ébroïn la liberté de la tyrannie. Il en profita pour consommer enfin le martyre de Léodégar. « Le confesseur fut ramené de Fécamp au palais du roi, disent les actes. Une assemblée d'évêques courtisans devait le dégrader du sacerdoce, afin qu'il ne pût désormais offrir le saint sacrifice. Introduit d'abord devant le tribunal des leudes, on lui demanda s'il se reconnaissait coupable du meurtre de Childéric. Il répondit qu'il n'en était aucunement coupable, et protesta que Dieu savait son innocence, si les hommes pouvaient l'ignorer. Devant le synode des évêques, il tint le même langage. Mis en présence du roi Thierry, il lui parla avec la dignité d'un prophète. Comme si l'avenir se fût déroulé aux yeux intérieurs de son âme, pendant que les ténèbres de la cécité voilaient le regard de sa chair, il lui fit diverses prédictions qui toutes se réalisèrent depuis. Qui prétends-tu persuader avec tes paroles pleines d'emphase? s'écria Ebroïn. Tu te figures que tu seras martyr ; c'est là ce qui te donne une pareille audace. — Cependant ni l'assemblée des leudes, ni le synode épiscopal, ni le roi lui-même n'ayant voulu condamner

tii prope Leodium; Cf. Bolland., ad diem I Februar. (Note de dom Pitra, *Hist. de S. Léger*, pag. 371.)

[1] *Vit. S. Wilfrid.*, auct. Eadmero, nº 37, sæc. Benedict. III.

Léodégar, Ébroïn lui fit déchirer par des valets sa robe d'évêque, et s'adressant à un comte palatin nommé Robert : Emmène-le, dit-il, et tiens-le sous bonne garde ; l'heure de sa mort viendra. — Robert conduisit l'homme de Dieu dans le pays des Atrebates (Arras), où il avait sa demeure, et le voyant fatigué de ses infirmités et du voyage, il lui offrit tout ce qui pouvait réconforter sa faiblesse. Pendant que, dans cette maison hospitalière, les serviteurs apportaient quelque nourriture au confesseur, une auréole resplendissante éclata sur sa tête. Émus et tremblants, ils lui dirent : Quelle est cette lumière qui brille sur votre front comme une couronne venue du ciel? Jamais nous ne vîmes rien de semblable. — A ces mots Léodégar se prosternant, adora le Seigneur : Je vous rends grâces, dit-il, ô Dieu tout-puissant, consolateur de toute créature. Soyez béni d'avoir manifesté en votre serviteur un si grand miracle. — Les assistants, témoins du prodige, louaient le Seigneur et disaient : Vraiment cet homme est un serviteur de Dieu ! — Tous voulurent confesser leurs péchés, et recevoir de lui le sacrement de pénitence. La bénédiction du ciel était ainsi descendue sur le toit de Robert, lorsqu'un message venu du palais ordonna de mettre à mort le bienheureux évêque. Dans la crainte que les fidèles ne lui rendissent les honneurs réservés aux martyrs, l'impie Ébroïn, qui avait rédigé le décret royal, stipula que sa victime serait égorgée dans la forêt voisine, et ses restes jetés dans une citerne qu'on refermerait ensuite pour effacer la trace de sa sépulture. A cette nouvelle, le comte Robert et tous ses serviteurs fondirent en larmes. Sa femme surtout était au désespoir, en songeant à la part que son mari devait prendre à un tel crime. Léodégar la consola : Ne pleurez point sur moi, lui dit-il. Ma mort ne vous sera point imputée, elle vous attirera au contraire la bénédiction de Dieu, pourvu que vous donniez la sépulture à mon corps. — Cependant le comte ne voulut absolument pas intervenir d'une manière active dans l'exécution. Il en chargea quatre de ses serviteurs, lesquels, ayant remarqué dans la forêt d'Ivelines un étang desséché qui paraissait convenir aux projets d'Ébroïn, revinrent prendre l'homme de Dieu pour l'y conduire. Mais cette fois ils s'égarèrent, et ne purent

retrouver l'emplacement qu'ils avaient choisi. Après avoir marché longtemps à travers les sentiers du bois, Léodégar s'arrêta. Mes enfants, leur dit-il, vous n'avez pas besoin de vous fatiguer davantage. Faites promptement ce que vous avez ordre de faire. — Or, de ces quatre hommes chargés de l'égorger, trois se jetèrent à ses genoux, le priant de leur pardonner et de les bénir. Le quatrième, nommé Wardard [1], demeura seul debout, l'air féroce, brandissant son glaive nu. Léodégar bénit ses compagnons, s'agenouilla et fit une dernière prière. Dieu tout-puissant, dit-il, Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui nous avons appris à vous connaître, soyez béni de m'avoir réservé pour ce combat; rendez-moi participant aux mérites des saints et à la vie éternelle. Faites grâce à mes persécuteurs; car, par eux, j'en ai l'assurance, Père très-clément, je serai glorifié devant vous. — Puis se levant, il inclina sa tête vénérable, que d'un seul coup Wardard fit rouler sur le sol. Son corps décapité demeura debout, et il fallut que le bourreau le frappa du pied pour le faire tomber à terre. Le malheureux, épouvanté du crime qu'il venait de commettre, saisi d'un accès de délire et livré en proie au démon, s'enfuit, courut se jeter dans un four allumé près de là, et s'y brûla tout vivant (2 octobre 678). La femme de Robert fit secrètement apporter le corps du saint à la villa de Sarcing, et l'ensevelit en pleurant dans un petit oratoire. Le martyr fut déposé dans le tombeau avec les vêtements qu'il portait au moment de sa mort [2]. »

Derniers crimes et assassinat d'Ebroïn.

32. Le crime était consommé. Ébroïn put enfin se croire délivré de la voix importune d'un martyr auquel il avait successivement arraché les yeux, les lèvres, la langue, et dont le cadavre décapité gisait dans un recoin ignoré d'une forêt de l'Artois. Mais la tombe parla plus haut encore que, de son vivant, ne l'avait fait l'évêque. Des miracles sans nombre se produisirent à l'oratoire de Sarcing, et y attirèrent des flots de population. Furieux de cette nouvelle, Ébroïn fit partir un émissaire, chargé de lui rendre un compte exact

[1] *Quartus nomine Wardardus.* (*Vit. S. Leodegar.*, auctore Frulando Murbacens., cap. XLI). — [2] *Vit. seu pass. S. Leodegar.*, cap. XIV-XV; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 364-366.

de ce qui se passait. Le misérable se rendit à l'oratoire, et frappant la tombe du pied : « Mort à quiconque croit qu'un mort puisse faire des miracles ! » s'écria-t-il. Et il se retirait, la tête haute, le visage enflammé, lorsque saisi tout à coup d'un accès de folie furieuse, il se donna lui-même la mort. Ébroïn pouvait déjà voir la main de Dieu suspendue sur sa tête. Mais l'apostat s'endurcissait dans le crime, à mesure que les événements se précipitaient, menaçants et sinistres, autour de lui. Le martyre de saint Léger souleva l'indignation universelle. Un grand nombre de leudes neustriens passèrent en Austrasie et s'enrôlèrent dans l'armée de Pépin d'Héristal, réunie pour venger la mort de Dagobert II. En 680, un combat sanglant fut livré à Leucofao, dans les plaines de Laon. Ébroïn fut encore une fois vainqueur. Le duc Martin, frère de Pépin d'Héristal, se réfugia à Laon, avec une poignée de braves résolus à vendre chèrement leur vie. Ébroïn investit la ville, et pour abréger les opérations du siége, il eut recours à l'un de ses stratagèmes ordinaires. Il manda les deux évêques saint Agilbert de Paris et saint Rieul de Reims, les chargea de porter au duc des ouvertures de paix, et de lui proposer une conférence. Les deux évêques demandèrent avant d'accepter cette mission une garantie solennelle : ils voulurent qu'Ébroïn prêtât serment sur les châsses des saints. Ébroïn, qui avait violé tant de serments, était superstitieux; il eut peur de celui qu'on exigeait. Il le donna pourtant, mais sur des châsses dont il avait secrètement fait enlever les reliques. Plus librement parjure, il ne se fit dès lors aucun scrupule de poignarder le duc Martin, venu sans défiance à l'entrevue proposée. Ce fut son dernier crime. Un noble franc, nommé Hermenfred, dont les biens avaient été confisqués par Ébroïn, s'embusqua une nuit sur le passage du tyran. C'était l'usage pour les laïques les moins religieux d'assister la nuit du samedi aux matines chantées par les clercs. Ébroïn sortait de sa maison pour s'y rendre, quand il fut assailli à la porte par la troupe d'Hermenfred. Celui-ci l'atteignit d'un coup d'épée à la tête et « lui donna, dit l'hagiographe, une double mort [1]. » Ainsi disparut le

[1] *Cujus ictu duplicem decidit in mortem.* (S. *Leodegar. vit.*, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 368.)

fléau de la France, le persécuteur de l'Église, le bourreau de la dynastie mérovingienne. Thierry III, rendu à la liberté, fit transporter en grande pompe le corps de Léodégar, son ancien maître, au monastère de Saint-Maixent. Il dota royalement en son honneur l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et fonda près de Térouanne le monastère de Saint-Jean comme monument expiatoire. La France, fidèle au souvenir du grand évêque martyr, se couvrit d'églises et d'oratoires dédiés sous son vocable. Aujourd'hui encore soixante-quinze localités portent le nom à jamais glorieux de saint Léger.

§ III. Wamba roi d'Espagne.

33. Plus heureuse que les Gaules, l'Espagne n'offrait pas alors le spectacle des mêmes dissensions politiques. Aux funérailles du roi Réceswind (1er septembre 672), on remarquait particulièrement un chef des Goths, vieillard vénérable, qui versait des larmes sincères. Il se nommait Wamba. Tout à coup les assistants l'entourent, le proclament roi d'une voix unanime, protestent qu'ils n'en auront pas d'autre, et se jettent à ses pieds pour obtenir son consentement. Wamba résistait, en objectant son âge avancé. Un des ducs se lève : « Si tu ne promets de consentir à nos vœux, sache qu'à l'instant tu seras percé de nos épées. Tu ne sortiras d'ici que mort ou roi. » Wamba régna donc. Dix-neuf jours après, il se fit sacrer à Tolède ; le chrême fut versé sur sa tête par l'archevêque Quiricus. C'est le premier exemple que l'on trouve expressément mentionné de l'onction des rois chrétiens ; mais la manière dont l'historien de Wamba en parle comme d'un usage déjà établi, fait remonter plus haut cette tradition. Le nouveau prince signala tout d'abord sa valeur en soumettant les Vascons et les Cantabres révoltés, et sa clémence en leur pardonnant après la victoire. La Septimanie [1], qui avait pris part au soulèvement, fut également réduite sous son obéissance. L'archevêque de Narbonne, après avoir offert le saint sacrifice, se présenta à Wamba, revêtu de ses

Avénement et victoires de Wamba.

[1] La Septimanie fut ainsi appelée par allusion aux sept villes principales qui la composaient : Narbonne, Agde, Béziers, Maguelonne, Carcassonne, Elne (aujourd'hui Perpignan) et Lodève.

habits pontificaux et se prosterna à ses pieds pour implorer le pardon des rebelles. Le roi, touché jusqu'aux larmes, le releva et lui accorda la vie des coupables.

XIe concile de Tolède. IVe concile de Braga.

34. De retour en Espagne, il fit tenir un concile de la province de Carthagène, que l'on compte pour le XIe de Tolède (675). Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus depuis dix-huit ans. Ils réglèrent ensuite divers points de discipline, en seize canons distincts. L'un d'eux ordonne « qu'en chaque province l'office divin soit conforme à celui de la métropole. » Le cinquième « défend d'exiger des évêques aucune restitution ou composition, à moins qu'ils n'aient des biens propres, ou qu'ils ne les aient auparavant donnés à l'Église. » La disposition de ce canon est fondée sur ce que, d'après la législation barbare, les délits se rachetaient par des compositions, ou amendes pécuniaires, qu'on exigeait souvent des évêques aux dépens de leurs églises. C'est à cet abus que le concile voulait remédier. On voit encore dans ces canons que les évêques d'Espagne avaient dès lors le pouvoir de condamner à des peines afflictives telles que l'exil ou la prison, et que l'usage s'était déjà établi de ne donner la communion aux mourants que sous la seule espèce du pain. La même année (675), se tint le IVe concile de Braga, où huit évêques assistèrent. On y proscrivit l'usage d'offrir au saint sacrifice du lait ou des grappes de raisin, et de donner l'eucharistie trempée dans du vin, « ce qui est, disent les pères, contraire à l'institution de ce sacrement, dans laquelle Notre-Seigneur a distribué séparément le pain et le vin. » Il est aussi défendu aux prêtres de célébrer la messe sans avoir l'étole (*orarium*) passée sur les deux épaules et croisée sur la poitrine, afin de porter devant eux le signe de la croix. Les deux conciles terminèrent leur session par des actions de grâces au roi Wamba qui les avait convoqués, et par des vœux pour la prospérité de son règne [1].

Saint Julien évêque de Tolède.

35. Le nouveau monarque se montra digne d'un pouvoir que son humilité lui avait d'abord fait refuser. Son histoire fut écrite par

[1] Labbe., *Concil.*, t. VI, col. 539-567.

saint Julien de Tolède, qui succéda en 680 à saint Quiricus sur le siége métropolitain de cette ville. Saint Julien composa plusieurs autres ouvrages, dont les principaux seulement nous sont parvenus [1]. Outre l'histoire de la guerre de Wamba en Septimanie, dont nous parlerons plus loin, il nous reste de lui une Vie de saint Ildephonse, deux livres intitulés Ἀντικειμενῶν, ou Explication des passages en apparence contradictoires de l'Écriture, une Apologie des Trois-Chapitres, où l'archevêque de Tolède se montre parfois souverainement injuste envers le saint-siége. Mais les deux traités qui forment vraiment son titre de gloire sont les Προγνώστικα *futuri sæculi* et le *de Comprobatione œtatis sextœ*. Julien adressa le premier à son ami Idalius évêque de Barcelone. « Il vous souvient, lui dit-il, que nous trouvant ensemble à Tolède, le jour de la passion de Notre-Seigneur, nous nous retirâmes à l'écart, cherchant le silence convenable à cette auguste commémoration. Nous fîmes lecture de la passion, en comparant entre eux les quatre Évangiles. Nos larmes interrompirent le récit de l'écrivain sacré. Quelle saveur divine se répandit dans nos âmes ; de quelle douceur ineffable la charité d'en haut inonda nos cœurs ! qui pourrait jamais le dire ? Nous nous entretînmes alors de la vie future [2]. » C'est ce sublime dialogue entre deux cœurs dégagés des choses de la terre, que saint Julien reproduit dans son livre. Il le divise en trois parties : de l'origine de la mort dans l'humanité ; de l'état des âmes avant la résurrection ; de la résurrection des morts et de la félicité des bienheureux. Il le termine par cette belle parole : « Notre fin peut-elle être autre que de parvenir au royaume qui n'a point de fin ? » Le *Traité du sixième âge du monde* répondait à un préjugé hostile au christianisme. Les Juifs qui, malgré tous les décrets d'expulsion, étaient encore fort nombreux en Espagne, s'efforçaient de prouver par les prophéties de l'Ancien Testament que le Messie devait venir au sixième âge du monde. Or, d'après leur calcul, on n'était alors qu'au cinquième âge ; Jésus-Christ n'était donc pas le Mes-

[1] S. Julian. Toletan., *Oper.*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 425-810.
[2] S. Julian. Tolet., Προγνώστικα, *Prœfat.*; *Pat. lat.*, tom. cit., col. 453.

sie. Saint Julien résout cette difficulté par des preuves abondantes tirées du texte des prophètes. Il établit la divinité de Jésus-Christ, et rappelle que, suivant le calcul des Septante, son avénement a réellement eu lieu au sixième millénaire. Il adopte leur chronologie, qu'on a depuis généralement abandonnée. Voici comment il distingue les six âges du monde : le premier, depuis Adam jusqu'au déluge ; le second, depuis le déluge jusqu'à Abraham ; le troisième, depuis Abraham jusqu'à David ; le quatrième, depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone ; le cinquième, depuis la transmigration de Babylone jusqu'à la venue du Christ ; le sixième, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde, « laquelle, dit-il, n'est connue que de Dieu seul [1]. »

Mort d'Adéodat.

36. Cependant le pape Adéodat était mort le 17 juin 676. Selon quelques auteurs, il avait confirmé les Vénitiens dans le droit d'élire leurs ducs (*duces*, doges). Ce fait, s'il est authentique, serait une preuve de l'accord qui existait alors entre Rome et Venise. Les Vénitiens, pour sortir des troubles de l'anarchie démocratique, s'étaient sagement résolus à se choisir un gouvernement plus concentré et plus stable. Ils ne pouvaient rien faire de mieux que de procurer à leur nouvelle constitution une sanction sacrée, qui les dégageait officiellement de la servitude où les tenaient les empereurs d'Orient. D'un autre côté, le pontife devait accueillir avec satisfaction les vœux d'un peuple chrétien, aspirant à une sage autonomie et implorant l'investiture qu'il croyait nécessaire à son gouvernement. C'était déclarer implicitement que l'autorité temporelle devenait, à cette époque, une émanation de celle de l'Église.

[1] *Reliquum igitur hujus sextæ ætatis tempus, id est, a præsenti die usque in horam ipsam finis sæculi quot annorum spatiis protendatur, soli Deo est cognitum.* (S. Jul. Toletan., *Comprobat. ætat. sext.*, lib. III, n° 34 ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 584.)

PONTIFICAT DE DONUS I.

(1er novembre 676-11 avril 679)

Notice de Donus I d'après le *Liber Pontificalis.*

37. « Donus [1] né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, eut Maurice pour père. Il siégea deux ans, cinq mois, dix jours. Il fit paver de grandes dalles de marbre l'*atrium* supérieur du portique quadrilatéral placé en avant de la basilique de saint Pierre, et surnommé le « Paradis [2]. » Il restaura convenablement et dédia l'église des Apôtres, située sur la voie d'Ostie, et celle de Sainte-Euphémie sur la voie Appienne. Il augmenta les divers ordres et les honneurs du clergé. Au monastère dit de Boèce, s'étaient établis des moines syriens qui professaient le nestorianisme. Donus les répartit entre les diverses communautés de la ville afin d'éteindre ce foyer d'hérésie : il les remplaça au *monasterium Boetianum* par des religieux romains. De son temps, l'église de Ravenne qui s'était séparée du siége apostolique et constituée indépendante, abjura le schisme et rentra dans l'obédience du pape. L'archevêque Reparatus, avant de mourir, demanda à être rétabli dans la communion romaine. Lors de l'élection du pape Donus, vers le mois d'août, une comète d'un éclat extraordinaire parut à l'horizon, du côté de l'est, et demeura visible pendant trois mois. Elle précédait de trois heures le lever du soleil. Une grande mortalité sévit alors en Orient. Donus ne fit qu'une seule ordination, dans laquelle il imposa les mains à dix prêtres, cinq diacres, et six évêques desti-

[1] Le nom de ce pape est diversement orthographié par les auteurs grecs et latins. Ceux-ci l'appellent quelquefois Domnus ou Domnio ; ceux-là Conon ou Cono. L'usage a prévalu en faveur de l'appellation adoptée par nous.

[2] *Quod paradisus dicitur* (Var. des mss. de Thou, Mazarin et biblioth. Richelieu). Nous avons également adopté la variante de ces divers manuscrits, justifiée d'ailleurs par la science chronologique moderne, relativement à la durée du pontificat de Donus, et nous l'avons substituée à la leçon classique : *sedit annum unum.*

nés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le 3 des ides d'avril (11 avril 679) [1]. »

Justification par les monuments de la notice du *Liber Pontificalis*.

38. On se rappelle que l'*atrium* de la basilique de saint Pierre était surnommé « le Paradis, » depuis l'époque où le pape Honorius y avait placé la porte principale d'argent massif et les quatre autres revêtues de plaques de ce métal précieux [2] : ce pontife y avait été inhumé. Son tombeau dut être atteint par les travaux de dallage entrepris par Donus, et ce fut probablement à cette occasion que le nouveau pape, qui avait personnellement connu Honorius, lui consacrait le monument épigraphique déjà cité par nous [3] et qui se terminait par ces vers :

His ego epitaphiis merito tibi carmina solvi,
Quod patris eximii sim Donus ipse memor.

L'église de Sainte-Euphémie, dédiée par Donus sur la voie Appienne, n'existe plus. Le culte de cette vierge chrétienne, martyrisée à Chalcédoine le 16 septembre 301 dans la persécution de Dioclétien, fut très-célèbre à Rome durant les premiers siècles. Une église lui avait été consacrée à Tibur par le pape Gélase [4] : une autre, dans l'intérieur même de la ville, au pied du mont Esquilin, subsista sous son vocable jusqu'à l'époque de Sixte-Quint [5]. Peut-être est-ce celle dont parle le *Liber Pontificalis*. Mais la plus curieuse mention contenue dans la notice de Donus, est certainement celle du monastère romain connu au VIIe siècle sous le nom du philosophe chrétien Boèce. Si le lecteur veut se reporter à ce que nous avons dit précédemment au sujet de cette noble victime des fureurs de Théodoric [6], il ne s'étonnera nullement qne la

[1] *Lib. Pontifical.*, *Notitia LXXX; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 798.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 410. — [3] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 540. — [4] Baron., *Notæ ad Martyrol. Rom.*, 16 sept.

[5] *Ad Exquilini montis radices, quam vetustate jam fatiscentem Sixtus Quintus ad urbis ornatum solo æquavit.* (Pagi, *Notæ ad Libr. Pontific.; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 806.)

[6] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 251 et suiv.

maison patrimoniale de Boèce eût été, après la mort de ce grand homme, convertie en un monastère portant son nom. Nous avons ainsi une nouvelle preuve du christianisme de Boèce, un nouvel argument contre la thèse opposée de la critique moderne. Les moines orientaux qui s'y trouvaient en si grand nombre, sous le pontificat de Donus, avaient été probablement chassés de leur patrie par la grande invasion musulmane dont nous allons parler bientôt. Ils apportaient d'Orient à Rome leurs erreurs monothélites; c'est en effet le sens qu'il faut attacher au terme générique de « nestorianisme » employé par le *Liber Pontificalis*. En dispersant dans les diverses communautés de Rome ces fauteurs de l'hérésie orientale, Donus se montrait tout à la fois fidèle aux traditions de l'hospitalité romaine et aux règles de la vigilance pontificale. Il offrait à ces étrangers un moyen de s'instruire dans la foi véritable, mais il leur enlevait la possibilité de séduire par un dangereux prosélytisme les esprits ignorants et faibles.

Conquêtes du calife Moaviah.

39. Le monothélisme, en divisant les chrétientés d'Orient, n'avait pas peu contribué à l'affaiblissement de l'empire et aux progrès militaires de l'islamisme. On peut se faire une idée du désordre général que les interminables discussions sur la Trinité et les propriétés substantielles des personnes divines jetaient dans les esprits, par un incident politique auquel on donna le nom d'émeute de Chrysopolis. Cette ville se révolta contre Constantin IV, sous un prétexte théologique vraiment inouï. « Nous adorons au ciel les trois personnes de la sainte Trinité, disaient les factieux, il nous faut donc sur la terre trois empereurs. » On fut obligé de réprimer sérieusement et les armes à la main de tels fanatiques (669). Cependant, du fond de sa mosquée de Damas, le calife Moaviah, désormais affermi sur la chaire du prophète, rêvait la double conquête de l'Afrique et de l'Asie. Il réalisa la première en 670 par les armes victorieuses de son lieutenant Oucba, qui, après s'être avancé jusqu'en Numidie, tailla en pièces deux armées romaines, traversa la Mauritanie, força les passages du mont Atlas, envahit le royaume de Maroc où les Romains n'avaient jamais pénétré, et ne fut arrêté dans sa longue course que par les flots

de l'Océan. « Dieu puissant, s'écriait-il, sans cette barrière que tu m'opposes, j'irais forcer d'autres nations qui t'ignorent à n'adorer que toi ou à mourir. » Les flots qui protégeaient encore l'Espagne contre la fureur d'Oucba, ne devaient pas toujours être une barrière insurmontable. Bientôt les navires musulmans essayèrent de la franchir, mais le roi Wamba eut la gloire de les mettre en déroute. Le grand effort des armées dont Moaviah pouvait disposer, sur terre et sur mer, avait pour objectif la prise de Constantinople. Le calife se trompait de date; huit siècles devaient s'écouler encore avant que l'Islam vînt régner dans cette capitale, destinée à lui servir de tombeau.

Siége de Constantinople. Feu grégeois.

40. Les préparatifs de Moaviah n'en furent pas moins formidables. Pendant que la flotte commandée par son fils Yezid forçait l'entrée de l'Archipel, établissait son centre d'approvisionnements dans l'île de Crète et venait se déployer en face de Constantinople, depuis la pointe du Bosphore jusqu'au promontoire qui termine le golfe de Céras, l'armée de terre prit position autour des remparts (673). Elle était sous la conduite d'un vieux guerrier, Abou-Ayoub, célèbre entre tous parce qu'il avait donné asile au prophète, lors de la fameuse hégire, dans sa maison de Médine. Ayoub mourut pendant ce long siége, qui ne dura pas moins de cinq années. Son tombeau, près des murs qu'il assaillit vainement, est devenu pour les Osmanlis un monument sacré. C'est là que chaque sultan, le jour de son avénement au trône, vient solennellement ceindre le cimeterre. L'empereur Constantin IV se montra intrépide devant un tel péril; et l'énergie de son attitude sauva les habitants du désespoir. Le résultat de la lutte aurait toutefois pu se traduire par un immense désastre, sans une circonstance providentielle. Un transfuge syrien, nommé Callinique, originaire d'Héliopolis, trouva moyen de quitter l'armée musulmane et de passer à Constantinople. Il apportait avec lui le salut de la ville, et livra à l'empereur le secret du feu grégeois (*Græcorum ignis*), appelé par les divers auteurs tantôt « feu liquide, » ou « huile incendiaire, » parce qu'il prenait parfois la forme d'une essence minérale ou du pétrole; tantôt « feu missile ou sparsile » parce qu'il se prêtait à une combinai-

son analogue à celle de nos fulminates modernes. A l'état solide, on le jetait sur l'ennemi par des tuyaux ou sarbacanes en fer ; à l'état liquide, dans des globes de cuivre lancés par des catapultes. Il brûlait dans l'eau. A l'inverse des autres feux dont la flamme s'élève, la sienne se portait en bas et suivait d'ailleurs toutes les directions qu'on voulait lui donner. Il dévorait tout; ni les pierres ni le fer ne résistaient à son activité. Le secret de ce mélange resta longtemps le privilége exclusif des empereurs de Byzance. Les annalistes racontent qu'une indiscrétion sacrilége le révéla aux Sarrasins [1], qui en firent un terrible usage à l'époque des croisades. Mais, de 673 à 678, les marins et les soldats du calife Moaviah éprouvèrent à leurs propres dépens les effets de ce feu irrésistible. Malgré la fréquence des assauts et l'obstination furieuse des assiégeants, Constantinople resta debout. Pendant cinq ans investie et séparée du reste du monde, elle ignora ce qui s'y passait. Cette circonstance explique pourquoi le précédent pontife, Adéodat, ne put échanger aucune correspondance avec la cour byzantine. Enfin, en 679, les musulmans fatigués de combats, accablés de lassitude, découragés par la résistance de l'empereur, levèrent le siége. Une tempête dispersa leurs vaisseaux; leur armée de terre, poursuivie dans sa retraite par les généraux Florus, Pétionas et Cyprien, fut taillée en pièces. Les habitants de Constantinople attribuèrent leur délivrance à la protection de la sainte Vierge, qui les avait déjà, cinquante-trois ans auparavant, sous l'empereur Héraclius, défendus visiblement contre l'attaque des Awares.

Exploits des Maronites. Traité de paix entre l'empereur et le calife.

41. Une diversion inattendue, mais redoutable, ne fut pas étrangère à cet heureux dénoûment. Au milieu des forêts presque inaccessibles qui couvrent les montagnes du Liban s'était établi, sous le pontificat d'Honorius, ainsi que nous l'avons raconté précédemment [2], un peuple fier, belliqueux, vaillamment catholique, qui voulut prendre et illustrer par ses exploits le nom du patriarche

[1] Constant. Porphyrog., *De administrand. imper.*, cap. XIII ; *Patr. græ .*, tom. CXIII, col. 183.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 536 et suiv.

Maroun, mis à sa tête par le saint-siége. Depuis un demi siècle, les Maronites avaient vu s'accroître leur puissance et leur nombre. Tous les chrétiens que chassait des diverses contrées d'Orient le glaive de Mahomet, trouvaient chez eux un asile pour leur foi, une espérance pour l'avenir. Ils possédaient trois grandes cités : Baronta sur le versant oriental du Liban, dans la vallée de Belkah, la contrée biblique d'Aulon, qui s'étend depuis Balbeck jusqu'aux confins de Tyr ; Haddeth dans la vallée du Nahr-Kadès ; Besciarraï au pied du Liban. De ces forteresses retranchées comme des nids d'aigles, les Maronites s'élancèrent sur les musulmans, harcelant leurs frontières en Syrie, en Arabie, en Perse. Ils poussèrent leurs courses victorieuses d'un côté jusqu'à Jérusalem, de l'autre jusqu'à Damas. Devenus la terreur de l'Islam, les mahométans ne les désignaient plus que sous le nom injurieux de Mardaïtes (rebelles). Impuissant à les contenir, Moaviah, dont la flotte et la principale armée venaient d'être anéanties devant Byzance, envoya à Constantin IV une ambassade solennelle pour demander la paix. Un traité fut conclu non sans de vives contestations. Les clauses en étaient aussi onéreuses pour le calife que glorieuses pour l'empereur. La paix devait durer trente ans. Moaviah se soumettait à payer un tribut annuel de trois mille livres d'or ; à mettre chaque année en liberté sans rançon cinquante esclaves chrétiens ; à fournir cinquante chevaux de sang aux écuries impériales (679). Le nouveau Constantin, humiliant ainsi une nation qui jusqu'alors faisait trembler toutes les autres, se vit acclamé à la fois par l'Orient et par l'Occident. Le roi des Lombards, Pertharit ; les ducs de Bénévent, de Frioul et de Spolète ; le khan des Awares lui-même s'empressèrent de rechercher son amitié ou son alliance. Comme jadis après la conquête de la Perse par Héraclius, il sembla qu'on assistait à la résurrection des grandeurs de l'empire.

Lettre de Constantin au pape pour la convocation d'un concile œcuménique.

42. Libre d'inquiétudes extérieures, Constantin Pogonat put enfin s'occuper efficacement du moyen de terminer la question du monothélisme, toujours agitée en Orient. Pierre, patriarche de Constantinople, était mort dans l'hérésie. Ses successeurs immé-

diats, Thomas II, Jean V et Constantin Ier (666-676) s'étaient montrés attachés à la foi catholique, et le VIe concile général de Constantinople les proclama orthodoxes. Mais le patriarche Théodore, en succédant à leur siége, n'hérita point de leur esprit. Il était monothélite. L'empereur, fatigué de toutes ces discordes intestines, écrivit au pape, le priant d'envoyer des légats et de convoquer un concile œcuménique où seraient traitées à fond et définitivement résolues les questions en litige. « Les deux patriarches Théodore de Constantinople et Macaire d'Antioche, dit-il dans sa lettre, nous ont fortement pressé d'ôter le nom de Vitalien des diptyques sacrés. Ils consentent volontiers à ce qu'on y fasse mention d'Honorius, mais ils ne peuvent souffrir qu'on y place le nom de ses successeurs, jusqu'à ce que l'on ait tranché la controverse élevée entre les deux siéges. » On voit, par cette restriction en faveur d'Honorius, que les monothélites affectaient toujours de prétendre que ce pape avait favorisé leurs erreurs. Lorsque la lettre de Constantin Pogonat arriva à Rome, Donus I avait cessé de vivre (11 avril 679). Elle fut remise à son successeur.

Fin du schisme de Ravenne.

Donus avait eu le temps de recevoir l'abjuration de Reparatus, archevêque de Ravenne, lequel s'était empressé de faire sa soumission au saint-siége, dès qu'il avait eu connaissance des intentions de l'empereur. Le mobile de Reparatus était celui de tant d'autres évêques courtisans, plaire au prince. Triste exemple que nous rencontrons à tous les siècles de l'histoire ! Lorsque prêtres et évêques ne songeront qu'à plaire à Dieu, le monde sera sauvé.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. AGATHON (26 juin 679 - 10 janvier 682).

§ I. DISCUSSION CHRONOLOGIQUE.

1. Nouveau système de chronologie en opposition avec les actes du VIe concile général. — 2. Fausse date attribuée à la lettre de Constantin IV au pape saint Léon II. — 3. Fausse interprétation d'un mot de la lettre de saint Léon II aux évêques d'Espagne.

§ II. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

4. Notice de saint Agathon d'après le *Liber Pontificalis*. — 5. Sommaire du VIe concile général, IIIe de Constantinople, d'après le *Liber Pontificalis*. — 6. Fin de la notice du *Liber Pontificalis* sur saint Agathon. — 7. Importance de la notice du *Liber Pontificalis*.

§ III. PRÉLIMINAIRES DU VIe CONCILE GÉNÉRAL.

8. Lettre de Constantin IV au pape pour la convocation du concile. — 9. Déposition de Théodore patriarche de Constantinople. Rôle énigmatique de ce personnage. — 10. Mesures de prudence du pape Agathon. — 11. Conciles provinciaux en Occident. — 12. Concile provincial de Milan. — 13. Le concile romain et saint Wilfrid. — 14. Lettre synodale du concile romain à l'empereur Pogonat. — 15. *Tomus dogmaticus* de saint Agathon, véritable décret *ex cathedra*. — 16. Nomination des légats par le pape. Leurs instructions. — 17. Génie falsificateur des Grecs. Leur hostilité contre l'église romaine. — 18. L'infaillibilité dogmatique du saint-siége formulée par saint Agathon. — 19. Complète justification d'Honorius par saint Agathon. — 20. Liste des hérétiques monothélites et des témoignages orthodoxes des Pères dressée par saint Agathon. — 21. Innocence reconnue d'Honorius. Les saints du concile romain. — 22. Arrivée de la députation romaine à Constantinople. — 23. Lettre de l'empereur au nouveau patriarche Georges de Constantinople.

§ IV. VIe CONCILE GÉNÉRAL IIIe DE CONSTANTINOPLE.

24. Ie session. Présidence et préséances. Lecture des actes du concile général d'Éphèse. — 25. Mention d'Honorius. Valeur de l'incident. —

26. IIe session. Lecture des actes du concile de Chalcédoine. IIIe session. Lecture des actes falsifiés du ve concile général. IVe session. Lecture des lettres de saint Agathon. — 27. Les incidents de falsification d'actes. Rôle grandissant des patrices laïques dans l'assemblée. — 28. Ve et VIe sessions. Lecture des textes recueillis par Macaire en faveur du monothélisme. VIIe session. Lecture des textes orthodoxes présentés par les légats. — 29. Mise en demeure de se prononcer sur la question de foi. — 30. VIIIe session. Votes individuels des pères. Incident de Théodore de Mélitène. Acclamation de la foi orthodoxe par les évêques du patriarcat byzantin. — 31. Répartition numérique des voix entre les catholiques et les opposants après l'acclamation. Démenti public à Théodore de Mélitène. Rétablissement du nom de Vitalien sur les diptyques. — 32. Interrogatoire de Macaire. Les évêques de son patriarcat l'abandonnent. Falsifications de textes. Déposition de Macaire. — 33. Inutiles efforts pour convaincre Macaire. Fin de la VIIIe session. — 34. Divergences entre le sommaire du concile d'après le *Liber Pontificalis* et les actes officiels. — 35. IXe session. Condamnation et expulsion de l'archimandrite Étienne, disciple de Macaire. — 36. Ordre du jour irrégulier. Déviation du concile. — 37. Xe session. Arrivée de douze nouveaux évêques. Confrontation des textes présentés par les légats. Justification de Théodore de Mélitène et de ses prétendus adhérents. Requête du délégué de Jérusalem à propos de Sophronius. — 38. XIe session. Trente-six évêques nouveaux. Singularité historique. — 39. Lecture de la synodique de Sophronius. Nouveaux papiers de Macaire signalés à l'attention du concile. Contradictions et invraisemblances. — 40. Dépouillement des nouveaux papiers de Macaire. Faux en écriture publique commis par ce patriarche. — 41. Le concile déclare blasphématoire et fausse l'accusation de monothélisme portée contre Honorius. Fin de la XIe session. L'empereur quitte le concile.

§ V. SESSIONS ACÉPHALES.

42. XIIe session. Quatre laïques présidant le concile. Message de l'empereur. Plan subreptice. — 43. Mise en demeure du concile par les présidents laïques. Ordre de procéder au jugement d'Honorius. Fin de la XIIe session. 44. Causes légitimes de suspicion. Sessions acéphales du VIe concile œcuménique. — 45. Texte inédit des annales d'Eutychius patriarche d'Alexandrie établissant historiquement la situation acéphale. — 46. Textes conformes de Théophane, Photius, saint Germain de Constantinople, Blastarès, Nilus Doxapatris. — 47. Témoignage explicite de Caryophille évêque d'Iconium. La vérité enfin connue. Concile acéphale. — 48. Ouverture de la XIIIe session sous la présidence du fauteuil vide de l'empereur et des laïques légats impériaux. — 49. Sommation au concile par les présidents laïques d'avoir à juger Honorius. — 50. Condamnation d'Honorius selon le texte des actes. Justification d'Honorius inscrite en marge des actes. — 51. Remerciement des présidents laïques au concile. La seconde lettre d'Honorius brûlée par le concile. — 52. XIVe session. Intrigue pour faire condamner la mémoire du pape Vigilius. Le diacre promoteur Constantin.

— 53. Echec de l'intrigue. Découverte d'un atelier de falsifications. — 54. xve session. Le visionnaire Polychrône. Séance aux thermes de Zeuxippe. — 55. Synchronisme. Défaite de l'empereur Pogonat par les Bulgares. — 56. xvie session. Le prêtre monothélite d'Apamée. — 57. Nouvelle intrigue pour réhabiliter Sergius, Pyrrhus et les autres patriarches monothélites de Byzance. Echec. — 58. Acclamations synodales. Anathème à Honorius. Apergius de Perga. Problème. — 59. Suppression d'une session entière dans les actes grecs. — 60. La xviie session d'après la version latine des actes. Traces d'une autre suppression de séances.

§ VI. FIN DU VIe CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

61. xviiie session. Décret dogmatique. Acclamations synodales. — 62. Discours prosphonétique du concile à l'empereur. — 63. Lettre synodale au pape saint Agathon. — 64. Que pensait le vie concile de la question d'Honorius? Documents contradictoires.

§ I. Discussion chronologique.

Nouveau système de chronologie en opposition avec les actes du vie concile général.

1. La chronologie du pontificat de saint Agathon (26 juin 679 — 10 janvier 682), telle que nous la maintenons avec Papebroch, Pagi, Cenni et l'immense majorité des critiques, a été en ces derniers temps l'objet d'une révision par l'auteur allemand du *Regesta pontificum romanorum* [1], M. Jaffé, lequel abrège d'un an la vie de saint Agathon et fait mourir ce pape le 10 janvier 681 au lieu du 10 janvier 682. Le P. Colombier, dans ses remarquables articles sur la « Condamnation d'Honorius [2], » adopte cette modification et en fait la base de tout son système d'exégèse à propos des actes du vie concile œcuménique. « Saint Agathon, dit-il, mourut le 10 janvier; mais quelle année? Nous soutenons que ce fut le 10 janvier 681, entre la ve et la vie session du concile, et non le 10 janvier 682 après la clôture du concile, comme le veulent Baronius et bien d'autres. Les preuves sont évidentes. Dès le 13 décembre 681, l'empereur Constantin adresse une lettre à saint Léon II, successeur de saint Agathon. Et de son côté, saint Léon II nous apprend qu'il a envoyé des archevêques-légats au concile terminé le 16 septembre 681. Par conséquent,

[1] Jaffé, *Regesta pontific. romanor.*, pag. 167. Berolin, in-4°, 1851.
[2] *Études religieuses,* décembre 1869, janvier, février, mars, avril 1870.

saint Agathon est mort en 681, plusieurs mois avant le 16 septembre[1]. » — « Les conséquences des remarques précédentes, ajoute le P. Colombier, sont aussi nouvelles qu'importantes. La condamnation d'Honorius fut prononcée durant une vacance du saint-siége. Bien plus, le jugement n'a été commencé qu'au moment où cette vacance parvint à la connaissance du concile. En effet, dans la saison d'hiver, un voyage de Rome à Constantinople demandait environ deux mois. C'est donc dans les dix jours qui séparèrent la IX[e] session de la X[e] (8 et 18 mars 681), que les pères apprirent la mort de saint Agathon. Il semble qu'à l'instant même un plan ait été combiné. La plus grande partie des acteurs, sans aucun doute, jouèrent leur rôle avec la plus entière droiture ; mais ils n'en aidèrent pas moins sans le savoir à la réussite du complot[2]. » Puis le docte écrivain développe les diverses phases de l'intrigue ourdie par la perfidie grecque, dans le but d'aboutir à la condamnation d'Honorius. L'explication est malheureusement plus ingénieuse que vraie. Ainsi les pères de Constantinople, avertis officiellement dès le 15 mars 681 de la mort du pape saint Agathon, s'écrient le 9 août suivant, dans une acclamation unanime qui termina la session XVI[e] : « Longues années à l'empereur ! longues années au pape romain Agathon[3] ! » A qui fera-t-on croire que cent soixante évêques, avertis dès le 15 mars de la mort du pape saint Agathon, lui souhaitent par acclamation, le 9 août suivant, une longue série d'années, *Agathoni papæ romano multos annos?* Nul complot, si habilement tramé qu'on le suppose, n'aurait pu faire accepter cette dérision sacrilége. A défaut de la conscience des pères (et c'est un outrage gratuit d'admettre qu'ils n'en avaient pas), celle du peuple de Constantinople se fût soulevée. Si depuis le 15 mars 681 les pères connaissaient la mort d'Agathon, il était de toute impossibilité que le public byzantin l'ignorât à la date du 9 août suivant. La mort d'un pape durant la tenue d'un concile œcuménique est un événement de premier ordre, qui intéresse les esprits même les plus

[1] *Études religieuses*, mars 1870; *La condamnation d'Honorius*, pag. 292. — [2] *Ibid.*, pag. 296. — [3] Labbe, tom. VI, col. 1009; Mansi, tom. XI, pag. 621 Hard., tom. III, pag. 1386.

indifférents aux délibérations conciliaires. Or, il y avait et il y a encore dans les conciles généraux une place réservée sinon à tous les simples fidèles, du moins aux grands personnages qui veulent y assister. Dans l'espèce, les actes du VI[e] concile nomment positivement les patrices, les ὑπάτοι (consuls) qui siégèrent avec le titre de juges. Se figure-t-on ces graves personnages assistant à une comédie où les pères d'un concile œcuménique s'amusaient à souhaiter longue vie à un pape mort, au su de tout le monde, depuis huit mois? L'acclamation du 9 août 681 renverse donc complétement la nouvelle chronologie. Cette acclamation a pu échapper, dans les actes si volumineux du VI[e] concile, à l'attention du P. Colombier. Du moins, il ne la signale pas. Mais il s'inquiète d'un autre incident plus connu, qui ne se prête pas mieux à son système d'interprétation. Le 16 septembre 681, un mois après l'acclamation du 9 août, le concile mettait fin à son œuvre par une lettre synodique intégralement conservée dans les actes. En voici la suscription : « Le saint et œcuménique concile, par la grâce de Dieu et sous la sauvegarde du très-pieux, très-fidèle et grand empereur Constantin, réuni en cette ville royale et bénie de Constantinople, dans la salle *in Trullo* du sacré palais, au très-saint et très-bienheureux pape de l'antique Rome Agathon, salut dans le Seigneur. » A vrai dire, une pareille suscription était faite pour déconcerter l'auteur de la nouvelle hypothèse. Cependant, dit-il, « la réponse me paraît aisée. Comme saint Léon II, successeur élu d'Agathon, n'était pas encore consacré, et que l'élection n'avait probablement pas encore la sanction impériale, les pères, pour trancher les difficultés, continuèrent à mettre le nom de saint Agathon en tête de leurs actes, sachant bien qu'à la mort d'un pape la papauté ne meurt pas, et que le successeur a tout pouvoir pour répondre aux demandes adressées au saint-siége. » — « Cette solution paraîtra peut-être singulière [1], » ajoute franchement le P. Colombier : il a raison. Ce n'est pourtant pas la singularité qui frappe le plus dans cette solution, mais une impossibilité matérielle et morale

[1] *Études relig.*, mars 1870, pag. 398.

absolue. Impossibilité morale à cent soixante évêques qui se respectaient eux-mêmes, d'adresser, avec leur « salut dans le Seigneur, » à un pape qu'ils savaient mort depuis neuf mois, une lettre que ce pape défunt ne pouvait ni recevoir ni lire. Les cent soixante évêques étaient vivants, ils savaient distinguer entre un vivant et un mort. Aucun d'eux n'ignorait qu'à la mort d'un pape, durant la vacance du siége, le gouvernement de l'Église universelle ne cessait point à Rome. Déjà du temps de saint Cyprien on savait cela : les lettres de ce grand évêque de Carthage à la commission romaine *sede vacante* [1] sont trop célèbres dans l'histoire de l'Église, pour que les pères du VIe concile n'en aient pas eu quelque connaissance. Mais si l'impossibilité morale éclate à première vue dans la suscription, l'impossibilité matérielle ne se révèle pas moins dès les premières lignes de la lettre synodique. Les voici : « Les grands maux appellent les grands remèdes ; le Christ notre vrai Dieu a fait choix de votre sainteté pour nous guérir de la contagion hérétique ; c'est donc à vous (*itaque tibi*), pontife de l'Église universelle, établi sur la pierre ferme de la foi, que nous laissons le soin d'achever votre œuvre [2]. » Parle-t-on ainsi à un pape couché depuis neuf mois dans son tombeau ? A moins donc de renverser toutes les règles connues de la critique historique, il est impossible d'admettre la nouvelle hypothèse. Ou les actes du VIe concile sont faux, ou il est certain que le pape Agathon ne mourut pas le 10 janvier 681. Or, le P. Colombier admet ainsi que nous l'authenticité des actes du VIe concile œcuménique. D'un autre côté, comme il est indubitable que saint Agathon mourut un 10 janvier, et qu'en 683 ce pape avait cessé de vivre, nous sommes bien forcé de maintenir la chronologie adoptée, qui fixe la mort de saint Agathon au le 10 janvier 682.

Fausse date attribuee à la lettre de Constantin V au pape saint Léon II.

2. Ici se placent tout naturellement les objections que le P. Colombier croyait décisives. « Si Agathon, dit-il, ne mourut qu'en 682, comment se fait-il que le 13 décembre 681 l'empereur Constantin adresse une lettre à saint Léon II, successeur d'Agathon ? » Pour

[1] Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 206-238. — [2] Labbe, tom. VI, col. 1073. A.

mettre davantage en relief cette difficulté chronologique et la poser dans les termes mêmes du document qui l'a fait naître, il ne sera pas inutile de rappeler ici qu'au VIIe siècle on continuait encore à compter les années par le cycle quintodécennal de l'indiction. Chaque indiction, ou cercle de quinze ans, portait un numéro d'ordre général à partir de l'année 312, en laquelle cette ère avait commencé sous Constantin le Grand, et se subdivisait en quinze fractions, ou indictions annuelles, à partir de I jusqu'à XV. L'indiction annuelle commençait aux calendes de septembre, soit le 1er septembre de chaque année. En sorte que l'indiction X^e qui vit finir le VIe concile général avait commencé le 1er septembre 681, pour durer jusqu'au 1er septembre 682. Ces détails une fois bien établis, nous arrivons à la lettre de l'empereur Constantin au pape saint Léon. Le corps de la lettre ne porte aucune espèce de date. Seulement une note chronologique, indépendante de la lettre elle-même, ajoutée après coup par un archiviste ignoré, s'exprime ainsi : « Exemplaire de la *sacra* divine du très-pieux et ami du Christ empereur Constantin, au très-saint et très-bienheureux pape de l'antique Rome, apportée à leur retour par les légats envoyés à Constantinople au temps d'Agathon de sainte mémoire, délivrée le 13 décembre indiction X^e [1]. » La rédaction de cette note indique suffisamment qu'elle fut faite à Rome, et qu'elle est absolument étrangère au corps même de la lettre. Or le 13 décembre indiction X^e répond très-exactement au 13 décembre 681 ; par conséquent, si la date est exacte, il faut de toute nécessité reconnaître qu'Agathon était mort à cette époque. Mais précisément l'exactitude de la note chronologique, loin d'être constatée, n'est soutenable ni en droit ni en fait. Baronius, qui avait le plus grand intérêt à maintenir cette exactitude, puisqu'elle lui eût fourni un nouvel argument contre l'authenticité de la lettre de Constantin qu'il n'admettait pas, renonça de très-bonne foi à ce moyen de défense. « Nous accorderons volontiers, dit-il, qu'une erreur de copiste ait pu introduire dans le manuscrit une date au lieu d'une

[1] Labbe, tom. VI, col. 1100; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 387.

autre. Ce ne sera jamais pour une méprise de ce genre que nous rejetterons un monument comme apocryphe [1]. » Ainsi parlait ce grand homme : il savait par expérience que les manuscrits de l'antiquité, les documents les plus authentiques, présentent par milliers, ce sont les termes mêmes de Pagi, des erreurs de cette sorte [2]. Nous sommes donc parfaitement autorisé à dire qu'en droit la note chronologique n'a aucune valeur, puisqu'elle est une addition anonyme, étrangère à la lettre elle-même, rédigée après coup pour un classement d'archives par un inconnu, qui ne fournit de sa véracité aucune garantie, qui écrit à Rome, loin de Constantinople où la lettre avait été rédigée. Nous ne sommes donc point en présence de ce qu'on appelle juridiquement une écriture authentique. Si l'on peut admettre la note à titre de renseignement, il est absolument impossible d'en accepter l'énoncé comme une preuve décisive, en dehors de toute discussion et de tout contrôle. En fait, pour connaître rigoureusement le caractère de l'archiviste inconnu et la valeur chronologique de sa note, il importe de confronter celle-ci avec d'autres monuments contemporains qui puissent l'éclaircir. Or, nous possédons des indications très-précises non pas dans la lettre de l'empereur au pape saint Léon II, laquelle, avons-nous dit, ne porte dans l'intégralité de son texte aucune espèce d'indication chronologique, mais dans la réponse de saint Léon II à l'empereur. Là, nous lisons ces paroles très-authentiques du pape : « Les légats de ce siége apostolique, les prêtres Théodore et Georges, le diacre Jean, le sous-diacre régionnaire Constantin, avec les autres personnages qui avaient été envoyés durant l'indiction VIIIe (679) par mon prédécesseur d'apostolique mémoire, le pape Agathon, au concile de Constantinople, revinrent ici dans le mois de juillet de l'indiction X^e^ récemment écoulée (682), ils nous ont remis avec les lettres *divales* [3] de votre

[1] Baron., ad ann. 683, n° VI.

[2] *Verum error facile in numeros et menses irrepit, ut alibi Baronius fatetur, et mille exemplis liquet.* (Pagi, *Critic. in Ann. Baron.*, tom. III, pag. 105, n° V.)

[3] C'était le terme cancellaresque usité pour désigner les lettres impériales. Les grecs les nommaient θεῖα, les latins *sacræ* ou *divales*.

clémence la définition de foi du concile [1]. » En d'autres termes, le pape Léon II, dont la lettre elle-même ne porte pas de date officielle, nous apprend qu'au mois de juillet 682 la lettre de l'empereur lui fut remise par les légats, à leur retour de Constantinople. Le mois de juillet indiction x^{e} correspond en effet incontestablement au mois de juillet 682. De plus, le pape dit positivement que cette indiction x^{e} est finie au moment où il écrit, *per nuper elapsam decimam indictionem*; et dans le texte grec également original, διὰ τῆς ἔναγχος διελθούσης δεκάτης ἐπινεμήσεως. En grec et en latin le chiffre de l'indiction est exprimé non par des lettres numérales, ce qui aurait pu faciliter une erreur de lecture, mais par les noms de nombre ordinaux, *decima*, δεκάτη. Toute équivoque paraît donc impossible. Eh bien, l'archiviste qui classa la lettre du pape, peut-être et assez vraisemblablement le même qui avait classé celle de l'empereur, la fait suivre en latin de cette incroyable indication chronologique : *Datum nonis Maii indictione* x : « donnée le 7 mai 682 [2]. » Ainsi le 7 mai 682, saint Léon aurait informé l'empereur du retour à Rome des légats apostoliques qui n'arrivèrent qu'au mois de juillet suivant. Au lieu de *indictione* x, l'archiviste aurait dû écrire *indictione* xi. Ce fut en effet le 7 mai 683 que saint Léon écrivit sa réponse à l'empereur. Nul ne s'étonnera, en présence de ces faits, que nous rejetions, avec Pagi et les autres chronologistes, l'autorité de l'archiviste anonyme et de son indication erronée. La véritable date de la lettre de Constantin à saint Léon est non pas du mois de décembre indiction x^{e} (décembre 681), mais d'avril ou mai indiction x^{e} (avril et mai 682). En effet les légats porteurs de cette lettre n'arrivèrent à Rome qu'en juillet 682, après un voyage qui en cette saison ne dut guère durer plus d'une trentaine de jours. Il serait donc fort invraisemblable que la lettre impériale dont ils étaient chargés fût vieille de huit mois, et eût été écrite en décembre 681. En tout état de cause, l'autorité chronologique de l'archiviste anonyme est juridiquement et historiquement nulle ; elle ne saurait renver-

[1] Labbe, tom. VI, col. 1112-1113 ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 402-403.
[2] Labbe, tom. VI, col. 1121 ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 412.

ser la chronologie parfaitement authentique du VI[e] concile général ; dès lors, le système de l'auteur allemand et l'hypothèse fort ingénieuse de l'écrivain français manquent de base.

Fausse interprétation d'un mot de la lettre de saint Léon aux évêques d'Espagne.

3. Cependant il reste une seconde et dernière objection, tirée d'une lettre du pape saint Léon II aux évêques d'Espagne. « Saint Léon II nous apprend, dit le P. Colombier, qu'il a envoyé des archevêques-légats au concile de Constantinople terminé le 16 septembre 681. Par conséquent, saint Agathon est mort plusieurs mois avant le 16 septembre 681 [1]. » Revenant encore sur ce fait, le P. Colombier insiste avec plus d'énergie. « Le saint pape Léon, dit-il, affirme qu'il a envoyé des archevêques en qualité de légats au concile [2]. » Rien n'est plus accentué comme affirmation, rien également ne saurait être plus décisif comme conclusion, s'il était vrai que saint Léon II eût tenu le langage qu'on lui prête. Avant d'examiner ce dernier point, qu'il nous soit permis de signaler au savant auteur une contradiction sans doute involontaire mais très-réelle où il est tombé, à l'intervalle du *recto* au *verso* de la même feuille. C'est au *recto* que nous venons d'emprunter l'affirmation itérative que saint Léon II avait envoyé au concile de Constantinople « des archevêques comme légats, » avant le 16 septembre 681. Donc, si nous comprenons bien, saint Léon II était pape avant le 16 septembre 681. Or, au *verso* de la même feuille, le P. Colombier écrit en propres termes ce qui suit : « L'époque du sacre de saint Léon II n'est pas moins certaine. M. Jaffé la fixe, avec beaucoup de raison, au 17 août 682 [3]. » Nous demanderons humblement de quel droit le pape saint Léon qui ne fut sacré, c'est-à-dire qui ne fut pape que le 17 août 682, aurait pu avant le 16 septembre 681 exercer une fonction essentiellement pontificale et envoyer des légats à un concile œcuménique. Oui, il est certain que le sacre de saint Léon II eut lieu le 17 août 682 ; les critiques modernes ont adopté cette date fondée sur une série de preuves incontestables. Mais plus il est certain que ce pape fut sacré le

[1] *Études religieuses*, n° 27, mars 1870, pag. 393. — [2] *Études religieuses*, n° 27, mars 1870, pag. 393. — [3] *Études religieuses*, n° 27, mars 1870, pag. 394.

17 août 682, plus il est impossible qu'il ait en 681 « envoyé des archevêques-légats au concile. » Un pape élu, un archevêque élu, un évêque élu n'exercent et ne peuvent exercer aucune fonction juridictionnelle avant leur intronisation. Cette règle existait au VIIe siècle, comme elle existe de nos jours. Cependant, dira-t-on, si le pape saint Léon lui-même déclare formellement dans une lettre authentique qu'il a très-réellement, dès l'an 681, envoyé des « archevêques-légats au concile, » ne pourrait-on admettre que dans l'intervalle de son élection à son sacre, faisant peut-être partie de la commission administrative de l'église romaine *sede vacante*, il a en effet pris cette mesure conservatrice? Nous pourrions répondre qu'au double point de vue canonique et traditionnel une semblable mesure serait inouie dans toute l'histoire de l'Église. Lorsqu'un pape meurt durant la tenue d'un concile général, le concile est immédiatement suspendu, les légats apostoliques perdent leurs pouvoirs; nul n'a le droit d'en nommer d'autres ni même de confirmer les anciens, jusqu'à ce qu'un nouveau pape fasse revivre en sa personne l'autorité de Pierre, à qui le dépôt de la foi a été confié par Notre-Seigneur avec charge de confirmer ses frères dans cette foi infaillible. Ce sont là des notions élémentaires. Mais il est plus simple de répondre nettement que saint Léon II n'a rien dit de ce qu'on veut lui faire dire. Déjà une première fois nous l'avons entendu, dans sa lettre à l'empereur Constantin, parler du retour des légats à Rome. Or, ces légats dont il donne les noms avaient tous été envoyés « par son prédécesseur d'apostolique mémoire, le pape Agathon. » Aucun n'avait reçu de lui, Léon II, sa mission. Que seraient donc devenus, dans l'hypothèse, ceux que ce dernier pape aurait envoyés lui-même? Est-ce par hasard qu'ils eussent agi comme les neuf lépreux de l'Évangile, et n'auraient point reparu? Singuliers légats, qui ne reviennent point rendre compte de leur légation; singuliers légats surtout, qui n'ont pas produit au sein du concile œcuménique les titres constitutifs de leurs pouvoirs! Car, il faut bien le dire, les prétendus « archevêques-légats » envoyés par Léon qui n'était point encore pape, durant une prétendue vacance du saint-siége, n'ont point présenté

au concile leurs lettres de créance, du moins les actes ne les ont nulle part enregistrées. Toutes ces montagnes de difficultés s'échafaudent sur un seul mot, le mot *nobis*, mal interprété. *Archiepiscopi sunt a nobis destinati*[1], dit saint Léon II dans une lettre aux évêques espagnols. Si par le mot *nobis* saint Léon désigne sa propre personne, son individualité pontificale, le P. Colombier a raison. Si au contraire par le mot *nobis* saint Léon entend la solidarité qui lui fait, comme successeur d'Agathon, accepter les actes antérieurs du saint-siége, le P. Colombier aura tort. Car, il faut bien le constater, le mot est susceptible de cette seconde interprétation. Ainsi en 730, un demi siècle après la tenue du VIe concile général et après la mort de Constantin Pogonat, le pape Grégoire II écrit à l'empereur iconoclaste Léon l'Isaurien : « Constantin Pogonat nous a écrit (*scripsit ad nos*) ; il a négocié avec nous (*nobiscum egit*) nous requérant d'envoyer (*ut mitteremus*) des légats en Orient. Alors nous (*tum nos*), par la grâce de Dieu, nous avons envoyé (*misimus*) des légats, et le VIe concile œcuménique fut célébré [2]. » Évidemment Grégoire II, pape en l'an 730, n'avait pu correspondre avec l'empereur Pogonat mort en 685, ni envoyer des légats au concile œcuménique de Constantinople terminé le 16 septembre 681. Grégoire II n'en est pas moins affirmatif ; il réitère, il accumule ses affirmations. « Pogonat *nous* a écrit ; il a négocié avec *nous*, il *nous* a demandé des légats ; *nous* les lui avons envoyés. » Et cependant Grégoire II n'avait rien eu à démêler personnellement avec Pogonat, il n'en avait reçu aucune lettre, il n'avait suivi avec ce prince, mort depuis cinquante ans, aucune négociation. Pogonat ne lui avait pas demandé de légats, Grégoire ne lui en envoya point. Mais tout le monde comprend qu'en parlant ainsi Grégoire II se faisait solidaire de ses prédécesseurs. Le siége apostolique et la personne du pape s'identifiaient dans les *nos* et les *nobis* de Grégoire II. Ne pourrait-il en être de même du *nobis* de saint Léon ? La seule possibilité de cette seconde interprétation permettrait

[1] S. Leon. II Pap., *Epist.* IV ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 413.
[2] S. Gregor. II, *Epist.* XII ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 517. C.

déjà un doute fort légitime sur la valeur de l'argumentation en sens contraire. En bonne critique, il est au moins téméraire de fonder tout un système historique sur une parole ambigue. Toutefois il y a moyen de savoir très-réellement ce que saint Léon II a entendu par son *nobis*. Le moyen est fort simple ; il s'agit uniquement de lire la phrase jusqu'au bout. En effet, ces *archiepiscopi a nobis destinati* de Léon étaient porteurs, dit toujours le saint pape, des « décrets de notre synode (*nostræ synodi*) portant condamnation du monothélisme. » Or, le synode romain que saint Léon appelle *nostra synodus* n'était point son synode, mais celui de saint Agathon, ainsi que les actes en font foi. Il avait été tenu non point par saint Léon, mais par saint Agathon lui-même, aux fêtes de Pâques de l'an 680. Cela n'empêche pas saint Léon de l'appeler *nostra synodus*. Dans la même phrase donc, à trois lignes de distance, le *nobis* de saint Léon est interprété par son *nostræ synodi*. Cette interprétation n'est pas favorable à celle du P. Colombier. Nous le regrettons sincèrement, car pour les défenseurs d'Honorius, et nous croyons en être un, le nouveau système chronologique, en démontrant que le VI[e] concile œcuménique fut acéphale au moment où il prononça la condamnation de ce pape, aurait fourni une solution triomphante. Mais si commode que soit une hypothèse, dès qu'elle se trouve en contradiction avec les monuments, un esprit impartial ne saurait que l'abandonner. La vérité seule a droit aux hommages de l'historien. En conséquence, nous maintenons pour le pontificat de saint Agathon la chronologie consacrée, telle d'ailleurs qu'elle résulte de la notice suivante du *Liber Pontificalis*.

§ II. Notice du Liber Pontificalis.

Notice de S. Agathon d'après le *Liber Pontificalis*.

4. « Agathon, sicilien d'origine [1], dit le *Liber Pontificalis*, était moine avant sa promotion. Il siégea deux ans, six mois, trois jours. Il se rendit particulièrement recommandable par la bienveil-

[1] *Natione siculus*. On sait qu'anciennement on donnait le nom de Sicile à

lance et la mansuétude de son caractère, également aimé de tous. De son temps Théodore, archevêque de Ravenne, vint en personne offrir ses hommages et faire acte de soumission au siége apostolique. Agathon reçut, des mains du glorieux secrétaire Epiphane, les lettres des très-pieux empereurs Constantin, Héraclius et Tibère adressées à son prédécesseur le pape Donus et demandant la réunion d'un concile œcuménique à Constantinople. Le pontife était prié d'y envoyer ses légats pour travailler à la réunion et à la paix des églises de Dieu. Agathon s'empressa de tout ordonner pour cette grande assemblée. Il fit partir pour Constantinople les évêques Abundantius de Paterno [1], Jean de Rhegium et Jean de Porto; les prêtres romains Théodore et Georges, les diacres Jean et Constantin, auxquels on adjoignit un prêtre de Ravenne, Théodore, et un certain nombre de religieux choisis parmi les plus édifiants et les plus doctes [2]. — Agathon augmenta le clergé des divers ordres, et lui accorda de nouveaux honneurs. L'archevêque de Ravenne, Théodore, fut exceptionnellement nommé trésorier (*arcarius*) de l'église romaine, et malgré son éloignement, il en exerça la charge au moyen de cédules signées de sa main et remplies sur place par un nomenclateur (*nomenclator*), son agent. Mais peu après, Théodore étant tombé malade, la charge de trésorier fut rendue, selon la coutume, à un clerc romain du nom d'Arcadius. Sur ces entrefaites, le 28 juin de l'indiction VIII[e] (680), il y eut une

la Calabre actuelle. Les rois de Naples portaient le titre de rois des Deux-Siciles, précisément en souvenir de cette extension du nom de l'île à la province de terre ferme. Dès le temps de Thucydide (*Guerre du Pélopon.*, lib. IV, cap. XXIV), Rhegium (*Reggio*) capitale de la Calabre citérieure, était désignée comme une ville sicilienne. Or, le pape Agathon était né à Rhegium, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le *natione siculus* du *Liber Pontificalis*. (Cf. Thom., Aceti. *Not. in Libr. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 820-821.)

[1] Paterno, ville de la Calabre citérieure.

[2] Ainsi que nous le verrons plus loin, cette nombreuse députation renfermait non seulement les légats du pape, mais plusieurs délégués choisis parmi les cent vingt-cinq évêques du concile romain, et chargés de représenter l'église d'Occident à la grande assemblée œcuménique. Les légats proprement dits, ceux qui prirent la première place aux sessions, étaient les prêtres Théodore et Georges, avec le diacre Jean.

éclipse de lune. En même temps, une épidémie se déclarait à Rome, et durant les mois de juillet, août et septembre, la mortalité fut telle que sous aucun pontife on ne se rappelait en avoir vu d'aussi terrible. Des familles entières, parents et enfants, frères et sœurs étaient emportés de leur lit au tombeau. La contagion s'étendit aux provinces, dépeuplant les villages et les camps. » — L'historien des Lombards, Paul Diacre, ajoute à ce sujet un détail précieux, qui n'a point été inséré dans la notice du *Liber Pontificalis*. Voici ses paroles : « Au moment ou le fléau sévissait avec le plus de fureur, il fut révélé à un serviteur de Dieu que la peste cesserait dès qu'on aurait élevé un autel au bienheureux martyr Sébastien, dans la basilique romaine de Saint-Pierre-*ad-vincula*. Cette indication fut suivie. Quand l'autel fut prêt, on y transporta solennellement des reliques de saint Sébastien, et à partir de ce jour la peste cessa [1]. » La basilique actuelle de *San-Pietro-in-vincoli* possède encore aujourd'hui un autel dédié à saint Sébastien avec cette inscription : DEPULSORI PESTILITATIS, placée au-dessus d'une mosaïque exécutée par les ordres de saint Agathon, et représentant le martyr Sébastien, à l'intercession duquel les Romains durent alors leur salut [2].

Sommaire du VIe concile général, IIIe de Constantinople, d'après le *Liber Pontificalis.*

5. « Cependant, continue le *Liber Pontificalis*, les envoyés du siége apostolique arrivèrent à Constantinople le 10 septembre [3] de l'indiction IXe (680). Avec la grâce du Seigneur et l'assistance du bienheureux Pierre prince des apôtres, ils furent honorablement accueillis par l'empereur dans l'oratoire du palais dédié à saint Pierre, et présentèrent les lettres du pontife. Constantin les reçut avec respect. Dans une allocution bienveillante, il pria les députés romains de diriger la discussion dans un esprit de calme et de charité, écartant les subtilités philosophiques, pour déterminer en paix la foi pure et autorisée des Écritures, des pères et des précédents décrets synodaux. Il voulut qu'on leur laissât tout le temps nécessaire pour examiner les nombreux textes qui devaient être

[1] Paul. Diacon., *Gest. Langobardor.*, lib. VI, cap. V; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 628. — [2] Mozzoni, *Tavol. cronologiche*, secol. settim., p. 83.
[3] Cf. Pagi, *Critic. in Ann. Baron.*, tom. III, pag. 90.

produits devant l'assemblée. Enfin il leur assigna pour résidence le palais de Placidie, et pourvut à tous les frais de leur séjour. Lors de la procession solennelle en l'honneur de la très-sainte Mère de Dieu, qui se fit aux Blakhernes le dimanche suivant, des chevaux de l'écurie impériale furent mis à leur disposition, et les légats occupèrent le rang d'honneur dans la cérémonie. Le 7 novembre [1], dans la basilique du dôme (*Trullus*) [2], au palais impérial, Constantin auguste siégeant sur son trône, ayant à ses côtés Georges patriarche de Constantinople et Macaire d'Antioche, les envoyés du siége apostolique furent reçus et prirent séance au concile. Ensuite se présentèrent les métropolitains et évêques d'Orient, au nombre de cent cinquante [3]. Ils se prosternèrent à la façon orientale devant l'empereur, et reçurent ordre de prendre place avec les nôtres [4]. Vinrent ensuite les patrices, les consulaires (*ypati* du grec ὑπάτοι) [5] et tous les grands de l'État. L'empereur demanda alors qu'on désignât le parti qui devrait le premier avoir la parole. Les légats du siége apostolique dirent : L'ordre naturel et raisonnable exige qu'on entende d'abord ceux qui soutiennent une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. C'est à

[1] Nous rétablissons les dates d'après les actes du concile.

[2] *In basilica quæ vocatur Trullus.* La salle du palais byzantin, voutée en forme de dôme, dans laquelle se tinrent les séances, donna son nom à l'assemblée elle-même, qui se trouve fréquemment désignée dans les auteurs sous le nom de concile *in Trullo*. Toutefois cette appellation, chez les historiens modernes, a été exclusivement réservée au conciliabule dit Quini-Sexte, dont nous parlerons plus loin, et qui se tint également dans la salle du dôme au palais impérial.

[3] Le *Liber Pontificalis* donne le chiffre de *centum quinquaginta* pour les évêques orientaux du concile. Mais ce nombre ne se compléta que plus tard : à la première session il ne se trouva réellement qu'environ quarante pères.

[4] *Qui proni adorantes, residere eos præcepit una cum nostris.* Cette dernière expression *cum nostris* est encore une de ces notes intrinsèques d'authenticité dont le *Liber Pontificalis* nous a déjà fourni tant d'exemples.

[5] Nous avons ainsi la preuve que le titre de ὕπατος (consul), dont les actes de saint Maxime nous ont précédemment offert la mention, était encore usité à la cour de Byzance non plus pour désigner la fonction civile des anciens consuls de la république romaine, mais dans le sens étymologique du mot, ὕπατος, ὑπερτατος, suprême.

eux d'exposer au saint-siége les motifs sur lesquels ils appuient leur prétention. — Les monothélites se montrèrent fort satisfaits de cette réponse, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à engager le débat. On leur donna donc la parole, et sur-le-champ ils produisirent leurs livres, leurs divers écrits et les textes des synodes falsifiés par eux [1]. Désespérant en effet de vaincre par les seules forces de la vérité, ils comptaient sur le mensonge et sur les falsifications introduites par eux dans les textes. Mais à mesure qu'ils les produisaient, la vérification et le contrôle démontrèrent l'imposture. A propos du ve concile général et de la lettre du pape Vigilius au patriarche Mennas, ils avaient ajouté dans les manuscrits de nouveaux quaternions (feuilles carrées de parchemin), où ils faisaient dire au pape qu'il n'y a qu'une seule opération et une seule volonté en Jésus-Christ. Ce mensonge fut percé à jour devant l'empereur et tout le concile. En effet, le lendemain Constantin se rendit en personne aux archives, et s'étant fait apporter l'exemplaire original de la lettre de Vigilius, il constata la fraude des récents interpolateurs. Dans les sessions suivantes, les légats du siége apostolique, représentant le très-saint et très-bienheureux pape Agathon, furent requis d'apporter au concile tous les livres qu'ils savaient favorables au dogme des deux volontés et opérations. Ils le firent. Le diacre Georges, archiviste de l'église byzantine, apporta de la bibliothèque patriarcale les manuscrits contenant les exemplaires des ouvrages présentés par les légats. On collationna les passages désignés, et ils furent trouvés conformes. Tous affirmaient deux opérations et deux volontés naturelles en Jésus-Christ, de telle sorte que le patriarche d'Antioche, Macaire, fut convaincu devant tout le synode d'imposture flagrante et demeura couvert de confusion. L'auguste empereur défendit à Georges, patriarche de Constantinople, de communiquer désormais avec Macaire et ses adhérents. Macaire lui-même reçut

[1] *Ea hora introruiserunt suos libros, et tomos diversos, et synodos quas falsaverunt.* Nous prions le lecteur de noter ce grief de falsification consciente et volontaire dont les monothélites ne furent pas seulement accusés, mais dont ils furent bientôt convaincus, preuves en main.

défense de siéger au concile. Ce fut le premier pas vers sa ruine totale. — Le 13 février 681, avec le secours du bienheureux apôtre Pierre, la lumière de la vérité se fit jour dans le concile. On y lut les textes de Jean Chrysostome, Cyrille, Athanase, Basile, Grégoire, Denys l'Aréopagite, Hilaire, Ambroise, Augustin et Léon, affirmant deux opérations et deux volontés naturelles en Jésus-Christ. L'empereur et le synode témoignèrent leur satisfaction. — Le lendemain, en séance solennelle, on donna de nouveau lecture de la lettre synodique du très-saint pape Agathon, souscrite par les évêques occidentaux du concile romain au nombre de cent vingt-cinq, et renfermant les principales citations des docteurs et des pères. Après quoi, Macaire, cet homme dont on ne devrait plus prononcer le nom [1], fut invité par le saint concile, par le très-pieux empereur et par tous les membres du sénat à confesser le dogme de deux opérations et deux volontés en Jésus-Christ. Mais il s'y refusa obstinément, et déclara ne reconnaître ni une ni deux opérations dans le Sauveur. Le très-pieux et très-sérénissime empereur fit alors reprendre la lecture du livre écrit par Macaire et signé de sa main, pour la défense de son erreur. Il y affirmait nettement le monothélisme. A côté de la signature de Macaire, on lisait celle de l'ex-patriarche byzantin Théodore. Georges, successeur de ce dernier, fut alors interrogé sur sa propre croyance ; on lui demanda s'il acceptait la foi du siége apostolique, formulée dans la lettre du vénérable pape Agathon d'après les témoignages des saints docteurs et des pères. Il répondit que, si on le lui permettait, il ferait connaître son sentiment par écrit. En effet, le dimanche 17 février (682), dans l'oratoire de saint Pierre au palais impérial, le patriarche en présence du concile, après avoir relu les instructions du très-saint pape Agathon aux légats du siége apostolique, remit entre les mains de ceux-ci une profession de foi écrite et signée de sa main, où il promettait de croire et d'enseigner, selon la foi du saint-siége, qu'il y a en Notre-Seigneur

[1] *Nec dicendus Macarius.* On se rappelle la note précédente à propos du *nec dicendus Mezzetius* au chap. III, n° 1, p. 135, de ce présent volume.

Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations, anathématisant ceux qui n'admettent qu'une seule nature, une seule volonté, une seule opération. — Le 25 février, dans la session du concile, en présence du pieux empereur et des légats du siége apostolique, on fit comparaître Macaire d'Antioche. Constantin déclara qu'il laissait à l'assemblée la liberté de se grouper en deux partis. Le patriarche de Constantinople, Georges, se plaça avec tous ses suffragants du côté des orthodoxes [1] : Macaire, avec les siens, prit rang parmi les hérétiques. Les légats produisirent alors la profession de foi du patriarche Georges ; elle fut remise à l'empereur et lue à l'assemblée. Après quoi, Macaire fut sommé de faire connaître son opinion définitive. Il persista dans la perfidie de sa première réponse, et finit par déclarer que jamais il n'acquiescerait à la foi orthodoxe. En ce moment, le saint synode, d'accord avec l'empereur, ordonna que l'*orarium* (étole) lui fût enlevé. L'évêque de Crète, Basile, s'élançant de son siége, lui arracha cet insigne sacré; et tous ensemble, prononçant l'anathème, bannirent Macaire de l'assemblée et firent jeter dehors le trône patriarcal sur lequel il avait coutume de s'asseoir. Son disciple, Étienne, fut également expulsé par le saint synode. En ce moment, il tomba sur la foule une quantité énorme de toiles d'araignée noires et épaisses; et tous, émus de ce phénomène, disaient : Ce sont les souillures de l'hérésie qui se détachent et tombent ! — On proclama ensuite, avec l'aide de Dieu, l'union des deux églises d'Orient et d'Occident. On ordonna comme patriarche d'Antioche, Théophane, abbé du monastère de Baïa en Sicile. Macaire et ses fauteurs les prêtres Etienne, Anastase, Polychrône, Epiphane et le diacre Leontinus furent exilés par l'empereur, qui les fit transporter à Rome. On enleva des diptyques, on effaça des peintures murales, des portes des églises, de tous les lieux où ils pouvaient se trouver, les noms et portraits des patriarches Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre, auteurs et propagateurs de l'hérésie mono-

[1] *Georgius patriarcha regiæ civitatis in partes orthodoxum stetit.* Nous regrettons l'incorrection du texte classique. Au lieu d'*orthodoxum,* il faut évidemment lire *orthodoxorum.*

thélite. La grâce du Dieu tout-puissant accompagnait manifestement les envoyés du siége apostolique. Le dimanche dans l'octave de Pâques, Jean évêque de Porto célébra solennellement la messe selon le rite latin dans l'église de Sainte-Sophie, devant l'empereur, le patriarche et les évêques du concile, au milieu des transports de joie de la population. Ce jour-là, toutes les voix acclamèrent unanimement en latin les victoires des très-pieux empereurs. »

Fin de la notice du *Liber Pontificalis* sur S. Agathon.

6. « Une lettre de Constantin au pape Agathon supprima la taxe exigée jusque-là par la cour de Byzance pour l'ordination du souverain pontife, en maintenant toutefois l'obligation antique de ne procéder à la consécration du pape élu qu'après notification faite au prince et ratification par ce dernier. Agathon fit une distribution générale à tout le clergé, et donna deux mille cent quarante *solidi* pour les luminaires de la confession des apôtres et de Sainte-Marie-*ad-Præsepe.* Il ne fit qu'une seule ordination, dans laquelle il imposa les mains à dix prêtres, trois diacres et dix-huit évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre, le IV des ides de janvier (10 janvier 682). Après lui, le siége pontifical demeura vacant sept mois et cinq jours [1]. »

Importance de la notice du *Liber Pontificalis.*

7. Cette notice, l'une des plus importantes du *Liber Pontificalis* relativement à la question si controversée du pape Honorius, renferme un sommaire du VIe concile œcuménique dont on n'a point jusqu'ici suffisamment tenu compte. Il convient de rendre à ce texte la place d'honneur qu'il n'aurait jamais dû perdre, parmi

[1] *Liber Pontifical., Notitia* LXXXI; *Patr. lat.,* tom. CXXVIII, col. 806-811. Une erreur de copiste s'est glissée dans le texte latin de la notice. La dernière phrase est ainsi conçue : *Cessavit episcopatus annum unum, menses septem, dies quinque,* ce qui prolongerait la vacance du siége, après la mort de saint Agathon, au delà de dix-neuf mois. Or, des monuments parfaitement authentiques, prouvent, on l'a vu, que saint Agathon mourut le 10 janvier 682. D'autre part, des lettres non moins authentiques de Léon II successeur de saint Agathon, établissent que le nouveau pape fut sacré le 17 juillet 682, l'intervalle donné par le *Liber Pontificalis* est donc évidemment trop long d'une année. Dans notre traduction, nous avons rétabli la vérité chronologique en écartant le *annum unum* du texte latin.

les monuments historiques dont l'authenticité et la contemporanéité sont le mieux établies. Il est, sur des points considérables, en désaccord avec les actes de ce concile, tels que les grecs les ont publiés. L'étude de ces divergences et l'explication que nous essaierons d'en fournir pourront apporter quelque lumière nouvelle sur une question que le dernier concile œcuménique du Vatican a vu surgir aussi vivante qu'elle l'avait été à celui de Florence en 1439, et que les deux assemblées, sous le rapport pratique, ont résolue dans le même sens. Les pères de Florence, dans le décret d'union entre les églises grecque et latine, disaient : « Nous définissons que le saint-siége apostolique et le pontife romain ont la primauté sur tout l'univers ; que le pontife romain lui-même est le successeur du bienheureux Pierre prince des apôtres, le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens. A lui, en la personne du bienheureux Pierre, pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Église universelle a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon qu'il est contenu et dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons[1]. »

[2] Comme le décret du concile œcuménique de Florence, générateur de celui du Vatican, a été l'objet de controverses extrêmement passionnées, nous le reproduisons d'abord en grec et en latin, puis nous ferons connaître la singulière interprétation que prétendaient lui donner les adversaires de l'infaillibilité pontificale. *Item diffinimus sanctam apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in beato Petro pascendi, regendi et gubernandi universam Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur.* — Ἔτι ὁρίζομεν τὴν ἁγίαν ἀποστολικὴν καθέδραν, καὶ τὸν Ῥωμαϊκὸν ἀρχιερέα εἰς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην τὸ πρωτεῖον κατέχειν, αὐτὸν τε τὸν Ῥωμαϊκὸν ἀρχιερέα διάδοχον εἶναι τοῦ μακαρίου Πέτρου τοῦ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων, καὶ ἀληθῆ τοποτροπητὴν τοῦ Χριστοῦ, καὶ πάσης τῆς ἐκκλησίας κεφαλὴν, καὶ πάντων τῶν Χριστιανῶν πατέρα τε καί διδάσκαλον ὑπάρχείν, καὶ αὐτῷ ἐν τῷ μακαρίῳ Πέτρῳ τοῦ ποιμαίνειν, καὶ διϊθύνειν καὶ κυβερνᾶν τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν ὑπο τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ πλήρη ἐξουσίαν παραδεδόσθαι, καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων καὶ ἐν τοῖς κανόσι διαλαμβάνεται. Rien n'est plus clair que ces paroles. Si le pape est le *docteur de tous les chrétiens, le véritable vicaire de Jésus-Christ ici-bas*, il s'ensuit, d'une part, qu'à moins de laisser périr son Église par l'erreur, Jésus-Christ doit assister la foi de son vicaire ; d'autre part, que le pape est supé-

Les pères du Vatican ont dit : « Fidèlement attachés à la tradition perpétuée depuis la naissance de la foi chrétienne, pour la gloire de notre Dieu Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, nous enseignons et définissons, comme un dogme divinement révélé, que : Le pontife romain lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement,

rieur à tous les chrétiens, puisqu'il est le docteur de tous sans exception ; dès lors, la prétendue supériorité des conciles généraux sur le pape est un rêve hérétique. Le concile du Vatican a tiré la conséquence rigoureuse de ces principes, en proclamant l'infaillibilité dogmatique des papes. Mais pour l'instruction des lecteurs, il n'est pas hors de propos de consigner ici, *ad rei memoriam*, les tours de force grammaticaux essayés par les gallicans afin de se débarrasser du canon de Florence. Bossuet (*Defens. Decl. cler. gallic.*, pars II, lib. VI, cap. x) avait ouvert la voie et donné le mot d'ordre. Mgr Maret (*Du Concile général*, tom. I, pag. 486) le suit pas à pas, et s'exprime en ces termes : « Au point de vue qui nous occupe, le décret de Florence se résume en ces paroles : « Le pontife romain a reçu du Seigneur Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, la pleine puissance de paître, de régir, de gouverner l'Église universelle, selon qu'il est contenu et dans les actes des conciles généraux et dans les sacrés canons. » Ces dernières paroles : « selon qu'il est contenu et dans les actes des conciles généraux et dans les sacrés canons, » signifient-elles que nous trouvons dans les actes des conciles généraux et dans les sacrés canons la monarchie pure, indivisible, absolue, illimitée du pontife romain et sa supériorité absolue et illimitée sur le concile général ? Ou bien veulent-elles dire que la plénitude de la puissance apostolique doit être prise selon l'étendue que lui donnent les actes des conciles généraux et les sacrés canons ? La première interprétation ne peut se soutenir devant l'histoire. Le concile de Florence enseignait que la plénitude de la puissance apostolique devait être entendue conformément aux *actes des conciles généraux et aux sacrés canons*. La grammaire vient en aide à l'interprétation historique, et le sens grammatical du texte célèbre que nous commentons est entièrement conforme à son sens historique. On sait que le texte grec du concile de Florence fait autorité comme le texte latin. Pour avoir le vrai sens de la phrase latine où gît la difficulté : *quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur*, il est naturel de la rapprocher du texte grec. Or le texte grec : καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται, est exactement rendu par la phrase latine : *Secundum quod, vel secundum eum modum qui et in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus*

en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne du bienheureux Pierre, de l'infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu investir son Église pour les définitions concernant la foi ou les mœurs ; et par conséquent les définitions de ce genre émanées du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire cette définition nôtre, qu'il soit anathème [1]. » Implicitement la question d'Honorius est tran-

continetur : « de la manière ou de la façon qui est contenue et dans les actes des conciles généraux et dans les sacrés canons. » Là-dessus Mgr Maret triomphe ; il cite la consultation de trois habiles hellénistes, MM. P..., C. W... et T..., qui trouvent que καθ' ὃν τρόπον est mieux rendu en latin par *secundum quod,* ou *secundum eum modum*, que par *quemadmodum.* Tout cet étalage d'érudition hellénique dissimule fort mal une habileté de traduction vingt fois signalée. L'incidente *quemadmodum etiam,* ou *secundum quod* (car il importe peu), se rapporte, dans les deux textes grec et latin, non pas aux mots « paître, régir et gouverner l'Église, » mais, ce qui est tout différent, aux expressions *plenam potestatem traditam esse.* Le grec dit : πλήρη ἐξουσίαν παραδεδόσθαι, καθ' ὃν τρόπον, etc. ; le latin qui ne fait pas moins autorité dit : *plenam potestatem traditam esse, quemadmodum*, etc. De quel droit vient-on sérieusement élever un incident dogmatique sur une traduction où les membres de phrase sont volontairement renversés ? Le concile de Florence a dit : « Au pape, en la personne du bienheureux Pierre, pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Église universelle a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon qu'il est contenu et dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. » Mgr Maret et les gallicans lui font dire : « Le pontife romain a reçu du Seigneur Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre la pleine puissance de paître, de régir, de gouverner l'Église universelle, selon qu'il est contenu et dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons. » En 1682, cette infidélité de traduction prit un corps ; elle se formula dogmatiquement dans le second et le troisième des fameux quatre articles, aujourd'hui, grâces à Dieu, relégués par le décret du concile œcuménique du Vatican dans l'arsenal des vieilles hérésies rouillées et décrépites.

[1] *Itaque nos traditioni a fidei christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei Salvatoris nostri gloriam, religionis catholicæ exaltationem et christianorum populorum salutem, sacro approbante concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum pontificem, cum ex cathedra loquitur, id est, cum omnium christianorum pastoris et doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam ipsi in beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina*

chée par les deux décrets du Vatican et de Florence. Notre tâche se réduira donc à démontrer historiquement l'incontestable innocence de ce pape tant calomnié. En déroulant la série des faits et des monuments qui passeront tour à tour sous les yeux du lecteur, nous avons la confiance sinon de convaincre tous les esprits, du moins de présenter assez de raisons et de preuves pour toucher leur bonne foi.

§ III. Préliminaires du VI[e] concile œcuménique.

Lettre de Constantin IV au pape pour la convocation du concile.

8. Dans la lettre que Constantin IV adressait au pape Donus [1] et qui fut reçue par le successeur de ce dernier, saint Agathon, l'empereur déclarait que depuis son avénement au pouvoir, la réunion des deux églises avait été pour lui l'objet d'une préoccupation constante. « Quand le patriarche Théodore, dit-il, fut promu au siége métropolitain de Constantinople, il nous prévint qu'il n'adresserait point à votre paternelle béatitude les lettres synodiques usitées en pareil cas, dans la crainte qu'elles ne fussent point reçues de vous, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres patriarches ses prédécesseurs. Il se contenta donc de vous transmettre, sous forme de missive particulière, une exhortation à la paix. Votre béatitude doit maintenant avoir cette pièce entre les mains. Depuis, nous avons interrogé ce même très-saint et très-bienheureux patriarche, en même temps que le très-saint et très-bienheureux Macaire patriarche d'Antioche, afin de savoir en quoi consistait précisément la divergence doctrinale entre votre siége apostolique et leurs églises. D'après leur réponse, nous avons compris qu'il s'agis-

de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi romani pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse. Si quis autem huic nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit, anathema sit. (*Constit. dogmat. de Eccles. Christi,* sess. IV; *sacrosanct. œcum. conc. Vaticani,* cap. IV, 18 jul. 1870.)

[1] Voici la suscription de la lettre impériale : *In nomine Domini et salvatoris nostri Jesu Christi, imperator Flavius Constantinus, fidelis, magnus imperator, sacra Dono sanctissimo et beatissimo archiepiscopo veteris Romæ, et œcumenico papæ.*

sait de quelques expressions récemment introduites soit par des ignorants qui les emploient à la légère, soit par des esprits audacieux qui prétendent scruter les insondables mystères de la nature divine. Jusqu'ici aucun concile n'a pu se réunir pour examiner la difficulté. Le temps est venu d'en finir avec ces stériles débats. Théodore et Macaire nous ont fait les plus vives instances pour obtenir l'autorisation de rayer des diptyques le nom du très-bienheureux pape Vitalien, en y laissant celui d'Honorius; mais nous avons positivement refusé, voulant qu'Honorius et Vitalien que nous tenons l'un et l'autre pour orthodoxes conservent également leur mention dans les diptyques sacrés. Nous gardons d'ailleurs un souvenir reconnaissant au pontife Vitalien, qui nous a prêté son concours dans la guerre contre le tyran de Sicile [1], et jusqu'à ce que votre béatitude ait réglé cette affaire par ses envoyés, nous ne laisserons pas effacer le nom de ce très-bienheureux pape. Comme les circonstances ne permettent pas à tous les évêques d'Occident de venir au concile, nous vous proposons de choisir trois personnages de votre sainte Église qui seront vos légats. Si ce nombre ne paraissait point suffisant à votre béatitude, qu'elle l'augmente à son gré. Le concile romain pourra choisir parmi les métropolitains et les évêques jusqu'à douze délégués, auxquels on adjoindra, de la part des quatre monastères grecs de la ville de Rome, un religieux par chaque couvent. Nous avons donné ordre au glorieux patrice Théodore, exarque de notre province d'Italie, de pourvoir à tous les frais du voyage. Il mettra des transports à la disposition des délégués, et au besoin les fera escorter par des καστελλάτους καράβους (navires de guerre) pour la sécurité de leurs personnes. Dieu vous garde longues années, très-saint et très-bienheureux père [2]. Donné à Constantinople la veille des ides d'août indiction VIe (12 août 678). »

[1] Cf. chapitre III, pag. 152 de ce volume.

[2] Τὸ Θεῖον φυλάξοι σε ἐπὶ πολλοὺς χρόνους. La formule des rois de France : « Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde, » a, comme on le voit, un précédent fort autorisé dans la chancellerie des empereurs grecs.

Déposition de Théodore patriarche de Constantinople. Rôle énigmatique de ce personnage.

9. Une escorte de vaisseaux de guerre n'était pas superflue, à une époque où les corsaires musulmans infestaient toute la Méditerranée. Cette précaution ne dut cependant pas être inspirée à l'empereur par les deux patriarches Théodore de Constantinople et Macaire d'Antioche. Ni l'un ni l'autre, si l'on en croit la lettre impériale, ne portaient un intérêt bien vif au voyage de la légation romaine. Le zèle tout monothélite avec lequel ils poursuivaient la mémoire du pape Vitalien équivaut à un brevet d'hétérodoxie. Leur hypocrite vénération pour le pape Honorius, dont ils se faisaient un complice posthume, achève de démontrer l'ardeur de leur monothélisme. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la déposition ignominieuse qui attendait Macaire, et dont le *Liber Pontificalis* nous a déjà entretenus. Mais on comprend moins ce qui a pu faire hésiter le savant auteur de l'*Oriens christianus*, dans son jugement sur Théodore. Lequien n'ose pas, dit-il, ranger Théodore au nombre des patriarches monothélites [1]. Avec tout le respect que nous devons au laborieux et illustre dominicain, il nous est impossible de partager son scrupule. Non-seulement Théodore s'associa à la démarche de Macaire, ou plutôt, car le titre de patriarche de Constantinople entraînait alors à la cour byzantine une prééminence incontestée, non-seulement Théodore prit l'initiative de cette démarche, mais en dépit de la résistance d'abord si énergique de Constantin IV, malgré la reconnaissance du prince pour Vitalien et sa promesse formelle de ne pas souffrir la radiation du nom de ce pape sur les diptyques tant que les légats pontificaux ne l'auraient point autorisée, Théodore revint à

[1] Lequien, *Oriens christian.*, tom. I, col. 232. *Tarasius profecto Theodorum inter orthodoxos præsules habuit*, écrit Lequien. Or, saint Taraise ne dit nullement que Théodore fut orthodoxe. Il ne le nomme pas. Voici ses paroles : *Plures eorum qui in sexta synodo consederunt, a Sergio, Pyrrho, Paulo et Petro, præceptoribus, videlicet hæreseos unam voluntatem in Christo prædicantium ordinati sunt; quoniam hi vicissim Constantinopoleos thronum sortiti sunt et a Petro, qui ex his novissimus eidem throno præsedit, usque ad sextam synodum, anni plus non transierunt quam quindecim : et ipsi qui intra hoc tempus fuerunt, Thomas et Joannes et Constantinus pontifices in præsignato tempore a prædictis hæreticis ordinati sunt, et propterea non sunt improbati; per quinquaginta enim annos tunc hæresis perduravit* (Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 91).

la charge, et sous prétexte que les légats romains tardaient trop à arriver, il renouvela sa demande à l'empereur. Soit que Constantin de guerre lasse ait fini par céder, soit que Théodore ait cru pouvoir se passer de l'autorisation impériale, toujours est-il que le monothélite patriarche fit rayer des diptyques le nom de Vitalien. Le fait est attesté de la manière la plus irréfragable par les actes du VIe concile œcuménique. Dans la VIIIe session le nom de Vitalien fut officiellement rétabli sur les listes d'où Théodore l'avait fait biffer [1]. Théodore était donc un monothélite déclaré. Toutefois, ce même Théodore qualifié en 678 de « très-saint et très-bienheureux patriarche » dans la lettre impériale ; ce Théodore assez puissant pour faire rayer quelques mois après le nom de Vitalien des diptyques sacrés, se trouve déposé du patriarchat en 680, époque de l'ouverture du concile œcuménique, et remplacé par le syncelle et custode byzantin Georges. Pourquoi cette déposition ? Aucun monument historique ne nous l'apprend. Évidemment Théodore avait dû encourir la disgrâce de l'empereur, sans quoi la déposition eût été impossible. Mais quel fut le motif de cette disgrâce ? Nous ne le savons point ; et comme si tout devait être énigmatique dans l'histoire de ce personnage, après la mort de Georges en 682 suivant Nicéphore, en 683 suivant Théophane, ce même Théodore reparaît sur le trône patriarcal de Constantinople, sans qu'on dise qu'il ait rétracté ses erreurs, ni fait acte de soumission au VIe concile œcuménique. Baronius avait été très-frappé de ces disparitions et réapparitions inexpliquées du patriarche monothélite ; il s'étonnait à bon droit du silence gardé sur ce personnage par les actes grecs du concile, tandis que le sommaire du *Liber Pontificalis* désigne positivement « l'ex-patriarche Théodore » comme un complice avoué de Macaire, ayant souscrit avec ce dernier une profession de foi monothélite, *sub ipsius scriptione et Theodori expatriarchæ* [2]. Or, le concile condamna et dégrada Macaire d'Antioche ; il condamna nominativement les autres patriarches byzantins qui depuis

[1] Labbe, *Conc. œcum.* VI, tom. VI, col. 737, D.
[2] *Lib. Pontifical. ; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 809, § 144, lin. 11.

Sergius avaient professé le monothélisme, et cependant les actes du concile, tels que nous les avons, ne disent rien de Théodore ; ils ne renferment contre lui ni condamnation, ni dégradation, ni censure. Ce silence est étrange. Nous verrons plus loin par quelle conjecture Baronius avait cru pouvoir l'expliquer.

Mesures de prudence du pape Agathon.

10. Malgré le retard des légats dont se plaignaient Théodore et Macaire, le pape saint Agathon n'avait pas perdu un instant pour répondre aux vues de l'empereur et ménager l'heureuse issue d'une affaire si importante : *quod et ordinare non distulit*, dit le *Liber Pontificalis* justifié cette fois encore par une ample série de monuments. Dans l'impossibilité où se trouvaient les évêques latins de faire le voyage de Constantinople pour assister au concile œcuménique, les grecs allaient presque seuls composer cette assemblée; or, les grecs professaient en immense majorité le monothélisme. Cette situation n'avait pas échappé à l'empereur lui-même. Dans sa lettre au pape, il indiquait comme un moyen d'y remédier la tenue préliminaire d'un concile de l'église latine à Rome sous la présidence du pontife. Ce concile, après avoir décidé la question de foi, pourrait choisir parmi les métropolitains (*metropolitas*) et les évêques, des délégués jusqu'au nombre de douze, qui feraient le voyage aux frais du trésor impérial et représenteraient l'Occident au futur concile. Les choses se passèrent ainsi, et ces délégués du synode romain furent précisément les *archiepiscopi a nobis destinati*, dont parlait plus tard saint Léon II. Ils formèrent avec quatre abbés choisis dans les monastères grecs de Rome une députation complétement distincte des légats proprement dits, lesquels représentant directement la personne du pape et le siége apostolique devaient présider l'assemblée. Afin d'éviter toute équivoque, Agathon choisit exclusivement les légats proprement dits dans l'ordre inférieur des prêtres et des diacres. Ces précautions ne parurent pas encore suffisantes à la sollicitude et à la vigilance du pontife. Il désirait que l'Église latine se prononçât sur la question en litige, et surtout que les évêques répandus chez les nations auxquelles l'empire byzantin continuait encore à donner le nom de barbares, telles que les Francs, les Bretons, les Slaves, les Lombards et les

Goths, fussent appelés à formuler leur décision. Le schisme obstiné qui, à la suite du v[e] concile général et de la condamnation des *trois chapitres*, persistait encore dans une ou deux églises du patriarcat d'Illyrie, faisait une loi de ces mesures de prudence.

Conciles provinciaux en Occident.

11. Tous les évêques d'Occident furent donc invités à se réunir en conciles provinciaux pour adopter la définition de foi rédigée synodiquement, en 649, par le pape saint Martin I, contre le monothélisme. Ils devaient ensuite se faire représenter à Rome par des délégués au nouveau concile que saint Agathon devait présider en personne, afin de rédiger les instructions définitives à donner aux légats et choisir ceux des évêques occidentaux qui, d'après les lettres impériales, seraient envoyés à l'assemblée œcuménique de Constantinople. Les Gaules, en proie aux horreurs de la guerre civile excitée par l'ambition d'Ébroïn, ne purent tenir de réunion synodique. Trois délégués de cette grande province ecclésiastique Adéodat évêque des Leuci (Toul), Félix métropolitain d'Arles, et Taurinus diacre de Telonum (Toulon) furent envoyés au synode romain présidé par saint Agathon. Ils en souscrivirent les actes comme « légats de la vénérable réunion des évêques constitués dans les provinces des Gaules [1]. » La Grande-Bretagne eut son concile en 680 à Hedtfeld, sous la présidence de saint Théodore [2], archevêque de Dorovernum (Cantorbéry). La question du monothélisme y fut résolue dans le sens du concile romain tenu en 649 sous le pape saint Martin I. « Nous recevons les décrets de ce synode, disent les pères. Sa profession de foi est la nôtre; nous n'y voulons rien ajouter, ni retrancher. Nous anathématisons de cœur

[1] *Legatus venerabilis synodi per Galliarum provincias constitutæ.* Telle est la formule de leur souscription. Plusieurs historiens en ont conclu qu'un véritable synode s'était tenu à cette époque dans les Gaules. Mais, selon la judicieuse observation d'Hardouin, par les mots : *synodus per Galliarum provincias constituta* (Hard., tom. I, pag. 1131), il faut entendre la totalité des évêques de la Gaule, et non pas un synode gaulois, lequel en réalité était absolument impossible dans les circonstances politiques dont nous avons donné précédemment le tableau, et qui d'ailleurs n'aurait laissé aucune espèce de trace dans l'histoire.

[2] Cf. chap. III de ce volume, p. 186. Saint Théodore de Cantorbéry mourut à quatre-vingt huit ans, en 690. Sa fête se célèbre le 19 septembre.

et de bouche ceux auxquels il a dit anathème ; nous recevons à notre communion ceux qu'il admet à la sienne. Dans les mêmes termes dont il s'est servi nous glorifions le Père sans commencement, le Fils unique engendré du Père avant les siècles, le Saint-Esprit procédant d'une manière inénarrable du Père et du Fils [1]. »

12. Un autre concile se tint à Milan pour le même objet, sous la présidence de l'archevêque Mansuetus. Une lettre synodale y fut rédigée au nom des pères, par le vénérable prêtre saint Damien, plus tard évêque de Pavie. Elle était adressée à Constantin Pogonat, et s'exprimait en ces termes : « Au seigneur sérénissime, très-pacifique et très-religieux empereur Constantin, couronné de Dieu, Mansuetus, indigne évêque de l'église métropolitaine de Milan, ainsi que toute la sainte assemblée des évêques réunis en cette royale cité, salut éternel dans le Seigneur. Vous honorez par vos exploits la pourpre impériale et la suprême puissance. Ce sera pour vous un nouveau titre de gloire d'avoir compris que la main portant le sceptre du monde doit être un instrument de la divinité qui règne au ciel. C'est ainsi que le grand Constantin, dont vous faites revivre le nom, consacra les prémices de son génie et de sa souveraineté au triomphe du Christ. Pour nous qui vivons sous des princes très-chrétiens et très-dévoués à la religion de Jésus-Christ, les très-excellents rois Pertharit et Cunibert nos maîtres [2], nous n'avons cessé d'admettre, d'embrasser, de défendre et d'enseigner la foi catholique formulée par les cinq précédents conciles généraux, par les décisions du pape de sainte mémoire Léon, par les écrits des pères orthodoxes, tels que Grégoire de Nazianze, Basile de Césarée, Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Jean de Constantinople (Chrysostôme), Hilaire de Poitiers, Augustin d'Hippone, ce maître de toute sagesse [3], le confesseur du Christ Ambroise, la couronne de cette église de Milan, et le prêtre Jérôme, le plus érudit et le plus lumineux des docteurs [4]. Nous professons avec eux

Concile provincial de Milan.

[1] Labbe, tom. VI, col. 578. — [2] En 678, le roi des Lombards Pertharit avait associé au trône son fils Cunibert, dit le Pieux, dont nous aurons plus loin l'occasion de parler en détail. — [3] *Omni sapientia clarus.* — [4] *Eruditissimus et omni luce conspicuus Hieronymus presbyter.*

qu'il y a dans la personne unique de Jésus-Christ deux natures, l'une divine, l'autre humaine, unies sans confusion ni altération : par conséquent il y a aussi en lui deux volontés naturelles, deux opérations naturelles, puisqu'il est Dieu parfait et homme parfait dans l'unité de sa personne. Telle est la règle de notre pieuse foi. Elle nous apprend que le Sauveur qui est né, a souffert, fut crucifié et enseveli, est le même qui ressuscita, fit son ascension dans les cieux, est assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts, dont le règne n'aura point de fin [1]. »

Le concile romain et S. Wilfrid.

13. A mesure que les évêques occidentaux arrivaient à Rome, porteurs les uns des actes de leurs synodes particuliers, les autres de simples lettres de délégation remises par les provinces où l'on n'avait pu tenir de concile, saint Agathon les réunissait en conférences préparatoires, en attendant l'arrivée de leurs autres collègues. Là, on régla d'abord quelques affaires particulières, entre autres celle de saint Wilfrid, chassé, comme nous l'avons dit, de son siége d'Eboracum (York) par le roi northumbre Egfrid. La politique d'Ebroïn n'avait pas été étrangère à cette injustice. Le maire du palais mérovingien offrit, dit-on, un boisseau de pièces d'or à Egfrid, s'il consentait à livrer la tête d'un pontife coupable d'avoir recueilli l'enfance abandonnée de l'orphelin d'Austrasie Dagobert II. Nous avons vu saint Wilfrid traverser la Gaule, se rendant à Rome pour invoquer la sauvegarde du siége apostolique et obtenir la sanction de son droit [2]. « Au mois d'octobre de l'indiction VIIe (679), disent les actes, sous la présidence de l'apostolique Agathon, très-saint et trois fois bienheureux pape universel de la sainte, catholique et apostolique Église de Dieu, en présence des saints Évangiles, dans la basilique du Sauveur dite constantinienne au Latran, des évêques, des prêtres et des abbés, au nombre de cinquante, prirent place, et Agathon fit donner lecture de la requête du noble proscrit. » Elle était ainsi conçue : « Moi Wilfrid, humble et indigne évêque des Saxons, je suis par-

[1] Labbe, tom. VI, col. 604-606 ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1262-1267.
[2] Cf. chapitre précédent, p. 235.

venu, avec l'aide de Dieu, jusqu'au pied du trône apostolique : je m'y réfugie comme dans une forteresse inviolable, une tour de protection, de défense et de salut. C'est d'ici, comme de leur centre, qu'émanent dans toutes les églises du Christ les prescriptions de la règle canonique. J'ai été tumultuairement chassé du siége épiscopal que j'occupais depuis plus de dix ans. Trois intrus l'ont usurpé tour à tour. J'apporte ici les pièces qui établissent les violences dont je suis victime et le renversement de toutes les règles canoniques dans la sentence de bannissement qui m'a frappé. » — Après examen et discussion de l'affaire, le pape formula ainsi le jugement définitif : « Tous, nous avons applaudi à la conduite du saint évêque Wilfrid. Injustement chassé de son siége, il n'a point invoqué à son secours la force du bras séculier, mais il est venu humblement solliciter la sentence canonique du bienheureux Pierre prince des apôtres, dont nous tenons la place, dont nous représentons l'autorité et le ministère. Nous statuons et décrétons, d'accord avec l'unanimité du saint synode, que le saint évêque Wilfrid sera remis en possession du siége d'Eboracum, et que les intrus qui l'occupent en seront expulsés par l'archevêque de Dorovernum (Cantorbéry). — Cette lecture combla de joie Wilfrid, ajoutent les actes. Le pape le pria cependant de ne point encore quitter Rome, et d'assister au synode où cent vingt-cinq évêques allaient bientôt examiner la question du monothélisme [1]. »

Lettre synodale du concile romain à l'empereur Pogonat.

14. Ce nombre de cent vingt-cinq évêques occidentaux réunis à Rome est relativement très-considérable, puisque celui des pères du concile général de Constantinople ne dépassa jamais le chiffre de cent soixante-dix. Présidé en personne par Agathon, le synode romain emprunte à cette circonstance une valeur particulière. De plus, ainsi que l'ont fait très-judicieusement observer Baronius, Pagi, Labbe, Roncaglia et M[gr] Héfélé lui-même [2], le synode romain, de concert avec le pape, traça les limites canoniques dans lesquelles devait se renfermer le VI[e] concile général ; il approuva

[1] Labbe, *Concil.*, t. VI, col. 579-584.
[2] Héfélé, *Hist. des conciles*, tom. IV, pag. 131, not. 4 ; trad. Delarc.

les instructions précises que devaient observer tant les légats du saint-siége, que les représentants de l'épiscopat latin. Le mot du *Liber Pontificalis* se trouve ainsi vérifié par les monuments les plus explicites. Agathon ordonna réellement, *ordinavit*, dans le synode romain, toute la série des discussions qui devaient canoniquement s'établir au sein du futur concile œcuménique. Il fit souscrire par les cent vingt-cinq évêques, au nom de toutes les provinces ecclésiastiques d'Occident, une lettre collective adressée « au très-pieux empereur Constantin et aux augustes Héraclius et Tibère » ses deux frères. Dans cette lettre, les pères de Rome s'expriment ainsi : « Un événement digne de figurer à côté des plus glorieux dont fassent mention les annales de l'empire, s'accomplit en ce moment par vous. Le Seigneur vous a choisis pour faire resplendir dans toutes les âmes la lumière de notre foi véritablement catholique et apostolique. Le rayon de cette vivifiante lumière, émané du saint siége comme de son centre, s'est perpétué ici depuis les bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul et leurs disciples, ou successeurs immédiats, jusqu'à nous infimes ministres de Jésus-Christ, sans que, par la grâce de Dieu, jamais aucun nuage hérétique ne l'ait obscurci, aucune erreur atteint, aucun mélange adultère compromis ni troublé. Cette foi sincère, intègre, radieuse, le siége apostolique d'un côté et nos prédécesseurs de l'autre ont travaillé à la maintenir au milieu des plus grands périls, soit par des décrets dogmatiques, soit par des définitions synodales, fixant les termes que nul ne doit franchir, la défendant jusqu'à la mort, inaccessibles aux caresses comme aux menaces, uniquement préoccupés de cette parole évangélique : « Quiconque aura confessé ma foi devant les hommes, je confesserai son nom devant le Père qui est aux cieux [1]. » Le lecteur voudra bien remarquer la netteté de cette déclaration de principes. Les cent vingt-cinq évêques du synode romain attestent que, « depuis les princes des apôtres Pierre et Paul jusqu'à eux, la lumière de la foi s'est perpétuée sur le siége apostolique, sans aucun nuage

[1] Matth., x, 32; Labbe, tom. VI, col. 680.

d'hérésie, *nulla hæretici erroris caligine tenebrarum*, sans aucune souillure d'erreur, *nec falsitatis nebulis confœdatum*, sans nul mélange adultère de dépravation hérétique, *nec intermixtis hæreticis pravitatibus perumbratum.* Il serait difficile d'imaginer une affirmation plus explicite. Les pères la crurent avec raison indispensable pour répondre à l'insinuation de l'empereur Constantin, lequel dans sa lettre au souverain pontife, revenait à deux reprises sur le nom d'Honorius revendiqué par les monothélites comme un partisan de leurs doctrines. « Votre clémence nous demande, continuent les pères, de choisir parmi nous des évêques d'une vie éprouvée, possédant à fond la science de toutes les Écritures, pour être délégués à Constantinople. La pureté de vie, bien que nul ne doive présumer de soi-même, fait l'objet de tous nos efforts; quant à la science parfaite, puisqu'il s'agit de la science qui mène à la vraie foi, elle consiste à notre avis dans la connaissance de la vérité. Mais s'il était question de talent oratoire, d'éloquence humaine, nous ne croyons pas que nul parmi nous fasse état de les posséder au comble de la perfection. Les contrées que nous habitons sont livrées à la fureur de nations diverses, à tous les conflits de la guerre, aux incursions ennemies, au meurtre, au pillage. Notre existence est dévorée par les sollicitudes et les angoisses; la main des barbares nous enveloppe comme un filet; il nous faut recourir au labeur quotidien pour nous procurer la nourriture du corps; les anciennes propriétés de nos églises ont toutes disparu dans la tempête. Cependant notre richesse véritable, c'est notre foi; vivre pour elle fait toute notre gloire; mourir pour elle c'est notre gain dans l'éternité. A nos yeux, la science parfaite consiste à garder, de toute la vigilance de notre âme, les termes de la foi catholique et apostolique tels que le siége de Pierre les tient et les enseigne avec nous [1]. » On ne peut se défendre, en lisant ces lignes, d'admirer l'épiscopat d'Occident conservant dans sa laborieuse pauvreté le trésor de l'orthodoxie, pendant que les prélats de cour, au milieu du luxe de l'Orient, parmi les splendeurs des palais byzan-

[1] *Synod. roman., Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1220.

tins, nageaient dans l'opulence et ne songeaient qu'à pervertir la foi. Comme talent oratoire, les évêques latins ne pouvaient décliner plus éloquemment les honneurs de l'éloquence. Passant ensuite à l'examen de la question doctrinale, ils la définissaient en ces termes : « Nous reconnaissons dans la personne unique de Jésus-Christ deux natures ou substances, la divinité et l'humanité unies sans confusion, sans division, sans altération. Par conséquent nous professons qu'il y a en Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait, deux volontés naturelles et deux opérations naturelles. Telle est la formule de la véritable foi catholique, exposée déjà dans le concile de Latran, et soutenue jusqu'à la mort par le pontife Martin d'apostolique mémoire. Il appartient maintenant à votre zèle pour l'orthodoxie, à votre amour pour la vérité, augustes princes, de faire resplendir par votre impérial acquiescement l'éclat de la lumière apostolique, d'extirper du champ de l'Église les germes de zizanie, les semences d'erreur. Qu'ils soient retranchés de la communion catholique les auteurs de la nouvelle hérésie, Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, avec tous ceux qui auraient jusqu'à la fin partagé leurs doctrines impies[1]. » Cette énumération d'hérétiques est la même que le concile de Latran avait déjà dressée en 649 sous la présidence de saint Martin I. Le nom d'Honorius n'y figure pas ; il n'y est pas fait la moindre allusion. Ce silence est fort remarquable, surtout quand on le rapproche des instructions très-précises que les pères vont donner à leurs délégués, chargés de représenter à l'assemblée œcuménique l'église d'Occident tout entière. « Nous avons, disent-ils, tardé quelque peu à faire partir nos représentants. Mais il nous a fallu d'abord nous réunir des points les plus extrêmes de l'Océan. Jusqu'à la dernière heure, nous avions espéré que notre frère Théodore archevêque de Dorovernum (Cantorbéry), cet illustre philosophe, pourrait venir de la Grande-Bretagne se joindre à nous, avec les autres évêques de ces contrées

[1] *Synod. roman., Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1222-1223.

lointaines. Car tous nos frères les évêques établis chez les Lombards, les Slaves, les Francs, les Gaulois et les Goths, s'intéressent également à la solution de cette affaire. Enfin, nous avons fixé le choix des personnages qui doivent en notre nom, et au nom de tous les évêques des régions occidentales et septentrionales, remettre à votre victorieuse majesté la profession de notre foi apostolique, les chargeant non de discuter, comme s'il s'agissait de choses encore incertaines, mais de présenter nos définitions et leurs développements sous une forme irrévocable, *non tamen tanquam de incertis contendere, sed ut certa atque immutabilia compendiosa definitione proferre* [1]. » Voilà bien, très-nettement délimité, le mandat des représentants du synode romain : proclamer la foi aux deux volontés et opérations naturelles en Jésus-Christ ; faire condamner à Constantinople, comme ils l'ont été à Rome, les auteurs du monothélisme nommément désignés, et ceux qui auraient jusqu'à la fin partagé leurs erreurs. Tout ce qu'ils feraient en dehors de ces deux points dépasserait leurs instructions et leurs pouvoirs. Les délégués synodaux furent, ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, Abundantius évêque de Paterno, Jean de Rhegium, Jean de Porto, Théodore prêtre de Ravenne, le sous-diacre Constantin et quatre religieux choisis, selon l'intention de l'empereur, parmi les monastères grecs de Rome et de l'Italie.

Tomus dogmaticus de saint Agathon, véritable décret *ex cathedra.*

15. Toutes les précautions prises par le synode le furent surabondamment par le pape Agathon, dans le *tomus dogmaticus* qu'il fit adopter par les cent vingt-cinq évêques et qu'il remit ensuite à ses propres légats, sous forme de lettre à l'empereur Constantin et aux deux augustes Héraclius et Tibère. Il faut noter ce titre de *tomus dogmaticus*, donné officiellement à la lettre d'Agathon par saint Léon II successeur immédiat de ce dernier [2]. C'est le terme employé par les conciles et les docteurs, à partir du v[e] siècle, pour désigner la fameuse constitution apostolique adressée par

[1] *Synod. roman.*, loc. cit., col. 1224-1225.
[2] *Cum tomo dogmatico apostolicæ memoriæ nostri decessoris domini Agathonis papæ atque pontificis.* (S. Léon II, *Epist.* IV *ad episc. Hispan.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 414.)

saint Léon le Grand à Flavien de Constantinople [1]. On savait donc dès lors distinguer entre les décrets dogmatiques du saint-siége, que nous appelons aujourd'hui *ex cathedra*, s'adressant à l'Église universelle, et les simples rescrits pontificaux, n'intéressant que des églises particulières ou répondant à des consultations locales. Cette distinction qui existait aux VIe et VIIe siècles, comme elle existe encore maintenant, nous permet de signaler une fois de plus [2] l'inconséquence des modernes adversaires d'Honorius, lorsqu'ils affirment que les réponses de ce pape au patriarche Sergius étaient des définitions *ex cathedra*. Connaît-on, dans toute la durée du VIIe siècle, un concile, un pape, un écrivain ecclésiastique quelconque qui ait attribué à ce pontife tant calomnié la rédaction d'un *tomus dogmaticus?* Le VIe concile général lui-même, tout en répudiant les deux lettres rédigées par le secrétaire Jean, au nom d'Honorius, s'est bien gardé, ainsi que nous le constaterons, de leur donner un titre, une valeur, une importance qu'elles n'avaient pas. Saint Agathon, lui, voulait promulguer et promulgua en effet un véritable *tomus dogmaticus.* L'histoire ne nous dit pas si, comme autrefois Léon le Grand, il le déposa durant quarante jours sur l'autel de la confession de Saint-Pierre, mais Agathon lui-même prend soin de nous avertir qu'il en a donné connaissance au concile réuni par lui des diverses provinces, *de diversis provinciis familiare nobiscum concilium congregatur* [3], et que tous les évêques occidentaux furent unanimes à recevoir la décision du siége apostolique, *omnes nobiscum* [4]. Nous sommes donc en présence d'un véritable décret *ex cathedra* de saint Agathon. Le VIe concile œcuménique ne le contrôlera ni ne le discutera point; il en entendra respectueusement la lecture, et dira : « Pierre a parlé par la bouche d'Agathon [5], » absolument comme le IVe concile gé-

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire,* pag. 241 et suiv.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire,* pag. 512. En citant un extrait de la constitution dogmatique de Léon le Grand, saint Agathon, dans sa lettre à Constantin Pogonat, l'intitule : *Ex tomo fidei S. Leonis romanæ ecclesiæ pontificis, ad sanctum Flavianum episcopum et confessorem* (*Patr. lat.,* tom. LXXXVII, col. 1193).

[3] S. Agathon., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1164, B. — [4] Idem, *ibid.,* col. 1165. — [5] Labbe, tom. VI, col. 1053.

néral de Chalcédoine avait dit en 451, à propos du *tomus dogmaticus* adressé à Flavien : « Pierre a parlé par la bouche de Léon [1]. » Ce n'est là d'ailleurs que le caractère intrinsèque des décrets pontificaux *ex cathedra*. Ils en ont un autre, qu'on peut appeler extrinsèque, et qu'il importe de ne pas oublier. Le décret *ex cathedra* de saint Léon le Grand, une fois promulgué, fut envoyé à tous les évêques de l'univers ; les conciles provinciaux durent le souscrire, et nous avons vu comment les diverses églises d'Italie et des Gaules avaient prévenu par leur adhésion celle de l'Orient au concile de Chalcédoine [2]. Déjà, en 417, il en avait été ainsi pour les constitutions *ex cathedra* par lesquelles Innocent I condamnait le pélagianisme ; saint Augustin, en les lisant au peuple assemblé à Carthage, avait dit : « Frères, nous avons entre les mains la sentence du siége apostolique ; la cause est finie [3]. » On serait fort embarrassé d'établir que les lettres d'Honorius aient eu jamais une promulgation semblable. Demeurées dans les archives du patriarcat byzantin, Sergius ne les fit souscrire à personne ; lui-même il ne les souscrivit pas, se contentant de répandre le bruit qu'elles étaient favorables à sa cause. Encore ne parla-t-il jamais que d'une seule, et quand la seconde apparut au VI[e] concile général, nul auparavant n'en avait entendu parler. Évidemment donc Honorius n'avait point écrit ni eu l'intention d'écrire un *tomus dogmaticus*, un *tomus fidei*, un décret *ex cathedra*. Il en est tout autrement de saint Agathon, qui fit recevoir par un concile de cent vingt-cinq évêques la constitution pontificale adressée à l'empereur Pogonat, et qui, dans cette constitution même, déclarait formellement que le futur concile œcuménique aurait à en recevoir la doctrine « sans augmentation, sans diminution, sans changement [4]. » Les deux caractères intrinsèque et extrinsèque des décrets *ex cathedra* se retrouvent donc dans sa lettre, comme dans celle de saint Léon le Grand.

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 288. — [2] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 245. — [3] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 360.

[4] *Ut nihil profecto præsumant augere, minuere vel mutare.* (*Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1167, A.)

Nomination des légats par le pape. Leurs instructions.

16. Le rapprochement entre les deux décrets de foi portés *ex cathedra* l'un au ve, l'autre au viie siècle, n'est pas d'ailleurs arbitraire. Le docteur Héfélé lui-même en reconnaît l'exactitude historique. « La lettre de saint Agathon, dit-il, fut rédigée d'une manière analogue à celle du pape Léon le Grand [1]. » Le *tomus dogmaticus* d'Agathon est un véritable traité historique, théologique, polémique, doctrinal, où la question du monothélisme, reprise à son origine, étudiée dans toutes ses phases, confrontée avec l'enseignement des pères, est solennellement et définitivement tranchée. Le pape y parle toujours en son nom personnel. Bien qu'il fasse allusion aux cent vingt-cinq évêques de son *concilium familiare*, c'est lui seul, comme successeur de Pierre, qui juge, prononce définit. La suscription ne porte pas d'autre nom que le sien. « Aux très-pieux et sérénissimes vainqueurs, nos très-chers fils, fidèles à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'empereur Constantin et les augustes Héraclius et Tibère, Agathon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Au milieu des angoisses profondes où me plongeait le schisme de l'église, les *divales* que m'adresse votre mansuétude, très-cléments seigneurs, sont venues m'apporter l'espoir d'une consolation trop longtemps désirée. J'aurais déjà répondu à votre ordre et envoyé les légats demandés par vous, s'il ne m'avait fallu réunir ici un concile particulier (*familiare concilium*) et rappeler un certain nombre d'évêques des contrées lointaines où mes apostoliques prédécesseurs les avaient envoyés en mission. Aujourd'hui enfin, très-chrétiens seigneurs et fils, selon les très-pieux désirs de votre clémence, nous vous envoyons nos frères les révérendissimes évêques Abundantius (de Paterno), Jean (de Rhegium), Jean (de Porto) ; nos très-chers fils les prêtres Théodore et Georges, le diacre Jean, avec Constantin, sous-diacre de la sainte église romaine notre mère ; Théodore prêtre, délégué de l'église de Ravenne ; enfin de vénérables serviteurs de Dieu choisis dans les monastères grecs de Rome. Nous les recommandons d'un cœur suppliant à votre bienveillance. Nous ne prétendons pas qu'ils possèdent

[1] Héfélé, *Hist. des conc.*, tom. IV, pag. 131, § 314, trad. Delarc.

la science surabondante dont vous parlez dans votre lettre. Vivant au milieu des barbares, obligés de demander à un travail manuel le pain de chaque jour, comment pourraient-ils atteindre au degré suréminent la science parfaite des Écritures ? Mais du moins ils conservent avec nous sans ambiguité, en toute simplicité de cœur, le dépôt intégral de la foi tel qu'il a été régulièrement défini par nos saints et apostoliques prédécesseurs, ainsi que par les cinq précédents conciles généraux. Notre préoccupation unique, notre étude constante, c'est de ne rien diminuer, ni augmenter, ni changer aux définitions canoniques, les maintenant inviolables dans leur texte comme dans leur sens. Nous avons remis à nos légats une série de témoignages empruntés aux livres des saints pères, nous leur avons remis ces livres eux-mêmes tels que les reçoit l'apostolique Église du Christ, afin qu'ils puissent, par ces textes seulement (*ex his duntaxat*), exposer devant votre clémence impériale, quand elle les interrogera sur ce point, la doctrine professée et enseignée par cette apostolique Église de Jésus-Christ, leur mère spirituelle et celle de l'empire romain. Ce n'est donc point sur les ressources de l'art oratoire, de l'éloquence mondaine, étrangères à leur situation, qu'ils devront s'appuyer, mais sur la sincérité de la foi apostolique, cette foi de notre éducation, cette foi qui fut celle du berceau de votre empire chrétien, cette foi à laquelle nous prions Dieu de soumettre toutes les intelligences et tous les cœurs. Nous donnons à nos légats pouvoir et autorité d'exposer sincèrement à votre clémence, quand ils en seront requis par elle, et uniquement sur les points qui leur ont été prescrits, *in quantum eis duntaxat injunctum est*, la tradition de ce siége apostolique telle qu'elle a été instituée par les pontifes nos prédécesseurs, sans qu'ils aient la présomption de rien ajouter, diminuer ni changer, *ut nihil profecto præsumant augere, minuere vel mutare* [1]. »

Génie falsificateur des Grecs. Leur hostilité contre l'église romaine.

17. Il ne se peut rien imaginer de plus catégorique que cette injonction du pape à ses légats. Évidemment saint Agathon, en délimitant d'une manière si expresse le mandat qu'il leur confiait, en revenant à deux reprises différentes sur l'obligation pour eux

[1] S. Agath., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1162-1163.

de se renfermer exclusivement dans l'exposition pure et simple des textes et des témoignages dont ils étaient porteurs, des doctrines sur lesquelles ils avaient ordre de s'expliquer, sans rien ajouter, retrancher ou changer, manifestait une profonde défiance du génie grec contre lequel ses légats allaient avoir à lutter. Ajoutons que cette défiance était historiquement très-justifiée. On n'avait point oublié à Rome que du vivant même du grand pape saint Léon, lequel le constate officiellement, les grecs avaient introduit des interpolations frauduleuses dans son *tomus dogmaticus* ; on se rappelait que saint Grégoire le Grand les avait surpris en flagrant délit de falsification des actes du ve concile général. Enfin Rome avait, en ce moment même, à défendre la mémoire du pape Vigilius contre la supposition d'une lettre hérétique attribuée à ce pontife et adressée au patriarche Mennas, lettre fabriquée par les falsificateurs grecs, selon la constatation qu'en fera bientôt le VIe concile œcuménique. Voilà pourquoi saint Agathon ne se contente pas de remettre à ses légats une série de textes empruntés aux ouvrages des pères, il veut que ces ouvrages mêmes soient portés à Constantinople, tant il se tenait en garde contre l'habileté grecque en fait d'interpolation de manuscrits. Pour avoir une idée exacte des rapports de l'église romaine avec l'église orientale à cette époque, il faut lire un document inséré par le cardinal Maï dans sa *Nova bibliotheca Patrum.* Ce sont des notes recueillies par Nicétas, archiviste de la métropole de Nicée, vers l'an 1055. Voici comment ce grec s'exprime : « A l'époque où Constantin Pogonat monta sur le trône, les Romains étaient définitivement écrasés ; leur pape Martin, déporté dans la Chersonèse par le père de Pogonat, était mort en exil. Cependant les légats d'Agathon souscrivirent les décrets du VIe concile général, convoqué par ordre de Constantin. Mais l'accord dura peu. Comme ce VIe concile n'avait point dressé de canons, quand les Romains furent partis, on y suppléa sous le règne de Justinien Rhinotmète, et l'on formula des canons qui furent inscrits sous le nom du VIe concile général. Ce fut un nouveau sujet de récrimination pour les Romains. Ils rejetèrent ces canons, sans réussir cependant à les faire soumettre à un nouvel

examen [1]. » Ce document, cité pour la première fois dans une histoire ecclésiastique, ne laisse aucun doute sur les sentiments de rivalité et de haine contre l'église romaine, qui dominaient alors en Orient. Un scrupule très-légitime pourrait naître sur ce point chez certains esprits qui trouveraient que le texte de Nicétas, précisément parce qu'il fait pour la première fois son apparition dans la controverse, ne doit pas être accepté sans contrôle. Nous respectons cette susceptibilité, et afin de mettre le fait dans tout son jour, nous croyons devoir rapprocher des paroles de Nicétas, l'archiviste du XI[e] siècle, le texte même de l'un des canons apocryphes rédigés douze ans après le VI[e] concile général et revêtus audacieusement de sa sanction usurpée par le pseudo-concile quinisexte en 692, époque aussi rapprochée que possible de celle de saint Agathon. Voici donc le XXXVI[e] canon formulé en 692 par deux cent onze évêques orientaux dans leur conciliabule sous Rhinotmète : « Nous décrétons que le trône de Constantinople aura des priviléges égaux à ceux du trône de l'ancienne Rome, et que dans les choses ecclésiastiques il aura la même grandeur que ce dernier [2]. » Il serait, croyons-nous, inutile d'insister davantage. La jalousie grecque contre la prééminence du siége apostolique s'affiche si hautement elle-même dans cet étrange canon, qu'elle dispense de tout commentaire et justifie amplement l'assertion de Nicétas.

L'infaillibilité dogmatique du saint-siége formulée par S. Agathon.

18. Saint Agathon n'ignorait ni l'hostilité des orientaux à l'égard du saint-siége, ni leur habileté à dénaturer les monuments les plus authentiques. Sa lettre accuse constamment la double préoccupation de réagir contre les sentiments hostiles et de sauvegarder ses légats contre les entreprises de la fourberie hellénique. Après avoir exposé tout le symbole de la foi, et défini le dogme de deux volontés et deux opérations naturelles en Jésus-Christ, il ajoute : « Telle est la tradition de l'Évangile et des apôtres, main-

[1] Nicetas Chartophyl. Nicæn., *De schismat. Græcor.*, n° 11 ; *Patr. græc.*, tom. CXX, col. 718.

[2] *Decernimus ut thronus Constantinopolitanus æqualia privilegia cum antiquæ Romæ throno obtineat, et in ecclesiasticis ut ille rebus magnifiat.* (Labbe, tom. VI, col. 1160.)

tenue par l'Église de Jésus-Christ, la mère spirituelle de votre empire ; telle est la profession véritable et immaculée de la foi chrétienne. Les subtilités du génie humain ne l'ont point faite, c'est l'Esprit-Saint qui l'a enseignée par la bouche du prince des apôtres. Croyez donc à mon humble parole, empereurs très-chrétiens, mes fils. Je vous en conjure avec larmes. Prosterné en esprit à vos pieds, d'un cœur contrit, les yeux baignés de pleurs, je vous supplie de tendre une main clémente à la doctrine apostolique transmise par le bienheureux Pierre, le protecteur céleste de vos pieux travaux. La confession de Pierre à cet apôtre fut prévélée par le Père qui est aux cieux ; cette confession lui a valu d'être appelé bienheureux par le Seigneur lui-même [1]. A trois reprises différentes le Rédempteur de tous lui a recommandé de paître les brebis spirituelles de l'Église. En vertu de l'assistance divine, jamais cette apostolique Église n'a dévié de la route de la vérité, ni professé l'erreur sous quelque forme que ce soit, *cujus annitente præsidio, hæc apostolica ejus Ecclesia nunquam a via veritatis in qualibet erroris parte deflexa est* [2]. Son autorité, qui est celle même du prince des apôtres, a toujours été reconnue par l'universalité de l'Église catholique ; les conciles généraux l'ont unanimement suivie. Tous les saints pères ont embrassé son apostolique doctrine ; c'est par elle qu'ils ont brillé dans l'Église comme de pures lumières. Les saints docteurs orthodoxes l'ont vénérée et suivie ; seuls les hérétiques la poursuivent de leurs haines et de leurs fausses récriminations : *hæretici autem falsis criminationibus ac derogationum odiis insecuti* [3]. Par la grâce du Dieu tout-puissant, jamais l'Église romaine ne s'est écartée du sentier de la tradition apostolique, jamais elle n'a succombé à la perversion des nouveautés de l'hérésie. La foi qu'elle a reçue dès son origine, par ses fondateurs les princes des apôtres, elle la conserve immaculée jusqu'à la fin du temps. C'est la promesse faite par notre divin Sauveur à la personne de Pierre :

[1] On sait que le titre de *beatissimus* donné aux papes remonte à la parole même de Notre-Seigneur : *Beatus es Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi sed Pater meus qui in cœlis est* (Matth., XVI, 17).

[2] S. Agath., *Epist.* I ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1169, A. — [3] Id., *ibid.*

« Voici que Satan demande à vous cribler tous, comme on crible le froment, lui dit-il ; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne faillisse pas. Toi donc, lorsque tu seras converti, confirme tes frères[1]. » Votre clémence impériale voudra bien considérer que Jésus-Christ en remettant le dépôt de sa propre foi à Pierre, en lui promettant qu'elle ne faillirait pas entre ses mains, l'avertit en même temps de confirmer ses frères. Or il est notoire que les pontifes apostoliques, les prédécesseurs de mon humble et indigne personne, n'ont jamais manqué à ce devoir de leur charge. Dépositaires de la doctrine du Seigneur, dès qu'ils connurent les tentatives faites par les pontifes de Constantinople pour introduire au sein de l'Église immaculée des nouveautés hérétiques, ils n'ont jamais négligé de leur adresser leurs exhortations, leurs avis, leurs prières, les conjurant de se désister de leur hérétique doctrine, au moins en gardant le silence : *ut a pravi dogmatis hæretico errore, saltem tacendo desisterent*[2]. »

Complète justification d'Honorius par saint Agathon.

19. Le *saltem tacendo* de cette dernière phrase est une allusion manifeste à la conduite d'Honorius, et aux lettres dans lesquelles ce pape, dès la naissance du débat, avant que l'hérésie monothélite se fût définitivement formulée, prescrivait le silence suggéré comme moyen préventif par l'hypocrite Sergius. Ce passage de la lettre de saint Agathon a une importance capitale ; il nous donne la mesure exacte du jugement de l'église romaine sur Honorius. Agathon ne laisse pas même entrevoir la possibilité de ranger son prédécesseur parmi les auteurs de l'hérésie monothélite. Au contraire, il affirme énergiquement que jamais le siége apostolique n'a dévié de la vraie tradition, ni incliné vers la moindre erreur. Il redouble son affirmation avec d'autant plus d'insistance qu'il la savait contestée en Orient. Il l'appuie sur la tradition de l'Église catholique, sur les décrets des conciles généraux, sur l'enseignement des pères et des docteurs. Il constate que seuls les hérétiques la contredisent et la combattent par de haineuses

[1] Luc., XXII, 31-32.
[2] S. Agath., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1172, B.

récriminations. Enfin, il en démontre la légitimité par les paroles mêmes de la promesse divine faite aux pontifes romains en la personne de Pierre. Dans la pensée de saint Agathon, l'orthodoxie d'Honorius ne faisait donc pas l'objet du moindre doute. C'est aussi, on l'a vu précédemment, notre opinion. Mais si la doctrine d'Honorius, telle qu'elle résulte du texte même des lettres de ce pape, est irréprochable, on pourrait, non sans quelque apparence de motifs, supposer que sa conduite le fut moins. Administrativement parlant, comme le dit très-bien Joseph de Maistre [1], il semble avoir manqué de prudence et s'être trop fié à la parole byzantine de Sergius. Dans la rigueur de la doctrine strictement théologique, on a pu lui appliquer la distinction établie par les commentateurs sur la parole de Notre-Seigneur à saint Pierre. Cette parole renferme à la fois une promesse : « J'ai prié pour que ta foi ne faillisse pas, » et un précepte : « Confirme tes frères. » Or, la promesse divine d'infaillibilité ne saurait jamais souffrir d'éclipse ; elle n'a pas été atteinte dans le fait d'Honorius, puisque l'orthodoxie des lettres de ce pape est constante. Mais le précepte auquel les papes peuvent manquer, puisqu'ils ne sont point impeccables, semblait avoir été sinon volontairement et sciemment, au moins involontairement et à son insu, violé par Honorius, dont les lettres dans le cas présent ne confirmèrent pas autant qu'il était possible l'épiscopat d'Orient dans la vraie foi. Telle est la solution aujourd'hui généralement adoptée. Cependant saint Agathon n'admettait même pas dans Honorius cette imprudence de conduite, cette faute administrative. Il déclare au contraire qu'Honorius a suffisamment rempli le devoir de sa charge, qu'il a exactement observé le précepte divin, qu'il s'est consciencieusement acquitté de son obligation pontificale en prescrivant le silence. Cette remarque est fort grave. Saint Agathon, plus près que nous des événements, avait pour les apprécier, outre l'assistance et les lumières de l'Esprit-Saint, une connaissance directe et presque immédiate des faits. Son jugement, on en conviendra, emprunte une valeur immense à l'autorité même de celui

[1] J. de Maistre, *Du Pape*, tom. I, p. 178.

qui le prononce, au caractère dogmatique de l'acte qui le renferme, à la souscription du concile romain, à l'adhésion de toute l'église latine. Aussi ni saint Agathon, ni le concile romain réuni sous sa présidence, ni l'épiscopat d'Occident n'entendaient en aucune façon que les légats envoyés au futur concile eussent le moindre droit de souscrire à une condamnation quelconque d'Honorius.

Liste des hérétiques monothélites et des témoignages orthodoxes des Pères dressée par saint Agathon.

20. Nous avons déjà vu la lettre synodale des cent vingt-cinq évêques du synode romain désigner par leur nom les hérétiques dont la mémoire devait être anathématisée par l'assemblée œcuménique. C'étaient Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople [1]. Saint Agathon les énumère dans le même ordre, et cite les textes où chacun d'eux avait soutenu ostensiblement l'erreur monothélite [2]. « Il faut donc, ajoute-t-il, retrancher de la sainte Église de Dieu ces docteurs de mensonge et leurs doctrines erronées. Il faut que tout l'ordre des évêques et des prêtres, que le clergé et le peuple unanimement, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, confessent et proclament avec nous la formule de la vérité, la rectitude évangélique et apostolique de la foi orthodoxe, laquelle a été fondée sur la pierre ferme du bienheureux Pierre prince des apôtres, et par son assistance et son secours, s'est maintenue exempte de toute erreur [3]. » L'insistance d'Agathon à remettre sans cesse sous les yeux de ses légats le dogme de l'orthodoxie infaillible du siége apostolique en opposition avec les erreurs des hérétiques orientaux, donne lieu de supposer que le saint pape prévoyait les manœuvres qui devaient dans l'assemblée œcuménique se dresser contre la mémoire d'Honorius. En tout cas, il ne pouvait prendre plus de précautions pour faire comprendre à tout l'univers que, ni dans sa foi ni dans sa conduite pontificale, Honorius ne pouvait être l'objet d'aucune flétrissure. Après une lumineuse exposition du dogme des deux volontés en Jésus-Christ, le pape produisait la série de témoignages empruntés aux pères et aux docteurs, telle à peu près que le concile de Latran sous la présidence de saint Martin I l'avait rédigée, et dont il vou-

[1] Cf. n° 15 de ce chapitre. — [2] S. Agath., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1204. — [3] *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1205, D.

lait qu'à l'exclusion de tous autres ses légats fissent usage. Les textes sont tirés des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, Athanase, Denys l'Aréopagite, Hilaire de Poitiers, Ambroise et Léon le Grand. Les docteurs de l'Orient donnaient ainsi la main à ceux de l'Occident et présentaient ensemble la même foi orthodoxe explicitement contraire au monothélisme byzantin. En terminant, Agathon disait à l'empereur : « Je vous supplie, très-pieux et très-clément auguste, et avec moi toute âme chrétienne, agenouillée, vous conjure d'ajouter à tant de bienfaits dont le genre humain vous est déjà redevable, celui de rétablir dans son intégrité parfaite la foi du Christ au nom duquel vous régnez. Accordez à quiconque voudra prendre la parole pour défendre la doctrine qu'il professe liberté entière de s'expliquer, en sorte qu'il soit manifeste que nulle pression, nulle terreur, nulle menace, nulle exclusion n'aient été exercées au sein du concile œcuménique. Ainsi tous, dans la pleine possession de la vérité, nous offrirons au Christ Notre-Seigneur des prières incessantes pour la prospérité et l'exaltation de votre glorieux empire [1].

Innocence reconnue d'Honorius. Les saints du concile romain.

21. En résumé, le *tomus dogmaticus* de saint Agathon circonscrivait le pouvoir des légats sur quatre points principaux : la doctrine de l'infaillibilité du saint-siége en matière de foi ; l'exposé de la croyance orthodoxe aux deux volontés et opérations naturelles en Jésus-Christ dans les termes où elle était définie d'après le concile de Latran par la lettre pontificale elle-même ; l'obligation de se borner pour la discussion dogmatique aux textes des saints pères transmis par le pape ; l'injonction de faire condamner les auteurs de l'hérésie monothélite dans l'ordre et selon l'énumération adoptés et par Martin I dans son précédent synode et par le nouveau concile romain présidé par saint Agathon. Sur ces quatre chefs, la lettre synodale et celle du souverain pontife sont dans le plus parfait accord. En l'absence des actes aujourd'hui perdus de ce synode romain, nous ne pouvons que constater le fait, sans avoir la possibilité de pénétrer plus profondément dans les délibérations

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1213.

qui eurent lieu au sein de cette réunion. Il n'est pas douteux que la question d'Honorius y fut posée. Les termes mêmes de la lettre impériale de Constantin Pogonat en faisaient une obligation. Le prince, on se le rappelle, insistait sur la prétention des deux patriarches monothélites, Théodore de Constantinople et Macaire d'Antioche, à revendiquer Honorius pour un de leurs complices. Nous ne saurions donc trop regretter la perte des actes du synode romain. Si jamais ils se retrouvent dans quelque palimpseste de la bibliothèque vaticane [1], le monde s'étonnera qu'on ait pu si longtemps infliger à un grand pape une flétrissure d'hérésie. Mais sans attendre une éventualité aussi incertaine, le jugement de saint Agathon, solennellement rendu dans une assemblée de cent vingt-cinq évêques représentant toute l'église latine, suffit, aux yeux de l'histoire, pour innocenter définitivement la mémoire d'Honorius. La sentence prononcée par un pape, inscrite dans un *tomus dogmaticus*, véritable décret *ex cathedra*, ratifiée synodalement, acceptée par toutes les églises latines, constitue en faveur d'Honorius une justification canonique d'une incontestable authenticité, d'une valeur morale bien supérieure à toutes les calomnies posthumes dont ce pape fut l'objet. Parmi les cent vingt-cinq évêques signataires de la lettre synodale, l'histoire compte des saints illustres. Nous avons déjà nommé saint Wilfrid, qui souscrivit en ces termes : « humble évêque de la sainte église d'Eboracum, député des chrétientés constituées dans l'île de Bretagne. » Il faut y ajouter saint Mansuetus évêque de Milan ; saint Barbatus, ce courageux missionnaire de Bénévent qui avait achevé la conversion des Lombards ; saint Jean de Bergame, thaumaturge qui forçait l'admiration du roi Cunibert ; saint Decorosus de Capoue ; saint Félix de Spolète ; saint Anastase de Pavie [2]. Tous, à la souscription

[1] Les espérances de ce genre, que les nombreux *desiderata* de l'historien nous ont déjà fait plus d'une fois exprimer, ne sont pas aussi invraisemblables qu'on pourrait le croire. Au moment où nous écrivons ces lignes, on annonce la récente découverte, dans les papyrus orientaux de la bibliothèque de Turin, d'une version copte des actes du concile de Nicée, perdus depuis quatorze siècles.

[2] Saint Wilfrid est honoré le 12 octobre ; saint Mansuetus de Milan et

du pape, saint lui-même, joignent la leur, en constatant qu'ils ont été unanimes dans les délibérations : *In hanc suggestionem quam pro apostolica nostra fide unanimiter construximus, similiter subscripsi.* Bien que la sainteté personnelle des membres d'une assemblée conciliaire ne soit pas plus indispensable pour la valeur canonique des décisions que la sainteté des ministres pour la validité des sacrements, il n'en est pas moins vrai qu'elle forme comme une auréole d'éclat et de gloire céleste autour d'un concile. Sous ce rapport, la comparaison entre les grecs et les latins nous offre un singulier et douloureux contraste. Pendant que l'église latine était si féconde en saints évêques, celle d'Orient n'en fournira pas un seul parmi les signataires du VI[e] concile général.

Arrivée de la députation romaine à Constantinople.

22. La députation romaine fut composée, ainsi que nous l'avons vu, d'une manière très-distincte, d'abord des trois légats du pape, les prêtres Georges et Théodore, le diacre Jean, auxquels le *Liber Pontificalis* et les divers monuments ajoutent le sous-diacre Constantin, probablement comme secrétaire de légation, mais sans aucun pouvoir officiel près du futur concile ; en second lieu, des évêques députés par le synode, Abundantius de Paterno, Jean de Porto, Jean de Rhegium métropolitain de la Calabre, tous trois représentant l'épiscopat latin avec le prêtre Théodore, délégué de l'église de Ravenne ; enfin de quatre abbés pris dans les monastères grecs de Rome ou d'Italie, et dont les actes nous ont conservé les noms, savoir : Théophane abbé du monastère sicilien de Baïa, Georges prêtre du monastère romain de Renatus, Conon et Étienne prêtres du monastère romain dit « de la maison d'Arsicia. » Ces douze personnages arrivèrent à Constantinople vers le 8 septembre 680. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà fait connaître l'honorable accueil qu'ils reçurent de l'empereur. Logés au palais de Placidie, entretenus aux frais du trésor, ils parurent en grande pompe dans une procession solennelle à l'église de Sainte-Marie-des-Blakhernes. Ce dernier détail a une signification qui ne manque pas d'impor-

saint Barbatus de Bénévent, le 19 février ; saint Jean de Bergame, le 11 juillet ; saint Decorosus de Capoue, le 15 février ; saint Félix de Spolète, le 18 mai ; saint Anastase de Pavie, le 30 mai.

tance. On se rappelle que le patriarche byzantin, Théodore, n'admettait plus sur les diptyques de son église le nom des souverains pontifes. Il voulait même en effacer celui de Vitalien, le dernier par ordre de date qui y fut inscrit. Dès lors ce fougueux monothélite, s'il eût encore exercé les fonctions patriarcales à cette époque, aurait certainement refusé de communiquer *in sacris* avec les envoyés d'un pontife exclu des tables liturgiques de communion. Il aurait attendu, avant de le faire, la décision du concile général. Mais précisément Théodore avait été déposé, sans que les motifs de sa disgrâce nous soient connus. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance que son hostilité au projet de pacification religieuse déplut à l'empereur et attira sur lui la foudre. Car l'empereur était en réalité le maître absolu de ces fastueux patriarches : il les créait, destituait ou réhabilitait à son gré. Les églises révoltées contre l'autorité légitime du successeur de Pierre tombent toujours sous la verge de quelque César. Théodore avait été remplacé par Georges, et ce dernier, le lendemain de l'arrivée des légats, recevait de Pogonat une *divalis*, ou *sacra* impériale, conçue en ces termes :

Lettre de l'empereur au nouveau patriarche Georges de Constantinople.

23. « Au nom de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, le pieux, pacifique et fidèle empereur Flavius Constantin au très-saint et très-bienheureux archevêque de Constantinople Georges, patriarche œcuménique. — Au milieu des sollicitudes militaires et civiles dont notre sérénité est sans cesse préoccupée, nous plaçons en première ligne le maintien de la foi chrétienne, qui est celle de notre empire et de nos armées victorieuses. Nous estimons donc nécessaire d'adresser cette présente et pieuse *sacra* à votre paternelle béatitude, pour la prier, avec notre sanction impériale, de convoquer dans cette ville, notre capitale, les très-saints métropolitains et évêques qui dépendent de ce siége. Avec l'assistance du Dieu tout-puissant et miséricordieux, ils procéderont diligemment à une enquête sur le dogme de la volonté et de l'opération en Jésus-Christ. Bien qu'énoncé depuis longtemps, ce dogme a suscité de vifs dissentiments parmi quelques personnages de la sainte Église de Dieu. Nous voulons qu'il soit ordonné également au véné-

rable Macaire, archevêque d'Antioche, de convoquer les métropolitains et les évêques ses suffragants, et de les réunir ici. Par nos pieuses lettres nous avons adressé la même exhortation au très-saint Donus, pontife du siége apostolique de l'antique Rome, alors vivant. Son successeur, le très-saint Agathon, récemment ordonné pape, a reçu notre missive. Ses légats et ceux du synode romain viennent d'arriver, porteurs d'une lettre du très-saint pape et d'une autre rédigée par le concile. Votre paternelle béatitude, comprenant que la question d'orthodoxie domine toutes les autres, prendra toutes les mesures nécessaires pour accélérer la réunion des vénérables métropolitains et évêques, afin qu'une définition dogmatique orthodoxe soit enfin formulée. Dieu vous garde longues années, très-saint et très-bienheureux père [1]. » Une note chronologique, annexée par une main étrangère, donne à ce message la date du IX des ides de septembre (10 septembre 680). Le style du rescrit impérial est curieux. Le patriarche de Constantinople y est carrément traité d'œcuménique; on lui prodigue les épithètes de très-saint et de très-bienheureux. Entre le pape et lui nulle différence, sinon qu'on accorde au premier le titre de *præsul apostolicæ sedis*. Et pourtant c'était l'empereur qui avait nommé Georges en remplacement de Théodore. On dirait que, par une ironie d'assez mauvais goût, plus les patriarches devenaient des créatures impériales, plus la chancellerie officielle leur augmentait les prétentieuses qualifications dont l'abus est le trait caractéristique de toutes les décadences. Si la forme du rescrit est emphatique, le fond n'est pas d'une orthodoxie bien rassurante. L'empereur, sans énoncer catégoriquement le terme d'une opération, une volonté en Jésus-Christ, adopte à dessein les expressions ambigües et indéfinies de volonté, opération, au singulier, περὶ τε θελήματος καὶ ἐνεργείας, et il ajoute que ce dogme, existant déjà depuis longtemps, τοῦ ἤδη ἀπὸ πολλοῦ χρόνου ἀναφύεντος δόγματος, ne laisse pas que de susciter de vifs dissentiments parmi certains personnages de la sainte Église, ἔκ τινων προσώπων. Cette allusion à l'église

[1] Labbe, tom. VI, col. 600.

d'Occident tout entière, qui résistait au prétendu dogme du monothélisme, dénote une médiocre sympathie pour la foi catholique. Enfin Macaire d'Antioche est toujours pour l'empereur un vénérable archevêque. Macaire devra convoquer ses suffragants, lesquels avec ceux du patriarcat de Constantinople formeront toute la future assemblée. Il n'était plus possible, en effet, pour la Palestine, la Célésyrie, l'Égypte, la Mésopotamie, l'Afrique tombées au pouvoir des califes, de prendre part à la réunion projetée.

§ IV. VI[e] Concile général, III[e] de Constantinople.

1re session. Présidence et préséances. Lecture des actes du concile général d'Ephèse.

24. Telles étaient la disposition des esprits et la situation générale des choses, quand s'ouvrit le VI[e] concile œcuménique. « Au nom du Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, disent les actes, sous le règne des Flaviens couronnés de Dieu, nos sérénissimes maîtres, le très-pieux Constantin, prince décoré du titre de grand, auguste et empereur à perpétuité, en la vingt-septième année de son règne, la troisième après son premier consulat, ses frères Héraclius et Tibère bénis de Dieu, en la vingt-deuxième année de leur association à l'empire, le septième jour du mois de novembre indiction IX[e] (7 novembre 680), sous la présidence du grand et bien aimé empereur Constantin, dans la salle du dôme (*in Trullo*) du sacré palais, fut tenue la première *actio* (session) du saint et œcuménique concile. Étaient présents et auditeurs (*præsentibus et audientibus*), par ordre de son impériale sérénité, les glorieux consulaires et patrices Nicétas, maître des offices impériaux ; Théodore, maître des commandements et sous-stratège de Thrace ; Sergius ; Paul ; Julien, logothète des milices ; Constantin, curateur du palais impérial d'Hormisdas ; Anastase, lieutenant du comte des *excubiti* (grand-chambellan) ; Jean, questeur ; Polyeucte ; Thomas ; Paul, administrateur des provinces orientales ; Pierre, et Léonce, majordome de la mense impériale [1]. » En tout treize fonctionnaires impériaux, formant l'escorte du prince. Le *præsidente magno*

[1] Labbe, tom. VI, col. 608.

imperatore Constantino figure à ce protocole non pas seulement en vertu de l'étiquette byzantine, mais comme expression exacte de la vérité; car, dans les diverses sessions auxquelles il assista en personne, l'empereur prit la direction des débats. Tout inusitée que fût cette forme de procédure et malgré son évidente irrégularité, elle eut dans la circonstance des avantages réels. En face de l'épiscopat d'Orient, presque tout entier monothélite, les légats du pape et la députation latine, c'est-à-dire douze personnes seulement, allaient supporter la lutte. L'empereur, voulait l'union. Le contrepoids de sa présence et de son autorité était nécessaire pour rétablir l'équilibre. Que ce motif ou tout autre ait déterminé la conduite de Pogonat, il n'en est pas moins certain que le VI[e] concile œcuménique accepta sa présidence et lui laissa tout pouvoir dans la conduite de la discussion. Cinquante pères tant évêques que députés de titulaires absents, ou abbés de monastères ayant voix délibérative, se trouvaient réunis. L'empereur prit place sur un trône, au fond de la salle. A sa gauche, place d'honneur par rapport à la position de l'autel médiane où reposait l'exemplaire des Évangiles, siégèrent les trois légats du siége apostolique et les représentants du synode romain; à sa droite, les deux patriarches Georges de Constantinople, Macaire d'Antioche, et les évêques leurs suffragants respectifs. L'ordre de préséance, dans la liste des actes, attribue le premier rang parmi les pères aux trois légats apostoliques, les prêtres Théodore, Georges, et le diacre Jean. Après eux, le patriarche Georges de Constantinople; le prêtre et archimandrite Pierre, vicaire et représentant du patriarcat d'Alexandrie; Macaire patriarche de Théopolis ou Antioche; le prêtre et archimandrite Georges, délégué de Théodore, vicaire apostolique du patriarcat vacant de Jérusalem; les trois évêques de Porto, Paterno et Rhegium, députés du synode romain; le prêtre Théodore, député de l'église de Ravenne; puis les évêques orientaux; ensuite les quatre abbés représentant les monastères grecs de Rome et d'Italie; enfin les archimandrites Anastase de Constantinople et Étienne d'Antioche, ce dernier constamment désigné dans les actes par l'épithète « disciple de Macaire. » Quand tous

eurent pris séance, les légats du siége apostolique, s'adressant à Constantin, lui dirent : « Très-bienveillant seigneur, acquiesçant au message transmis par votre sérénité, le très-bienheureux pape Agathon nous a envoyés ici avec une lettre émanée de lui et une autre rédigée par les évêques réunis en synode à Rome sous sa présidence. Déjà nous les avons remises à votre majesté. Il y a environ un demi-siècle que des expressions nouvelles et contraires à la foi orthodoxe furent introduites par les pontifes de cette cité de Constantinople, votre capitale. Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre, auxquels il faut joindre Cyrus d'Alexandrie, Théodore de Pharan et quelques autres de leurs complices, ont jeté le trouble dans l'Église en prêchant une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. Vainement le siége apostolique s'est opposé à leurs tentatives. Nous prions votre majesté de faire expliquer les partisans de cette erreur, et de leur demander sur quelles autorités ils l'appuient. — Vous avez entendu les légats de l'ancienne Rome, dit Constantin en se tournant à droite et en interpellant les deux patriarches Georges de Constantinople et Macaire d'Antioche. Voyez ce que vous avez à répondre. » — Georges crut devoir garder un silence prudent. Macaire se leva, avec son disciple Étienne, et deux de ses suffragants [1], Pierre métropolitain de Nicomédie et Salomon évêque de Clanée. En leur nom, Macaire prit la parole : « Nous n'avons, dit-il, rien innové. Ce que nous croyons et enseignons au sujet d'une opération et d'une volonté en Jésus-Christ, nous le tenons des conciles généraux, des patriarches de cette cité dont on vient de donner les noms, de Cyrus jadis pape d'Alexandrie et d'Honorius autrefois pape de l'ancienne Rome. Nous sommes prêts à fournir nos preuves. — Si vous voulez en effet apporter des preuves, reprit Constantin, nous vous prévenons qu'on n'en admettra point d'autres que les témoignages empruntés aux conciles œcuméniques et aux pères approuvés par l'Église. — Très-

[1] Il en restait quatre autres Macrobe de Séleucie, Eulalius de Zénonopolis, Constantin de Dalisande et Théodore d'Olba, lesquels, bien que présents à la session, ne voulurent pas s'associer à la démonstration faite par leur patriarche.

pieux seigneur, dit Macaire, ordonnez que les actes des conciles généraux soient apportés par l'archiviste du patriarcat. » Sur l'ordre de l'empereur, le diacre Georges, gardien des archives, produisit les *codices*. Le disciple de Macaire, le prêtre Étienne, lut alors le texte du IIIe concile œcuménique tenu à Éphèse. Dans le discours de clôture prononcé par saint Cyrille se trouvait cette phrase : « Jésus-Christ Notre-Seigneur est le fondement immuable sur lequel repose la stabilité de votre empire. C'est par lui en effet que les rois règnent, et sa volonté est toute-puissante. » A ce mot Macaire interrompit la lecture et dit à Constantin : « Voilà, seigneur, qui démontre qu'il n'y a qu'une volonté dans le Christ. » La démonstration n'était cependant guère concluante. Les légats en firent la remarque, et déclarèrent que l'interprétation de Macaire était abusive. Constantin, sans approuver ni blâmer, fit reprendre la lecture. Elle se poursuivit jusqu'à la fin des actes du concile d'Éphèse. Après quoi l'empereur dit : « C'est assez pour aujourd'hui. Dans la prochaine réunion nous lirons les actes du concile de Chalcédoine. » Et la séance fut levée [1].

Mention d'Honorius. Valeur de l'incident.

25. L'unique incident à remarquer dans cette session d'ouverture est l'affirmation de Macaire, abritant sous le patronage d'Honorius l'erreur monothélite. Baronius croyait qu'en cet endroit les actes du concile étaient ou interpolés ou mutilés. « Si réellement, disait-il, Honorius avait été ainsi accusé de monothélisme, les légats du pape auraient par le devoir de leur charge été obligés de faire entendre une protestation. Or, les actes ne parlent pas de leur protestation, donc les actes ont été tronqués ; à moins peut-être que le nom d'Honorius jeté hors de son rang hiérarchique, après tous les patriarches monothélites de Constantinople, n'ait été ajouté après coup par un faussaire, et dans ce cas les actes auraient été interpolés. » Malgré l'autorité de l'illustre cardinal, son argumentation ne nous semble pas décisive. Il est certain que, depuis la mort d'Honorius, les monothélites invoquaient le nom de ce pape à l'appui de leur doctrine erronée. Macaire, en le nommant, ne

[1] Labbe, *Concil.* VI, *Act.* I, tom. VI, col. 606-613.

faisait donc que redire ce qui circulait dans tout l'Orient. Le silence des légats ne fut nullement ici un acte de faiblesse ou de connivence. On demandait à Macaire d'énumérer les autorités sur lesquelles il fondait sa croyance; Macaire cite en premier lieu les précédents conciles généraux. Certes, les légats auraient eu à élever tout d'abord la voix, puisque les précédents conciles généraux, pas plus qu'Honorius, n'avaient professé le monothélisme. Cependant les légats ne font aucune réclamation, et la raison en est fort simple. C'est que chacune des prétendues autorités monothélites, invoquées par Macaire, devait être plus tard examinée en détail, sur production de pièces. Les diverses réclamations des légats pourraient alors se produire en temps utile. Jusque-là, à moins de paraître entraver la liberté de la parole si expressément réservée par le pape, ou de prendre une attitude de polémique intolérante, ce que, d'après le *Liber Pontificalis*, l'empereur leur avait recommandé d'éviter soigneusement, ils n'étaient point en situation d'intervenir. Leur parole n'eût été d'ailleurs qu'une interruption sans portée, puisqu'on ne discutait point encore, mais qu'on énumérait seulement les pièces sur lesquelles la discussion devait ultérieurement s'établir.

II[e], III[e] et IV[e] sessions.

26. Le 10 novembre, la seconde *actio* ou session eut lieu dans le même ordre et exactement avec le même nombre de personnes. Le magnifique Paul, secrétaire impérial, ouvrit la séance en ces termes : « La sainte et œcuménique assemblée se rappelle que les actes du III[e] concile général d'Éphèse ont été lus intégralement, et qu'il fut convenu de passer aujourd'hui à ceux du IV[e] concile général de Chalcédoine. Cette mention faite pour mémoire, il vous appartient de statuer. » — L'empereur Constantin ordonna de procéder à cette lecture. Quand le lecteur et notaire byzantin Antiochus fut arrivé à l'endroit des actes où se trouve contenue la lettre dogmatique de Léon le Grand, il lut ce texte du saint pape : « Chaque nature en union avec l'autre opère l'action qui lui est propre. Le Verbe opère ce qui est du Verbe, la chair ce qui est de la chair ; le Verbe éclate dans les miracles, la chair souffre dans la passion. » Les légats apostoliques se levèrent alors et s'adressant

à Constantin : « Très-bienveillant seigneur, dirent-ils, cette parole du très-saint pape Léon, dont le concile de Chalcédoine a inscrit la lettre tout entière comme le fondement de la foi orthodoxe, *firmamentum orthodoxæ fidei*, indique manifestement deux opérations naturelles distinctes en Jésus-Christ. Nous demandons ce que le vénérable Macaire et les évêques ses partisans ont à répondre? » — Ainsi interpellé, le patriarche d'Antioche n'hésita pas un instant. « Seigneur, dit-il à Constantin, je n'admets pas deux opérations, et je soutiens que Léon de bienheureuse mémoire n'avait nullement l'intention de les distinguer dans le texte qu'on vient de lire. — Croyez-vous, demanda Constantin, qu'il ait parlé là d'une seule opération? — Je ne veux point de nombres, répondit Macaire; j'entends avec saint Denys une opération théandrique. — Et dans quel sens prenez-vous cette opération théandrique? ajouta l'empereur. — Je n'ai pas à porter de jugement sur ce point, » répondit Macaire, et il se tut. La lecture des actes de Chalcédoine s'acheva sans nouvel incident, et termina la séance. — Trois jours après, le 13 novembre, se tint la troisième *actio*. Le magnifique Paul, secrétaire impérial, ouvrit encore la séance en rappelant l'ordre du jour adopté précédemment, puis l'empereur donna ordre au notaire Antiochus de lire les actes du ve concile général, IIe de Constantinople. Prenant donc en main le *codex*, Antiochus lut à la première page : « Discours de l'archevêque de Constantinople Mennas de sainte mémoire au très-bienheureux pape romain Vigilius, sur le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ. » Les légats interrompirent le lecteur, et dirent : « Très-pieux prince, cet exemplaire des actes du ve concile œcuménique est falsifié. On ne saurait poursuivre la lecture du prétendu discours de Mennas à Vigilius, car ce discours est apocryphe. Votre majesté peut facilement se convaincre de l'imposture par le rapprochement des dates. Le ve concile œcuménique se tint la vingt-septième année de l'empereur Justinien (553), or Mennas était mort dès la vingt-et-unième année (547). Il est donc impossible que Mennas ait pu prendre la parole dans un concile tenu six ans après sa mort. A l'époque du ve concile général, c'était Eutychius qui occupait le siége de

Constantinople. » — Cette articulation si précise paraît avoir produit une vive impression sur l'assemblée. « L'empereur, les très-glorieux juges et un certain nombre d'évêques, disent les actes, prirent le volume et l'examinèrent avec soin. Ils reconnurent qu'on avait ajouté au commencement du manuscrit trois *quaterniones* (cahiers de quatre feuilles), mais sans leur donner de numéro d'ordre, en sorte que le quatrième *quaternio* portait le numéro 1, le cinquième le numéro 2, le sixième le numéro 3, et ainsi de suite. De plus, l'écriture était toute différente dans l'œuvre ajoutée. L'empereur, convaincu de l'imposture, défendit de lire le prétendu discours. Il fit commencer immédiatement la lecture des actes, qui ne soulevèrent aucune remarque jusqu'à ce que le diacre et *notarius* Pierre, qui faisait office de lecteur, fut arrivé à la VIIe session et à deux prétendues lettres du pape Vigilius de sainte mémoire, adressées l'une à Justinien, l'autre à l'impératrice Théodora. Chacune d'elles contenait ce passage : « Nous anathématisons Théodore jadis évêque de Mopsueste, parce qu'il ne confesse pas en Jésus-Christ une seule hypostase, une seule personne, une seule opération. » — A ce mot, les légats du siége apostolique se levèrent : « A Dieu ne plaise, s'écrièrent-ils, que jamais Vigilius ait tenu un pareil langage ! Prince, ce texte a été falsifié, de même que le commencement du livre. La démonstration est aisée. S'il est vrai que Vigilius a employé le terme d'une seule opération, on devra retrouver ce mot dans la définition adoptée par les pères, et qui termina le concile. » — On lut alors la définition qui termine les actes, mais il ne s'y trouva nulle part le terme de *una operatio*. Les légats du pape s'adressèrent une seconde fois à Constantin : « Nous prions votre sérénité, dirent-ils, de permettre que l'exemplaire interpolé et falsifié soit soumis à un examen sérieux, afin de mettre dans tout son jour l'imposture. — Il sera fait ainsi que vous le demandez, répondit l'empereur. » On acheva ensuite la lecture intégrale des actes; après quoi l'empereur reprit la parole : « La lecture des précédents conciles est épuisée, dit-il. Que le saint synode et les très-glorieux juges disent si les textes leur semblent confirmer l'opinion du vénérable Macaire d'Antioche et de ses partisans, les-

quels professent une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. — L'assemblée et les juges répondirent négativement. — Reste maintenant, reprit l'empereur, à entendre les témoignages des saints pères autorisés par l'Église, dont le vénérable Macaire nous a parlé. S'il les a sous la main, qu'il les produise. » Macaire demanda quelque délai pour faire les recherches préparatoires. Constantin le lui accorda. Le patriarche Georges de Constantinople se leva alors et au nom de tous ses suffragants : « Très-pieux prince, dit-il, nous prions votre sérénité de faire lire les lettres qui vous ont été adressées par le très-saint pape du siége apostolique Agathon et par le synode romain, afin que nous en ayons connaissance et que nous puissions profiter de la doctrine qu'elles renferment [1]. — Ce sera, dit l'empereur, pour la prochaine séance. » — En effet le surlendemain 15 novembre, dans l'action IV[e], les lettres furent lues intégralement et remplirent toute la session, sans que la lecture fût un seul instant interrompue [2].

Les incidents de falsification d'actes.

27. On aura remarqué l'attitude des légats, lorsque se produisit, au courant de la lecture, un texte monothélite faussement attribué au pape Vigilius. Les représentants du saint-siége, fidèles à leurs instructions, arrêtèrent soudain la calomnie : « A Dieu ne plaise, dirent-ils, que Vigilius ait tenu un tel langage : Μὴ ποίησῃ ὁ Θεὸς! οὐκ εἶπε Βιγίλιος μίαν ἐνέργειαν [3]. » La spontanéité de l'exclamation, sa forme précipitée, son énergie de prime-saut dispensent de tout commentaire. Elles démontrent la vigilance des légats, leur scrupuleuse attention sur les points qui pouvaient atteindre la doctrine positivement enseignée par saint Agathon de l'infaillibilité du siége apostolique. Il faut relever aussi l'opportunité parfaite de la protestation. Elle se présentait à sa place naturelle, pendant la lecture d'un document dont il s'agissait d'apprécier l'authenticité. Rien donc à la fois de plus correct comme procédé, rien de plus significatif comme plan de conduite. Légats, concile, empereur, tous jusqu'ici, la présidence impériale une fois admise, suivent une ligne irréprochable. A peine on pourrait signaler une irrégularité. Les

[1] Labbe, tom. VI, col. 619-625. — [2] Idem, col. 626-709. — [3] Idem, col. 624, E.

treize glorieux consulaires et patrices, formant l'escorte impériale, se taisent durant la première session. Leur rôle est celui d'assistants muets. Dès la seconde session, l'un d'eux, le magnifique Paul, secrétaire impérial, se détache en relief sur le reste du groupe. C'est lui qui fait fonction de promoteur : il ouvre la séance en rappelant à l'assemblée l'ordre du jour convenu précédemment. C'était peu de chose, si l'on veut, peut-être une simple question d'étiquette. Mais à la fin de la troisième session, les patrices ne sont plus muets, ils prennent soudain une importance très-considérable. Ils se transforment en juges et obtiennent voix délibérative. C'est l'empereur qui d'un seul mot les investit de ce privilége : « Que le saint synode et les très-glorieux juges prononcent. » Et le concile et les juges donnent alors leur sentiment : *sancta synodus et gloriosissimi judices dixerunt* [1]. Evidemment l'assemblée en acceptant le fait lui donnait, au moins pour la circonstance, une sorte de légalité provisoire. Cependant est-il un seul canoniste orthodoxe qui reconnaisse à des laïques voix délibérative dans les conciles généraux ? A part cette mesure, qui d'ailleurs, il faut le dire, pouvait se justifier par des précédents empruntés aux assemblées œcuméniques tenues chez les Grecs, la marche générale paraît régulière. Les conciles généraux sont interrogés les premiers, comme le grand dépôt de la foi. Le *tomus dogmaticus* de saint Agathon, fixant la foi catholique des deux volontés et deux opérations, est lue ensuite, avec la lettre du synode romain, témoignage de la croyance conforme de l'église d'Occident. C'est le patriarche Georges de Constantinople, au nom de ses suffragants, qui prend l'initiative et demande cette lecture. Sa requête est formulée en termes aussi respectueux que possible pour le siége apostolique. Georges et ses suffragants commençaient donc à se séparer de la faction monothélite, dont Macaire s'obstinait à rester le chef. Le personnel du concile était d'ailleurs resté absolument le même qu'au début, et le protocole de chaque séance jusqu'à la IX[e] reproduit invariablement les mêmes noms.

[1] Labbe, tom. VI, col. 626, C.

Ve, VIe et VIIe sessions.

28. La cinquième *actio* s'ouvrit le 7 décembre par quelques mots du magnifique Paul, secrétaire impérial, rappelant à l'assemblée que Macaire d'Antioche avait promis de fournir les témoignages des pères qu'il croyait favorables au monothélisme. Le patriarche, interpellé par l'empereur, répondit qu'il avait réuni deux volumes de textes sur ce sujet. La lecture en fut faite sans observations aucunes; elle absorba toute la séance [1]. Le concile demeura interrompu deux mois, sans que les actes nous en fassent connaître le motif. Peut-être les évêques orientaux, presque tous titulaires de siéges assez rapprochés de la cité impériale, voulurent-ils aller passer les fêtes de Noël et de l'Epiphanie dans leurs diocèses. Ce fut donc seulement le 12 février 681 que s'ouvrit l'action VIe, avec le même nombre de pères, mêmes formalités, et toujours sous la présidence personnelle de l'empereur. Macaire présenta un troisième recueil de textes, dont le notaire patriarcal Antiochus donna lecture. « Avez-vous encore quelques autres documents à produire? » demanda l'empereur au patriarche d'Antioche. — Macaire debout avec son disciple l'archimandrite Étienne, répondit : « Seigneur, les témoignages que nous avons produits sont empruntés aux pères les plus illustres par leur sainteté et leur science ; ils nous suffisent. Nous n'en présenterons pas d'autres. » — Constantin fit alors apposer sur chacun des trois volumes de Macaire un triple scellé, celui des juges ou patrices, celui des légats du saint-siége et celui du patriarcat de Constantinople. Le but de cette précaution, *ne varietur*, était de fournir, pour la discussion ultérieure, des pièces que Macaire et ses adhérents ne pourraient pas accuser leurs adversaires d'avoir falsifiées. Les légats du pape s'adressant alors à Constantin : « Très-pieux seigneur, lui dirent-ils, le vénérable Macaire, son disciple Étienne, Pierre évêque de Nicomédie et Salomon de Clanée, dans tous les textes qu'ils viennent de présenter au saint concile, n'ont rien prouvé en faveur de l'opinion d'une seule volonté, d'une seule opération en Jésus-Christ. Ils ont tronqué les passages, et appliqué à l'incarnation du Verbe ce qui

[1] Labbe, tom. VI, col. 710-714.

est dit de l'unité de volonté et d'opération dans la Trinité. Nous prions donc votre majesté de faire apporter des archives du patriarcat les *codices* authentiques des pères; ils seront confrontés avec les citations qu'on vient de lire, et la manœuvre frauduleuse apparaîtra dans toute son évidence. De plus, comme nous avons nous-mêmes entre les mains un *codex* [1] où sont réunis d'une part un grand nombre de témoignages des saints pères enseignant ouvertement la doctrine des deux opérations et volontés, d'autre part les textes des hérétiques favorables au sentiment de Macaire, nous demandons que votre piété en ordonne la lecture. — Cela sera fait dans la prochaine session, » répondit l'empereur, et la séance fut levée [2]. Dès le lendemain 13 février 681, à l'ouverture de l'action VII[e], le secrétaire impérial, Paul, rappela cet ordre du jour. Constantin le ratifia de nouveau, et les légats produisirent leur *codex*, qui portait pour titre : *Testimonia sanctorum ac probabilium patrum demonstrantia duas voluntates et duas operationes in Domino Deo et Salvatore nostro Jesu-Christo.* L'un des religieux qui faisaient partie de la députation latine, Étienne, abbé du monastère romain d'Arsicia, en donna lecture. L'empereur demanda ensuite aux légats s'ils avaient encore d'autres textes à fournir. « Il nous serait facile

[1] *Præ manibus igitur habentes codicem continentem,* etc. Μετὰ χεῖρας δὲ ἔχοντες κωδίκιον περίεχον, κ. τ. λ. M[gr] Héfélé traduit ainsi : « Nous avons, nous aussi, fait une collection d'abord des passages des pères qui parlent de deux volontés, puis des passages des hérétiques, qui de même que Macaire, professent la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération. » (*Hist. des conciles,* tom. IV, pag. 143, trad. Delarc.) Cette traduction n'est pas correcte. Le grec et le latin sont formels. Les légats ne disent nullement qu'ils ont *fait* une collection de textes, mais qu'ils *en ont une entre les mains.* Nous n'aurions pas pris la peine de relever, parmi bien d'autres, cette inexactitude, si elle n'avait une véritable importance historique. On se rappelle que le pape saint Agathon avait remis lui-même à ses légats une collection de textes orthodoxes et de textes monothélites faite sous ses yeux à Rome, et qu'il leur avait par deux fois commandé d'en faire exclusivement usage, *ex iis duntaxat.* S'ils en eussent composé une autre, ainsi que la version de M[gr] Héfélé pourrait le faire croire, les légats auraient positivement enfreint leur mandat. Mais ils furent innocents de ce chef; le *codex* dont ils proposaient la lecture était précisément celui qu'ils tenaient du pape et qu'ils avaient apporté de Rome.

[2] Labbe, tom. VI, col. 714-719.

d'en produire un bien plus grand nombre, répondirent-ils, mais ceux-là suffisent pour la démonstration de la vérité. Maintenant nous prions votre clémence de demander aux archevêques Georges et Macaire d'Antioche, ainsi qu'à tous les évêques leurs suffragants, s'ils admettent ou non, dans toute leur teneur, les lettres du très-saint Agathon pape du siége apostolique, et celles du concile romain tenu sous sa présidence. » — Georges et Macaire ainsi interpellés prièrent l'empereur de leur faire délivrer une copie de ces deux documents, afin de confronter les citations des pères avec les *codices* du patriarcat, promettant de donner une réponse définitive à la prochaine session. Constantin octroya leur requête, et fit apposer sur le *codex* présenté par les légats un triple scellé, comme on avait fait précédemment pour les trois *volumina* de Macaire [1].

Mise en demeure de se prononcer sur la question de foi.

29. La dernière parole des légats mérite qu'on s'y arrête un instant. La lecture de tous les documents pour et contre est terminée. L'exposition dogmatique est complète. Les pères avaient pu se former une opinion définitive. Si l'on songe que chacune des sessions avait été employée à la lecture intégrale de textes aussi étendus que les actes des trois derniers conciles généraux, des lettres de saint Agathon et du concile romain, des trois volumes du recueil de Macaire, du *codex* des légats, on est effrayé de la patience de ces cinquante évêques qui ne reculent pas devant une audition si laborieuse. Mais le dénoûment approchait. Les légats demandent qu'on interroge les deux patriarches de Constantinople et d'Antioche, ainsi que les évêques leurs suffragants, lesquels formaient toute la partie orientale du concile, pour savoir si définitivement ils admettent dans toute leur teneur les lettres dogmatiques d'Agathon et du synode romain, εί στοιχοῦσι πάσῃ τῇ δυνάμει τῶν ἀναγνωσθεισῶν δύο αναφορῶν τοῦ ἁγιώτάτου πάπα Αγάθωνος, καὶ τῆς ὑπ' ἀυτὸν συνόδου. L'original grec, est ici bien plus énergique que la version latine des actes. Le latin se contente de dire, *si convenit eis tenor lectarum duarum suggestionum*. C'est donc à toute la teneur, πάσῃ τῇ δυνάμει, des lettres

[1] Labbe, tom. VI, col. 720-725.

apostoliques que les légats demandent une adhésion formelle. On conçoit que la question, posée dans ces termes précis, dut fort embarrasser au moins Macaire. Déjà le patriarche Georges de Constantinople avait laissé entrevoir son intention de se soumettre. Il ne voulut cependant pas avoir l'air d'agir trop précipitamment. Peut-être lui restait-il, chez les évêques ses suffragants, des résistances à vaincre, des scrupules à éclairer, des cœurs opiniâtres à fléchir. Car enfin toute cette réunion d'orientaux avait jusque-là professé le monothélisme. Georges s'unit donc à Macaire pour demander un sursis et avoir le loisir d'étudier le *tomus dogmaticus* d'Agathon. Un assez long intervalle, trois semaines s'écoulèrent en effet, sans nouvelle session. Le *Liber Pontificalis* nous apprend que dans ce laps de temps, le dimanche 17 février, Georges en présence des légats, dans l'oratoire du palais, fit profession d'orthodoxie, recevant les lettres de saint Agathon et anathématisant l'erreur monothélite. Les actes ne parlent pas de ce fait. Mais comme il eut un caractère essentiellement privé, on ne saurait en tirer aucun argument contre l'authenticité des actes. Il n'en reste pas moins certain que la question posée par les légats déterminait au sein du concile une crise suprême. La réponse que chacun était appelé à donner devait être ou le dénoûment final en cas d'acquiescement, ou la prolongation des débats en cas de résistance. Le travail intérieur qui se fit alors parmi les membres de l'assemblée échappe à nos investigations; mais s'il n'a pas laissé de trace dans les procès-verbaux, il se traduisit peu après par un résultat éclatant.

30. La huitième *actio* s'ouvrit avec les formalités ordinaires, le 7 mars. L'empereur dit : « Les très-saints archevêques Georges et Macaire, ainsi que les évêques leurs suffragants, ont à déclarer s'ils admettent la teneur intégrale des lettres dogmatiques envoyées par le très-saint pape Agathon et par son concile. — Très-pieux seigneur, répondit Georges, après avoir examiné selon toute leur teneur, πάσῃ τῇ δυνάμει, les lettres d'Agathon et du concile romain, j'ai trouvé leurs citations entièrement conformes aux textes des pères conservés dans les archives de ce patriarcat; je les accepte VIII[e] session.

donc complétement, στοιχῶ αὐταῖς; je professe et je crois ce qu'elles professent et enseignent, καὶ οὕτως ὁμολογῶ καὶ πιστεύω. » Le lecteur voudra bien noter cette approbation générale, s'appliquant à tout le contenu des lettres de saint Agathon et du concile romain par Georges de Constantinople. Les termes de la déclaration sont tellement explicites qu'on ne saurait y entrevoir l'ombre d'une réserve ni d'un sous-entendu. Théodore d'Éphèse, interrogé immédiatement après, restreignit davantage le sens de son approbation. « Je professe et je crois, dit-il, ce que les lettres du très-saint pape Agathon enseignent, savoir, deux volontés et deux opérations en Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Sisinnius d'Héraclée en Thrace fut un peu plus large. « En entendant la lecture des lettres du très-saint pape Agathon, dit-il, je n'y ai rien trouvé qui ne fût conforme à la doctrine des pères. Je professe et je crois le dogme de deux volontés et de deux opérations. » — Georges de Cysique, plus expressif encore, dit : « J'accepte tout ce qui est contenu dans les lettres de saint Agathon. Leur doctrine et leur foi sont ma foi et ma doctrine. Dès le jour où elles furent lues dans cette assemblée, j'eus ce sentiment et je le conserve. » Jean de Chalcédoine mentionna seulement dans son approbation le point dogmatique; il professa la croyance aux deux volontés et anathématisa le monothélisme. Sisinnius d'Hiérapolis en Phrygie déclara qu'il recevait les lettres d'Agathon et professait leur doctrine. Georges de Byzias en Thrace donna à son approbation un plus grand développement. « Je professe, dit-il, les deux volontés et les deux opérations naturelles en Jésus-Christ, je reçois les lettres du très-saint pape Agathon et je les adopte en tout, καὶ ἐν πᾶσιν ἀκολουθῶ αὐταῖς. » Grégoire de Mitylène, André de Méthymne, Sergius de Sélimbrie s'exprimèrent en termes analogues. Domitius de Prusias accentua avec plus d'énergie encore son approbation : « Les lettres du pape Agathon notre père, dit-il, sont à mes yeux dictées par l'Esprit-Saint. Je les accepte comme émanées de la bouche de Pierre prince des apôtres ; je les reçois et j'en admets toute la doctrine. » Genesius d'Anastasiopolis se contenta de dire : « Selon la teneur des lettres pontificales, je crois et professe deux volontés et deux

opérations naturelles en Jésus-Christ. » Théodore de Mélitène en Arménie, interrogé à son tour, quitta son rang, et venant au milieu de l'assemblée, il dit à Constantin : « Seigneur, je n'ai aucune prétention à la science. Je suis un homme des champs. Mais je demande qu'on veuille bien lire cet écrit. » — En même temps, il présentait un parchemin dont le secrétaire impérial, le magnifique Jean, donna lecture. En voici la substance : « Les deux partis invoquent chacun de leur côté le témoignage des saints pères. Cependant il est positif que les conciles généraux n'ont point défini le terme numérique de une ou deux volontés et opérations en Jésus-Christ. Ils établissent seulement le principe des deux natures dans une seule personne. Il faudrait s'en tenir là, et ne condamner ni ceux qui ont soutenu l'opinion d'une seule volonté ni leurs adversaires. » — Après cette lecture, Constantin s'adressant à Théodore : « Le vénérable évêque de Mélitène, dit-il, veut-il nous faire connaître ceux qui ont pris part avec lui à la rédaction de cette pièce ? » — Théodore nomma aussitôt Pierre de Nicomédie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypœpe, le diacre et archiviste Georges, le diacre et notaire Anastase, le diacre et chancelier Étienne, les archimandrites Anastase de Constantinople et Étienne d'Antioche. On se trouvait donc en face d'une vigoureuse opposition organisée au sein même des suffragants du patriarcat byzantin, comptant des fauteurs parmi les clercs et les moines de Constantinople, ayant sous la main l'archiviste officiel et un notaire ; chose grave et menaçante pour l'intégrité des procédures et l'authenticité des pièces. L'empereur ne parut pas fort satisfait de cette découverte, autant du moins qu'on le peut conjecturer par la forme assez brève de la seconde interrogation : « Qui vous a remis cette pièce ? » dit-il à Théodore. L'évêque de Mélitène, désignant du doigt l'archimandrite d'Antioche, Étienne, qui se tenait debout derrière le siége occupé par le patriarche Macaire : « C'est lui, » répondit-il. — Avant de prononcer sur l'incident, Constantin fit continuer l'opération du vote, si inopinément interrompue. Georges évêque de Camuliana en Cappadoce et Platon évêque de Cinna dans la Galatie Ire déclarèrent accepter tout le contenu des lettres pontificales. Théodore évêque de Vérissa en

Arménie exprima le même sentiment. « Je reçois, dit-il, les lettres de notre père Agathon pape de l'antique Rome. De science certaine j'accepte les citations des pères qui y sont contenues. Je crois ce qu'il croit et je professe en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations naturelles. » Cette franche et nette déclaration souleva l'enthousiasme des autres suffragants du patriarcat byzantin. Ensemble, tant ceux qui avaient déjà voté individuellement que ceux qui n'avaient point encore donné leur voix se levèrent, et tous s'adressant à l'empereur : « Nous aussi, très-pieux prince, dirent-ils, nous adhérons pleinement aux lettres du très-saint et trois fois bienheureux pape Agathon et à celles du concile romain. Nous les acceptons dans toute leur teneur et force, καὶ τῇ ἐν ἀυταῖς ἐμφερομένῃ δυνάμει ἑπόμενοι; nos sentiments y sont conformes; nous confessons et croyons deux volontés et deux opérations naturelles en Jésus-Christ; nous anathématisons tous ceux qui ont enseigné ou enseignent qu'il n'y a qu'une seule volonté, une seule opération dans les deux natures du Christ notre Dieu [1]. »

Répartition numérique des voix entre les catholiques et les opposants.

31. Ce vote par acclamation, précédé des suffrages conformes individuellement exprimés, tranchait les positions au sein de l'assemblée. Ceux des évêques qui venaient d'y prendre part relevaient tous du patriarcat de Constantinople. Sur les cinquante pères dont le concile se composait, ils formaient un total de vingt-six voix, lesquelles ajoutées à celles des onze membres de la députation romaine et des deux prêtres délégués d'Alexandrie et de Jérusalem, portaient au chiffre de trente-neuf la majorité orthodoxe. Restait donc y compris Macaire, onze membres sur lesquels ce patriarche comptait encore, savoir, outre les six qui, d'après l'affirmation de Théodore de Mélitène, niaient l'opportunité d'une décision, quatre autres suffragants du patriarcat d'Antioche, les seuls arrivés jusqu'alors, Macrobe de Séleucie, Eulalius de Zénonopolis, Constantin de Dalisande et Théodore d'Olba dont on n'avait pas recueilli les suffrages. Comme on le verra bientôt, les espérances que Macaire pouvait fonder sur le concours de ces quatre évêques étaient illu-

[1] Labbe, tom. VI, col. 725-736.

soires. Du reste, l'infériorité numérique des suffragants d'Antioche relativement à ceux de Constantinople, ne devait pas elle-même durer longtemps. Quelques semaines après, de nouveaux membres arrivèrent par groupes successifs, la relation numérique changea en sens inverse et produisit dans le concile une déviation considérable. Pour le moment, trente-neuf pères sur cinquante venaient d'adopter, pour le fond comme pour la forme et dans toute sa teneur, le *tomus dogmaticus* de saint Agathon. Il restait donc soit à convaincre les opposants, si leur intelligence et leur cœur s'ouvraient à la vérité, soit à les retrancher de la communion catholique, s'ils persistaient dans une obstination coupable. La séance continua dans cette voie. Une motion adressée à l'empereur se produisit immédiatement en ces termes : « S'il plaît à votre piété, Théodore de Mélitène, et ceux qu'il a désignés comme ses adhérents, seront de suite appelés à rendre compte de leurs sentiments. — Qu'il soit fait ainsi que le demande le saint synode, » répondit Constantin. — Aussitôt Pierre de Nicomédie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypœpe, le diacre et archiviste Georges, le diacre et notaire Anastase, le diacre et chancelier Etienne, l'archimandrite byzantin Anastase vinrent se placer debout au milieu de la salle. A l'exception de l'archimandrite d'Antioche Étienne, le disciple obstiné de Macaire, c'étaient tous ceux que l'évêque de Mélitène avait désignés. Tous ensemble, évêques et clercs, ils dirent : « Théodore évêque de Mélitène a menti et nous a calomniés, *mentitus est adversus nos*, ἐψεύσατο καθ' ἡμῶν. C'est à notre insu qu'a été rédigée la pièce remise par lui au très-pieux empereur notre maître. Nous sommes prêts à confesser la foi orthodoxe. » Ce démenti était-il aussi vrai qu'il fut retentissant? Nous ne pouvons le savoir. L'assemblée ne l'accueillit qu'avec réserve. « Le très-pieux empereur et le saint synode, ajoutent les actes, dirent aux inculpés : La suspicion dont vous êtes l'objet ne nous permet point d'accepter comme suffisante une déclaration verbale. Vous devrez donc, à la prochaine session, nous remettre une profession de foi écrite et signée, dont vous jurerez la vérité sur le livre des saints Évangiles. » L'incident ainsi terminé dut faire évanouir les dernières espérances

de Macaire et de son disciple Étienne. Ce dernier n'avait ni expliqué sa conduite, ni désavoué sa participation à la démarche de l'évêque de Mélitène. L'ordre logique appelait donc l'assemblée à statuer définitivement sur le maître et sur le disciple. On allait y procéder lorsque le patriarche Georges de Constantinople ouvrit un second incident, et présenta à l'empereur une requête que celui-ci ne pouvait manquer d'accueillir. Le lecteur n'a point oublié que, dans sa lettre au pape, Constantin se plaignait de la pression exercée sur lui par l'ex-patriarche Théodore et par Macaire à l'effet d'obtenir la radiation du nom de saint Vitalien sur les diptyques de l'église de Byzance. Ainsi que nous l'avons dit, l'empereur résista longtemps à cette mesure, en reconnaissance des services que lui avait rendus saint Vitalien lors de l'expédition de Sicile. A la fin pourtant il céda, et la radiation eut lieu. Georges, s'avançant au milieu de l'assemblée, réclama le rétablissement immédiat du nom de Vitalien sur les diptyques. « Qu'il soit fait, répondit l'empereur, selon la requête du très-saint patriarche de notre impériale cité. » A ces mots, le saint synode, d'une voix unanime, fit entendre des acclamations mille fois répétées. « Longues années à Constantin, à l'empereur orthodoxe, au défenseur de la vraie foi, au nouveau Constantin, au nouveau Théodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien ! Longues années au pape orthodoxe de Rome Agathon ! Longues années à Georges patriarche orthodoxe ! Longues années au sénat orthodoxe [1] ! » Par ces transports de reconnaissance et de joie, le VIe concile général saluait le rétablissement de la communion avec le saint-siége et la fin du schisme monothélite.

Interrogatoire de Macaire.

32. Quand l'explosion fut calmée, le saint synode dit à l'empereur : « Si votre piété le juge opportun, il conviendrait d'interroger le vénérable archevêque d'Antioche, Macaire, sur les points suivants : Croit-il aux deux volontés et opérations naturelles en Jésus-Christ? Reçoit-il les lettres adressées à votre majesté par notre père Agathon, le très-saint pape de Rome? Admet-il les citations des pères qui y sont contenues? — Le vénérable Macaire

[1] Labbe, tom. VI, col. 736-739.

vient d'entendre les vœux du concile, dit l'empereur. Qu'il expose son sentiment. » — Macaire, de sa place, répondit sans hésiter : « Je ne reconnais en Jésus-Christ ni deux volontés ni deux opérations, mais une seule volonté, une seule opération théandrique. » — Les pères du concile dirent alors : « Puisque le vénérable Macaire rejette les lettres orthodoxes du très-saint pape Agathon, telles qu'elles ont été lues dans cette assemblée, telles que nous les recevons avec joie et reconnaissance, nous demandons que le patriarche quitte son trône, et vienne au milieu de l'assemblée répondre à un interrogatoire canonique. » — En ce moment les quatre suffragants d'Antioche : Macrobe de Séleucie, Eulalius de Zénonopolis, Constantin de Dalisande et Théodore d'Olba, protestant contre l'attitude de leur patriarche, sans attendre l'interrogation individuelle qui ne leur avait pas encore été adressée, se levèrent ensemble. L'un après l'autre ils professèrent la doctrine des deux volontés et deux opérations, recevant les lettres du très-saint pape de Rome, les tenant, disaient-ils, en même vénération que les définitions de Chalcédoine et le *tomus dogmaticus* de Léon le Grand. Après cette profession solennelle d'orthodoxie, Macaire restait seul avec son disciple l'archimandrite Étienne. Il ne parut ni plus déconcerté par son isolement, ni moins obstiné dans son erreur. Constantin, pour établir un ordre régulier dans la procédure, émit la proposition d'examiner les volumes précédemment scellés, dans lesquels Macaire avait réuni les citations des pères en faveur de son système théologique. Le secrétaire impérial, Photinus, apporta les volumes, Macaire en reconnut les sceaux qu'il déclara intacts, et Constantin s'adressant à la fois au patriarche et à l'archimandrite : « Dans quel but avez-vous fait cette collection? dit-il. — Pour démontrer, répondit Macaire, qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ, la même volonté qui est celle du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Telle est, ajouta-t-il, la foi dont j'ai précédemment remis à l'empereur une formule détaillée. C'est la foi de tous les conciles généraux, c'est la foi du pape Honorius inspiré de Dieu, c'est la foi des patriarches de Constantinople Sergius, Paul, Pierre, et des autres docteurs dont les témoignages sont cités dans ce recueil. » Macaire venait de faire

allusion à une profession de foi détaillée, écrite par lui et remise entre les mains de l'empereur. Constantin en fit donner lecture par le secrétaire impérial Diogène. Ce document fort long était intitulé : Ἔκθεσις (un nom malheureux) « Ecthèse ou profession de foi de Macaire. » Le patriarche y maintenait l'unité de volonté et d'opération, pour ne pas, disait-il, diviser le Christ en deux personnes, et tomber ainsi dans le nestorianisme. De ce que toutes les actions divines et humaines en Jésus-Christ avaient pour auteur une personne unique, il concluait que l'action ou opération était unique elle-même. Ce n'est pas comme Dieu que le Christ a opéré divinement, ni comme homme humainement, mais en vertu d'une seule opération théandrique commune aux deux natures. Après avoir compendieusement développé ce thème, jadis si éloquemment réfuté par la dialectique de saint Maxime, le patriarche finissait par anathématiser ce grand homme comme l'un des plus dangereux fauteurs du nestorianisme. Il reproduisait les fameux éloges tant de fois prodigués par les monothélites à Honorius. « Ce pape, disait-il, de concert avec Sergius et Cyrus a flétri le dogme impie de la division dans le Christ, » et il associait dans le même concert de louanges l'empereur Héraclius de pieuse mémoire, « cet héroïque défenseur de l'orthodoxie, disait-il, qui dans sa légitime indignation condamna l'hérésie des Maximiens. » On nous permettra de faire observer ici que saint Maxime, le fléau du monothélisme, le martyr de la vérité, traité d'hérétique par l'hérésiarque Macaire, devait mieux savoir que ce dernier si le pape Honorius son contemporain était oui ou non monothélite. Or saint Maxime appelait ce pape le « divin Honorius. » Saint Maxime attestait qu'Honorius avait épuisé tous les efforts de son zèle et de sa sollicitude pontificale pour extirper le monothélisme en Orient. Entre l'affirmation de saint Maxime et celle de Macaire, quelle conscience impartiale pourrait hésiter? Après la lecture de cette ecthèse nouvelle, l'empereur demanda au patriarche s'il persévérait dans les mêmes sentiments. « Oui, répondit-il. — Voulez-vous, dirent les pères, professer avec nous deux opérations et deux volontés? — Non, dût-on me couper en morceaux ou me jeter à la mer, je ne le ferai jamais! » Constantin laissa passer ces

énergiques réponses d'un esprit orgueilleux et dévoyé, sans manifester la moindre impatience. « Qu'on ouvre, dit-il, le premier volume des textes présentés par le vénérable Macaire archevêque d'Antioche, afin de collationner les citations sur les *codices* authentiques des pères, ainsi que l'ont proposé les légats du siége apostolique. Le diacre et archiviste Georges apportera de la bibliothèque patriarcale les ouvrages dont il pourrait être besoin. » Cet archiviste Georges était le même que Théodore de Militène, bientôt démenti du reste, avait nommé parmi ses complices. Il produisit d'abord un exemplaire des œuvres de saint Athanase, et le remit au patrice Pierre, qui fut chargé de contrôler une citation empruntée par Macaire à ce grand docteur [1]. Vérification faite, il se trouva que le patriarche d'Antioche avait tronqué le passage aux trois endroits les plus importants comme doctrine. « Le vénérable Macaire voudrait-il nous dire, demanda l'empereur, pourquoi il a supprimé ainsi des paroles qui déterminaient le vrai sens de saint Athanase? — Je n'ai pris dans ce passage que ce dont j'avais besoin, répondit le patriarche. » — La seconde citation, tirée du même ouvrage de saint Athanase, portait en propres termes : « Le Verbe, créateur du premier homme, pour sauver l'humanité, a ressuscité dans l'incarnation la forme primitive d'Adam, c'est-à-dire qu'il a pris une chair qui n'avait ni les appétits ni les concupiscences charnels, car sa volonté était uniquement celle de la divinité, ἡ γὰρ θέλησις θεότητος μόνης [2]. » On remarquera que ce texte isolé de saint Athanase est exactement conforme à celui d'Honorius, dans les fameuses lettres de ce pape au patriarche Sergius. Saint Athanase, de même qu'Honorius, opposait ici une fin de non recevoir à l'opinion erronée qui voudrait établir le dualisme de l'esprit et de la chair dans la personne du Verbe incarné. Honorius et Athanase emploient une expression identique ; le premier dit ἓν θέλημα; le second : θέλησις θεότητος μόνης. Les termes ἓν et μόνης sont donc en apparence favorables au

[1] Ce passage était extrait du traité de saint Athanase *contra Apollinarem*, lib. II, cap. I et II ; *Patr. græc.*, tom. XXVI, col. 1131.

[2] *Contr. Apollinar.*, lib. II, cap. IX et X ; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1148.

monothélisme. Mais, ainsi que les pères le firent remarquer, l'expression seule, non le sens réel, s'adaptait à l'opinion de Macaire. Le contexte établissait dans son intégrité la doctrine orthodoxe du docteur alexandrin. « Le saint synode en effet, ajoutent les actes, s'adressant à l'empereur : Très-bienveillant prince, dit-il, voici encore que Macaire a tronqué les paroles d'Athanase. Qu'on achève de lire dans les œuvres de ce père le paragraphe mutilé. » On reprit donc la lecture, et on trouva les paroles suivantes : « Le nouvel Adam, Jésus-Christ, a possédé tout ce que possédait l'ancien avant sa chute, par conséquent une volonté humaine sans la concupiscence, et c'est ainsi que la pure justice de la divinité a pu se manifester en lui. » Le recueil de Macaire et d'Étienne avait tout naturellement supprimé ces paroles significatives. L'assemblée commençait à s'indigner de tant de supercheries. « Vous avez donc encore tronqué ce passage! dit le synode à Macaire. Un tel procédé est indigne des orthodoxes; c'est le propre des hérétiques de mutiler le texte des pères. — J'ai déjà dit, riposta le patriarche, que dans chaque auteur j'avais pris uniquement ce qui me convenait. » — A ces mots, une exclamation indignée sortit de toutes les bouches. « Il vient de se proclamer lui-même hérétique, dit le concile. Anathème au nouveau Dioscore! Qu'il soit déposé. Chassez le Dioscore. Malédiction sur le nouvel Apollinaire. Il ne saurait être plus longtemps évêque. Qu'on lui arrache le pallium [1]. » Il fut fait ainsi, ajoutent les actes, et le patriarche dépouillé demeura debout au milieu de l'assemblée, avec son disciple l'archimandrite Etienne. » On se rappelle que le *Liber Pontificalis*, plus explicite en ce point, nous donne le nom de Basile évêque de Gortyne en Crète, lequel sur l'ordre collectif de l'empereur et de l'assemblée, arracha le pallium des épaules de l'hérésiarque.

Inutiles efforts pour convaincre Macaire.

33. Un dernier effort fut tenté pour ramener à l'orthodoxie ce génie inflexible. Le vénérable Théophane, abbé du monastère sicilien de Baïa, l'un des membres de la députation latine, s'adressant à Macaire et à son disciple, leur posa cette question : « Admettez-

[1] Labbe, tom. VI, col. 740-759.

vous que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait eu une volonté humaine, mais impeccable? — Nous ne reconnaissons point de volonté humaine en Jésus-Christ, dirent-ils. Il n'eut qu'une volonté divine sans les volontés charnelles, sans les pensées humaines. C'est le mot déjà cité de saint Athanase, ἡ γὰρ θέλησις θεότητος μόνης. — Mais, reprit Théophane, qu'entendez-vous par « volontés charnelles » et par « pensées humaines? » — Nous entendons, dirent-ils, les volontés et pensées telles que nous les avons, nous autres hommes. Or, le Christ n'en eut point de semblables. » On pouvait croire que Macaire et son disciple s'obstinaient à confondre, par une déplorable équivoque, la concupiscence suite du péché originel avec la volonté humaine pure et inclinée au bien, privilége d'Adam avant la déchéance. Théophane essaya de leur faire comprendre cette distinction. « Le mot d'Athanase que vous détachez de son contexte, dit-il, est suivi immédiatement d'une explication dans laquelle ce saint docteur établit qu'il entend par « volontés charnelles et pensées humaines » les appétits et les instincts de la concupiscence. Or, je dis, moi aussi, que Notre-Seigneur n'a point eu la concupiscence humaine, à Dieu ne plaise! Mais il eut la volonté naturelle que Dieu donna à Adam avant le péché. Admettez-vous qu'Adam fut doué d'une âme raisonnable? — Oui, répondirent-ils. — Donc, reprit Théophane, il eut une volonté naturelle. — Ne dites pas naturelle, riposta l'archimandrite Étienne, mais seulement libre, car avant la prévarication Adam partageait la volonté divine, il était συνθελητὴς (*convoluntarius*, d'une même volonté) avec Dieu. » — A ces mots, Domitius évêque de Prusias intervint : « Voyez à quelle absurdité vous mènerait ce système impie, dit-il. Si Adam eût été συνθελητὴς avec Dieu, avec Dieu aussi il eût été concréateur! » Les trois légats apostoliques prirent la parole. « Si Adam avant la chute avait eu la volonté divine, dirent-ils, Adam aurait été consubstantiel à Dieu, et dès lors sa volonté enracinée dans l'immutabilité divine eût été immuable elle-même et inconvertible. Comment donc Adam a-t-il pu changer depuis, transgresser la loi, succomber à la mort? Le συνθελητὴς entraîne le consubstantiel. C'est le mot de saint Cyrille: *Sicut est consubstantialis, ita et convoluntarius proprio genitori.* »

Théophane insistant de nouveau demanda aux deux hérétiques : « Maintenant ne reconnaissez-vous pas qu'Adam eut une volonté naturelle? — Non, répondirent-ils, mais seulement une volonté libre. » Il n'y eut pas moyen d'ébranler leur conviction. Vainement Théophane leur cita des passages décisifs de saint Athanase et de saint Augustin, établissant qu'avant la chute Adam jouissait de la volonté humaine sans la concupiscence. Enfin le concile termina la discussion en ces termes : « Il est clair comme le jour, et les textes cités par Théophane le démontrent, qu'Adam innocent avait la volonté humaine. Or le second Adam, Jésus-Christ Notre-Seigneur, s'étant fait en tout semblable au premier moins le péché, il s'ensuit qu'il eut comme homme la volonté humaine. Comme Dieu il avait certainement la volonté divine. Donc, tous les orthodoxes sont obligés de reconnaître en lui deux volontés naturelles divine et humaine. » Après cette déclaration de principes, on reprit l'examen des textes composant le premier volume de la collection de Macaire et d'Étienne. Deux passages de saint Ambroise, un texte emprunté au traité *de Divinis nominibus* de saint Denys l'Aréopagite, et un extrait de saint Chrysostome furent successivement vérifiés. On constata que les paroles citées en faveur du monothélisme étaient séparées de leur contexte par le procédé habituel de mutilation déjà signalé. Après quoi, l'empereur leva la séance, en disant : « Il suffit pour ce jour. A la prochaine session, l'examen du *libellus* de Macaire sera continué [1]. »

Divergences entre le sommaire du concile d'après le *Liber Pontificalis* et les actes officiels.

34. Ainsi se termina la VIIIe *actio*, la plus laborieuse sans contredit, et la plus importante de toutes celles du VIe concile général. Les divers incidents qui l'avaient marquée, le vote des pères, la protestation de Théodore de Mélitène, le démenti formel dont elle fut l'objet, l'acclamation de la foi orthodoxe, l'acceptation complète et absolue des lettres de saint Agathon, le rétablissement du nom de Vitalien sur les diptyques, l'interrogatoire et la déposition du patriarche d'Antioche donnent à cette séance un caractère imposant et presque dramatique. En principe le concile était fini, puis-

[1] Labbe, tom. VI, col. 760-770.

que la foi orthodoxe était proclamée. A l'exception de Macaire et d'Étienne son disciple, tous les pères avaient acclamé la définition dogmatique du pape, et la réunion des deux églises grecque et latine, symbolisée par le rétablissement du nom de Vitalien sur les diptyques. On comprend donc que le *Liber Pontificalis*, dans sa notice de saint Agathon, termine à ce point le sommaire du VIe concile général. Il est vraisemblable qu'en présence du résultat obtenu, après l'ovation publique dont les légats furent l'objet quand l'évêque Jean de Porto célébra pontificalement à Sainte-Sophie, selon le rite latin, au milieu des transports d'enthousiasme du peuple de Byzance, un message fut expédié au pape pour lui rendre compte des événements. Cette hypothèse fort naturelle suffirait, selon nous, à expliquer comment le sommaire du concile général, introduit au *Liber Pontificalis* dans la notice d'Agathon, s'arrête à ce moment précis et ne va pas au delà. Mais il y a entre ce sommaire et le texte byzantin des procès-verbaux, quelques divergences partielles qui restent et resteront longtemps peut-être à l'état de problème historique. Nous ne voulons point parler du nombre des sessions et de leur date, qui ne s'accordent nullement dans les deux textes. D'une part, le sommaire n'affiche nullement la prétention de reproduire dans son intégrité la série des actions ou sessions; il n'emploie même pas une seule fois ce terme. Son but est uniquement de mettre en saillie les faits principaux. D'autre part, les dates recueillies d'après un récit oral, avant l'arrivée à Rome des procès-verbaux authentiques, purent très-bien subir quelques modifications insignifiantes, comme serait par exemple celle de placer au 17 février au lieu du 2 mars la déposition de Macaire, ou de faire commencer le 22 novembre seulement le concile ouvert en réalité dès le 7 du même mois. Dans tous les manuscrits historiques, la chronologie est le côté le plus défectueux, la partie où les copistes ont glissé le plus d'inexactitudes. On ne saurait donc tirer de cette divergence entre le *Liber Pontificalis* et les actes du VIe concile général, une objection sérieuse contre l'authenticité de l'un ou de l'autre monument. Mais il n'en est pas de même pour deux autres particularités très-

significatives. Le *Liber Pontificalis* dit positivement que le recueil des textes présentés par Macaire à l'examen du concile était revêtu de la signature de Macaire lui-même et de celle de l'ex-patriarche byzantin Théodore, *sub ipsius scriptione et Theodori expatriarchæ*. Voilà qui est affirmatif et clair. Cependant les actes ne disent pas un mot de la souscription de Théodore ; ils ne parlent que de la signature de Macaire et de celle de son disciple l'archimandrite Étienne. Pourquoi le silence des actes ? Pourquoi la mention expresse de Théodore au *Liber Pontificalis ?* Jusqu'ici ce problème était resté insoluble. A première vue, il semble que le *Liber Pontificalis* n'a pu ni voulu ni dû se tromper, en parlant de Théodore. Cet ex-patriarche, révoqué de ses fonctions, n'avait plus en ce moment aucune importance religieuse ou politique. Dès lors on n'avait à Rome aucun intérêt à le dénigrer. A Constantinople, au contraire, lorsqu'en 683, deux ans après la tenue du concile, ce même Théodore remonta sur le siége patriarcal, il put y avoir des mains intéressées à ce que son nom disparût des actes où il aurait été primitivement inscrit avec une flétrissure. Le doute ici, ou plutôt le soupçon, devient très-fondé. Nous verrons plus loin que de nouvelles preuves le confirmeront encore. Un autre fait est affirmé par le *Liber Pontificalis* et complétement passé sous silence dans les actes. Le jour qui précéda la déposition de Macaire, le *Liber Pontificalis* mentionne expressément une réunion solennelle tenue dans la salle du dôme par le concile, sous la présidence de l'empereur, pour lire de nouveau la lettre pontificale de saint Agathon : *In eodem secretario residente synodo, una cum principe, synodica sanctissimi Agathonis papæ relecta est.* Les procès-verbaux du concile ne disent pas un mot de cette séance. Eut-elle réellement lieu, et les actes ont-ils été mutilés en cet endroit ? Il nous est impossible de le déterminer, tant que de nouveaux documents ne viendront point apporter la lumière sur cet incident. En somme, ces quelques obscurités ne tombent que sur des points relativement peu considérables. Nous allons bientôt rencontrer des difficultés vraiment sérieuses.

IXe session. 35. La neuvième *actio* eut lieu le lendemain, 8 mars. Deux évêques

nouveaux, Marin de Sardes et Jean d'Eriza, étaient arrivés; leur nom inscrit pour la première fois au procès-verbal indique seul leur présence. On ne les interrogea pas sur leur foi. Tous deux appartenaient au patriarcat d'Antioche. Macaire, déposé dans la session précédente, n'assistait point à celle-ci. Une modification dans le cérémonial se fait remarquer. Jusque-là c'était l'un des patrices qui, à l'ouverture de la séance, énonçait en quelques mots l'ordre du jour, et semblait faire le rôle de promoteur. Cette fois, le diacre Constantin, primicier des notaires de l'église byzantine, en remplit la fonction. Ce changement était plus conforme à la discipline canonique. Fut-il provoqué par quelques réclamations survenues dans l'intervalle? les actes ne le disent pas. Le diacre *notarius* rappela que l'examen des textes recueillis par Macaire et Étienne n'avait pas été épuisé. Il ajouta que Théodore de Mélitène, avec les évêques et les clercs signalés par lui comme ses tenants, attendaient à la porte, séparés de l'assemblée par le voile qui fermait la salle. L'archimandrite Étienne, disciple de Macaire, était avec eux. L'empereur donna ordre de les introduire tous; puis, en faveur sans doute des deux évêques nouvellement arrivés, il fit lire intégralement les procès-verbaux des précédentes séances. Après quoi, on reprit l'examen du premier volume de Macaire. La discussion d'un commentaire de saint Athanase sur le texte évangélique : *Deus meus, ut quid dereliquisti me?* fournit à l'évêque de Gortyne, Basile, l'occasion de faire observer que le docteur alexandrin témoignait nettement sa croyance aux deux volontés en Jésus-Christ, puisque la volonté humaine se plaignait sur la croix de l'abandon du Père, tandis que la volonté divine persévérait à accepter et à souffrir les tortures de la passion. L'archimandrite Étienne, le disciple obstiné de Macaire, intervint alors et fit une nouvelle objection : « Saint Grégoire le Théologien [1], dit-il, enseigne manifestement le monothélisme dans cette parole : « La volonté de Jésus-Christ n'est point opposée à celle de Dieu, car elle est déifiée tout entière. » — L'évêque de Gortyne réfuta sur-le-

[1] C'était sous ce titre qu'on désignait saint Grégoire de Nazianze.

champ ce sophisme. « Quelle est la volonté qui, selon vous, fut déifiée dans le Christ? demanda-t-il à Étienne. Ce ne put être la volonté divine, car ce qui est divin n'a pas besoin d'être déifié. Évidemment alors ce fut la volonté humaine. Le Christ avait donc une volonté humaine, laquelle avec la volonté divine forme bien réellement les deux volontés que nous lui reconnaissons. » — Étienne aussi obstiné que l'avait été son maître, le patriarche Macaire, continuait à ne pas comprendre. Un de ses condisciples, le moine Georges, sur la demande de Domitius évêque de Prusias, fut interrogé par l'empereur : « Que pensez-vous, lui dit Constantin, de l'argumentation de votre condisciple Étienne? — Elle est entièrement opposée à la parole et à la doctrine des saints pères, répondit Georges. » — On examina ensuite un dernier texte tiré de saint Cyrille et également détourné de son véritable sens par le stratagème ordinaire du patriarche monothélite. Enfin la sentence fut prononcée en ces termes : « Vous Étienne, et votre maître Macaire, n'avez nullement démontré dans le volume soumis par vous à l'assemblée l'unité de volonté en Jésus-Christ. Le dogme des deux volontés résulte au contraire du témoignage cité par vous de saint Athanase, bien que vous l'ayez obscurci et mutilé. Vous êtes donc juridiquement convaincus d'avoir cherché à pervertir la foi divine, d'avoir altéré le texte des pères, corrompu leur doctrine, propagé l'hérésie et semé la contagion de l'erreur au sein des fidèles. En conséquence, le saint concile vous déclare déchus l'un et l'autre du ministère soit épiscopal soit sacerdotal. » — Des acclamations succédèrent à la lecture de ce jugement. « Longues années à l'empereur orthodoxe, dirent les pères. Malédiction au nouvel Eutychès, à l'Apollinaire nouveau ! Qu'il soit expulsé ! » L'archimandrite fut en effet chassé du concile, ajoutent les actes, *et impulsus est Stephanus, discipulus Macarii, et foras missus est.* Le *Liber Pontificalis*, non moins énergique mais un peu plus détaillé dans son récit, nous apprend que les clercs romains poussèrent Étienne par les épaules et le mirent à la porte de la salle, *Stephanum autem cervicibus a sancta synodo clerici Romani ejicientes expulerunt.* Théodore de Mélitène, ainsi que les trois évêques et les clercs inculpés par

lui, demandèrent alors un sursis pour produire la profession de foi écrite qu'on était convenu la veille d'exiger d'eux. Matériellement en effet le temps leur avait fait défaut pour la rédiger, puisque les deux dernières sessions s'étaient succédées sans un jour d'intervalle. Leur requête fut agréée. L'assemblée déclara ensuite qu'elle considérait comme superflu d'examiner les deux autres volumes de Macaire encore restés sous les scellés. La prochaine séance devait être consacrée à la vérification des témoignages orthodoxes réunis dans le recueil présenté au concile par les légats du saint-siége [1].

Ordre du jour irrégulier.

36. Nous sommes maintenant arrivés à ce moment précis où les actes, qui ont jusqu'ici procédé correctement dans un ordre logique, commencent à accuser une déviation légère, si l'on veut, et presque imperceptible au début, mais qui s'accentuera bientôt et finira par frapper tous les regards. L'ordre du jour dont on vient de lire les dernières paroles, est le point de départ de toute une série de faits dont la régularité est contestable. Cet ordre du jour lui-même implique une contradiction flagrante avec les précédents du concile. En effet chacun des évêques individuellement, et tous ensemble par acclamation avaient dans la huitième *actio*, le 7 mars, défini le dogme et déclaré que de science certaine ils acceptaient pour authentiques les citations des pères attestant la foi orthodoxe telles que les renfermait la lettre de saint Agathon, lettre lue en séance publique au moins une fois d'après les actes, deux fois d'après le *Liber Pontificalis*, mais en tout cas lettre dont les pères sur la demande du patriarche Georges avaient obtenu, on se le rappelle, des copies qui en facilitaient l'examen le plus minutieux. Cette définition, cette déclaration, sanctionnées l'une et l'autre par la déposition de Macaire, par le rétablissement du nom de Vitalien sur les diptyques, par l'expulsion de l'archimandrite Étienne, étaient des faits irrévocables, des sentences dogmatiques sur lesquelles, sauf ratification du souverain pontife, il n'était plus possible de revenir. Il est vrai que le volume présenté par les légats avait été,

[1] Labbe, tom. VI, col. 771-779.

après une première lecture, mis sous les trois scellés des patrices, de la légation apostolique et du patriarcat. Puisqu'on les scellait si minutieusement, dira-t-on, c'est qu'on avait l'intention de les ouvrir pour les discuter plus tard. L'objection est plus spécieuse que réelle. Au moment où l'on apposait ainsi le sceau de l'authenticité sur la collection de textes présentée par les légats, on en faisait autant pour les trois volumes de Macaire. L'intention était de se servir des uns et des autres dans la discussion officielle avec ce patriarche. Mais depuis la déposition de ce dernier et l'expulsion de son disciple Étienne, la discussion était close. Les témoignages cités dans la lettre de saint Agathon, et reconnus authentiques par le concile, avaient suffi en surabondance pour établir la vérité dogmatique. L'examen auquel on allait se livrer de nouveau sur la collection présentée par les légats devenait donc une superfétation complétement inutile. Sauf l'intention de gagner du temps, ce qui pourrait bien avoir été le mobile secret d'une partie de l'assemblée, on ne trouve aucune raison de justifier ce procédé. Il y a plus, c'est que les textes renfermés dans le volume des légats se trouvèrent presque identiquement les mêmes que ceux de la lettre de saint Agathon. Or, on venait d'approuver solennellement ceux-ci, il n'y avait donc point à leur faire subir un nouveau contrôle. Le P. Colombier a parfaitement saisi et noté cette anomalie. « Au point où l'on était arrivé, dit-il, il semble que la tâche du concile fût à peu près terminée. En effet, que lui restait-il encore à faire? Convaincre les hérétiques vivants par leurs propres écrits, confirmer la condamnation prononcée contre les morts, dresser une profession de foi opposée aux erreurs anathématisées; après quoi, les pères pouvaient retourner à leurs églises [1]. » D'après le savant auteur, la nouvelle de la mort du pape saint Agathon arrivée à Constantinople dans l'intervalle de la neuvième session à la dixième (8-18 mars 681) aurait déterminé le revirement. Ce motif, nous l'avons vu plus haut, ne peut subsister devant les

[1] P. Colombier, *La condamnation d'Honorius; Études religieuses*, mars 1870, pag. 385.

preuves historiques, nombreuses, décisives, fixant la mort d'Agathon non point au 10 janvier 681 mais à la même date de l'an 682. Le motif n'est donc pas acceptable, mais le revirement n'en fut pas moins réel. Un plan hostile à l'église romaine, contradictoire à tout ce qui venait de se passer au sein de l'assemblée, se combina dès lors et se poursuivit manifestement dans les sessions suivantes. Le fait est certain : nous essaierons d'en faire connaître les véritables causes, à mesure que les événements passeront sous les yeux du lecteur.

37. La dixième *actio* se tint le 18 mars, dans des conditions numériques fort différentes du passé. Le chiffre de cinquante pères était resté jusque là invariable, même après la déposition de Macaire et l'expulsion de l'archimandrite Étienne, puisque l'arrivée des deux évêques de Sardes et d'Ériza avait immédiatement comblé exactement le vide. Cette fois, douze autres évêques survenus de nouveau prirent séance ; ils appartenaient pour la plupart au patriarcat d'Antioche. C'étaient Jean de Thessalonique, Philaléthès de Césarée en Cappadoce, Jean de Syda, Justin de Tyane, Alypius de Gangres, Cyprien de Claudiopolis, Polyeucte de Myre en Lycie, Théodore de Stauropolis en Carie, Isidore de Rhodes, Epiphane des Euchaïtes, Théodore de Prœnete et Demetrius de Teni. Leurs noms apparaissent pour la première fois au procès-verbal de la séance, ouverte par le diacre et primicier des notaires Constantin, qui fit en quelques mots l'énoncé de l'ordre du jour, portant vérification du volume de textes présenté par les légats et réception de la profession de foi écrite, promise par Théodore de Mélitène et ses prétendus adhérents. En faveur des nouveaux arrivés, l'empereur fit donner lecture des procès-verbaux de toutes les séances précédentes. Après quoi, le diacre et *notarius* byzantin, Pierre, apporta au milieu de l'assemblée des manuscrits sur parchemin et recouverts de lames d'argent, renfermant les œuvres authentiques des pères. Un autre diacre et *notarius*, Salomon, donna lecture du volume présenté par les légats. Les témoignages, au nombre de trente-neuf, en faveur du dogme des deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, étaient empruntés à saint Léon le Grand, saint

X[e] session.

Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Épiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin, saint Ephrem d'Antioche, saint Jean évêque de Scythopolis. On citait ensuite une constitution de l'empereur Justinien I contre les acéphales, et enfin un passage de saint Anastase d'Antioche, tiré de son acceptation synodique du *tomus dogmaticus* de saint Léon le Grand. Sauf les trois derniers, tous avaient déjà été cités dans la lettre de saint Agathon. Chacun des textes, soigneusement collationné sur les exemplaires du patriarcat byzantin, fut trouvé d'une rigoureuse exactitude. Le titre de saint donné à Anastase d'Antioche provoqua de la part de Basile, évêque de Gortyne (Crète), une interpellation. « Je demande, dit-il, si le vénérable et œcuménique synode ratifie le titre de saint attribué à Anastase ? » Théodore de Mélitène répondit : « Nous honorons tous Anastase d'Antioche comme un saint. L'Orient tout entier lui reconnaît ce titre. Anathème à qui ne reçoit pas sa parole. » Tous les pères, confirmant cet avis, dirent : «Amen[1].» Après la vérification des textes orthodoxes, on passa à celle des extraits empruntés aux livres hérétiques de Themistius, Anthime, Sévère, Théodore, Paul, Théodore de Pharan. Confrontés avec les exemplaires des archives, chacun des passages cités fut reconnu authentique. Sur la demande des légats apostoliques, on joignit à cette liste d'écrivains hétérodoxes le nom d'Apollinaire. Un texte, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque byzantine, dans lequel cet hérésiarque affirmait l'unité d'opération en Jésus-Christ fut ajouté au recueil des légats. La séance se termina par la lecture d'une profession de foi orthodoxe, écrite et signée par les quatre évêques Théodore de Mélitène, Pierre de Nicomédie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypæpe, ainsi que par les diacres Georges, Denys, Anastase, Étienne, et par les moines Anastase et Georges. La main étendue sur

[1] Deux évêques du nom d'Anastase se succédèrent sur le siége d'Antioche; le premier, promu en 561, mourut en 598, après avoir été exilé pour la foi par l'empereur Justin. Sa fête se célèbre le 21 avril. Son successeur périt en 609, massacré par les Juifs durant une sédition. Il est honoré le 21 décembre. C'est de ce second Anastase qu'il est question ici.

le livre des Évangiles, chacun d'eux fit serment de croire, enseigner et professer le dogme des deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ. L'ordre du jour était épuisé. Aucune division nouvelle ne s'était produite au cours de cette *actio*. Les évêques récemment admis au concile avaient accepté sans réclamation les aetes précédents. En réalité, il ne restait plus autre chose à faire qu'à lire la profession de foi contenue dans la lettre de saint Agathon avec les anathèmes contre les hérétiques monothélites, et à se séparer en paix. Une motion, en apparence inopinée, se produisit au dernier moment. Le prêtre et archimandrite Georges, apocrisiaire de Théodore vicaire apostolique du patriarcat de Jérusalem, réclama la parole. « Très-pieux prince, dit-il, je requiers du saint et œcuménique concile la lecture des lettres synodiques adressées jadis par le patriarche de Jérusalem Sophronius, de vénérable mémoire, au patriarche de cette impériale cité, Sergius. Celui-ci refusa de les recevoir. Je demande que le concile, après en avoir entendu la lecture, statue sur leur orthodoxie. — Il sera fait ainsi que vous le demandez, » répondit Constantin et la séance fut levée [1].

38. Quel pouvait être l'intérêt du prêtre hiérosolymitain, Georges, dans cette réclamation inattendue? L'orthodoxie de Sophronius n'était contestée par personne. Tout le monde savait en Orient que le patriarche monothélite Sergius avait refusé la communion de ce saint et illustre défenseur de l'orthodoxie. Mais on avait, dans la VIII[e] *actio*, formellement anathématisé Sergius. Par conséquent, la réhabilitation de Sophronius, s'il y avait lieu d'en faire une, était complète. Cette fois encore, il nous est impossible de méconnaître l'existence d'une tactique non plus seulement destinée à gagner du temps, mais à lancer le concile dans l'examen posthume de tous les écrits dont il plairait à l'initiative de chacun d'exiger la lecture. Si l'on songe au préjugé répandu dans tout l'Orient contre l'orthodoxie des lettres d'Honorius, on entrevoit le but qui se cachait derrière ces revendications individuelles. Cepen- XI[e] session.

[1] Labbe, tom. VI, col. 780-847.

dant les légats du siége apostolique ne firent entendre aucune protestation. Ils n'avertirent pas l'empereur de la fausse direction donnée aux débats. Pourquoi ce silence? Nous finirons peut-être par le savoir. En attendant, l'ordre du jour fut ponctuellement suivi dans la XI[e] *actio*, qui eut lieu le surlendemain 20 mars. Mais dans ce court intervalle, trente-six évêques nouveaux apparaissent pour la première fois sur la liste du procès-verbal, savoir : Platon d'Ancyre en Galatie, Tiberius de Laodicée en Phrygie, Cosmas de Synada, Étienne d'Antioche de Pisidie, Théopemptus de Justinopolis, Jean de Perga, Théodore de Tarse, Zacharie de Léontopolis en Isaurie, Georges de Milet, Pierre de Mésembrie, Pierre de Sozopolis en Thrace, Jean de Nysse, Théodore de Thermæ, Zoetus de Chrysopolis (province d'Asie), Patricius de Magnésie, Théodore de Pergame, Étienne d'Uranopolis, André de Mniza, Jean de Melitopolis, Jean de Philadelphie, Mennas de Carallia en Phrygie, Callinique de Colonia en Arménie, Tiberius d'Amissa, Sergius de Sinope, Georges de Junopolis, Georges de Cratia, Platon d'Adrianopolis, Patricius des Ilusi, Pierre d'Appia, Alexandre de Nacolie, Domitius de Prymnesia, Constantin de Barata, Paul de Sozopolis en Pisidie, Plusianus de Sylle, Théodore de Nazianze et Étienne de Paros [1]. Trente-six évêques, dont aucun n'assistait à la séance du 18, surgissent donc tout à coup et siégent à celle du 20 mars. Avec les moyens de locomotion actuels, si le fait au lieu de se passer à Constantinople en l'an 681, s'était produit à Rome au concile du Vatican, l'an de grâce 1870, il serait parfaitement vraisemblable. Un seul train de chemin de fer aurait suffi à un arrivage bien plus nombreux encore. Mais à Constantinople, au VII[e] siècle, une pareille coïncidence est réellement extraordinaire, si extraordinaire que franchement, pour notre part, nous n'y croyons pas. Des évêques d'Arménie, de Thrace, de Galatie, de Cilicie, de Phrygie, du Pont, de la Pisidie, c'est-à-dire des points les plus divers de l'empire d'Orient, transportés tous avec leur suite comme par un coup de baguette à Constantinople, le même jour, à la même heure, de

[1] Labbe, tom. VI, col. 849.

façon à faire une invasion d'ensemble à point nommé dans la salle conciliaire ; cela ne nous paraît, dans les circonstances et le milieu historique donnés, ni vrai ni vraisemblable. Mais enfin à la dernière rigueur cela est possible : dès lors nous raisonnerons, malgré notre conviction personnelle, exactement comme si les choses se fussent passées de la sorte. Voici donc trente-six évêques absolument étrangers à tous les actes conciliaires précédemment accomplis, apportant à la réunion leurs préjugés monothélites, leur hostilité invétérée contre le siége de Rome. Dans les quelques heures écoulées depuis leur arrivée si soudaine, ils ont appris de leurs collègues que le très-pieux empereur Constantin préside en personne l'assemblée ; qu'il veut la réunion avec Rome, l'adoption du dogme des deux volontés ; qu'il a ratifié la déposition pour fait de monothélisme du patriarche d'Antioche, Macaire, c'est-à-dire pour la plupart d'entre eux de leur propre patriarche. Avec les quatorze évêques récemment arrivés en deux autres groupes depuis quinze jours, ils forment un total de cinquante pères, nombre égal à celui qui composait les neuf premières sessions. D'avance on peut donc prévoir qu'un esprit nouveau va s'introduire dans l'assemblée ; les faits ne justifieront que trop cette prévision.

Lecture de la synodique de Sophronius.

39. Le diacre Constantin, faisant toujours office de promoteur, rappela l'ordre du jour portant uniquement lecture de la lettre synodique de Sophronius. Avant d'y procéder, on reprit, par ordre de l'empereur, celle de toutes les précédentes séances. L'arrivée de trente-six évêques nouveaux rendait cette lecture indispensable. La lettre de Sophronius lue par le lecteur et notarius Agathon, qui apparaît ici pour la première fois et dont le nom se retrouvera plus tard sous notre plume, ne donna lieu à aucune observation. Elle se termina sans que le concile prononçât d'une façon ni d'autre sur l'orthodoxie de Sophronius, ce qui est fort étonnant puisque tel était l'objet précis de la requête présentée l'avant-veille par le prêtre Georges, délégué du vicariat apostolique de Jérusalem. Au lieu d'inviter l'assemblée à se prononcer sur cette question, « l'empereur et le saint synode, d'après le texte des actes officiels, dirent : Nous avons entendu la lecture des lettres synodiques de Sophro-

nius, ἐν εἰδήσει καὶ τῶν νῦν ἀναγνωσθέντων συνοδικῶν γεγόναμεν. Maintenant nous demandons aux légats du siége apostolique s'ils désirent qu'on passe à l'examen de quelques documents nouveaux [1]. » Un tel procédé nous paraît inexplicable. La lettre synodique de Sophronius occupe vingt-quatre colonnes in-folio [2], elle n'avait pas dû demander moins de deux heures pour la lecture publique. On ne la lisait qu'afin de statuer sur son orthodoxie, et quand cette laborieuse lecture est terminée, sans se mettre le moins du monde en peine de demander aux pères le jugement qu'ils en portaient, on passe outre. Le représentant du patriarcat de Jérusalem qui, l'avant-veille, avait requis le « saint et œcuménique concile » de se prononcer formellement sur le point de savoir « si cette lettre était ou non orthodoxe, ἔιτε ὀρθοδόξως ἔχουσιν, ἔιτε καὶ οὔ [3], » ne réclame point la sentence qu'on lui avait promise. Il était là pourtant, le procès-verbal en fait foi. Cette lecture provoquée par lui devait aboutir à la glorification du patriarche hiérosolymitain Sophronius de sainte mémoire. Il ne rappelle pas au concile ses engagements, il ne proteste pas, il ne dit rien. Aucun des pères ne fait à ce sujet la moindre observation. Au mépris de toutes les lois de convenance, de logique, de courtoisie, de simple bon sens, on passe outre. Ceci nous paraît plus inexplicable mille fois que l'arrivée soudaine de trente-six évêques. Des relais de poste pouvaient pour une fois faire un tour de force, mais un concile général manquer de logique, cela n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais. Faut-il croire qu'il y a une lacune dans les actes? c'est notre avis. Cette lacune est-elle le résultat d'une mutilation calculée après coup et volontaire? Nous ne le savons pas, et il importe peu. Nous marchons désormais sur un terrain où les découvertes de ce genre ne seront pas rares. Si pourtant on voulait raisonner dans le sens qu'il n'y eut pour l'incident ni lacune dans les actes ni mutilation dans leur texte, on sera obligé de convenir que la lecture de la lettre de

[1] Labbe, tom. VI, col. 900.

[2] Dans la collection du P. Labbe, la lettre de Sophronius commence à la colonne 854 et finit à la colonne 900, le grec et le latin en regard.

[3] Labbe, tom. VI, col. 846, E.

Sophronius, n'ayant pas pour objet la justification de ce patriarche, était une perte de temps illogique, oiseuse, absurde, ou bien qu'elle cachait la pensée de créer un précédent afin de pouvoir ensuite déférer à l'examen du concile tous les documents dont il plairait à chacun de réclamer la lecture. Au lieu d'une lacune ou mutilation dans les actes, nous serions ainsi sur la trace d'une manœuvre frauduleuse. L'invitation faite aux légats de déclarer s'ils n'avaient point quelque pièce nouvelle à produire, révèle la même tendance. Leur réponse n'est ni moins curieuse ni moins significative. Voici en quels termes ils s'exprimèrent : « Votre piété, très-grand prince, n'ignore pas, et votre saint concile sait de même que les lettres de notre très-saint pape Agathon ont mis dans tout son jour la foi orthodoxe et apostolique ; elles l'ont appuyée par de nombreuses citations des pères. Nous-mêmes, pour surabondance de preuves, nous avons présenté un volume de témoignages conformes, dont l'authenticité a été reconnue par tous. Dans ce même volume étaient réunis les passages des hérétiques en opposition avec la doctrine des saints pères. Ces textes impies professaient le monothélisme. Ils ont été confrontés avec les exemplaires conservés dans vos archives, et leur authenticité a été également reconnue. La vérité orthodoxe est donc manifestement établie pour tous, la malice et l'impiété des hérétiques sont dévoilées. Cependant ayant eu connaissance que des écrits trouvés en la possession de Macaire et de son disciple Étienne leur ont été enlevés et sont maintenant déposés dans les archives du patriarcat, si votre piété impériale et le concile le désirent, on pourrait faire apporter ces opuscules pour savoir quelle doctrine ils renferment[1]. » Telle aurait été, d'après le texte officiel des actes, la réponse des légats. Mais elle implique à première vue et dans son seul énoncé une contradiction manifeste. Les légats commencent par déclarer que la question dogmatique est résolue, que la malice et l'impiété des hérétiques sont dévoilées, et ils finissent par demander une nouvelle enquête sur ces mêmes hérétiques canoniquement con-

[1] Labbe, tom. VI, col. 900.

damnés, après ample examen, dans les huitième et neuvième sessions. L'illogisme d'une pareille conduite est flagrant. Son irrégularité ne l'est pas moins. Il n'est plus permis de revenir sur la sentence unanime d'un concile œcuménique. Les légats ont-ils réellement tenu le langage qu'on leur prête? Après avoir posé des prémisses dont la conséquence nécessaire devait être la clôture de la discussion, ont-ils terminé par une conclusion diamétralement opposée? Oui, s'il faut en croire les actes; non, s'il faut en croire le bon sens. Mais enfin si les actes disent vrai, les légats se sont gratuitement contredits eux-mêmes. On ne prend pas d'ordinaire un pareil rôle de gaîté de cœur. Ils subissaient donc pour le moment une pression morale; peut-être voulaient-ils par la lecture des œuvres de Macaire et de son disciple Étienne, prouver aux évêques subitement arrivés en si grand nombre la justice de la sentence portée contre le patriarche hérétique.

Dépouillement des nouveaux papiers de Macaire.

40. Quoi qu'il en soit, le diacre et archiviste Georges, récemment compromis dans l'incident de Théodore de Mélitène, fut chargé par l'empereur de produire les écrits auxquels les légats avaient fait allusion. Georges s'acquitta rapidement de sa mission; il revint du *chartophylacium* avec deux volumes en parchemin et un *quaternio* de papier, tous trois écrits de la main d'Étienne, portant sa signature et celle de Macaire. « Ces écrits ont été découverts, dit-il, au palais impérial de Philippicus, où ils étaient mêlés à d'autres ouvrages provenant du monastère de Chrysopolis. » A la lecture, il se trouva que le premier volume contenait la profession de foi de Macaire déjà lue dans les sessions précédentes. Constantin déclara qu'il était inutile de l'entendre de nouveau. La seconde pièce était intitulée : « Discours prosphonétique adressé au très-pieux, pacifique et grand empereur Constantin par Macaire évêque de Théopolis (Antioche). » A l'énoncé de ce titre, Théophane abbé de Baïa, l'un des membres de la députation romaine, prit la parole : « Très-pieux prince, dit-il, on donne le nom de discours prosphonétique, ou historique, à une harangue officielle prononcée au sénat par un évêque ou prêtre et adressée à l'empereur. Or, Macaire d'Antioche n'a jamais, que nous sachions, eu l'occasion de

prononcer devant votre majesté une harangue de ce genre. S'il en a préparé une, il était dans son droit. Mais tant qu'il ne l'avait pas prononcée, il lui était interdit d'en distribuer les exemplaires. Cependant je suis témoin qu'il en a envoyé des copies à Rome, en Sardaigne et en diverses provinces d'Occident, violant ainsi toutes les règles canoniques et toutes les convenances sociales. » — L'accusation de Théophane était précise, formelle, grave. Il ne s'agissait de rien moins que d'un faux en écriture officielle, sciemment, volontairement, publiquement pratiqué par Macaire. Le concile œcuménique ne releva pas cette accusation ; il n'en prit nul souci, il ne prononça ni un mot de blâme ni une exclamation indignée. Il se tut, laissant à l'empereur le soin de répondre. Pogonat le fit en ces termes : « Je ne me souviens pas en effet que Macaire ait jamais prononcé devant moi un discours prosphonétique. Il m'a seulement remis divers écrits que je n'ai pas lus, et que je ferai plus tard apporter ici, pour que le saint synode en prenne connaissance. En attendant, qu'on lise ce prétendu discours prosphonétique. » On le lut donc, ajoutent les actes. C'était un tissu de propositions hérétiques où le monothélisme était ouvertement enseigné. Le concile entendit tout cela sans protester contre l'erreur dogmatique, pas plus qu'il n'avait protesté contre le crime matériel de faux. On passa à la lecture du second volume. Il renfermait d'abord une pièce intitulée : « Discours envoyé par Macaire archevêque de Théopolis au prêtre et moine africain Lucas, auteur d'un traité contre la nouvelle hérésie des Maximiens [1]. » La lecture en fut entreprise, mais elle dura si longemps que les pères l'interrompirent, et prononcèrent enfin une condamnation énergique. « Ce discours au moine Lucas, dirent-ils, affecte la forme syllogistique d'Aristote, mais toutes ses propositions sont contraires à la doctrine des conciles généraux et des pères, subversives de la foi et du dogme ecclésiastique, contraires à la vérité, souvent même

[1] On se rappelle que, pour Macaire et les monothélites, le martyr saint Maxime, défenseur du dogme des deux volontés en Jésus-Christ et apologiste du pape Honorius, était devenu un hérésiarque plus dangereux qu'Eutychès ou Nestorius.

contradictoires entre elles. Inutile d'en continuer la lecture. Qu'on passe à la seconde partie du volume. » Elle renfermait une dissertation de Macaire commençant par ces mots : *Adversus expugnatores quidem propter pietatem instantiæ.* Non moins longue que la pièce précédente, on ne put en achever la lecture. Le saint synode, après avoir longtemps écouté en silence, arrêta de nouveau le lecteur. « Nous jugeons, dirent les pères, qu'on ne doit pas poursuivre davantage la lecture d'un écrit si nuisible aux âmes. Secouant donc la poussière des fables impies de Macaire et de son disciple Étienne, nous les frappons d'un légitime anathème. Afin d'établir la conformité de leurs erreurs avec celles des hérétiques avérés dont les légats du siége apostolique ont produit les citations, nous voulons qu'on choisisse dans ces trois volumes de Macaire les textes manifestement blasphématoires, προφανεῖς βλασφημίας, et qu'on les insère *in extenso* dans les actes. — On va, dit l'empereur, exécuter l'ordre du saint concile [1]. »

Fin de la XIe session.

41. En effet on choisit diverses propositions blasphématoires, διάφοροι βλασφημίαι, contenues dans les trois volumes de Macaire, et on les transcrivit au registre des actes, pour constater leur conformité avec celles des autres hérétiques. Les propositions ainsi extraites des volumes de Macaire anathématisées *in globo* par le concile comme « blasphématoires, contraires à la doctrine des précédents synodes généraux et des pères, subversives de la foi orthodoxe, contraires à la vérité, » sont au nombre de onze. La sixième, sur laquelle nous appelons toute l'attention du lecteur, est ainsi conçue : « Texte de l'hérétique Macaire, extrait de son prétendu discours prosphonétique au très-pieux empereur, commençant par ces mots : *Mirum quid, invictissime Domine.* » — « Ils ont condamné absolument et anathématisé tous nos saints pères qui soutenaient contre eux le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ. Au nombre de ces saints pères, se trouve Honorius de Rome, lequel a professé notoirement le ἓν θέλημα, en un mot ils ont condamné tous ceux qui ont dit une seule opération, sans respect

[1] **Labbe, tom. VI, col. 900-903.**

pour la doctrine des saints pères, lesquels ne reconnaissent dans le Christ qu'une seule opération vivifiante μίαν ζωοποὶον Χριστοῦ τὴν ἐνέργειαν [1]. » — Tel est intégralement le texte de la sixième proposition extraite des trois volumes de Macaire comme « hérétique, blasphématoire, contraire à la vérité, » et insérée par ordre du concile, avec ces notes flétrissantes, dans le procès-verbal officiel des actes. S'il est blasphématoire et contraire à la vérité de dire comme Macaire que notoirement le pape Honorius « a professé le monothélisme, » évidemment il sera légitime et conforme à la vérité de dire qu'Honorius n'a pas professé notoirement le monothélisme. La déduction est rigoureuse, logique, incontestable. Elle ressort nettement d'une déclaration solennelle, itérative, raisonnée, du VI[e] concile général de Constantinople en sa onzième session tenue le 20 mars 681 sous la présidence personnelle de l'empereur Constantin Pogonat. Voilà certes un résultat fort inattendu. Jusqu'ici l'on avait dit, écrit, imprimé, proclamé sur les toits que le VI[e] concile œcuménique avait flétri, condamné, anathématisé Honorius, proscrit sa mémoire, biffé son nom des diptyques, effacé ses images de tous les monuments religieux et de toutes les églises. Mais on se gardait bien de mentionner à côté de cette condamnation prétendue œcuménique la sentence absolument opposée que nous signalons aujourd'hui, et qui forme une contradiction de plus à joindre à toutes celles dont les dernières sessions du VI[e] concile général nous ont déjà offert tant d'exemples. Retenons donc ce fait capital de la justification d'Honorius, qui termina la onzième session. L'empereur leva la séance en disant : « Il suffit pour cette journée. Désormais les affaires de notre république chrétienne devant absorber toute mon attention, je charge les très-glorieux patrices Constantin, Anastase, Polyeucte et Pierre de tenir ma place dans les futures réunions du saint et œcuménique concile. La cause d'ailleurs est presque terminée, et les questions importantes sont dès maintenant résolues [2], τῆς παρούσης ὑποθεσέως τῶν πλέιστων καὶ καιριωτέρων κεφαλαίων ἐπι τῆς ἡμῶν εὐσεβείας ἤδη πραχθέντων. » Ces quelques mots

[1] Labbe, tom. VI, col. 906, B. — [2] Labbe, tom. VI, col. 908.

ont une importance qui n'échappera à personne. L'empereur, sans autre souci des formes canoniques, délègue à quatre patrices la présidence d'un concile général. En fait, Constantin avait personnellement exercé jusque-là cette présidence sans réclamation. La tolérance du concile avait pu légitimer jusqu'à un certain point cette situation anormale. Mais l'idée de déléguer un pouvoir déjà anticanonique à quatre patrices est le comble de l'irrégularité. Constantin lui-même le sentait ; il se hâta de prévenir les objections et de rassurer la conscience des pères en ajoutant que son absence personnelle et l'étrange substitution de ses délégués ne pourraient avoir grand inconvénient, puisque l'œuvre du concile était presque achevée et les questions importantes déjà résolues. On accepta cette explication, on reçut cette assurance, et l'assemblée se sépara.

§ V. Sessions acéphales.

XIIe session. 42. Deux jours après, le 22 mars, la XIIe session s'ouvrit, disent les actes, « devant le siége vénérable du très-pieux, chrétien et grand empereur Constantin, dont la personne était représentée selon son ordre par les très-glorieux patrices Constantin, Anastase, Polyeucte et Pierre, présents et entendants [1]. » Voilà, il faut l'avouer, un singulier protocole pour un concile œcuménique. Mais nous n'en sommes plus à compter les étonnements de ce genre. Le siége de l'empereur, son trône, si l'on veut, était assez vénérable pour que, même vide, il fût le centre de tous les respects. Si un fauteuil avait ce prestige, on devine bien que les quatre hauts personnages représentant la majesté vivante du César absent n'étaient ni moins redoutés ni moins redoutables. « Ils prirent séance, ajoutent les actes, de chaque côté (*ex latere*) du vénérable siége impérial. » Tous les évêques présents à la session précédente assistèrent à celle-ci; la liste du procès-verbal constate l'arrivée de trois nouveaux : Straton de

[1] *Proposito venerando sessu piissimi et Christo amabilis magni imperatoris Constantini, secundum jussionem ejus, ex persona ejus præsentibus et audientibus gloriosissimo*, etc. (Labbe, tom. VI, col. 908).

Soli, Tychon de Citium (île de Chypre), Théodose de Psibeli. Cette liste du procès-verbal, comme toujours, inscrit en tête le nom des trois légats apostoliques, « les prêtres romains Georges et Théodore et le vénérable diacre Jean, représentants du très-saint et très-bienheureux Agathon pape de l'antique Rome. » Les trois évêques de Porto, Paterno et Rhegium, délégués du synode romain, le prêtre Théodore délégué de Ravenne, et les quatre abbés des monastères de Rome et d'Italie figurent à leur rang. En apparence, tout semble pacifique et régulier, sauf cette étrange délégation de la présidence aux quatre patrices, dont nul ne conteste le droit ni ne discute l'autorité. Le diacre et notarius Constantin ouvrit comme à l'ordinaire la séance. Mais cette fois il s'adressa d'abord aux très-glorieux patrices, puis au concile, et le fit en ces termes : « Préoccupés comme vous l'êtes de soumettre à l'examen le plus minutieux tout ce qui peut conduire à la très-exacte compréhension de notre foi orthodoxe et immaculée, votre gloire sait, et le saint et œcuménique concile se souvient que, dans le cours de la précédente séance, lorsqu'on donna lecture du prétendu discours prosphonétique de Macaire, sa sérénité instruite par Dieu même, le très-pieux et grand empereur daigna parler de quelques papiers remis entre ses mains par Macaire. Jusqu'ici l'empereur ne les a point lus; il veut les communiquer au concile afin qu'il en soit pris connaissance. Or, le très-glorieux patrice et questeur Jean, chargé par sa sérénité impériale d'apporter ces documents, se tient derrière le voile de la porte attendant de vous un ordre d'introduction. » Les très-glorieux juges et le saint concile jugèrent à propos de laisser attendre le patrice Jean; ils demandèrent la lecture des procès-verbaux précédents. Sans doute il ne s'agissait que d'un procès-verbal ou compte-rendu sommaire, autrement la lecture eût pris deux jours et deux nuits. Après cette formalité, ils dirent : « Qu'on introduise le très-glorieux patrice et questeur. » Ce haut fonctionnaire fit en quelques mots l'exposé de sa mission. « L'empereur, dit-il, en me chargeant de transmettre au saint concile ces *codices*, a daigné me donner l'ordre de vous assurer en son nom qu'il ne les a points lus, qu'il n'en sait même pas le contenu

ni le titre. Il les a trouvés au milieu d'une foule d'autres pièces, et ainsi que vous pouvez le voir, il vous les transmet tout scellés [1]. » Quel pouvait bien être l'intérêt de l'empereur à cette déclaration qu'il avait déjà faite lui-même à la séance précédente, que le diacre et notarius venait de répéter encore, et que le glorieux patrice Jean renouvelle avec tant d'insistance dans sa harangue? Un tel luxe de précautions pour affirmer un fait aussi simple et dégager d'avance si soigneusement la responsabilité de l'empereur, afin qu'il fût bien stipulé que celui-ci n'avait pas lu les pièces, qu'il n'en connaissait pas même le titre, produit sur nous une impression très-exactement contraire à celle qu'on voulait donner aux membres du concile. Qu'importait à la valeur intrinsèque des nouvelles pièces de Macaire, que l'empereur eût pris ou non la peine de les lire? La question était tranchée, quant à l'hérésie du patriarche d'Antioche, depuis la huitième session. En reprenant partiellement l'examen des divers écrits de ce patriarche, on perdait le temps au pied de la lettre et on suivait une voie anti-canonique. Ce n'était pourtant point par intérêt pour Macaire que l'empereur et le parti grec agissaient de la sorte. Ce personnage trop compromis ne pouvait être réhabilité. Dans sa chute définitive, il entraînait la condamnation posthume des patriarches byzantins Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre. Quel échec pour le siége de Constantinople, qui disputait à la chaire apostolique de Rome la double prérogative du principat hiérarchique et de l'infaillibilité doctrinale! Si l'on ne pouvait prévenir ce résultat, il fallait à tout prix en atténuer l'importance et placer le siége apostolique dans une situation telle qu'une partie du verdict dirigé contre les hérésiarques monothélites allât directement le frapper lui-même. En un mot, si l'on ne pouvait empêcher la condamnation de Sergius et de ses successeurs, on ne désespérait pas d'y faire comprendre le pape Honorius. Voilà le piége qui se cachait sous ces diverses manœuvres. La première et la plus habile sans contredit fut la déclaration par laquelle l'empereur, annonçant qu'il ne présiderait plus les sessions

[1] Labbe, tom. VI, col. 913.

en personne, ajoutait que son absence serait sans inconvénient, puisqu'il n'y avait plus de questions importantes à traiter. Or, il parlait ainsi au moment même où l'on allait saisir le concile de la plus importante, de la plus grave, de la plus vitale de toutes les questions, la condamnation doctrinale d'un pape. Évidemment si quand il tenait ce langage l'empereur eût paru savoir ce qui allait se passer, il aurait assumé vis-à-vis de tout le concile la responsabilité du plus impudent mensonge. Il fallait donc absolument pour le succès de l'intrigue, que l'empereur semblât ignorer le contenu des fameux papiers remis par Macaire. Ce fut en effet le dépouillement de ces papiers qui introduisit, d'une façon en apparence fortuite, la question d'Honorius dans les délibérations conciliaires. Dès lors, nous comprenons la triple affirmation officielle de l'empereur lui-même, du diacre et notarius Constantin, du très-glorieux patrice et questeur, répétant tous trois, avec une insistance d'autant plus suspecte qu'elle semblait plus inutile, que « l'empereur n'avait pas lu les papiers de Macaire, qu'il n'en connaissait ni le titre ni le contenu. » Et comme preuve de la bonne foi impériale, le très-glorieux questeur montrait aux pères les sceaux intacts apposés sur l'enveloppe.

Fin de la XIIe session.

43. Le plan était bien concerté. L'exécution fut cependant plus pénible que ses auteurs n'avaient pu le supposer, et beaucoup moins pacifique qu'on ne le croit généralement. « Quand le patrice Jean eut cessé de parler, reprennent les actes, les très-glorieux juges et le saint concile dirent : Qu'on reçoive les *codices* apportés par l'envoyé impérial. » Les notarii du concile les reçurent donc des mains du haut fonctionnaire. L'enveloppe extérieure portait un cachet de cire au monogramme de l'empereur. Chacun des *codices* était protégé par un cachet semblable. Nous ne voyons pas très-bien comment le sceau impérial apposé de la sorte prouvait que l'empereur, ou quelque confident en son nom, n'avait pas d'abord pris connaissance de ces volumes. Mais le concile ne fit aucune observation. Il s'associa seulement aux très-glorieux juges pour donner congé au questeur en ces termes : « Le patrice Jean a rempli la mission qu'il tenait de la confiance impé-

riale. Il peut maintenant se retirer [1]. » Le haut fonctionnaire ne paraît pas s'être rendu à cette invitation, car nous le retrouverons bientôt en fonction dans l'assemblée. Les juges et le concile ordonnèrent ensuite la lecture des fameux *codices*. Elle fut faite par le lecteur et notarius byzantin Antiochus. La première pièce était le pseudo-discours prosphonétique de Macaire, déjà lu précédemment. Juges et concile demandèrent qu'on ne leur en infligeât pas de nouveau l'audition. Le seconde pièce, autant qu'on peut en juger par les quelques lignes initiales, était le récit d'une audience accordée par le patriarche de Constantinople à deux évêques, Zacharie de Léontopolis et Georges d'Adras en Isaurie, délégués près de lui par Macaire. Le patriarche de Constantinople qui avait donné cette audience, était-il le fameux Théodore au rôle si énigmatique? nous ne le savons pas, car dès les premières phrases, les juges firent cesser la lecture, en disant : « Cette pièce est étrangère à la question qui nous occupe. Nous estimons inutile de la produire [2]. » Au point de vue historique, cet incident est regrettable ; il nous prive d'un document qui peut-être fournirait son contingent de révélations curieuses. La troisième pièce était une lettre de Sergius de Constantinople à l'évêque de Phase, Cyrus, où le monothélisme était ouvertement professé. Le concile en entendit la lecture. Mais il fit supprimer celle de la prétendue lettre du patriarche Mennas au pape Vigilius. « Cette pièce est apocryphe, dirent les très-glorieux juges, nous avons précédemment eu la preuve de sa supposition. » Vinrent ensuite les actes du ve concile général, version également apocryphe, dont les juges firent également supprimer la lecture. Tout ce fatras de documents hérétiques ne présentait jusque-là aucun intérêt. Mais ce n'était que le prélude. Le lecteur Antiochus arriva enfin à ce titre : « Copie de la lettre de Sergius de Constantinople au pape romain Honorius. » Cette fois on atteignait le but. La lettre fut lue intégralement, elle fut suivie de la réponse d'Honorius, dont la lecture s'acheva de même sans donner lieu à la moindre observation. Quand le lecteur eut fini, les

[1] Labbe, tom. VI, col. 913. — [2] Labbe, tom. VI, col. 913.

très-glorieux juges et le saint concile dirent : « Il conviendrait d'apporter des archives tous les *regesta* et écrits dogmatiques adressés par Sergius soit à Honorius, soit à Cyrus d'Alexandrie, à Sophronius ou à tous autres, ainsi que les rescrits d'Honorius à Sergius sur la question de dogme, afin de les collationner avec le texte des *codices* offerts par Macaire au très-pieux empereur notre maître. » L'archiviste Georges, chargé de cette mission, témoigna la joie qu'elle lui causait par ces quelques mots : « Je cours aux archives, et suivant l'ordre du saint synode, j'en rapporterai tout ce que je pourrai trouver en ce genre [1]. » Le complot marchait à merveille. Pour en seconder le mouvement et l'entourer d'une surabondance de formalités légales, les très-glorieux juges s'avisèrent de députer trois évêques, Jean de Rhegium, Georges de Cyzique et Domitius de Prusias, près du patriarche hérétique Macaire, afin de savoir s'il reconnaissait comme lui appartenant les papiers remis sous son nom par l'empereur au concile. Quand les très-glorieux juges eurent cette belle imagination, ils ne s'aperçurent point sans doute de l'injure qu'ils faisaient à l'empereur en mettant sa parole en suspicion ; d'autre part, ils ne songèrent pas que Macaire, anathématisé comme hérétique et solennellement déposé dans la VIIIe session, se trouvait par rapport au concile dans une situation où d'après les règles canoniques il n'était plus permis de communiquer officiellement avec lui. L'assemblée ne fit aucune réclamation ; les légats du saint-siége ne dirent pas un mot, du reste ils n'ouvrirent pas une seule fois la bouche durant toute la session, et nous verrons bientôt pourquoi. Enfin les trois évêques désignés, sans en excepter, s'il faut en croire les actes, celui même de Rhegium, l'un des trois délégués du synode romain, ne firent aucune difficulté : ils partirent pour exécuter leur mandat et s'adjoignirent les magnifiques Paul et Jean, secrétaires impériaux avec le religieux lecteur et notarius Agathon. A propos de ces deux magnifiques secrétaires impériaux Paul et Jean, il n'est pas inutile de noter que leur présence à la

[1] Labbe, tom. VI, col. 933.

session n'a laissé aucune trace dans la liste officielle placée en tête du procès-verbal. Cette liste ne nomme, en fait de laïques, que les quatre très-glorieux patrices et juges. Pourquoi cette dissimulation? Évidemment la liste est incomplète, ou bien elle aura subi quelque mutilation. A leur retour, les cinq envoyés rendirent compte de leur mission en ces termes : « Selon l'ordre de votre gloire, et celui du saint et œcuménique concile, nous nous sommes transportés au palais patriarcal. Là étant entrés dans la cellule où réside Macaire, nous lui avons demandé s'il reconnaissait pour siens les *codices* en parchemin, le *quaternio* de papier et les divers opuscules remis par l'empereur. Après les avoir parcourus, Macaire a déclaré qu'il les reconnaissait parfaitement [1]. » De son côté, l'archiviste Georges revint avec tous les *regesta* demandés. La lettre de Sergius à Cyrus fut collationnée par le lecteur Antiochus, assisté du très-glorieux questeur Jean, encore un laïque qui n'avait aucun droit de se trouver là, dont la liste du procès-verbal ne fait nulle mention, et que les actes eux-mêmes nous représentent comme ayant quitté l'assemblée sur l'invitation des juges et du concile après le dépôt officiel des papiers de Macaire. Tout cela, il faut en convenir, est bien étrange. Enfin, la lettre du pape Honorius fut collationnée par le même lecteur Antiochus et par Jean de Porto, l'un des évêques délégués du synode romain. Ceci n'est pas moins étrange. Mais les actes le disent, et ils ne laissent pas même soupçonner la moindre protestation de la part de cet évêque suburbicaire de Rome, lequel avait assisté au synode romain présidé par Agathon, souscrit avec cent vingt-cinq de ses collègues sa foi à l'infaillibilité dogmatique du saint-siége, et par conséquent reconnu l'orthodoxie intrinsèque des lettres d'Honorius. Quoi qu'il en soit, les textes furent reconnus conformes. Les très-glorieux juges dirent alors : « Le saint et œcuménique concile doit maintenant déclarer son sentiment sur les écrits de Sergius de Constantinople, d'Honorius pape de Rome et de Sophronius de Jérusalem, dont il a entendu la lecture. » Encore ici nous ferons remarquer la préten-

[1] Labbe, tom. VI, col. 936.

tion exorbitante des très-glorieux juges qui décrètent d'accusation un pape avec une semblable désinvolture, sans même lui faire l'honneur de le nommer au premier rang. Mais du moins cette fois, les légats apostoliques vont faire entendre une protestation indignée. Non. Ils n'assistaient donc pas à cette procédure inouïe, à cette séance impossible où quatre laïques mettaient en accusation la foi d'un vicaire de Jésus-Christ, d'un successeur de saint Pierre? La liste officielle du procès-verbal les cite comme présents. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur ce point. Le fait est que les actes ne citent d'eux aucune parole. Le concile répondit aux très-glorieux juges qu'il statuerait dans la réunion prochaine sur les écrits de Sergius, d'Honorius et de Sophronius. Le pape n'obtenait pas du concile un rang plus honorable que celui où l'avaient placé les juges. Ces derniers firent alors une communication solennelle au nom du très-pieux empereur. « Le grand prince notre maître, dirent-ils, espère que Macaire viendra à résipiscence. Dans ce cas, le concile permettrait-il que ce patriarche, malgré la déposition dont vous l'avez frappé, fût rétabli sur son siége? » Poser une pareille question c'était insulter à la fois le bon sens, le droit canonique, l'assemblée tout entière. Bien qu'habitués à une obéissance passive, les évêques orientaux sentirent leur conscience se réveiller sous ce coup de fouet. Ils déclarèrent unanimement que Macaire ne serait jamais rétabli par eux dans sa dignité épiscopale. « Au lieu de le réhabiliter, dirent-ils, nous prions l'empereur de l'envoyer en exil. » Les évêques et les clercs du patriarcat d'Antioche s'avancèrent alors près de l'estrade des juges, et dirent : « Nous supplions votre gloire d'obtenir de l'empereur qu'il soit pourvu à la nomination d'un autre patriarche, afin de faire cesser la viduité de notre église. — Les très-glorieux juges répondirent en ces termes : Nous agirons dans le sens de votre requête. De son côté, le saint et œcuménique concile voudra bien dans sa prochaine réunion se prononcer, comme il l'a promis, sur Sergius, Honorius et Sophronius. » Ainsi finit cette ignominieuse séance.

Sessions acéphales du VI[e] concile œcuménique.

44. Arrêtons-nous un instant pour mesurer le chemin parcouru en quelques jours. C'était le 20 mars que les pères avaient implicitement proclamé l'orthodoxie d'Honorius, et dès le 22, Honorius se trouve positivement mis en accusation, sans qu'aucun des membres du concile juge à propos de réclamer. Le 20 mars, l'empereur Constantin annonce qu'il ne présidera plus en personne, que toutes les questions importantes sont vidées. Le 22 mars, la cause la plus importante qui puisse être jamais soumise à un concile est introduite officiellement. L'empereur n'est pas là ; il n'y a que son siége vide : quatre patrices *à latere* président sous le titre de « très-glorieux juges. » L'attitude de ces quatre patrices est remarquable. Au début de la séance, les actes les associent toujours au concile en ces termes : *gloriosissimi judices et sancta synodus dixerunt*. Mais à la fin, on ne s'astreint même plus à ce protocole, et « les très-glorieux juges » seuls proposent, décident, ordonnent. Ils insistent surtout sur la nécessité pour le concile de juger la mémoire de Sergius, d'Honorius et de Sophronius. Trois fois ils y reviennent : *Sanctum vestrum et universale concilium de Sergio, de Honorio et Sophronio quæ ei visa fuerint prosequatur* [1]. — *Hoc quidem sancta synodus peragat* [2]. — *Vestra sancta synodo in futuro secretario quæ promissa sunt super Sergio, Honorio atque Sophronio opere adimplente* [3]. Ils osent demander la réhabilitation de Macaire ; ils se consolent de n'avoir pu l'obtenir, en exigeant la condamnation d'Honorius. Mais de quel droit ces quatre sénateurs, très-humbles valets d'un césar byzantin, ont-ils jamais pu présider canoniquement un concile œcuménique? En vérité, si quelque chose ici doit nous étonner plus encore que cette monstruosité historique, c'est le silence absolu gardé sur elle depuis deux cents ans par tous les adversaires d'Honorius. On dirait que les actes du VI[e] concile ne furent étudiés sérieusement par aucun de ceux qui en ont le plus parlé. Le temps est enfin venu de les montrer tels qu'ils sont, irréguliers, anticanoniques, nuls, dans

[1] Labbe, tom. VI, col. 936, E. — [2] Labbe, tom. VI, col. 937, A. — [3] Labbe, tom. VI, col. 940, A.

toute la période où le fauteuil vide de l'empereur présidait les séances, parlait, décidait, tranchait par la bouche de quatre sénateurs *a latere*. Il n'est donc point question ici d'attaquer l'authenticité de ces actes. Nous les regardons comme authentiques. Tout au plus fait-on figurer dans la liste préliminaire des assistants, les légats apostoliques, malgré leur absence, de même qu'on voit apparaître dans le cours de queques sessions des laïques dont le nom n'est pas mentionné sur la liste du procès-verbal. Mais ces fraudes sont légères, en comparaison de l'incroyable abus d'un concile présidé par un fauteuil vide et dirigé tyranniquement par quatre ὕπατοι. Il a fallu tout le servilisme de l'épiscopat byzantin pour se prêter à cette comédie sacrilége. Depuis longtemps ces réflexions nous étaient familières, car depuis longtemps nous avions étudié feuille à feuille le texte grec et latin des actes du VI[e] concile œcuménique, lu et relu les 534 pages grand in-folio qu'ils absorbent dans le format de Mansi, de Labbe et d'Hardouin. Le concile fut très-réellement acéphale à partir de la XI[e] session; la simple inspection des actes le prouve surabondamment. Toutefois il nous paraissait impossible qu'un fait si facile à constater n'eût pas été signalé par d'autres que par nous. Il nous paraissait impossible que le secret d'une intrigue ourdie et menée à fin par des grecs, n'ait pas été trahi par d'autres grecs. Le siége de Constantinople, qui devait le plus profiter de l'humiliation du siége romain, avait eu plus tard, dans les autres patriarcats d'Orient, des rivaux et des ennemis. Une indiscrétion venue de ce côté était très-vraisemblable. En dirigeant en ce sens nos investigations, il y avait tout lieu d'espérer quelque découverte. Enfin, lors du concile de Florence, l'intérêt général des grecs était l'union avec Rome pour échapper à l'invasion définitive du mahométisme. Là aussi on pouvait compter sur quelques indications précieuses. Le champ à parcourir était immense, mais un seul mot révélateur, s'il se rencontrait quelque part, suffirait pour compenser le labeur d'une telle recherche. Nos prévisions et nos espérances ne devaient pas être déçues.

Texte inédit des annales d'Eutychius,

45. En l'an 933, deux siècles et demi après la tenue du VI[e] concile général, à l'époque où le schisme de Photius avait triomphé

établissant la situation acéphale.

en Orient, le siége patriarcal d'Alexandrie était occupé par Eutychius, l'un des hommes les plus érudits de son temps, et célèbre dans les histoires arabes sous le nom encore aujourd'hui respecté de Saïd-Ibn-Batrik. Il a laissé des annales universelles commençant à la création du monde et finissant à l'an 937 de notre ère. Cet ouvrage écrit en arabe, fut publié pour la première fois avec traduction latine en 1698, à Oxford, par l'orientaliste anglican Edward Pocock [1]. Déjà le nom et l'ouvrage d'Eutychius ont été cités par nous, à propos des documents sur le pape Honorius tirés de la dissertation de Fausto Naironi. La valeur historique des Annales du patriarche alexandrin est d'ailleurs attestée par Georges Hamartolus, qui les cite fréquemment sous le titre de « Chronique d'Alexandrie, » comme une source de renseignements précis et positifs [2]. Eutychius lui-même prend soin d'avertir le lecteur qu'il a composé son ouvrage de textes empruntés à tous les manuscrits anciens ou modernes dont il a pu prendre connaissance, qu'il s'est uniquement préoccupé de rechercher partout la vérité, *juxta accuratam veri rationem* [3]. Or, dans le court récit qu'il consacre au VIe concile œcuménique, Eutychius s'exprime en ces termes : « Le patriarche de Rome Agabio (Agathon), après avoir reçu de l'empereur les lettres relatives à la convocation d'un synode général pour terminer la controverse monothélite, rassembla d'abord cent vingt-quatre évêques d'Occident. Il choisit ensuite trois légats du nombre des prêtres et des diacres qui le servaient à l'autel du Seigneur, et les fit partir pour Constantinople avec quelques représentants du synode romain. A leur arrivée, ils furent admis à l'audience impériale. Constantin de son côté convoqua cent soixante-neuf évêques orientaux, lesquels ajoutés aux cent vingt-quatre du synode romain représentés par

[1] Edward Pocock, anglican, théologien et orientaliste, né à Chivaly dans le Berkshire en 1604, successivement chapelain de la factorerie anglaise d'Alep, puis professeur d'arabe et d'hébreu à Oxford, mourut dans cette dernière ville en 1691.

[2] Cf. Georg. Hamartol., *Chronic.*, lib. IV, cap. CCXXVII; *Patr. græc.*, tom. CX, col. 834; A. Eutych., *Annal.; Patr. græc.*, tom. CXI, col. 1090, A.

[3] Eutych., *Annal., Præfat.; Patr. lat.*, tom. CXI, col. 967.

délégués forment un total de deux cent quatre-vingt-douze. Mais les évêques orientaux répudièrent les trois légats envoyés par le patriarche de Rome Agabio, *at rejectis tribus diaconis qui ab Agabio patriarcha Romano missi fuerant*. Le patriarche Georges de Constantinople demeura président de ce VI[e] concile, *fuitque hujus concilii sexti præses Georgius patriarcha Constantinopoleos*. On prononça l'anathème contre Macaire d'Antioche, Cyrus d'Alexandrie, Honorius patriarche de Rome, Théodore, Paul et Pierre de Constantinople [1]. » Voilà donc enfin nettement articulé le fameux secret des sessions acéphales du VI[e] concile œcuménique. Les trois légats du siége apostolique en furent exclus : *rejectis tribus diaconis qui ab Agabio patriarcha romano missi fuerant*. Toute l'intrigue fut conduite par Georges de Constantinople. Ceci nous explique le silence gardé par les légats dans les circonstances les plus graves et les plus décisives. Ils avaient été répudiés, exclus, rejetés des séances. Leur nom cependant figure sur la liste officielle qui précède chaque procès-verbal. C'est une fiction mensongère. Par un procédé en sens inverse, le nom de Théodore de Constantinople manque absolument dans les actes, pendant qu'Eutychius, confirmant explicitement la donnée du *Liber Pontificalis*, mentionne cet ex-patriarche parmi les monothélites compris dans la condamnation et l'anathème.

Textes conformes de Théophane, etc.

46. C'est la première fois que la révélation d'Eutychius trouve place dans une histoire de l'Église. Tant est souvent laborieuse et tardive la reconstruction posthume de la vérité ! La voie est maintenant ouverte, et nous ne doutons pas que d'autres témoignages du même genre se rencontrent plus tard sous la plume des érudits de l'avenir. Dès à présent nous avons le droit de déclarer acéphales les sessions du VI[e] concile œcuménique où la mémoire d'Honorius fut jugée et condamnée. Cette conclusion, qui ressortait déjà pour nous de l'examen des actes officiels, est historiquement autorisée par le texte des Annales d'Eutychius. Le point capital savoir, que le VI[e] concile œcuménique n'était pas

[1] Eutychius, *Annales*; *Patr. græc.*, tom. CXI, col. 1114.

présidé par les légats du saint-siége dans les sessions où fut jugé Honorius, pouvait d'ailleurs depuis longtemps s'établir par les témoignages concordants de divers auteurs grecs déjà connus. La Chronographie de Théophane, ouvrage d'une authenticité et d'une exactitude incontestables, s'exprime ainsi : « Le concile fut présidé par le très-pieux empereur et par les pieux patriarches[1]. » Pas un mot des légats. Le *Libellus synodicus* ou « Manuel des conciles » de Photius est plus explicite. Voici ses paroles : « La présidence sur tous les autres fut accordée à Georges de Constantinople, en sa qualité de patriarche de la ville impériale. Les deux prêtres et le diacre envoyés par le très-saint pape Agathon eurent rang parmi les premiers d'entre les pères[2]. » Saint Germain de Constantinople dit de même : « Le VI[e] concile œcuménique fut présidé par Georges. » Le *Syntagma canonum* de Blastarès dit : « Furent déclarés présidents de ce concile, Georges patriarche de Constantinople, les légats du pape Agathon, et les représentants des patriarcats d'Alexandrie et de Jérusalem[3]. » Nous pourrions multiplier à l'infini les citations de ce genre. Elles établissent nettement la prétention unanime des grecs à revendiquer pour le patriarche Georges de Constantinople l'honneur d'avoir présidé en première ligne le VI[e] concile œcuménique, d'avoir tenu dans un rang inférieur les légats du saint-siége, ces mêmes légats dont Eutychius nous apprend l'exclusion positive. S'il restait encore quelque doute sur les véritables dispositions de ces grecs s'ingéniant à créer des précédents schismatiques au sein même d'une assemblée dont le but était la réunion des deux églises, un texte de Nilus Doxapatris, archiviste du patriarcat de Constantinople en 1143, achèverait de porter sur ce point la lumière. Voici les paroles de Doxapatris dans sa *Notitia patriarcalium tronorum :* « Tant que Rome fut le centre du pouvoir civil, elle eut également la prééminence spiri-

[1] Theophan., *Chronograph.; Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 731.

[2] Photius, *Libell. synodic. seu Epist. ad Michaelem Bulgar. princip.; Patr. græc.*, tom. CII, col. 647.

[3] Matt. Blastar., *Syntagm. alphabetic. canon.*, *Præfat.*, cap. XVI; *Patr. græc.*, tom. CXXXIX, col. 987.

tuelle. Mais quand elle cessa d'être la maîtresse du monde, quand elle fut asservie aux barbares, aux goths et à toutes les autres races étrangères, elle perdit avec l'empire ses priviléges et sa primatie. Constantinople hérita de ses prérogatives, parce que Constantinople était restée la capitale de l'empire. Le premier trône, celui de Rome, ayant cessé de commander, disons mieux ayant été arraché et séparé des autres, celui de Constantinople a succédé à tous ses pouvoirs. C'est ce que le VIe concile saint et œcuménique voulut établir par son XXXVIe canon : « Nous décrétons que le trône de Constantinople jouit de priviléges égaux à celui de l'antique Rome [1]. » Ce fameux trente-sixième canon fut édicté en effet par le conciliabule *in Trullo* connu sous le nom de quinisexte, il se tint quelque temps après et se donna comme la prolongation légitime du VIe concile œcuménique. On voit maintenant clair dans cette série d'intrigues. On comprend l'importance qu'attachaient les byzantins à la condamnation posthume d'un pape de l'antique Rome.

Témoignage explicite de Caryophille.

47. Mais en dernière analyse l'œuvre de ténèbres devait se retourner contre ses auteurs. A l'époque du concile de Florence, les grecs invoquaient encore comme un argument invincible contre la suprématie doctrinale des papes, la prétendue condamnation d'Honorius. Nilus Cabasilas, métropolitain de Thessalonique, dans une dissertation intitulée : *De causis dissensionum et de papæ primatu*, revenait à chaque page sur l'incident d'Honorius. Il disait d'avance tout ce que nous avons entendu répéter sur cette thèse à l'époque du concile du Vatican. Même fougue de langage, mêmes menaces, mêmes injures. Or, voici ce que l'évêque d'Iconium, Cariophylle, répondait à Cabasilas : « Vous dites qu'Honorius a été condamné par un concile œcuménique. Non, vous répondrai-je. Le concile n'était pas œcuménique en ce moment, il était acéphale. En voulez-vous la preuve ? Lisez les instructions du pape saint Agathon à ses légats. Agathon savait, et tout l'univers en était

[1] Nilus Doxapatrius, *Notit. patriarcal. tronor.* ; *Patr. græc.*, tom. CXXXIII, col. 1100 et suiv.

assez instruit par les œuvres de saint Maxime, que les patriarches de Constantinople s'obstinaient à compter Honorius au nombre des monothélites. Il lui était donc facile de prévoir les efforts que feraient les orientaux pour comprendre Honorius dans la condamnation des hérétiques. Voilà pourquoi saint Agathon, trois fois de suite, dans sa lettre à Constantin, restreint le pouvoir des légats aux termes précis de la décision du synode romain, *ut simpliciter satisfaciant in quantum eis duntaxat injunctum est, ut nihil profecto præsumant addere, minuere aut mutare.* Il ajoute qu'on ne réussira jamais à prouver que contrairement aux promesses de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre se soit jamais écarté de la tradition apostolique, ni qu'il ait sanctionné les innovations de l'hérésie; *a tramite apostolicæ traditionis nunquam errasse probabitur, nec hæreticis novitatibus depravata succubuit.* Enfin, il y revient encore en affirmant que ses prédécesseurs n'ont jamais manqué à leur devoir de mettre en garde les pontifes de Constantinople contre l'hérésie, en les exhortant à s'abstenir au moins par leur silence de toute participation avec l'erreur, *ut a pravi dogmatis hæretici errore saltem tacendo abstinerent.* Ainsi Agathon limitait le pouvoir de ses légats à la définition de foi exclusivement; il leur enjoignait de proclamer qu'aucun pontife romain n'a jamais erré dans la foi; il circonscrivait le rôle historique d'Honorius dans la sphère déterminée où ce pape avait agi, savoir les efforts tentés par lui pour obtenir des patriarches byzantins le minimum possible, le silence sur la question controversée. Et maintenant de deux choses l'une : Les orientaux eurent ou n'eurent pas pour complices dans la condamnation d'Honorius les légats d'Agathon. Si les légats étaient absents, il est clair que la séance fut acéphale. Si les légats y assistèrent et donnèrent leur consentement, il est clair qu'ils dépassèrent illicitement leur mandat et usèrent d'un pouvoir que ne leur avait pas donné le pontife romain. Et comment ce pontife aurait-il pu les autoriser à anathématiser Honorius, quand il avait expressément déclaré par écrit que nul pape de Rome n'avait erré dans la foi? Or, Agathon qui tenait ce langage était le dixième pape après Honorius. Donc, dans l'un ou l'autre cas, la séance où fut condamné

Honorius était acéphale. Donc il est pleinement avéré qu'Honorius ne fut point condamné par un concile œcuménique, mais par une faction d'orientaux[1]. » Ainsi parle un grec, Matthieu Cariophylle, s'adressant à d'autres grecs et réfutant victorieusement les assertions de Nilus Cabasilas. Il y a plus, dans ce même concile de Florence, où la question d'Honorius fut aussi énergiquement controversée qu'elle put l'être de nos jours à celui du Vatican, elle paraissait si peu sérieuse aux chefs avoués du schisme, que Marc d'Ephèse, l'un d'entre eux et le seul qui s'obstina plus tard dans l'erreur, disait : « En dehors du *Filioque* dont je n'admettrai jamais l'orthodoxie, toutes les questions qui nous divisent peuvent être résolues en une heure [2]. » Le père Gratry ne savait pas cela, lorsque, compromettant à la fois son caractère sacerdotal, sa réputation d'érudit et son titre d'académicien, il répétait sur tous les tons qu'Honorius avait été condamné par un concile œcuménique pour avoir professé l'hérésie *ex cathedra*. Mgr Héfelé n'en savait pas davantage lorsqu'il rédigeait en latin l'affirmation de l'académicien français. Mais ce qu'ils ignoraient l'un et l'autre, l'Église catholique dépositaire de la tradition, gardienne incorruptible de la vérité, en avait implicitement conservé le souvenir. Plaise à Dieu qu'éclairés enfin par l'expérience, par les leçons de l'histoire et par la double définition de Florence et du Vatican, les fidèles n'hésitent plus entre l'école des erreurs byzantines, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, et le *magisterium ex cathedra* du successeur de saint Pierre dont la foi est infaillible !

48. Et maintenant nous pouvons retourner dans la salle du dôme, au palais de Byzance, pour assister à la fameuse session acéphale où la mémoire du pape Honorius fut anathématisée par les évêques d'Orient. Les clameurs vociférées contre l'hérétique Honorius pape de l'antique Rome, loin d'être pour nous un objet de scandale, Ouverture de la XIIIe session.

[1] Matth. Cariophyll., *Refutatio Nili Cabasil. Thessalonic.*; *Patr. græc.*, tom. CXLIX, col. 764-765.

[2] *Unum duntaxat sedulo investigandum, dixit Ephesinus, nempe de processione Spiritus Sancti*; *cætera vero omnia unius horæ spatio expediri possunt.* (Joseph. Methonens., *Synaxarium concil. Florent.*; *Patr. græc.*, tom. CLIX, col. 1103, B.)

nous seront un enseignement salutaire. Elles nous apprendront ce que deviennent un épiscopat nombreux, une église florissante lorsque, séparés de la pierre de l'unité, ils se révoltent contre l'autorité infaillible du vicaire de Jésus-Christ. La XIIIe *actio* eut lieu le 28 mars 681. Le protocole est toujours le même : « Au nom du Seigneur et dominateur Jésus-Christ, sous le règne des sérénissimes Flaviens les très-pieux Constantin auguste et perpétuel empereur, et ses frères que Dieu conserve, Héraclius et Tibère. » Chronologiquement cette mention des deux frères Tibère et Héraclius, laquelle figure comme un cliché en tête des actes jusqu'à la XVIIIe et dernière session (16 septembre 681), est fausse. Héraclius et Tibère venaient d'avoir le nez coupé, au milieu du cirque, par ordre de leur auguste frère Pogonat. Après quoi, ils avaient été envoyés en exil. A partir de cette barbare exécution, les décrets impériaux ne portèrent plus d'autres noms que ceux de Constantin Pogonat et de son héritier présomptif Justinien. Les actes du VIe concile font seuls exception à la nouvelle formule cancellaresque, nécessitée par un événement si tragique. Peut-être les archivistes et *notarii* du patriarcat byzantin se disaient-ils qu'un prince, même avec le nez coupé, pouvait monter quelque jour sur le trône. Ils raisonnaient juste. On ne saurait les blâmer d'avoir pris leurs précautions en conséquence, et de s'être mis en règle avec toutes les sortes d'éventualités. Passons donc sur ce détail et continuons la lecture du protocole. « En présence du très-vénérable trône (προτιθεμένου τοῦ σεβασμιωτάτου σέσσου, *proposito venerando admodum sessu*) de notre empereur Constantin très-pieux et très-aimé du Christ, par ordre de sa divine sérénité et sagesse, prirent place, les représentants de sa personne les très-glorieux patrices et consuls (ὕπατοι) Constantin, Anastase, Polyeucte et Pierre. En même temps, prit séance le saint et œcuménique concile, réuni par décret impérial dans cette royale cité de Constantinople que Dieu conserve ; savoir les vénérables prêtres Théodore, Georges et le vénérable diacre Jean tenant la place du très-saint et très-bienheureux Agathon pape de l'antique Rome, le très-saint et très-bienheureux Georges archevêque de la Rome nouvelle, Constantinople au

nom magnifique (μεγαλωνύμου)[1]. » Suivent tous les noms d'évêques, de prêtres et d'abbés dans le même ordre qu'aux sessions précédentes, les députés du synode romain, le prêtre délégué de l'église de Ravenne, les quatre abbés des monastères de Rome et de Sicile. Enfin la mise en scène est exactement celle que nous avons vu se reproduire aux précédentes séances. Les pères sont identiquement ceux qui, le 20 mars, huit jours auparavant, avaient déclarée « blasphématoire, contraire à la vérité » l'accusation d'hérésie contre Honorius. Le fait est vraiment curieux; si les actes ne l'attestaient, nous en douterions nous-mêmes. Mais enfin, c'est un fait; chacun peut le constater, et la contradiction d'Honorius absous et anathématisé à huit jours d'intervalle par les mêmes pères, dans la même salle du dôme au palais byzantin, sous la présidence fictive du même fauteuil impérial, sous la direction réelle des quatre mêmes sénateurs, restera désormais acquise à l'histoire. Les partisans et les adversaires d'Honorius auront, suivant leur appréciation personnelle, le choix entre la session du 20 et celle du 28 mars 681. Quant à la présence des légats du saint-siége, malgré l'insertion stéréotypée de leur nom à la liste du procès-verbal, nous savons à quoi nous en tenir par le témoignage d'Eutychius : *Rejectis tribus diaconis qui ab Agabio patriarcha romano missi fúerant.* Les légats apostoliques ne diront en effet pas un seul mot.

Sommation au concile par les présidents laïques d'avoir à juger Honorius.

49. La séance s'ouvrit selon l'habitude par quelques paroles du diacre et primicier des notaires Constantin, lequel s'exprima en ces termes : « Le saint et œcuménique concile se souvient qu'il a promis aux très-glorieux juges de prononcer aujourd'hui la sentence sur les défunts patriarches Sergius, Honorius et Sophronius. De plus, après que la sainte assemblée eut confirmé la décision prise contre Macaire, les révérendissimes évêques et religieux clercs, dépendant du patriarcat d'Antioche, ont exprimé le vœu que le très-pieux et sérénissime empereur notre maître pourvût à la nomination d'un titulaire au siége vacant. » L'astucieux primicier des notaires supprimait absolument de son résumé la seconde

[1] Labbe, tom. VI, col. 940.

partie de la requête, celle qui demandait l'exil de Macaire. En revanche, il accentuait fort convenablement la nécessité de juger le pape Honorius. Georges de Constantinople, l'illustre archevêque, dut être content de l'habileté de son diacre. Adoucir la situation d'un hérétique vivant et flétrir la mémoire d'un pape mort, c'était un coup de maître en diplomatie. « Les très-glorieux juges, » sans doute par ostentation d'impartialité, « demandèrent conjointement avec le saint concile, la lecture préalable du procès-verbal de la séance précédente. » Cette formalité eut lieu. Après quoi, les très-glorieux juges seuls, en leur nom et avec l'autorité que leur donnait leur présidence déléguée officiellement par l'empereur, dirent : « Le saint et œcuménique concile doit maintenant tenir la promesse qu'il a précédemment faite, *prosequatur sanctum et universale vestrum concilium quæ in antelatis ab eo promissa sunt* [1]. » Laconique injonction, dont la brièveté même est significative ! On dirait que ces quatre laïques ont peur de nommer Honorius, et d'exiger d'une assemblée d'évêques le jugement et la condamnation d'un pape. Ils ont le ton impératif, *prosequatur vestrum concilium*, parce qu'ils parlent comme représentants de César ; mais ils ont un reste de pudeur, parce qu'ils sont chrétiens. Au lieu d'articuler nettement le nom du pape qu'ils veulent faire condamner, ils se bornent à rappeler au concile acéphale sa promesse. Cela ne manque pas d'analogie avec le dialogue des juifs du temple de Jérusalem et le traître Judas. Les ménagements d'ailleurs étaient superflus ; le concile comprit à demi-mot, et s'empressa de répondre.

Condamnation et justification d'Honorius.

50. Il le fit en ces termes : « Selon la promesse faite par nous à votre gloire, nous avons examiné les épîtres dogmatiques adressées à Cyrus de Phase et à Honorius, jadis pape de l'antique Rome, par Sergius, jadis patriarche de cette capitale bénie de Dieu. Nous avons examiné de même la réponse d'Honorius. Ces trois écrits entièrement opposés aux traditions apostoliques, aux définitions des saints conciles, aux témoignages de tous les pères approuvés par l'Église, renferment les fausses doctrines des hérétiques. En

[1] Labbe, tom. VI, col. 943.

conséquence nous les répudions absolument, et nous les exécrons comme le poison des âmes. Détestant ces dogmes impies, nous avons jugé nécessaire de proscrire nominativement la mémoire de Sergius, le premier apologiste des impiétés monothélites de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, de Pierre et de Paul, ces trois derniers jadis patriarches de cette royale cité, lesquels ont partagé la même erreur : enfin nous proscrivons la mémoire de Théodore jadis évêque de Pharan. Mention expresse de chacun de ces personnages a été faite par le très-saint et trois fois bienheureux Agathon, pape de l'antique Rome dans sa lettre à notre grand empereur. Il déclare hérétiques ces mêmes hommes que nous soumettons à l'anathème. Nous croyons devoir èn même temps proscrire de la sainte Église catholique de Dieu et anathématiser Honorius jadis pape de l'antique Rome, parce que, dans sa réponse à Sergius, il a suivi en tout les opinions de celui-ci et qu'il a autorisé ses dogmes impies. Quant à la synodique de Sophronius, l'ayant trouvée orthodoxe, nous la rangeons parmi les monuments de la sainte, catholique et apostolique Église, voulant que le nom vénérable de Sophronius soit réintégré aux sacrés diptyques [1]. » Tel est le texte exact de la condamnation d'Honorius. Point de discussion préalable, aucune controverse sur la question historique, sur le sens vrai de la lettre d'Honorius, sur les explications qu'en avaient données le pape Jean II, le secrétaire Jean Sympon, le fameux martyr de l'orthodoxie saint Maxime. Est-ce possible ? Les légats du siége apostolique, s'il fallait en croire la liste du procès-verbal, eussent assisté muets à une pareille violation de toutes les règles canoniques, de toutes les lois du sens commun. En dehors des légats, dans cette assemblée de quatre-vingts évêques, pas un ne rappelle des faits connus de tous, les écrits de Maxime si répandus en Orient, l'apologie d'Honorius adressée par le successeur de ce pape à l'empereur Constantin III. Mais nous savons déjà que les légats du saint-siége avaient été écartés. Quant aux quatre-vingts évêques, leur silence ne fut pas si absolu qu'on le suppose. Voici en effet ce qu'on lit en grec à la marge du jugement synodal :

[1] Labbe, tom. VI, col. 944-945.

« Le divin Maxime martyr de la foi, contemporain d'Honorius, et l'adversaire courageux du monothélisme, dans sa « Conférence avec Pyrrhus », démontre victorieusement l'innocence d'Honorius, ὑπεραπολογεῖται τοῦ Ονορίου: il atteste que la lettre de ce pape est orthodoxe. Voici le texte exact : « *Pyrrhus*. Passe pour Vigilius. Mais que direz-vous d'Honorius lequel, dans sa lettre à mon prédécesseur, a positivement professé le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ? — *Maxime*. A votre avis, quel est l'interprète le plus autorisé, qui soit en état de donner le véritable sens de la lettre d'Honorius? Celui qui l'a rédigée au nom de ce pape, le secrétaire qui vit encore et dont la vertu, le talent et la foi sont en honneur dans tout l'Occident? ou bien les byzantins qui parlent à leur guise? — *Pyrrhus*. Évidemment celui qui a composé la lettre est le plus autorisé à en expliquer le véritable sens. — *Maxime*. Eh bien, l'auteur de cette lettre, celui qui l'a composée, est le même qui, en qualité de secrétaire du pape Jean IV, dans une lettre adressée par ce dernier à l'empereur Constantin, disait : « Quand nous avons parlé d'une seule volonté en Jésus-Christ, il ne s'agissait nullement de la volonté du Sauveur en tant que Dieu et en tant qu'homme, mais exclusivement de sa volonté humaine. Sergius en effet avait mandé qu'un certain nombre de personnes prétendaient établir l'existence en Jésus-Christ du dualisme contradictoire de la volonté humaine. Nous avons répondu que ce dualisme n'existait pas dans le Sauveur, qu'il n'y avait point en lui la lutte de la chair contre l'esprit, mais une seule volonté telle que l'humanité avant la chute la possédait essentiellement. Cela est tellement le sens vrai de notre lettre que nous y employons explicitement les termes consacrés de chair et d'esprit en opposition l'un avec l'autre. Or ces termes ne sauraient en aucune façon s'appliquer à la divinité. » — Telle est cette note marginale : elle figure parallèlement à la sentence de condamnation dans les actes officiels. Qui l'a écrite? Nous ne le savons. Mais elle existe, et chacun de nos lecteurs peut le constater, à la colonne 946 du VI[e] volume de la collection du P. Labbe. L'antidote se trouve ainsi à côté du poison. Les arguments qui se fussent produits dans le débat, si le débat n'avait point été étranglé de parti

pris, se retrouvent après tant de siècles comme une protestation d'autant plus éloquente qu'elle fut plus tyranniquement étouffée. La citation empruntée à saint Maxime, enregistrée par une main inconnue à la marge du procès-verbal officiel, est parfaitement authentique. On peut la lire encore aujourd'hui exactement conforme, complétement identique, dans le tome XCI de la *Patrologie grecque*, col. 328. Comment se fait-il qu'aucun des pamphlétaires qui en ces derniers temps proclamaient la condamnation d'Honorius par un acte prétendu œcuménique du VI[e] concile, n'ait dit un seul mot de l'incident? Nous n'avons point à donner le motif de leur silence, le lecteur se chargera de le deviner.

Remerciement des présidents laïques au concile.

51. Après que le concile eut ainsi formulé son jugement collectif, sans que les actes nous désignent particulièrement l'orateur chargé pour tous de l'énoncer, les très-glorieux juges daignèrent donner à l'assemblée un témoignage de *satisfecit* et la récompense de sa docilité. Voici textuellement leurs paroles : « Votre saint et œcuménique concile a donné satisfaction à notre requête au sujet des défunts patriarches Sergius, Honorius et Sophronius. Vous vous êtes également prononcés à l'égard de Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie et Théodore de Pharan. Nous demandons maintenant qu'il vous plaise ordonner au diacre ami de Dieu, l'archiviste Georges, de produire tous les registres synodiques, opuscules dogmatiques, lettres et écrits quelconques émanés de ces divers personnages, afin que nous en prenions connaissance. Quant à la requête des révérendissimes évêques et très-religieux clercs du patriarcat d'Antioche au sujet d'un nouveau titulaire pour ce siége, nous l'avons soumise à la divine sollicitude de notre invincible empereur toujours chéri de Dieu. Sa sérénité a donné des ordres pour que l'élection se fît à la manière accoutumée par les révérendissimes évêques et clercs, et fût soumise ensuite à la ratification de son invincible mansuétude [1]. » Ainsi parlèrent ces quatre sénateurs présidents d'un concile. O Byzance ! est-ce assez d'abaissements? et quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre à Jésus-

[1] Labbe, tom. VI, col. 946.

Christ et à l'Esprit-Saint, qui ont délivré pour jamais en nos jours la catholique Église des germes empoisonnés du servilisme césarien ! Toutefois, malgré cette belle assurance que l'empereur était content d'eux et leur permettait d'élire un nouveau patriarche d'Antioche, les quatre-vingts évêques orientaux ne semblèrent pas absolument satisfaits. « Votre gloire, dirent-ils aux quatre patrices présidents, voudrait que le diacre chéri de Dieu, l'archiviste Georges, nous apportât tous les écrits de Pyrrhus, Pierre et Paul de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, Théodore de Pharan, qui se pourront rencontrer dans la bibliothèque du patriarcat. Mais nous jugeons cette production de pièces nouvelles parfaitement inutile. La question est tranchée. Le très-saint pape Agathon a déjà condamné ces divers personnages d'après des textes authentiques extraits de leurs œuvres. Nous-mêmes, nous venons de les anathématiser. C'est chose faite [1]. » Pauvres évêques, ils se croyaient encore le droit d'avoir une opinion ! Les très-glorieux juges ne tardèrent pas à les désabuser. « Sans doute, dirent ces excellents magistrats, la lettre du très-saint et trois fois bienheureux pape Agathon est orthodoxe de tout point, et entièrement conforme à la vérité, ὀρθόδοξος τυγχάνει καὶ τῇ ἀληθείᾳ συμβαίνει. Cependant il est absolument nécessaire que la production des pièces que nous demandons ait lieu, afin de mieux mettre en lumière la secte hérétique [2]. » A ces mots, toute résistance tomba. « Puisque votre gloire insiste, dirent les pères, le diacre chéri de Dieu, l'archiviste Georges peut aller chercher les pièces nouvelles [3]. » On comprend que l'aimable archiviste ne se le fit pas dire deux fois. Le secret de cette comédie était la découverte, vraie ou fausse, dans les archives patriarcales, de la seconde lettre d'Honorius, inconnue jusque là au concile et à l'univers entier. On tenait essentiellement à produire cette nouvelle lettre d'un pape déjà anathématisé et condamné, afin de se procurer la joie de faire renouveler contre sa mémoire la condamnation et l'anathème. Si le dégoût

[1] Labbe, tom. VI, col. 948. — [2] Labbe, tom. VI, col. 948. — [3] Labbe, tom. VI, col. 948.

provoqué par cette intrigue byzantine dont la trame enfin dépouillée laisse voir à nu tous les fils, n'empêchait pas d'insister sur les détails, nous ferions remarquer la parole des quatre laïques *a latere* déclarant que la lettre de saint Agathon est de tout point orthodoxe et conforme à la vérité. Or, la lettre de saint Agathon affirmait qu'aucun pape n'avait enseigné l'erreur; qu'Honorius en particulier n'était nullement coupable. Mais qu'importent ces contradictions des quatre présidents intrus? La vérité ou l'erreur dans leur bouche n'intéresse en rien ni le dogme, ni la foi, ni l'honneur de l'Église. L'incident ne sert qu'à mettre davantage en relief la pression exercée par ces ὑπάτοι byzantins, sur un concile à qui leur présidence elle-même enlevait absolument tout caractère d'œcuménicité. L'archiviste Georges revint bientôt avec les volumineux registres du patriarcat. On lut d'abord une première lettre de Cyrus d'Alexandrie à Sergius, et une seconde du même personnage; puis des extraits de la correspondance de Théodore de Pharan; ensuite, sous le titre de *Tomus dogmaticus*, une compendieuse lettre synodique du monothélite Sergius adressée à Sophronius de Jérusalem; une lettre de Paul de Constantinople au pape Théodore; une lettre de Pierre de Constantinople au pape Vitalien. Rien de tout cela n'intéressait le concile. Les pères se bornaient à interrompre de temps en temps, pour déclarer que ce fatras était monothélite et déjà condamné comme tel. Les très-glorieux juges n'en faisaient pas moins continuer la lecture publique. Enfin, en dernier lieu, l'infatigable archiviste Georges qui réservait soigneusement pour la clôture une pièce d'honneur, annonça qu'il venait de découvrir une seconde lettre du pape Honorius au patriarche Sergius de Constantinople. Cette lettre fut lue par fragments. Après quoi, le saint concile dit : « Tous les livres, parchemins, chartes, papiers dont on vient de nous donner lecture sont hérétiques. Nous jugeons leur impiété et leurs profanes erreurs dangereuses pour les âmes : en conséquence nous les condamnons à être brûlés [1]. » On les brûla

[1] Labbe, tom. VI, col. 972.

en effet séance tenante, et la XIII[e] session prit fin aux lueurs de ce brasier.

XIV[e] session. 52. Cette fois le concile très-réellement n'avait plus rien à faire. Il venait de se déjuger sur la question d'Honorius, d'aider l'archiviste Georges à purifier les cartons de sa bibliothèque, de prouver aux quatre sénateurs présidents *a latere* une docilité à toute épreuve. Que pouvait-on exiger encore d'une bonne volonté aussi déterminée? Le malfaisant génie byzantin qui inspirait les présidents n'avait pas cependant épuisé toutes ses ressources. Une XIV[e] session fut tenue le 5 avril, à huit jours seulement d'intervalle. Ces huit jours avaient suffi pour l'élection et la consécration de Théophane, abbé sicilien de Baïa, lequel paraît au procès-verbal avec son nouveau titre de patriarche d'Antioche, successeur légitime de Macaire. Du reste, même appareil extérieur, même nombre de pères, même mention des légats du saint-siége à la liste du procès-verbal, et même silence absolu de ces légats dans le cours de la séance. Toujours aussi « le très-vénérable fauteuil » vide de l'empereur, et de chaque côté les quatre sénateurs présidents. Le diacre Constantin, en sa qualité de promoteur, donna connaissance de l'ordre du jour et apprit vraisemblablement à la plupart des pères le nouveau service qu'on attendait de leur dévouement. S'adressant aux très-glorieux juges et à l'assemblée : « Votre gloire se rappelle, dit-il, le saint et œcuménique concile n'aura pas non plus oublié que, dans les premières séances, on produisit à leur rang deux volumes en parchemin tirés des archives du patriarcat, et renfermant les actes du V[e] concile œcuménique. En tête du premier de ces volumes se trouvaient trois quaternions (cahiers) ayant pour titre : « Discours de Mennas à Vigilius, pape de l'antique Rome. » Ceux qui *représentaient le très-saint Agathon pape du siége apostolique*, taxèrent cet ouvrage de faux. Ils firent de même au courant de la lecture du second volume, à propos de deux lettres de Vigilius, l'une à l'empereur Justinien de divine mémoire, l'autre à l'auguste impératrice Théodora. Ils arguèrent ces deux lettres de faux et en empêchèrent la lecture. Nous vous rappelons ces faits, afin que vous preniez telle mesure qui pourra

vous agréer [1]. » Voilà donc la nouvelle manœuvre. Un seul pape condamné comme hérétique ne suffisait pas à l'ambition byzantine ; il en fallait un second. Après l'anathème si facilement obtenu huit jours auparavant contre Honorius, on pouvait en espérer un autre contre Vigilius. Que ne peut la persévérance dans le despotisme ? Qui sait pourtant, si l'intrigue avait réussi, combien de siècles se seraient écoulés avant que la mémoire de Vigilius fût disculpée, puisque celle d'Honorius est demeurée si longtemps accablée sous d'aussi misérables calomnies? Le diacre Constantin, dans son petit discours d'ouverture, méritait encore une fois les bonnes grâces du patriarche Georges, son révérendissime maître. Cependant la finesse la plus déliée ne s'avise jamais de tout; et si quelqu'un doit être mille fois plus satisfait encore de l'hypocrite harangue du diacre byzantin, c'est l'historien impartial qui découvre enfin, dans ces quelques phrases très-authentiques auxquelles la haine héréditaire de l'Orient contre le saint-siége dut applaudir, la preuve fort inattendue mais irréfragable de l'absence des légats apostoliques à cette séance. Nous surprenons cette fois les actes officiels en flagrant délit de mensonge. A la page précédente, la liste mentionnait les légats du très-saint pape Agathon comme siégeant en personne, les premiers, et par conséquent, suivant la tradition unanime de tous les conciles, devant aussi les premiers avoir la parole. Or, à la page suivante, par une contradiction manifeste, il se trouve que le diacre promoteur profite de l'absence des légats pour inviter le concile à écouter une lecture précédemment interdite par les légats. On croirait entendre un écolier délivré de la présence du maître. Les légats du pape Agathon avaient déclaré faux et apocryphe le discours de Mennas au pape Vigilius, fausses et apocryphes les lettres de Vigilius à Justinien et à Théodora. Ces trois pièces, sur la réclamation très-légitime et très-justifiée des légats, avaient été écartées comme l'œuvre frauduleuse de l'hérétique Macaire. L'empereur qui présidait en personne la III[e] session où le fait s'était produit, les cinquante évêques qui, à la date du

[1] Labbe, tom. VI, col. 976.

10 novembre 680, formaient tout le personnel du concile, avaient admis la parfaite véracité du grief articulé par les légats. Après confrontation des textes, le faux avait été unanimement constaté et conspué. Et maintenant, nous faisons appel à la bonne foi de tous les lecteurs. Si les légats du saint-siége eussent été présents à cette nouvelle séance acéphale où l'on remettait en question et leur autorité et leur considération et leur honneur, à qui fera-t-on croire que ces légats eussent gardé le silence? Il y a plus, supposez que par impossible les légats eussent été présents, supposez que par trahison, lâcheté, connivence, simonie ou tout autre motif, ces légats présents se fussent laissé insulter sans dire un mot, le concile n'en était pas moins acéphale. En effet, ce n'est pas la présence inerte et muette des légats apostoliques à une assemblée d'évêques qui rend cette assemblée œcuménique, c'est leur présidence réelle, la direction qu'ils impriment ou font imprimer aux débats conciliaires, l'approbation ou la désapprobation explicite qu'ils donnent aux actes. Or, depuis la XI[e] session tenue le 20 mars 681, les légats n'ont plus une seule fois parlé, fait un geste, articulé même une exclamation au sein du concile. Ce concile était donc, en fait et en droit, devenu acéphale, et nous remercions le diacre Constantin de nous en avoir, involontairement sans doute, fourni la preuve péremptoire.

Echec de l'intrigue. Découverte d'un atelier de falsifications.

53. Avant d'adopter la proposition du diacre Constantin, les très-glorieux juges et le concile firent procéder à la lecture du procès-verbal de la précédente séance, puis ils donnèrent leur adhésion formelle au nouvel ordre du jour. « Qu'on apporte, dirent-ils, les deux volumes en parchemin renfermant les actes du V[e] concile général déjà présentés à la III[e] session par le diacre et archiviste Georges, afin que nous puissions examiner plus exactement, ἀκριβέστερον διαγνῶναι, si les falsifications reprochées par les représentants du très-saint Agathon, pape de l'ancienne Rome, existaient en réalité. Nous demandons qu'on nous produise également le texte authentique de la VII[e] session du V[e] concile général, conservé aux archives en un manuscrit sur papier formant un volume à part. Après confrontation des textes, il sera prononcé sur

leur valeur. » L'archiviste s'empressa d'exécuter cet ordre et présenta les trois volumes demandés. Sur la requête des très-glorieux juges et de l'assemblée, il affirma que ces livres étaient bien les mêmes déjà lus à la IIIe session, et il ajouta : « Après une nouvelle et minutieuse recherche dans la bibliothèque du patriarcat, j'ai découvert un autre exemplaire sur papier des actes du Ve concile général. Si l'assemblée le juge à propos, je le lui présenterai. » On accepta cette proposition, et l'archiviste fut invité à attester par serment, la main sur les Évangiles, que ces quatre volumes n'avaient été ni altérés, ni mutilés, ni interpolés par lui ou par d'autres personnes à sa connaissance. Georges prêta serment, et l'on procéda à la vérification. Le quatrième exemplaire, produit en dernier lieu, se trouva réellement authentique. Il ne renfermait ni le discours apocryphe de Mennas à Vigilius, ni les prétendues lettres de Vigilius à Justinien et à Théodora. En conséquence, le concile fit biffer ces textes dans les trois autres volumes falsifiés, et anathématisa les auteurs quels qu'ils fussent des falsifications. Le plan concerté pour amener la condamnation de Vigilius échouait donc misérablement. On peut conjecturer que l'archiviste Georges, tenu en dehors de la confidence, ne savait rien du projet inopinément renversé par sa récente découverte. Les révélations les plus curieuses se succédèrent alors sur les falsifications systématiquement pratiquées par la fraude byzantine. Écoutons ces grecs dénoncer eux-mêmes l'impudeur et la mauvaise foi du génie grec. « Macrobe évêque de Séleucie, suffragant du patriarcat d'Antioche, prit la parole : Philippe, maître des milices impériales, dit-il, me fit cadeau d'un exemplaire des actes du Ve concile général. Le voilà. En le lisant, j'y trouvai des falsifications, et j'en fis la remarque au maître des milices. N'avez-vous pas eu l'occasion, lui demandai-je, de le prêter à quelqu'un ? — En effet, répondit-il, je me rappelle l'avoir prêté à l'archimandrite Étienne, disciple de Macaire. — Or, en examinant les surcharges et falsifications de plus près, j'acquis la certitude qu'elles étaient de la main du moine Georges, secrétaire de Macaire. Je connais parfaitement l'écriture de Georges ; Macaire était mon patriarche.

Chaque fois que je lui rendais visite, je voyais Georges occupé à écrire sous la dictée de son maître. Je suis donc sûr du fait que j'énonce [1]. » Or, quand Macrobe parlait ainsi, le moine Georges était là : il siégeait au rang des abbés comme membre du concile. Les très-glorieux juges dirent : « Qu'on lui présente cet exemplaire, et qu'il dise si réellement les additions faites au sixième folio sont de sa main. » Ainsi interpellé, le moine fut obligé de s'avouer coupable. Mais il rejeta naturellement la faute sur ceux qui la lui avaient commandée. Voici sa réponse, elle renferme quelques détails précieux à recueillir. « Le livre présenté par le très-saint Macrobe, métropolitain de Séleucie, provient en effet du maître des milices impériales, Philippe, qui me le communiqua. Ce Philippe était en relations de voisinage avec le père de l'archimandrite Étienne, aujourd'hui enveloppé dans la catastrophe de l'hérétique Macaire. Or, quand eurent lieu les pourparlers entre Macaire et l'ex-patriarche de Constantinople Théodore, ces deux personnages firent copier les prétendues lettres de Mennas et de Vigilius. Macaire et Étienne ont déjà raconté ce fait. Pour ma part, j'ai exécuté ces copies sur des quaternions qui ont été plus tard offerts à notre très-pieux empereur. » (Nous ouvrons ici une parenthèse et nous interrompons un instant la déposition de l'inculpé, pour constater d'après son témoignage la véracité du *Liber Pontificalis* et des annales d'Eutychius, lesquels nous avaient déjà appris que l'ex-patriarche byzantin Théodore était cosignataire avec Macaire d'Antioche de la profession de foi monothélite remise entre les mains de l'empereur. Cette constatation entraîne nécessairement celle d'une suppression volontairement calculée dans les actes, puisque l'inculpé se réfère à la déclaration explicite du fait antérieurement avoué par Macaire et son disciple Étienne. Or, les actes, tels que nous les avons, ne mentionnent nulle part ailleurs le nom de l'ex-patriarche byzantin Théodore. « Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre. » Mais restituons la parole au secrétaire épiscopal d'Antioche). « Philippe, continue-t-il, apporta son manuscrit à Étienne pour l'examiner. A mon voyage en Occident, disait

[1] Labbe, tom. VI, col. 981.

Philippe, je me suis procuré un exemplaire des actes du ve concile général. Je voudrais savoir s'il est complet. — Non, répondit Étienne, il y manque les pièces relatives à Vigilius. — En ce cas, reprit Philippe, faites-les ajouter sur mon exemplaire. — Ce fut à moi qu'Étienne s'adressa pour ce travail. Je fis la transcription, et je la reconnais parfaitement pour être de ma main. D'ailleurs Macaire et Étienne firent ajouter ces pièces à tous les exemplaires du ve concile général qui passèrent entre leurs mains. Je me rappelle entre autres un manuscrit latin qu'ils disaient avoir acheté six *solidi* à la veuve du patrice Innocentius. Le prêtre Constantin, professeur de langue latine (*latinus grammaticus*) dans cette capitale bénie de Dieu, a eu connaissance de ce dernier fait. On peut l'interroger [1]. » Les très-glorieux juges firent en effet comparaître le grammairien. Il déposa en ces termes : « Un jour, le patriarche Paul de Constantinople [2] me remit un exemplaire latin des actes du ve concile général. Collationnez-le, dit-il, avec les actes grecs, et voyez s'il est complet. — Je ne tardai pas à m'apercevoir que les lettres de Mennas et du pape Vigilius manquaient dans l'exemplaire latin. Le patriarche me donna ordre de les faire ajouter. Concertez-vous, me dit-il, avec le diacre Antipisiadas. Il a une très-belle écriture, et pourra vous fournir une copie exacte. — Antipisiadas me remit en effet une copie sur laquelle le calligraphe Théodore, demeurant place Saint-Jean-Phocas, exécuta la transcription définitive insérée au manuscrit [3]. » Ainsi parla le prêtre Constantin, professeur de grammaire latine. Voilà donc un atelier de faussaire à tant la ligne, fonctionnant à Constantinople pour la plus grande joie de ses patriarches, fabriquant de faux actes, dénaturant l'histoire et prodiguant l'outrage aux vicaires de Jésus-Christ. Hélas ! ils ignoraient ces choses, ceux qui en ces derniers temps nous parlaient de « la grande école de falsification » fondée par l'église romaine.

[1] Labbe, tom. VI, col. 982-983.

[2] Voici maintenant que le patriarche byzantin désigné comme complice des falsifications de Macaire se nomme Paul. Tout à l'heure il s'appelait Théodore. Des changements subreptices de nom ont vraisemblablement eu lieu ici. — [3] Labbe, tom. VI, col. 984.

Les révélations successives que chaque témoignage apportait, semblent avoir piqué la curiosité des juges et de l'assemblée. On venait de nommer le diacre Antipisiadas comme l'un des complices de fraudes calligraphiques. Il fut mandé et confirma le fait en ces termes : « Le patriarche Paul m'appela un jour, et me dit : Écrivez sous la dictée du *grammaticus* Constantin le texte des actes du ve concile œcuménique. — J'étais l'un des serviteurs du patriarche ; dès qu'il me donnait un ordre, je devais obéir. J'écrivis donc cette copie et la remis ensuite au *grammaticus* [1]. » Les investigations n'allèrent pas plus loin. « Anathème à tous les falsificateurs ! s'écria le concile, anathème aux monothélites ! gloire éternelle au ve concile général ! Longues années à l'empereur Constantin, le grand, le pacifique, le conservateur de la vraie foi ! » C'eût été là une bonne occasion de nommer le pape saint Agathon, et d'associer aux acclamations pour l'empereur celles qu'une assemblée œcuménique ne manque jamais de formuler en l'honneur du vicaire de Jésus-Christ. Il n'en fut rien pourtant ; les légats du siége apostolique, présents et présidents d'après la liste du procès-verbal, absents et répudiés d'après les témoignages extrinsèques et intrinsèques les plus positifs, ne rappelèrent point ce devoir à l'assemblée acéphale. La séance des falsifications, car elle pourrait s'appeler ainsi, se termina par la lecture d'un texte fort authentique de saint Athanase en faveur du dogme des deux volontés en Jésus-Christ. Au moment où les pères se levaient, Domitius de Prusias réclama un instant d'attention pour signaler au concile la propagande monothélite d'un prêtre et moine du nom de Polychrone, lequel, ardent disciple de Macaire et d'Étienne, exerçait sur le peuple une dangereuse influence. Les très-glorieux juges, heureux sans doute de trouver un nouveau sujet d'occupation pour le concile, se hâtèrent d'annoncer que Polychrone serait mandé et comparaîtrait à la prochaine séance [2]. »

xve session. 54. Ce ne fut pourtant que trois semaines après, le 26 avril, qu'eut lieu l'intéressante session xve, où le moine Polychrone devait jouer un rôle à jamais fameux. La solennité pascale, tom-

[1] Labbe, tom. VI, col. 984. — [2] Labbe, tom. VI, col. 989.

bant cette année le 14 avril, explique cette longue suspension. Le protocole de la xve session ne mentionne plus le diacre Constantin comme promoteur du concile. Ce personnage a disparu pour ne plus revenir. Il est remplacé dans sa fonction officielle par un autre diacre byzantin, du nom de Théodore. Constantin paya-t-il par une disgrâce le zèle inutilement déployé par lui pour faire condamner la mémoire du pape Vigilius? Cela est possible, mais l'hypothèse n'a pas grande importance. La nouvelle séance, acéphale comme les trois précédentes, s'ouvrit « devant le très-vénérable fauteuil vide de l'empereur, » et les quatre sénateurs présidents. La liste préliminaire du procès-verbal mentionne, suivant l'habitude, le nom des légats apostoliques en tête des mêmes quatre-vingts évêques. Mais les légats continuent à garder un silence absolu. L'étrange scène qui allait se dérouler à tous les regards aurait dû cependant leur offrir plus d'un motif de réclamation. Le diacre Théodore, primicier des notaires, investi par conséquent du titre dont jouissait six semaines auparavant son prédécesseur Constantin, ouvrit la séance en rappelant au concile l'ordre du jour précédemment adopté. « Le moine Polychrone, dit-il, attend derrière le voile, qu'il vous plaise de le faire introduire. — Qu'il entre, dirent les très-glorieux juges de concert avec l'assemblée. » On vit alors paraître ce vieillard, dont le prestige était si grand parmi la foule. Les très-glorieux juges lui parlèrent ainsi : « Le très-vénérable prêtre et moine Polychrone veut-il d'abord nous faire connaître sa profession de foi sur l'économie divine du mystère de l'Incarnation? — Ma profession de foi, répondit Polychrone, sera déposée sur le cadavre d'un mort. Je prierai le Fils de Dieu de ressusciter le mort. Si la résurrection n'a pas lieu, le concile et l'empereur feront de moi ce qu'ils voudront. » Ici les très-glorieux juges s'effacèrent, laissant le concile se prononcer sur une proposition d'un genre si étonnant. L'appel à un miracle pour confirmer l'hérésie, jetait la discussion en plein surnaturel. Les quatre laïques présidents ne jugèrent pas à propos d'engager leur responsabilité sur ce nouveau terrain. Le dialogue va donc se poursuivre directement entre le concile et

Polychrone. « Nous voudrions, dirent les pères, prendre connaissance de la profession de foi que vous allez déposer sur le cadavre d'un mort, pour le ressusciter. — Mais, répondit Polychrone, cette précaution me paraît inutile. Je déposerai ma profession de foi écrite et scellée sur le cadavre. Vous pourrez ensuite la lire à votre aise. — Le concile insista. Nous avons, dit-il, fait disposer le mort ; tout est prêt. De votre côté, communiquez-nous la profession de foi que vous déposerez sur le cadavre. » — Polychrone céda enfin, et il remit un parchemin scellé d'un cachet portant son monogramme, avec la suscription : « A Constantin couronné de Dieu, très-sage et grand prince, Polychrone » — Sur l'ordre du concile, le lecteur et notaire Antiochus rompit le cachet, déploya le parchemin et lut ce qui suit : « Au grand empereur Constantin, moi Polychrone j'adresse mes salutations et mes hommages, comme si j'étais en sa glorieuse présence. Des légions d'anges aux vêtements éclatants de blancheur, me sont apparues. Elles escortaient un personnage qui semblait leur roi, et dont la puissance est au-dessus de tout ce que je pourrais raconter. Ce personnage me dit : On forge un dogme nouveau : hâte-toi, va trouver l'empereur Constantin ; dis-lui qu'il ne fasse point de dogme nouveau et qu'il n'en laisse point faire. Je me mis aussitôt en route. Arrivé d'Héraclée à Chrysopolis, le soir, environ la septième heure, debout sur la terrasse de la maison, je vis paraître en face de moi un homme au visage terrible, aux vêtements étincelants de clarté. Il me dit : Quiconque ne reconnaît pas en Jésus-Christ une seule volonté, une seule opération théandrique, n'est plus chrétien. — Le très-sage empereur Constantin, répondis-je, a précisément défini cette doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération. — En ce cas, c'est bien, reprit le mystérieux personnage, et il disparut. » Ainsi se terminait le précieux écrit qui devait ressusciter un mort. « Reconnaissez-vous bien ce billet comme votre œuvre ? demanda le concile. — Oui, répondit le visionnaire. Quand je l'aurai placé sur le cadavre, le mort ressuscitera. » Après une semblable affirmation , il n'y avait plus qu'à délivrer un certificat de folie au pauvre moine monothélite. Ce ne fut pourtant point le parti auquel

s'arrêta le concile acéphale. Les très-glorieux juges reprirent en ce moment la parole, comme s'ils eussent craint, par une abstention trop prolongée, de poser un précédent contraire à leurs droits usurpés. Ils firent donc, d'accord avec l'assemblée (*gloriosissimi judices et sanctum concilium dixerunt*) la déclaration suivante : « Nous ordonnons que ce parchemin, tel qu'il vient de nous être lu, sera déposé par Polychrone, suivant la proposition qu'il en a faite lui-même, sur le cadavre d'un mort. L'épreuve aura lieu hors de ce palais sacré, en notre présence et devant le peuple, afin de donner satisfaction à la multitude des fidèles, et de mettre en lumière la vérité telle que Dieu la fera connaître. » Toute l'assemblée quitta alors la salle du dôme. Les très-glorieux juges, le saint concile, escortés d'une foule immense, se dirigèrent vers les thermes publics de Zeuxippe. Dans l'*atrium* de ce vaste édifice, un mort reposait à visage découvert sur un lit de parade, dans un cercueil d'argent. Les très-glorieux juges, le saint concile et les flots pressés de la multitude se rangèrent en cercle. Polychrone s'avança majestueusement, déposa le billet magique sur le cadavre, puis se penchant sur la bière murmura à l'oreille du mort des paroles que les actes n'ont point enregistrées. Sans se lasser, durant plusieurs heures, le moine continua ses allocutions au cadavre, et le mort ne ressuscita point. Ni les juges ni le concile ne témoignèrent la moindre impatience. Ce fut le peuple qui mit fin à cette lugubre et sacrilége comédie. Du sein de la foule, mille voix indignées s'écrièrent : « Anathème au nouveau Simon ! anathème au magicien Polychrone ! anathème à l'imposteur ! » — Les très-glorieux juges et les pères, après cette belle expédition, revinrent au palais impérial et reprirent leurs siéges dans la salle du dôme. — Polychrone subit un dernier interrogatoire. « Reconnaissez-vous, lui fut-il demandé, deux opérations et deux volontés naturelles en Jésus-Christ? — Non, répondit-il. Ma croyance n'a pas changé; elle demeure telle que la renferme la cédule déposée sur le cadavre. — Mais qui a écrit cette cédule? — Je l'ai écrite moi-même, de ma propre main. » On ne put obtenir de ce visionnaire fanatique la moindre rétractation. Il fut condamné en ces termes :

« Bien qu'à nos yeux Polychrone fût déjà un hérétique formel et voué à l'anathème, nous avons cru devoir admettre sa proposition démoniaque et sa tentative aussi présomptueuse que téméraire, voulant ainsi détromper les multitudes séduites par ce sectaire. Maintenant nous le déposons de sa dignité sacerdotale, comme séducteur du peuple, imposteur déclaré, hérétique notoire. » Polychrone fut dépouillé de sa robe de moine, et le concile s'écria : « Anathème à l'hérétique Polychrone et à ses partisans! anathème à Macaire, à Étienne, à Polychrone! O Trinité sainte, ratifie la déposition de ces trois hérétiques [1]! » Ainsi se termina la séance du 26 avril 681.

Synchronisme. Défaite de l'empereur Pogonat.

55. L'*atrium* des bains de Zeuxippe devenu la succursale d'un concile, l'horrible profanation d'un cadavre par un moine visionnaire, l'incroyable exhibition d'un mort sacrilégement souillé sous les yeux de quatre sénateurs légats *a latere* de César, en présence de quatre-vingts évêques orientaux, au milieu de la populace byzantine qui repaissait avidement ses yeux de cet ignoble spectacle, voilà ce qu'on nous a si longtemps donné pour l'œuvre légitime d'un concile œcuménique, présidé par les légats d'un pape dont le nom est inscrit au catalogue des saints. Non, non! Arrière pour jamais ce mensonge historique, entretenu et conservé soigneusement par les byzantins modernes! La vérité éclate enfin dans ce tissu de fraudes et d'impostures séculaires. Il suffit d'une patiente investigation et de la lecture attentive des actes, pour y noter à chaque page la fraude se trahissant elle-même. Certes nous souscrivons volontiers à l'anathème lancé contre le monothélisme de Polychrone, réservant toutefois en faveur de ce fanatique la circonstance fort atténuante d'aliénation mentale. Mais nous ne saurions, sans une indignation profonde, nous rappeler toutes les injures, tous les outrages, toutes les calomnies que des mains sacerdotales n'ayant pas la même excuse semaient naguère contre la mémoire d'un pape innocent, sous le couvert d'une acéphale assemblée réunie dans l'*atrium* des thermes de

[1] Labbe, tom. VI, col. 990-1000.

Zeuxippe, près d'un cercueil d'argent, devant la dépouille inanimée d'un chrétien mort sans doute dans la paix du Seigneur, puis livré par un conciliabule à des expérimentations sacriléges, aux jongleries d'un fou. L'incident de Polychrone ouvre cependant à l'histoire un côté de l'horizon contemporain qu'elle ne doit pas laisser dans l'ombre. L'engouement de la populace byzantine en faveur de ce moine monothélite, est un fait très-remarquable. Évidemment Polychrone avait dû s'emparer vivement des imaginations, pour obliger quatre-vingts évêques à faire abdication publique de leur dignité, de leur caractère, en se prêtant malgré eux, car ils en conviennent, à la parade des thermes de Zeuxippe. L'expérience de nos révolutions en permanence nous a appris que les grands mouvements d'opinion ne se produisent, au sein des masses populaires, qu'en raison directe de la plus ou moins grande agitation créée dans les esprits par les événements politiques. Or, à l'époque où le monothélite Polychrone se vantait d'avoir reçu de Dieu la mission surnaturelle de combattre le dogme nouveau qu'on était, selon son expression, « en train de forger, » une catastrophe terrible venait de frapper l'empire. L'invincible Constantin Pogonat venait de subir la plus humiliante défaite. Ses succès précédents contre le mahométisme étaient oubliés, et le désespoir s'emparait de toutes les âmes en face d'un nouvel ennemi, méprisé jusque-là et devenu tout à coup formidable. Voici ce qui s'était passé. On se rappelle que le 20 mars 681, à la fin de la XI[e] session, Constantin avait déclaré que, les affaires de la république réclamant désormais toute sa sollicitude, il ne continuerait point à présider en personne les séances du concile. Deux importantes affaires, l'une intérieure, l'autre extérieure, absorbaient en effet les préoccupations de Pogonat. La première, la révolte de ses deux frères Tibère et Héraclius, fut promptement terminée. Les princes rebelles eurent, nous l'avons dit, le nez coupé devant tout le peuple au milieu du cirque, et furent envoyés en exil. La seconde ne fut pas si facile à régler. Les Bulgares conduits par un de leurs chefs, Asparuch, grand homme de guerre, avaient successivement franchi le Borysthène (Dnieper) puis le Danube; ils

menaçaient d'inonder toute l'Asie des flots de leur invasion barbare. Constantin vola à leur rencontre. Une flotte sur le Danube, une armée, remontant par terre les rives du fleuve, devaient avoir raison de cette horde sauvage. On le croyait. Flotte et armée furent anéanties par les Bulgares. L'empereur rentra presque seul à Byzance. Il avait tout sauvé cependant, au prix d'un énorme tribut annuel qu'il s'engageait à payer au roi bulgare. Entre le bas empire et notre triste époque, il n'y a guère de différence que le respect extérieur en moins et l'athéisme social en plus. On peut donc se figurer la surexcitation des esprits à Byzance, quand le désastre y fut connu. Les uns disaient, et Polychrone était du nombre, que Dieu châtiait visiblement un prince déserteur du dogme monothélite. Les autres disaient, et le patriarche Georges était du nombre, que la Providence se prononçait manifestement contre les vellcités de réunion à l'église romaine. Aucun ne disait, ce qui était pourtant l'unique vérité, que Dieu qui a promis à son vicaire une assistance permanente, vengeait à jour fixe l'honneur du pape Honorius outragé par les prélats de cour et les légistes byzantins. Les mêmes aveuglements, en dépit de châtiments non moins terribles, se sont produits à douze siècles de distance, sous nos yeux, en face du monde épouvanté. Les comprend-on mieux aujourd'hui qu'on ne les comprenait sous l'empereur Pogonat? N'importe, nous ne faillirons jamais, si Dieu nous en fait la grâce, à notre devoir d'historien. Au nom du passé, au nom du présent et pour l'enseignement de l'avenir nous redirons encore cette loi de l'histoire ecclésiastique : Le prince, le chef d'état, de quelque titre qu'on le nomme, la nation quelle qu'elle soit et de quelque puissance qu'elle se glorifie, sont perdus le jour où ils outragent officiellement un pape. S'ils ne réparent l'injure, leur perte est irrémédiable. Depuis l'empereur Claude jusqu'au dernier des oppresseurs de la papauté, l'axiôme s'est vérifié au pied de la lettre sans une seule exception. Il faut avouer que si rois et peuples s'obstinent encore à ne pas voir clair, ce n'est pas la faute de Dieu.

XVIe session. 56. La XVIe session, acéphale comme la précédente, s'ouvrit

le 9 août devant le fauteuil vide de l'empereur, sous la présidence des mêmes sénateurs, avec le même appareil, la même mention des légats apostoliques sur la liste du procès-verbal et le même silence de ces légats dans tout le cours de la séance. Cependant cinquante-cinq nouveaux évêques, arrivés dans l'intervalle des trois mois et demi écoulés depuis la dernière réunion, paraissent avoir apporté dans les esprits une tendance plus favorable à l'église romaine. Nous aurons bientôt l'occasion de noter ce revirement. Le primicier des *notarii* Théodore, faisant fonction de promoteur synodal depuis la disparition ou la disgrâce de son prédécesseur, s'adressa aux juges et à l'assemblée. « Votre gloire, dit-il, et le saint concile œcuménique sont informés par nous qu'un prêtre d'Apamée de Phrygie se tient derrière le voile, et sollicite une audience pour vous entretenir de la question dogmatique soumise à vos délibérations. Vous prendrez à son égard telle résolution qui vous semblera convenable. » — On donna ordre d'introduire le requérant. Interrogé sur ses antécédents et sur le motif de son voyage : « Je me nomme Constantin, dit-il. Je suis prêtre de la très-sainte église d'Apamée dans la Syrie IIe. J'ai reçu l'ordination sacerdotale des mains d'Abraham évêque d'Aréthuse. Je suis venu apporter à votre sainte assemblée des renseignements d'une extrême importance. Si j'avais été entendu plus tôt, nous n'aurions pas subi, dans cette lamentable année, le désastre que viennent de nous infliger les Bulgares [1]. J'ai fait inutilement tous les efforts

[1] *Si auditus essem, hoc anno non habuissemus perpeti hoc quod passi sumus in prælio Bulgariæ* (Labbe, tom. VI, col. 1005). Faute d'avoir connu ce texte, précis, authentique, contemporain, les modernes historiens du Bas-Empire ont, après Lebeau, assigné à l'an 679 l'expédition de Constantin Pogonat contre les Bulgares. (Cf. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, tom. XIII, pag. 135; comte de Ségur, *Hist. du Bas-Empire*, tom. I, pag. 558.) La déposition du prêtre d'Apamée rétablit la véritable date et nous explique le motif de l'absence de l'empereur aux sessions acéphales du VIe concile œcuménique. Fleury, ne comprenant rien à la prolongation exagérée du concile et n'ayant pas remarqué plus que les autres la déposition du prêtre d'Apamée, s'exprime avec un incomparable sans-gêne en cette sorte : « Depuis la session XVe jusqu'à la suivante il y eut un intervalle de trois mois et demi ; peut-être pour attendre la *commodité* de l'empereur, qui devait assister à la conclusion du concile. » (*Hist. Eccles.*, liv. XL, n° 26.)

pour obtenir une audience et vous proposer un moyen de conciliation, quelque chose comme un nouvel « hénotique » qui eût rétabli la paix sans blesser aucun des deux partis, sans offenser ni ceux qui professent une seule volonté ni ceux qui en professent deux. Je me suis adressé au patrice et stratége Théodore, le suppliant de me faire obtenir une audience. (Ce patrice Théodore figure en effet dans les onze premières sessions du concile parmi les treize ὑπάτοι formant invariablement l'escorte impériale. Il est désigné le second, avec les titres officiels de très-glorieux consul, patrice, comte des commandements impériaux, sous-stratège de Thrace.) Je l'ai conjuré de parler de moi au concile, afin que la charité et la paix puissent se faire, car Dieu aime par-dessus tout la charité et la paix. Maintenant, si vous m'en donnez l'ordre, je rédigerai en syriaque, ma langue maternelle, les vues que Dieu m'a suggérées au sujet de la foi, et l'on traduira mes paroles en grec. » — Encore cette fois, le concile se trouvait en face d'un visionnaire qui s'attribuait une mission divine. Les extravagances sont de toutes les époques et de tous les pays [1]. « Puisque vous venez de nous parler en grec, répondirent les pères, continuez à vous expliquer dans cette langue, et faites-nous connaître votre doctrine. — Seigneurs évêques, répondit Constantin, accordez-moi quelque délai. Six jours me suffiront : je vous demande cet intervalle pour avoir le temps d'écrire ma profession de foi et vous la soumettre. » Les très-glorieux juges et le concile n'accordèrent point de sursis. « Vous avez demandé, dirent-ils, à être introduit pour nous communiquer un projet d'accommodement, une formule d'hénotique propre selon vous à tout concilier. Quelle est la base

[1] Nul n'a oublié que, durant le dernier concile œcuménique, une prétention du même genre se produisit au milieu de la stupeur universelle. « Pour moi, disait le nouvel illuminé, je crois très fermement écrire ceci par l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par amour pour son Église. Les derniers des hommes peuvent recevoir et reçoivent des ordres de Dieu. J'en ai reçu dans ma raison, dans ma conscience et dans ma foi. Pour obéir, je souffrirai ce qu'il faudra souffrir. » (A. Gratry, prêtre de l'Oratoire. *Première lettre à Mgr Dechamps.* Paris, Douniol et Lecoffre, 1870, in-18, pag. 79.)

de cette formule ? » — Le prêtre consentit alors à s'expliquer. « J'admets, dit-il, les deux natures en Jésus-Christ, telles que les a définies le concile de Chalcédoine. J'admets également deux propriétés ; en sorte que, si par le terme de deux opérations vous entendez la même chose que deux propriétés, la dispute est finie et n'a plus de raison d'être. Quant à la volonté, il n'y en a qu'une, la volonté de la personne et de la substance du Verbe Dieu. Je ne comprends pas très-bien le sens que vous donnez à votre mot grec hypostase. Dans l'intérêt de la vérité, il serait nécessaire que vous le définissiez clairement. Mais ce que je dis, c'est qu'après l'Incarnation la personne du Dieu Verbe n'eut qu'une seule et unique volonté, la même volonté qui est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit. — Les très-glorieux juges et le saint concile répondirent : Cette volonté unique, que vous supposez en la personne de Jésus-Christ, venait-elle, dans votre pensée, de la nature divine ou de la nature humaine ? — De la nature divine manifestement, répliqua le prêtre. » — Les juges et le concile insistèrent. « D'après vous, dirent-ils, la nature humaine en Jésus-Christ avait-elle oui ou non une volonté propre ? — Oui, répondit Constantin. Elle eut sa volonté propre, elle la conserva depuis l'Incarnation jusqu'au Calvaire. Mais cette volonté humaine, je la nomme une propriété naturelle, et en effet elle n'est pas autre chose. — Quoi donc ! s'écrièrent les juges et le concile. Est-ce que sur la croix le Christ dépouilla la nature humaine ? — Après la croix, répondit Constantin, la volonté humaine disparut en Notre-Seigneur, puisqu'elle était la propriété de la chair et du sang. Le Christ ressuscité n'éprouvait plus, comme l'humanité, les divers besoins de manger, boire, dormir, marcher. — Il y a dans votre système une contradiction visible, reprirent les juges. Vous avez successivement reconnu que comme Dieu le Verbe incarné eut une volonté divine, et que comme homme il eut une volonté humaine. Comment pouvez-vous donc, en principe, ne reconnaître qu'une seule et unique volonté dans le Christ ? — C'est que, répondit Constantin, et je vous l'ai déjà dit, avec le sang et la chair le Christ ressuscité dépouilla cette volonté. — Mais que devinrent alors la chair et le

sang du Sauveur? dirent les juges et les pères. — Le Christ, je le répète, les abandonna, dit Constantin. — Vous maintenez cette proposition? s'écrièrent toutes les voix. — Oui certes, dit le prêtre. — Vous persistez à dire que le Christ a dépouillé la volonté humaine avec son sang et sa chair? — Oui, encore une fois, s'écria le monothélite. — Mais, dit l'assemblée, cette doctrine est précisément celle de Macaire. — Je le sais bien, répliqua le prêtre. C'est Macaire qui me l'a apprise. C'est de lui que je la tiens. — Et vous persistez? lui fut-il demandé encore. Vous obstinerez-vous jusqu'à la fin dans cette secte impie? — Oui, seigneurs évêques, répondit-il en dernier lieu. C'est ainsi que je crois, c'est ainsi que je pense; il m'est impossible de changer de sentiment. » — Cette déclaration définitive excita dans l'assemblée un mouvement de réprobation unanime. — « C'est un manichéen! dirent ensemble tous les pères. Anathème au nouveau Manès; anathème au nouvel Apollinaire. Qu'on l'expulse. Anathème à tous les hérétiques! » — Constantin fut ainsi chassé de l'assemblée [1].

Nouvelle intrigue pour réhabiliter les patriarches de Byzance.

57. A ce dramatique incident en succéda un autre, moins chargé d'émotions, mais bien plus intéressant pour l'histoire. On se rappelle que cinquante-cinq évêques nouvellement arrivés siégeaient pour la première fois au concile. Tous appartenaient au patriarcat d'Antioche. En les réunissant aux trente-six dont l'apparition soudaine avait eu lieu à la XI[e] session, et aux douze de la même province ecclésiastique survenus l'avant-veille pour la session X[e], nous obtenons un total de cent cinq évêques suffragants d'Antioche, en regard d'une quarantaine d'autres relevant du siége patriarcal de Constantinople. L'anathème prononcé contre la mémoire de Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre, anciens patriarches de Constantinople, désolait Georges leur successeur. La compensation obtenue contre le pape Honorius ne lui suffisait pas. Il eût voulu à tout prix éviter pour son patriarcat la flétrissure qui venait d'atteindre Antioche et Rome. Mais comment obtenir un tel résultat? La majorité du concile n'était plus dans la main de Georges. Il ne renonça cependant

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1000-1008.

point à sa combinaison. Voici en quels termes les actes nous révèlent cette trame insidieuse : « Après l'expulsion du prêtre syrien, le très-saint archevêque Georges de Constantinople prit la parole et dit : De concert avec le petit nombre des vénérables évêques mes suffragants présents dans cette assemblée, nous demandons, si toutefois vous l'avez pour agréable, que dans les acclamations synodales on s'abstienne de nommer les personnes et d'anathématiser en particulier Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre. » La requête de Georges était présentée on ne peut plus modestement. L'intrigue se faisait petite, comme pour échapper au regard. La constatation de la minorité numérique dont il disposait servait le patriarche, en attirant sur lui de la part de la majorité une sorte de commisération. La puissance, quand elle prend le ton suppliant, a toujours quelque chose de sympathique. Le plan était donc bien conçu : la courte harangue du patriarche valait comme habileté celle que le diacre promoteur Constantin avait naguère essayée pour faire anathématiser le pape Vigilius. Le diacre avait échoué, le patriarche ne réussit pas mieux. Le saint concile lui refusa nettement son concours. « Il est de toute opportunité, dit-il, que les personnages condamnés après examen, et retranchés par sentence solennelle des diptyques de l'Église, soient compris nominativement dans les anathématismes et les acclamations. « Georges dut se soumettre. « Puisque la majorité fait loi, dit-il, je laisse passer les anathèmes nominaux[1]. » Le lecteur aura déjà remarqué qu'au nombre des personnages dont il voulait épargner la mémoire, Georges ne comprenait point le pape Honorius. Nous n'ajouterons pas, car la réflexion serait superflue, que les légats apostoliques, non moins intéressés à l'honneur de l'église romaine que le patriarche pouvait l'être à celui du siége de Byzance, n'apparaissent nullement au débat, ne font pas la moindre réserve, ne prononcent pas une seule parole. Manifestement donc, malgré l'insertion de leur nom à la liste du procès-verbal, ils n'étaient pas là. En tout cas, si par impossible ils eussent été présents, il est de toute évidence qu'ils ne présidaient pas cette

[1] Labbe, tom. VI, col. 1009.

acéphale assemblée, puisqu'on ne prenait pas même la peine de demander leur avis. La situation de ces évêques réunis est donc absolument anti-canonique; leurs agissements sont nuls, leurs acclamations, leurs anathématismes, leurs définitions dogmatiques n'auront de valeur qu'autant que le jugement définitif du saint-siége pourra leur en accorder plus tard.

Acclamations synodales.

58. Ravis de leur triomphe sur l'orgueil blessé du patriarche Georges, les pères donnèrent libre cours à leurs acclamations. Tous ensemble ils s'écrièrent : « Longues années à l'empereur. Au grand Constantin longues années. Longues années à l'empereur orthodoxe. Longues années au pacifique empereur ! » On ne pouvait plus, hélas ! ajouter une cinquième acclamation à la majesté du César invincible, car le César venait d'être vaincu. Mais il avait acheté la paix à prix d'or; aussi le titre de pacifique terminait-il la série des acclamations synodales. L'enthousiasme pour l'empereur s'était suffisamment manifesté, et l'on pourrait croire qu'on allait passer à un autre sujet. Les pères ne furent pas de cet avis, ils abordèrent l'inépuisable terrain des parallélismes : « Au nouvel empereur Marcien longues années. Longues années au nouveau Théodose. Au nouveau Justinien longues années. Il est le firmament des églises, στήρυγμα τῶν ἐκκλησιῶν, le dépositaire de l'orthodoxie. Seigneur, conservez le. Il est le gardien de la foi, conservez le Seigneur ! » Quelle théologie ne pourrait-on pas tirer de ce στήρυγμα τῶν ἐκκλησιῶν, ou plutôt quelle théologie à l'usage de Byzance et de Paris n'avait-on pas extraite de ces titres de « gardien de la foi, dépositaire de l'orthodoxie, fondement et firmament des églises » prodigués par un prétendu concile œcuménique à un empereur byzantin du nom de Pogonat? C'est bien jusque-là, jusqu'à cette profondeur de servilisme, que tombent les épiscopats séparés du siége immuable et infaillible de Pierre. Ils répudient la houlette du prince des pasteurs et se prosternent à deux genoux pour baiser le bâton d'un soldat portant barbe et couronne. Après tant de clameurs pour Constantin, le pape ne devait pas recueillir une grande moisson de lauriers. On le mentionna cependant, et le fait mérite d'être enregistré surtout après l'étrange omission du souverain pontife dans les acclamations

qui avaient terminé la XIV[e] session. Un nouveau courant d'idées se peut donc remarquer ici, et si brève que soit l'expression consacrée au pape, elle n'en constitue pas moins un véritable progrès. « Longues années au pape de l'antique Rome Agathon ! » C'est tout: on ne lui donne même pas les titres consacrés de très-saint et très-bien heureux. « Longues années à Georges patriarche de Constantinople. Longues années à Théophane d'Antioche. Longues années au saint concile. Longues années au sénat orthodoxe. Anathème à l'hérétique Théodore de Pharan. Anathème à l'hérétique Sergius. Anathème à l'hérétique Cyrus. Anathème à l'hérétique Honorius, à l'hérétique Pyrrhus, à l'hérétique Paul, à l'hérétique Pierre, à l'hérétique Macaire, à l'hérétique Étienne, à l'hérétique Polychrone, à l'hérétique *Apergius de Perga* (?). Anathème à tous les hérétiques et à tous leurs fauteurs. Puisse à jamais s'accroître la foi chrétienne. Longues années à l'orthodoxe et œcuménique concile [1] ! » Les acclamations et les anathématismes étaient finis. Mais quel est cet Apergius de Perga qui apparaît en dernier lieu et clôt la série des hérétiques anathématisés ? Nulle part dans les séances précédentes son nom n'avait été prononcé. Les pères venaient de déclarer qu'on ferait figurer nominativement dans les anathématismes tous les hérétiques préalablement frappés par une sentence régulière. Or, les actes ne conservent pas la moindre trace d'une sentence portée contre Apergius de Perga. Le nom de cet hérétique, évoqué soudain dans les acclamations synodales, demeure absolument inconnu [2]. Y a-t-il eu des suppressions, des omissions

[1] Labbe, tom. VI, col. 1010.

[2] Le judicieux Fleury semble avoir pressenti qu'un lecteur attentif, comme il s'en rencontre parfois, pourrait trouver étrange la brusque apparition d'un hérétique inconnu compris parmi les divers personnages précédemment condamnés par le concile, tandis que les actes ne mentionnent nulle part sa condamnation. Pour se tirer d'embarras, l'historien gallican supprima le nom d'Apergius, et prévint l'objection en la passant sous silence. (*Hist. ecclés.*, lib. XL, § XXVI.) Le docteur Héfélé, dans son *Histoire des conciles*, tom. IV, pag. 161 (trad. Delarc), est plus fidèle. Il reproduit exactement l'anathématisme contre Apergius de Perga, mais sans la moindre remarque, note ou observation critique. Il n'a pas entrevu le péril, et n'a pris aucune précaution pour le conjurer.

calculées dans le compte-rendu des séances acéphales du VIe concile œcuménique? Ce nouveau fait, réuni à tant d'autres indices que nous avons notés successivement, porterait à le croire. — Avant de clore la séance, les très-glorieux juges s'exprimèrent en ces termes : « Que votre saint et œcuménique concile veuille bien dire s'il trouve complètes l'enquête et la discussion, ou si au contraire votre sainteté estime qu'il soit besoin de plus amples recherches. » — L'assemblée répondit qu'elle se tenait pour suffisamment éclairée par tous les précédents travaux. « Dans la prochaine séance, dirent les pères, nous formulerons avec l'inspiration de l'Esprit saint et vivifiant, la définition synodale de la foi orthodoxe. » Ces dernières paroles, terminèrent la XVIe session et la journée conciliaire d'ailleurs fort occupée du 9 août 681.

Suppression d'une session entière dans les actes.

59. Le reste du mois s'écoula tout entier sans réunion nouvelle. L'empereur n'était pas encore rentré à Constantinople. On l'attendait toujours. Dans l'intervalle, il est clair qu'on dut s'occuper de la rédaction d'une formule de foi définitive. Cependant, s'il fallait en croire le texte grec des actes, aucun travail de ce genre n'aurait eu lieu en séance officielle, de sorte que les pères, malgré leur dernier ordre du jour, malgré la déclaration explicite qui termina la XVIe session, ne se seraient plus réunis que le 16 septembre suivant pour la dernière séance solennelle, présidée cette fois par l'empereur en personne, devant les légats du saint-siége réellement présents. Telle est la donnée qui résulterait du texte grec; elle implique visiblement une contradiction entre la parole des pères et leur conduite, entre la promesse d'une réunion synodale pour discuter le texte définitif de la profession de foi et l'absence complète de cette réunion. Mais si nous n'avions qu'une contradiction de plus à signaler dans les séances acéphales qui nous en ont déjà fourni tant d'autres, le fait n'aurait qu'une médiocre importance. Ce qui lui donne une gravité très-sérieuse, c'est que la version latine des actes nous apporte le récit détaillé d'une session intermédiaire, tenue le 11 septembre. Qui faut-il croire, les actes grecs, c'est-à-dire originaux, ou la version latine de ces mêmes actes? Qui a menti du grec ou du latin? Car il y a

une fraude évidente, tangible, indéniable. Le corps du délit est sous notre main. Les sessions dans les actes grecs sont au nombre de dix-sept ; la version latine en compte dix-huit. Une dix-septième session, tenue le 11 septembre, figure dans la version latine. Elle manque complètement dans les actes grecs, lesquels passent immédiatement de la séance du 9 août à la session finale du 16 septembre 681. Il ne s'agit plus ici d'un Apergius de Perga complètement inconnu, et sorti comme par un coup de baguette d'une impénétrable obscurité. Il ne s'agit plus d'une parade lugubre aux bains de Zeuxippe, ni d'une intrigue imaginée par Georges de Constantinople pour réhabiliter ses prédécesseurs monothélites, pour faire condamner un second pape en la personne de Vigilius. Il ne s'agit plus de la contradiction flagrante d'une assemblée d'évêques condamnant le lendemain la mémoire d'Honorius qu'ils avaient innocentée la veille. Il s'agit d'un faux matériel, d'une mutilation d'actes publics. Si la version latine dit vrai, les actes grecs sont mutilés : si les actes grecs disent vrai, la version latine renferme un faux. Le dilemme est sans échappatoire. On se demandera peut-être comment les historiens du gallicanisme se sont tirés de ce mauvais pas? Le plus simplement du monde. « La XVIIe session fut tenue, dit Fleury, l'onzième de septembre 681. On n'y fit autre chose que de convenir de la définition de foi qui fut publiée de nouveau dans la session suivante. Aussi celle-ci ne se trouve point dans les exemplaires grecs, et ils n'en comptent que dix-sept [1]. » A la lecture de ces trois lignes, un esprit même attentif pourrait-il s'apercevoir qu'il vient de sauter à pieds joints sur un précipice? Dom Ceillier est plus laconique encore. « On ne fit autre chose dans la XVIIe session, qui est du 11 septembre, dit-il, que de convenir de la définition de foi. Elle y fut lue par Agathon, lecteur et notaire du patriarche Georges. On la publia de nouveau dans la session XVIIIe [2]. » Le docteur Héfélé ne juge pas à propos d'être plus expli-

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, lib. XL, § XXVI.

[2] D. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs ecclés.*, VIIe siècle, chap. CVI ; édit. Vivès, tom. XII, pag. 954. Le *Cours complet d'hist. ecclés.*, tom. XVII, col. 856, par M. le baron Henrion, répète textuellement les paroles de D. Ceillier.

cite que Fleury et dom Ceillier. « La XVIIe session, dit-il, eut lieu le 11 septembre, mais nous ne la connaissons que par un court procès-verbal qui n'en existe plus qu'en latin. On y lut le décret sur la foi qui avait été composé dans l'intervalle, et qui ne fut solennellement proclamé que dans la suivante et dernière session [1].» La prétendue science germanique, on le voit, n'a pas fait avancer d'un pas la solution du problème sauté par Fleury et sous-entendu par dom Ceillier. Le temps est venu de déchirer tous ces voiles patiemment tissus pour déguiser la vérité. Les actes grecs sont mutilés, même dans les procès-verbaux des séances acéphales. Il y eut très-réellement une XVIIe session. En étudiant le court procès-verbal qui nous reste en latin, nous pourrons nous convaincre que cette XVIIe session avait été précédée d'une autre, dont ni les actes latins ni les actes grecs n'ont conservé le compte-rendu. Au lieu d'une seule session supprimée, nous en compterons deux. Cette découverte, fort inattendue, vaut la peine d'être mise dans tout son jour.

XVIIe session.

60. Nous disons d'abord qu'il y eut très-réellement une session intermédiaire, entre celle du 9 août et la clôture du concile le 15 septembre. Il n'est besoin pour le démontrer que de rappeler l'ordre du jour fixé par les pères eux-mêmes, à la fin de la séance du 9 août. « Dans la prochaine réunion, dirent-ils, nous formulerons, avec l'inspiration de l'Esprit saint et vivifiant, la définition synodale de la foi orthodoxe. » Si depuis le 9 août jusqu'au 15 septembre aucune session n'avait eu lieu, d'où aurait pu à cette dernière date sortir la définition solennelle de foi? L'importante affaire d'un concile œcuménique est la définition de foi, puisqu'elle seule a une autorité dogmatique. A ce point de vue, les divers historiens modernes dont nous avons cité les paroles se trompent étrangement, quand ils traitent comme un incident fort secondaire la session où fut sinon rédigée, du moins discutée et admise, la

M. l'abbé Rohrbacher fait de même dans son *Hist. univ. de l'Église cath.*, lib. L, pag. 375, tom. Xe de la seconde édition.

[1] Héfélé, *Hist. des conciles*, tom. IV, pag. 161, trad. Delarc.

profession de foi qui devait être définitivement promulguée avec les solennités ordinaires dans la séance de clôture. Elle constituait au contraire le fait capital du concile. Peut-être même est-ce pour cette raison que le texte grec des actes la supprime entièrement, et que la version latine qui nous reste est incomplète et écourtée. Sur qui faire retomber la responsabilité d'un tel état de choses? Nous ne le savons pas. Mais la mutilation et la suppression existent. C'est ce que nous avons le devoir de constater. Voici donc les quelques renseignements que nous fournit la version latine. Malgré leur brièveté, ils nous mettront sur la voie d'autres réticences non moins certaines et non moins coupables. Le 11 septembre 681, les quatre patrices présidents se réunissent dans la salle du dôme, autour du fauteuil vide de l'empereur. La liste des pères qui prennent séance est la même que celle du 9 août; le nom des légats apostoliques y figure comme à l'ordinaire, mais aucune parole n'est attribuée à ces légats voués à un mutisme perpétuel. Le diacre promoteur Théodore, s'adressant à l'assemblée, dit: « Le saint et vénérable concile se souvient que, dans la dernière séance, on a clos la discussion, et promis de promulguer, avec la grâce du Christ vrai Dieu, la définition de la foi orthodoxe: *pollicitum est vero per divinam gratiam Christi veri Dei indefuturam, definitionem rectæ fidei convenientem promulgare.* » Or, ce n'était point là du tout ce dont on était convenu dans la séance du 9 août. On y avait résolu de « formuler » la définition de foi, ce qui est tout différent. Il fallait bien en effet la formuler, la rédiger si l'on aime mieux, avant de la promulguer. Le référé du promoteur ne se rapporte donc point à la XVI[e] session du 9 août, mais à quelque autre, tenue dans l'intervalle, et qui manque dans les actes. Mais peut-être nous exagérons-nous la portée des expressions du diacre promoteur. Voyons donc ce que répond le concile. Les saints évêques dirent : « Qu'on relise la définition de la foi orthodoxe telle que nous l'avons fixée, *definitio orthodoxæ fidei quæ a nobis constituta est relegatur.* — Le lecteur et notarius Agathon relut donc cette même définition de foi, *et accipiens Agatho reverendissimus lector et notarius relegit eamdem defini-*

tionem. » Est-ce clair maintenant? Le concile reconnaît qu'il a précédemment formulé une définition. Il demande qu'on en donne de nouveau lecture. Sa réponse s'accorde parfaitement avec le référé du diacre promoteur, rappelant que dans une précédente séance on était convenu de promulguer la définition telle qu'elle avait été préalablement agréée, *definitionem rectæ fidei convenientem promulgare.* Or, ni les actes grecs ni la version latine ne nous transmettent un seul mot du procès-verbal de la séance, si importante au point de vue dogmatique, où fut rédigée, discutée et une première fois agréée la définition de foi. Il y a donc dans les actes du VIe concile œcuménique, outre le récit de sessions notoirement acéphales, des suppressions de séances entières. Nous croyons désormais impossible à tout lecteur impartial de le nier. La profession de foi, ainsi relue, fut confirmée par les pères sans discussion aucune, et la séance fut levée [1].

§. VI. Fin du VIe Concile œcuménique.

XVIIIe session. Décret dogmatique.

61. Cinq jours après, le 16 septembre 681, avait enfin lieu la session XVIIIe selon la version latine, XVIIe selon les actes grecs, mais en tout cas la dernière de cette fameuse assemblée. Constantin Pogonat en personne vint s'asseoir sur le fauteuil trop longtemps vide de la salle du dôme. La même escorte des treize patrices et fonctionnaires impériaux qui l'avaient accompagné, dans les onze premières sessions présidées par lui, se rangea de nouveau à ses côtés. Les légats du siége apostolique figurent comme toujours en tête de la liste des pères. Mais cette fois leur présence n'est pas seulement sur le papier, elle est réelle : leur souscription apposée la première, à la suite de la définition dogmatique, en fait foi. Nous ne sommes donc plus en face de cette perpétuelle équivoque de sessions acéphales. Tout ce qui va se passer est canonique, régulier, correct. La définition de foi qui va être promulguée deviendra, si elle obtient la ratification du souverain pontife, obligatoire

[1] Labbe, tom. VI, col. 1009-1012.

pour toutes les consciences catholiques. Cent soixante-quatorze pères assistaient à cette séance solennelle, ce qui suppose qu'une vingtaine d'évêques étaient arrivés depuis un mois. Le diacre promoteur Théodore adressa quelques mots à l'empereur, et le félicita de son zèle pour l'orthodoxie. « La définition dogmatique rédigée dans ce synode sera, dit-il en terminant, la gloire de votre règne. Si votre sérénité le juge à propos, cette définition va être solennellement promulguée. » — « Qu'on en donne lecture, » répondit Constantin. — Le lecteur et notarius Agathon lut donc cette profession de foi. Elle débute par la reproduction intégrale des symboles de Nicée et de Constantinople. « Ces symboles et les doctrines formulées par les précédents conciles généraux, disent les pères, suffisaient pour la connaissance et la confirmation de la foi orthodoxe. Mais l'auteur de tout mal, le démon, qui dès le premier jour trouva un coopérateur dans le serpent, et par lui introduisit la mort au sein de l'humanité, a rencontré de même en ces derniers temps de nouveaux organes, nous voulons dire Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, jadis patriarches de cette impériale cité, *et de plus même* (ἔτι δὲ καὶ — *insuper et*) *Honorius jadis pape de l'antique Rome* [1], Cyrus d'Alexandrie, Macaire naguère encore patriarche d'Antioche et son disciple Étienne. Par eux il a suscité dans l'Église de scandaleuses erreurs, et répandu dans le peuple fidèle l'hérésie d'une seule volonté et d'une seule opération naturelle en Jésus-Christ. Toutefois le Christ notre Dieu a fait surgir un prince selon son cœur, nouveau David, lequel « n'a donné ni sommeil à ses yeux ni repos à ses paupières, » jusqu'à ce qu'il eût réuni ce saint et œcuménique concile pour fixer la véritable formule de l'orthodoxie. En conséquence, le synode saint et universel en ce moment réuni accepte comme expression de la foi, πιστῶς, et les mains levées au ciel salue et reçoit la lettre adressée à l'empereur par le très-saint et très-bienheureux Agathon pape de l'antique Rome, avec la condamnation nominative et expresse des divers fauteurs du monothélisme telle qu'elle y est contenue.

[1] Labbe, tom. VI, col. 1024.

Il reçoit de même la lettre synodale des cent vingt-cinq évêques d'Occident réunis sous la présidence du très-bienheureux pape. — Nous déclarons donc qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations naturelles, l'une divine, l'autre humaine, distinctes et séparées, mais sans opposition l'une avec l'autre. Nous professons que ces deux opérations et volontés agissent de concert pour le salut du genre humain. Telle est la foi orthodoxe. Quiconque oserait contredire cette définition dogmatique, en altérer ou en dénaturer les termes, s'il est évêque ou clerc, sera déposé, s'il est laïque ou moine, frappé d'anathème. » Après cette lecture, l'empereur demanda si le décret avait obtenu l'assentiment de tous les évêques. La réponse fut donnée par acclamation. « Tous nous croyons ainsi, dirent les pères. Telle est notre foi. Tous nous l'avons signée. C'est la foi des apôtres, la foi des saints pères, la foi des orthodoxes. Longues années à l'empereur. A Constantin mémoire éternelle. Anathème à Nestorius, Eutychès et Dioscore. Anathème à Apollinaire, à Sévère et à leurs fauteurs. Anathème à Théodore de Pharan. A Sergius et *Honorius* anathème. A Pyrrhus et Paul anathème. A Cyrus et Pierre anathème. A Macaire, Étienne et Polychrone anathème [1] ! »

Discours prosphonétique du concile à l'empereur.

62. Constantin reprit la parole : « Dieu m'est témoin, dit-il, que c'est uniquement le zèle pour la foi orthodoxe qui a inspiré toute ma conduite. J'ai agi sans passion et sans esprit de parti. Depuis le jour où il plut à Dieu de remettre en mes mains les rênes de l'empire, je me préoccupai constamment de rétablir l'union dans l'Église. Et maintenant j'adjure tous ceux qui dans leur conscience estimeraient nécessaire de modifier ou de compléter en quoi que ce soit la définition promulguée, de le dire sans crainte. » De nouvelles acclamations unanimes répondirent que la définition était orthodoxe, complète, définitive. Constantin alors félicita les pères du succès de leurs travaux, les remercia d'avoir affronté les fatigues de longs et pénibles voyages. « Le rétablissement de la paix, le retour de tous les égarés à la vraie foi, seront, dit-il, avec la grâce

[1] Labbe, tom. VI, col. 1044.

de Dieu et par l'intercession de sa sainte et immaculée Mère, votre récompense et votre gloire. » — « Très-pieux et pacifique empereur, reprirent les pères, nous avons rédigé selon l'usage une adresse prosphonétique à votre majesté. Si vous l'avez pour agréable, ordonnez qu'on en fasse lecture. » Constantin se prêta aux vœux de l'assemblée. Le discours prosphonétique, signé par tous les pères, fut lu solennellement. Après un long préambule historique sur les diverses hérésies depuis celle d'Arius, et sur les conciles généraux depuis Nicée, on arrivait au monothélisme, et l'on exaltait les efforts de l'empereur pour l'extinction de la nouvelle hérésie. La définition de foi et les anathèmes contre les sectaires étaient rappelés en ces termes : « Nous professons deux volontés et deux opérations naturelles agissant en commun et sans opposition dans la personne de Jésus-Christ. Nous rejetons de l'Église et nous anathématisons les nouvelles erreurs avec ceux qui les ont inventées, savoir : Théodore de Pharan, Sergius et Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople ; Cyrus d'Alexandrie ; *avec eux Honorius jadis pape de l'antique Rome*, *pour avoir suivi ceux-là dans leurs erreurs*, καὶ συν ἀυτοῖς 'Ονώριον τὸν τῆς Ῥώμης γενόμενον πρόεδρον, ὡς ἐκείνοις ἐν τούτοις ἀκολουθήσαντα [1], mais surtout et principalement nous anathématisons Macaire maintenant déposé, son disciple ou plutôt son maître en hérésie Étienne, et enfin Polychrone, ce vieillard tombé en enfance, lequel affichait la prétention de ressusciter un mort et n'a recueilli que la risée universelle. Le prince des apôtres a combattu et triomphé avec nous. Nous avons eu, pour illuminer à nos yeux le mystère de la foi, les lettres de son imitateur, du successeur de son siége. L'antique cité de Rome, ô grand empereur, vous a transmis un décret dogmatique autorisé par Dieu lui-même ; le parchemin n'offrait au regard que des caractères tracés à l'encre, mais Pierre y parlait réellement par la bouche d'Agathon. » Après la lecture du discours prosphonétique, le concile pria l'empereur d'apposer sa signature au texte de la définition de foi. « J'y consens volontiers, répondit Constantin. Mais aupa-

[1] Labbe, tom. VI, col. 1053.

ravant il convient de trancher une question jusqu'ici indécise. Vous savez que le vénérable archevêque de Sardaigne, Citonatus, est depuis quelque temps arrivé dans cette capitale. Il n'a pu prendre séance dans votre saint et œcuménique concile, parce qu'il était accusé de certains griefs concernant ses obligations envers l'empire et envers nous. Son innocence a été juridiquement proclamée. En conséquence, nous vous demandons de l'admettre à signer lui aussi la définition de foi. » Citonatus fut admis et signa. Puis l'évêque d'Aureliopolis, Théodote, prenant l'exemplaire du décret, le porta à l'empereur qui souscrivit le dernier en ces termes : « Constantin, par la grâce du Dieu Christ, roi et ἀυτοκρατῶρ des Romains, nous avons lu et consenti. » Le saint synode présenta une nouvelle requête en ces termes : « Pour la plus grande stabilité et confirmation de la foi orthodoxe, nous prions votre majesté de transmettre un exemplaire de la définition dogmatique, muni de sa signature impériale, à chacun des cinq patriarcats de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. » Constantin fit, séance tenante, exécuter les cinq copies authentiques du décret [1].

Lettre synodale au pape saint Agathon.

63. La première, destinée au souverain pontife, portait pour suscription : « Au siége apostolique de saint Pierre prince des apôtres, en la personne du très-saint Agathon pape de l'antique Rome. » Elle fut accompagnée d'une lettre synodale, souscrite au nom de tous leurs suffragants par chacun des métropolitains présents au concile. Bien que les actes ne le spécifient pas d'une manière positive, il est cependant vraisemblable que cette lettre fut lue en séance publique. D'ailleurs les signatures dont elle est revêtue constatent son authenticité. En voici les passages les plus saillants. « Le saint et œcuménique concile, réuni par la grâce de Dieu et sous la sanction du très-pieux, très-fidèle et grand empereur Constantin en cette capitale de l'empire, la Rome nouvelle, la cité de Constantinople, au palais impérial, dans la salle du dôme, au très-saint et très-bienheureux Agathon pape de l'antique

[1] Labbe, tom. VI, col. 1072.

Rome, salut dans le Seigneur. — Puisque les grands maux appellent les grands remèdes et la science des illustres médecins, c'est une providence visible du Christ, notre Dieu véritable, d'avoir donné à son Église, en la personne de votre sainteté, un médecin plein de sagesse, de prudence et de force, pour combattre le poison de l'hérésie et rétablir dans son intégrité la foi catholique. C'est donc à vous, comme au pontife de l'Eglise universelle, assis sur la pierre ferme et immuable de la foi, que nous laissons le soin d'achever l'œuvre commencée, de décider ce qui reste à faire. Les lettres adressées par votre paternelle béatitude au très-pieux et très-clément empereur Constantin, ont été accueillies par nous comme un oracle émané du sommet divin de l'apostolat. Elles nous ont servi d'armes invincibles pour la destruction de l'erreur. Selon la teneur de votre sentence exprimée dans ces lettres, sacrées à nos yeux, nous avons frappé d'anathème les hérétiques et leurs fauteurs, savoir : Théodore de Pharan, Sergius, Honorius [1], Cyrus, Paul, Pyrrhus et Pierre, puis les personnages vivants qui ont persévéré dans leur secte impie, Macaire maintenant déposé du siége d'Antioche, son disciple Étienne, Polychrone et tous leurs adhérents. Leur obstination nous fut un sujet de tristesse, de deuil et de larmes. Aucun sentiment de haine ni d'envie contre leurs personnes n'eut place dans notre âme. Nous avons tout fait pour les amener à résipiscence. Le sérénissime empereur y a travaillé inutilement lui-même, ainsi que votre béatitude pourra s'en convaincre par l'examen des actes que nous lui transmettons, par le témoignage de ses vénérables légats et par celui des évêques représentants du synode romain. »

Documents contradictoires.

64. Le lecteur aura déjà remarqué, dans la mention d'Honorius englobé sans son titre de pape au milieu des auteurs morts de l'hérésie monothélite, une contradiction flagrante avec l'assertion faite par les pères de ne frapper d'anathème que les hérésiarques désignés dans la lettre de saint Agathon. Il est constant, en effet, que saint Agathon et le concile romain non-seulement n'avaient

[1] Labbe, tom. VI, col. 1073.

point flétri la mémoire d'Honorius, mais qu'ils avaient en termes fort nets déclaré son orthodoxie. Il y a donc là un faux exposé et une conséquence que ne renfermaient pas les prémisses. Les textes précédents relatifs à Honorius, fournissent le sujet de remarques non moins importantes. Ainsi, dans la définition de foi, Honorius est nommé avec Sergius, Pyrrhus et les autres monothélites sans aucune distinction ni réserve, mais avec l'expression d'un certain étonnement de le trouver en telle compagnie, ἔτι δὲ καὶ Ὀνώριον. Dans le discours prosphonétique, Honorius est complétement détaché du groupe des hérésiarques. On ne le confond point avec eux ; on lui reproche simplement « de les avoir suivis dans leurs erreurs, » ὡς ἐκείνοις ἐν τούτοις ἀκολουθήσαντα. La différence est notable et la contradiction flagrante. En somme, si nous voulons savoir très-exactement ce que les pères du vi^e^ concile œcuménique, dans leur xviiie session, voulurent prononcer sur Honorius, nous trouvons qu'une première fois ils désignent ce pape comme un hérésiarque, et qu'une seconde fois ils lui reprochent seulement « d'avoir suivi » dans leurs erreurs les hérésiarques monothélites. Laquelle des deux opinions fut vraiment celle du concile? On pourrait désespérer de le savoir jamais, si d'autres documents ne venaient apporter sur ce point une nouvelle lumière. Voici comment l'empereur Constantin, président de fait du vi^e^ concile œcuménique, et dès lors très-bien informé du sentiment vrai de cette assemblée, formule le jugement relatif à Honorius, dans l'édit promulgué pour rendre obligatoire et mettre au rang des lois de l'état le décret dogmatique contre le monothélisme : « Nous anathématisons et répudions les auteurs et les fauteurs de la nouvelle hérésie, Théodore de Pharan... etc., et aussi même Honorius pape de l'antique Rome, lequel a favorisé en tout les hérétiques par son concours et son appui, κατὰ πάντα τούτοις συναιρέτην, καὶ σύνδρομον, καὶ βεβαιώτην τῆς αἱρέσεως. » Cette fois, voilà bien, selon nous, le sens réel, la pensée vraie de l'anathème lancé par les orientaux contre la mémoire d'Honorius. Mais cette sentence leur appartient en propre; elle est leur œuvre, et selon l'expression de l'évêque d'Iconium, elle n'a pas plus de valeur que le fameux canon subreptice du concile

de Chalcédoine en faveur de la primatie du siége de Constantinople. Les pères le comprenaient fort bien eux-mêmes, puisqu'ils laissaient au pape saint Agathon le soin de régler définitivement toutes choses, avec la plénitude du droit qui appartient au siége apostolique et au successeur de saint Pierre. Agathon était mort avant le retour des légats chargés de lui remettre le décret dogmatique et la lettre synodale. Ce grand et saint pape s'endormit dans le Seigneur le 10 janvier 682 : il n'eut pas le temps de connaître en détail les intrigues, les compétitions ambitieuses, les tendances usurpatrices que le patriarcat byzantin avait manifestées dans le cours de ce laborieux concile.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON II (17 août 682 - 28 juin 683).

§ I. ANXIÉTÉS ET PÉRILS.

1. Vacance du saint-siége. — 2. Notice de saint Léon II d'après le *Liber Pontificalis.* — 3. Retour des légats apostoliques relâchés par les byzantins. — 4. Difficultés et angoisses. — 5. Lettres de l'empereur à saint Léon II et au synode romain. — 6. Les informations orales et écrites. Impénitence finale de Macaire et d'Étienne. — 7. Un syllogisme académique. — 8. Différence essentielle entre les actes du VIe concile et la définition de foi. — 9. Impuissance du syllogisme académique, nullité des condamnations acéphales prononcées contre Honorius.

§ II. DÉCRET CONFIRMANT LA DÉFINITION DE FOI DU VIe CONCILE.

10. Restitution par Léon II du véritable rang des légats apostoliques. Les ὑπομνήματα συνόδικα. — 11. Plainte significative du pape. — 12. Approbation limitée exclusivement à la définition de foi. — 13. Sanction implicite du fait de la présidence conciliaire exercée par l'empereur. — 14. Honorius reconnu coupable d'imprévoyance par saint Léon II. — 15. Divergence apparente entre le jugement de saint Agathon et celui de saint Léon II sur Honorius. Identité réelle. — 16. Lettres de saint Léon II aux églises d'Espagne. Le *Liber Diurnus.* — 17. Mort de saint Léon II. Attitude du concile du Vatican vis-à-vis de la question d'Honorius.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT II (26 juin 684 - 8 mai 685).

18. Interrègne nécessité par le nouveau règlement impérial. — 19. Notice de saint Benoit II d'après le *Liber Pontificalis.* — 20. Lettre de Benoit II au légat du saint-siége en Espagne. — 21. Révolution en Espagne. Le roi Erwige. XIIe et XIIIe conciles de Tolède. — 22. XIVe concile de Tolède. — 23. Situation politique de l'Orient. Rétablissement de la liberté des élections pontificales.

PONTIFICAT DE JEAN V (23 juillet 685 - 2 août 686).

24. Notice de Jean V d'après le *Liber Pontificalis.* — 25. Mort prématurée de Jean V. Avénement de Justinien II.

PONTIFICAT DE CONON (21 octobre 686 - 21 septembre 687).

26. Notice de Conon d'après le *Liber Pontificalis*. — 27. Les factions électorales à Rome. Appel abusif à l'intervention des exarques. — 28. Les actes du vi[e] concile général et le patriarche byzantin Théodore. — 29. Lettre de Justinien II relative à l'exemplaire original des actes.

§. I. Anxiétés et périls.

Vacance du saint-siége.

1. L'intervalle de sept mois et six jours écoulé entre la mort du pape saint Agathon et le sacre de saint Léon II, son successeur, fut la conséquence du nouveau règlement intervenu pour les élections pontificales entre le saint-siége et l'empereur Pogonat. Ce prince, on se le rappelle, avait enfin consenti à exonérer l'église romaine de l'odieuse taxe, jusque-là exigée par le fisc byzantin à chaque avénement d'un pape. Mais en revanche, il avait fait revivre la clause qui obligeait d'attendre la ratification impériale avant de procéder à l'installation du pontife élu. Sous le régime antérieur de la taxe, les clercs romains se contentaient de notifier l'élection à l'exarque de Ravenne, aux mains duquel ils versaient la somme d'argent imposée par l'avarice sacrilége des césars. Après quoi, ils procédaient au sacre du pontife élu. Désormais le voyage à Ravenne ne suffisait plus ; il fallait expédier des apocrisiaires à Constantinople avec mission de solliciter la ratification impériale ; il fallait attendre l'issue de la négociation, le bon plaisir de la cour de Byzance et enfin le retour des apocrisiaires avec la réponse favorable. Ainsi se perpétuaient, sous la décadence du bas-empire, les traditions tyranniques des rois goths et ariens. Toujours les mêmes prétentions du pouvoir civil contre l'Église de Dieu. Si l'empereur byzantin se fût trouvé aux frontières de la Perse ou de l'Arabie pour une expédition qui eût duré sept ans, comme celle d'Héraclius, l'Église catholique était exposée à rester sept ans sans pasteur et sans chef. Au lieu de sept années, la vacance du saint-siége ne fut que de sept mois et demi.

Notice de saint Léon II d'après le *Liber Pontificalis.*

2. « Léon, sicilien d'origine [1], dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Paul. Il siégea dix mois et dix-sept jours. On admirait en lui l'éloquence, la science des divines Écritures, une connaissance approfondie des langues grecque et latine, une merveilleuse aptitude au chant et à la psalmodie dont il possédait toutes les règles. Il avait, en qualité de scolastique et par une longue habitude de l'enseignement [2], acquis l'élégance de la parole et la perfection du style. Ses exhortations aux bonnes œuvres n'en avaient que plus d'efficacité : il était à la fois un guide excellent dans le chemin de la science et dans celui de la vertu. Il se montrait surtout l'ami des pauvres, auxquels il prodiguait, avec les secours spirituels de la piété, toutes les ressources temporelles que son labeur personnel lui procurait. Ce pontife reçut le décret dogmatique écrit en grec du VIe concile œcuménique, récemment célébré avec la grâce de Dieu à Constantinople, à la requête et en présence du grand prince Constantin, dans la salle du dôme au palais impérial. Les légats du siége apostolique, deux patriarches, celui de Constantinople et celui d'Antioche, y assistaient avec cent-cinquante évêques. Là furent condamnés Cyrus, Sergius, Honorius, Pyrrhus, Paul et Pierre, ainsi que Macaire avec son disciple Étienne, et Polychrone, nouveau Simon, lesquels ont dit ou enseigné, professé ou professent encore une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ. Au contraire le décret du concile, fidèlement traduit du grec en latin, déclare qu'il y a dans la personne du Christ notre Dieu et Sauveur deux volontés et deux opérations. Les hérétiques opiniâtres qui refusèrent d'abjurer l'erreur furent enfermés dans dif-

[1] Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, on donnait alors le nom de Sicile à la province de Calabre. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le *natione siculus* du *Liber Pontificalis.* Une tradition autorisée et constante fait naître saint Léon II à Rhegium, aujourd'hui Reggio. Cf. Thom. Aceti, *ad Libr. Pontific. adnotat.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 855. B.

[2] *Lingua quoque scholasticus eloquendi majori lectione polita.* Nous croyons qu'ici la qualité de *scholasticus*, donnée à saint Léon II, se rapporte au professorat qu'il avait exercé dans l'école cléricale fondée par saint Grégoire le Grand. On sait que, dans le latin du moyen âge, *lector* était synonyme de professeur, et *lectio* d'un cours public d'enseignement.

férents monastères. Le très-saint pape Léon eut la joie de recevoir l'abjuration du prêtre Anastase et du diacre Leontius qui, le jour de la Théophanie (fête de l'Épiphanie, 6 janvier 683), remirent entre ses mains une profession de foi écrite conforme au décret du saint concile, anathématisant tous les monothélites et nommément ceux que le concile ou le siége apostolique a frappés d'anathème; *omnes hæreticos, sed et suprascriptos viros complices, quos sancta synodus* VEL SEDES APOSTOLICA *anathematisavit.* Anastase et Leontius avaient été envoyés de Constantinople en cette ville de Rome avec Macaire et d'autres hérétiques byzantins. — Sous le pontificat de Léon, un édit du très-clément empereur rétablit pour les archevêques de Ravenne l'obligation traditionnelle de venir se faire ordonner à Rome. Le pape rendit, à cette occasion, un décret dont l'original est conservé aux archives de l'église romaine. Il y est stipulé que l'archevêque ainsi ordonné ne pourra être contraint, en vertu d'aucune prétendue coutume, à payer de taxe soit pour l'usage du pallium, soit pour l'exercice des autres fonctions ecclésiastiques. On ne devra plus faire mémoire de l'archevêque Maurus, auteur du schisme de Ravenne; enfin le type, ou édit de l'empereur Constant II, obtenu par le prélat schismatique pour sanctionner l'indépendance de son siége (*typum autocephaliæ*), fut remis en exemplaire original aux mains du pape, afin qu'à l'avenir il ne pût occasionner de nouveaux scandales. — Léon fit construire à Rome, près de Sainte-Bibiane [1], une église qu'il dédia sous le titre du bienheureux Paul apôtre; il y déposa le corps des saints Simplicius, Faustin, Béatrix [2] et autres martyrs. C'est également par

[1] Nous avons, au tom. X de cette *Histoire*, pag. 148, relaté le martyre de sainte Bibiane sous le règne de Julien l'Apostat. Une église fut élevée en son honneur, dans les dernières années du v[e] siècle, par une noble patricienne nommée Olympia, et consacrée par le pape Simplicius. (Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 378.) Restaurée au XIII[e] siècle par Honorius III, et au XVII[e] par Urbain VIII sur les dessins du cavalier Bernin, l'église de sainte Bibiane subsiste encore non loin de la porte *San-Lorenzo*.

[2] On lit au martyrologe romain, sous la date du 29 juillet, la mention suivante : *Romæ via Portuensi sanctorum martyrum Simplicii, Faustini et Beatricis, temporibus Diocletiani imperatoris : quorum duo primi post multa et diversa*

l'ordre de ce vénérable pontife que fut élevée, près du *Velum aureum*, l'église dédiée au bienheureux Sébastien et au martyr saint Georges [1]. De son temps eut lieu la fameuse éclipse de lune, le 16 avril de l'indiction xe (683). Elle dura presque tout la nuit de la cène du Seigneur (Jeudi saint). L'astre semblait tout couvert de sang. Ce ne fut qu'au chant du coq qu'il commença à s'éclaircir et à reprendre peu à peu son aspect habituel [2]. — En une ordination, le 27 juin (682), Léon imposa les mains à neuf prêtres, trois diacres, et vingt-trois évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli à Saint-Pierre le IV des calendes de juillet (27 juin 683). Après lui, le siége demeura vacant onze mois et vingt-deux jours. Le très-saint homme avait été sacré par les trois évêques André d'Ostie, Jean de Porto, et Placentinus de Veliternum, ce dernier suppléant de l'église d'Albano dont le siége était alors vacant [3]. »

Retour des légats apostoliques.

3. Ces dernières paroles établissent l'antiquité du privilége traditionnellement dévolu aux évêques suburbicaires d'Ostie, de Porto et d'Albano qui, de nos jours encore, président aux cérémonies du sacre ou de l'installation des papes. A un autre point de vue, la mention est intéressante, parce qu'elle replace sous nos yeux un personnage avec lequel nous avons déjà fait connaissance, Jean de Porto, l'un des évêques représentants du synode romain au VIe concile général. La députation italienne était donc de retour de Constantinople à la date du 17 août 682, puisqu'un de ses membres figurait comme officiant au sacre du nouveau pontife. Les moindres détails historiques, sur chacun de ces personnages qui avaient vu

supplicia jussi sunt capitalem subire sententiam : Beatrix vero eorum soror in confessione Christi præfocata est in carcere.

[1] Telle est l'origine du titre cardinalice encore existant de Saint-Georges-*in velabro.* On sait que saint Georges, tribun militaire dans les armées de Dioclétien, fut martyrisé durant la xe persécution générale. Le 23 avril, jour de sa fête, on expose dans la basilique la lance et l'étendard de soie rouge du généreux soldat mort pour la foi de Jésus-Christ.

[2] *L'art de vérifier les dates*, mentionne cette éclipse comme totale, à la date indiquée par le *Liber Pontificalis.*

[3] *Liber Pontifical., Notit.* LXXXII; *Patr. lat.,* tom. CXXVIII, col. 847.

de si près les intrigues byzantines, ont une importance considérable. Ainsi la mention de l'évêque de Porto, faite incidemment par le *Liber Pontificalis*, établit d'une manière certaine la vraie chronologie du pontificat de saint Léon II : elle fixe irrévocablement à l'année 682 le sacre de ce pontife. Une autre notice du *Liber Pontificalis*, celle du pape Jean V, que nous aurons bientôt à reproduire intégralement, nous apporte sur le fond même de la question un rayon de lumière que nous voulons fixer d'avance. Voici comme elle s'exprime : « N'étant encore que diacre, Jean fut envoyé par le pontife Agathon de sainte mémoire au VI[e] concile général, avec le titre de représentant du siége apostolique. Après le concile, ayant enfin été *relâché* par le très-clément prince, *expleta autem, exinde a clementissimo principe* RELAXATUS, il revint à Rome, et son retour causa une grande joie à l'Église, *magnum gaudium Ecclesiæ secum intulit;* il était en effet porteur du décret synodique du VI[e] concile général et de l'édit de l'empereur, condamnant tous deux le monothélisme [1]. » Si le lecteur veut bien se reporter par le souvenir à l'indication du patriarche d'Alexandrie, Eutychius, lequel nous a appris que les trois légats du saint-siége avaient été, dans le cours du VI[e] concile œcuménique, *rejetés* par les byzantins, *rejectis tribus diaconis a patriarcha Romano missis*, il comprendra le véritable sens du mot *relaxatus* employé ici. Il devinera facilement les terribles anxiétés qu'un pareil traitement infligé aux légats dut causer à Rome, et la joie universelle quand on les vit enfin « *relâchés* par le très-clément empereur, » et apportant à leur retour avec la condamnation synodique du monothélisme l'édit impérial de confirmation.

4. Dès le lendemain de son sacre, le nouveau pape se trouva donc en présence de la plus grosse question à résoudre. Confirmerait-il purement et simplement le décret de foi du VI[e] concile général, ou lui refuserait-il la sanction apostolique ? Dans le premier cas, celui d'une confirmation pure et simple, il couvrait de son autorité pontificale des irrégularités monstrueuses, la séquestration des légats, Difficultés et angoisses.

[1] *Lib. Pontific., Notit.* LXXXIV, *Joannes* V; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 875.

les décisions contradictoires de séances acéphales où l'inconséquence le disputait au ridicule. Par-dessus tout, il sanctionnait la condamnation comme hérétique d'un pape, et d'un pape tel qu'Honorius, dont la mémoire vénérée en Occident avait été déclarée irréprochable par saint Agathon et par les cent vingt-cinq évêques du synode de Latran. Dans le second cas, s'il refusait absolument sa ratification, tout était à recommencer; le schisme si heureusement terminé reprenait avec une ardeur nouvelle; Pogonat, dont les dispositions bienveillantes avaient seules triomphé des préjugés monothélites de l'épiscopat oriental, devenait à son tour un implacable ennemi; les persécutions sanglantes pouvaient renaître, comme au temps des martyrs de l'orthodoxie saint Martin I et saint Maxime. Dans cette perplexité, le pontife sut, avec une admirable sagesse et une prudence inspirée par l'Esprit de Dieu, trouver un tempérament qui sauvegardait tous les droits de l'orthodoxie et ménageait l'honneur du saint-siége sans réveiller les susceptibilités byzantines. Ce sera l'éternel honneur de saint Léon II d'avoir, en dix mois de pontificat, accompli cette grande œuvre, dont nous allons retracer pas à pas le développement.

Lettres de l'empereur à saint Léon II et au synode romain.

5. Les légats, à leur retour de Constantinople au mois de juin 682, étaient porteurs de cinq documents officiels dont nous connaissons déjà les trois premiers, savoir : le décret de foi promulgué dans la session XVIIIe et finale, la lettre synodique au défunt pape saint Agathon, l'édit impérial confirmant et adoptant comme loi de l'État la condamnation du monothélisme. Dans ces trois documents, le nom d'Honorius était inscrit parmi les fauteurs ou inventeurs du monothélisme *fautores aut adinventores*, mais avec des nuances diverses dont nous avons déjà pris note. Outre ces trois premières pièces, les légats étaient chargés de remettre à saint Léon II une lettre individuelle de Constantin Pogonat. Enfin, une autre lettre était adressée par ce prince au synode romain, en réponse à celle qui lui avait été collectivement transmise par les cent vingt-cinq évêques réunis au concile de Rome sous la présidence du dernier pape. Dans ces deux nouveaux documents, le nom d'Honorius était complétement passé sous silence : il ne s'y trouvait pas prononcé une

seule fois. Dans le message « au très-saint et très-bienheureux Léon archevêque de l'antique Rome et pape œcuménique, » l'empereur commence par s'applaudir du rétablissement de la concorde entre les deux églises grecque et latine. Il rappelle ses constants efforts pour obtenir une paix tant désirée, pour éteindre un schisme « qui nous rendait, dit-il, la fable et la risée des infidèles. » Dans ce but il s'était adressé au pape Agathon « dont la mémoire est aujourd'hui avec les saints; » il l'avait prié de se faire représenter par des légats à une assemblée conciliaire des évêques d'Orient où la foi orthodoxe devrait être définie. Le très-bienheureux Agathon y avait consenti, et ses légats se rendirent en effet à Constantinople. Ici la lettre impériale fait l'énumération des légats du saint-siége, dans un ordre absolument faux. Ce passage, que nous n'avons vu signalé nulle part, mérite toute l'attention du lecteur. « Le rescrit d'Agathon de sainte mémoire, dit Pogonat, fut remis à notre puissance par les personnages chargés d'être près du concile ses vicaires, savoir : les très-saints évêques Abundantius (de Paterno), Jean (de Rhegium) et Jean (de Porto), ensuite les révérends prêtres Théodore et Georges, le révérend archidiacre Jean, le vénérable sous-diacre Constantin, et le révérend Théodore prêtre de l'église de Ravenne [1]. » Ainsi parle l'empereur; il se trompe ou il ment. Les trois évêques de Paterno, de Rhegium et de Porto n'étaient point légats du saint-siége; ils étaient délégués du synode romain. Les vrais légats apostoliques avaient été choisis exclusivement par saint Agathon dans l'ordre inférieur de la cléricature, afin qu'on ne pût se méprendre sur leur qualité exceptionnelle. C'étaient les deux prêtres Théodore et Georges avec l'archidiacre Jean, celui qui fut plus tard le pape Jean V[e] du nom. Le sous-diacre Constantin leur avait été adjoint comme secrétaire, et n'était nullement revêtu des pouvoirs de légat. Pourquoi l'empereur, dans sa lettre à Léon II, renverse-t-il un ordre que tous les procès-verbaux du VI[e] concile œcuménique avaient respecté? Pourquoi les prêtres Théodore et Georges, avec le sous-diacre Jean, invariablement nommés les

[1] Léon II, *Epist.* I, *Constantin. ad papam*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 390. D.

premiers comme légats du saint-siége dans la liste officielle des séances même acéphales du VIe concile œcuménique, passent-ils au second rang dans la lettre impériale, et sont-ils primés par trois évêques qui ne furent jamais légats de la chaire apostolique? Il n'y a pas d'autre raison possible à donner de cette étrange interversion, que le *tribus rejectis diaconis a patriarcha Romano missis* des Annales d'Eutychius, corroboré par le *relaxatus* de la notice de Jean V au *Liber Pontificalis.* La vérité se fait ainsi jour de toutes parts, dans une question si longtemps obscurcie par l'esprit de système et de parti-pris. Il devenait nécessaire, après un fait matériel aussi caractérisé, de racheter ce mauvais cas par une retentissante protestation de dévouement au saint-siége. L'empereur n'y manqua point. « Dès que les légats eurent remis à notre sérénité la lettre d'Agathon, dit-il, nous la fîmes lire en présence de tout le concile : on reconnut unanimement en elle les caractères de la foi pure, intègre, immaculée. Mise en regard des textes de l'Évangile et des apôtres, comparée avec les définitions des conciles, avec les témoignages des saints pères, elle fut trouvée entièrement conforme à la notion véritable de la foi, sans aucune dissonnance. Des yeux de l'âme, nous contemplions le prince des apôtres, le pontife du premier siége, Pierre lui-même en la personne de son successeur; nous l'entendions divinement expliquer le mystère de l'Incarnation. Il semblait que, dans cette lettre, Pierre redit une seconde fois sa fameuse confession faite au Seigneur : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant [1]. » Le Christ tout entier revivait pour nous dans la lettre sacrée du pontife; nous ouvrions nos cœurs et nos bras, comme pour embrasser notre père. Seul, trompant l'espoir de son nom, Macaire (Μακάριος, étymologiquement *felix*, heureux), l'ex-patriarche d'Antioche aujourd'hui déposé, s'obstina avec quelques-uns de ses disciples à répudier la doctrine du saint-siége et se sépara ouvertement du concile. Sur la demande de ces hérétiques opiniâtres, nous les renvoyons à votre béatitude, remettant tout ce qui les concerne à son jugement paternel [2]. » L'empereur

[1] Matth., XVI, 16. — [2] *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 390-391.

terminait en priant Léon II d'envoyer au plus tôt à Constantinople des apocrisiaires porteurs de la ratification solennelle du concile, et chargés de représenter le saint-siége dans les affaires ecclésiastiques. La lettre adressée au synode romain reproduisait les mêmes idées sur le rétablissement de l'union entre les deux églises, sans aucun détail caractéristique [1].

Les informations orales et écrites.

6. Telles étaient les données écrites sur lesquelles saint Léon II avait à formuler une sentence. Les informations verbales ne lui manquaient pas, puisqu'il pouvait consulter les légats apostoliques *relâchés* enfin par la clémence de Pogonat, et les hérétiques byzantins Macaire et Étienne, Constantin et Leontius. Ces deux derniers, ainsi que le *Liber Pontificalis* nous l'a déjà appris, firent leur abjuration solennelle entre les mains du pape, le jour de l'Épiphanie (683). Macaire et l'archimandrite Étienne, son disciple, ne se soumirent jamais. Léon II mourut sans avoir pu fléchir leur obstination. Son successeur Benoit II ne réussit pas davantage. Macaire et Étienne terminèrent leur vie dans l'impénitence finale. Ce fait nous est attesté par un témoignage irréfragable. Lors du VIIe concile œcuménique, tenu à Nicée sous le pontificat d'Adrien I (787), l'un des légats du saint-siége, le diacre Pierre, s'exprimait ainsi : « L'hérétique Macaire, déposé par le VIe concile général, avait été envoyé en exil à Rome. Longtemps il s'obstina dans son erreur. Enfin le vénérable pape Benoit II, de sainte mémoire, lui fixa un terme de quarante jours, après lequel il devrait se déterminer d'une manière définitive. Durant cet intervalle, le bienheureux pape envoya chaque jour l'un de ses théologiens, Bonifacius, pour conférer avec le patriarche et mettre sous ses yeux les textes des divines Écritures confirmant la vérité du dogme catholique. Macaire ne consentit jamais à se rétracter : tous les efforts pour le convertir échouèrent l'un après l'autre [2]. » Certes nul plus que nous ne déplore l'aveuglement de cet hérésiarque, mais au point de vue particulier qui nous occupe, son obstination est une garan-

[1] Léon II, *Epist.* II, *Constantin. ad synod. roman.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 394-400. — [2] Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 82.

tie de plus en faveur des renseignements qu'il put fournir au pape saint Léon II. Le récit des légats avait sa contre-partie et une sorte de contrôle perpétuel dans celui que les hérétiques byzantins, exilés à Rome, pouvaient présenter sur les mêmes événements. Saint Léon II fut donc aussi complétement renseigné que possible. Il est certain qu'il n'eut pas sous les yeux le texte intégral des actes, cet énorme volume dont nous avons analysé la substance; lui-même le déclarera bientôt, mais il en connut très-certainement les principaux détails. La ratification pontificale ne fut point donnée à ces actes, et c'est là une circonstance essentielle qu'il importe de mettre en pleine lumière.

Un syllogisme académique.

7. Dans la récente discussion dont Honorius fut l'objet, à l'époque du concile du Vatican, tous les pamphlétaires sans exception raisonnaient de la manière suivante : On lit dans les actes du VI[e] concile œcuménique, session XVI[e], *Anathema Honorio hæretico* [1]. On lit dans la session XIII[e] : « Nous avons anathématisé Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome, parce que nous avons reconnu dans ses lettres à Sergius qu'il a suivi en toute chose la même doctrine et qu'il a confirmé tous ses dogmes impies [2]. » Or, les actes du VI[e] concile œcuménique ont été intégralement, absolument, universellement sanctionnés par les papes. Donc Honorius a été, est, demeure et restera jusqu'à la fin des siècles hérétique déclaré, notoire, flétri, anathématisé, rejeté de la communion de l'Église, effacé des diptyques, etc. Donc subsidiairement le pape n'est pas, n'a jamais été, ne peut pas être, ne sera jamais le docteur infaillible de la foi orthodoxe, le dépositaire fidèle, toujours inerrant, de la vérité révélée et de la morale chrétienne. — Telle était l'objection dans toute sa force, car nous n'en retranchons rien, et pour ne pas encourir le reproche d'une dissimulation quelconque, nous nous empressons d'ajouter qu'en vertu des lois canoniques mal à propos invoquées, on rappelait que les défenseurs d'Honorius encouraient *ipso facto* l'excommunication *latæ sententiæ* depuis longtemps ins-

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1009.

[2] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 944. Trad. du P. Gratry. *Première lettre à Mgr Dechamps*. Paris, Douniol et Lecoffre, 1870, in-18, pag. 15.

crite au droit canon contre tous les fauteurs de l'hérésie [1]. Nos modernes Polychrone ne proposaient point au public le spectacle de la résurrection d'un mort ; ils réussirent cependant, au pied de la lettre, à galvaniser des milliers d'intelligences d'ordinaire indifférentes aux choses de l'Église, en les passionnant contre la mémoire d'Honorius depuis si longtemps oubliée, et contre le vicaire de Jésus-Christ si obstinément persécuté de nos jours. Leur procédé fut purement académique : il consistait en un syllogisme, un seul ; mais ce syllogisme fort simple, obtenu sans beaucoup d'érudition ni de lecture, à très-peu de frais, emportait tout : il triompha d'un bout de l'Europe à l'autre, des rives de la Seine aux bords de la Tamise, du Borysthène au Dniéper et au Volga. La majeure historiquement défiait la négation la plus audacieuse. Incontestablement les pères de Constantinople, dans leur session XVI[e], ont prononcé cette acclamation si flatteuse pour des oreilles indépendantes : *Anathema Honorio hæretico*. Nous l'avons nous-même enregistrée soigneusement à sa date. Incontestablement les mêmes pères, dans la XIII[e] session, ont déclaré qu'ils « anathématisaient Honorius jadis pape de l'ancienne Rome, parce qu'ils reconnaissaient dans ses lettres à Sergius que ce pape avait suivi en toutes choses la même doctrine, et qu'il avait confirmé tous ses dogmes impies. » La majeure donc ne pouvait même pas se discuter. La mineure ne paraissait pas moins invulnérable. Le VI[e] concile général n'est-il pas œcuménique ? demandaient ces athlètes du syllogisme. Dès que vous lui donnez le titre de concile général, vous le reconnaissez pour œcuménique. « A moins de rejeter le VI[e] concile, écrivaient-ils encore, il faut dire qu'Honorius est condamné comme hérétique [2]. » On nous pardonnera d'insister sur cette controverse naguère si retentissante, maintenant couverte par un désaveu formel, par une rétractation aussi glorieuse que consolante. Nous écrivons pour mettre en relief la vérité telle que nous croyons la comprendre, telle que nous la cherchons humblement par une étude obstinée et d'incessants labeurs. Jamais un sentiment d'aigreur contre les per-

[1] Gratry, *Première lettre à Mgr Dechamps*, pag. 11. — [2] Id., *ibid.*, pag. 21.

sonnes n'envenimera notre pensée ni notre plume, jamais non plus les considérations personnelles ne nous feront trahir ou taire la vérité. Suivant la belle expression d'un père des premiers siècles, nous redirons sans cesse que l'Église catholique, apostolique, romaine ne demande qu'une chose, la lumière : elle ne réclame des hommes qu'un seul privilége, celui d'être connue.

Différence essentielle entre les actes du VIe concile et la définition de foi.

8. Mais encore faut-il se donner la peine de la connaître. A première vue donc, les auteurs du fameux syllogisme auraient dû se défier de sa simplicité même. Un argument de ce genre, si peu compliqué qu'un enfant le saisirait au vol, si péremptoire que toute âme raisonnable est contrainte de lui donner son adhésion, ne pouvait pas avoir échappé durant douze siècles à la sagacité des docteurs, des pères de l'Église, des théologiens, des canonistes, des conciles œcuméniques. En fait de théologie, on n'invente rien; en fait de dogmes, il n'y a point de découvertes. L'Église est une société surnaturelle qui vit du dépôt de la foi apportée au monde par Jésus-Christ. Ce dépôt est aujourd'hui ce qu'il était au Cénacle. Chaque point du symbole a été tour à tour et sera jusqu'à la fin des siècles, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, défini, élucidé, fixé ; mais les plus grands génies n'y trouveront que ce qui dès le principe y repose en germe. Et voilà précisément la plus grande, la plus saisissante, la plus admirable preuve de la divinité de notre foi catholique. Les plus hautes intelligences s'épuiseront à l'étudier sans en pénétrer jamais toutes les profondeurs; les plus superbes talents s'useront à la combattre sans pouvoir détacher un seul grain de ce bloc éternel. Le syllogisme moderne eut donc le sort de Polychrone aux bains de Zeuxippe. Il échoua complétement. Par où péchait-il ? Par la mineure. Les actes du VIe concile œcuménique n'ont jamais été approuvés par le saint-siége. L'histoire y découvre jusqu'à six sessions notoirement acéphales, depuis la XIIe jusqu'à la XVIIe inclusivement. L'approbation du saint-siége ne fut donnée uniquement qu'au décret de foi, avec les réserves dont nous parlerons bientôt. Quant aux textes de la XIIIe et de la XVIe session, toutes deux acéphales, ils n'ont canoniquement, théologiquement aucune valeur. Pour prévenir, en cas d'éventualité

désormais improbable, le retour de pareilles méprises, disons une fois pour toutes que, dans les actes d'un concile œcuménique, le décret de foi ou les canons sont seuls et exclusivement la règle absolue, obligatoire pour la conscience. Tous les théologiens savent cela ; les auteurs du fameux syllogisme ne l'ignoraient pas eux-mêmes. Hélas ! pourquoi se sont-ils joués de la crédulité publique en semant comme un poison sur le monde leurs *aniles fabulas*, leurs aphorismes de salon à l'usage des ignorants, des dupes, des opposants de tout âge et de tout sexe ?

Impuissance du syllogisme académique.

9. Cette digression, pour laquelle nous demandons l'indulgence du lecteur, ne nous a pas trop écartés de notre sujet. La question d'Honorius a été aussi vivante de nos jours qu'elle le fut au concile de Florence, et qu'elle l'était pour saint Léon II, quand ce pape eut à l'examiner après la sentence acéphale de Constantinople. Si la condamnation d'Honorius par les byzantins eût été définitive, ainsi que leprétendaient les auteurs du fameux syllogisme, la controverse aurait été pour jamais éteinte. Le cadavre sur lequel opérait Polychrone resta inerte, avant comme après les incantations du visionnaire monothélite. Honorius au contraire, tué, disait-on, dans les deux sessions acéphales XIIIe et XVIe d'un concile œcuménique, n'a jamais cessé d'être vivant dans les souvenirs et les respects de l'église romaine, comme dans les discussions sans cesse renaissantes des adversaires du saint-siége. Il n'était donc pas bien tué. Son nom ne fut point effacé des diptyques, ni son image des basiliques de Rome. Singulier mort qui vit toujours ! étrange anathématisé dont le portrait contemporain se voit encore à l'abside de Sainte-Agnès, l'une des églises les plus fréquentées de la ville éternelle ; dont le médaillon en mosaïque figure à son rang dans la série des pontifes à Saint-Paul-hors-les-Murs ; dont le tombeau toujours vénéré repose à Saint-Pierre ; dont l'inscription laudative dominait la salle conciliaire de l'assemblée œcuménique du Vatican ! Impuissance du syllogisme académique et des anathèmes acéphales ! merveilleuse puissance de la vérité, qui survit à tous les sophistes, et se maintient inaltérable sous la garde des vicaires infaillibles de Jésus-Christ !

§ II. Décret confirmant la définition de foi du VI[e] concile.

Restitution par Léon II du véritable rang des légats apostoliques.

10. Saint Léon II consacra sept mois d'un pontificat qui n'en eut en tout que dix à préparer la sentence définitive. Le 7 mai 683, il adressait à l'empereur Constantin un rescrit pontifical de confirmation, dont il nous faut étudier les termes avec un soin égal à celui qui présida à leur rédaction. Le pape commence par rétablir, au sujet des légats du saint-siége, la vérité si étrangement altérée dans le message impérial. « Nous avons, dit-il, vu revenir enfin, au mois de juillet de l'indiction x[e] récemment écoulée (juillet 682), les serviteurs de votre piété, nos fils, les légats de ce siége apostolique et de l'église romaine votre mère, savoir les prêtres Théodore et Georges, le diacre Jean, le sous-diacre régionnaire Constantin, avec leurs autres compagnons de voyage envoyés en Orient à la requête de votre piété par mon prédécesseur d'apostolique mémoire Agathon [1]. » Voici donc dès l'abord une première et capitale rectification. Les trois légats apostoliques, ceux dont la présence personnelle et la présidence soit directe soit indirecte étaient nécessaires à chacune des sessions du concile, pour la régularité et la canonicité des opérations, sont précisément ceux que le patriarche alexandrin Eutychius désigne comme ayant été répudiés, rejetés, tenus à l'écart, durant un certain nombre de séances par la faction byzantine, *rejectis tribus diaconis patriarcha Romano missis*. Ils avaient été écartés, selon toute apparence, parce qu'on ne voulait pas que des évêques fussent présidés par des clercs d'un rang inférieur. Dans le même ordre d'idées, la lettre impériale affectait de ne considérer comme légats que les trois évêques de Paterno, de Porto et de Rhegium. Léon II renverse cet échafaudage d'intrigues et de mensonges. Il rétablit l'ordre véritable et les droits indignement violés des légats. Il pose le principe fondamental d'après lequel la jurisprudence canonique, la théologie, l'histoire devront apprécier les diverses sessions du VI[e] concile œcuménique.

[1] Leon II, *Epist.* III, *ad Constantin. imperat.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 401. D.

Les séances où les vrais légats, ceux dont le pape inscrit le nom, auront assisté, discuté, délibéré, seront régulières, les autres acéphales. Après cette déclaration préliminaire, saint Léon continue en ces termes : « Les légats nous ont remis, avec les *divales* de votre clémence, les mémoires synodiques du concile, μετὰ θείων κεραιῶν τῆς ὑμῶν φιλανθρώπίας, ἅμα καὶ συνοδικοῖς ὑπομνήμασι. » Nous citons le texte grec de saint Léon, parce que c'est en grec qu'il l'écrivit, et que selon le témoignage du *Liber Pontificalis*, ce pape, né en Calabre, dans une province où le grec était encore d'un usage vulgaire, possédait à fond cette langue. La version latine traduit le συνοδικοῖς ὑπομνήμασι par *synodalibus gestis*, deux inexactitudes en deux mots, car le mot grec συνοδικοῖς a pour correspondant latin *synodicis*, et le terme *synodique* dans les deux langues a une signification spéciale, admise, invariable : il représente les lettres délibérées en concile. Ainsi la *synodique* de Sophronius était la lettre que ce patriarche fit approuver par ses suffragants au synode de Jérusalem, et qu'il avait ensuite adressée à Rome et aux églises patriarcales d'Orient. Le latin *gestis* ne rend pas davantage la vraie signification du grec ὑπομνήμασι dont le sens précis est *mémoires*, *pièces écrites*. La plupart des historiens, pour avoir négligé ces observations, ont entendu la phrase de saint Léon comme si le pape eût parlé des actes *in extenso* du VIe concile œcuménique, tels que nous les possédons aujourd'hui et formant un énorme volume *in-folio*. La méprise entraînait une conséquence de la plus extrême gravité, puisqu'elle faisait tomber l'approbation du saint-siége non plus seulement sur le décret dogmatique du VIe concile, mais sur l'ensemble et les détails des procès-verbaux de dix-huit sessions, parmi lesquelles sept au moins sont manifestement acéphales. Fidèle à notre rôle d'historien impartial, nous signalons donc cette étrange méprise, source de tant de jugements téméraires, de tant de conclusions erronées. La plus légère attention suffisait cependant pour l'éviter, puisque, dans la XVIIIe et dernière session, les pères du concile de Constantinople avaient fait dresser devant eux, séance tenante, cinq exemplaires du décret de foi, les avaient revêtus de leurs signatures, les avaient présentés eux-mêmes à la souscription de

l'empereur, et avaient officiellement déclaré que chacun de ces exemplaires serait transmis au siége de Rome et aux quatre églises patriarcales d'Orient. Les mêmes pères avaient rédigé et adopté, séance tenante, la lettre synodique qui devait accompagner l'exemplaire destiné au pape. Ces deux pièces, auxquelles furent joints le discours prosphonétique et l'édit impérial de Constantin, constituent les συνόδικα ὑπομνήματα de la lettre pontificale, et l'histoire est ici en concordance parfaite avec la grammaire.

Plainte significative du pape.

11. « Nous avons, continue saint Léon II, reçu les *divales* de votre clémence et les συνόδικα ὑπομνήματα avec des transports d'allégresse, et en tressaillant de joie dans le Seigneur. D'un océan de tristesse et de deuil, nous entrions subitement au port tant désiré de la paix [1], et rendant grâces à Dieu nous nous sommes écriés : « Seigneur, sauvez notre empereur très-chrétien, exaucez-le au jour où il invoquera votre protection [2]. » Son zèle inspiré par vous, Dieu tout-puissant, fait enfin resplendir dans l'univers la foi apostolique ; il dissipe les sombres nuages amoncelés par la perversité des hérétiques, καὶ ἡ δυσώδης τῆς αἱρετικῆς φαυλότητος ἀχλυς ἐματαιώθη, *tetra caligo hæreticæ pravitatis evanuit.* C'est donc à juste titre que nous redisons la parole du prophète : *Domine in virtute tua lætabitur rex, et voluntate ejus non fraudasti eum* [3]. Le mot des Proverbes s'est réalisé : « Le roi sur son trône, d'un regard, a dissipé tout mal [4]. » — Ce passage de la lettre de saint Léon nous paraît singulièrement remarquable, et l'on peut s'étonner qu'il soit resté si longtemps inaperçu. En effet si, comme le crurent des historiens inattentifs, le VIe concile œcuménique avait eu un cours uniformément régulier et paisible, quel pourrait être le sens de cette plainte énergique : « D'un océan de tristesse et de deuil, nous entrions subitement au port tant désiré de la paix ? » Il est de la dernière évidence que cette parole fait allusion à des anxiétés terribles, anxiétés

[1] Καὶ ὥσπερ ἀπό τινων κυμάτων λύπης εἰς εὐκταῖον γαλήνης λιμένα συνελθόντες, *et quasi de quodam mœroris fluctu optatæ tranquillitatis portum ingressi.* (*Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 403.)

[2] *Psalm.*, XIX, 10. — [3] *Psalm.*, XX, 2-3.

[4] *Rex qui sedet in solio judicii dissipat omne malum intuitu suo.* (*Proverb.*, XX, 8.)

qui avaient dû se produire dans la dernière période du concile, après les dix premières sessions dont le résultat satisfaisant avait été connu à Rome du vivant même de saint Agathon, ainsi que la notice de ce pape au *Liber Pontificalis* en fait foi. Mais quels événements étaient donc survenus pour changer les espérances en tristesse et en deuil, pour faire passer dans l'âme du pontife des appréhensions pareilles à celles que subit le pilote en face d'un naufrage imminent? Nous n'en connaissons pas d'autres que ceux dont Eutychius nous a fait la brève révélation, confirmée non moins laconiquement par le *relaxatus* du *Liber Pontificalis*, corroborée enfin par l'interversion du rang des légats apostoliques dans la lettre impériale elle-même. Ou la plainte de saint Léon II n'a pas de sens, ou elle est une allusion à la séquestration des légats, à la tenue des sessions acéphales en l'absence de l'empereur, durant l'intervalle de l'expédition contre les Bulgares. Autrement, que signifierait la citation du verset des Proverbes : *Rex qui sedet in solio intuitu suo dissipat omne malum?* S'il ne se fût agi que du rétablissement de l'union entre les deux églises grecque et latine, de l'extinction du schisme, de la promulgation du dogme catholique, comment expliquer que le pape n'ait pas une parole de félicitation, pas une seule, à l'adresse des évêques orientaux siégeant au concile ? Mais c'est l'empereur, et l'empereur exclusivement, qui par son retour a mis fin aux intrigues. C'est le regard de l'emperenr, ce regard jeté du haut du trône si longtemps vide dans la salle conciliaire, qui a fait « évanouir les noirs nuages de l'hérésie ; » c'est donc exclusivement l'empereur que le pape félicite. Il faut convenir que les textes s'enchaînent ici dans un ordre merveilleux : ils se renvoient l'un à l'autre une lumière d'autant plus éclatante qu'elle est demeurée plus longtemps sous l'étouffoir des passions et du parti-pris.

Approbation limitée exclusivement à la définition de foi.

12. « Nous avons donc, reprend saint Léon, parcouru d'abord avec un extrême empressement les lettres synodiques, dont le langage plein d'élévation nous a frappé, τὸ ὕψος συνοδικῶν [1]. Puis avec

[1] Τοιγαροῦν τῶν συνοδικῶν τὸ ὕψος ἀναδραμόντες. Ici encore la version latine, renouvelant et aggravant l'inexactitude déjà signalée, traduit ou plutôt trahit l'original en ces termes : *Igitur gestorum synodalium seriem recensentes*. En

une minutieuse attention, καὶ ἐπιμελῶς περιεργασάμενοι, examinant chacune des pièces écrites, ἕκαστα τῶν ὑπομνημάτων [1], les conférant avec le récit des légats apostoliques, nous avons reconnu que le saint, grand, et œcuménique concile VIe, réuni avec la grâce de Dieu par décret impérial à Constantinople, s'est conformé dans sa profession de foi dogmatique aux décisions rendues dans le synode œcuménique [2] précédemment tenu à Rome, sous la présidence directe du trône apostolique sur lequel nous sommes maintenant assis. Avec nous, selon la teneur de la foi orthodoxe, conformément à la doctrine des pères, le VIe concile a professé que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait dans l'unité de personne et la dualité de natures, a opéré comme Dieu les œuvres de la divinité, comme homme celles de l'humanité, et ces dernières sans aucun mélange de concupiscence. Par conséquent Notre-Seigneur a deux volontés et deux opérations naturelles distinctes. Voilà ce que le VIe concile a professé; nous avons applaudi à son décret, qui est exactement conforme à la vérité orthodoxe, aux définitions des précédents conciles généraux, à la tradition apostolique. Nous vous félicitons vous-même, prince, de l'acte vraiment agréable à Dieu et digne de votre piété impériale qui vous a fait sanctionner par un édit solennel la véritable doctrine, dont la lumière, semblable à celle du soleil, va maintenant éclater à tous les yeux et échauffer tous les cœurs. Par le décret syno-

sorte que ce ne sont plus seulement les *actes synodaux*, mais leur *série* complète que le traducteur infidèle substitue au simple mot grec συνοδικῶν. On comprend dès lors comment des historiens de bonne foi ont pu être induits en erreur, quand au lieu de recourir à l'original, ils se contentaient d'une traduction manifestement vicieuse. On remarquera ce pluriel συνοδικῶν, expression collective, qui représentait à la fois la lettre du concile au pape Agathon et celle de l'empereur adressée individuellement à saint Léon II. Le τὸ ὕψος est donc un compliment délicat à l'adresse de Constantin, en même temps que l'énoncé très-exact de la vérité.

[1] Ces ὑπομνήματα, ou pièces écrites, étaient, comme nous l'avons dit, l'exemplaire authentique du décret de foi promulgué dans la XVIIIe session, le discours prosphonétique et l'édit impérial de Pogonat.

[2] On remarquera ce titre de οἰκουμενικὴ σύνοδος donné par Léon II au concile des cent vingt-cinq évêques occidentaux, tenu à Rome sous la présidence de son prédécesseur saint Agathon.

dique et par l'édit impérial, συνοδικῇ ἀποφάσει καὶ ψήφῳ βασιλικοῦ διατάγματος [1], comme par « le glaive à double tranchant » dont parle l'Apôtre, l'hérésie nouvelle a eu le sort des anciennes : elle est tuée par le glaive de l'Esprit-Saint. Ils sont foudroyés, ces blasphémateurs qui, d'une voix sacrilége, ont osé affirmer que, dans les deux natures hypostatiquement unies de Notre-Seigneur, il n'y avait qu'une seule volonté, une seule opération, οἵτινες ἐπεχείρησαν ἐκτίθεσθαι ἓν θέλημα καὶ μίαν ἐνέργειαν ἐπί τῶν καθ' ὑπόστασιν ἡνωμένων δύο φυσέων τοῦ Κυρίου. Telle fut en effet la règle, τὸν τύπον, de la tradition apostolique et vraie, tracée dans son concile par mon prédécesseur Agathon d'apostolique mémoire. Cette règle, il la fixa dans la lettre que ses légats remirent de sa part à votre piété, en l'appuyant par les témoignages conformes des pères et des docteurs de l'Église ; cette règle, le concile général de Constantinople l'a reçue comme un oracle émané du bienheureux Pierre prince des apôtres ; il y a reconnu la doctrine pure et les marques d'une foi immaculée. Ainsi ce grand, saint et œcuménique concile que votre clémence a réuni et auquel pour le service de Dieu elle a voulu présider, ἣν σπουδαίως... ἡ ὑμῶν φιλανθρωπία συνεκάλεσέ τε καὶ προηγήσατο ἕνεκεν τῆς εἰς Θεὸν ὑπουργίας, ayant embrassé en tout la doctrine des apôtres et des pères, ayant reçu avec révérence, σεβασμίως, la définition dogmatique promulguée par le siége du bienheureux apôtre Pierre dont malgré notre indignité nous tenons la place, à notre tour, nous et par notre ministère le vénérable siége apostolique lui-même, nous approuvons le décret du concile : par l'autorité du bienheureux Pierre nous le confirmons comme sur la solidité immuable de la pierre posée par Jésus-Christ pour fondement à l'Église. La vénération qui s'attache aux précédents conciles généraux de Nicée, Constantinople, Éphèse, Chalcédoine et Constantinople II[e], nous voulons qu'elle soit rendue à cette récente assemblée œcuménique, où le Saint-Esprit vient encore de se manifester pour le salut des

[1] Voilà bien exactement la preuve que le pape Léon II avait entre les mains l'édit impérial confirmant le décret dogmatique du VI[e] concile général et le mettant au rang des lois de l'État.

âmes et dont toute la gloire dans le Seigneur sera jusqu'à la fin des siècles attribuée à votre piété impériale [1]. »

Sanction implicite du fait de la présidence conciliaire exercée par l'empereur.

13. Tel est le texte précis, et remarquable à tous égards, de l'approbation apostolique donnée par saint Léon II au VIe concile général. Cette approbation tombe explicitement sur le décret de foi, sur la promulgation du dogme des deux volontés et opérations naturelles en Jésus-Christ. Elle touche implicitement, et sanctionne dès lors l'irrégularité de la présidence conciliaire que l'empereur s'était attribuée. En toute autre circonstance, il y aurait eu lieu de noter et peut-être de blâmer énergiquement l'immixtion du pouvoir civil dans une assemblée synodale. Ici, non-seulement le pape n'inflige aucun blâme, mais il constate que l'intervention du prince tourna tout entière « au service de Dieu, et que tous les siècles en seront reconnaissants à Constantin Pogonat. » C'était suffisamment donner à entendre aux historiens de l'avenir que les sessions tenues durant l'expédition contre les Bulgares, devant un fauteuil vide, sous la direction de quatre sénateurs laïques, étaient doublement acéphales et par l'absence de l'empereur et par la séquestration des légats apostoliques. Au point de vue canonique, il est important de relever le soin avec lequel, dans cette sentence d'approbation, le pape Léon II insiste sur le fait que le VIe concile œcuménique a reçu « comme un oracle émané de la bouche même de Pierre prince des apôtres, » la règle de foi (*normam fidei*, τὸν τύπον) promulguée par saint Agathon. Le concile n'est approuvé que par ce seul motif, parce qu'il a reçu avec révérence cette règle, ce type de la vraie foi, de la tradition apostolique. Et pour mieux accentuer encore sa pensée, saint Léon déclare œcuménique le synode romain tenu par saint Agathon. Enfin, prenant le contrepied du décret conciliaire qui avait mêlé les anathématismes à la définition de foi, le pape sépare nettement les deux choses. Il donne à la définition dogmatique son approbation complète, absolue; il la confirme par l'autorité infaillible de l'apôtre saint Pierre, il déclare que cette

[1] S. Leon., *Epist.* III, *ad Constantin.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 464. D.-467. B.

définition prendra rang avec celles des autres conciles généraux. Quant aux anathématismes, il en fait l'objet d'un article spécial que nous allons étudier.

Honorius reconnu coupable d'imprévoyance par S. Léon II.

14. « Nous anathématisons, dit-il, nous exécrons toutes les hérésies, tous leurs auteurs et fauteurs, tous les esprits de mensonge qui ont servi d'instrument à la malice infernale pour corrompre la foi de l'Église, savoir : Arius, Sabellius, Macedonius, Apollinaire, Eunomius, Nestorius, Eutychès, Dioscore, Timothée (Elure), Sévère, Themistius, Origène, Didyme, Evagrius, semblablement les écrits de Théodoret contre les douze *capitula* de saint Cyrille, avec la lettre d'Ibas au persan Maris, Jacob [1], Théodore (de Mopsueste), Gaianus [2], Anthime, Zoaras [3], Donat, Novat, Priscillien, Paul, Photin, Pélage, Célestius, Julien, Faustus et Maxime [4], tous lesquels la sainte catholique et apostolique Église a rejetés du catalogue de ses docteurs. Comme dans la parabole évangélique, l'ivraie est extirpée du champ du père de famille et réservée au jugement de Dieu pour la géhenne. Nous anathématisons également les inventeurs de la nouvelle hérésie, savoir : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre, évêques ou plutôt dévastateurs de l'église de Constantinople, traîtres plutôt que pontifes. » Jusqu'ici, dans les anathématismes, le pape saint Léon II a suivi presque constamment l'ordre adopté par les pères du VIe concile œcuménique dans leur décret de foi. Ceux-ci avaient d'abord rappelé les condamnations portées par les précédents conciles généraux contre les hérétiques anciens ; le pape

[1] Jacob Baradée, ou Zanzala, évêque d'Edesse en 584, donna son nom aux Jacobites, secte d'eutychéens. Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 583, not. 4.

[2] Gaïanus, autre sectaire eutychéen, qui donna son nom à la faction des Gaïanites. Il soutenait, entre autres erreurs, que Jésus-Christ, après l'union hypostatique, n'avait plus été sujet aux infirmités de la nature humaine.

[3] Anthime et Zoaras, eutychéens déclarés, furent en 536 l'objet d'une condamnation spéciale portée le VIII des ides d'août (6 août) par l'empereur Justinien I. Avec Severus et Pierre, ils étaient frappés d'anathème, et comme tels proscrits du territoire de l'empire. Cf. Justinian., *Constitutio sacra*; *Patr. lat.*, tom. LXXXVI, col. 1096.

[4] Julien, Faustus et Maxime étaient, ainsi que Célestius, disciples de Pélage.

fait de même. Les pères avaient ensuite énuméré les chefs monothélites, mais avec cette particularité que le pape Honorius était nommé avant Cyrus d'Alexandrie, sans doute pour mieux confondre le pontife romain dans la foule commune des hérésiarques notoirement anathématisés. On ne saurait en effet expliquer autrement l'étrange interversion chronologique qui leur faisait dresser leur liste de la manière suivante : « Théodore évêque de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, successivement patriarches de Constantinople, Honorius jadis pape de l'antique Rome, Cyrus jadis évêque d'Alexandrie [1]. » Dans l'ordre purement chronologique, Cyrus d'Alexandrie et le pape Honorius avaient l'un et l'autre précédé les patriarches byzantins Pierre, Paul et Pyrrhus. Le fait est incontestable. Mais la forme n'était rien en comparaison du fond. Les pères du VIe concile général avaient flétri Honorius de la même manière que les autres hérésiarques monothélites, sans aucune réserve, sans aucune atténuation. Léon II rétablit ici les droits de la vérité, la gloire du siége apostolique, l'honneur d'un grand et saint pape indignement outragé. Il détache du groupe hérésiarque la personnalité d'Honorius, la met dans un rang à part, et se contente de dire : « Honorius ne s'est pas efforcé de purifier l'Église apostolique par l'enseignement de la tradition des apôtres, il a laissé passer l'impure et hypocrite trahison qui a souillé la foi immaculée. » Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ Ὁνωρίον, ὅστις ταύτην τὴν ἀποστολικὴν Ἐκκλησίαν οὐχ ἐπεχείρησε διδασκαλίᾳ ἀποστολικῆς παραδόσεως ἁγνίσαι, ἀλλὰ τῇ βεβήλῳ προδοσίᾳ μιανθῆναι τὴν ἄσπιλον παρεχώρησε [2]. En d'autres termes, Honorius n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu faire (οὐχ ἐπεχείρησε), il a laissé faire ce qu'il aurait pu empêcher (παρεχώρησε). C'est la vérité rigoureusement exacte, au double point de vue historique et théologique. Il est certain qu'Honorius aurait pu répondre à Sergius par un anathème, et Sergius le méritait bien. Mais Honorius

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1024. A.

[2] La version latine est ici, comme presque toujours, d'une inexactitude qui équivaut à une trahison : *Honorium, qui hanc apostolicam ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est.* (*Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 408. B.)

connaissait-il la perfidie du patriarche byzantin, soupçonnait-il son hypocrite trahison, devinait-il l'existence d'une hérésie qui s'appela plus tard le monothélisme? Saint Léon ne le dit pas, il se borne à constater le fait négatif. Honorius n'a pas fait tous les efforts possibles, il n'a pas fait toute la résistance possible. C'est tout ce que dit saint Léon II. Sa décision ne ressemble guère à celle que lui prêtaient naguère les ennemis de l'infaillibilité pontificale. S'appuyant sur la version latine particulièrement infidèle en cet endroit, ils faisaient dire en français à saint Léon II : « Nous condamnons Honorius qui, loin de purifier cette église apostolique, *s'est efforcé par une trahison sacrilége* de renverser la foi immaculée [1]. » Puis ils s'écriaient triomphants : « S'efforcer par une trahison sacrilége de renverser la foi, ou seulement donner lieu par une trahison sacrilége au renversement de la foi, ce n'est point de la négligence, c'est de l'hérésie agissante, effective et coupable [2]. » Ce cliquetis de victoire s'éteint devant la réalité des paroles de saint Léon II. Ces paroles subsistent dans leur sens vrai ; elles constituent un avertissement solennel donné par l'Église à ses pontifes de veiller sur le dépôt qui leur est confié. Dans la pensée de saint Léon II, Honorius n'avait pas assez strictement accompli le précepte positif donné par Jésus-Christ aux papes en la personne de saint Pierre. Honorius n'avait pas, en temps opportun, confirmé ses frères dans la foi. Il avait donc dans une certaine mesure manqué au précepte ; mais de là à professer *ex cathedra*, dans ses termes spécifiques et techniques, l'hérésie du monothélisme, il y a un abîme.

Divergence apparente entre le jugement de saint Agathon et celui de saint Léon II sur Honorius.

15. Il faut cependant répondre à une objection qui déjà peut-être s'est présentée à l'esprit du lecteur. Saint Léon II reconnaît Honorius coupable d'imprévoyance, de négligence peut-être, tandis que saint Agathon, dans son décret synodique et sa lettre à Pogonat, excusait, même sur ce point, la mémoire d'Honorius. Il y a donc entre Léon II et Agathon une divergence fort tranchée. Loin de la

[1] Traduct. du P. Gratry, *Première lettre à Mgr Dechamps, archevêque de Malines*, pag. 25. — [2] *Ibid.*, pag. 27.

nier, nous la constatons au contraire, et nous y trouvons la raison profonde de la persistance du sentiment catholique dans la vénération séculaire pour le nom d'Honorius. En justifiant d'une manière absolue la mémoire de ce pape, saint Agathon s'était exclusivement placé au point de vue de l'orthodoxie intrinsèque des lettres incriminées. Il parlait comme avaient parlé saint Maxime, le secrétaire Sympon, le souverain pontife Jean IV. Saint Léon se plaça, lui, au point de vue relatif : il envisagea surtout l'inopportunité, si l'on peut dire ainsi, des lettres où Honorius employait les expressions ἕν θέλημα, μία ἐνέργεια, qui furent pendant quarante années le symbole du monothélisme en Orient. Irréprochables dans le sens que leur donnait Honorius, ces termes n'en étaient pas moins devenus, grâce à l'interprétation perfide des hérétiques, un danger permanent. « Orthodoxes en eux-mêmes, dit le P. Colombier, les écrits d'Honorius auraient été fort inoffensifs entre des mains bien intentionnées. Mais cela ne suffit pas aux paroles d'un pape : elles doivent porter avec elles leur explication et fixer dans la vérité toutes les intelligences qui ne s'aveuglent point volontairement [1]. » Voilà pourquoi saint Léon II reproche à Honorius de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu faire, d'avoir laissé faire ce qu'il devait empêcher. Si le pape saint Agathon avait eu à confirmer le VIe concile général, aurait-il cédé sur ce point? Nous inclinerions volontiers à le croire. Administrativement parlant, les lettres d'Honorius furent malheureuses, bien que, théologiquement parlant, elles soient orthodoxes. Reconnaître une faute administrative dans un pape, c'est déclarer, ce dont personne ne doute, que les papes ne sont point impeccables. L'infaillibilité pontificale ne reçoit par là aucune atteinte. Après comme avant la déclaration de saint Léon II, l'Église catholique n'a cessé de proclamer le privilége d'inerrance doctrinale des vicaires de Jésus-Christ, lorsqu'ils prononcent *ex cathedra*. Saint Agathon aurait donc vraisemblablement tenu le même langage que saint Léon II, s'il avait eu, comme ce dernier, à choisir entre cette concession faite à l'hostilité des grecs et le danger d'un nouveau schisme.

[1] *Études religieuses*, *La condamnation d'Honorius*, avril 1870, pag. 534.

Lettres de saint Léon II aux églises d'Espagne.

16. Il est certain qu'avec les dispositions manifestées par les évêques du VI[e] concile général, on pouvait tout craindre du côté de l'Orient. Pogonat lui-même, malgré les éloges itératifs du pape, n'avait qu'une bienveillance assez équivoque. Le rétablissement de Théodore, ce personnage énigmatique, sur le siége de Constantinople, après la mort du patriarche Georges survenue en ce temps, était un fort triste augure. L'interversion calculée de l'ordre des légats dans la lettre impériale ne témoignait ni d'une grande sincérité ni d'un respect bien profond pour le saint-siége. Dans quatre ans nous verrons les mêmes évêques orientaux, qui avaient siégé dans la salle du dôme, s'y réunir anticanoniquement pour un conciliabule dont les décisions scandaleuses jetèrent les bases du schisme définitif. Saint Léon II ne s'exagérait donc pas la gravité de la situation. En cherchant tous les moyens légitimes de la conjurer, il donna au monde une nouvelle preuve de la prudence et de la sagesse supérieures qui dirigent et inspirent les papes. En même temps que son décret pontifical, portant ratification du VI[e] concile œcuménique, était transmis à Constantinople, il le faisait promulguer en Occident. Les lettres qui nous restent de lui à ce sujet sont au nombre de quatre. La première est adressée aux évêques d'Espagne. « Le saint et œcuménique concile, VI[e] du nom, vient d'être célébré à Constantinople, dit-il. Deux prêtres et un diacre y furent envoyés comme légats pour représenter la personne du seigneur Agathon, notre prédécesseur d'apostolique mémoire. Au nom des chrétientés relevant de ce siége apostolique sur lequel nous sommes maintenant assis, des archevêques furent envoyés de notre côté, *a nobis* [1], afin de se réunir aux évêques d'Orient convoqués par l'empereur. Ils étaient porteurs du *tomus dogmaticus* dressé par le seigneur pape Agathon, des lettres de notre synode romain, des textes authentiques recueillis dans les précédents conciles généraux et dans les écrits des saints pères. La définition de foi souscrite à Constantinople y fut entièrement conforme. On y

[1] On se rappelle la discussion chronologique élevée à propos de ce *nobis*. Chap. précéd., n° 3.

condamna les hérétiques Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, les quatre évêques de Constantinople Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, avec Honorius, lequel n'a pas éteint à sa naissance comme il convenait à l'autorité apostolique la flamme de l'hérésie, mais en négligeant ce soin l'a laissée grandir, *qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit sed negligendo confovit* [1]. » Dans cette parole de saint Léon II, nous avons la confirmation la plus précise du sens exclusivement administratif que ce pape donnait à la faute d'Honorius. Un autre passage de la lettre aux évêques d'Espagne n'est pas moins important : il démontre que les seules pièces écrites sur lesquelles le pape entendait faire tomber son approbation, étaient uniquement celles que nous avons énumérées plus haut. Voici ce passage : « Les procès-verbaux de tout ce qui s'est passé à Constantinople durant la célébration du concile œcuménique ayant été rédigés en grec, n'ont pas encore pu être traduits en latin. Nous vous envoyons donc seulement le décret de foi, les acclamations, le discours prosphonétique et l'édit impérial promulgué par le très-pieux prince. Plus tard, lorsque les actes auront été soigneusement traduits, *elimate transfusa*, ils pourront vous être transmis si votre pieuse dilection le désire [2]. » Deux autres lettres de Léon II, adressées individuellement à un évêque espagnol, Quiricus, et au glorieux comte Simplicius, probablement ministre du roi d'Espagne, insistent sur le désir du pape de voir accepter par les diverses églises de ce pays le décret de foi du VIe concile général [3]. Enfin, dans une quatrième lettre au roi Erwige successeur du pieux Wamba, Léon II exprime les mêmes idées, et à propos d'Honorius renouvelle dans le même sens, quoiqu'en d'autres termes, le jugement déjà porté : *Honorius romanus, qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam, quam a prædecessoribus suis accepit, maculari consensit* [4]. Le *Liber Diurnus* [5], dans une profession de foi que ce recueil attribue aux

[1] Leon. II, *Epist.* IV, *ad episc. Hispan.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 414. B. — [2] *Ibid.*, D. — [3] Leon. II, *Epist.* V et VI ; tom. cit., col. 415-418. — [4] Leon. II, *Epist.* VII, *ad Ervig. reg. Hispan.*, tom. cit., col. 419. D.

[5] Le *Liber Diurnus* est un formulaire à l'usage de la chancellerie romaine,

pontifes romains, mais qui semble aux théologiens de Wurtzbourg et nous paraît à nous-même devoir émaner de quelque patriarche d'Alexandrie ou d'Antioche, inscrit pareillement le nom d'Honorius avec cette note : *qui pravis eorum assertionibus fomentum impendit*[1]. Les grécismes dont fourmille la profession de foi insérée au *Liber Diurnus* et mille autres détails qu'une lecture attentive y fait découvrir, rendent son origine fort douteuse [2]. Toutefois comme on l'avait en ces derniers temps transformée en une véritable machine de guerre, nous la mentionnons ici, en constatant que son texte relatif à Honorius se tient scrupuleusement dans la limite posée par saint Léon II, sans aucune espèce d'aggravation.

Mort de saint Léon II. Attitude du concile du Vatican vis-à-vis de la question d'Honorius.

17. Les quatre lettres de saint Léon ne parvinrent pas en Espagne du vivant de ce pontife. Il fut enlevé prématurément à l'amour du clergé et du peuple de Rome, le 28 juin 683. Sa tâche était remplie, le schisme conjuré, la question d'Honorius résolue de telle façon que le privilége d'infaillibilité dogmatique des papes n'en recevait nulle atteinte. Sur ce dernier point, Mgr Manning dans son *Histoire du concile œcuménique du Vatican*, résume avec netteté les conclusions qui prévalurent au sein de l'illustre assemblée. « C'est en vain, dit-il, que les adversaires de l'infaillibilité pontificale citent comme un fait certain la prétendue chute d'Ho-

dans le genre des *Formules* de Marculfe pour la chancellerie mérovingienne. Ce recueil paraît remonter au VIIIe siècle. Le bibliothécaire du Vatican Holstein, en 1644, en avait préparé une édition qui parut en 1658. En 1680, le père Garnier réédita ce livre. Mabillon et Schæpflin en publièrent des éditions partielles. Hoffman et Riegger reproduisirent l'édition du père Garnier, laquelle en 1851 fut insérée intégralement avec les notes, les dissertations et les appendices les plus étendus au tome CV de la *Patrologie latine*. Depuis lors le *Liber Diurnus* était à la portée de quiconque voulait l'étudier, puisque chacun des volumes de la *Patrologie* peut être acquis séparément. Quel ne fut donc pas l'étonnement du monde des érudits, lorsqu'en 1869, un nouvel éditeur du *Liber Diurnus*, M. de Rozière, écrivait dans sa préface les lignes suivantes : « En essayant de ramener l'attention des érudits sur ce livre digne de leurs méditations, et dont les exemplaires étaient devenus *si rares qu'on les eût bientôt classés parmi les curiosités bibliographiques*, j'ai cru faire une chose utile aux progrès de la science historique et en particulier de l'archéologie sacrée ! »

[1] *Liber Diurnus*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 52. A. — [2] Cf. Bouix, *Tractat. de Papa*, tom. II, pag. 361.

norius. Des siècles de controverse ont établi sans contradiction possible que l'accusation dont ce pape est l'objet ne peut pas être portée par ses plus ardents antagonistes à un degré plus élevé que celui d'une probabilité. Et cette probabilité élevée à son plus haut degré est moindre que celle de la défense. Conséquemment la question est au moins douteuse, ce qui suffit abondamment contre le jugement privé de ses accusateurs. La masse des preuves de l'infaillibilité des pontifes romains l'emporte évidemment sur de pareils doutes. Je n'en affirmerai pas moins ici que les points suivants de la question d'Honorius peuvent être démontrés d'après les documents historiques : 1° Honorius n'a défini de doctrine d'aucune sorte ; 2° il a défendu de faire une définition nouvelle ; 3° sa faute a précisément consisté dans cette omission d'exercer son autorité apostolique, faute pour laquelle il a pu être justement censuré ; 4° ses deux lettres sont intrinsèquement orthodoxes, quoique, d'après le langage usuel, il ait écrit comme il était habituel de le faire avant la condamnation du monothélisme, et non comme il devint nécessaire de le faire après cette condamnation. C'est commettre un anachronisme et une injustice de censurer son langage, qui était le langage usité avant cette condamnation, comme il eût été juste de le censurer après que la condamnation fut portée [1]. » Ainsi parle Mgr Manning. On ne saurait ni mieux penser ni mieux dire : la décision du XIXe concile œcuménique, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, a ratifié pour jamais ces conclusions définitives.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT II

(26 juin 684-8 mai 685).

Interrègne nécessité par le nouveau règlement impérial.

18. Grâce au nouveau règlement impérial, d'après lequel le clergé de Rome était contraint d'attendre la ratification de la cour byzantine avant de procéder au sacre du pontife élu, la vacance

[1] Mgr Manning, arch. de Westminster, *Hist. du conc. œcum. du Vatican.* Trad. Chantrel, pag. 300-301. Paris, Palmé, 1871.

du saint-siége se prolongea un an moins deux jours, depuis le 28 juin 683, date de la mort de saint Léon II, jusqu'au 26 juin 684 date de la consécration solennelle de saint Benoit II. Une pareille situation devenait vraiment intolérable. Il fallut toute la longanimité du saint-siége pour la subir si longtemps sans recourir à une résistance ouverte. Mais c'est là précisément l'admirable économie du gouvernement pontifical. Les papes ont toujours l'air d'être vaincus, et ils ne sont jamais plus voisins du triomphe qu'au moment où ils souffrent le plus pour la justice et pour la vérité. L'expérience des siècles anciens se renouvellera en nos jours ; le temps est proche où les sociétés humaines, étudiant de plus près ce phénomène merveilleux, comprendront que leur chance de durée est en proportion directe du plus ou moins de respect qu'elles accordent au vicaire de Jésus-Christ. Constantin Pogonat fut le premier à revenir sur son absurde prétention de soumettre le sacre du pontife élu aux hasards de la ratification impériale. Il fit plus, et nous le verrons bientôt placer sa propre dynastie sous la sauvegarde du pontife romain. Dieu récompensa cet acte de foi du césar de Byzance, dont le fils monta en effet sur le trône, chose rare dans les époques troublées de décadence sociale.

Notice de S. Benoit II d'après le *Liber Pontificalis*.

19. L'élection de saint Benoit II se fit à Rome sans aucune difficulté. « Benoit était romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis* ; son père se nommait Jean ; il siégea (à partir de son sacre) dix mois et douze jours. Dès ses premières années, il avait été attaché à la milice de l'Église. Son enfance et son adolescence, nourries dans l'étude des saintes Écritures et de la psalmodie sacrée, le préparèrent à la dignité sacerdotale dont il se montra digne par la grâce et la bénédiction céleste attachées à son ministère, par les œuvres surnaturelles dont il fut l'organe et qui le désignèrent pour le pontificat suprême. Ami des pauvres, humble, plein de mansuétude, patient, sa main ne se lassait jamais de donner. — Il restaura l'église du bienheureux Pierre apôtre et celle de Saint-Laurent *in Lucina* [1]. Il offrit à l'église du bienheureux Valentin sur la voie

[1] L'église Saint-Laurent-*in-Lucina* subsiste encore à Rome près du *Corso*.

Flaminia un voile d'autel, tissu d'or et de soie, et rehaussé d'une broderie merveilleuse ; un autre décoré d'une croix en pierreries à l'église de Sainte-Marie *ad Martyres* [1], et un troisième à Saint-Laurent *in Lucina*, avec deux calices d'or du poids d'une livre chaque. — Ce fut sous son pontificat que les *divales* du très-clément et grand empereur Constantin adressées au vénérable clergé, au peuple et à l'armée de Rome, apportèrent l'abrogation du règlement qui soumettait l'élection pontificale à l'agrément du prince. Dès lors, il fut permis de procéder immédiatement et sans retard au sacre du pape élu. Avec ces lettres impériales, Constantin envoyait au clergé et à l'armée une tresse des cheveux de ses deux fils, les seigneurs Justinien et Héraclius, en signe de l'adoption qu'il voulait leur ménager de la part du saint-siége. — A cette époque, entre la Nativité de Notre-Seigneur et la Théophanie (Epiphanie), une étoile extraordinaire parut la nuit au firmament; elle avait l'apparence que présenterait la lune à demi voilée. Au mois de février suivant, après la fête de saint Valentin (14 février), cette étoile parut en plein jour, se dirigeant de l'ouest à l'est pour aller disparaître à l'orient. Au mois de mars suivant, le Vésuve, dans une éruption formidable, engloutit sous un monceau de cendres les localités circonvoisines. — A l'occasion des fêtes de Pâques (685), le pape distribua des honneurs et des récompenses aux divers ordres du clergé. Le soir de ce saint jour, il tomba malade et mourut peu après. Il laissa par testament trente livres d'or à distribuer au clergé, aux monastères, aux diaconies et aux *mansionarii* [2]. Il fut enseveli à Saint-Pierre le VIII des ides de mai

On la croit fondée en 435 par Sixte III : saint Grégoire-le-Grand en fit un titre presbytéral porté aujourd'hui par le premier cardinal prêtre du sacré collége. La dénomination particulière *in Lucina* donnée à cette église viendrait, selon les uns, de sainte Lucine, qui aurait eu quelques possessions sur cet emplacement; selon d'autres, d'un ancien *lucus*, ou bois sacré, dédié à Junon-Lucina. (Bleser, *Rome et ses monuments*, pag. 279.)

[1] L'ancien Panthéon d'Agrippa.

[2] Les diaconies étaient de véritables bureaux de bienfaisance répartis dans chaque quartier de la ville, où l'on faisait des distributions regulières de vivres, de vêtements et de secours aux pauvres. Les *mansionarii* étaient les

(8 mai 685), et le siége épiscopal fut vacant deux mois et demi [1]. »

Lettre de Benoît II au légat du saint-siége en Espagne.

20. Nous avons dit que les rescrits adressés par saint Léon II au roi et aux évêques d'Espagne n'étaient point encore parvenus à leur destination à la mort de ce pape. Le fait est constaté par le témoignage irrécusable de saint Benoit II lui-même. Aussitôt après son élection, avant le retour des apocrisiaires chargés de la faire ratifier à Constantinople, il écrivait la lettre suivante : « Benoit prêtre, élu au nom de Dieu pour le saint-siége apostolique, à Pierre *notarius* régionnaire. — Le seigneur Léon, pape d'apostolique mémoire, avait fait choix de votre personne pour aller en Espagne notifier au très-précellent et très-chrétien roi Erwige, aux très-saints archevêques et évêques, ainsi qu'au glorieux comte Simplicius, la définition de foi du VIe concile général, ensemble le discours prosphonétique à l'empereur, et l'édit de ce prince pour la confirmation de notre foi apostolique. Hâtez-vous d'accomplir la mission confiée à votre zèle. Vous veillerez à ce que les révérendissimes évêques d'Espagne et tous les orthodoxes de ce royaume donnent leur signature ou leur adhésion au décret dogmatique. Il s'agit ici du maintien de la doctrine et de la tradition apostoliques, de l'honneur de Dieu, du salut des âmes. En travaillant à cette grande œuvre, vous thésauriserez pour vous-même des fruits de grâce, des bénédictions qui rejailliront jusqu'à la vie éternelle [2]. » Le langage du pape élu est, on le voit, en parfait accord avec celui de Léon II. Les pièces que le *notarius* de l'église romaine est chargé de transmettre au roi et aux évêques d'Espagne sont très-exactement les mêmes dont parlait Léon II, savoir : la définition dogmatique, le discours à l'empereur et l'édit de ce prince. Les actes proprement dits, les procès-verbaux des séances du VIe concile œcuménique restent en dehors de la négociation ; ils ne sont même pas mentionnés. C'est donc uniquement le décret de foi que Benoit II entend, comme son prédécesseur saint Léon,

gardiens ou portiers de chacun des édifices charitables appartenant à l'église romaine.

[1] *Liber Pontificalis, Notitia* LXXXIII ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 867.

[2] S. Benedict. II, *Epist. ad Petrum notar.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 423.

faire recevoir par les églises espagnoles. Mais le ton même de la lettre, l'empressement du pape élu à ratifier la mission donnée au *notarius* Pierre, à en urger l'exécution, laissent facilement deviner qu'on craignait une certaine résistance.

XII[e] et XIII[e] conciles de Tolède.

21. Le roi Wamba, nous l'avons dit, ne régnait plus à cette époque. De 672 à 680 il avait glorieusement tenu le sceptre. Une révolte du duc Paul, commandant de la Gaule narbonnaise, s'était terminée pour Wamba par d'éclatantes victoires. Nîmes où s'était réfugié le rebelle, fut emportée d'assaut par les troupes espagnoles. Renfermés dans les arènes, Paul et ce qui lui restait de soldats furent faits prisonniers et ramenés en triomphe à Tolède [1]. Wamba leur fit grâce de la vie. Il eut tort. Les nobles, toujours factieux, ne virent dans cette indulgence qu'un encouragement à de nouveaux attentats. Erwige, l'un de ceux que le roi avait comblés de bienfaits, le renferma dans un cloître et le força de signer en sa faveur un acte d'abdication (680). Le XII[e] concile de Tolède, tenu la même année, dut ratifier le fait accompli et reconnaître l'usurpateur [2]. Trois ans après, le 4 novembre 683, un autre concile national, le XIII[e] de Tolède [3], toujours sous la pression d'Erwige, rétablit dans leurs droits, leurs dignités et leurs biens tous ceux qui avaient été condamnés pour complicité dans la rébellion du duc Paul. La noblesse d'Espagne acclama avec enthousiasme cette décision arrachée aux évêques. Ainsi la monarchie des Visigoths se précipitait à sa propre ruine, sans nul souci des prophétiques avertissements donnés jadis par saint Isidore de Séville. Nous ne nous étonnerons donc pas quand le cimeterre de l'Islam viendra, à l'heure marquée par la Providence, s'abattre sur ces têtes ingrates et frivoles. Le concile était terminé et déjà les évêques avaient repris le chemin de leurs diocèses respectifs, lorsque le *notarius* Pierre, arriva à Tolède porteur des lettres de saint Léon II et des instructions du pape élu. La saison était trop avancée pour songer à une nouvelle réunion

[1] Cf. S. Julian. Toletan., *Historia rebellionis Pauli adversus Wambam; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 763-808.

[2] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1221. — [3] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1253.

synodale. Elle ne put avoir lieu que l'année suivante, et s'ouvrit le 14 novembre 684 sous la présidence de saint Julien de Tolède. Dix-sept évêques seulement y assistèrent avec les députés des métropolitains de Tarragone, Mérida, Narbonne, Braga et Séville.

22. L'assemblée ne parut pas disposée à reconnaître l'œcuménicité du concile qui venait de se tenir à Constantinople. « Suivant les canons, disaient les pères, il n'appartient qu'à un concile général de résoudre les causes de foi. » Or, aucun évêque d'Espagne n'avait assisté à celui de Constantinople. Ils ne voulurent donc pas accepter purement et simplement la définition de foi. « Nous l'examinerons, dirent-ils, en la comparant avec celles des précédents conciles généraux, et si elle nous paraît en tout conforme à leur doctrine, nous l'accepterons. » Cet examen eut lieu en effet, il se termina par une déclaration unanime où tous les pères reconnaissaient l'orthodoxie du décret dogmatique de Constantinople, « qu'ils admettaient, ajoutent-ils, à prendre rang avec les autres définitions œcuméniques. » Cette façon de procéder n'était pas entièrement régulière, mais enfin si la forme laissait à désirer, la sentence définitive était excellente. Le XIVe concile de Tolède commit une autre irrégularité plus grave. « Pour répondre aux intentions du pontife de Rome, dirent les pères, et pour donner à l'expression de notre foi le développement doctrinal que comporte le sujet, nous avons rédigé une épître, ou décrétale synodique, dans laquelle la question est traitée *in-extenso.* » Malheureusement cette décrétale synodique n'était pas elle-même irréprochable. Les pères y émirent, entre autres, deux propositions pour le moins fort hasardées, sinon complétement hétérodoxes. En parlant de l'économie des deux volontés naturelles en Jésus-Christ, ils disaient : « La volonté a engendré la volonté, » *voluntas genuit voluntatem.* Dans un autre passage ils disaient : « En Jésus-Christ il y a trois substances. » Saint Benoit II, auquel ils avaient député un envoyé spécial chargé de lui remettre leur traité théologique, signala ces deux expressions comme erronées. Une négociation dont les pièces ne

XIVe concile de Tolède.

nous sont point parvenues s'engagea à ce sujet, mais elle ne fut terminée qu'après la mort de saint Benoit, dont le pontificat fut si court.

Situation politique de l'Orient.

23. Un incident fort remarquable en signala les derniers mois. Le *Liber Pontificalis* nous l'a déjà fait connaître. L'empereur Pogonat, parvenu à la fin d'un règne dont la gloire n'avait pas été complétement absente, mais dont les difficultés avaient égalé sinon surpassé les succès, envisageait l'avenir avec effroi. Le sort de ses deux fils, surtout celui de l'aîné, Justinien, auquel il destinait la couronne, préoccupait singulièrement sa tendresse paternelle. Les oncles de ces deux jeunes princes, Héraclius et Tibère, auxquels Pogonat avait fait couper le nez dans le cirque, vivaient encore. Du fond de leur exil, par l'intermédiaire d'affidés puissants, ils avaient organisé à Constantinople même, et jusqu'au milieu du palais impérial, un complot dans le but de ressaisir le pouvoir. La situation, à l'extérieur, depuis la grande victoire des Bulgares, n'était pas plus rassurante. Cependant la mort du calife Moaviah, chef de la dynastie des Ommiades (680), et celle de son fils et successeur Yésid I en 683, livrèrent l'Islamisme à une guerre civile qui dura pendant tout le règne de Merwan I (683-685). Mais à cette dernière date, l'avénement d'Abdel-Malek mettait fin aux luttes intestines, rétablissait l'unité de l'empire arabe et faisait craindre à Constantinople de nouveaux désastres. Dans des circonstances si pleines de périls, Constantin IV jugea prudent d'assurer à ses fils la protection du pape. En même temps donc qu'il rendait à l'Église la liberté absolue des élections pontificales, il envoyait à Rome quelques tresses des cheveux coupés sur la tête des deux jeunes princes. C'était une des formes d'adoption usitées alors; celui qui recevait de cette façon les cheveux d'un jeune homme en devenait le second père. Constantin raisonnait juste. La papauté était vraiment à cette époque la seule institution qui présentât des garanties de stabilité. Une dynastie quelconque avait besoin de s'appuyer sur elle pour se perpétuer et vivre. Benoit II mourut quelques semaines après cette adoption solennelle, qui plaçait les césars de Constantinople sous la protection des pontifes de Rome

(8 mai 685) [1]. Constantin lui-même succomba à une attaque de dyssenterie au mois de septembre suivant. Justinien II, âgé de seize ans, fut proclamé empereur. Au début de son règne, on put le croire digne de l'adoption apostolique, mais il ne tarda guère à changer de voie, et à courir en aveugle au devant du sanglant opprobre qui lui valut plus tard le surnom de Rhinotmète (*nez coupé*).

PONTIFICAT DE JEAN V.

(23 juillet 685 - 2 août 686).

Notice de Jean V d'après le *Liber Pontificalis*.

24. L'élection qui suivit la mort de Benoit II fut complétement dégagée des entraves que Théodoric le Grand et à son exemple les empereurs byzantins avaient imposées à l'église romaine. Le choix unanime du clergé et du peuple tomba sur le diacre Jean, l'ancien légat de saint Agathon au VIe concile œcuménique. « Jean, syrien d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Cyriaque, et naquit dans la province d'Antioche. On admirait sa science, la fermeté de son caractère, la modération de sa conduite. Après tant d'années écoulées et une si longue série de pontifes, on put enfin reprendre pour son élection les antiques coutumes. Il fut élu dans la basilique constantinienne du Sauveur, et immédiatement introduit au palais épiscopal du Latran. Lorsqu'il n'était que diacre, il

[1] Voici l'épitaphe qui fut gravée sur le tombeau de saint Benoit II :

Magna tuis, Benedicte pater, monumenta relinquis,
Virtutum titulos, o decus, atque dolor!
Fulgens in speciem mentis splendore coruscas,
Plura sed exiguo tempore cœpta fluunt.
Cuncta sacerdotum præstantia munia complens,
Et quo quisque bono claruit, unus habes.
Quippe quod a parvo meritis radiantibus auctus
Jure patrum solium pontificale foves.
Non hoc ambitio rapti tibi præstat honoris,
Indolis est fructus quam comitatur honos;
Et quia sollerter Christi regis agmina pastor,
Percipe salvati præmia celsa gregis.

(Cf. Ciacon., *Histor. pontific. roman.*, tom. I, pag. 481.

avait été, avec deux prêtres, envoyé par le pape Agathon de sainte mémoire à Constantinople pour représenter le siége apostolique au VI[e] concile général, convoqué et célébré en cette impériale cité. *Relâché* ensuite par le très-clément prince, il revint à Rome et son retour causa une grande joie à l'Église. Il apportait la définition de foi du VI[e] concile, l'édit impérial de confirmation, et d'autres *divales* déchargeant les patrimoines du saint-siége en Calabre et en Sicile des redevances exorbitantes que le fisc s'était injustement attribuées. Jean, de même que son prédécesseur Léon (II) fut sacré par les trois évêques d'Ostie, de Porto et de Veliternum. De son temps, monta sur le trône le seigneur auguste Justinien, succédant à son père mort au commencement de septembre de l'indiction XIV[e] (685). Par le secours de Dieu, ce très-clément prince conclut avec la nation maudite des Sarrasins une paix qui devait durer dix années sur terre et sur mer. La province d'Afrique rentra sous la domination de l'empire. — Jean IV retira à l'archevêque de Cagliari, Citonatus, le privilége abusif que les métropolitains de Sardaigne, au mépris d'une constitution formelle du pape Martin de sainte mémoire, continuaient à s'attribuer pour l'ordination de leurs suffragants. Novellus venait ainsi d'être promu anticanoniquement au siége épiscopal de Torres. Le pape réunit à ce sujet un concile. Novellus reçut l'institution apostolique, mais il fut stipulé qu'à l'avenir les ordinations épiscopales en Sardaigne appartiendraient comme autrefois au saint-siége. Le décret existe en original aux archives de l'église romaine. — La santé du très-saint pape était depuis longtemps altérée par les fatigues et la maladie. Il avait à peine la force physique nécessaire pour accomplir les cérémonies des ordinations; cependant il consacra treize évêques destinés à diverses églises. Par testament il légua dix-neuf cents *solidi* à répartir entre le clergé, les monastères, les diaconies et les *mansionarii*. Il fut enseveli à Saint-Pierre le 2 août (686). Après lui le siége demeura vacant deux mois et dix-huit jours [1]. »

[1] *Lib. Pontifical.*, *Notit.* LXXXIV; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 876-878.

25. Les infirmités qui abrégèrent le pontificat de Jean V avaient-elles été contractées durant sa laborieuse légation au VI[e] concile œcuménique, alors que, séquestré avec les deux autres légats par la faction byzantine, et retenu de force en Orient, il avait traversé tant de périls, souffert moralement tant de tortures? Il ne serait pas téméraire de le supposer. Sa mort prématurée lui déroba le spectacle des nouveaux attentats que le jeune empereur Justinien II, fils adoptif du saint-siége, allait bientôt entreprendre contre l'église romaine. Rien encore ne les faisait prévoir. Deux victoires remportées par les lieutenants impériaux, l'une en Arménie, l'autre en Afrique, s'étaient terminées par la paix glorieuse dont parle le *Liber Pontificalis*. Mais la suite du règne ne devait pas répondre à ces heureux débuts. Du reste, la succession rapide de papes qui ne faisaient que passer sur le siége de Saint-Pierre, était elle-même une véritable calamité. La fréquence des élections pontificales surexcitait les espérances ambitieuses; elle entretenait dans les esprits une agitation qui ne tarda pas à se traduire par des scènes de désordre.

Mort prématurée de Jean V. Avénement de Justinien II.

PONTIFICAT DE CONON.

(21 octobre 686 - 21 septembre 687).

26. « Conon, originaire de Thrace, dit le *Liber Pontificalis*, avait été élevé en Sicile. Venu plus tard à Rome, il entra dans la milice ecclésiastique et fut promu à l'honneur du sacerdoce. Il siégea onze mois et vingt-trois jours. Son élection au pontificat donna lieu à de vives dissensions. Le clergé voulait nommer l'archiprêtre Pierre [1]. L'armée portait le prêtre Théodore. Le clergé se présenta en corps à la basilique constantinienne du Latran, afin de procéder à l'élection. Mais les portes en avaient été fermées par l'autorité militaire, et des gardes en défendaient l'accès. Cependant l'armée,

Notice de Conon d'après le *Liber Pontificalis*.

[1] Probablement le même personnage qui, en qualité de diacre, fut envoyé par saint Léon II en Espagne pour y promulguer le décret de foi du VI[e] concile œcuménique.

réunie dans la basilique du protomartyr Saint-Étienne *in Rotundo*, acclamait Théodore. Le clergé repoussa ce choix, l'armée le maintint. De part et d'autre, les messages se croisaient sans qu'on pût aboutir à une entente. Enfin un sage conseil prévalut. Les deux compétiteurs furent écartés; le clergé réuni au palais patriarcal du Latran donna toutes ses voix à une tierce personne, qui devait convenir aux uns et aux autres. C'était Conon, vénérable vieillard à la chevelure blanche, d'un aspect angélique, simple dans ses mœurs, vrai dans ses paroles, d'une vie exemplaire, lequel ne s'était jamais compromis dans aucune intrigue. Aussitôt que son nom eut été mis en avant, les magistrats et les chefs militaires vinrent lui rendre hommage : il fut acclamé par toutes les voix. L'armée elle-même, cédant à l'entraînement général, donna son assentiment et souscrivit le décret d'élection. De concert avec le clergé et le peuple, elle fit partir une délégation chargée d'obtenir l'adhésion du très-excellent exarque de Ravenne, Théodore. On reprenait ainsi la détestable coutume (abrogée par Constantin Pogonat). — Le pape Conon reçut du seigneur empereur Justinien une lettre *divalis*, par laquelle le prince l'informait qu'il avait retrouvé les actes originaux du VIe concile œcuménique tenu par son père Constantin de pieuse mémoire. Justinien promettait de maintenir intacte la foi du VIe concile. Une autre missive impériale déchargeait les patrimoines de Saint-Pierre, en Lucanie et dans le Brutium, de la capitation annuelle fixée à deux cents mesures de froment. Les colons de ces patrimoines, détenus militairement par le fisc comme otages, furent mis en liberté. — Trompant la bienveillance du pape, un diacre de Syracuse, nommé Constantin, se fit nommer recteur des propriétés du saint-siége en Sicile. C'était un misérable intrigant, retors et rapace, que des gens non moins pervers que lui réussirent à faire agréer par le pontife. Sa nomination eut lieu sans que le clergé de Rome eût été consulté, ce qui était contraire à la coutume. Constantin reçut même l'autorisation de porter le pallium, et il usa de ce privilége, car en chevauchant à travers le pays, il ne se séparait point de cet insigne sacré. Il ne jouit pas longtemps de ses honneurs; il

fut incarcéré par le juge de la province, à la suite de ses extorsions et de ses intrigues. — Le très-saint pape Conon était, comme son prédécesseur, atteint d'infirmités chroniques qui faisaient prévoir une fin prochaine. L'archidiacre Pascal, l'un des protecteurs de Constantin, écrivit à Ravenne au nouvel exarque Jean, lui promettant de riches offrandes s'il l'aidait de son crédit pour le faire élire à la mort du pontife. Jean accepta le marché : il manda aux magistrats et autres fonctionnaires romains d'avoir, le cas échéant, à diriger les suffrages sur la personne de l'archidiacre. Conon mourut quelques semaines après. Par testament, il légua tout ce qu'il possédait au clergé et aux monastères. Il avait consacré seize évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli à Saint-Pierre le 21 septembre (687). Après lui, le siége demeura vacant deux mois et vingt-trois jours [1]. »

27. Les ambitions factieuses s'étalaient ainsi au grand jour et quelques membres du clergé romain ne reculaient pas devant des compromis véritablement simoniaques. L'histoire, qui enregistre ces ignobles manœuvres, constate une fois de plus et la perversité du cœur humain, et la protection visible de Dieu qui fit échouer tant de brigues effrénées. Le véritable malheur causé par cette situation fut le recours aux exarques de Ravenne, lesquels rentrèrent ainsi en possession du droit abusif de contrôle sur les élections pontificales. Appelés par les partis eux-mêmes à intervenir, ils n'eurent garde de refuser leur concours. L'autorité laïque, si heureusement écartée par le dernier édit de Constantin Pogonat, se trouvait rétablie par le clergé lui-même. Tant il est vrai que, fondée sur le limon humain, l'Eglise ne se tient debout que par un miracle permanent de l'assistance divine ! Si l'Église catholique pouvait mourir, il y a longtemps que ses propres fils l'auraient tuée de leurs mains parricides. Cette considération devrait décourager les efforts de ceux qui espèrent encore la renverser par la force. Ni l'apostasie, ni le glaive, ni la trahison, ni la violence, ni les passions humaines, ni les puissances de l'enfer ne

Les factions électorales à Rome

[1] *Lib. Pontifical., Notit.* LXXXV ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 882-884.

prévaudront jamais contre elle d'une manière définitive. Plus les inconvénients de l'élection pontificale par le suffrage universel du clergé, du patriciat, de l'armée et du peuple se feront sentir, plus tôt s'élaborera un nouveau système d'élection, régulier, canonique, paisible, où tous les droits seront maintenus, tous les intérêts protégés. C'est ainsi que, dans le plan divin qui préside au gouvernement de l'Église, les fautes elles-mêmes sont des leçons, les attentats des rappels à l'ordre, les revers des semences de victoire.

Les actes du VIe concile général et le patriarche Théodore.

28. La notice du *Liber Pontificalis* signale en quelques mots une lettre de l'empereur Justinien, « dans laquelle ce prince informe le pape qu'il a retrouvé les actes originaux du VIe concile œcuménique. » Cette brève mention aura déjà sans doute frappé l'esprit du lecteur. Comment un texte rédigé en 681 pouvait-il avoir disparu en 687 ? Dans quel intérêt avait-on soustrait le volume renfermant les procès-verbaux des dix-huit séances d'un concile général qui avait fixé l'attention de l'Orient et de l'Occident ? Quel but se proposait, en le restituant, la main qui l'avait caché? A cette époque siégeait encore le patriarche Théodore, ce mystérieux personnage dont le monothélisme notoire avait mérité l'anathème. Profitant de la mort de Pogonat, du désordre inséparable d'un changement de règne et de la connivence de quelque archiviste vénal, s'était-il fait remettre le précieux volume pour en altérer et surcharger certains passages? Baronius et d'autres historiens fort sérieux l'ont cru. Suivant eux, Théodore nommément anathématisé par le VIe concile œcuménique, aurait depuis substitué à son nom dans les procès-verbaux celui du pape Honorius. Nous n'admettons pas complétement cette hypothèse, et nous croyons que les sessions acéphales du VIe concile œcuménique ont réellement prononcé l'anathème contre Honorius. Mais il nous paraît certain que Théodore, désigné dans la notice de saint Agathon et dans les annales d'Eutychius comme complice de Macaire, avait été compris dans la sentence qui frappe ce dernier. Le désir d'effacer en ce qui le concernait toute trace de cette flétrissure put très-bien le conduire à s'approprier durant quelques mois l'original des actes, afin d'y raturer

son nom. Une fraude de ce genre, après ce que les actes eux-mêmes nous ont révélé touchant la bonne foi byzantine, ne saurait surprendre personne. Quant à la perte momentanée des actes, bientôt suivie de leur réintégration, dans les archives de l'empire, elle n'est pas seulement attestée par le *Liber Pontificalis*. Nous avons encore la lettre écrite à ce sujet par Justinien II. Ce prince l'adressait, sous la date du XIII des calendes de mars (17 février 687), au pontife Jean IV dont il ignorait la mort prématurée.

Lettre de Justinien II relative à l'exemplaire des actes.

29. Ce fut Conon qui la reçut. Elle s'exprimait ainsi : « Au nom du Seigneur notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, l'empereur césar Flavius Justinien, fidèle au Christ, pacifique, pieux, perpétuel auguste, au très-saint et très-bienheureux Jean archevêque de l'antique Rome et pape universel. — Le zèle que nous portons au maintien de la foi intègre et immuable nous est inspiré non-seulement par un sentiment personnel de piété, mais par la confiance que le Dieu tout-puissant daignera, dans sa clémence, protéger notre empire et le défendre contre tous ses ennemis. C'est donc avec une grande joie que nous sommes rentré en possession des actes synodaux (*gesta synodalia*) du VI[e] concile général, célébré en cette capitale de Constantinople sous le règne de notre père de sainte mémoire. Ces actes étaient entre les mains de quelques-uns des juges impériaux qui nous en ont fait la remise. Nous avons pris des mesures pour qu'à l'avenir ce dépôt sacré demeurât exclusivement sous la garde de notre sérénité. Puisqu'il a plu à Dieu de nous mettre à la tête de l'empire chrétien, notre principal devoir est de veiller à la garde des monuments de la foi chrétienne. Nous avons donc réuni, en présence des apocrisiaires de votre béatitude et devant le sénat assemblé, les patriarches [de Constantinople et d'Antioche], les évêques présents en cette ville, les fonctionnaires du palais, les magistrats civils et quelques chefs militaires appartenant à nos armées de Thrace, d'Arménie, d'Italie, de Sardaigne et d'Afrique. Devant cette assemblée, nous fîmes apporter les volumes renfermant les actes du VI[e] concile ; il en fut donné lecture publique, et chacun des assistants y apposa sa signature. On déclara ensuite que ce précieux monument resterait dans nos archives impériales

pour y être conservé à l'abri de toutes les altérations, interpolations ou changements que des imposteurs sans foi pourraient essayer d'y introduire. Nous avons jugé convenable d'en informer votre paternelle béatitude, et de porter le fait à sa connaissance. Que Dieu vous conserve de longues années, très-saint et très-bienheureux père [1]. » D'après la teneur de cette lettre impériale, il est évident que les actes du VI[e] concile n'avaient point encore été expédiés à Rome, et nous avons ainsi la confirmation par un fait irrécusable de l'impossibilité matérielle où Léon II se fût trouvé de leur donner l'approbation apostolique. Vraisemblablement la recherche de ce précieux manuscrit ne fut ordonnée à Constantinople par Justinien II que pour répondre aux instances des papes qui durent en réclamer une copie authentique. En sorte qu'à l'époque où Conon mourut (21 septembre 687), ces fameux actes étaient encore inconnus en Occident. Quant aux interpolations dont ils purent être l'objet dans la période où, selon l'expression de l'empereur, ils demeurèrent aux mains des « *judices,* » c'est-à-dire des patrices qui avaient irrégulièrement présidé les séances acéphales, l'étude minutieuse de leur texte nous en a révélé quelques-unes. D'autres pourront se découvrir plus tard. D'ailleurs l'exemplaire original, même après les précautions prises par Justinien II, devait subir encore des péripéties que nous aurons à raconter dans la suite de cette *Histoire.*

[1] Justinian. II, *Epist. ad Joan.* V ; *Patr. lat.,* tom. XCVI, col. 426-428.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SERGIUS I (15 décembre 687 - 8 septembre 701).

§ I. NOTICE DU *Liber Pontificalis.*

1. Les antipapes Théodore et Pascal. Election et sacre de Sergius. — 2. Les apostats dans le passé et dans l'avenir. — 3. Concile schismatique de Constantinople. Persécution à Rome. Le protospathaire Zacharie. — 4. Une relique de la vraie croix. Translation du corps de saint Léon le Grand. Divers travaux à la basilique de Saint-Pierre. — 5. Magnificence et charité des papes. — 6. Fin de la notice consacrée à Sergius par le *Liber Pontificalis.*

§ II. HAGIOGRAPHIE D'OCCIDENT.

7. Saint Adhelm à Rome. Calomnies contre Sergius miraculeusement réfutées. — 8. Saint Adamnan. Pèlerinage d'Arculfus aux Lieux-Saints. — 9. Ceadwalla roi des West-Saxons et Vulmar (saint Ulmer). — 10. Baptême et mort de Ceadwalla à Rome. — 11. Le roi législateur Ina. Son pèlerinage à Rome. La *Scola Saxonum.* — 12. Un mot sur les pèlerinages à Rome au VIIe siècle. — 13. Martyre de saint Kilien apôtre de la Franconie. — 14. Les missionnaires anglais en Germanie. Saint Disibode. Projets de saint Egbert. Saint Witbert. — 15. Saint Willibrord et ses onze compagnons. Martyre des deux saints Ewald en Germanie. — 16. Prépondérance de Pépin d'Héristal. Les rois fainéants Thierry III, Clovis III, Childebert III. — 17. Victoires de Pépin d'Héristal contre les Frisons. Premier voyage de saint Willibrord apôtre des Frisons à Rome. Saint Switbert. — 18. Second voyage et sacre de saint Willibrord à Rome. Son apostolat en Germanie. — 19. Les saints d'Angleterre. — 20. Les saints de la Gaule.

§ III. CONCILES NATIONAUX D'ESPAGNE.

21. Le roi Egica. XVe concile de Tolède. — 22. IIIe concile de Tarragone. — 23. XVIe et XVIIe conciles de Tolède.

§ IV. CONCILIABULE QUINISEXTE (692).

24. Défaites de l'empereur Justinien II. — 25. Ses prétentions au rôle de César pontife. — 26. Conciliabule quinisexte. Son hostilité contre le saint-

siége. — 27. Proscription du célibat ecclésiastique. — 28. Les patriarches de Constantinople investis du pouvoir et des prérogatives des souverains pontifes. — 29. Étrange falsification. Persécution à Rome. Résistance de saint Sergius. — 30. Dégradation, mutilation et exil de Justinien II. — 31. Avénement et chute de Léonce. Ruine de Carthage. Avénement de Tibère III Absimar.

§ V. LE RHYTHMUS CUNIBERTI.

32. Le crime de Ravenne. — 33. Reconnaissance par la cour byzantine de la république vénitienne. Un monument inédit du VIIe siècle. — 34. Traduction du *Rhythmus Cuniberti*. — 35. Concile de Pavie. Extinction du schisme d'Aquilée. — 36. Fausse épitaphe d'Honorius. Le prêtre Thomas de Pavie. — 37. Mort de Cunibert et de saint Sergius I.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Les antipapes Théodore et Pascal. Election et sacre de Sergius.

1. Les intrigues de l'archidiacre Pascal pour s'assurer la survivance de Conon faisaient prévoir un schisme. Le schisme eut lieu, et le *Liber Pontificalis* le raconte en ces termes : « Sergius, d'une famille syrienne de la province d'Antioche, naquit à Palerme en Sicile; son père se nommait Tiberius. Il siégea treize ans, huit mois, vingt-trois jours. Sergius, venu à Rome au temps du pontife Adéodat de sainte mémoire (672-676), fut d'abord admis parmi les clercs. Son aptitude pour le chant sacré le fit choisir comme professeur de la première classe de musique (*priorum cantorum pro doctrina est traditus*). Promu au rang des acolythes, il parcourut successivement les divers degrés de la hiérarchie et fut ordonné prêtre par le pape Léon de sainte mémoire, lequel lui conféra le titre paroissial de Sainte-Suzanne, dit *ad duas Domos*. Durant les sept années de son ministère sacerdotal, Sergius, dans sa piété pour le culte des martyrs, n'omit jamais de célébrer la messe aux catacombes, le jour anniversaire des principaux saints qui y reposent. A la mort du pontife apostolique Conon, de bienheureuse mémoire, le peuple de Rome, ainsi qu'il en a malheureusement l'habitude (*ut fieri assolet*), se divisa en deux factions : l'une choisit l'archiprêtre Théodore, l'autre l'archidiacre Pascal. Théodore avec ses partisans se mit en possession de l'intérieur du patriarcat de Latran. Pascal en occupa les bâtiments extérieurs, depuis l'ora-

toire de Saint-Sylvestre jusqu'à la basilique Julia. Ni l'un ni l'autre ne voulait céder, et la lutte se prolongea avec une cruelle obstination (*immaniter*). Les principaux de chefs l'armée et de la magistrature, une grande partie du clergé et la multitude des citoyens fidèles se réunirent non loin du palais, et dans une longue délibération, cherchèrent vainement le moyen de rétablir la concorde entre les deux prétendants. Enfin, par la grâce de Dieu, les suffrages de l'assemblée se portèrent sur le vénérable prêtre Sergius. On le tira du milieu de la foule pour le conduire à l'oratoire du bienheureux martyr Césaire, où il fut proclamé pontife. Il fut ensuite amené, au milieu des cris d'allégresse du peuple, à la porte du palais patriarcal. Malgré la résistance des factieux, cette porte dut s'ouvrir et le vénérable Sergius entra. A sa vue, l'un des deux concurrents, l'archiprêtre Théodore, s'agenouilla devant lui et fit humblement sa soumission. Le pontife l'accueillit avec tendresse et lui donna le baiser de paix. Pascal, dans son orgueil, refusait de se présenter ; il fut traîné de force et contraint de s'incliner devant son seigneur, le pape élu. Mais en secret il fit partir messages sur messages à Ravenne, pressant l'exarque Jean, surnommé Platys (Πλατύς *le Gros*), de venir lui prêter main forte. L'exarque accourut précipitamment, et son voyage fut tenu si secret que les troupes de la garnison romaine n'eurent pas le temps de franchir les portes pour aller à sa rencontre avec les étendards et les bannières, selon l'usage. Il trouva le peuple tellement attaché à Sergius qu'il n'osa point essayer de réaction. Toutefois, sous l'influence du misérable Pascal, il trouva moyen d'infliger à la basilique du bienheureux apôtre Pierre une injure et une spoliation. Pascal avait promis cent livres d'or pour obtenir l'appui du fonctionnaire byzantin. L'exarque ne rougit point d'exiger des Romains le paiement de cette somme. Vainement le très-saint pape élu, Sergius, protesta contre la violence, disant que personnellement il était étranger à toute espèce de convention simoniaque. L'église était d'ailleurs dans l'impossibilité matérielle de fournir une taxe aussi exorbitante. L'avide exarque ne se laissa point fléchir ; les canthares et les lampadaires antiques qui décoraient l'autel et la confession

de Saint-Pierre furent saisis comme gage : le peuple, témoin de cette spoliation sacrilége, fondait en larmes. Les violences continuèrent et il fallut payer les cent livres d'or. Ces outrages prodigués à l'Église de Jésus-Christ étaient l'œuvre du misérable Pascal. Cependant ni lui ni l'exarque ne purent empêcher le sacre du pontife légitime, et Sergius fut enfin solennellement intronisé sur le siége apostolique. Peu après, une sentence canonique de déposition frappait l'archidiacre Pascal. On releva contre lui des faits d'incantation et de sortilége pratiqués avec quelques affidés dans les *lucus* de l'ancien paganisme. Au nom de Dieu et par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, Pascal fut privé des fonctions sacerdotales et renfermé dans un monastère. Il y mourut, cinq ans plus tard (692), dans l'impénitence finale [1]. »

Les apostats dans le passé et dans l'avenir.

2. L'apostasie, on le voit, n'est pas chose nouvelle dans l'histoire de l'Église. Depuis Iscariote, les apostats furent et seront de tous les temps et de tous les pays. L'Église catholique a survécu à ceux du passé ; elle enterrera ceux de notre siècle. Pourquoi faut-il que l'expérience répétée tant de fois n'éclaire pas les intelligences tentées de rébellion? Mais qui se souvient aujourd'hui que l'archidiacre Pascal se fit antipape par ambition, qu'il interrogea les oracles depuis si longtemps muets des bois sacrés, qu'il chercha à réveiller de son sommeil le polythéisme romain enseveli depuis trois siècles, le tout probablement pour savoir quel jour, à quelle heure, par quel moyen il lui serait donné de s'asseoir, comme vicaire de Jésus-Christ, sur le siége de saint Pierre? Étrange aveuglement de l'esprit humain, qu'il faut pourtant constater avec toutes ses contradictions, ses faiblesses, sa folie même, parce qu'il démontre mieux la divinité de l'Église, triomphant de la perversion, de l'infirmité, de la démence des hommes !

Concile schismatique de Constantinople.

3. « Au temps de Sergius, continue le *Liber Pontificalis*, l'empereur Justinien rassembla à Constantinople un concile où assistèrent les apocrisiaires du siége apostolique. En trompant leur bonne foi, on obtint leur signature. On voulut avoir ensuite celle de Sergius, mais il la refusa énergiquement parce qu'un certain nombre de

[1] *Liber Pontifical., Notitia* LXXXVI ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 892-893.

canons, contraires à toutes les règles ecclésiastiques, avaient été frauduleusement ajoutés. Comme si tout avait été régulièrement approuvé en synode, on transcrivit six exemplaires de cette œuvre apocryphe : les trois patriarches d'Alexandrie, de Constantinople et d'Antioche, ainsi que les autres évêques réunis, les souscrivirent. Justinien y apposa lui-même sa signature et transmit officiellement les actes à Rome. Une copie en fut affichée par les agents impériaux sur la place du Marché à la viande (*missis in Lucellum, quod scebrum carnale vocitatur* [1]). L'empereur voulait que le pontife Sergius, comme chef de tout le sacerdoce [2], souscrivît les nouveaux décrets; mais le très-bienheureux pape, ainsi que nous l'avons dit, résista courageusement à Justinien auguste. Il ne voulut pas même prendre connaissance des exemplaires qui lui étaient destinés, il en interdit la lecture, en invalida les décisions, ajoutant qu'il mourrait plutôt que de consentir à ces monstrueuses erreurs. Furieux de cette attitude vraiment apostolique, Justinien fit partir pour Rome un maître des offices, lequel s'empara du vénérable évêque Jean de Porto et du prêtre Boniface, conseiller du saint-siége, et les emmena captifs à Constantinople. Peu après, Justinien envoya le féroce Zacharie, son protospathaire, avec ordre de saisir le pape lui-même et de le conduire prisonnier à la cité impériale. Mais par la miséricorde de Dieu et la protection du bienheureux Pierre prince des apôtres, l'Église fut préservée de ce nouveau forfait. L'armée de Ravenne, celle du duché de la Pentapole, le peuple de Rome et de toutes les contrées voisines s'opposèrent à l'enlèvement du saint pontife. Les milices accoururent de toutes parts pour le défendre. Zacharie, épouvanté de cette manifestation, craignait d'être mis en pièces; il eût voulu qu'on fermât les portes de la ville. Réfugié

[1] Tel est, croyons-nous, le sens de ce passage, qui a longtemps exercé la critique des commentateurs. *Scebrum*, mot de la basse latinité, signifie ce que nous nommerions de nos jours un entrepôt. Quant au nom propre de lieu, *Lucellum*, peut-être y a-t-il eu erreur de copiste, et faudrait-il lire *Macellum*. En tout cas, nous ne connaissons dans la Rome antique aucun lieu qui portât le nom de *Lucellum*.

[2] *Utpote capiti omnium sacerdotum*. Ainsi les grecs, même en attaquant ouvertement les prérogatives du saint-siége, étaient forcés de leur rendre cet hommage.

dans la chambre même du pontife, il implorait sa grâce à genoux, les yeux baignés de larmes, et suppliait le pape de lui sauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne, entrée par la porte Saint-Pierre, traversa la ville, et suivie d'une foule immense, arriva, trompettes sonnant et le glaive nu, au palais de Latran, demandant à voir le pontife, car le bruit s'était répandu que Sergius avait été secrètement enlevé durant la nuit et embarqué sur le Tibre. Les portes du palais durent s'ouvrir devant la foule, qui menaçait de les enfoncer si l'on persistait à les tenir closes. En ce moment, Zacharie éprouva une telle frayeur qu'il se précipita sous le lit du pontife, et fut pris d'un évanouissement. Le très-bienheureux pape cherchait à le rassurer et lui disait de ne rien craindre. Puis sortant du palais, Sergius se dirigea vers la basilique de Théodore. Il en fit ouvrir les portes et vint s'asseoir sur la *sedia*, dite *sub apostolis*, où il reçut les hommages des soldats et du peuple. Prenant ensuite la parole, il adressa à la multitude un discours émouvant, et réussit à calmer l'effervescence des esprits. Toutefois le peuple, dans son attachement à la sainte Église de Dieu et à la personne du pontife, ne consentit à quitter les abords du palais qu'après avoir vu le protospathaire sortir de Rome. Zacharie eut donc la vie sauve, mais il fut honteusement chassé de la ville, au milieu des huées et des malédictions. La justice divine s'exerçait alors à Constantinople sur l'empereur lui-même. Justinien fut renversé du trône et la paix rendue à l'Église de Dieu [1]. »

Une relique de la vraie croix. Translation du corps de saint Léon le Grand.

4. Ainsi l'indigne fils de Constantin IV répondait par une infâme trahison à l'adoption du saint-siége, mais il recueillait de la main des révolutionnaires de son temps le châtiment inévitable que la Providence divine ménage, dès ce monde, à tous les potentats qui osent lever la main sur un pape. La notice du *Liber Pontificalis* continue en ces termes : « Le très-bienheureux Sergius trouva, dans le *sacrarium* (sacristie) de Saint-Pierre, une châsse d'argent oubliée dans un recoin. Elle était tellement ancienne que le métal avait perdu tout son éclat et disparaissait sous une couche noire et enfumée. Une vision céleste avait révélé au pape l'existence de cet

[1] *Lib. Pontifical., Notit.* LXXXVI; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 896.

objet. Après avoir fait la prière en usage pour l'ouverture des reliques, le pape rompit un sceau placé extérieurement, ouvrit la châsse, et vit d'abord un coussin de soie brodée qui recouvrait tout l'intérieur [1]. Sous cette riche enveloppe, il découvrit un reliquaire en forme de croix, décoré de gemmes et de pierres précieuses, fermé de quatre clous dont la tête était un gros diamant. L'intérieur renfermait un morceau considérable du bois de la vraie croix. Ce trésor inestimable, déposé par Sergius dans la basilique constantinienne du Sauveur, au Latran, est offert chaque année, le jour de l'Exaltation de la sainte croix, à l'adoration et aux baisers du peuple fidèle [2]. — Sergius fit don à la basilique vaticane de la grande statue d'or du bienheureux apôtre Pierre, qui décore la galerie réservée aux femmes. Il y eut ainsi dans cette basilique trois statues d'or du prince des apôtres. Le pape fit placer devant chacune d'elles un grand *thymiamaterium* [3] d'or soutenu par des colonnes et fermé d'un couvercle de même métal, où l'encens d'agréable odeur brûle aux jours de fête durant la célébration de la messe pontificale. La chaire d'argent, du poids de cent-vingt livres, qu'on admire à l'abside de l'église, est encore un don de Sergius, ainsi que les six lampadaires de même métal, du poids de trente livres chaque, qui décorent l'entrée de la Confession [4]. Autour du maître-autel de la basilique, il fit placer les huit tentures, quatre blanches et quatre couleur de pourpre, qui s'y voient encore. Il renouvela et répara la toiture et les bâtiments extérieurs dégradés par l'injure du temps. La mosaïque de l'*atrium*, les fenêtres placées au-dessus du siége pontifical, dans les arcades supérieures de l'abside, furent également réparées. — Jusque-là, le

[1] *In quo interius plumaceum ex holoserico superpositum, quod stauracis dicitur, invenit.* Voici la note du commentateur Altaserra (de Hauteserre) sur ce passage : *Vela de stauracio sunt vela e serico vel purpura variis floribus vel figuris intexta.* (*Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 904).

[2] M. Rohault de Fleury, dans sa remarquable notice sur *Les instruments de la passion*, Paris, Lesort, 1870, ne paraît pas avoir connu l'importante découverte de Sergius I.

[3] Cassolette ou brûle-parfums.

[4] On sait que le monument où reposent les reliques du prince des apôtres porte le nom de Confession de saint Pierre.

corps du bienheureux père et pontife Léon I était resté dans sa sépulture primitive, à l'entrée du *secretarium*. Sergius le fit transférer à l'intérieur de la basilique, dans un mausolée qu'il décora avec magnificence [1]. — Le pape offrit pour le service de l'autel une patène d'or enrichie de perles, et une croix d'or de vingt livres, ornée d'hyacinthes et d'émeraudes. Pour les réparations de la toiture et des bâtiments extérieurs, il se servit de bois de charpente venus de Calabre, et envoyés par les administrateurs des domaines de l'Église en ce pays. Les deux statues de saint Pierre et de saint Paul, à l'entrée de la basilique, furent remplacées par les deux chefs-d'œuvre qu'on y voit aujourd'hui. La restauration d'ensemble fut telle qu'on eût dit une véritable reconstruction [2]. »

[1] Cette translation des reliques de saint Léon le Grand devait être suivie d'une seconde sous Paul V en 1607, lorsque les travaux de la nouvelle basilique nécessitèrent la destruction du monument élevé par Sergius. Une troisième eut encore lieu sous Clément XI en 1714, quand l'autel nouveau dédié à saint Léon fut prêt à recevoir les précieuses reliques qui y reposent aujourd'hui. Voici l'inscription que Sergius fit graver en mémoire de la première translation, exécutée par ses soins :

Hujus apostolici primum est hic corpus humatum,
Quod foret et tumulo dignus in arce Petri.
Hinc vatum procerumque cohors, quos cernis adesse,
Membra sub egregia sunt adoperta domo.
Sed dudum ut pastor magnus Leo septa gregemque
Christicolam servans janitor arcis erat,
Commonet e tumulo, quod gesserat ipse superstes,
Ne lupus insidians vastet ovile Dei.
Testantur missi pro recto dogmate libri,
Quos pia corda colunt, quos mala turba timet.
Rugiit, et pavide stupuerunt corda ferarum;
Pastorisque sui jussa sequuntur oves.
Hic tamen extremo jacuit sub marmore templi,
Quem jam pontificum plura sepulcra tegunt.
Sergius antistes, divino impulsus amore,
Hunc in fronte sacræ transtulit inde domus,
Exornans rutilam pretioso marmore tumbam,
In quo poscentes mira superna vident.
Et quia præmicuit miris virtutibus olim,
Ultima pontificis gloria major erit.

(Mabill., *Analect.*, tom. III; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 911.)

[2] *Lib. Pontific.*, *Notit.* LXXXVI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 898.

Magnificence et charité des papes.

5. Nous aimons à suivre, de siècle en siècle, les efforts persévérants de la papauté pour la décoration du tombeau de saint Pierre. Le positivisme s'étonne de ces prodigalités saintes, versées à pleines mains sur les restes d'un humble pêcheur de Galilée. Judas calculait de même : il se scandalisait en voyant la Magdeleine répandre sur les pieds du Sauveur un parfum qui coûtait peut-être quelques milliers de sesterces. Ce sont pourtant ces dîmes volontaires de la richesse humaine qui sanctifient la richesse elle-même, et lui inoculent le contre-poison de la charité. Si le VII[e] siècle mettait à la disposition de Sergius des sommes si considérables pour l'ornementation des autels, il ne faut pas oublier que les pauvres, les pèlerins, les visiteurs les plus obscurs, venant de tous les points du monde se prosterner sur le tombeau des apôtres, trouvaient à Rome une généreuse hospitalité, « le vin le plus pur et du pain blanc, » comme disait saint Martin I, des maisons spacieuses où ils étaient logés gratuitement, ainsi que l'attestait l'irlandais saint Cummien. Il faut ajouter que les trésors de l'église romaine allaient sur toutes les plages désolées par les invasions musulmanes ou les pirateries barbares, racheter les captifs, nourrir les prisonniers, relever les villes incendiées, les chaumières en ruine. Enfin, de ce centre de Rome, inépuisable comme la charité de Jésus-Christ, sortaient chaque jour les subsides destinés aux missions de la Germanie, de la Bulgarie, des Flandres, de toutes les provinces septentrionales de l'Europe. Quelles étaient donc les ressources des papes, pour suffire à ces innombrables largesses ? Pas d'autres, en dehors des revenus de la donation constantinienne, que les offrandes spontanées des rois et des princes, des ducs et des esclaves, des riches et des pauvres, accourant chaque année par centaines de mille au tombeau du pêcheur galiléen. Les aumônes affluaient en proportion des magnificences déployées autour de ce tombeau. La parole des Actes se vérifiait alors, comme elle se vérifie de nos jours : « Ils apportaient leurs richesses, les déposaient aux pieds des apôtres, et Pierre les distribuait aux pauvres. » Les hommes d'État du XIX[e] siècle ne comprennent rien à ces choses. En dépouillant l'Église, ils croient l'appauvrir et s'enrichir eux-mêmes ;

en réalité, ce sont les pauvres qu'ils spolient et les états qu'ils ruinent.

Fin de la notice consacrée à Sergius par le *Liber Pontificalis.*

6. La munificence de Sergius ne se limita point dans l'enceinte de la basilique vaticane. « Il fit élever, continue le *Liber Pontificalis*, un ambon et un *ciborium* dans l'église des saints Cosme-et-Damien; il revêtit extérieurement de lames de plomb le dôme de cette basilique. A Sainte-Suzanne (dont il avait été titulaire), il remplaça l'ancien *ciborium* en bois par un édifice de marbre, et enrichit cette église de donations foncières. Il rétablit intégralement la basilique de Sainte-Euphémie, celle de Sainte-Aure près d'Ostie, l'oratoire de Saint-André sur la voie Lavicane. — Il ordonna, par une constitution pontificale, que l'*Agnus Dei* serait chanté alternativement par le clergé et le peuple avant la communion. Il institua pour les fêtes de l'Annonciation, de la Nativité, de la Dormition (Assomption) de la sainte Mère de Dieu toujours vierge, et de saint Siméon (l'Ὑπαπάντη des grecs, la Purification chez les latins), une litanie qui devait sortir de l'église Saint-Adrien pour se rendre à Sainte-Marie-Majeure. — Il décora de quatre arcades d'argent la basilique de Saint-Laurent *in Lucina.* — De son temps, l'archevêque d'Aquilée et son église, qui jusqu'alors avaient refusé leur adhésion au ve concile général, cédèrent enfin aux exhortations du très-bienheureux pape et abjurèrent le schisme. Les divers ministres de cette église, illuminés par la doctrine du siége apostolique et revenus à l'unité, furent maintenus dans les fonctions de leur ordre. Sergius consacra l'archevêque de Ravenne Damien, celui des Frisons Clément (saint Willibrord), Berechiald (saint Brithwald) de Cantorbéry, et d'autres évêques au nombre de quatre-vingt-douze. En deux ordinations au mois de mai, il imposa les mains à dix-huit prêtres et quatre diacres. Sergius fut enseveli à Saint-Pierre le VI des ides de septembre indiction XVe, sous le règne de Tibère auguste (8 septembre 701). Le siége épiscopal resta vacant un mois et vingt jours [1]. »

[1] *Lib. Pontific.*, tom. cit., col. 900. Baronius (*ad annum* 701) et après lui Ciaconius ont attribué faussement à Sergius I une épitaphe que Pagi, avec

§ II. Hagiographie d'Occident.

7. Cette notice du *Liber Pontificalis* est le seul monument de l'antiquité qui nous ait transmis quelques détails sur les troubles dont l'élection de Sergius fut accompagnée, et sur les deux antipapes Théodore et Pascal. Bien d'autres orages devaient traverser le pontificat de Sergius. La personne et l'honneur de ce pape furent l'objet des plus atroces calomnies. La vénération que lui témoignaient le clergé et le peuple de Rome, redoubla contre lui la fureur des factions schismatiques. On en vint jusqu'à répandre le bruit que le saint pontife avait des mœurs infâmes. Il se passa alors un événement miraculeux, pareil à celui dont la ville de Tours fut le théâtre durant l'épiscopat de saint Brice. Le fait est raconté dans la vie d'Adhelm, abbé de Malmesbury. Issu de la race royale des anglo-saxons, Adhelm avait échangé le diadème de ce monde pour la modeste couronne des moines. Sa vertu et sa sainteté étaient connues de toute l'Angleterre. Appelé à Rome par Sergius lui-même, qui voulait connaître l'homme de Dieu, Adhelm arriva au moment où la ville entière se préoccupait des ignobles rumeurs dont le pape était victime. Une malheureuse créature venait de donner le jour à un enfant dont le père était inconnu. La malignité des sectaires prétendait faire rejaillir le crime sur le pontife lui-même. « Or, dit le biographe, Adhelm, indigné d'un pareil outrage fait à un pape dont il admirait la sainteté, se présenta au milieu de la foule et se fit apporter l'enfant. Le petit être, né depuis neuf jours seulement, fut présenté à l'homme de Dieu. « Au nom et par l'autorité de Jésus-Christ, dit Adhelm, parle et dis à ce peuple s'il est vrai que le pape Sergius soit coupable. » Un silence d'étonnement, d'anxiété, de religieuse attente se fit dans la multitude. Soudain l'enfant ouvrit les lèvres, et d'une voix distincte articula ces paroles, qui furent entendues de tous : « Le pontife Sergius est innocent; la pureté de

S. Adhelm à Rome. Calomnies contre Sergius miraculeusement réfutées.

son érudition ordinaire, a restituée au pape Sergius III, mort en 911, auquel elle appartient réellement. Nous la donnerons nous-même à sa véritable date.

sa vie est sans tache. » Le peuple rendit grâces à Jésus-Christ qui ouvrait ainsi la bouche d'un enfant, lui pour faire proclamer l'innocence de son vicaire. Une étroite amitié s'établit entre Sergius et le moine breton. Adhelm obtint une constitution apostolique conférant le privilége de l'exemption à son abbaye. Sergius lui fit présent d'un autel portatif en marbre blanc. Au retour, dans la traversée des Alpes, le mulet qui portait le précieux fardeau vint à s'abattre, et le marbre se rompit en deux. Adhelm traça le signe de la croix sur l'autel brisé : soudain les deux fragments se rapprochèrent et se réunirent aussi solides qu'auparavant. On conserve encore, dit le chroniqueur, ce marbre miraculeux à Dulling, dans le comté de Somerset, et l'on peut suivre sur le marbre les sinuosités de la fracture surnaturellement réparée. Devenu évêque de Shirburn, lors de la création de ce siége épiscopal démembré du diocèse de Winchester, Adhelm voulut se faire élire un successeur à Malmesbury. Mais les religieux ne purent se résoudre à une telle séparation. Il fallut que l'homme de Dieu continuât à les gouverner en même temps que sa nouvelle église. Son zèle suffit à tout. Il intervint énergiquement près des moines d'Hiy (Iona) pour les ramener enfin à l'usage orthodoxe de la célébration de la Pâque et de la tonsure monastique en forme de couronne. Naïthan, roi des Pictes, Ina roi des West-Saxons et proche parent du saint évêque, le secondèrent dans ses pieux efforts. Le célèbre Adamnan, alors moine et plus tard abbé d'Hiy, servit d'intermédiaire dans les négociations. Sans terminer définitivement encore le long schisme irlandais des quartodécimans, Adhelm en prépara du moins la prochaine solution. Il mourut à Dulling, le 25 mai 709. Poète aussi estimé dans sa langue maternelle le saxon, que dans l'idiome latin qu'il maniait avec élégance, il nous reste de lui, sous le titre de *Septenarium* [1], un traité didactique de prosodie latine où les exemples abondent et prouvent une érudition qui serait encore enviée de nos jours. Ses poésies saxonnes sont malheureusement perdues. Mais nous possédons encore ses poèmes latins, qui se recomman-

[1] Adhelm., *De septenario et de metris*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 161-257.

dent à la fois par l'inspiration religieuse et par une correction fort rare en ce temps. Son chef d'œuvre est le traité *de Laudibus Virginitatis* [1] qu'il rédigea d'abord en prose, et une seconde fois en vers alexandrins sous le titre *de Laudibus Virginum* [2]. En rapprochant l'œuvre d'Adhelm de celle que saint Ildefonse avait naguère publiée sur le même sujet, on est frappé de la différence des points de vue où se placèrent les deux auteurs. Le docteur espagnol se livre aux effusions de la piété, aux considérations mystiques les plus élevées. L'auteur britannique, sans négliger entièrement ce côté de la question, l'envisage surtout dans ses rapports avec l'histoire. Il montre la virginité en action dans l'Église catholique, se perpétuant sans interruption depuis les apôtres, comme une auréole lumineuse sur le front des papes, des évêques, des prêtres, des docteurs. On dirait qu'une révélation particulière lui faisait entrevoir, dans le lointain des âges, le temps où sa patrie bien aimée, si florissante alors par la pratique de la virginité monastique et sacerdotale, s'insurgerait contre son passé glorieux, pour emprunter à la corruption byzantine et au sensualisme germain l'ignominie d'un sacerdoce et d'un épiscopat mariés.

Saint Adamnan. Pèlerinage d'Arculfus aux Lieux Saints.

8. Chose remarquable, les premiers apôtres de la Germanie furent presque tous d'origine anglo-saxonne, de sorte qu'il est vrai de dire qu'au XVI[e] siècle la prétendue réforme protestante prit à rebours l'œuvre primitive de la civilisation chrétienne. Les germains, fils spirituels de la Grande-Bretagne, renvoyèrent à leur mère, en échange de l'unité catholique qu'ils en avaient reçue, le mot d'ordre du schisme et de l'apostasie. Le parallélisme historique se soutiendra-t-il jusqu'au bout? l'Angleterre donnera-t-elle un jour à l'Allemagne le signal du retour à l'orthodoxie? L'affirmative nous

[1] Idem., *Ibid.*, col. 103-162.

[2] Adhelm., *De septenario et de metris; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 237-280. Ce poème commence par un véritable tour de force, un acrostiche en partie double, de trente-huit vers alexandrins dont la première lettre de chacun reproduit le vers initial : *Metrica tirones nunc promant carmina castos*, et dont la dernière lettre le reproduit encore, mais en sens inverse, c'est-à-dire en remontant du dernier vers au premier.

paraît fort probable; mais l'avenir est le secret de Dieu. L'Angleterre du VII[e] siècle était, comme la Gaule, fertile en œuvres de sainteté. Adamnan, dont nous avons tout à l'heure rappelé le nom, illustra sa mémoire par des écrits moins élégants peut-être que ceux de saint Adhelm, mais aussi précieux pour l'histoire ecclésiastique. Sa *Vie de saint Columba*[1], fondateur du monastère d'Hiy, est un véritable monument littéraire. Ce n'est pourtant pas cet ouvrage, d'un intérêt en quelque sorte local, qui valut à l'auteur la célébrité dont il jouit encore. Un jour, par une violente tempête, un navire vint échouer sur les plages de l'île, à quelque distance des côtes d'Écosse. Les naufragés furent sauvés et recueillis par les religieux d'Iona, dont Adamnan était alors abbé. Au nombre de ces épaves vivantes, arrachées à l'Océan, se trouvait un évêque gallo-romain, Arculfus, dont le siége épiscopal ne nous est pas connu[2]. Il revenait de Jérusalem, où il avait séjourné neuf mois, parcourant tous les lieux historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, Bethléem, Nazareth, Hébron, la vallée de Mambré, Jéricho, Galgala, le cours du Jourdain, la Mer Morte, le lac de Génésareth, Samarie, le mont Thabor, Damas, Tyr, et l'Égypte. Il s'était embarqué à Alexandrie pour Constantinople, où il fit une halte de quelques mois. Enfin, terminant son pèlerinage par la ville de Rome, il avait étudié en détail les monuments de la ville éternelle. Ses récits charmèrent les moines écossais. Adamnan voulut les écrire sous sa dictée, et cet ouvrage divisé en trois livres, sous le titre *de Locis Sanctis*, forme un des plus précieux recueils de pèlerinages. L'exactitude des descriptions, leur sobriété grave et austère, la conscien-

[1] Adamnan., *De vit. S. Columbæ, libri III*; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 725-776.

[2] Après avoir parcouru les listes épiscopales de la *Gallia Christiana*, nous nous sommes convaincu de l'absence du nom d'Arculfus parmi les évêques gaulois ou francs de cette époque. Mais aussi nous signalons aux lecteurs et à tous ceux qui s'intéressent aux travaux d'érudition locale, les lacunes considérables que présentent, notamment à la fin du VII[e] siècle, les listes épiscopales de la *Gallia Christiana*. Nous croyons qu'il serait possible d'en combler quelques-unes, et nous indiquons ce sujet comme un des plus importants pour l'histoire ecclésiastique de notre patrie.

cieuse fidélité du narrateur sont encore appréciées par les voyageurs modernes. Un trait cependant, relatif au sépulcre de la sainte Vierge dans la vallée de Josaphat, a fourni aux critiques de Baillet et de ses adhérents un thème contre la croyance traditionnelle à l'assomption de Marie. « Le bienheureux Arculfus visita attentivement et avec une religieuse ferveur, dit Adamnan, l'église de Sainte-Marie dans la vallée de Josaphat. La crypte inférieure, bâtie en rotonde, est remarquable par l'élégance et la hardiesse de la voûte. A droite, se trouve un sépulcre creusé dans le roc vif, où le corps de Marie fut déposé et demeura quelque temps. Mais comment, quand, par qui ce très-saint corps fut-il enlevé? En quel lieu attend-il la résurrection? C'est ce que, dit-on (*ut fertur*), nul ne peut savoir d'une manière certaine [1]. » Fleury, qui fait allusion à ce passage de saint Adamnan, croit pouvoir en conclure que l'assomption était alors absolument inconnue. « On ne croyait donc pas encore, dit-il, que la sainte Vierge fût ressuscitée [2]. » Le *ut fertur* d'Adamnan ne comporte point une conséquence si absolue ni si rigoureuse. Arculfus et l'abbé d'Iona qui écrivait sous sa dictée ne semblent pas en effet connaître exactement la tradition des Gaules, dont saint Grégoire de Tours s'était fait en 590 l'interprète en racontant l'assomption de la sainte Vierge, dans son traité fort répandu au moyen âge *de Gloria martyrum* [3]. Mais leur réserve, exprimée par le *ut fertur*, permet de supposer qu'ils ne l'ignoraient pas non plus entièrement. L'église de Jérusalem croyait dès lors à l'assomption de Marie. Le patriarche Modestus (625) l'enseignait formellement dans un discours solennel que nous avons encore [4]. André, moine de Jérusalem et archevêque de Crète vers 690, nous a laissé trois homélies sur le même sujet [5]. En admettant donc, ce qui ne résulte pas nécessairement de leur

[1] Adamnan., *De loc. sanct.*, lib. I, cap. XIII; *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, col. 788.

[2] Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XLI, n° 10; tom. IX, pag. 128, édit. in-12, 1722.

[3] Nous avons déjà cité le texte de saint Grégoire de Tours, relatif à l'assomption de Marie, tom. VI de cette *Histoire*, pag. 29-30.

[4] S. Modest., *Encomium in beatam Virginem; Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 3274. — [5] Andræas Cretens., *In dormit. sanct. Mariæ; Patr. græc.*, tom. XCVII, col. 1046-1110.

texte, qu'Arculfus et Adamnan aient véritablement ignoré ce que la tradition des Gaules et de Jérusalem enseignait de leur temps sur l'assomption de Marie, leur ignorance individuelle ne saurait préjudicier en rien à l'autorité de monuments antérieurs à eux et complétement indépendants de leur contrôle. — Un autre fait constaté par le récit d'Arculfus, et soigneusement enregistré par Adamnan, se rapporte au culte national de l'Angleterre pour le patron des guerriers chrétiens, saint Georges. Déjà, un siècle auparavant, le nom de saint Georges était célèbre en France. Grégoire de Tours lui décernait le titre d' « insigne et glorieux martyr [1]. » Germain évêque de Paris, le jour de la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, avait enrichi le nouveau monument d'une relique de saint Georges. Nous avons vu précédemment que les papes avaient construit à Rome une église sous le vocable de Saint-Georges *in Velabro*. L'Occident s'unissait donc à l'Orient pour célébrer la mémoire du généreux officier chrétien qu'on avait vu à Nicomédie, lors de la x[e] persécution générale, lacérer les édits sanguinaires de Dioclétien et de Maximien Hercule, et payer de sa tête son dévouement à Jésus-Christ [2]. Dans la cité impériale de Constantinople, on ne comptait pas moins de six églises dédiées à saint Georges. Parmi les divers récits relatifs au séjour d'Arculfus dans la capitale byzantine, ceux qu'Adamnan recueille avec le plus de complaisance et d'étendue sont précisément les miracles opérés par l'intercession de saint Georges. L'évêque pèlerin avait vu de ses yeux, à Diospolis, la colonne où le martyr fut flagellé. Un mécréant voulut un jour renverser cette relique, objet de la vénération des peuples. Mais au moment où il y portait des mains sacriléges, ses doigts s'incrustèrent dans le marbre ; il ne put les en retirer qu'après avoir imploré le pardon du grand martyr. Les dix ouvertures miraculeuses, correspondantes aux doigts de ce malheureux, laissèrent leur empreinte dans le marbre, et Arculfus y avait respectueusement plongé les deux

[1] Greg. Turon., *De glor. martyr.*, cap. CI ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 792.
[2] Cf. Bolland., *S. Georg.*, 23 avril.

mains [1]. Une autre fois, probablement à l'époque de la désastreuse expédition de Constantin Pogonat contre les Bulgares [2], un cavalier byzantin, traversant Diospolis, entra dans l'église de Saint-Georges, se mit sous la protection du martyr, et fit vœu, s'il revenait sain et sauf, de donner à l'abbaye son cheval de guerre. Or, de tous ses compagnons d'armes, il revint seul, échappé comme par miracle au massacre de l'armée. Le vœu fut accompli, non sans un curieux incident. Le soldat mit pied à terre à la porte de l'église, y laissa son cheval, et vint déposer vingt *solidi* d'or au pied de la colonne du martyr. Dans sa pensée, cette somme était plus que l'équivalent de sa promesse. Cependant lorsqu'il fut remonté en selle, le cheval refusa de faire un seul mouvement. Le soldat courut une seconde fois ajouter dix nouveaux *solidi* à sa première offrande, mais sans plus de succès. Rien ne put faire ébranler l'animal. A deux autres reprises, trente autres *solidi* d'or furent apportés, toujours inutilement. Enfin le soldat, dans un mouvement de foi sincère et de vive reconnaissance, s'écria : « Glorieux confesseur, je vous dois la vie. Recevez cet or et gardez même le cheval, car je ne doute pas que pour votre service il ne reprenne la docilité que je lui ai toujours connue. » L'événement justifia immédiatement cette prévision ; le cheval de guerre se laissa manier doucement, servit dès lors l'abbaye de Saint-Georges et les pauvres qu'elle nourrissait [3]. Dans ces récits d'un pèlerinage en Terre-Sainte, accompli à la fin du VII[e] siècle, nous voyons poindre le germe des croisades.

Ceadwalla roi des West-Saxons et Vulmar (saint Ulmer).

9. Rome et Jérusalem attiraient déjà tous les cœurs. En 685 un prince de la race des West-Saxons, Ceadwalla, jeune encore et demeuré fidèle au culte d'Odin, se tailla un royaume à main armée dans les provinces de Kent, de Wessex et de Sussex. L'île de Wight fut dévastée par ce farouche vainqueur, dont le nom semait l'effroi

[1] Adamnan., *De locis sanctis*, lib. III, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 810. — [2] Cf. Chap. V de ce volume, n° 55.

[3] Adamnan., *De locis sanctis*, lib. III, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 812. M. de Châteaubriand, dans son Introduction à l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, mentionne avec honneur l'ouvrage d'Adamnan.

et la main le carnage. Tout à coup on apprit que le guerrier païen venait d'être pris aux filets de l'Évangile par l'évêque d'York, saint Wilfrid (686). Le terrible catéchumène devint le plus humble, le plus docile des agneaux de Jésus-Christ. Renonçant à un sceptre acheté par tant de violences et de meurtres, il partit pour Rome, afin d'y recevoir le baptême des mains du successeur de saint Pierre, dans la basilique même du prince des apôtres. Il prit sa route par les Gaules. Débarqué à Boulogne, on lui parla d'un pieux ermite dont la réputation était grande dans la contrée. Vulmar (saint Ulmer), tel était le nom du serviteur de Dieu, avait lui aussi tout quitté pour acquérir la science du salut. Né à Silviacum [1], d'une noble famille franque, il avait épousé une riche héritière nommée Osterhilde. Un événement inattendu rompit ses liens. Osterhilde, avant son mariage, s'était engagée par des fiançailles solennelles avec un autre jeune homme, qui réclama plus tard ses droits. Le débat, porté au tribunal du roi des Francs, se termina par une sentence qui rendait Osterhilde à son premier fiancé. Vulmar accepta la décision sans murmure. A pied, revêtu d'une robe de pèlerin, il se rendit au monastère de Hautmont, récemment fondé dans le Hainaut par saint Vincent Madelgar, neveu de Pépin de Landen [2]. Admis au nombre des frères servants, il fut chargé du soin de la bouverie. Chaque jour, il devait conduire un attelage à la forêt voisine, pour rapporter la provision de bois nécessaire à la communauté. Mais en marchant à la tête de ses bœufs, il étudiait assidûment un alphabet que l'écolâtre du monastère lui avait prêté, car Vulmar ne savait pas lire. Plus d'une fois il arriva que les bœufs, ne sentant plus l'aiguillon, restaient en arrière et laissaient leur conducteur, absorbé dans son étude, poursuivre seul le chemin. Les distractions de Vulmar furent bientôt connues de l'abbé, qui le fit passer de la bouverie à l'école où ses progrès furent rapides. Elevé à la cléricature, il étonna les religieux par son humilité. La nuit toutes les chaussures dépo-

[1] Aujourd'hui Samer (contraction de Saint-Ulmer), chef-lieu de canton à trois lieues sud-est de Boulogne, Pas-de-Calais.

[2] Cf. chap. I de ce volume, n° 22.

sées près du lit de chaque frère se trouvaient nettoyées et remises en place, sans qu'on pût découvrir l'auteur de cet acte de charité. L'abbé saisit enfin Vulmar sur le fait : il garda le silence et laissa l'humble moine continuer son œuvre de dévouement. A mesure que Vulmar avançait dans les voies de la perfection, il se sentait attiré vers une solitude plus profonde. Il obtint la permission de se retirer en Flandre, dans une forêt reculée, où il demeura trois jours sans aucune nourriture et sans communication avec les hommes. Le tronc creux d'un arbre lui servait d'asile. Le Dieu qui envoya jadis un corbeau du désert nourrir saint Paul dans les rochers de la Thébaïde, veillait sur l'ermite ignoré de la forêt flamande. Un ange apparut à un habitant du voisinage : « Lève-toi, lui dit-il, ta maison regorge de biens, tandis qu'ici près un de mes serviteurs a besoin d'aliments. » — Après avoir ainsi parlé, la vision disparut. Le nouvel Habacuc, désireux d'accomplir la volonté divine, était fort perplexe, ne sachant de quel côté diriger ses pas et porter son secours. « Prends des provisions, lui dit sa femme, monte à cheval et laisse-toi conduire où Dieu voudra. » Il fut fait ainsi. L'animal, livré à lui-même, prit la route de la forêt, et s'arrêta devant Vulmar. A partir de ce jour, l'ermite devint célèbre ; de nombreux disciples se groupèrent sous sa direction. Il fallut construire un monastère et une église. La solitude manquait une seconde fois à l'âme qui en était si passionnément éprise. Vulmar quitta cet établissement et vint à Silviacum, au lieu même de sa naissance, se cacher dans un coin du bois qui avait autrefois fait partie de ses propres domaines. Il n'y resta pas longtemps inconnu. Son frère, sa vieille mère qui vivait encore, tous ses parents le supplièrent d'honorer au moins une fois de sa présence la maison paternelle. Il refusa, mais son nouvel ermitage ne tarda point à devenir un centre aussi fréquenté que celui du Hainaut. Deux monastères, l'un d'hommes sous sa direction, l'autre de vierges sous la présidence d'Héremberta, sa nièce, furent construits au milieu de la forêt. Une vaste église s'éleva entre les deux abbayes. On y travaillait encore, lorsque le roi saxon Ceadwalla vint visiter le fondateur. « Serviteur de Dieu, dit le prince à

Vulmar, je connais votre sainteté : intercédez pour moi près du Seigneur afin qu'il éclaire mon ignorance, car je ne sais pas encore prier. » Il parlait ainsi, ajoute le chroniqueur, parce qu'il n'avait point encore reçu le sacrement de régénération ; mais la foi qui le faisait renoncer pour Jésus-Christ à un trône était un acte d'oraison sublime. En quittant Vulmar, le prince lui remit pour son église une somme de vingt *solidi* d'or (environ deux mille francs de notre monnaie actuelle), et se dirigea vers l'Italie [1].

Baptême et mort de Ceadwalla à Rome.

10. De l'autre côté des Alpes, l'auguste voyageur fut accueilli avec magnificence par le jeune roi lombard Cunibert, fils de Pertharit, monté en 686 sur le trône après la mort de son père [2]. Mais le cœur de Ceadwalla était désormais insensible aux honneurs et aux pompes terrestres. Il n'aspirait plus qu'aux choses du ciel. Le prince saxon arriva enfin à Rome, objet de ses désirs et terme de son pèlerinage. « Un secret pressentiment, dit le vénérable Bède, lui faisait croire qu'il trouverait au tombeau des apôtres, avec l'initiation à l'immortelle vie, la fin de sa vie mortelle. Il ne se trompait point. Le pape Sergius lui conféra solennellement le baptême dans la basilique vaticane, la nuit du samedi saint (11 avril 689). Il lui imposa le nom chrétien de Pierre, afin de récompenser son amour pour le prince des apôtres et de l'associer par avance à sa gloire. Le néophyte portait encore la robe blanche du baptême que les nouveaux baptisés conservaient durant toute l'octave de Pâques jusqu'au dimanche *in albis*, lorsqu'il tomba subitement malade et rendit à Dieu son âme purifiée, le 20 avril, neuf jours après sa régénération spirituelle. Il n'avait que trente ans. Sergius lui fit donner la sépulture dans la basilique de Saint-Pierre qu'il était venu chercher de si loin. Sur la tombe de Ceadwalla, le pontife fit graver une inscription qui rappelait sa touchante histoire [3]. » Cette inscription, placée à l'entrée de la basilique, subsista jusqu'à la reconstruction de l'édifice sous Jules II et Léon X. Elle

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. VII ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 236 ; Bolland., *S. Ulmar.*, 20 jul., pag. 84-86.

[2] Paul. Diac., *De gest. Langobardor.*, lib. VI, cap. XV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 632. — [3] Bed., *Hist. eccles.*, loc. citat.

donna lieu plus tard à une confusion singulière. La tombe du prince anglo-saxon fut prise pour celle du vénérable Bède, lequel ne vint jamais de son vivant à Rome et dont les reliques n'y furent point transportées [1].

11. Le trône des West-Saxons laissé vacant par Ceadwalla fut occupé par Ina, son parent, dont le nom est resté en Angleterre ce que ceux de Rotharis et de Dagobert I furent pour la France et pour la Lombardie. A la bravoure militaire, à la gloire des conquérants, Ina joignit le titre de législateur. Son code contribua plus encore que ses victoires à préparer pour l'avenir la prépondérance de la race saxonne dans les îles Britanniques. Rédigé sous l'inspi-

Le roi législateur Ina.

[1] Maffei-Vegio, dans son *Histoire de l'ancienne basilique Vaticane,* fait allusion à cette erreur populaire. Nous avons précédemment cité son texte au tom. XV de cette *Histoire,* pag. 410. Voici l'épitaphe gravée sur le tombeau de Ceadwalla par ordre de Sergius :

Culmen, opes, sobolem, pollentia regna, triumphos,
Exavias, proceses, mœnia, castra, lares;
Quæque patrum virtus, et quæ congesserat ipse
Cædual armipotens, liquit amore Dei,
Ut Petrum, sedemque Petri rex cerneret hospes,
Cujus fonte meras sumeret almus aquas,
Splendificumque jubar radianti carperet haustu,
Ex quo vivificus fulgor ubique fluit.
Percipiensque alacer redivivæ præmia vitæ,
Barbaricam rabiem, nomen et inde suum
Conversus convertit ovans, Petrumque vocari
Sergius antistes jussit, ut ipse pater
Fonte renascentis, quem Christi gratia purgans,
Protinus ablatum vexit in arce poli.
Mira fides regis! clementia maxima Christi,
Cujus concilium nullus adire potest!
Sospes enim veniens supremo ex orbe Britanni,
Per varias gentes, per freta, perque vias,
Urbem Romuleam vidit, templumque verendum
Aspexit, Petri mystica dona gerens.
Candidus inter oves Christi sociabilis ivit :
Corpore nam tumulum, mente superna tenet.
Commutasse magis sceptrorum insignia credas,
Quem regnum Christi promeruisse vides.

(Bed., *Hist. Eccles.,* loc. cit.).

ration de deux saints évêques, Hedda de Winchester et Erconwald de Londres, il fut promulgué en 693 dans une assemblée nationale. Le législateur y parlait en ces termes : « Moi Ina, par la grâce de Dieu roi des West-Saxons, avec le conseil et la science des évêques de ma province, de tous mes aldermen (*omnium aldermannorum meorum*), des vieillards et des sages de mon royaume, avec le concours d'un grand nombre de serviteurs de Dieu, plein de sollicitude pour le salut des âmes et le bonheur de mes peuples, j'ai résolu d'y pourvoir et d'assurer la stabilité de nos institutions par de justes lois, sur le fondement de légitimes mariages [1]. » Ces deux bases fondamentales, l'institution religieuse de la famille par le mariage et l'institution religieuse de la société par la justice, constituèrent en effet cette forte race anglo-saxonne dont la supériorité s'est maintenue jusqu'à nos jours. « Parmi les lois d'Ina, on remarque, dit M. de Montalembert, celles qui garantissaient l'inviolabilité du lien conjugal et la sainteté des fiançailles ; qui consacraient le droit d'asile dans les églises, amélioraient le sort des paysans, tout en maintenant leur inféodation au sol ; pourvoyaient à l'entretien de leurs veuves et de leurs orphelins ; interdisaient l'exportation des esclaves, réprimaient le vol domestique par des amendes, et punissaient de mort le vol à main armée [2]. » Le repos du dimanche, cette grande loi sociale à l'observation de laquelle l'Angleterre moderne est redevable de sa prospérité, fut sanctionné par Ina en ces termes : « L'esclave qui aura été contraint par son maître de travailler le dimanche, sera mis en liberté. L'homme libre qui aura travaillé le dimanche sera réduit en esclavage. » Après trente-sept ans d'un règne glorieux, Ina, au sein d'un parlement des Witan, annonça sa résolution d'abdiquer le trône, pour aller, comme Ceadwalla, mourir près du tombeau de saint Pierre (726). « Accompagné de la reine Ethelburge, il prit le chemin de Rome, où il arriva après un long et pénible voyage. Il y acheva sa vie dans la pénitence et

[1] Jean de Brompton., *Chronic.*, ap. Twysden, *Script. Angl.*, tom. I, pag. 761. Cf. *Dooms of Ina,* ap. Thorpe, *Ancient laws and institutes of England*, pag. 45.

[2] M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. V, pag. 134.

l'obscurité. D'après les uns, il se fit bénédictin ; selon d'autres, il aima mieux par humilité rester confondu dans la foule des pauvres pèlerins, sans tonsure ni habit monastique, gagnant sa nourriture quotidienne par le travail des mains. « Sur la rive gauche du Tibre alors presque déserte, non loin du Vatican, le roi législateur fonda sous le titre de *Scola Saxonum* un établissement destiné à donner une éducation orthodoxe aux jeunes princes, aux prêtres et aux clercs de son pays qui venaient achever leurs études religieuses et littéraires à l'ombre de la basilique de Saint-Pierre. Il y joignit une église et un cimetière spécialement réservés à ses compatriotes, et lui-même y fut enterré : car il mourut à Rome dans l'obscurité qu'il avait volontairement recherchée. Sa fidèle compagne, la reine Ethelburge resta près de lui jusqu'à sa mort, puis revint se faire religieuse en Angleterre [1]. » Au commencement du XIIIe siècle, Innocent III (1198-1316) éleva sur l'emplacement de l'école des Saxons le magnifique hôpital de *Santo-Spirito in vico de Sassia* [2].

Un mot sur les pèlerinages à Rome au VIIe siècle.

12. Les évêques, les abbés, les religieux des monastères anglo-saxons partagaient la dévotion des rois pour le pèlerinage de Rome. M. de Montalembert le constate avec une sorte d'étonnement et de mauvaise humeur, que nous sommes loin de partager. Voici ses paroles : « Le grand évêque bénédictin Wilfrid avait inauguré l'usage de ces pèlerinages à Rome, que personne n'avait connus avant lui. Quelques années après sa mort, ce devint une vraie contagion. Pendant les VIIe et VIIIe siècles, Rome fut le rendez-vous d'innombrables pèlerins qui accouraient de tous les points de l'Occident pour contempler la cité sainte et prier aux tombeaux des saints et des martyrs. Aucune nation ne porta plus de zèle et d'ardeur dans l'accomplissement de ce pieux devoir que les Anglo-Saxons. Leurs rois prenaient les devants, à la différence des Mérovingiens, dont on ne voit pas qu'un seul ait jamais franchi les Alpes pour aller à Rome. Il se déclara bientôt chez les Saxons de

[1] M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. V, pag. 139.
[2] Hurter, *Hist. du pape Innocent III*, trad. de Saint-Chéron, tom. III, pag. 529.

tous les rangs un entraînement irrésistible vers la ville éternelle : princes et évêques, riches et pauvres, prêtres et laïques, hommes et femmes, entreprenaient ce pèlerinage avec une ardeur qui le leur faisait souvent recommencer une seconde fois, malgré les difficultés et les dangers d'un si long voyage. Ils y furent si nombreux que, se groupant autour de la fondation de leur roi Ina, ils donnèrent leur nom à tout un quartier, le *vicus saxonum*, situé dans le voisinage immédiat de Saint-Pierre et habité exclusivement par eux[1]. » Malgré tout le respect que nous professons pour la mémoire du noble historien des *Moines d'Occident*, il nous est impossible d'admettre avec lui que le pèlerinage de saint Wilfrid à Rome, exécuté en 660, n'avait pas été précédé trente ans auparavant, sous le pontificat d'Honorius I, par ceux de saint Lasréan et de ses compagnons au nombre de cinquante, sans parler du voyage de l'irlandais saint Monon apôtre des Ardennes, et de tant d'autres[2]. Historiquement donc il n'est pas exact d'attribuer exclusivement à saint Wilfrid le mouvement qui portait vers Rome les multitudes anglo-saxonnes. Ce mouvement ne fut pas un instant interrompu, depuis la conversion de l'Angleterre par les disciples de saint Grégoire le Grand. Quant aux Mérovingiens, s'ils ne fournissent pas un seul exemple à comparer à ceux d'Ina ou de Ceadwalla, il n'y a guère lieu de les en féliciter. A coup sûr, il aurait mieux valu pour le bien de l'Église et pour la prospérité des Gaules qu'Ébroïn, par exemple, eût accompagné à Rome quelqu'un de ces princes dont il se constituait le tyran toujours et trop souvent le bourreau.

Martyre de S. Kilien apôtre de la Franconie.

13. Dix ans avant l'arrivée de Ceadwalla à la basilique de Saint-Pierre, sous le court pontificat de Conon (687), Rome avait vu un moine irlandais Kilian (saint Kilien), de royale origine, venir lui aussi à la source de l'apostolat chercher les bénédictions du vicaire

[1] M. de Montalemb., *Moines d'Occident*, tom. V, pag. 139-140. Déjà, dans le tom. IV, pag. 138, l'illustre auteur, en parlant du pèlerinage de saint Wilfrid à Rome, avait affirmé qu'aucun anglo-saxon « ne l'avait encore entrepris. »

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 445 et suiv.

de Jésus-Christ. Les missions lointaines attiraient cette âme ardente, à laquelle ne suffisaient pas les mortifications du cloître. Accompagné du prêtre Colman et du diacre Totman, Kilien traversa la Manche, parcourut les provinces occidentales et orientales de la Gaule, comme l'avait fait avant lui saint Colomban, passa en Germanie et vint se fixer sur les bords du Mein, dans une bourgade appelée alors Herbipolis, devenue aujourd'hui une grande cité sous le nom de Wurtzbourg. La population était encore païenne. Kilien et ses compagnons en apprirent bientôt la langue : le descendant des rois irlandais se proposait d'évangéliser cette contrée. Mais il ne voulut point l'entreprendre avant d'avoir reçu mission du souverain pontife. Il partit donc pour Rome. « L'église romaine, disent les actes, était alors présidée par Conon, vénérable pontife, profondément versé dans les lettres divines et humaines, administrateur vigilant, dispensateur fidèle des fonctions ecclésiastiques. Il accueillit l'homme de Dieu avec joie, et rendit grâces à la Providence qui suscitait dans les îles reculées de l'Océan des missionnaires et des docteurs nouveaux. Il conféra à Kilien l'ordination épiscopale, et le chargea de prêcher la foi de Jésus-Christ aux peuples germains [1]. » Au retour, l'évêque missionnaire passa par la ville de Meaux, où saint Faron lui parla de l'ermite irlandais Fiacre, le thaumaturge des rives de la Marne. Kilien visita ce compatriote, dans lequel il reconnut un de ses proches parents. L'entrevue fut touchante, et révéla l'origine et la naissance jusque-là inconnues du pieux ermite. « Fiacre supplia Kilien de rester quelques jours près de lui, dit l'hagiographe, tant était grande sa joie de pouvoir parler de sa patrie et de sa famille depuis si longtemps abandonnées. Kilien se prêta à son désir. Les deux saints passèrent donc ensemble des heures délicieuses non-seulement à parler des souvenirs de la patrie terrestre, mais à s'entretenir des joies du ciel. Enfin, se recommandant l'un et l'autre au Seigneur, ils se donnèrent le baiser de paix et se quittèrent pour ne plus se revoir ici-bas [2]. » La première conquête de Kilien à Herbipolis fut celle du duc de Franconie, Gozbert, bientôt suivie

[1] Bolland., *S. Kilian.*, 8 julii, pag. 615. — [2] Bolland., *S. Fiacr.*, 30 august., pag. 606.

de la conversion de toute la tribu. Mais les pieux missionnaires devaient payer cette victoire de leur sang. Gozbert avant sa conversion était marié à sa belle-sœur Geila. Quand il fut baptisé, l'évêque l'avertit de l'irrégularité de son union. Le duc, surpris d'abord de cette exigence de la loi chrétienne, finit par la trouver ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire éminemment préservatrice de la sainteté du foyer domestique. Il songeait donc à répudier Geila, quand cette femme vindicative fit égorger durant la nuit l'évêque Kilien et ses deux compagnons le prêtre Colman et le diacre Totman (8 juillet 689). Les bourreaux enterrèrent les corps des martyrs avec le mobilier, les livres et les vêtements qui leur avaient appartenu. Geila avait donné cet ordre, se réservant de faire courir le bruit que les trois étrangers avaient spontanément pris la fuite, et qu'on ignorait ce qu'ils étaient devenus. Telle fut en effet la version officielle qu'on chercha à faire prévaloir. Mais le crime avait eu pour témoin une pieuse chrétienne, nommée Burgunda, laquelle avait scrupuleusement noté le lieu où les martyrs étaient inhumés. Leurs reliques furent transférées, au siècle suivant, par l'évêque Burchard, dans la cathédrale de Wurtzbourg. Quant aux meurtriers, l'un d'eux mourut en proie à des accès de démence et en confessant son forfait; l'autre s'enfonça lui-même son épée dans la poitrine. Geila devint folle. Elle allait répétant ces mots : « Kilien ! Kilien ! Ton nom veut dire calice, mais c'est du poison que tu me verses dans les entrailles ! » Enfin Gozbert, détrôné par ses propres enfants, périt sous le poignard d'un esclave [1].

Les missionnaires anglais en Germanie.

14. L'apostolat de la Germanie restait donc encore une fois interrompu. Toutes les tentatives depuis saint Colomban étaient infructueuses. Déjà cependant un autre évêque de la Grande-Bretagne, saint Disibode, chassé de son siége dont l'histoire ne nous apprend pas le nom, à la même époque et probablement par la même persécution que saint Wilfrid d'York, était venu se fixer dans le territoire de Mayence, à quelque distance de Creutznach, avec trois prêtres,

[1] Bolland., *S. Kilian.*, 8 jul., pag. 617-618.

Gisliald, Clément et Sallustus, sur la montagne qui prit plus tard son nom, *Disibodi mons*, Disebodenberg et par contraction Disenberg. Il y érigea un monastère bénédictin qui réunit jusqu'à cinquante religieux, et qui pouvait devenir un centre d'évangélisation pour la contrée. Mais à la mort du saint fondateur, l'abbaye fut dévastée par les Germains et les religieux se dispersèrent [1]. Sur l'autre rive du Rhin s'élevaient pourtant, comme des phares de salut, les nombreux monastères dotés par les rois austrasiens, et la célèbre abbaye d'Hohenbourg bâtie par la patronne de l'Alsace, la fille du duc Athalric, sainte Odile [2]. De ces postes avancés de la civilisation chrétienne, semés en si grand nombre sur la rive gauche du Rhin, on pouvait espérer que la foi s'élancerait bientôt pour franchir un fleuve qui n'avait point arrêté les aigles romaines, et qui ne pouvait opposer longtemps une barrière à la croix de Jésus-Christ victorieuse des Césars. Toutefois ce ne fut point la Gaule, mais la Grande-Bretagne, qui fournit les missionnaires destinés à triompher du paganisme germain. En 690 les moines anglo-saxons Willibrord, Adalbert et Switbert, avec neuf compagnons, abordèrent sur les côtes de la Frise, reprenant l'apostolat des tribus païennes qui avaient déjà fatigué inutilement, en 677, le zèle de saint Wilfrid d'York, et plus tard celui de saint Wulfram archevêque de Sens. Willibrord, né en 857 dans le Northumberland, eut pour père un illustre guerrier saxon, Walgis, non moins pieux que brave, lequel se préoccupa surtout de faire donner à son fils une éducation chrétienne. Dans ce but, il le confia à saint Wilfrid, alors abbé du monastère bénédictin de Ripon. La vocation religieuse de l'enfant se prononça de bonne heure. A vingt ans, libre de la déclarer, il l'eût embrassée avec joie dans l'abbaye où il avait passé son adolescence; mais la persécution suscitée par le roi northumbre Egfrid chassa les disciples de saint Benoit du sol de l'Angleterre. Ils se réfugièrent en Irlande, où Willibrord les suivit et vint se fixer, sous la direction de saint Egbert, au couvent de Rathmelsigi

[1] Bolland., *S. Disibod.*, 8 jul., pag. 581-598.

[2] Nous renvoyons le lecteur au charmant récit de M. le vicomte de Bussierre intitulé : *Histoire de sainte Odile patronne de l'Alsace*, Paris, 1853.

(aujourd'hui Melfont). Il y prononça les vœux monastiques, et dix ans plus tard fut élevé au sacerdoce. « Le serviteur de Dieu, Egbert, était dévoré, dit le vénérable Bède, d'un zèle apostolique pour le salut des âmes. Sa pensée se reportait continuellement sur les races germaines encore idolâtres dont les anglo-saxons tiraient leur origine, les Frisons, les Ruges, les Danois, les Huns, les antiques Saxons, les Bructères. Il gémissait de les voir obstinément courbés sous le joug des superstitions païennes. « J'irai à Rome, disait-il, au tombeau du prince des apôtres, solliciter de son successeur la mission d'évangéliser la Germanie. » Telle n'était pas cependant la volonté du Seigneur. A deux reprises différentes, un religieux de Melfont fut chargé par une apparition divine d'informer Egbert que la Providence l'appelait à un autre apostolat, celui de convertir enfin les moines d'Hiy (Iona) aux observances catholiques de la Pâque. Profondément troublé de ces deux manifestations, sur lesquelles il recommanda au frère un silence absolu, Egbert retarda son départ. Mais enfin, résolu d'éprouver jusqu'à quel point l'avis mystérieux pouvait être vraiment inspiré, il s'embarqua avec Witbert sur un navire qui devait les transporter sur les côtes de la Frise. Mais au moment où on levait l'ancre, une effroyable tempête rejeta le vaisseau désemparé sur le rivage. Les passagers furent sauvés. « C'est uniquement à moi qu'en voulait la tempête ! » dit Egbert à ses compagnons. Il renonça dès lors à ses projets de missions lointaines, et Witbert partit seul pour la Frise. Durant deux ans, Witbert sema la parole évangélique sur ce terrain rebelle. Ses efforts furent inutiles ; le duc Radbod, qui l'entendit plusieurs fois, repoussait toujours ses exhortations. « Retrouverais-je mes aïeux dans votre paradis ? » demandait-il au missionnaire. Et, comme la réponse était sinon absolument négative, du moins fort équivoque, le chef païen s'écriait : « J'aime mieux passer l'éternité en enfer avec mes glorieux ancêtres, qu'au ciel avec une poignée de mendiants chrétiens. » Witbert désespéré revint en Irlande [1]. Il semble que la Providence voulût faire comprendre

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXVII ; lib. V, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 166, 241.

aux apôtres de la Germanie que le succès de l'œuvre était réservé à la bénédiction du siége apostolique, sans laquelle tous les efforts demeuraient impuissants.

Saint Willibrord et ses onze compagnons.

15. Egbert, frappé de cette considération, fit choix de Willibrord pour lui confier une mission jusque-là aussi périlleuse que stérile. Onze autres religieux, parmi lesquels Adalbert et Switbert, furent adjoints comme auxiliaires. En même temps que cette cohorte évangélique, dont le nombre rappelait celui des douze apôtres, se dirigeait sur les côtes de la Frise, les deux Ewald, l'un le Noir, l'autre le Blanc, prêtres anglo-saxons, frères par le nom et le courage sinon par le sang et la naissance, allaient intrépidement se jeter au milieu de la tribu germaine des Saxons, dans l'espoir d'y recueillir une moisson d'âmes. Ils n'y trouvèrent que le martyre. « Arrivés dans cette province païenne, dit le vénérable Bède, ils entrèrent dans une ferme, où ils reçurent l'hospitalité. Ils demandèrent ensuite à être présentés au « satrape [1] » de la contrée, car les Saxons n'ont point de roi, mais des satrapes répartis en chaque tribu. Quand une guerre se déclare, on tire au sort parmi eux, et le satrape dont le nom sort de l'urne devient le généralissime en chef. La guerre terminée, celui-ci rentre sur le pied de l'égalité avec les autres chefs. L'hôte des deux Ewald leur promit de les conduire au satrape, et les retint quelques jours sous son toit. Mais leur assiduité à la prière et à la psalmodie sainte, la célébration du sacrifice immaculé que les étrangers offraient chaque jour sur un autel portatif, les rendit suspects à la famille saxonne. Sans doute ils venaient dans l'espoir de convertir le chef païen, et de contraindre la tribu à embrasser le christianisme. On les saisit tous deux durant la nuit, le v des nones d'octobre (3 octobre 693). Ewald le Blanc fut décapité d'un seul coup ; Ewald le Noir subit un supplice beaucoup plus prolongé ; on lui coupa suc-

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. x ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 244. Nous signalons au lecteur un rapprochement curieux à établir entre cette dénomination de « satrapes » appliquée par le vénérable Bède aux chefs saxons, et celle de la fameuse donation de Constantin le Grand. (Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 170.)

cessivement tous les membres ; puis les restes sanglants des deux martyrs furent jetés dans le Rhin. Une lumière miraculeuse les signala à l'attention de quelques pieux fidèles, qui les recueillirent soigneusement. Plus tard, le très-glorieux duc des Francs, Pépin d'Héristal, les fit en grande pompe transférer dans l'église de Cologne [1]. »

Prépondérance de Pépin d'Héristal.

16. L'attachement des Germains à leur culte idolâtrique ne tenait pas seulement à la force des habitudes païennes, il s'y joignait un pressentiment politique, vague et mal défini, mais profond et tenace. Le christianisme était devenu, depuis Clovis, la religion des Francs. Malgré ses luttes intestines, cette nation disciplinée sous l'étendard de la croix avait vu grandir son influence extérieure. Les Germains redoutaient d'autant plus le baptême qu'ils le considéraient comme le précurseur de la domination franque dans leur pays. Ce point de vue, parfaitement mis en lumière par le récent historien de saint Willibrord [2], explique leur défiance contre tous les missionnaires en général, et en particulier contre ceux qui venaient de la Gaule. L'Évangile prêché par les hommes de Dieu apparaissait aux adorateurs d'Odin comme un code de servitude rédigé au profit de Pépin d'Héristal. Pour comprendre la prépondérance qu'exerçait alors ce duc d'Austrasie, petit-fils de Pépin de Landen, il est nécessaire de remonter un peu la chaîne des événements. On se rappelle qu'à la mort d'Ébroïn la couronne mérovingienne était portée par Thierry III [3], prince faible, jouet des révolutions politiques qui usurpaient toutes son nom sans qu'il en dominât aucune. Il ne pouvait se passer d'un maire du palais. Waratto succéda à Ébroïn dans cette dignité, et gouverna la Neustrie. Les leudes austrasiens, sans roi depuis la mort de Dagobert II, obéissaient à leur duc Pépin d'Héristal. Celui-ci, après sa défaite à Leucofao [4], ne songeait qu'à réparer les forces épuisées de

[1] Bed., loc. citat. Cf. Bolland., 3 octob.

[2] M. Alberdingk Thym., *H. Willibrordus, apostel der Nederlanden, Brussel*, Goemaère, 1861.

[3] Cf. chap. IV de ce présent volume, pag. 241. — [4] Cf. même chapitre, pag. 240.

l'Austrasie. Il négocia avec le nouveau maire du palais, Waratto, et en obtint la continuation de la trêve. Mais cette attitude pacifique blessa l'orgueil patriotique des Neustriens. Ils s'indignèrent de voir une partie du royaume franc soustraite au pouvoir de la couronne mérovingienne. Le fils de Waratto, Ghislemar, à la tête des mécontents, chassa son père du palais, s'empara de l'autorité, entra brusquement avec une armée en Austrasie, surprit Pépin par cette invasion inopinée et tailla en pièces la poignée de braves réunis à la hâte sous les étendards de ce duc. Quelques efforts de plus, et l'Austrasie était domptée sans retour. Mais Ghislemar, obligé de rentrer précipitamment en Neustrie pour y consolider son pouvoir, ne jugea point à propos de continuer la lutte. Au retour, il succomba sous le poignard d'un assassin payé, dit-on, par Waratto, qui se vengeait ainsi d'un fils dénaturé (684). Waratto reprit le gouvernement, et durant les deux années qu'il vécut encore, maintint des rapports pacifiques avec l'Austrasie (686). Sa veuve, Ansflède, eut assez d'influence pour faire passer le titre et la charge fort enviés de maire du palais à son gendre Bertaire, « homme vain et léger, disent les chroniqueurs, petit de taille et d'esprit, » dont la domination ne tarda pas à déplaire aux leudes neustriens. Ils émigrèrent en grand nombre et vinrent offrir leurs services au duc d'Austrasie, le priant de les aider dans leurs projets de vengeance. Pépin ne demandait pas mieux. Cependant, afin de ne rien brusquer, il députa vers Thierry III pour l'inviter à rappeler les proscrits dont l'Austrasie était pleine, et à les réintégrer dans leurs biens. Le roi, comme il était facile de le prévoir, refusa. Sa réponse, inspirée par Bertaire, fut une véritable provocation. « Le duc d'Autrasie voudrait, dit-il, nous renvoyer des hôtes qui l'embarrassent. Dites-lui de prendre patience; nous irons bientôt les chercher nous-mêmes. » Cette menaçante réponse fut l'objet d'une délibération nationale au *mall* ou champ de mai austrasien. L'assemblée vota unanimement la guerre. Pépin d'Héristal, à la tête d'une formidable armée, entra en Neustrie. Une bataille décisive fut livrée près du village de Testri, situé sur la petite rivière de Daumignon, entre Saint-Quentin et Péronne (687). Les Neustriens,

mal commandés, luttèrent avec acharnement. Le roi Thierry et Bertaire s'enfuirent les premiers, « laissant tous les chefs de leur armée abandonnés au tranchant du glaive. » Mais la courageuse Ansflède, indignée de cette lâcheté, fit égorger son gendre par les compagnons mêmes de sa fuite. Thierry III arriva sain et sauf à Paris, où il attendit le vainqueur pour se remettre à sa discrétion. Pépin d'Héristal lui conserva respectueusement le titre de roi, mais il prit, comme son propre bien, le gouvernement de la monarchie, les trésors royaux, le commandement suprême de l'armée des Francs. » A dater de ce jour, la dynastie mérovingienne était déchue de fait. Relégué dans sa villa de Maumaques, entre Compiègne et Noyon, Thierry III fut confié à la garde d'un leude austrasien, Norbert, qui prit le titre de vice-maire du palais, pendant que Pépin tenait sa cour à Héristal, ou à Landen, dans ses domaines paternels. Une fois seulement chaque année, au champ de mai national, le roi et le duc d'Austrasie paraissaient ensemble au milieu des leudes et présidaient les délibérations. Le reste du temps, Pépin administrait seul et sans contrôle. La mort de Thierry, en 693, ne changea rien au nouvel état de choses. Clovis III, fils aîné de ce prince, hérita de sa royauté nominale, la conserva quatre ans, et mourut sans postérité. Son frère Childebert III fut porté sur le pavois ; il vécut quatorze ans sous la tutelle du duc d'Autrasie, et la passa en mourant à son fils encore au berceau, Dagobert III (711).

Victoires de Pépin d'Héristal contre les Frisons.

17. Pépin déploya d'autant plus d'énergie que la race dégénérée des mérovingiens se prêtait plus facilement à une existence aussi subalterne. Il réussit à effacer les derniers vestiges des sanglantes discordes causées par l'administration d'Ébroïn. Les violences, les exactions, les brigandages à main armée furent réprimés sévèrement et finirent par disparaître. L'attitude des populations germaines voisines du Rhin fixa surtout l'attention de Pépin d'Héristal. A la faveur des guerres civiles de la Gaule, elles s'étaient affranchies du tribut annuel et croyaient avoir brisé pour jamais un joug odieux. La campagne de l'an 690, dirigée contre le roi des Frisons, Radbod, dont l'armée fut taillée en pièces, aboutit à la conquête de la Frise citérieure. La lutte ainsi engagée devait

durer dix ans, avec des péripéties diverses dont le récit appartient à l'histoire profane. Pour notre sujet, il importait seulement de préciser avec exactitude la situation politique de la Frise au moment où Villibrord, avec les onze moines ses compagnons, venait y reprendre l'œuvre tant de fois interrompue de l'apostolat chrétien. Radbod vaincu n'avait plus la même puissance pour chasser les missionnaires. L'annexion de la Frise citérieure à la monarchie des Francs promettait au zèle évangélique de Willibrord un terrain dont l'accès, loin de lui être interdit, serait au contraire facilité par l'influence de Pépin d'Héristal. Dans ces conditions, il y avait lieu d'espérer un meilleur succès. « Willibrord et ses compagnons, dit le vénérable Bède, reçurent l'accueil le plus favorable près de Pépin, duc des Francs. Ce prince mit à leur disposition la Frise citérieure dont il avait expulsé Radbod; il usa de son autorité souveraine pour protéger les prédicateurs de l'Évangile contre la violence et la barbarie des habitants. Ceux d'entre ces derniers qui embrassaient la foi chrétienne étaient l'objet de sa faveur. Les conversions purent donc s'opérer librement, et avec la grâce divine elles ne tardèrent pas à se multiplier [1]. Ainsi secondé par la bienveillance de Pépin d'Héristal, Willibrord partit pour Rome, dans le dessein de faire confirmer sa mission par le pape Sergius, et d'en obtenir des reliques pour les églises nouvelles qu'il se proposait d'ériger chez les Frisons, à mesure que ce peuple abandonnerait les temples des faux dieux. Il avait de plus à recevoir les instructions du siége apostolique, et à régler tout ce qui concernait le gouvernement des chrétientés naissantes. Le pontife Sergius lui accorda tout ce qu'il sollicitait et le renvoya comblé de bénédictions. Mais dans l'intervalle, ses compagnons avaient entre eux fait choix de Switbert, et l'avaient envoyé dans la Grande-Bretagne pour y recevoir la consécration épiscopale des mains de saint Wilfrid [2]. » Le sacre eut lieu : Switbert, à son retour en Germanie, se voua à l'apostolat de la Frise ultérieure, passa plus tard chez les Bructères (aujourd'hui le duché de Berg et le comté de la Marck),

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. x; *Patr. græc.*, tom. XCV, col. 243.
[2] Id., *Ibid.*, cap. xi; col. 246.

où il opéra de nombreuses conversions. Mais ses succès furent arrêtés par une invasion de Saxons qui ravagèrent la contrée. Switbert, vieilli par l'âge et les fatigues, ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il érigea un monastère dans la petite île de Kaiserswerth, voisine de Dusseldorf, dont le duc Pépin d'Héristal et sa femme sainte Plectrude lui avaient abandonné la possession: il y mourut saintement le 1er mars 713.

Second voyage et sacre de saint Willibrord à Rome.

18. Le voyage de saint Switbert en Grande-Bretagne, son sacre par saint Wilfrid à York, pendant que Willibrord était allé à Rome solliciter les pleins pouvoirs nécessaires à la nouvelle mission, constituent une irrégularité manifeste, que M. Alberdingk croit pouvoir attribuer à l'influence de Pépin d'Héristal, et à un sentiment de défiance en quelque sorte traditionnel des hommes d'état de l'époque mérovingienne contre la suprématie de Rome. Il est certain que, dans le choix des évêques, les rois francs s'attribuaient des priviléges abusifs contre lesquels nous verrons plus tard l'Église réclamer énergiquement. Toutefois le récit du vénérable Bède ne laisse soupçonner aucun dissentiment de ce genre. Willibrord, revenu de Rome simple prêtre, ne paraît avoir témoigné ni surprise ni mécontentement de la promotion de Switbert. Il s'établit à Utrecht, où il éleva une chapelle à l'usage des néophytes que l'onction de sa parole arrachait au paganisme. Une relique de la vraie croix qui lui avait été donnée par le pape, et que Willibrord y déposa, rendit bientôt cet oratoire célèbre sous le nom de Sainte-Croix. « Quelques années après, reprend le vénérable Bède, le duc Pépin, se conformant aux vœux unanimes du clergé et du peuple, envoya de nouveau Willibrord à Rome avec des lettres où le pontife Sergius était prié de conférer à l'homme de Dieu l'archiépiscopat des Frisons. » Ce témoignage de l'annaliste anglais nous semble contredire formellement l'hypothèse du récent historien de saint Willibrord. « Le second voyage *ad limina* du courageux missionnaire eut lieu en 696, ajoute le vénérable Bède. Le pape voulut sacrer lui-même l'apôtre de la Frise. La cérémonie se fit solennellement le jour de sainte Cécile dans la basilique de l'illustre martyre. Sergius changea le nom païen du nouvel évêque en celui de Clément, qu'avait porté le disciple bien

aimé de saint Pierre, et quatorze jours seulement après son arrivée à Rome, le renvoya à son église [1]. » Utrecht devint dès lors la métropole de la Frise. Willibrord, sous son nom épiscopal de Clément, en fit le centre d'un apostolat fécond qui, dans une période de quarante années, s'étendit depuis les bouches du Rhin jusqu'aux bords de l'Eyder. Il fonda dans le voisinage de Trèves le monastère d'Epternach, destiné à recevoir les ouvriers évangéliques qui venaient se dévouer avec lui à la conversion des Germains; les abbayes d'Egmont dans la Hollande septentrionale; de Susteren, près de la Meuse, au pays de Juliers; de Werden, sur la Roër, non loin du Rhin. Il abattit les arbres sacrés des Frisons, renversa leurs idoles, construisit des basiliques et pénétra non sans de grands périls dans la Frise transrhénane jusqu'à l'île de Fosita (Helgoland), centre religieux et but de pèlerinage des adorateurs d'Odin. Quand Willibrord, après quarante ans d'épiscopat, mourut octogénaire, le 7 novembre 739, dans son monastère d'Epternach, la Germanie était définitivement ouverte au zèle des ouvriers évangéliques. Il laissait son héritage à l'un de ses disciples, anglo-saxon et bénédictin comme lui, Winfrid, si connu sous le nom de Boniface que lui donnèrent les papes comme expression et récompense de son dévouement [2].

Les saints d'Angleterre

19. La Grande-Bretagne, qui fournissait au continent cette légion d'apôtres, méritait véritablement alors son surnom glorieux d' « Ile des saints. » Le thaumaturge Cuthbert, évêque de Lindisfarn, recevait l'onction sacrée des mains de saint Théodore de Cantorbéry. Ensemble ils rédigeaient, sous le titre de « Pénitentiel, » un code de sainteté qui résumait toutes les prescriptions canoniques alors en vigueur, et les appliquait avec discernement aux diverses conditions sociales [3]. Saint Brithwald, abbé de Glastonbury, succédait à saint

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 246-247.

[2] Cf. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*; Miguet, *Mémoires historiques*; Alberdingk Thym, *Willibrordus apostel der Nederlanden.*

[3] S. Theodor. Cantuar., *Pœnitentiale, Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 927-1108. Saint Cuthbert est honoré le 20 mars; saint Théodore de Cantorbéry le 19 septembre.

Théodore sur le siége primatial de Durovernum. Ce fut le premier anglo-saxon qui eut cet honneur, depuis la conversion des Angles par les disciples de saint Grégoire le Grand [1]. Toutes les familles royales de l'Heptarchie fournissaient des noms au livre d'or des élus. Sainte Héreswyde, veuve d'Anna roi des Est-Angles, venait chercher au monastère de Chelles les exemples et les leçons de la pieuse Bathilde. Sa fille Edelburge (sainte Aubierge) succédait à sainte Fare dans le gouvernement de Faremoutiers. Elle donna l'habit religieux à sainte Earcongate, fille d'Ercombert roi de Kent et de sainte Sexburge. Une petite fille de Penda, le farouche roi des Merciens dont nous avons précédemment raconté l'histoire [2], sainte Mildrève, élevée au monastère de Chelles, retourna plus tard dans sa patrie pour y succéder à sainte Ermenburge sa tante, abbesse du monastère de Minstrey. Ses deux sœurs, Milburge abbesse de Wenloch dans le comté de Shrop, Milgithe religieuse dans la même abbaye, et leur frère Merwald sont inscrits au calendrier des saints d'Angleterre. Une sœur d'Ina roi des West-Angles, le grand législateur anglo-saxon, sainte Cuthburge, d'abord mariée au roi Northumbre Ælfrid, obtint de son époux la permission de renoncer au monde et de se retirer dans l'abbaye de Barking au comté d'Essex. Elle fonda depuis le monastère de Winburn dans le comté de Dorset, où elle termina sa bienheureuse vie. Viremouth et Yarrow, à la mort de Benoit Biscop (12 janvier 690), comptaient déjà deux autres saints, enlevés à la fleur de l'âge et transportés des austérités du cloître aux splendeurs du ciel : Easterwine (saint Estrevin) et Sigfrid [3] tour à tour coadjuteurs de Benoit. Ceolfrid (saint Geoffroy *alias* Ceufroy), succédait à saint Benoit Biscop et avait parmi ses religieux un jeune homme de dix-sept ans qui devait être le vénérable Bède.

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 217-223.

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 432.

[3] Sainte Héreswyde est honorée le 23 septembre; sainte Edelburge le 7 juillet; sainte Earcongate le même jour; sainte Sexburge le 6 juillet; sainte Mildrève le 20 février; sainte Ermenburge le 19 novembre; sainte Milburge et saint Merwald le 23 février; sainte Milgithe ou Milwyde le 17 janvier; sainte Cuthburge le 31 août; saint Easterwine le 7 mars; saint Sigfrid le 22 août.

20. Les Gaules n'étaient pas moins fécondes en fruits de sainteté. La vieille Lutèce, la cité de Denys l'Aréopagite et de sainte Geneviève, avait définitivement échangé son nom antique pour celui de Paris, qu'elle devait porter à travers les âges avec des fortunes si diverses. Son peuple se pressait alors autour d'un moine thaumaturge, Méderic (saint Merry), qui, après avoir abandonné le gouvernement du monastère de Saint-Martin d'Autun, vécut vingt ans dans la solitude, et vint mourir près du tombeau de saint Germain-des-Prés (29 août 700). Saint Ansbert faisait revivre dans la métropole de Rouen les vertus d'Audoenus. Saint Hildevert et saint Ebrégisile, ce dernier, frère de sainte Agilberte seconde abbesse de Jouarre, illustraient tour à tour le siége épiscopal de Meaux. Trèves voyait également un saint, Basinus (saint Basin), recueillir l'héritage de son grand évêque saint Hidulphe. A Besançon saint Claude, à Worms saint Rupert, à Clermont saint Avit II et son frère Bonitus (saint Bonet) renouvelaient les vertus et les merveilles de l'âge apostolique. Les monastères d'hommes et de femmes luttaient d'héroïsme dans la carrière du dévouement et de la sanctification. Saint Amand à Lérins, saint Leufroy dans l'abbaye de Sainte-Croix, fondée par lui près d'Évreux; saint Hildebert et saint Gennade à Fontenelle; les deux époux Jean et Eulalie, fondateurs d'une double communauté de moines et de religieuses à Hasnonium (Hasnon, diocèse d'Arras); saint Hadelin dans les *Cellæ* (Celles) qu'il construisit pour ses disciples sur la rive du Lesch, près de Dinan; Godo (saint Gond), neveu de saint Wandrégisile, dans le monastère dit de l'Ange, qu'il fondait au diocèse de Troyes; le prêtre Trudo (saint Tron) à Sarcing; la sainte abbesse Anstrude, fille de sainte Salaberge, au monastère de Saint-Jean Baptiste de Laon; à Maubeuge, Aldegonde et Aldétrude, celle-là tante, l'autre sœur du saint évêque de Metz Landericus; Hunégonde, filleule de saint Éloi, consacrée à Dieu par le pape Vitalien qui lui donna le voile, et plus tard fondatrice de l'abbaye de Homblières, près Saint-Quentin; Landrade qui bâtit le monastère de Belise, entre Tongres et Maestricht [1]; toute cette

Les saints de la Gaule.

[1] Saint Ansbert est honoré le 11 mars; saint Hildevert de Meaux le 27

moisson d'élus mûrissait alors sur la terre des Gaules, et préparait les splendeurs du siècle de Charlemagne.

§ III. Conciles nationaux d'Espagne.

Le roi Egica. xv[e] concile de Tolède.

21. Les agitations politiques et les révolutions incessantes de l'Espagne ne permettaient pas à ce pays une semblable fécondité. Edwige, son dernier roi [1], était mort en 687, laissant le trône à Egica son gendre, neveu du pieux Wamba. Le choix de ce prince fut moins dicté par un sentiment de justice et par le désir de réparer l'usurpation précédente, que par la nécessité même ; car aucun des fils d'Edwige n'avait encore atteint l'âge de la majorité, et une régence était impossible avec les prétentions de la noblesse espagnole. Le neveu de la victime fut donc investi par le spoliateur lui-même. Saint Julien sacra solennellement le nouveau roi, et le 11 mai 688, un concile national, le xv[e] de Tolède, s'ouvrit sous les auspices d'Egica. Soixante et un évêques, un grand nombre d'abbés et dix-sept palatins ou grands du royaume, y assistèrent. Selon la coutume des précédentes assemblées, les affaires de l'État partagèrent avec celles de l'Église l'attention des pères. Egica soumit d'abord au concile une difficulté politique qui révèle l'antagonisme d'une cour partagée entre les souvenirs de Wamba et ceux de l'usurpateur Edwige. Ce dernier, sur son lit de mort, avait fait jurer à Egica, en l'instituant son héritier, de ne jamais rien refuser à ses beaux-frères. Une fois ce serment prêté, le moribond en avait exigé un autre, celui d'être juste envers tout le monde. « Or, ces deux serments, disait Egica, me paraissent contradictoires. Lequel des

mai ; saint Ebrégisile le 31 août ; saint Basin le 17 avril ; saint Hidulphe le 11 juillet ; saint Claude le 6 juin ; saint Rupert de Worms le 27 mars ; saint Avit II de Clermont le 21 janvier ; saint Bonet le 15 janvier ; saint Amand de Lérins le 18 novembre ; saint Leufroy le 21 juin ; saint Hildebert de Fontenelle le 18 février ; saint Gennade le 6 avril ; saint Hadelin le 11 octobre ; saint Gond le 24 juillet ; saint Tron le 23 novembre ; sainte Anstrude le 17 octobre ; sainte Aldegonde le 30 janvier ; sainte Aldétrude le 27 février ; saint Landric de Metz le 17 avril ; sainte Hunégonde le 23 août ; sainte Landrade le 8 juillet.

[1] Cf. chap. précéd., n° 21-22.

deux suis-je tenu d'exécuter ? » Le synode, après mûre délibération, répondit que si le roi ne pouvait tenir que l'un des deux serments, il devait préférer le second au premier, c'est-à-dire faire passer la justice distributive qui s'exerce sur tous avant la protection particulière d'une famille ou de quelques individus. La solution était correcte ; elle affirmait la vérité, en même temps qu'elle formait une barrière contre les prétentions exagérées des fils d'Edwige et de leurs partisans. L'assemblée ne se montra pas moins irréprochable dans ses décisions dogmatiques. On se rappelle les deux expressions hasardées que le précédent concile avait introduites dans sa lettre au pape Benoit II. Saint Julien de Tolède, dans un mémoire aujourd'hui perdu, les expliqua l'une et l'autre en un sens parfaitement orthodoxe. Les pères avaient dit qu'en Jésus-Christ la volonté engendrait la volonté, *voluntas genuit voluntatem.* Saint Julien fit remarquer qu'en effet on ne pouvait pas dire d'un homme quelconque que chez lui la volonté engendre la volonté, puisque la volonté de l'homme émane de sa pensée *ex mente*; mais en Dieu au contraire penser et vouloir sont une seule et même chose. Dès lors, on peut appliquer à Jésus-Christ le *voluntas genuit voluntatem.* L'autre proposition de trois substances dans le Christ, se justifiait d'une manière plus satisfaisante encore. « Tout homme, dit l'archevêque de Tolède, se compose de deux substances, le corps et l'âme. Mais dans le Christ il y en avait une troisième, c'est-à-dire la nature divine. » Le pape Sergius accueillit favorablement ces explications, et le débat fut terminé [1].

22. Saint Julien mourut le 8 mars 690, il eut pour successeur Sisebert. Le 1er novembre 691, les évêques de la province ecclésiastique de Tarragone furent convoqués par Egica en un concile provincial à Saragosse. Ce fut le IIIe daté de cette ville. Un règlement tout particulier, relatif aux veuves des rois d'Espagne, semble avoir été le motif politique de cette réunion. Il fut déclaré qu'à l'avenir les veuves des rois devraient quitter les ornements du siècle, prendre l'habit religieux, et se retirer dans un monastère. Cette prescription,

IIIe concile de Saragosse.

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1294.

un peu rigoureuse, était sans doute dirigée contre la veuve d'Edwige. Les autres canons dressés à Saragosse portaient interdiction de consacrer les églises et de faire d'ordinations un autre jour que le dimanche ; ordre aux évêques les plus rapprochés des métropoles de se réunir à leur primat pour célébrer avec lui la solennité pascale ; défense d'admettre les séculiers en qualité d'hôtes dans l'intérieur des monastères ; injonction aux familles affranchies par l'Église d'exhiber leurs lettres d'affranchissement à l'évêque nouvellement intronisé [1].

XVIe et XVIIe conciles de Tolède.

23. Quatre ans après (693), le seizième concile de Tolède formulait encore un grand nombre de canons de discipline. Les plus remarquables sont relatifs à l'état des Juifs en Espagne, à la tenue matérielle des églises, à l'administration du sacrement d'Eucharistie. On y déclare que les Juifs convertis seront exempts des tributs qu'ils payaient au fisc, et que les autres continueront à être soumis à la législation sévère déjà en vigueur contre eux. — Il se trouvait en Espagne un grand nombre d'églises abandonnées, parce qu'elles étaient trop pauvres pour entretenir un prêtre. On y offrait rarement le saint sacrifice et elles tombaient en ruine. Pour subvenir à leur restauration, le concile ordonnait aux évêques d'y appliquer le tiers du revenu des églises de la campagne, dont le droit canonique leur attribuait la jouissance. — Quelques prêtres employaient pour la consécration eucharistique du pain ordinaire, dont ils coupaient en rond une parcelle. Le concile prescrivait de ne se servir, pour cet usage sacré, que d'un pain entier, qui fût blanc, fait exprès et en petite quantité, « puisqu'il ne doit point être une nourriture corporelle mais l'aliment des âmes, et qu'il doit être facile à conserver dans une petite custode. » Nous avons ainsi la preuve que les hosties du sacrifice étaient dès lors comme forme à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui [2]. Le dix-septième concile de Tolède (694) fut tenu l'année suivante, dans l'église de Sainte-Léocadie. Les Juifs d'Espagne, qui venaient d'être convaincus d'avoir conspiré contre l'État, furent condamnés à l'esclavage ; le fisc royal fut autorisé à saisir leurs biens. La

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1311. — [2] *Ibid.*, col. 1327.

royauté élective des Goths avait beaucoup à souffrir des entreprises quotidiennes de ce peuple, toujours vaincu et jamais dompté. Cette circonstance explique la sévérité du concile à leur égard. On renouvelle la loi déjà portée précédemment, qui défendait aux reines veuves de se remarier, sans doute par le motif politique d'assurer la stabilité du règne présent. Les autres canons traitent de matières liturgiques. Il est ordonné aux évêques et aux prêtres de dépouiller les autels de tous leurs ornements le jeudi saint; cette cérémonie se pratique encore aujourd'hui. On recommande aussi, pour le même jour, l'antique usage du *mandatum*, ou lavement des pieds, « qui se pratique, disent les pères, en mémoire de ce qu'a fait Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même lors de la Cène [1]. »

§ IV. Conciliabule quinisexte (692).

24. Tandis que l'Occident, uni dans la soumission au pontife romain, se constituait sous les lois d'une discipline tutélaire, l'Orient se détachait de plus en plus de l'orthodoxie. Justinien II, fils adoptif de l'église romaine, allait déchirer d'une main parricide le sein de sa mère. Dur, présomptueux, fantasque, il rêvait une monarchie universelle à son profit; il prétendait surtout joindre l'autorité spirituelle au sceptre de césar. La théologie des prélats byzantins se prêtait assez volontiers, on se le rappelle, à des visées de ce genre. Plus d'un courtisan croyait encore que l'exemple biblique de Melchisédech investissait l'empereur du pouvoir sacerdotal. Ces ridicules prétentions se renouvelaient au moment même où la situation politique de Byzance eût exigé l'union et la concorde la plus parfaite. Les Bulgares venaient en 688 d'infliger un nouveau désastre aux armées impériales, commandées par Justinien en personne. En 689, une expédition malheureuse en Afrique fut suivie d'un traité de paix honteusement conclu avec le calife Abdel-Malek. L'empire perdait l'île de Chypre, qui passait sous la domination du croissant. Justinien avait signé de gaieté de cœur cet acte humiliant mais nécessaire. Un coup de tête le lui fit déchirer. Il apprit

Défaites de l'empereur Justinien II.

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1361.

qu'en souvenir de ses victoires, Abdel-Malek venait de faire frapper pour la première fois (691) une monnaie musulmane avec l'exergue : « Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète. » Jusque-là les fils de l'Islam s'étaient servis exclusivement de la monnaie romaine, et cette coutume flattait l'orgueil byzantin qui croyait y voir un signe de dépendance et un reste de sujétion. Ce frivole incident parut à Justinien un *casus belli* des plus sérieux. Levant à la hâte une armée, dont vingt mille Slaves auxiliaires commandés par un de leurs chefs, Nébul, faisaient la principale force, il courut en Cilicie offrir le combat aux Sarrasins. Un carquois rempli d'or, envoyé sur le champ de bataille même à Nébul par le général musulman, détermina la défection des Slaves, qui passèrent tous dans les rangs arabes. Il ne restait plus aux soldats byzantins qu'à prendre la fuite. L'empereur leur en donna l'exemple, et arriva furieux à Nicomédie. Là, étaient rassemblés les vieillards, les femmes, les enfants des Slaves. Justinien les fit tous jeter à la mer (692). Abdul-Mélek, affranchi par tant de victoires du tribut annuel que Pogonat avait imposé à son prédécesseur, prit sans doute en pitié la férocité vindicative du césar byzantin. Il fit procéder à un dénombrement général de tous les sujets de l'Islam, et établit sur les chrétiens l'impôt du *Karasch* (692) qui subsiste encore de nos jours.

Ses prétentions au rôle de César pontife.

25. On conviendra qu'après de tels revers, Justinien II avait bien le droit d'aspirer à l'honneur de persécuter le catholicisme. Il n'y manqua pas, et dans cette nouvelle guerre, il eut pour alliés tous les évêques des patriarcats de Constantinople et d'Antioche, les mêmes pour la plupart qui avaient, fort à regret sans doute, souscrit les décisions du VIe concile œcuménique. Jamais l'église byzantine, dont les apostasies sont nombreuses dans l'histoire, n'offrit un spectacle plus humiliant. La haine contre Rome s'y joignait, ainsi qu'il arrive toujours, à une corruption de mœurs exaspérée contre tout frein. Il fallait prendre une revanche contre le récent triomphe de l'orthodoxie, abaisser la Rome antique pour grandir la Rome nouvelle, c'est-à-dire Byzance, enfin s'affranchir de la loi du célibat ecclésiastique, ce joug que tous les fils révoltés de l'Église, à chaque époque et sur tous les points du

globe, ont constamment et invariablement secoué. Lamentable conspiration des instincts de la nature déchue contre le surnaturel chrétien ! Mais aussi témoignage sans cesse vivant de la divinité de l'Église, qui résiste à tant d'efforts et triomphe des attaques de ses propres enfants. Le prétexte mis en avant par les orientaux pour cette nouvelle levée de boucliers fut, par une contradiction étrange, la prétendue nécessité de rétablir la discipline dans le clergé. « Le VIe concile œcuménique, disait-on, uniquement préoccupé de la question du monothélisme, a négligé le côté disciplinaire et n'a pas formulé un seul canon. » Comme s'il existait une obligation quelconque pour un concile général de promulguer de nouveaux règlements disciplinaires ! On pouvait faire la même remarque, et on la fit en effet, à propos du Ve concile œcuménique, lequel n'avait non plus laissé aucun canon de discipline. Tout inepte que fût cette articulation, elle avait implicitement pour résultat d'accuser l'incurie du pontife romain dont l'influence s'était signalée dans le dernier concile. Or, tous les moyens étaient bons, aux yeux des grecs, quand il s'agissait d'attaquer l'honneur des papes. Mais le comble de l'hypocrisie et de l'impudence fut de présenter au monde le conciliabule nouveau qui allait se tenir comme la continuation légitime du VIe concile général. Sans même prévenir le souverain pontife Sergius, sans adresser une seule lettre de convocation en Occident, deux cent huit évêques orientaux se réunirent en septembre 692 dans la salle du dôme, au palais impérial de Constantinople, sous la présidence de Justinien. Aucun légat du pape n'assistait à cette assemblée anticanonique. Le *Liber Pontificalis* nous apprend, il est vrai, que les apocrisiaires romains, séduits par l'or et les caresses de la cour, donnèrent un consentement nul de soi, puisqu'ils n'avaient reçu aucun pouvoir à cet effet. Cependant on ne trouve point leur signature parmi les souscriptions annexées aux actes, en sorte que la faute de ces âmes vénales et cupides resta personnelle et n'atteignit même pas indirectement l'honneur du saint-siége.

26. Le nouveau patriarche de Constantinople, Paul III, successeur et digne héritier du fameux monothélite Théodore, dirigea les Conciliabule quinisexte.

délibérations sous la haute surveillance de l'empereur, qui assistait en personne et qui signa le premier, à l'inverse de Constantin Pogonat, dont la souscription figure la dernière dans les actes du VIe concile général. Mais Justinien II ne prétendait pas suivre les traces de son père. Il n'en fut que plus applaudi par les évêques orientaux. L'un d'eux lui adressa une harangue au nom du synode, « pour le remercier d'avoir, par un décret divin de sa pieuse puissance, réuni l'épiscopat dans sa capitale chérie de Dieu [1]. » A ce style emphatique et semi-païen, on reconnaît tout d'abord le génie grec. L'orateur déclara que Justinien avait été choisi par Jésus-Christ lui-même pour diriger le vaisseau du monde et garder le dépôt de la foi ; que l'Esprit-Saint avait rempli de ses dons l'âme du prince, lui avait confié le gouvernement de son Église et le dépôt de sa loi. Il compara le zèle impérial à celui de Phinées, attribuant à César la puissance d'arracher le genre humain à la tempête des passions et aux flots de l'erreur. Après ces hyperboles adulatrices, l'évêque courtisan continua en ces termes : « Les deux derniers conciles généraux tenus en cette religieuse cité, l'un sous l'empereur Justinien I de divine mémoire, l'autre sous le pieux Constantin père de votre mansuétude, n'ont pas, comme les précédents, promulgué de canons disciplinaires. C'est pour combler cette lacune funeste au peuple de Dieu que votre piété nous a réunis. Sous votre inspiration, dans un accord unanime, nous sanctionnerons les mesures pleines de prudence et de sagesse dont vous avez daigné prendre l'initiative [2]. » Quelle abjection, quelle apostasie, quelle sacrilége démence ! Ce début justifiait les théories byzantines sur le double pouvoir ecclésiastique et civil des empereurs. Il expliquait aussi le rôle que prétendait jouer le conciliabule, en se donnant comme le complément canonique des Ve et VIe conciles généraux. De là le surnom de quinisexte, en grec πενθέκτη, qui lui est demeuré.

Proscription du célibat ecclésiastique.

27. Après cela, on pouvait s'attendre à une véritable profusion de canons. Il y en eut cent deux, tous rédigés dans un sentiment plus ou moins accentué de haine contre Rome. Ainsi le Ier, qui n'est

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1132. — [2] *Ibid.*, col. 1136.

qu'une courte profession de foi où sont énumérés les conciles œcuméniques, rappelle emphatiquement l'anathème prononcé contre Honorius. Le IIe a pour objet de déclarer authentiques et obligatoires les canons dits apostoliques, mis par une sentence solennelle du pape Gélase au rang des œuvres apocryphes. Le IIIe est un chef-d'œuvre d'impudeur : c'est ce malheureux canon qui a précipité l'église grecque dans la honte d'un sacerdoce marié. Il est ainsi conçu : « Au sujet de la continence cléricale, les Romains ont promulgué une règle plus parfaite, mais nous qui vivons à l'ombre d'un trône où l'humanité et la miséricorde règnent, nous voulons combiner paternellement et religieusement les choses, de façon que la douceur ne dégénère point en dissolution, ni l'austérité en excès. Convaincus que les fautes commises en ce genre tiennent pour la plupart à l'ignorance, nous décrétons ce qui suit : Tous les clercs mariés en secondes noces, qui n'avaient point quitté leurs femmes à la date du 15 janvier indiction IVe récemment écoulée (15 janvier 691), doivent être déposés, ainsi que l'ordonnent les canons. Quant à ceux qui avant la publication du présent décret auront fait pénitence, ou dont les femmes épousées en secondes noces seront mortes dans l'intervalle, ils devront être éloignés pendant quelque temps du monastère ; mais s'ils ont déjà fait pénitence, ils garderont leurs fonctions et dignités. Les prêtres, les diacres, les sous-diacres qui ne se sont mariés qu'une fois, mais qui ont épousé une veuve, ou qui se sont mariés après leur ordination, seront soumis à une pénitence *ad tempus*, puis réintégrés dans leurs charges, sans pouvoir toutefois être promus à des rangs supérieurs [1]. » Ce IIIe canon était suffisamment clair ; l'indulgence coupable qu'il professait pour les passions les plus ignominieuses s'y faisait parfaitement deviner. Cependant le conciliabule ne s'en tint pas là. Il jugea convenable de mieux expliquer sa pensée dans le canon XIIIe, formulé en ces termes : « L'église romaine, par une règle absolue, fait promettre aux clercs qui veulent recevoir le diaconat ou le sacerdoce de se séparer de leurs femmes. Quant à nous, suivant le canon ancien

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1142-1143.

de l'ordre et de la perfection apostolique, nous voulons que ces légitimes mariages demeurent fermes et irrévocables. L'ordination ne dissout pas les liens contractés entre époux, elle ne doit pas rompre le nœud conjugal. Quand un homme marié est jugé digne du diaconat ou du sacerdoce, il peut y être promu et continuer à vivre avec sa femme. Agir autrement serait contraire à la parole évangélique : *Quod Deus conjunxit homo, non separet* [1]. Si donc un prêtre ou un diacre, sous prétexte de perfection religieuse, veut se séparer de sa femme, qu'il soit privé de la communion, et s'il persévère qu'il soit déposé [2]. » Ces textes font monter la rougeur au visage. Ils forment le véritable mur de séparation entre l'église grecque et l'église latine. Plus tard, Photius essaiera de mettre en avant des divergences dogmatiques ; mais le schisme byzantin ne vit en réalité que sur cette dégradation. C'est par elle seulement qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours, impuissant à faire germer une seule vertu, frappé de stérilité spirituelle, accablé sous le mépris public, serf de tous les gouvernements, ralliant de toutes les autres communions les âmes gangrenées qui vont lui demander un brevet d'impunité pour leurs hideuses concupiscences. Il faut pourtant noter, dans le code conjugal à l'usage de l'église byzantine dressé par le conciliabule quinisexte, la défense absolue faite aux évêques de se marier, et l'obligation pour eux de renvoyer la femme qu'ils auraient épousée avant leur sacre. Cette règle est l'objet du canon XLVIII[e] [3] ; encore aujourd'hui elle s'observe dans l'église grecque. Quel fut le motif de cette rigueur spécialement appliquée à l'épiscopat ? Il est fort difficile de le conjecturer. Si l'église romaine se trompait en imposant le célibat aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, il y avait fort peu d'apparence qu'elle ne se trompât point de même en l'imposant aux évêques. Le protestantisme, plus logique dans son œuvre de destruction, ne respecta point les scrupules qui arrêtèrent le pseuso-synode quinisexte. Luther affranchit l'épiscopat ainsi que les autres ordres

[1] Matth., XIX, 6. — [2] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1148-1149.
[3] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1165.

sacrés d'un joug que les passions révoltées déclarent insupportable, et qui rappelle trop la vie pure et immaculée de notre divin Sauveur.

Les patriarches de Constantinople investis des pouvoirs et des prérogatives des souverains pontifes.

28. Par cette ignoble concession accordée à la brutalité du sensualisme, le conciliabule espérait se créer dans les rangs du sacerdoce oriental un parti assez nombreux pour résister à toutes les tentatives de restauration religieuse que le saint-siége pourrait essayer dans l'avenir. Ce calcul satanique ne devait que trop réussir. Entre l'austérité de Rome et le débordement byzantin, les passions surexcitées ne pouvaient hésiter dans leur choix. Mais ce qui rend plus odieuse encore la conduite du patriarche de Constantinople, chef de toute l'intrigue, c'est que dans sa pensée, la corruption cléricale qu'il érigeait en loi canonique devait se traduire pour lui-même en accroissement de pouvoir et le constituer l'égal des papes. Le XXXVI[e] canon, dont nous avons déjà précédemment fait connaître la substance [1], ne peut laisser aucun doute sur ce point. En voici la formule complète : « Renouvelant les constitutions des cent cinquante pères du II[e] concile œcuménique tenu en cette ville, et des six cent trente qui siégèrent au IV[e] concile général de Chalcédoine, nous décrétons que le siége de Constantinople aura des priviléges égaux à celui de l'ancienne Rome, et que dans les affaires ecclésiastiques il jouira exactement de la même puissance, bien que hiérarchiquement il ne soit que le second. Le troisième rang appartient au siége d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche, le cinquième à celui de Jérusalem [2]. » Voilà toute l'érudition déployée par le conciliabule pour transporter aux patriarches de Byzance les divines prérogatives que Jésus-Christ avait accordées à la papauté le jour où il dit à Pierre : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, et encore : *Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos*. On reste confondu devant une pareille aberration. L'étonnement redouble si l'on réfléchit que sur les deux cent huit évêques du conciliabule quinisexte, quarante-six avaient assisté au VI[e] concile œcuménique, signé sa profession de foi, pro-

[1] Cf. chap. V de ce volume, n° 17. — [2] Labbe, tom. cit., col. 1169.

clamé que Pierre vivait toujours dans la personne de ses successeurs, qu'il avait parlé « par la bouche d'Agathon. » Précipité par le servilisme dans cet excès d'aveuglement, l'épiscopat byzantin était irrévocablement voué au schisme. Pour donner à ses collègues une sorte de compensation dérisoire, le patriarche de Constantinople, si facilement transformé en souverain pontife, songea à ouvrir des perspectives flatteuses à leur ambition. Le XXXVIII[e] canon fut rédigé dans ce but. Il s'exprimait ainsi : « Lorsque, par un acte de la puissance impériale, une cité change dans l'ordre civil de situation hiérarchique, son rang dans l'Église suit la même modification [1]. » D'après ce principe, il n'y avait si mince ville épiscopale qui ne pût, grâce au caprice d'un césar quelconque, devenir une capitale d'empire. Dès lors, le titulaire se transformait et devenait pape.

Etrange falsification. Persécution à Rome. Résistance de S. Sergius.

29. Ces arrangements de famille satisfirent pleinement Justinien II, qui se trouvait réellement le pontife suprême de tous ces papes en expectative. On lui présenta une plume trempée dans du vermillon, et il traça le premier la signature suivante : « Flavius Justinien, fidèle au Dieu Jésus-Christ, empereur des Romains, acceptant et ratifiant toutes ces définitions, j'ai souscrit [2]. » Vient ensuite dans les actes l'incroyable mention : Τόπος τοῦ ἁγιωτάτου πάπα Ῥώμης, ce qui signifie : « Place de la signature du très-saint pape de Rome. » De vulgaires falsificateurs n'eussent pas manqué d'écrire là en toutes lettres la signature apocryphe du pape Sergius. Mais des grecs étaient incapables de commettre une si lourde bévue. On proteste contre une fausse signature, et la ruse démasquée n'a plus aucun succès. Au contraire, toutes les copies d'actes authentiques offrent des exemples de la formule *locus sigilli*, *locus signi*. Qui empêcherait de dire que le τόπος τοῦ ἁγιωτάτου πάπα Ῥώμης avait la même signification et la même valeur? Dès lors la supercherie réussissait à merveille, l'erreur faisait son chemin et la foi grecque comptait un triomphe de plus. Le stratagème parut si admirable qu'on le renouvela quatre fois encore en dési-

[1] Labbe, tom. cit., col. 1169. — [2] *Ibid.*, col. 1186.

gnant la place de la signature des métropolitains d'Héraclée, de Sardaigne, de Ravenne et de Corinthe. Quant au patriarche byzantin, affectant une modestie d'autant plus édifiante que son avancement hiérarchique était plus merveilleux, il souscrivit humblement en ces termes : « Paul indigne évêque de Constantinople, Rome nouvelle définissant, j'ai souscrit. » Il ne croyait certes pas dire si vrai en affirmant son indignité. Les signataires à la suite ne pouvaient moins faire que de répéter sa formule ; ce qui porta au nombre de deux cents les répétitions officielles de l'*indignus episcopus*, ἀνάξιος ἐπίσκοπος. C'était toujours la vérité. On sait ce qui advint de cette monstrueuse tentative essayée par un conciliabule qui s'intitulait pompeusement œcuménique, et que le vénérable Bède flétrit de l'épithète trop justifiée d'« erratique. » Le fils de Constantin VI envoya les cent deux canons à Rome pour les faire signer par le pape Sergius et les imposer à l'église d'Occident. Le *Liber Pontificalis* nous a raconté en détail [1] la persécution subie par le courageux pontife et l'échec complet de la diplomatie impériale (693).

Dégradation, mutilation et exil de Justinien II.

30. Paul de Constantinople ne jouit guère de sa papauté usurpée. Il mourut l'année même du fameux conciliabule et eut pour successeur Callinique, dont le sort ne devait pas être plus heureux. Justinien II lui-même n'attendit pas longtemps le châtiment de ses crimes. Il avait voulu déshonorer la papauté, il avait essayé de faire massacrer un pape. Jamais la Providence ne laisse impunis les attentats de ce genre. Deux ans plus tard, en 695, « les Sarrasins ne rencontrant plus d'obstacles à leurs conquêtes, dit un récent historien [2], envahirent l'Arménie. L'empereur élevait des palais, il se consolait ainsi de la ruine de l'empire ; rien n'égalait l'insolence et la cruauté de ses ministres. Etienne, chef de ses eunuques, menaça du fouet l'impératrice mère, Anastasie ; chaque jour voyait couler le sang des hommes les plus vertueux condamnés au supplice ; partout on laissait éclater la haine et le mépris que Justinien inspirait. Ce prince, aussi cruel et non moins insensé

[1] Cf. n° 3 de ce présent chapitre. — [2] Comte de Ségur, *Hist. du Bas-Empire*, tom. I, pag. 563.

que Néron, forma le projet de massacrer tout le peuple de Constantinople : il chargea Ruscius, son capitaine des gardes, d'exécuter cet ordre atroce; mais le patrice Léonce, qui devait partir pour prendre le gouvernement de l'Hellade, averti que le poignard d'un assassin l'y attendait, résolut de mettre fin à la tyrannie. Deux moines astrologues l'encouragèrent dans son dessein, en lui promettant le sceptre. Il arma ses serviteurs, pénétra durant la nuit dans l'enceinte du prétoire, arrêta le préfet, ouvrit les cachots, délivra les captifs et appela le peuple aux armes [1]. » Suivi d'une foule immense, qu'il ne savait trop où diriger, il lui vint à l'esprit de crier : « A Sainte-Sophie ! Tous les chrétiens à Sainte-Sophie ! » En un clin d'œil la basilique fut inondée des flots tumultueux de la multitude. Le patriarche Callinique s'était caché au fond de son palais. Tout à coup il voit la porte s'ouvrir devant Léonce, et se croyant à sa dernière heure, il tombe à genoux en disant : « Tuez-moi, mais ne me torturez pas. » Léonce ne songeait à rien de semblable. Il rassura le patriarche, lui fit revêtir ses ornements pontificaux, l'amena à Sainte-Sophie et lui ordonna d'entonner le répons pascal : *Hœc dies quam fecit Dominus*. Le peuple, ivre de joie, continua ce chant de fête. Puis changeant les hymnes d'allégresse en accents de fureur, toutes les voix s'écrièrent : « Mort à Justinien ! » De Sainte-Sophie, le torrent populaire se précipita dans le cirque, où les vociférations continuèrent. Enchaîné comme le plus vil des criminels, Justinien fut présenté à la foule qui redoubla ses cris de mort. Léonce devait sa fortune à Constantin Pogonat : il n'épargna rien pour sauver le fils de son bienfaiteur. Il réussit, et la populace se contenta de voir le bourreau couper le nez d'un César auquel le conciliabule quinisexte avait décerné le titre de pontife suprême. Justinien n'avait que vingt-cinq ans; il survécut à son supplice et fut exilé à Cherson (695). Ses aventures n'étaient pas terminées ; il devait régner de nouveau avec un nez d'or et le surnom de Rhinotmète, pour aboutir définitivement à une mort tragique.

[1] M. de Ségur, *Histoire du Bas-Empire*, tom. I, pag. 564.

Avénement et chute de Léonce. Ruine de Carthage. Avénement de Tibère III Absimar.

31. En attendant, Léonce fut proclamé empereur. Jadis son nom avait figuré dans les actes du VI[e] concile général sous le titre de majordome de Constantin Pogonat [1]. Depuis, quittant la mense impériale pour le commandement des armées, il avait signalé sa valeur en Arménie et en Médie par de brillants succès contre les musulmans. Un crime ternit alors sa gloire. Dans un festin, il avait traîtreusement assassiné le chef des Maronites, le prince Jean, le plus vaillant allié de l'empire. Une jalousie de métier inspira ce meurtre, dont le peuple byzantin ne se souvenait même plus, quand il acclamait avec frénésie l'avénement de Léonce. Les époques d'abaissement social sont fécondes en oublis de ce genre. Mais la Providence divine qui préside au gouvernement des empires n'oublie rien, et sa justice finit par atteindre tous les coupables. Léonce ne fit que passer sur le trône. Son règne dura trois ans, et fut marqué par un désastre irrémédiable. Le gouverneur musulman d'Égypte, Hassan, entra en Afrique, s'empara de Carthage, dont il rasa tous les édifices, et mit fin dans ce pays à la domination romaine (698), huit cent cinquante ans après que Scipion l'Africain se fût rendu maître de la patrie d'Annibal. Le christianisme disparut de cette terre où jadis il avait été si florissant. Cette nouvelle conquête du mahométisme exalta le courage des fils du prophète : elle combla de gloire le calife Abdul-Mélek. Dans toute l'étendue de l'Afrique septentrionale, le petit port de Ceuta resta seul indépendant. Il appartenait aux rois visigoths d'Espagne, et devait bientôt offrir un passage aux armées de l'Islam pour inonder l'Europe. Léonce n'avait rien épargné pour prévenir ce malheur. Par ses ordres, une flotte nombreuse fit voile pour Carthage avec une armée destinée à la défense de la ville. Un combat naval fut sur le point de s'engager non loin de la capitale africaine. Les soldats byzantins, saisis d'une panique inexplicable, forcèrent les matelots à virer de bord, et la flotte revint, sans avoir perdu un seul homme, se ravitailler sur les rivages de la Grèce. Avec la réflexion

[1] Cf. chap. V de ce volume, n° 24.

était venue la honte. Cette armée vaincue sans combat craignit que l'empereur ne punît sa lâcheté. La peur lui rendit son audace; les soldats égorgèrent leur général, le patrice Jean, le même qui, sous Constantin Pogonat, figurait dans les actes du VIe concile œcuménique avec le titre de questeur [1]. Absimar, un obscur officier qui avait dirigé le complot, fut proclamé empereur sous le nom de Tibère III. Sans perdre de temps, il fit remettre à la voile, et la flotte qui n'avait pas voulu défendre Carthage vint assiéger Constantinople. Pour surcroît de malheurs, la capitale byzantine était depuis quatre mois ravagée par la peste. On attribuait à tort ou à raison l'apparition de ce fléau, d'ailleurs si commun en Orient, à de récents travaux entrepris pour nettoyer et creuser le bassin de la Corne-d'Or. Cependant le peuple byzantin n'avait pas encore perdu toute affection pour Léonce; il se préparait à le défendre. Mais une trahison militaire ouvrit à l'usurpateur les portes des Blakhernes. Les soldats de la flotte se précipitèrent dans la ville, tuant et pillant comme en pays conquis. Tibère Absimar les laissa faire durant une première journée; il leur devait bien cette récompense. Le lendemain il entra triomphalement à Constantinople. Léonce, traîné dans le cirque, eut le nez coupé par le même bourreau qui avait infligé cette mutilation à Justinien II. Absimar lui laissa la vie et se borna à l'enfermer dans un monastère (698).

§ V. Le Rhythmus Cuniberti.

Le crime de Ravenne.

32. A mesure qu'il s'éloignait de l'unité catholique, l'empire byzantin se noyait dans le sang. Les révolutions y devenaient en quelque sorte l'état normal. Personne ne s'en effrayait plus. Après chaque secousse, les survivants, ceux dont la tête n'était pas tombée sous le glaive du vainqueur, ceux dont les biens n'avaient pas été confisqués, reprenaient leur train de vie ordinaire avec le luxe et l'insouciance habituels, sans songer à la moindre réforme, adorant le César d'aujourd'hui comme ils avaient adoré celui de la

[1] Cf. chap. V de ce volume, pag. 345.

veille, comme ils adoreraient celui du lendemain. A l'est les Musulmans, à l'ouest les Bulgares resserraient dans un cercle de fer cette race dégénérée, qui ne connaissait d'autre ennemi que le pape, d'autre principe que la licence. Il en est ainsi même au XIXe siècle; nous n'avons donc pas le droit d'être fort sévères pour les grecs du bas-empire, dont nous copions servilement l'imbécillité et la démence. Partout où les empereurs byzantins conservaient un reste d'influence, les mœurs sociales accusaient un véritable retour à la barbarie. Ravenne, capitale de l'exarchat, le seul point de la péninsule italique resté sous la domination grecque, offrait alors une de ces scènes affreuses qui font la honte et l'horreur de l'humanité. « C'était la coutume, dit Lebeau, que chaque dimanche et fête, la jeunesse par forme de divertissement allât se battre à coups de fronde hors de la ville. Dans les deux quartiers rivaux, l'un nommé Trigur, l'autre la Poterne, les jeunes gens, piqués d'une émulation féroce, s'acharnèrent tellement qu'il y eut un assez grand nombre de tués parmi ceux du quartier de la Poterne. Le dimanche suivant, le même parti fut encore plus maltraité. Les vaincus ne respiraient que la vengeance, mais ils n'osaient plus la poursuivre à force ouverte. Par un raffinement de cruauté, ils feignirent de se réconcilier avec les vainqueurs et les invitèrent à un festin fraternel. Ce fut pour ceux de Trigur un repas funèbre; leurs hôtes les massacrèrent sans bruit et les enterrèrent dans l'intérieur des maisons, sans que le reste de la ville en eût connaissance. Les mères, les sœurs, les épouses, ne voyant revenir aucun des leurs, parcouraient la cité; bientôt ce furent des clameurs lamentables. Chacun pleurait quelqu'un de ses parents ou de ses amis. Le mystère le plus impénétrable planait toujours sur la ville épouvantée. Dans cette désolation générale, l'évêque saint Damien ordonna un jeûne de trois jours, qui fut suivi d'une procession solennelle où tous les habitants assistèrent en habits de pénitents, les yeux baignés de larmes. Enfin, après la cérémonie expiatoire, on découvrit les cadavres des victimes. Le peuple exaspéré mit le feu au quartier de la Poterne, et fit périr dans les flammes non-seule-

ment les meurtriers mais toutes leurs familles, sans distinction d'innocents ou de coupables. Le théâtre du crime resta désert; un siècle après il portait encore le nom de « quartier des assassins [1] » (696).

Reconnaissance par la cour byzantine de la république vénitienne.

33. On comprend que les populations italiennes, pour se soustraire aux magistrats impériaux souvent plus cruels que les barbares eux-mêmes, aient profité du voisinage des îles de la Vénétie, où une république indépendante se constituait, offrant aux citoyens la sécurité de la famille et la liberté individuelle. Ce fut en effet en ce temps que Venise, sous le gouvernement de son premier doge, Anafestus, prit rang parmi les puissances et obtint d'être officiellement reconnue par la cour byzantine. Les mêmes causes contribuèrent à la prospérité du royaume lombard. Pertharit était mort en 686, laissant un héritier digne de lui en la personne de son fils Cunibert, déjà associé depuis huit ans à la royauté paternelle. Un document de la plus haute importance, publié pour la première fois en 1795 par le savant archiviste de la bibliothèque ambrosienne de Milan, Balthazar Oltrocchi [2], et jusqu'à ce jour presque entièrement inconnu en France, nous fournit sur le règne de Cunibert des renseignements que l'historien des Lombards, Paul Diacre, avait laissés dans l'ombre. C'est une inscription primitivement gravée sur le marbre, du vivant même et par ordre de Cunibert, contenant en prose latine, mais avec une sorte de division par versets, les événements les plus considérables de ce règne. La prétention du rédacteur était d'écrire en vers. Il le dit fort naïvement dans un latin qui se ressent très-fort de la décadence du VII[e] siècle : *Medrice scripsi per prosa ut oratiuncula*. Oltrocchi a donc donné à cette « séquence métrique rédigée en forme de versets, » comme une « prose » ou « un psaume, » le titre de *Rhythmus Cuniberti*, sous lequel les nouveaux Bollandistes la désignent eux-mêmes, en la signalant à l'attention du monde savant [3]. Le fond ici est bien

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, lib. LXII, n° 17.

[2] Balth. Oltrocchi, *Ecclesiæ Mediolanensis historia Ligustica in Romanam, Gothicam, Ligusticam tribus libris distributa*. Mediolani, 1795, in-4°, tom. II, pag. 536-625.

[3] Bolland, *Act.*, tom. VIII, octobre, pag. 904-907. Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 424, note 1.

supérieur à la forme. Voici la traduction du *Rhythmus Cuniberti.*

Traduction du *Rhythmus Cuniberti.*

34. « Aribert, issu de la race royale des Lombards illustre en Europe, fut un prince pieux et catholique. Il détruisit l'hérésie arienne parmi son peuple, et fit prospérer la foi orthodoxe. — Son fils Pertharit [1], monté sur le trône, suivit l'exemple paternel, travailla à la conversion des Juifs et punit de mort ceux d'entre eux qui refusaient de se faire baptiser. — Tuteur et recteur, ami de l'Église, il fonda un monastère pour les servantes du Christ, et en confia le gouvernement à sa propre sœur. — Après lui, le troisième de sa dynastie, de notre temps, le roi Cunibert son fils fut élevé sur le trône, prince vaillant et très-pieux, dévoué à la foi chrétienne, fondateur et bienfaiteur d'églises. — Choisi par Dieu pour gouverner sa nation, il comprima la révolte des Lombards, les dompta en bataille rangée, et rétablit dans son antique splendeur la ville de Mutina (Modène), à demi-ruinée par l'usurpateur Alachis. — Il éteignit le schisme invétéré des contrées de l'Aquilon (Aquilée), qui semblait vérifier la parole du prophète Isaïe : *Sedebo in monte testamenti, in lateribus aquilonis* [2]. — Les habitants d'Aquilée rejetaient l'autorité du ve concile général, bien que ce synode eût professé exactement les mêmes doctrines que le IVe qui l'avait précédé. Cunibert ramena ce peuple à l'unité de croyance et à la communion de notre baptême. — Ainsi dans toute l'Hespérie il n'y eut plus qu'une même foi, à la suite d'une assemblée convoquée par Cunibert dans sa ville capitale de Pavie [3], arrosée par le fleuve

[1] Le nom est écrit dans l'original *Bertharith*, le *b* pour le *p*, selon le génie de transformation des langues barbares, qui de *Wambelona* (ville de Wamba) ont fait d'abord *Bambelona* et plus tard *Pampelona* (Pampelune).

[2] Is., XIV, 13. Voici le texte du Rhythmus avec son étrange orthographe : *Exorta scisma jam prisco de tempore ab aquilone parte, unde pandere malum in terra universum propheta vaticinandum Isaïas cecenit ubi superbus thronum elegit.*

[3] Oltrocchi, à propos du nom de Pavie, fait la remarque suivante : *Id docet quod hactenus omnes ignoraverant, nimirum Papiæ nomen inditum urbi Ticinensi ante sæculi VII exitum.* Nous ajouterons que jusqu'ici on avait cru que le concile qui mit fin au schisme de l'Istrie s'était tenu à Aquilée. Le texte du *Rhythmus* ne permet plus aucun doute et fixe le lieu de cette assemblée à Pavie.

Ticinum (le Tessin) qui lui donna son nom antique. — Réunis dans la salle du palais, les orthodoxes démontrèrent aux opposants la vérité catholique par les écrits des saints pères, et mirent à nu l'hérésie des patriarches byzantins Paul et Pyrrhus, celle de Théodore Ibas et de Théodoret. — Les schismatiques, enfin convaincus, prièrent le roi de recevoir le serment solennel par lequel ils s'engageraient à reconnaître, ainsi que les catholiques, le v[e] concile général. — Tous ensemble, pleins d'allégresse, ils se rendirent à la basilique, prêtèrent le serment qui rétablissait la concorde, et désormais unis dans les liens d'une même foi et d'une même charité, ils participèrent au sacrement d'Eucharistie. — Au milieu de cette grande joie, personne soit parmi les orthodoxes, soit parmi les anciens schismatiques, ne put retenir ses larmes. Il y eut une telle effusion de pleurs qu'elle n'aurait pas été plus grande quand même le Christ en personne fût apparu à tous. — Le pieux roi Cunibert choisit dans chaque parti des légats pour les envoyer près du saint-siége, où réside, sous la présidence du Christ, la puissance de lier et de délier, l'autorité céleste des clefs accordée jadis à un pêcheur mortel, l'apôtre Pierre [1]. — Là siégeait le pieux Sergius, qui réunit aussitôt ses évêques et accueillit avec joie les légats catholiques, Thomas ministre du Christ et le savant légiste Théodald avec les autres députés d'Aquilée. — Quand le pape eut pris place sur son trône, au milieu de toute l'assistance, les légats lui offrirent une cédule (*scedula*), rédigée par l'excellent évêque de Pavie, Damien, où tous les faits étaient fidèlement relatés. — Le pape Sergius déclara qu'après un tel service rendu à l'Église, les péchés étaient remis au roi Cunibert, en vertu de la parole de l'apôtre : *Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ salvabit animam ejus a morte* [2]. — Très-justement, et selon qu'ils le méri-

[1] Voici le texte original : *Utreque parti rex pius elegere Cunincpert juvit legatos deregere sedem ad sanctam, ubi Christo presole data potestas nectere et solvere Petro piscanti cœli arce clavio.*

[2] Jacob., *Epist. cath.*, v, 20. Le texte du *Rhythmus* est le plus ancien témoignage explicite que nous connaissions relativement aux indulgences délivrées par les papes. A ce titre, il est précieux à recueillir et à vulgariser.

taient, le pasteur apostolique fit brûler les *codices* de la secte, écrits par les auteurs précédemment cités, afin qu'à l'avenir ils ne pervertissent plus les âmes entraînées dans le schisme [1]. — Pardonne moi, je te prie, très-pieux roi, si je n'ai pu, dans mon langage et mon style, rédiger aussi convenablement qu'il l'aurait fallu cette inscription destinée à rappeler tes grandes œuvres. Je lui ai donné la forme métrique d'une prose ou d'un psaume. — Gloire à jamais au roi des rois, chantons tous, et prions le Christ afin que sa droite protége longtemps Cunibert ici-bas, et lui donne ensuite la vie éternelle. »

Concile de Pavie. Extinction du schisme d'Aquilée.

35. Tel est ce monument, l'un des plus curieux échantillons de la langue latine telle que les Lombards la parlaient encore au VII[e] siècle, avec les modifications déjà bien accentuées qui devaient insensiblement la transformer en italien moderne. Mais ce point de vue, tout intéressant qu'il puisse être comme étude linguistique, demeure étranger à notre sujet. Sous le rapport exclusif de l'histoire, le *Rhythmus Cuniberti* nous révèle l'existence d'un concile tenu à Pavie en 691, sous l'influence du roi Cunibert, pour l'extinction du schisme d'Aquilée. Ce concile jusqu'ici avait été complétement ignoré. Le fait de la réunion des schismatiques illyriens à l'église romaine, sous le pontificat de Sergius, nous était pourtant connu par le passage déjà cité [2] de la notice du *Liber Pontificalis* : *Hujus temporibus Aquilegensis ecclesiæ archiepiscopus, et synodus quæ sub eo congregata est, qui sanctum quintum universale concilium utpote errantes suscipere diffidebant, ejusdem beatissimi papæ monitis atque doctrinis instructi, conversi sunt, iidemque venerabile concilium cum satisfactione susceperunt* [3]. Cette brève mention faisait croire que la

Le voici dans son latin plein de naïveté et de solécismes, mais aussi d'orthodoxie et de piété : *Sergius papa regi est pollicitus sua a Deo ademta facinora*; *illud prophetæ, ubi inquid, recolit, qui peccatore ab errore convertit, sua a morte liberavit anima.*

[1] *Merito juste pastor apostolicus, digni quod erant, secte prave codices quos antefati conscripserunt auctores, jussit comburi, ultra ne polluerint pravorum mentes qui erant de scismate.*

[2] Cf. n° 6 de ce chapitre. — [3] *Liber Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 898, n° 164, lig. 75.

réunion des schismatiques de l'Istrie avait eu lieu dans un concile tenu à Aquilée. Tous les historiens, trompés par l'ambiguité des termes du *Liber Pontificalis*, l'ont redit les uns après les autres. Le témoignage de Paul Diacre, qui semble n'avoir eu sur ce point d'autres renseignements que ceux du *Liber Pontificalis* lui-même, autorisait pleinement l'erreur. Voici les paroles de cet historien : *Hoc tempore synodus Aquileiæ facta, ob imperitiam fidei, quintum universale concilium suscipere diffidit, donec salutaribus beati papæ Sergii monitis instructa, et ipsa cum cœteris Christi ecclesiis consentit* [1]. Aujourd'hui le concile de Pavie et le rôle joué par Cunibert dans l'extinction définitive du schisme des « Trois Chapitres, » lequel durait en Occident et pour ainsi dire aux portes de Rome depuis l'an 553, date de la clôture du ve concile général [2], sont désormais des faits incontestablement acquis à l'histoire.

Fausse épitaphe d'Honorius. Le prêtre Thomas de Pavie.

36. Le *Rhythmus Cuniberti* nous donne de plus la clef d'une autre énigme historique à laquelle le nom du pape Honorius restait jusqu'ici attaché, comme s'il eût été dans la destinée posthume de ce grand pontife de n'être entouré que de points d'interrogation. Cette fois il ne s'agissait pas d'un blâme infligé à sa mémoire, mais au contraire d'une épitaphe laudative, d'une inscription funèbre rédigée, croyait-on, en son honneur. Gruter, au tome II de son grand ouvrage intitulé *Corpus inscriptionum*, publié à Heidelberg en 1701, avait inséré une épitaphe du VIIe siècle ainsi conçue : « Qui tarira la source de mes pleurs et donnera à mon âme la force de se consoler, en louant le digne objet de tant de larmes ? Les sanglots étouffent ma voix, et pourtant moi, ton disciple, je veux parler de toi, et attester ce que tu fus en ce monde. Ta naissance était illustre, tu devins ministre du Christ : Thomas était ton nom, l'honneur fut ta devise. Depuis le berceau, la virginité fut la compagne de ta vie ; la vérité siégea avec toi jusqu'à ta dernière heure ; ta bouche immaculée ne s'ouvrait que pour de chastes paroles. Ton cœur pieusement charitable savait, dans la modération et la patience, distri-

[1] Paul. Diacon., *De gest. Langobard.*, lib. VI, cap. XIV ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 632.

[2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 562.

buer les enseignements de la foi. Nous t'avons vu toujours sobre ; nous vantions ta modestie ; les vraies afflictions trouvaient en toi un vrai consolateur. Aquilée, dans l'obstination d'une antique erreur, refusait d'ouvrir les yeux au rayon céleste de la foi divinement révélée. A travers les sentiers escarpés, les montagnes couvertes de neige, infatigable pèlerin de la vérité, tu portas la lumière à ces aveugles, et par ta prudence admirable tu ramenas les schismatiques à l'unité de la foi [1]. » Ainsi traduite, la pièce qu'on vient de lire ne semble pas le moins du monde se rapporter à Honorius, et de fait elle est complétement étrangère à ce pape. Mais avant la découverte du *Rhythmus Cuniberti*, la traduction n'en était pas aussi facile à faire. Le passage embarrassant était celui-ci :

Te munda actio, Thomas, monstrabat honestum.

Que représentait ce nom inconnu de Thomas, jeté au milieu d'une inscription que l'on persistait à rapporter à Honorius ? nul ne le savait. La confusion relative à Honorius s'appuyait de l'épitaphe très-authentique où il était dit de ce pape :

Histria nam dudum sævo sub scismate fessa
Ad statuta patrum teque monente redit [2].

[1] *Quis mihi tribuat ut fletus cessent immensi,*
Et luctus animæ det locum vera dicenti?
Licet in lacrymis singultus verba erumpant,
De te certissime tuus discipulus loquor.
Te generositas minister Christi parentum,
Te munda actio Thomas monstrabat honestum
Tecum virginitas ab incunabulis vixit,
Tecumque veritas ad vitæ metam permansit.
Tu casto labio pudica verba promebas,
Tu patiens jam parcendo pie docebas.
Te semper sobrium, te recinebamus modestum;
Tu tribulantum vera consolasti verax.
Errore veteri diu Aquilegia cæca
Diffusam cælitus rectam dum renueret fidem,
Aspera viarum, ninguidosque montium calles
Calcans indefessus, glutinasti prudens scissos.
(Gruter, *Inscript.*, tom. II, part. I, pag. 1169.)

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 539.

La plupart des traducteurs avaient pris le parti de déclarer franchement la difficulté. Ainsi, MM. Weil et Loth avouent que ce passage « leur a paru intraduisible littéralement. » — « Il y est fait allusion, ajoutent-ils, à la noble naissance d'Honorius. Le Thomas dont il s'agit, qui composa cette inscription funéraire, était son disciple, et fut employé par le pape à la conversion des schismatiques d'Aquilée [1]. » Ces conjectures tombent devant la révélation du *Rhythmus Cuniberti*, lequel fixe définitivement toutes les incertitudes et rétablit l'identité du prêtre Thomas, délégué près du pape Sergius par le concile tenu à Pavie en 691. Ce zélé « ministre du Christ, » titre que lui donnent et le *Rhythmus* et l'Inscription si longtemps controversée, ménagea par ses courageux efforts la solution du schisme de l'Istrie, et son nom reprend aujourd'hui une place d'honneur dans l'histoire de l'Église.

Mort de Cunibert et de saint Sergius I.

37. Le pieux roi Cunibert prolongea sa vie jusqu'en 703. Le pape Sergius I l'avait précédé au tombeau. Il mourut le 8 septembre 701. Une erreur, analogue à celle qui s'était produite pour Honorius, eut lieu à son sujet. La plupart des historiens, et Baronius lui-même [2] attribuaient à Sergius I une inscription relevée sur un marbre de la basilique Vaticane, inscription qui se rapporte réellement à Sergius III mort en 911. Sur la foi de ce monument interprété à faux, on put croire que les dernières années du pontificat de Sergius I avaient été troublées par un nouveau schisme, et que ce pape avait même été exilé de Rome [3]. Il n'en fut rien. Le pontificat de Sergius I agité au début par la compétition de deux antipapes, violemment persécuté ensuite par les sacriléges tentatives de Justinien Rhinotmète, se termina dans la paix la plus profonde. Le dernier acte du pontife fut la consécration épiscopale qu'il voulut donner de sa main au glorieux thaumaturge saint Hubert, évêque de Liége.

[1] Weil et Loth, *La cause d'Honorius, Documents originaux*, in-4°, Paris, Palmé, 1870, pag. 9. — [2] Baron., *Annal.*, ad ann. 701, n° 11.

[3] Nous avons nous-même répété cette version erronée dans le manuel de l'*Histoire générale de l'Église*, tom. II, pag. 278.

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN VI (30 octobre 701 - 12 janvier 705).

1. Notice de Jean VI d'après le *Liber Pontificalis.* — 2. Le patronage de la Sainte-Vierge. — 3. Premiers germes du pouvoir temporel des papes. — 4. Mort de saint Wilfrid évêque d'York. — 5. Synchronisme. Mort de Jean VI.

PONTIFICAT DE JEAN VII (1er mars 705 - 18 octobre 707).

6. Notice de Jean VII d'après le *Liber Pontificalis.* — 7. Une accusation contre Jean VII. — 8. Règne de Tibère III Absimar. Tentative de Bardanès. — 9. Aventures de Rhinotmète. Chute d'Absimar. — 10. Restauration de Justinien II. Ses cruautés. — 11. Justification de la conduite de Jean VII. — 12. Restitution au saint-siége du domaine des Alpes Cottiennes par le roi Lombard Aribert II. — 13. Restauration du monastère de Subiaco.

PONTIFICAT DE SISINNIUS (18 janvier 708 - 7 février 708).

14. Notice de Sisinnius d'après le *Liber Pontificalis.* — 15. La fête de la chaire de saint Pierre.

PONTIFICAT DE CONSTANTIN (25 mars 708 - 9 avril 715).

§ I. NOTICE DU *Liber Pontificalis.*

16. Promotion de Constantin. Schisme de Félix archevêque de Ravenne. — 17. Voyage du pape à Constantinople. — 18. Lutte de l'exarque de Ravenne contre Rome. — 19. La paix rendue à l'Église.

§ II. RÉVOLUTIONS A CONSTANTINOPLE.

20. Motifs du voyage du pape à Constantinople. — 21. La flotte d'extermination. Naufrage. — 22. Révolte militaire. Justinien Rhinotmète décapité. — 23. L'empereur monothélite Philippicus Bardanès. Les mémoires du diacre Agathon. Les actes du VIe concile général brûlés par Bardanès. — 24. Importance du récit d'Agathon. — 25. Lettre apologétique de Jean patriarche

byzantin au pape. — 26. Un second exemplaire des actes du vi[e] concile général. — 27 Hypocrisie et lâcheté du génie grec. — 28. Indulgence des papes. Saint Germain patriarche de Constantinople.

§ III. CONQUÊTE DE L'ESPAGNE PAR LES MAURES.

29. Vitiza. Institution de la polygamie en Espagne. Abolition du célibat ecclésiastique. — 30. Rodéric. Invasion de l'Espagne par les Sarrasins. — 31. Avénement du calife Soliman I. Charles Martel maire du palais mérovingien. — 32. Mort du pape Constantin.

PONTIFICAT DE JEAN VI

(30 octobre 701-14 janvier 705).

Notice de Jean VI d'après le *Liber Pontificalis.*

1. La vacance du saint-siége, après la mort de Sergius, ne fut que d'un mois et vingt jours. On peut croire dès lors que le clergé romain, profitant de l'anarchie qui régnait à Constantinople, s'affranchit du règlement despotique renouvelé par Justinien II, et ne sollicita ni la ratification du nouvel empereur Tibère III Absimar, ni celle de l'exarque de Ravenne. Dégagés de toute pression extérieure, les suffrages furent pacifiquement exprimés : ils se portèrent sur Jean VI. « Grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, ce pape siégea trois ans, deux mois, douze jours, sous le règne de Tibère Auguste. A cette époque, le cubiculaire impérial Théophylacte, envoyé par Absimar comme exarque d'Italie, débarqua en Sicile, passa le détroit, prit sa route par terre, et arriva à Rome. Une armée italienne se réunit de toutes les cités et vint attaquer l'exarque. Le pontife intervint énergiquement pour protéger Théophylacte. Il fit fermer les portes de Rome, envoya des prêtres négocier au camp italien, et par ses avis salutaires réussit à calmer les esprits. On punit de mort un certain nombre de traîtres qui avaient promis à l'exarque de le mettre en possession de Rome, et lui avaient fourni une liste de proscription contre les riches habitants dont les biens devaient être confisqués. — Peu de temps après, Gisulf, duc lombard de Bénévent, à la tête d'une armée, envahit la Campanie. Traînant à sa suite des milliers de captifs, il arriva avec ses bandes victorieuses jusqu'à *Horrea* (aujourd'hui *Granaï*), où il établit un camp retranché (*fossatum*). Nul n'osait lui

résister. Le pontife Jean lui députa des prêtres romains avec tout l'argent dont pouvait disposer le trésor apostolique. La mission charitable réussit pleinement; tous les captifs furent rachetés, et Gisulf consentit à se retirer avec ses troupes dans son duché de Bénévent. — Jean VI fit rétablir à neuf l'ambon de la basilique Saint-André, attenant à celle de Pierre prince des apôtres. Il décora le maître-autel de l'église Saint-Marc d'un riche baldaquin; il offrit à la basilique du bienheureux apôtre Paul les tentures de soie blanche placées à droite et à gauche dans les entre-colonnements. En une ordination, il imposa les mains à neuf prêtres et deux diacres. Il institua quinze évêques en diverses églises. Jean VI fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Après lui le siége épiscopal demeura vacant un mois et onze jours [1]. »

Le patronage de la Sainte-Vierge.

2. Bien que les pontifes romains ne fussent point encore dans l'usage de changer leur nom patronymique pour monter sur la chaire de saint Pierre, on ne peut s'empêcher de noter la fréquence du nom de Jean au catalogue des papes, dans les dernières années du septième siècle. Jean VI ouvre le huitième, et il aura pour successeur immédiat Jean VII. Le nom du disciple bien-aimé qui avait reposé sa tête sur le cœur de Jésus, le jour de l'institution du sacrement de l'Eucharistie, et qui reçut au pied de la croix le titre de fils adoptif de Marie, convenait merveilleusement aux vicaires de Jésus-Christ. La dynastie pontificale des papes du nom de Jean s'était solennellement placée, elle et l'église romaine, sous le patronage spécial de la Sainte-Vierge. Il nous reste, dans l'oratoire de Saint-Venance, près du Latran, un monument précieux de cet acte de piété et de foi. C'est une mosaïque exécutée en 641 par ordre du pape Jean IV, et restaurée en 1674 par Spina. Au-dessus de l'*arcosolium*, sur un fond d'or, apparaît dans les nuages la figure à mi-corps du divin Rédempteur. De la main droite, il bénit le monde. A ses côtés, sont deux anges en prières. Au-dessous, au premier plan, la vierge Marie, une croix d'or sur la poitrine, étend

[1] *Liber Pontificalis, Notit.* LXXXVII; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 922.

les deux bras dans l'attitude des *orantes* catacombaires. Elle est escortée à droite et à gauche par saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, les deux martyrs saint Venance et saint Dommio, enfin par le fondateur de l'oratoire et par le pontife qui en avait fait la dédicace. Sur le pourtour de la mosaïque, on lit les distiques suivants :

Martyribus Christi Domini pia vota Johannes
Reddidit antistes, sanctificante Deo.
Et sacri fontis simili fulgente metallo
Providus instanter hoc copulavit opus,
Quo quisquis gradiens et Christum pronus adorans
Effusasque preces effudit ille suas [1].

L'histoire aime à retrouver l'image de la Sainte-Vierge et son patronage maternel au début d'un siècle où l'église romaine allait avoir à lutter contre l'hérésie des briseurs d'images, contre l'invasion des musulmans en Europe, contre les entreprises parricides des Lombards. Le culte de Marie, si cher à l'art catholique et aux chevaliers chrétiens, est le symbole de la pureté, le gardien de l'orthodoxie, le bouclier surnaturel du saint-siége. L'épée de Charles Martel et celle de Charlemagne devaient, au temps marqué, accomplir les prodiges que les papes demandaient à l'intercession de Marie.

Premiers germes du pouvoir temporel des papes.

3. La tentative de Tibère Absimar, envoyant à Rome son patrice Théophylacte reprendre l'œuvre schismatique de Justinien, et contraindre par la force le nouveau pape à souscrire les canons du conciliabule quinisexte, n'aboutit qu'à mieux constater l'impuissance des césars byzantins et les sympathies croissantes qui faisaient du trône pontifical le véritable centre politique de l'Italie. Fidèle aux traditions de ses augustes prédécesseurs, Jean VI, loin de profiter de l'incident pour secouer un joug non moins odieux que brutal, se borna à couvrir de son égide l'imprudent émissaire d'Absimar. Le temps des Calliopas ou des

[1] Mozzoni, *Tavole cronologiche, Secol. settim.*, pag. 83 et not. 729.

Zacharie était passé. Ce n'était plus seulement le peuple de Rome, mais toutes les milices italiennes qui accouraient pour défendre le vicaire de Jésus-Christ menacé par un misérable cubiculaire, chef des eunuques d'un tyran. Dès ce moment, le pouvoir des exarques commença à décliner, tandis que celui des papes allait grandissant chaque jour, ralliant à soi tous les principes d'ordre, de sagesse, de stabilité gouvernementale. Aussi quand Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle, fondera le pouvoir temporel de la papauté et le rendra indépendant des révolutions politiques ou des caprices impériaux, il obéira au vœu général de l'opinion, au plus ardent désir des peuples. Chose remarquable! cette transformation qui fera passer les pontifes romains de l'ombre des catacombes aux splendeurs du Vatican, s'opérera sans intrigues, sans déchirements, sans luttes sanglantes, sans avoir coûté une larme à l'humanité. C'est que les papes n'usaient de leur influence que pour le bien des peuples. Au milieu des bouleversements politiques qui désolaient continuellement ces siècles de transition et de trouble, leur voix était toujours pacifique, leurs actes toujours empreints du sceau de la charité. En 702 le duc de Bénévent, Gisulf, se jetait inopinément avec une armée formidable sur le territoire de la Campanie, livrant les villes aux flammes, pillant les maisons, les monastères, les églises, emmenant captives les populations entières. Jean VI envoya aussitôt ses prêtres avec de grandes sommes tirées des trésors de l'église romaine, pour acheter la paix et solder la rançon de tous les prisonniers. Cette noble et généreuse politique de Jean VI était depuis trois siècles celle de tous ses prédécesseurs. Est-il étonnant que l'influence, la force morale, la confiance de l'opinion environnassent un tel pouvoir? Voilà dans quelles circonstances et par quels moyens les papes sont devenus peu à peu les souverains temporels de Rome et d'une portion de l'Italie. Ils le furent de fait, longtemps avant de le devenir de droit. Les peuples opprimés par des tyrans de toute langue et de toute origine, ne voyant de protection que dans la papauté, se donnèrent à elle par affection et par reconnaissance.

Mort de saint Wilfrid évêque d'York.

4. En 703 le roi du Northumberland, Ælfrid, assembla un concile des évêques d'Angleterre à Nesterfield, à cinq lieues de Ripon. Le synode fut présidé par Brethwald, archevêque de Cantorbéry. Saint Wilfrid, toujours proscrit par l'injustice du roi, fut mandé pour se justifier des chefs d'accusation qui pesaient sur lui. L'auguste vieillard parut avec une contenance modeste, mais ferme et digne, au milieu de l'assemblée. Il mit sous les yeux des évêques les lettres de réhabilitation qu'il avait obtenues du pape saint Agathon, vingt-trois ans auparavant. Mais la haine du roi n'était pas encore satisfaite. On présenta par son ordre à saint Wilfrid un acte de renonciation formelle au siége d'York, qu'on voulut le forcer de souscrire. L'homme de Dieu répondit avec une noble hardiesse : « Pourquoi voulez-vous me réduire à cette cruelle extrémité de me condamner moi-même ? Ne serait-ce pas un sujet de scandale pour toute la Grande-Bretagne ? Ne savez-vous pas que depuis près de quarante ans, malgré mon indignité, je suis revêtu du caractère épiscopal ? J'en appelle au siége apostolique de toutes les violences qu'on prétend me faire subir, et j'invite ceux d'entre vous qui veulent me déposer à venir avec moi à Rome y solliciter un jugement solennel. » Wilfrid s'embarqua en effet, et vint implorer une seconde fois la justice du saint-siége. Les députés anglo-saxons du roi Ælfrid l'y suivirent. Jean VI assembla un concile pour examiner mûrement l'affaire. L'innocence de Wilfrid fut encore une fois solennellement proclamée. Le pape le renvoya avec des lettres pour Ælfrid et pour Ethelrède, roi des Merciens, qu'il engageait à rétablir le saint évêque dans sa métropole d'York. A son retour en Angleterre, Wilfrid apprit qu'Ethelrède avait quitté le gouvernement de ses états pour se renfermer dans un monastère, et s'y préparer par une pieuse vie à la couronne du ciel. Ælfrid ne se montra pas plus disposé à suivre les conseils de Jean VI que ceux du pape saint Agathon. Mais sa mort (705) ne tarda pas à rendre l'illustre proscrit à la liberté. Wilfrid reprit enfin possession de son église d'York, où il mourut comblé de vertus et d'années (709).

5. Le court pontificat de Jean VI vit continuer les progrès de la foi en Germanie. Le premier duc chrétien de Bavière, Théodo, recevait le baptême des mains de saint Emmeran, évêque de Ratisbonne. En Angleterre, le schisme des quartodécimans s'éteignait pour ne plus renaître sous l'influence de saint Céolfrid. Ce patriarche des moines anglo-saxons, devenu plus qu'octogénaire, voulut, avant de mourir, visiter le tombeau du prince des apôtres. Il quitta ses religieux en pleurs, passa le détroit, traversa la Neustrie, la Picardie et la Champagne. Mais arrivé à Langres, ses forces l'abandonnèrent, et il rendit à Dieu sa bienheureuse âme le 25 septembre. L'Espagne était encore paisible. Le XVIII[e] concile de Tolède, réuni pour l'avénement du jeune roi Vitiza (700), fut présidé par le métropolitain Gaudéric, qui venait de recueillir après Sisebert l'héritage de saint Julien [1]. Malheureusement les espérances que les débuts de Vitiza firent naître s'évanouirent bientôt, et nous verrons ce roi devenu l'un des persécuteurs les plus acharnés de l'Église, préparer la ruine de l'Espagne. Sur l'autre rive de l'Océan, les fils de l'Islam, maîtres de l'Afrique, convertissaient les Maures à la religion du prophète, et formaient ainsi pour leurs futures armées une pépinière de soldats plus farouches que les arabes eux-mêmes. L'orage s'amoncelait ainsi, lentement mais inévitablement, contre l'Europe. L'année même où mourut Jean VI, le calife Walid, successeur d'Abdul-Mélek, faisait construire la célèbre mosquée de Damas sur l'emplacement de la basilique chrétienne. Synchronisme. Mort de Jean VI.

PONTIFICAT DE JEAN VII

(1[er] mars 705-17 octobre 707)

6. « Jean VII, grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Platon. Il siégea deux ans, sept mois, dix-sept jours, sous le Notice de Jean VII d'après le *Liber Pontificalis*.

[1] Les canons du XVIII[e] concile de Tolède ne sont point venus jusqu'à nous. L'invasion de l'Espagne par les musulmans vainqueurs fit disparaître, au milieu de tant d'autres monuments, les procès-verbaux du dernier concile national tenu sous la monarchie des visigoths d'Espagne.

règne de Tibère Absimar et durant la restauration de Justinien II. Jean VII se fit admirer par son érudition et son éloquence. Il dédia dans l'intérieur de la basilique vaticane un oratoire à la sainte Vierge, le décora de mosaïques exécutées à grands frais, et fit représenter autour de l'image de Marie celle des pères et des principaux docteurs de l'Église [1]. Il restaura la basilique de Sainte-Eulalie. Il exécuta d'importantes restaurations à la catacombe des bienheureux martyrs Marcellin et Marc, et à celle du saint pontife Damase. Diverses églises furent décorées par lui de mosaïques représentant les patrons du lieu. Dans chacune d'elles, le pieux pontife est peint lui-même, agenouillé aux pieds des saints dont il faisait reproduire l'image. Il orna surtout de mosaïques merveilleuses l'antique église de Sainte-Marie-*trans-Tiberim*, dans laquelle il fit élever un ambon et donna pour le service de l'autel un calice d'or décoré de pierres précieuses, pesant vingt livres. Il avait une telle dévotion pour ce sanctuaire qu'il voulut venir demeurer dans une maison voisine, et y passa tout le temps de son pontificat. — Aribert, roi des Lombards, lui restitua un domaine ayant appartenu jadis au patrimoine de l'Église, situé dans les Alpes Cottiennes et depuis longues années détenu par cette nation. L'acte de restitution, déposé sur le tombeau du prince des apôtres, était écrit en lettres d'or. — Justinien II, soutenu d'abord par les Khazars, puis par le roi bulgare Trebellius (Terbel), sortit de son exil, rentra à Constantinople et parvint à ressaisir le pouvoir. Il fit étrangler devant tout le peuple, au milieu du cirque, Léonce et Tibère ses deux compétiteurs. A peine remonté sur le trône, il envoya à Rome deux métropolitains chargés de remettre à Jean VII les canons du conciliabule quinisexte, déjà rejetés par le seigneur pape Sergius d'apostolique mémoire. Justinien voulait que le nouveau

[1] Au temps de Ciaconius (Chacon Alphonse, dominicain, né à Baeça en Andalousie 1540, mort à Rome en 1599, auteur des *Vitæ pontificum romanorum*), on connaissait encore, dans l'ancienne basilique vaticane, l'autel dédié à la sainte Vierge par Jean IV. Il était désigné alors sous le titre de *Sudario*, probablement à cause d'une relique insigne de l'un des *sudaria* de Notre-Seigneur dont cette chapelle aurait été plus tard enrichie.

pontife réunît un concile d'Occident où l'on approuverait ceux des canons qui paraîtraient irréprochables, en rejetant ceux qu'on croirait ne pas devoir accepter. Le pontife, cédant par fragilité à un sentiment de crainte humaine, *sed hic humana fragilitate timidus*, remit les canons aux deux métropolitains sans y faire aucune correction. Jean VII ne vécut pas longtemps depuis; il mourut le VI des calendes de novembre indiction VIe (18 octobre 707). Il avait institué dix-huit évêques pour différentes églises. On lui donna la sépulture dans la basilique du bienheureux Pierre, devant l'autel élevé par lui en l'honneur de la sainte mère de Dieu. Le siége épiscopal demeura trois mois vacant [1]. »

Une accusation contre Jean VII.

7. L'origine grecque, donnée par le *Liber Pontificalis* au nouveau pape, est spécifiée d'une manière plus particulière par la tradition romaine. Jean VII était né à Rossano, dans la province de Calabre, qui portait encore à cette époque le nom de Grande-Grèce [2]. Ainsi tombent les récriminations posthumes de quelques modernes historiens. Le *Liber Pontificalis*, nous venons de le voir, porte sur Jean VII un jugement très-défavorable : *hic humana fragilitate timidus*. Ce mot réjouit fort les ennemis de la papauté, lesquels d'ordinaire ne se font pas faute de rejeter l'authenticité du *Liber Pontificalis*. Mais, dans la circonstance, il n'est plus question d'incriminer la provenance de ce document. On y trouve une parole de blâme contre un pape, dès lors cette parole devient un article de foi, même pour ceux qui se vantent de n'avoir aucune foi. On échafaude sur elle tout un système de conjectures. Deux courants hostiles l'un à l'autre dominaient, dit-on, dans l'Église, depuis le fameux concile quinisexte. Les romains exagérés tenaient pour le maintien du célibat ecclésiastique dans toute sa rigueur; c'étaient les fanatiques, les partisans exaltés de la lettre qui tue, étrangers à l'esprit qui vivifie. Un autre courant, formé du parti modéré et favorable aux doctrines grecques, portait au contraire vers la modération et les compromis pacifiques. Le célibat paraissait chose bien moins importante aux yeux des esprits tolé-

[1] *Liber Pontific.*, *Notit.* LXXXVIII; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 930.

[2] Ciacon., *Vit. pontific. romanor.*, tom. I; *Notit. Joann.* VII.

rants et sagaces qui formaient le parti de la saine raison. Le pape Jean VII, grec d'origine et par conséquent habitué dès l'enfance aux idées et aux mœurs des grecs, était le chef naturel de ce parti du bon sens contre les exagérations des rigoristes. — Voilà en substance l'interprétation donnée à la parole du *Liber Pontificalis* par les écrivains hostiles au saint-siége. Nous ne saurions accepter pour Jean VII des éloges qui en réalité seraient de véritables injures. Ce pontife n'était pas d'origine grecque. Né en Italie, en Calabre, l'éducation de son enfance et de sa jeunesse avait été toute romaine. Mais nous signalons volontiers le témoignage du *Liber Pontificalis* comme une nouvelle preuve d'authenticité en faveur de cet ouvrage. Manifestement Anastase le Bibliothécaire n'en est point l'auteur; il n'y aurait pas inséré avec une telle indépendance un reproche aussi formel de « timidité et de fragilité humaine » adressé à un pape. L'auteur inconnu qui a formulé ce blâme écrivait sur la tombe même de Jean VII. Il voyait dans la mort prématurée de ce pape un châtiment mérité ; il l'insinuait clairement par cette tournure de phrase : *post quæ non diu in hac vita migravit.* Jean VII fut donc jugé très-durement, et sans aucune atténuation, par le rédacteur contemporain qui écrivit sa notice au *Liber Pontificalis.* Nous avons déjà dit qu'à la mort de chaque pape, en notre siècle même, on écrit sur parchemin et l'on dépose dans le cercueil du pontife défunt un résumé succinct des principaux événements accomplis sous son administration [1]. Le *Liber Pontificalis* n'est pas autre chose que la collection de ces notices, dont une copie se conservait soigneusement au dépôt des archives officielles. Le jugement porté ici sur Jean VII exprime donc la pensée du clergé romain et la défaveur qui accueillit la demi-mesure, timide en effet, que ce pape crut devoir adopter en présence du message comminatoire du césar byzantin restauré sous

[1] L'historien du pape Pie VIII, témoin oculaire, en racontant les *novendiali* célébrées à la mort de Léon XII (15 février 1829) s'exprime en ces termes : « A côté des médailles, on plaça dans le cercueil un cylindre en métal renfermant un parchemin où étaient retracées en latin les actions du pape. » (Artaud de Montor, *Hist. de Pie VIII,* pag. 31.)

le nom de Rhinotmète. Mais qui eut raison de Jean VII ou de ses juges? C'est là une simple question de prudence administrative que l'historien a le droit d'examiner. Les contemporains se laissent parfois entraîner aux passions du moment ; l'histoire ne connaît pas de ces défaillances. Elle pèse les faits accomplis dans une balance impartiale ; souvent elle rectifie l'éloge ou le blâme trop précipité de la première heure.

Règne de Tibère III Absimar. Tentative de Bardanès.

8. Ce que les membres du clergé romain n'étaient pas obligés de savoir, quand ils jugeaient avec tant de sévérité leur pontife mort, celui-ci avait pu, grâce à sa situation officielle, en être plus instruit qu'eux. Voyons donc les événements qui s'étaient succédés en Orient avec une soudaineté incroyable. Tibère III Absimar, inopinément jeté sur le trône par une émeute militaire (698), avait essayé de régner militairement. Son frère Héraclius, à la tête d'une cavalerie nombreuse, occupa les défilés de la Cappadoce pour surveiller les mouvements des Sarrasins. L'intention était excellente, le résultat fut désastreux. Une fausse retraite, habilement calculée, des troupes musulmanes livra la Syrie à Héraclius. Celui-ci, enivré de son facile succès, se rua sur les populations inoffensives. Femmes, vieillards, enfants, tout fut massacré. Deux cent mille victimes attestèrent non la victoire mais la barbarie byzantine (699). Un cri d'horreur retentit en Asie contre le monstre couronné qui ratifiait de pareilles vengeances. Un arménien nommé Bardanès, fils du patrice Nicéphore, crut l'occasion favorable pour détrôner Absimar. Bardanès prétendait qu'un aigle s'était arrêté un jour sur sa tête, voltigeant d'une façon caressante et lui présageant ainsi l'empire. Cette vision chère à ses prétentions ambitieuses fut encouragée par un reclus, monothélite obstiné, qui se mêlait d'astrologie, science alors très-accréditée en Orient. Bardanès alla consulter l'ermite qui lui dit : « Le présage est certain, vous serez empereur. Mais Dieu qui vous donnera le sceptre vous réserve une mission sacrée. Vous êtes prédestiné à relever l'Église de l'oppression qui l'accable. Faites entre mes mains le serment d'annuler les décisions de l'assemblée tenue sous Constantin Pogonat et de proscrire le faux dogme des deux volontés en Jésus-

Christ. » Bardanès le jura, et s'élança à la conquête qui lui était promise. Il n'obtint pour l'instant qu'un cachot, la flagellation et l'exil. Dénoncé à Tibère III, il fut incarcéré et battu de verges; on lui rasa la tête et on l'envoya chargé de fers promener sa royauté dans l'île déserte de Céphalonie. L'impopularité d'Absimar était telle qu'il n'osa pousser plus loin sa vengeance. Bardanès passa pour un fou, et l'on exalta la clémence impériale qui lui faisait grâce de la vie (701). Cependant Bardanès devait régner. Mais son heure n'était pas encore venue.

Aventures de Rhinotmète. Chute d'Absimar.

9. Le prétendant qui devait d'abord profiter des fautes d'Absimar et le renverser était le fameux Rhinotmète, Justinien II, relégué dans la Chersonèse, la Crimée actuelle, d'où avec son nez coupé on croyait impossible qu'il sortît jamais. Loin d'être humilié de son infortune, il se vantait hautement d'un triomphe prochain et d'une restauration glorieuse. Habitué au despotisme, il l'exerçait encore sur les malheureux insulaires qui l'entouraient. Comme les menaces qu'il leur adressait sans cesse étaient impuissantes, il les terminait d'ordinaire par ce mot : « Je me vengerai quand je serai rétabli sur mon trône. » Les habitants de Cherson, fatigués de sa brutale insolence, se résolurent à le tuer. Ils vinrent en armes assiéger sa demeure, mais le proscrit leur échappa. Il s'enfuit chez le khan des Khazars, maître de tous les pays qui bordaient les Palus Méotides. La ville de Dora était la capitale de ce royaume sauvage, où l'on rêvait, comme dans tous les campements barbares, la prochaine conquête de Byzance. Justinien flatta ces illusions ambitieuses, et mit à la disposition des Khazars toute la prétendue influence dont il se vantait de jouir encore à Constantinople. Le chef barbare combla d'honneurs le César détrôné, lui fit épouser sa sœur Théodora, et lui promit de l'aider à rentrer en vainqueur au palais des Blakhernes. Justinien se fit appliquer un nez d'or pour la célébration de ses noces, et le mariage fut consommé (704). Mais Absimar le sut, et presqu'en même temps un diplomate byzantin vint en son nom offrir une somme énorme au khan des Khazars, si ce dernier voulait livrer son nouveau beau-frère mort ou vif. Le traité

fut conclu. Il allait être exécuté lorsque Justinien, averti à temps par Théodora, sa récente mais fidèle épouse, se jeta dans une barque de pêcheurs, remonta le Danube, et se dirigea chez les Bulgares. A l'embouchure du Dniester, une tempête effroyable assaillit la frêle embarcation. Les passagers, au nombre de huit, n'attendaient que la mort. Myacès, l'un d'eux, dit à Justinien : « Prince, vous allez périr avec nous. Promettez à Dieu que s'il nous délivre de ce danger, vous pardonnerez pour son amour à tous vos ennemis — Si j'en épargne un seul, s'écria le prétendant, que Dieu m'engloutisse à l'instant même ! » — La férocité l'emportait chez lui sur l'instinct même de la conservation. L'orage se dissipa. La petite barque put continuer sa route ; elle déposa Justinien près du campement des Bulgares. Leur roi Terbel accueillit avec enthousiasme le César fugitif. Quinze mille hommes, armés en toute hâte, s'embarquèrent sous la conduite des deux alliés, et parurent à la Corne d'Or au moment où Absimar croyait Rhinotmète étranglé depuis un mois. La surprise fut terrible. Justinien fit le tour des remparts, qui se couvrirent d'une multitude de citoyens. Il promettait l'oubli du passé, une amnistie générale, la restauration de l'ordre et de la paix ; on ne lui répondit que par des injures. Mais, la nuit suivante, un traître le fit entrer par un aqueduc dont on avait négligé la garde. Terbel et ses Bulgares le suivirent. Le palais des Blakhernes fut envahi : Justinien y rentra aux acclamations de la populace toujours inconstante, pendant qu'Absimar essayait de fuir par une porte dérobée. Reconnu par la multitude, Tibère III fut ramené, chargé d'outrages, à son vainqueur. Justinien le fit conduire dans le cirque, où des jeux solennels devaient célébrer une si glorieuse journée. Léonce, tiré lui aussi du monastère où Absimar l'avait enfermé, parut également à cette fête. Tous deux chargés de chaînes et soigneusement garrottés furent étendus, comme un tapis vivant, sur la première marche du trône impérial. Justinien vint prendre place et, durant tout le spectacle, tint les deux pieds sur la tête de ces malheureuses victimes. Le peuple byzantin, digne d'un tel tyran, chantait ce verset du psaume : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem*. Le spectacle

terminé, Léonce, Tibère III et un jeune prince, fils de ce dernier, remplaçant les lions et les léopards qui venaient d'être égorgés dans l'arène, furent traînés au milieu du cirque, et eurent la tête tranchée (705).

Restauration de Justinien III. Ses cruautés.

10. Le peuple applaudit à ces débuts sanglants. Il ne devait pas tarder à s'en repentir. La soif de la vengeance s'accrut, dans le cœur de Justinien, avec le pouvoir de l'assouvir. Héraclius, frère d'Absimar, et les principaux officiers de l'armée furent pendus aux créneaux des remparts. Le patriarche Callinique, coupable d'avoir entonné l'*Hæc dies* à Sainte-Sophie, lors de l'avénement de Léonce, eut les yeux crevés et fut exilé à Rome, sans doute pour lui permettre d'étudier de plus près les prérogatives du siége apostolique dont le conciliabule quinisexte l'avait investi. Il fut remplacé sur le siége de Byzance par un reclus paphlagonien, Cyrus d'Amastris, autre astrologue, que Justinien avait rencontré en Crimée, et qui avait prédit la restauration actuelle. Les cruautés de Rhinotmète dépassèrent les fureurs de Néron. Constantinople et toutes les provinces de l'empire furent inondées de sicaires impériaux chargés de mettre à mort, sans aucune forme de procès, tous ceux qui avaient exercé quelque fonction civile ou militaire sous les règnes de Léonce et d'Absimar. Parfois le tyran prenait plaisir à assister aux exécutions ; il faisait revêtir ses victimes des insignes de leurs anciennes dignités ; on les amenait à ses pieds avec une pompeuse escorte ; puis on les enfermait dans des sacs et Justinien par la fenêtre du palais les voyait jeter à la mer. Inutile d'ajouter que tous leurs biens étaient confisqués. Ces affreuses scènes se reproduisirent durant huit mois. Terbel, le roi bulgare, témoin de tant d'horreurs, demandait avec raison comment les grecs soumis à un tel monstre osaient flétrir les autres peuples de l'épithète de « barbares. » Dans le dessein de prouver à son vil protégé le juste mépris qu'il lui inspirait, Terbel, après s'être fait céder une partie de la Thrace, étendit à terre son large bouclier, l'entoura du fouet dont il se servait à cheval, et ordonna à l'empereur de couvrir d'or, à hauteur d'homme, ce cercle insultant. Couchant ensuite à terre sa longue pique bulgare, il y fit amonceler des étoffes de pourpre

et de soie, autant que put s'élever la pyramide. Enfin, il fit ranger ses quinze mille soldats comme pour une grande revue, et exigea que Justinien en personne remplît à chacun d'eux la main droite de pièces d'or, et la gauche de pièces d'argent. A ce prix, le roi bulgare consentit à délivrer Constantinople de sa présence. Mais il y laissait, plus furieuse encore, la rage de Rhinotmète. Les confiscations décrétées contre les riches patriciens de Byzance ne suffisaient plus au trésor épuisé de Justinien II. Il fallait tirer d'Italie de nouveaux subsides et de nouvelles victimes. En même temps qu'il expédiait à Rome, au pape Jean VII, l'ordre de souscrire les canons du conciliabule quinisexte, il faisait partir pour Ravenne un nouvel exarque, nommé Théodore, chargé de lui envoyer sous quelque prétexte honorable les principaux citoyens de l'exarcat. Cette dernière mission ne fut que trop bien remplie. On persuada aux représentants des plus opulentes familles de Ravenne qu'il était convenable d'aller à Byzance féliciter le souverain au nez coupé de sa merveilleuse restauration. Ils partirent, mais ne revinrent jamais. Justinien leur fit trancher la tête; l'exarque Théodore saisit sur place et confisqua tous leurs biens.

Justification de la conduite de Jean VII.

11. Telle était la situation réelle des choses à Constantinople et dans tous les pays relevant encore de sa domination, lorsque Jean VII reçut les deux métropolitains grecs auxquels Rhinotmète avait confié la mission d'obtenir l'examen des canons du conciliabule quinisexte dans un synode présidé par le pape. Il ne faut pas être un politique bien clairvoyant pour deviner que, sous cette proposition en apparence très-modeste, le tyran besoigneux cachait un stratagème financier. Il se promettait d'agir à l'égard des évêques d'Occident et vraisemblablement du pape lui-même, comme il venait de faire pour les patrices de Ravenne. Assuré d'avance que ni le souverain pontife, ni aucun synode romain ne ratifieraient les monstruosités byzantines, il se réservait une vengeance très-profitable à son trésor obéré. Jean VII le comprit, et sans mot dire, sans observation aucune, il remit aux députés grecs les volumes qu'on lui apportait. A notre avis, Jean VII eut parfaitement raison. Les clercs romains qui l'entouraient,

moins bien renseignés que lui, purent taxer sa conduite de « faiblesse humaine. » Ils le purent d'autant mieux qu'à leur insu Jean VII leur sauvait la vie. Un moderne historien a parfaitement apprécié cette situation. « L'incident prouve uniquement, dit-il, que Jean VII connaissait son monde; qu'il craignait l'abus perfide qu'on pouvait faire à Constantinople de ses amendements, et de la moindre approbation ou improbation donnée même conditionnellement. Les grecs le sentirent si bien qu'ils renouvelèrent leur attaque immédiatement après, sous le successeur de Jean IV [1]. » Ce que les clercs romains prirent pour un acte de « fragilité humaine » nous paraît une mesure de prudence suprême, digne d'un sage et paternel administrateur.

Restitution au saint-siége du domaine des Alpes Cottiennes.

12. Nous ne croyons donc pas, malgré l'insinuation du *Liber Pontificalis*, que la mort de Jean VII doive être attribuée au châtiment providentiel d'une faute administrative dont ce pape fut innocent. Les diverses mosaïques exécutées par son ordre et qui le représentent agenouillé devant les saints dont il invoquait le secours, lui donnent toutes les traits d'un vieillard avancé en âge, la tête complétement chauve, le front ridé par les ans, la figure amaigrie par les austérités. Son portrait traditionnel, reproduit à Saint-Paul-hors-les-Murs, est conforme en cela aux monuments contemporains, et nos lecteurs peuvent s'en faire une idée exacte dans la gravure très-fidèle de Ciaconius [2]. Cependant le visage de cet octogénaire, qui fut pape, rayonne de piété, de douceur, d'angélique modestie. Sous les traits de la physionomie on devine l'âme, on voit qu'il dut aimer d'une filiale affection la Vierge mère de Dieu, on comprend qu'il ait fixé sa demeure près de l'antique église de Sainte-Marie-*trans-Tiberim*, et que, mort, il voulut reposer sous l'autel dédié par lui à Marie dans la basilique vaticane. Marie l'avait protégé contre les fureurs insensées du tyran de Byzance. La reine du ciel ménagea,

[1] M. Dumont, *Les huit premiers conciles*, XI[e] article ; *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XLVII.

[2] Ciacon., *Vitæ pontificum romanor.*, tom. I, col. 495. *Romæ, de Rubeis*, 1677, in-fol.

en outre, à son court pontificat deux joies inespérées. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà indiqué brièvement la première, c'est-à-dire la restitution du territoire jadis possédé par le saint-siége dans les Alpes Cottiennes. Ce témoignage posthume en faveur de la donation constantinienne mérite de fixer un instant l'attention. Il se rencontre au *Liber Pontificalis* dans une notice que les ennemis les plus acharnés du saint-siége revendiquent comme parfaitement vraie. Mais plus cette notice est vraie, plus elle confirme l'authenticité historique tant conspuée de la donation du premier empereur chrétien aux vicaires de Jésus-Christ. Comment en effet, sans la donation de Constantin, expliquer qu'en l'an 705, le roi lombard Aribert II ait reconnu, par acte authentique écrit en lettres d'or et déposé solennellement sur la tombe du prince des apôtres, que depuis plusieurs siècles le patrimoine de saint Pierre avait été frustré par ses prédécesseurs d'un domaine qui lui appartenait à titre très-légitime dans les Alpes Cottiennes? Voudrait-on nous dire quel pape avait jamais mis le pied sur ce territoire, ou en avait été pourvu par un legs quelconque? Or, ce n'est pas seulement le *Liber Pontificalis* qui rapporte ce fait. L'historien officiel des Lombards Paul Diacre, beaucoup plus explicite encore, le raconte en ces termes : « En ce temps, Aribert roi des Lombards, restitua à Jean VII le patrimoine des Alpes Cottiennes, lesquelles avaient autrefois, par possession juridique, appartenu au saint-siége. Mais depuis longtemps les Lombards s'en étaient emparés. L'acte de restitution, écrit en lettres d'or, fut transmis à Rome [1]. » Ce texte de Paul Diacre est, comme on le voit, beaucoup plus précis que celui du *Liber Pontificalis*. Il ne s'agit plus seulement, d'après l'historien lombard, d'un domaine, d'une terre isolée, mais de la possession intégrale des Alpes Cottiennes elles-mêmes. Or, cette portion des Alpes ainsi nommée

[1] Paul. Diacon., *De gestis Langobardor.*, lib. VI, cap. XXVIII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 642. Voici les paroles mêmes de l'historien lombard : *Hoc tempore Aripertus, rex Langobardorum, donationem patrimonii Alpium Cottiarum quæ quondam ad jus pertinuerant apostolicæ sedis, sed a Langobardis multo tempore fuerant ablatæ, restituit, et hanc donationem aureis exaratam litteris Romam direxit.*

du roi Cottius, contemporain d'Auguste et allié des Romains, s'étendait, suivant Paul Diacre lui-même, à l'est jusqu'à la mer de Toscane, à l'ouest jusqu'à la Gaule. Elle comprenait les villes d'*Aquæ Gratianæ* (Aix en Savoie), Dertona, Bobbio, Gênes et Savone, un petit royaume. Ce fait, rapproché de celui que nous avons signalé sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, alors que ce pape faisait administrer au midi de l'Italie les villes de Gallipoli, Otrante et Naples elle-même, comme autant de dépendances du patrimoine de saint Pierre, n'est-il pas la confirmation la plus frappante de l'authenticité historique de la donation constantinienne? Toujours est-il que, dès les premières années du VIIIe siècle, la Providence préparait visiblement la souveraineté temporelle des papes, à laquelle Charlemagne ne fera que mettre la dernière main.

Restauration du monastère de Subiaco.

13. La seconde faveur réservée par la protection de Marie au court pontificat de Jean VII, fut la restauration du monastère de Subiaco, le berceau des colonies bénédictines. Depuis un siècle, ce lieu était resté désert; les invasions perpétuelles des Lombards l'avaient rendu inhabitable. « Jean VII eut la gloire de le rendre à la prière et à la vie religieuse, » dit Muratori [1]. La campagne romaine vit refleurir sur sa tige longtemps desséchée cette palme de l'ordre monastique. L'abbé Étienne, désigné par le pieux pontife, reprit possession de la solitude consacrée jadis par saint Benoit. Il rétablit la basilique en ruines, releva les cloîtres, et se vit bientôt entouré d'une famille religieuse dont la régularité, le dévouement, la ferveur rappelaient les merveilles des anciens jours (707). La prophétie de saint Benoit, qui avait annoncé et la chute et la future restauration des monastères fondés par lui en Italie [2], commençait dès lors à se réaliser. La grande abbaye du Mont-Cassin ne devait pas tarder à sortir elle-même de ses ruines.

[1] Murator., *Annal. Ital.,* ad ann. 707. — [2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire,* pag. 496 et suiv.

PONTIFICAT DE SISINNIUS.

(18 janvier 708 - 7 février 708).

Notice de Sisinnius d'après le *Liber Pontificalis.*

14. Jean VII mourut dans une extrême vieillesse. Son successeur Sisinnius, que les portraits contemporains nous représentent sous les traits d'un homme à la force de l'âge, avec une couronne de cheveux entourant sa large tonsure canonique, ne fit que passer sur le siége de saint Pierre. Un mois entier ne s'écoula pas entre son avénement et sa sépulture dans la basilique vaticane. Voici la notice, courte comme sa vie, qui lui est consacrée par le *Liber Pontificalis.* « Sisinnius, originaire de Syrie, était fils de Jean. Il siégea vingt jours sous le règne de l'empereur Justinien Auguste. Tourmenté par des douleurs de goutte, il devint si impotent qu'il ne pouvait se servir de ses mains même pour manger. Cependant son âme conservait toute son énergie ; il déploya la plus grande sollicitude pour assurer la tranquillité des habitants de Rome. Il fit établir des fours à chaux (*calcarias*), dans l'intention de réparer les murailles de la ville. Mais il fut subitement enlevé à ses desseins par la mort. Il avait sacré un évêque destiné à l'île de Corse. Il fut enseveli dans l'église du bienheureux apôtre Pierre le 7 février indiction VIe (708). Après lui le siége épiscopal demeura vacant un mois et vingt-neuf jours [1]. »

La fête de la chaire de saint Pierre.

15. Un détail liturgique fort intéressant se rattache au court pontificat de Sisinnius. C'était alors, comme aujourd'hui, une règle invariable dans l'Église de ne procéder à un sacre épiscopal qu'un jour de dimanche ou de fête d'apôtre. Or, en l'an 708, le 18 février jour de la consécration pontificale de Sisinnius tombait un mercredi. Évidemment donc, suivant la remarque du judicieux Cenni, l'un des plus savants commentateurs du *Liber Pontificalis* [2], dès les premières années du VIIIe siècle, l'église romaine avait coutume de célébrer la fête de la chaire de saint Pierre à cette date. L'usage

[1] *Liber Pontificalis, Notit.* LXXXIX ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 938.
[2] Cenni, *Not. in Libr. Pontifical.; Patr. lat., ibid.*, col. 939.

remontait aux premiers âges du christianisme et au séjour du prince des apôtres à Antioche. Voici à ce sujet le texte de Durand de Mende, dans son Rational des divins offices : « L'Église célèbre la fête de la chaire de saint Pierre en souvenir de ce qui eut lieu à Antioche, lorsque pour la première fois le prince des apôtres fut porté par les bras des fidèles sur un trône d'honneur. L'initiative de cette manifestation fut prise par le préfet de la cité, Théophile, dont saint Pierre avait ressuscité le fils, jeune homme de quatorze ans. Ce miracle fut suivi d'un nombre immense de conversions. Dans leur enthousiasme, les néophytes construisirent une église au milieu de laquelle on plaça une chaire élevée, d'où l'apôtre pouvait être entendu et vu par tous les assistants [1]. »

PONTIFICAT DE CONSTANTIN

(25 mars 708 - 9 avril 715).

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Promotion de Constantin. Schisme de Félix archevêque de Ravenne.

16. Entre la mort de Jean VII et l'avénement de Sisinnius, il y avait eu un intervalle de trois mois entiers, ce qui suppose que la restauration de Justinien II à Constantinople, et la terreur fort légitime qui en fut la suite, déterminèrent le clergé romain à soumettre l'élection pontificale à la ratification du farouche Rhinotmète. La mort subite de Sisinnius, rouvrant prématurément le scrutin, ne fut pas suivie d'un délai aussi prolongé. La vacance du siége ne fut que d'un mois et vingt-neuf jours, ce qui ne permet pas de supposer, surtout en hiver, la possibilité d'un voyage, aller et retour, à Constantinople. On se borna vraisemblablement à une notification adressée à l'exarque de Ravenne, muni peut-être de pouvoirs spéciaux pour la circonstance. La notice consacrée par le *Liber Pontificalis* au nouveau pape, semblerait faire supposer que ce dernier fut le propre frère de Sisinnius. L'identité de nom pour le père des deux pontifes et

[1] Durand Mimatens., *Rationale divinor. officior.*, lib. VII, cap. VIII.

celle de la patrie commune qui leur est assignée, autoriseraient cette conjecture. «Constantin, originaire de Syrie, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Jean. Il siégea sept ans et quinze jours, sous les règnes successifs des empereurs Justinien II, Philippicus et Anastase. Il se distinguait par une incomparable douceur. De son temps, la ville de Rome fut affligée par une cruelle famine durant trois années consécutives, après lesquelles la récolte fut en telle abondance qu'elle fit bientôt oublier le désastre. Constantin sacra l'archevêque de Ravenne, Félix. Mais après la cérémonie, Félix refusa de signer en la forme accoutumée l'acte d'obédience et de soumission au saint-siége. Encouragé dans sa résistance par l'exarque et les magistrats byzantins, il rédigea en termes équivoques un acte qui fut déposé, selon l'usage, sur l'autel de la confession de saint Pierre. Quelques jours après, le parchemin schismatique se trouva réduit en poussière. Ce n'était que le prélude des châtiments réservés à l'orgueilleux métropolitain de Ravenne. L'empereur Justinien, dont les colères et les vengeances épouvantaient alors le monde, envoya de Constantinople le patrice Théodore avec des vaisseaux et des soldats. La Sicile fut d'abord ravagée, puis ce fut le tour de Ravenne. L'archevêque Félix eut les yeux crevés : on confisqua tous ses biens. Les plus riches habitants de la ville eurent le même sort. Tous ces malheureux furent jetés à bord des navires grecs, et transportés en exil sur les rives du Pont-Euxin. On vit dans ces cruels événements le doigt de Dieu. La justice du bienheureux Pierre, prince des apôtres, punissait la révolte de l'archevêque contre le siége apostolique. »

Voyage du pape à Constantinople.

17. « En ce même temps, continue le *Liber Pontificalis*, l'empereur Justinien transmit à Rome une *sacra* enjoignant au pape de se rendre à Constantinople. Le très-saint pontife, à la lecture des ordres impériaux, ne crut pas devoir opposer de résistance. Il fit donc sur-le-champ préparer des navires et s'embarqua à Ostie [1], le 15 octobre indiction IX[e] (710). Il était accompagné de Nicétas

[1] Le texte dit : *Egressus est a portu Romano*. Nous traduisons par le nom moderne sous lequel cette localité est maintenant connue.

évêque de Sylva-Candida, de Georges de Porto, des prêtres Michel, Paul et Georges, du diacre Grégoire [1], du *secundicerius* Georges [2], de Jean primicier des *defensores*, du sacellaire Cosmas, du *nomenclator* Sisinnius, du scriniaire Sergius, des sous-diacres Dorothée et Julien, et de quelques autres clercs des rangs inférieurs. On relâcha à Naples, où le pontife se croisa avec le nouvel exarque,

[1] Le texte classique du *Liber Pontificalis* porte ici au lieu de Grégoire le nom de *Georgius diaconus*. Mais divers manuscrits rétablissent la véritable leçon, celle du moins qui nous paraît telle, et que nous adoptons sans hésiter. Le diacre Grégoire, ou plutôt, comme on dirait de nos jours, « l'archidiacre de l'église romaine » Grégoire fut élevé plus tard au souverain pontificat et succéda immédiatement au pape Constantin. Il avait accompagné ce dernier dans son voyage à Byzance où il joua un rôle considérable et acquit près de Justinien une influence des plus heureuses. Enfin il était alors « diacre. » Ces trois faits sont attestés par la notice que le *Liber Pontificalis* lui a consacrée : *Hic a parva ætate in patriarchio nutritus sub sanctæ memoriæ domno Sergio papa, subdiaconus atque sacellarius factus, bibliothecæ illi est cura commissa, deinde ad diaconatus ordinem provectus est. Et cum viro sancto Constantino pontifice ad regiam profectus est urbem, atque a Justiniano principe inquisitus de quibusdam capitulis, optima responsione unamquamque solvit quæstionem.* (*Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 974-975). Il n'est donc pas douteux que sous le pontificat de Constantin, Grégoire, son futur successeur, exerçait la charge d'archidiacre, la même dont saint Grégoire-le-Grand avait été pourvu sous Pélage II (Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 127), c'est-à-dire la plus élevée de toute la hiérarchie romaine, celle dont les secrétaires d'état furent investis par les papes dans les temps modernes.

[2] Les titres de *primicerius, secundicerius* et quelquefois *terzicerius* se retrouvent dans les monuments anciens pour chacune des hautes dignités ecclésiastiques. Il est probable que le *secundicerius* Georges était sous les ordres de l'archidiacre Grégoire. Les sept offices ou dignités du palais apostolique à cette époque étaient le *Primicerius sanctæ sedis*, le *Secundicerius ;* l'*Arcarius* ou trésorier ; le *Sacellarius*, custode des vases sacrés ; le *Scrinarius* ou *Protoscrinarius*, archiviste ; le *Primicerius defensorum* et le *Nomenclator*. Tous ces titres, représentés dans l'escorte qui accompagna le pape Constantin à Byzance, ont déjà passé sous nos yeux et nos lecteurs en connaissent la signification sauf celui de *Nomenclator* qui se rencontre ici pour la première fois. Le *Nomenclator* avait pour fonction d'inscrire le nom des personnes réclamant l'audience du souverain pontife, soit pour y traiter d'affaires, soit par simple dévotion. L'*Ordo Romanus* l'explique en ces termes : *Si quis autem adire voluerit pontificem, si equitat, statim ut eum viderit descendit de equo, et ex latere viæ expectat usquedum ab eo possit audiri, et petita benedictione discutitur a nomenclatore causa ejus, et ipse indicat pontifici.* (Moroni, *Dizionario,* tom. XLVIII, pag. 90).

le patrice Jean, surnommé *Rizocopus* [1], qui vint ensuite à Rome durant l'absence du pontife, et y exerça la plus horrible tyrannie. Il fit mettre à mort le diacre et *vicedominus* Saul, Pierre l'*arcarius*, l'abbé et prêtre Sergius, ainsi que l'*ordinator* du même nom. A Ravenne, Jean Rizocopus se promettait de renouveler les mêmes horreurs, mais la justice de Dieu l'y attendait et lui fit expier ses crimes par une mort ignominieuse. Le pontife Constantin laissa à Naples le prêtre Georges, et avec le reste de son escorte fit voile pour la Sicile, où il relâcha encore. Le patrice ex-stratège Théodore, gouverneur de l'île, vint à sa rencontre, le salua avec grande vénération et lui fit l'accueil le plus respectueux. Or, ce patrice était souffrant d'une maladie de langueur, dont les prières du pape obtinrent en quelques jours la guérison. Continuant son voyage par Rhegium et Cortona, l'homme de Dieu aborda à Gallipoli, où l'évêque Nicétas mourut. La saison était avancée ; on fut obligé de passer l'hiver à Hydruntum. Là, on reçut un *sigillum* impérial enjoignant à tous les magistrats des lieux où passerait le pape de lui rendre les mêmes honneurs qu'à l'empereur en personne. Quand la saison le permit, on longea les côtes de Grèce, et l'on fit halte dans l'île de Cœa, où le patrice Théophile, stratège des *Scarivisiani* [2], reçut le pontife avec les plus grands honneurs. Constantin, en partant, embrassa ce fonctionnaire, et après une heureuse traversée débarqua enfin au terme du voyage, en un port situé au septième milliaire de Byzance. Le fils de Justinien Auguste, l'empereur

[1] Nez coupé. Ce surnom, variante de celui de Rhinotmète, rappelle le supplice que ce personnage avait subi probablement à la même époque et dans la même révolution que l'empereur Justinien II.

[2] *Straticus Scaravisianorum, id est, dux turmæ equestris militum. A latinobarbaro* scara, *quod idem est ac turma equestris.* Aymoin, lib. IV, cap. xxv. « *Anno autem decimo Dagobertus collegit lectam e Franciæ bellatoribus* scaram, *quam nos turmam vel cuneum appellare possumus.* » (Cf. Altaserra, *Not. in Lib. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 970.) On remarquera le miracle attribué ici aux prières de Constantin, bientôt suivi d'une autre guérison surnaturelle dont le pontife lui-même fut l'objet. Cependant le catalogue officiel des papes, publié dans l'*Annuario Pontificio,* ne donne pas à Constantin le titre de saint. Nous nous conformons strictement à cette indication, la plus autorisée qu'un historien puisse suivre.

Tibère, avec les patrices, tous les grands de la cour, le patriarche Cyrus et une foule innombrable de clercs et de fidèles, en grande pompe et au milieu des témoignages de l'allégresse publique, vinrent le recevoir. Le pontife, monté sur un cheval des écuries de l'empereur, avec caparaçons de pourpre, selle et frein dorés, fit son entrée solennelle à Constantinople. Il portait sur la tête le καμηλαῦκιον (chapeau de voyage) [1]. Les évêques et les clercs romains de son escorte avaient également des coursiers fournis par l'écurié impériale. Le pontife apostolique s'arrêta d'abord au palais constantinien, puis il fut conduit avec le même cérémonial au palais de Placidie, où tout était préparé pour le recevoir. Le *domnus* (dom) Justinien empereur, absent alors de sa capitale, se trouvait à Nicée de Bithynie. En apprenant l'arrivée du pape, il lui fit transmettre une *sacra* pour lui exprimer toute sa joie et toute sa reconnaissance, le priant de vouloir bien pousser son voyage jusqu'à Nicomédie où lui-même se rendrait de Nicée. Ce fut là en effet qu'eut lieu l'entrevue. L'empereur, justifiant en ce jour son titre de très-chrétien, se prosterna, la couronne en tête, pour baiser les pieds du pontife. Puis tous deux se donnèrent le baiser de paix. La foule, témoin de cet acte d'humilité du prince, éclata en applaudissements. Le dimanche suivant, le pape célébra la messe ; l'empereur voulut communier de sa main, et demanda publiquement au pontife d'intercéder pour lui afin que le Seigneur daignât lui pardonner ses fautes. Renouvelant ensuite et confirmant tous les priviléges de l'Église, Justinien permit au pape de retourner à Rome. Les fatigues d'un si long voyage avaient épuisé les forces de l'homme de Dieu ; mais il fut guéri miraculeusement et put s'embarquer au port de Nicomédie. Il arriva sain et sauf à Gaète, où l'attendaient une multitude de clercs et de citoyens romains.

[1] Voici la note d'Altaserra relative à cette expression : « *Camelaucum est pileus quo utitur pontifex, a græco* Καύμα, *quod prosit ad arcendum calorem, ut ait Suidas* : Καμηλαῦκιον παρὰ τὸ καύμα ἐλαύνειν. *Camelaucum erat indumentum capitis commune regibus et privatis, colore diversum ; sed usu factum est ut Romanis proprie dicatur pileus pontificis. Papias : Camelaucus vestimentum papæ.* (Not. ad Lib. Pontifical. ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 970).

Enfin, le 24 octobre indiction xᵉ (711), il rentra solennellement à Rome, au milieu des transports d'allégresse de tout le peuple. »

Lutte de l'exarque de Ravenne contre Rome.

18. « Durant le voyage, tant à l'aller qu'au retour, continue le *Liber Pontificalis*, le pape avait sacré de sa main douze évêques pour diverses églises. Trois mois après, on apprit qu'une révolution venait d'éclater à Constantinople. L'empereur Justinien avait été massacré et remplacé sur le trône par le monothélite Philippicus-Bardanès. Celui-ci adressa au pape une *sacra* où il faisait ouvertement profession d'hérésie. Un concile fut réuni à Rome, et le pontife, entouré des évêques, déclara aux messagers impériaux qu'il condamnait la lettre de leur maître. Le zèle des Romains pour la foi orthodoxe se produisit alors d'une manière éclatante. Une souscription publique, à laquelle tous les ordres de l'État voulurent concourir, permit de placer dans l'église du bienheureux Pierre une mosaïque représentant, avec les autres conciles généraux, le vIᵉ de Constantinople où le monothélisme avait été frappé d'anathème. A cette occasion, le pape offrit à la basilique une patène d'or du poids de douze livres. En ce même temps, le malheureux Félix, archevêque de Ravenne, qui avait eu les yeux crevés par ordre de Justinien, revint de son exil. L'infortune l'avait converti : il remit au pape, pour être conservé dans le *scrinium* pontifical, un acte authentique d'obédience et de soumission à l'église romaine. Il put ainsi recevoir l'absolution canonique, et réconcilié avec la chaire de Saint-Pierre, remonter sur son propre siége. A la même époque, deux princes anglo-saxons (Ceonred roi de Mercie et Offa roi d'Essex)[1], venus en pèlerinage avec une nombreuse escorte au tombeau des apôtres, prirent l'habit monastique et terminèrent saintement leur vie à Rome. L'archevêque de Milan, Bénédict, vint aussi à Rome pour y vénérer les reliques des saints et être admis à l'audience du pape. Il réclamait pour son siége métropolitain le droit de sacrer les évêques de Ticinum (Pavie). Mais sa revendication ne fut point admise ; on constata en effet que de toute antiquité le droit de sacrer les évêques de Ticinum appartenait, comme il appartient encore, au siége apostolique. »

[1] Cf. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. V. Tableau généalogique C.

La paix rendue à l'Eglise.

19. « Cependant, ajoute le *Liber Pontificalis*, la population romaine, déterminée à ne pas subir le joug d'un hérétique, ne voulut ni faire la cérémonie accoutumée de la proclamation impériale, ni laisser promulguer les décrets, ni recevoir la monnaie frappée à l'effigie de Bardanès. En conséquence la statue de cet empereur ne fut point placée dans les églises : on ne fit pas mémoire de son nom aux prières de la messe. Cependant l'exarque de Ravenne tenait le parti de Bardanès; il envoya à Rome en qualité de duc, un chef nommé Pierre, qui arriva bientôt avec une escouade de soldats. Le peuple, animé d'un saint zèle pour la foi, résolut de se défendre contre l'émissaire du tyran. L'ancien duc de Rome, Christophore, fut maintenu à son poste. Secondé par le patrice Agathon, il se vit bientôt à la tête d'une troupe vaillante, qui prit le titre d' « armée chrétienne. » La lutte s'engagea sur la *Via sacra*, en avant du palais pontifical. Déjà vingt-cinq hommes avaient été tués dans l'un ou l'autre parti, mais la victoire se déclarait en faveur des Romains, lorsque les prêtres et les clercs envoyés par le pape se présentèrent avec la croix et les saints Évangiles, séparèrent les combattants et mirent fin au carnage. Pierre allait être écrasé avec ce qui lui restait de soldats : il désespérait de sa vie, lorsque la procession pacifique intervint. Sur l'ordre du pontife, l'armée chrétienne se retira. Pierre de son côté promit de cesser toute agression; il tint parole. Quelques jours après, un message arrivé de Sicile apporta la nouvelle de la chute de Bardanès. Le tyran venait d'être mis à mort, et l'auguste Anastase II, empereur orthodoxe, avait pris en main le sceptre (713). Ce fut pour les catholiques l'occasion d'une joie immense : le monothélisme et ses partisans allaient rentrer dans l'ombre. En effet, on vit bientôt arriver, avec le titre d'exarque d'Italie, le patrice et cubiculaire Scholasticus. Il était chargé de remettre au pape une *sacra* dans laquelle le nouvel empereur faisait profession de foi catholique, et jurait un inviolable attachement aux décrets du VI[e] concile général. Le premier à se soumettre fut le duc Pierre, qui obtint par cette adhésion spontanée d'être maintenu à la tête des troupes de Rome. Les affaires ainsi réglées, Scholasticus prit congé

du pape et continua sa route pour Ravenne. Le pieux pontife Constantin ne fit qu'une seule ordination à Rome. Il imposa les mains à dix prêtres, deux diacres, et institua en divers lieux soixante-quatre évêques. Il fut enseveli dans l'église Saint-Pierre, le v des ides d'avril indiction XIIIe (9 avril 715) [1]. »

§ II. Révolutions à Constantinople.

Motifs du voyage du pape à Constantinople.

20. Le voyage forcé du pape Constantin en Orient, raconté avec des détails si précis par le *Liber Pontificalis*, est un des événements les plus curieux et les moins expliqués de l'histoire des vicaires de Jésus-Christ. Nous ne savons exactement rien du motif vrai qui détermina Justinien II à l'exiger. La notice ne fournit sur ce point aucun renseignement. Les autres historiens ne sont pas plus explicites. Un seul rayon de lumière se projette sur ce mystérieux voyage, et c'est encore au *Liber Pontificalis* que nous le devons. Dans l'escorte qui accompagna le pape Constantin sur les rives du Bosphore, se trouvait le diacre Grégoire, lequel monta quelques années après sur le siége de saint Pierre. Or, la notice qui lui est consacrée par le *Liber Pontificalis* dit de Grégoire II : « A l'époque où il n'était encore que diacre, il suivit le saint pontife Constantin à la ville impériale de Byzance. Le prince Justinien eut avec lui des conférences sur certains sujets. Grégoire fournit à toutes les difficultés des solutions complètes [2]. » La réserve évidemment calculée de ces deux dernières phrases est encore ici une nouvelle preuve d'authenticité en faveur du *Liber Pontificalis*. La fréquence des révolutions byzantines imposait aux clercs romains la plus grande prudence. Ils ne voulaient pas trahir le secret de négociations qui pouvaient, un jour ou l'autre, provoquer des vengeances, et faire répandre des flots de sang. Ce que les rédacteurs du *Liber Pontificalis* ne disent pas, nous pouvons cependant le conjecturer. Les conférences de Justinien II avec Grégoire, « sur certains sujets, *de quibusdam capitulis*, » ces entretiens dans lesquels l'archidiacre fut

[1] *Lib. Pontifical., Notit.* XC; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 948-952.

[2] Id., *ibid., Notit.* XCI, col. 975. Dans une des notes précédentes nous avons déjà reproduit le texte latin de ce passage.

assez heureux pour « fournir à chaque difficulté une excellente réponse, *optima responsione unamquamque solvit quæstionem*, » durent être relatifs aux fameux canons du conciliabule quinisexte, dont Rhinotmète, on ne l'a point oublié, s'était constitué le principal fauteur. Muratori et avant lui Baronius ont admis cette hypothèse, qui est aussi la nôtre. Selon cette donnée, il y a lieu de croire que Justinien II, dans un de ces caprices tyranniques qui ne souffraient pas de résistance, eut l'idée de faire venir le pape à Constantinople, afin d'en obtenir de gré ou de force la sanction de son conciliabule. L'ordre de départ expédié à Rome fut exécuté immédiatement. On a déjà pu remarquer que le *Liber Pontificalis*, moins sévère pour Constantin que pour son prédécesseur Jean VII, ne blâme nullement le nouveau pontife de s'être prêté si facilement au désir de Rhinotmète. C'est que, durant l'intervalle, on avait su à Rome et dans toute l'Italie à quels horribles excès le tyran au nez rasé portait ses vengeances. Le malheureux archevêque de Ravenne, Félix, venait d'être soumis à une torture dont le raffinement égalait la cruauté. L'empereur, ou plutôt le monstre qui déshonorait alors la pourpre, le fit amener chargé de chaînes de Ravenne à Byzance. Il le reçut, assis sur son trône, au milieu de tous les grands officiers du palais. « Traître, lui dit-il, j'étais résolu à te faire décapiter. Mais je suis clément, et je te laisserai la vie. » On apporta alors un bassin d'argent chauffé jusqu'au rouge ; on y jeta du vinaigre ; deux bourreaux tinrent le visage de l'évêque sur cette vapeur âcre et brûlante, jusqu'à ce que la prunelle des yeux fut entièrement desséchée. Telle était la clémence de Justinien II. Au point de vue politique, Félix, comme les opulents citoyens de Ravenne traînés avec lui en exil, n'avait commis aucun crime. Mais il était détenteur de riches domaines, dont la possession tentait la cupidité impériale. Sous le rapport religieux, Félix avait à se reprocher sa révolte contre le saint-siége. Vraisemblablement il ne s'était porté à cet acte de rébellion que dans le but de conquérir les bonnes grâces de l'empereur. En outrageant le pape, il comptait faire sa cour à un prince hostile au pape. La justice de Dieu, déjouant ses ambitieux et sacriléges calculs, permit que le

tyran dont il avait lâchement flatté les cruels instincts, lui infligeât à lui-même le barbare supplice dont nous venons de donner la description. Des faits de ce genre étaient de nature à jeter l'epouvante en Italie. On conçoit que le pape et ses conseillers n'aient pas hésité un instant à obéir aux ordres de Rhinotmète. Le voyage eut un résultat beaucoup plus heureux qu'on ne pouvait l'espérer. L'éloquence de l'archidiacre Grégoire triompha de l'entêtement impérial ; Justinien n'insista plus pour obtenir la ratification du conciliabule quinisexte. Le pontife put rentrer sain et sauf dans sa ville de Rome. Les acclamations enthousiastes dont son retour fut l'objet, laissent deviner les précédentes angoisses d'un peuple qui avait longtemps craint de ne revoir jamais son pasteur et son père.

La flotte d'extermination. Son naufrage.

21. Si courte qu'eût été l'entrevue du pape et de Rhinotmète, elle ne laissa pas d'avoir sur l'humeur farouche de ce dernier une salutaire influence. Justinien II songeait alors à un nouveau crime qui devait consterner tout l'Orient. Le souvenir de son exil à Cherson, l'injure qu'il y avait reçue de la part des habitants [1], soulevaient dans cette âme vindicative des flots de rage. Il méditait l'extermination du peuple entier de la Chersonèse. Une flotte immense fut équipée ; l'historien grec Théophane fait monter à cent mille le chiffre des soldats qui y furent entassés. Cet armement gigantesque aurait suffi peut-être à reconquérir l'Afrique : on ne l'ordonnait que pour passer au fil de l'épée une nation chrétienne et inoffensive. Une contribution forcée, à laquelle tous les sujets de l'empire depuis les sénateurs jusqu'aux mendiants durent prendre part, fournit aux frais de l'expédition. Le pape Constantin supplia Rhinotmète d'abandonner ce féroce projet. Il eut vainement recours aux prières et aux larmes. Passant alors aux menaces, il tint au César forcené un langage terrible. Au nom de son divin maître, il lui rappela que les larmes et le sang des victimes innocentes attirent la foudre sur la tête du bourreau. Justinien II était aussi lâche que cruel ; un instant il eut peur, et promit au pape de ne point poursuivre sa vengeance. La joie

[1] Cf. nº 9 de ce présent chapitre.

fut grande à cette nouvelle, et l'on crut que le règne de la terreur était fini. Mais après le départ du pieux pontife, Rhinotmète, oubliant ses précédentes terreurs, reprit son projet avec un nouvel acharnement. La flotte d'extermination partit sous la conduite du patrice Etienne, un guerrier qui passait pour impitoyable et que l'armée avait surnommé « le Farouche. » Rhinotmète lui ordonna d'égorger tous les habitants de la Chersonèse sans exception d'âge ni de sexe, d'amis ou d'ennemis (711). Pour l'honneur de l'humanité, Etienne ne chercha point à justifier son surnom. Il manœuvra de telle sorte que les insulaires purent en grande partie prendre la fuite. Une quarantaine de familles furent cependant envoyées à Justinien, qui les fit toutes massacrer. Etienne avertissait en même temps l'empereur qu'il restait un certain nombre de jeunes gens dont on pourrait faire plus tard d'excellents esclaves. Cette nouvelle exaspéra le tyran. Il expédia aussitôt l'ordre d'embarquer armée et captifs, et de ramener la flotte à Constantinople. Son dessein était de commander lui-même l'égorgement dont le patrice Etienne n'avait pas voulu se souiller, et de faire expirer dans les tortures ce général coupable d'humanité. La flotte mit à la voile au mois d'octobre, mais elle ne reparut jamais dans les eaux de la Corne-d'Or. Une effroyable tempête la submergea tout entière. Étienne, englouti dans le naufrage, échappa ainsi à la main du bourreau. Les cadavres, ballottés par les flots et les vents, couvrirent les rivages de l'Asie depuis Amastris jusqu'à Héraclée. En apprenant ce désastre, Justinien II s'écria : « La mer a devancé ma justice, elle m'épargne les frais du châtiment. »

Révolte militaire. Justinien Rhinotmète décapité.

22. Une seconde expédition contre la Chersonèse fut résolue. Mais Bardanès, que Justinien avait fait déporter dans cette presqu'île avec l'intention de l'envelopper dans le massacre général, leva l'étendard de la révolte, poignarda les commissaires impériaux, et se fit proclamer empereur sous le nom de Philippicus. Rhinotmète se hâta de faire partir pour Cherson une nouvelle flotte sous la conduite du patrice Maurus. Il ne doutait pas qu'une armée régulière n'eût facilement raison d'une poignée de rebelles. Maurus avait pour consigne de raser la ville et de faire passer

la charrue sur ses ruines. L'ordre était plus facile à recevoir qu'à exécuter. Dans l'intervalle, Philippicus avait conclu un traité d'alliance avec le khan des Khazars, dont l'armée vint joindre la sienne. La flotte, en abordant à Cherson, loin d'engager la lutte, s'associa au mouvement insurrectionnel et fit acte de soumission au nouvel empereur. Cependant, à Constantinople où il était resté, Justinien attendait avec impatience des nouvelles de l'expédition. Inquiet de n'en recevoir aucune, il se mit à la tête des quelques soldats qui lui restaient, engagea trois mille Bulgares comme auxiliaires, et longeant les côtes du Pont-Euxin, alla camper entre Chalcédoine et Nicomédie, dans le dessein d'observer les mouvements de l'armée de Cherson. Philippicus profita habilement de cette fausse manœuvre. La flotte le ramena triomphant à la Corne-d'Or ; il fut accueilli par des transports unanimes et un vrai délire d'allégresse. Le peuple de Byzance reproduisait régulièrement ces scènes d'enthousiasme à chaque changement de règne. Cette fois, l'horreur soulevée par les cruautés de Rhinotmète justifiait le sentiment populaire. Mais la conduite du nouvel empereur n'était pas faite pour rassurer beaucoup les esprits. Le premier acte de Bardanès-Philippicus fut de faire égorger le jeune Tibère, fils de Justinien, au moment où cet enfant, âgé de six ans à peine, tenait étroitement embrassées les colonnes de l'autel de Sainte-Marie aux Blakhernes. Dans ses deux mains crispées, l'enfant serrait une relique de la vraie croix : on lui avait suspendu au cou un médaillon plein d'autres reliques. Son aïeule Anastasie, veuve de Pogonat, se tenait à l'entrée de la basilique pour protéger le malheureux enfant qui n'avait plus de mère. Les deux patrices Maurus et Jean, ce dernier surnommé le « Passereau, » arrivèrent l'épée nue à la main. L'ex-impératrice se prosterna devant ces hommes qui jadis enviaient l'honneur d'un de ses regards. Elle les suppliait, d'une voix entrecoupée de sanglots, et demandait grâce pour un enfant dont l'âge attestait l'innocence. Les deux patrices, sans l'entendre, arrachèrent le jeune prince à son asile, déposèrent sur l'autel les reliques dont l'orphelin impérial avait été muni comme d'une protection sacrée, et le traînant à la porte de l'église, ils l'égorgèrent.

Quelques jours après, le patrice Élie, à la tête de l'armée de Philippicus, arrivait à Amastris, où les troupes de Justinien étaient campées. « Soldats, dit-il, je ne vous apporte point la guerre, mais la liberté. L'empire a un nouveau maître en la personne de Bardanès. Le règne du tyran est fini. » A ces mots, les deux armées joignirent leurs étendards et leurs acclamations. Justinien se vit en un clin d'œil abandonné de tous ses soldats. Il allait monter à cheval pour s'enfuir, lorsqu'Élie le saisit par les cheveux, et d'un coup de sabre lui trancha la tête. Cette tête sanglante, envoyée d'abord à Constantinople où Philippicus eut l'attention de la faire promener dans le cirque, fut transmise à Rome et peut-être en dernier lieu mêlée aux ossements de Néron. Justinien Rhinotmète, âgé de quarante et un ans, en avait régné six depuis sa restauration. Avec lui finissait la dynastie d'Héraclius ; la gloire s'éteignait dans le sang.

L'empereur Philippicus Bardanès. Les mémoires d'Agathon.

23. Philippicus-Bardanès, jeté par aventure sur le trône, et frappé surtout de la prédiction du reclus monothélite qui lui avait jadis annoncé un si brillant avenir, ne sembla préoccupé que d'une seule chose, le triomphe du monothélisme. Il ne voulut point entrer au palais avant qu'on eût effacé dans le vestibule intérieur la peinture à fresque représentant la session finale du VI[e] concile œcuménique. Le patriarche Cyrus fut relégué dans un monastère et remplacé par le diacre Jean. Celui-ci ne rougit pas de trahir sa foi pour obtenir la dignité patriarcale ; il abjura l'orthodoxie, et promit de rétablir à Byzance la doctrine monothélite. La guerre fut ouvertement déclarée au catholicisme. Les actes du VI[e] concile général, ces fameux actes dont l'étude nous a si longuement occupés, devinrent l'objet des poursuites de Bardanès. Il résolut de les anéantir. L'incident, très-curieux, nous a été raconté par le diacre Agathon, l'un de ceux qui avaient été employés comme lecteurs et *notarii* dans les dernières sessions du concile [1]. Agathon survécut à Bardanès. Voici comment il s'exprime : « Moi pécheur et le der-

[1] Le lecteur et *notarius* Agathon apparaît pour la première fois dans la session XI[e], où il donna lecture de la lettre synodique de saint Sophronius. Cf. pag. 337 de ce présent volume.

nier de tous, Agathon, diacre indigne et bibliothécaire de cette grande église de Constantinople, protonotaire et sous-chancelier du vénérable patriarcat, j'étais âgé d'environ trente-deux ans et inscrit au rang des lecteurs, lorsque je fus choisi pour l'un des notaires du saint et œcuménique concile VI[e]. Je rédigeai très-exactement tout ce qui s'y fit. Le secrétaire impérial Paul, qui était encore laïque, mais qui devint plus tard archevêque et patriarche de cette ville [1], m'aidait avec plusieurs autres dans ce travail; puis je transcrivis de ma propre main tous les volumes des actes en lettres ecclésiastiques d'une écriture claire et nette. Ils furent ensuite scellés, et déposés dans le palais impérial. J'écrivis également, par ordre de l'empereur Constantin de pieuse mémoire, les cinq copies du décret de foi destinées à chacune des églises patriarcales, afin d'y garantir contre les tentatives hérétiques la pureté et la sincérité de l'orthodoxie. Maintenant que, dans sa bénignité miséricordieuse, le Seigneur prenant pitié de moi, humble et inutile, a prolongé ma vie jusqu'à ce jour, j'ai résolu d'exécuter encore de ma main cette présente copie des actes. Les événements ont nécessité ce dernier travail. Voici pourquoi. La paix rendue par le concile aux saintes églises de Dieu, la concorde universelle et le repos du monde qui en furent la suite, irritaient la malice infernale. Elle se déchaîna de nouveau et troubla tout l'univers. Nos péchés multiplièrent les révolutions; les émeutes ne cessèrent d'affliger la république chrétienne; elles ont plongé la dignité impériale dans l'abîme de l'impuissance et du mépris public. Après la mort de Constantin Pogonat, Justinien son fils se livra à de tels excès de perversité et de scélératesse, qu'il fut une première fois renversé du trône, où montèrent successivement Léonce et Tibère-Absimar. Une seconde fois maître du pouvoir, Justinien reprit avec une cruauté nouvelle ses anciens errements. Il envoyait des armées et des flottes pour égorger tous les habitants d'une province. A Constantinople même, il

[1] Ce patriarche, qui porte dans le catalogue de l'église byzantine le nom de Paul III, fut promu en 693 et présida le conciliabule quinisexte.

faisait un massacre perpétuel de citoyens des divers ordres. Enfin, il eut la tête tranchée dans son camp d'Amastris en Bithynie, On proclama empereur Bardanès, surnommé Philippicus, fils de Nicéphore de Pergame. La flotte et l'armée qui venaient de lui donner la pourpre l'amenèrent triomphalement à Constantinople, où il fut accueilli avec acclamation par les habitants. Or, ce Bardanès était un ardent défenseur du monothélisme. Non-seulement, comme il aimait à le redire, il avait sucé cette hérésie avec le lait maternel, mais il avait été élevé dans sa jeunesse par l'archimandrite Étienne, disciple de Macaire. Ce fut là surtout qu'il puisa le poison de l'erreur; on comprend dès lors sa haine contre le saint et œcuménique concile VIe. En débarquant à Constantinople avec le pouvoir et les insignes impériaux, il déclara qu'il ne mettrait pas le pied au palais tant qu'on n'aurait pas enlevé le grand tableau commémoratif de l'auguste assemblée. Ce tableau était placé dans le vestibule, entre la IVe et la VIe *schola*. L'ordre de Bardanès fut exécuté. Un décret impérial rétablit sur les diptyques les noms de Sergius et d'Honorius, anathématisés par le saint et œcuménique concile; leurs images furent replacées dans toutes les églises. Bardanès ne tarda pas à découvrir dans le palais les volumes des actes, écrits de ma main, et déposés aux archives. Il s'en saisit, et les fit publiquement jeter aux flammes. En même temps, il persécutait les évêques orthodoxes, chassant de leurs siéges et exilant tous ceux qui refusaient d'anathématiser la mémoire du VIe concile œcuménique et de souscrire un nouveau *tomus fidei*, rédigé et promulgué par son ordre en faveur du monothélisme. Durant deux ans, ses violences et celles de ses ministres se prolongèrent; mais enfin la justice divine l'atteignit. Un dernier attentat qu'il venait de commettre, avec ses infâmes confidents, au milieu d'un monastère de vierges consacrées au Seigneur, mit le comble à l'indignation publique, déjà surexcitée par ses folles débauches et ses dilapidations. Dans la soirée du samedi, veille de la solennité sainte de la Pentecôte, indiction XIe (3 juin 713), une insurrection soudaine éclata dans les rangs de l'armée que Bardanès réunissait pour aller combattre en Thrace une inva-

sion de *Hungari* et de Bulgares. Cette invasion, qui coûta la vie à des milliers de chrétiens, fut provoquée par la mauvaise foi de Bardanès, lequel avait violé les conventions antérieurement passées avec ces peuplades farouches. La sédition militaire triompha sans résistance; le barbare tyran fut saisi au fond du palais, on lui creva les yeux et on l'abandonna ainsi à la double cécité du corps et de l'âme pour le reste de sa vie. Le lendemain, fête de la Pentecôte, par l'inspiration de l'Esprit saint et vivifiant, le pieux et orthodoxe Philartemius, précédemment secrétaire d'État, fut proclamé césar et prit le nom d'Anastase. Le sacro-saint sénat, tout l'ordre sacerdotal, les armées réunies à Constantinople, le peuple entier lui donnèrent leurs suffrages dans la basilique constantinienne. Il fut couronné au saint autel par le pontife et patriarche Jean. En même temps que toutes les voix saluaient le nouvel empereur, les pontifes, le clergé, les fidèles acclamaient la mémoire du saint et œcuménique concile VIe. Anastase voulait la paix et la concorde entre les églises d'Orient et d'Occident. Pour se conformer à ses intentions, le patriarche adressa sous forme de synodique une lettre d'obédience au très-saint et très-bienheureux Constantin, pape de l'ancienne Rome. Il lui rendait compte des événements, et le suppliait d'user d'indulgence à son égard. Or, à la place du tableau consacré sous la colonnade de Mélion au souvenir du VIe concile œcuménique, Bardanès avait placé son portrait en pied et celui de Sergius. Ces deux images furent détruites. Anastase fit peindre à fresque sur le portique toute la série des conciles généraux, depuis celui de Nicée jusqu'au VIe tenu sous la présidence de Pogonat. Ces mesures réparatrices comblèrent de joie les âmes fidèles. Et maintenant, ajoute Agathon, pour confirmer l'exactitude de mon récit et l'authenticité des actes transcrits par moi, je reproduis intégralement la lettre du patriarche Jean au très-saint pape de Rome. Le lecteur y trouvera des détails précis. Je le supplie, quel qu'il soit, de prier le Dieu très-clément et très-miséricordieux de maintenir à jamais fermes et inviolables la paix et la concorde des églises. Enfin, j'invoque pour moi-même, pécheur et misérable, les prières

des pieux lecteurs, afin que le Seigneur me soit propice au jour terrible de son second avénement, quand Jésus-Christ, le Fils de Dieu, paraîtra dans sa gloire pour juger tous les mortels et rendre à chacun la juste rétribution de ses œuvres [1]. »

Importance du récit d'Agathon.

24. Telle est cette page détachée des mémoires du diacre Agathon, ancien lecteur, *notarius* et scribe du VIe concile œcuménique. Un accent de piété sincère, de foi vive, de dévouement à l'Église et à l'orthodoxie, domine dans le récit du vieillard. Comme il aime à se rappeler la grande et œcuménique assemblée au sein de laquelle, dans sa jeunesse, il avait rempli un rôle secondaire mais non sans importance ! Il est fier d'avoir eu pour collaborateur à cette époque un secrétaire impérial, un laïque, Paul, qui fut plus tard patriarche de Constantinople. Cette indication du pieux diacre n'est cependant pas une simple satisfaction d'amour-propre : elle a une importance historique beaucoup plus considérable. En effet, puisque les volumes originaux des actes furent brûlés par Philippicus, comment Agathon put-il en faire une nouvelle copie après la chute du César monothélite ? La collaboration du secrétaire impérial Paul résoudra cette difficulté, et la lettre du patriarche Jean au pape Constantin l'expliquera complétement. Cette lettre du patriarche n'était pas elle-même très-facile à rédiger. On se rappelle que Jean était la créature de Bardanès. Il devait sa promotion à cet aventurier monothélite ; il avait été imposé par lui sur le siége patriarcal. Ce fait seul autorisait les soupçons les plus légitimes sur l'orthodoxie d'un pontife choisi entre tous par le césar hérétique. Expliquer cette origine équivoque, se justifier d'une promotion si suspecte, démontrer que sa foi n'avait jamais souffert la moindre éclipse malgré les faveurs dont il avait été comblé jusqu'au dernier moment par Philippicus, telle était la tâche, à notre avis, fort lourde qu'entreprenait le patriarche Jean. S'il fut sincère, nous ne le savons, mais sa lettre est un chef-d'œuvre d'habileté, digne du génie grec le plus délié et le plus fin. En voici les principaux passages.

[1] *Epilogus Agathonis*, Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1401-1408.

Lettre apologétique de Jean patriarche byzantin au pape.

25. « Au très-saint, très-bienheureux frère et collègue le seigneur Constantin, Jean évêque indigne, salut dans le Seigneur. — L'ordre que le Créateur notre Dieu a établi dans le monde visible est l'image de celui qui préside aux choses spirituelles. Dans l'homme, la tête domine tout le corps; les autres organes s'y rattachent, ils reçoivent d'elle le mouvement. Quand l'un d'eux, le dernier de tous, vient à éprouver quelque choc, quelque souffrance, la tête en prend souci, les yeux lui prêtent leur secours pour examiner le mal, les mains pour y porter remède. Je ne saurais mieux comparer votre pontificat apostolique, ô vous en qui je révère, selon l'enseignement des saints canons, le chef et la tête du sacerdoce chrétien. C'est donc à juste titre que nous venons chercher près de vous le soulagement des blessures infligées à cette église par une puissance tyrannique, véritable peste aussi nuisible aux âmes que funeste au corps social. Vous êtes notre chef; vous ne dédaignerez pas la souffrance d'un de vos membres; vous guérirez les plaies qu'une main parricide lui a faites. Depuis longtemps nous aurions voulu recourir à votre autorité sainte, et lui faire parvenir selon la coutume nos lettres synodiques, mais le tyran loin de permettre une telle correspondance, ne souffrait pas la moindre manifestation d'un sentiment orthodoxe. Il s'était emparé de cette capitale bénie de Dieu : il y avait fait son entrée, je ne dirai pas comme un empereur, mais comme un bandit. Avant même de pénétrer dans son palais usurpé, il fit déposer le tableau commémoratif du VIe concile œcuménique. Il annonça ensuite le dessein d'élever sur le trône patriarcal un de ses officiers, un laïque, qui partageait ses erreurs monothélites. Notre clergé nous contraignit alors, à force de supplications et d'instances, à nous laisser imposer le fardeau de la dignité pontificale. Jamais nous n'avions porté jusque-là nos vues, aussi notre résistance fut vive et nos larmes amères. Il fallut céder pourtant et affronter cette périlleuse situation qui jetait notre inexpérience en pleine tempête, et nous constituait, matelot inhabile, commandant du navire[1]. » On nous pardonnera d'interrompre ici l'éloquent et rusé

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1409.

patriarche pour déclarer que l'histoire ne saurait admettre ni la violence matérielle, ni la contrainte morale, ni le prétendu dévouement dont il fait un tableau fantastique. Bardanès destitua Cyrus, créature d'Absimar, il le remplaça par Jean sa propre créature. Jean ne résista pas plus que n'avait résisté Cyrus. Voilà la vérité, vérité fort triste, mais instructive toutefois. Ces choses se passaient à Byzance où elles ne scandalisaient personne, parce que chez les nations tombées en décadence le sens moral, l'honneur, la conscience, le devoir religieux ne sont plus que des mots. L'ambition court au-devant de toutes les hontes, pourvu que les hontes soient lucratives. A de tels peuples, la Providence envoie pour chefs des Bardanès, pour pontifes les créatures des Bardanès : *Et erit sicut populus sic sacerdos* [1]. Le patriarche byzantin continue son apologie : « Dieu sait, dit-il, ce qu'il en a coûté à mon cœur de ne pouvoir transmettre aucune missive à votre fraternelle béatitude. Du moins je puis me rendre le témoignage que je n'ai omis aucune des mesures dictées par la prudence pour calmer la fureur du tyran. Dans les circonstances difficiles, lorsqu'on ne peut faire triompher absolument la bonne cause, il importe de ne pas rompre en visière aux méchants. Dieu qui lit au plus profond de mon cœur sait que telle fut ma maxime. Le pieux apocrisiaire de votre très-saint siége pourra attester que, lui ouvrant mon âme, j'avais entre ses mains prêté serment d'orthodoxie. Mais vous savez vous-même par expérience, très-saint pontife, qu'on est parfois obligé à des ménagements, à des artifices de prudence, vis-à-vis des potentats. Le prophète Nathan n'osa pas reprocher en face au roi David les deux crimes de meurtre et d'adultère. Il eut recours à une ingénieuse parabole. Nous avons, nous aussi, cru devoir céder quelque peu à la violence bien connue du tyran, persuadé, avec le grand docteur saint Basile, que l'important était de conserver la foi orthodoxe sinon en apparence au moins en réalité. « La vérité ne réside pas dans les paroles, dit le théologien saint Grégoire, mais dans les choses. » C'est aussi la

[1] Isaï, XXIV, 2.

doctrine de saint Denys l'Aréopagite, cet homme apostolique. « Il serait insensé, dit-il, de faire consister la science divine dans les mots et non dans les idées [1]. » — Le patriarche Jean énonçait là une théorie qui serait très-commode pour les caractères faibles, amoureux de ménagements, partisans de la modération et de la paix à tout prix. Mais en dépit de l'érudition avec laquelle il cherchait à la défendre, il ne semblait pas complétement rassuré sur le jugement que pourrait en porter le pape. Aussi s'empressa-t-il de quitter ce terrain glissant et d'émettre une profession de foi fort explicite au dogme des deux volontés et opérations naturelles en Jésus-Christ. Après quoi, sans insister davantage, il déclarait franchement que s'il y avait eu faute dans sa conduite antérieure, il s'en remettait à l'indulgence du pontife pour la lui pardonner.

Un second exemplaire des actes du VIe concile général.

26. « Philippicus dont la conscience, suivant le mot de l'apôtre, était cautérisée [2], ajoute le patriarche, poussa le délire jusqu'à livrer aux flammes les volumes des actes du VIe concile œcuménique, qu'il trouva dans les archives du palais. Il croyait anéantir pour jamais la doctrine de vérité. Nous le laissâmes, dans cette persuasion insensée, se glorifier comme d'une victoire de son acte de barbarie. Mais nous gardions soigneusement par-devers nous, dans les archives du patriarcat, un autre exemplaire des actes, contenant tout ce qui s'est passé dans le VIe concile, et le décret de foi muni de la signature des évêques et de celle de l'empereur Constantin Pogonat. Depuis nous avons pris des mesures pour que ces précieux monuments fussent transcrits et préservés à jamais de toute destruction. L'exemplaire conservé providentiellement dans notre patriarcat était tout entier écrit de la main de notre prédécesseur Paul de sainte mémoire, lequel dans sa jeunesse avait rempli les fonctions de secrétaire impérial près du saint et œcuménique concile. Désormais donc, et pour la postérité la plus reculée, les précautions sont prises de telle sorte que la malice humaine ne saurait, comme il est arrivé trop souvent, rien changer au texte du VIe concile. L'original que nous possédons servirait au

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1412-1413. — [2] I *Timoth.*, IV, 2.

besoin de contrôle, et déjouerait toutes les supercheries [1]. » Ce passage de la lettre patriarcale a une importance historique et théologique qui n'échappera point à nos lecteurs. Historiquement nous avions constaté par les faits antérieurs que saint Léon II, lorsqu'il confirma la définition de foi du VIe concile œcuménique, n'avait pas en main les actes de cette assemblée. Théologiquement nous en avions conclu que les actes du concile ne furent point compris dans la sanction pontificale donnée au décret de foi. Or, le témoignage du patriarche byzantin confirme explicitement cette double appréciation. En effet, si une copie authentique des actes eût été envoyée à Rome avant le règne de Bardanès, ce tyran n'aurait pu, en brûlant l'original déposé au palais de Constantinople, se flatter, comme il le faisait, d'avoir anéanti la mémoire du VIe concile œcuménique. Rome ne possédait donc encore, sous le règne de Philippicus (711-713), ni le texte grec ni la version latine des actes. Ce retard ne surprendra personne si l'on tient compte de la formidable prolixité des procès-verbaux dont la transcription seule demandait au moins un an de travail à un scribe diligent et exercé, et de plus si l'on songe aux révolutions en permanence et aux attentats contre le saint-siége dont la ville de Constantinople était le théâtre. Il reste donc incontestablement acquis à l'histoire que les procès-verbaux du VIe concile œcuménique, les actes proprement dits, ne furent jamais ratifiés ni approuvés par aucun pape. Dès lors toutes les objections tirées de ces procès-verbaux par les adversaires d'Honorius sont caduques, nulles, impuissantes. Grâces donc soient rendues au diacre Agathon et au secrétaire impérial Paul d'avoir rédigé en double, séance tenante, les actes de ce fameux concile, en telle sorte que l'exemplaire brûlé par Philippicus au palais impérial se trouvât reproduit par celui du patriarcat, sur lequel le diacre Agathon put exécuter une nouvelle copie et transmettre ainsi à la postérité ce document capital.

Hypocrisie et lâcheté du génie grec.

27. La reconnaissance de l'historien pour un tel service serait bien plus grande encore si l'un ou l'autre de ces deux secrétaires,

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 406. C.

ou même si le patriarche Jean nous eût fourni quelques révélations sur les irrégularités, les intrigues, les violences peut-être dont cette assemblée fut le théâtre. Mais il ne faut pas trop exiger du génie grec, toujours cauteleux même dans ses épanchements les plus intimes. La lettre apologétique du patriarche est, à ce point de vue, le *nec plus ultra* de la ruse byzantine. On n'y trouve pas la moindre allusion ni au conciliabule quinisexte ni à la condamnation d'Honorius. De tels souvenirs étaient irritants. Le patriarche les ensevelit dans le plus profond silence. Loin de rappeler par aucune indiscrétion les tentatives faites en Orient contre les prérogatives des papes, il relève au contraire en termes magnifiques la suprématie des successeurs de saint Pierre. « C'est à vous, dit-il, chef sacré de l'Église, c'est à votre esprit de mansuétude et de discernement suprême que nous adressons notre humble prière. Tendez-nous une main secourable, accordez-nous la faveur d'une réponse ecclésiastique en la forme accoutumée, et que le remède nous vienne du siége apostolique où préside toujours la charité. A vous en effet il appartient d'affermir et de réparer ce qu'il y aurait de défectueux ou de chancelant en nous. Jamais nous n'accorderons le sommeil à nos yeux, le repos à nos membres fatigués, tant que nous n'aurons point obtenu ce gage de paix, qui nous réunira dans l'unité de l'Esprit-Saint. Vous êtes le successeur de celui à qui Jésus-Christ disait : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme le froment. Mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne faillisse pas. Toi donc, quand tu seras converti, confirme tes frères. » Dès lors votre mission est de corriger tout ce qui doit l'être, mais vous avez également le pouvoir si doux à une âme miséricordieuse de relever quiconque a besoin d'indulgence. Le Sauveur, en investissant de cette double prérogative le prince et le chef de l'apostolat, lui rappelait l'infirmité de la chair, comme pour l'inviter à condescendre aux faiblesses des autres et à pardonner au repentir [1]. »

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1417. B.

Indulgence des papes. Saint Germain patriarche de Constantinople.

28. L'indulgence et la miséricorde apostoliques ne firent pas défaut au patriarche Jean. Le pape le maintint[1] sur un siége où il était monté par le chemin de l'apostasie. Théophane, un historien digne de foi, ne nous laisse aucun doute sur ce dernier point. Voici ses paroles : « Philippicus Bardanès affectait contre le saint et œcuménique concile VI[e] une rage qui tenait de la folie. Il se croyait choisi de Dieu pour réhabiliter le monothélisme. Il rencontra pour le seconder un prêtre du nom de Jean, qu'il fit asseoir sur le siége patriarcal de Constantinople, après l'expulsion du titulaire Cyrus et sa réclusion au monastère de Chora. Les évêques Germain de Cysique, André de Crète et d'autres encore imitèrent le patriarche Jean : le clergé et les fidèles furent contraints par eux d'anathématiser la mémoire du VI[e] concile œcuménique[2]. » Le schisme grec se plaindra plus tard de la tyrannie prétendue des papes. Il est donc utile d'enregistrer ces actes de mansuétude et d'admirable longanimité des souverains pontifes. La ruse et la perfidie byzantines trouvèrent jusqu'à la fin l'indulgence et le pardon, près des vicaires du Dieu qui avait recommandé aux apôtres de pardonner jusqu'à « septante fois sept fois. » Et pourtant quel ignoble caractère que celui de Jean VI[e] du nom, patriarche de Constantinople ! Dans sa lettre apologétique, quelle fourberie ! Dans ce qu'il dit, quelles insolences, et dans ce qu'il ne dit pas, quelle trahison ! Ainsi il ose appeler « un pontife de sainte mémoire » l'ancien secrétaire impérial Paul, de laïque devenu patriarche de Byzance. Or, ce Paul « de sainte mémoire » avait présidé le conciliabule quinisexte sous la direction suprême de Justinien II. Il avait apposé sa signature immédiatement après celle du césar Rhinotmète en ces termes : « Paul, indigne évêque de Constantinople, définissant, j'ai souscrit. » Et cette définition et cette signature confirmaient, on se le rappelle, l'abolition du célibat ecclésiastique, la déchéance des

[1] Lequien (*Oriens Christian.*, tom. I, pag. 255) établit par des preuves irréfragables que Jean de Constantinople fut maintenu sur le siége de cette ville. Baronius croyait au contraire que ce patriarche avait été déposé immédiatement après la chute de Bardanès.

[2] Théophan., *Chronograph.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 774.

pontifes de Rome, la primauté et l'infaillibilité doctrinale des patriarches de Constantinople. Voilà l'homme que Jean de Byzance proclamait un pontife « de sainte mémoire. » Les sous-entendus de cette lettre apologétique sont plus révoltants encore. Jean ne dit pas un mot d'une autre assemblée schismatique, véritable conciliabule tenu sous sa présidence même à Constantinople, la seconde année du règne de Philippicus (712). Dans cette réunion sacrilége à laquelle assistaient des évêques orientaux dont nous ne savons pas exactement le nombre, l'anathème fut prononcé contre tous ceux qui professaient le dogme de deux volontés et deux opérations naturelles en Jésus-Christ. Sous l'inspiration du patriarche Jean et par l'ordre de Philippicus, on y rédigea le nouveau *tomus fidei* monothélite, dont parle le *Liber Pontificalis*. Le fait nous est encore attesté par Théophane. « En l'an 712, dit cet historien, le conciliabule insensé qui proscrivit la mémoire du VI[e] concile œcuménique fut tenu à Constantinople [1]. » Le patriarche omet complétement cette faute parmi celles dont il entreprend avec tant d'art la justification. Le pape Constantin devait certainement en avoir été informé par ses apocrisiaires; il pardonna tout. Lorsque Byzance secouera le joug suave et léger des pontifes romains, elle n'aura pas le droit de leur reprocher la moindre rigueur à son égard. — La chute de Bardanès et l'avénement d'un empereur orthodoxe firent trêve aux malheurs de l'Orient. La trêve fut courte; cependant le patriarche Jean put mourir en paix l'an 715. Il eut pour successeur l'évêque de Cysique Germain, l'un des prélats qui avaient dans le conciliabule de Bardanès anathématisé la mémoire du VI[e] concile œcuménique. Cette faute fut noblement expiée; l'héroïsme du nouveau patriarche de Constantinople rachètera cette erreur et vaudra à son nom la gloire d'être inscrit au catalogue des saints. André de Crète eut le même honneur, après avoir partagé la même faiblesse : comme si le pardon descendu de Rome sur la tête des coupables y avait attiré la grâce et les dons de l'Esprit-Saint. Quand Ger-

[1] Théophan., *Chronograph.*, loc. cit.

main monta en 715 sur le siége patriarcal de Byzance, quarante-six ans s'étaient écoulés depuis le jour où, voyant à Syracuse traîner au supplice Justinien son père, il avait poussé un cri de douleur filiale que l'empereur Pogonat punit d'un châtiment aussi barbare qu'immérité [1].

§ III. Conquête de l'Espagne par les Maures.

Vitiza. Constitution de la polygamie en Espagne.

29. Jusqu'ici l'Occident s'était tenu en garde contre la corruption byzantine. Il laissait les césars d'Orient se perdre à leur gré, mais ne s'associait aucunement à leurs tentatives impies contre la foi catholique et l'autorité du saint-siége. L'Espagne rompit la première, pour son malheur, avec une politique aussi sage que chrétienne. Le jeune roi Vitiza, emporté par la fougue de ses passions, donna le signal de tous les désordres et de toutes les hontes. Il débuta dans la carrière du crime par un monstrueux forfait. Le duc des Cantabres (Galice), Favila, avait une femme dont la beauté séduisit le jeune monarque. Vitiza tua le duc à coups de bâton, prit sa femme et l'enferma dans son sérail ; car, à la façon musulmane, Vitiza avait transformé le palais des rois catholiques en un lieu de débauches, où il entretenait par centaines les malheureuses victimes de ses voluptés. Il y eut d'abord, au sein de la nation, un frémissement d'horreur et comme une révolte de la conscience publique. Vitiza exigea alors de tous ses officiers civils et militaires, de tous les palatins et grands de la cour, l'imitation complète de sa manière de vivre. La résistance pouvait venir de deux côtés, des évêques et des nobles. Aux premiers, il fut interdit sous peine de mort de communiquer avec le saint-siége ; les canons du pseudo-concile quinisexte proscrivant le célibat ecclésiastique furent promulgués par un édit royal. Vitiza plus logique que Rhinotmète étendait aux évêques l'obligation de se marier. Ceux des prélats qui refusèrent d'obéir, c'est-à-dire pour l'honneur de l'Espagne l'immense majorité, furent mis à mort ou exilés. On

[1] Cf. pag. 153 de ce présent volume.

les remplaça par des intrus, qui ne rougissaient pas d'étaler jusque dans le lieu saint un troupeau de concubines. Ce fut ainsi que l'évêque de Tolède et l'archevêque de Séville furent proscrits : le tyran osa les remplacer l'un et l'autre par son fils Oppa, qui se mit en possession des deux églises et usurpa en outre le titre de primat d'Espagne. Les Juifs chassés autrefois de la péninsule ibérique par Sisebut et Egica furent rappelés de toutes parts, et recommencèrent leurs exactions contre les chrétiens. La noblesse et le peuple des provinces, révoltés de tant de scandales, manifestèrent des sentiments hostiles. Vitiza pour étouffer ce cri de la conscience outragée fit raser les murs et les remparts de toutes les cités, de toutes les forteresses, de tous les châteaux-forts. Trois villes seulement, Tolède, Léon, Astorga ne subirent point cet outrage. La population se leva en armes et repoussa les démolisseurs. Ainsi d'avance Vitiza préparait le chemin à l'invasion musulmane. En 633, le Moïse de l'Ibérie, saint Isidore de Séville, dans une prophétique inspiration avait dit aux Espagnols : « Tant que vous observerez d'un cœur pur les lois religieuses et civiles que tous vous venez d'accepter, votre vie sera heureuse sur la terre, vous jouirez de la prospérité et de la paix; mais le jour où vous aurez abandonné les préceptes du Seigneur, des désastres inouïs vous frapperont : la race des Goths tombera sous le glaive [1]. » Le jour de l'apostasie se leva pour l'Espagne avec le règne de Vitiza. Cette période fut relativement courte : elle ne dura que neuf ans (701-710). Un dernier crime y mit fin. Théodéfrid descendant de Réceswind vivait dans l'obscurité à Cordoue. Il eut le malheur de tomber entre les mains du tyran qui lui fit crever les yeux. Les bourreaux avaient ordre d'infliger le même supplice au jeune Pélage, fils de Favila duc des Cantabres; mais Pélage réussit à s'enfuir dans les sierras de son pays natal, où les anciens sujets de son père lui offrirent un asile. Théodéfrid avait lui-même un fils, plus âgé que Pélage, dont l'influence dans le midi de l'Espagne était considérable. Il se nommait Rodéric (Rodrigue). A la tête

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 376.

d'une petite armée qui se grossit bientôt de tous les mécontents et de toutes les victimes des cruautés de Vitiza Rodéric osa affronter les périls d'une lutte ouverte. La guerre se prolongea deux ans avec des chances diverses ; enfin, dans un dernier combat le tyran fut fait prisonnier. Rodéric lui creva les yeux, le relégua à Cordoue et monta sur le trône (710).

Rodéric. Invasion de l'Espagne par les sarrasins.

30. Cette révolution pouvait sauver l'Espagne. Malheureusement le vainqueur ne valait pas mieux que le vaincu. Rodéric, à peine en possession du sceptre arraché aux mains de Vitiza, prit à tâche de dépasser encore les débauches et les cruautés de son misérable prédécesseur. Livré aux plus honteuses passions, sa brutalité n'épargnait ni l'âge ni le rang. Il enleva la fille du comte Julien, gouverneur de Ceuta, dernier point que la monarchie espagnole eût conservé sur la côte africaine dans l'*Hispania transfretana*, ainsi qu'on l'appelait alors. Julien au désespoir oublia ce qu'il devait à sa patrie, pour venger son honneur indignement outragé. Il offrit à Mousa, lieutenant en Afrique du calife Walid, de l'aider à faire la conquête de l'Espagne. Mousa en habile général comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de l'appui de Julien. Le traité fut conclu. Vingt-cinq mille Turcs, sous le commandement de Tarick, abordèrent le 28 avril 711 sur la côte d'Algésiras, s'emparèrent du mont Calpé, appelé depuis Gibraltar (*Gibel-Tarick* montagne de Tarick). Les Goths amollis par dix années de corruption officielle avaient désappris la guerre. D'ailleurs une partie était d'avance livrée à l'ennemi. La bataille se livra près de Xérès, le 17 juillet 711. Les Goths furent défaits ; leur roi Rodéric disparut dans la mêlée. A cette nouvelle, Mousa passa lui-même le détroit, prit Tolède, Séville, Mérida. En quinze mois toute l'Espagne fut subjuguée, et s'inclina devant l'étendard du prophète. Le royaume des Visigoths disparaissait, après avoir duré près de trois siècles, depuis son établissement à Toulouse en 419. La capitale du nouveau califat musulman fut Cordoue. Les chrétiens restés fidèles se réfugièrent dans les montagnes des Asturies, sous la conduite de Pélage qu'ils élurent pour roi. Pélage établit à Oviédo le siége du nouvel empire qui devait lutter pendant sept siècles pour l'indépendance

et la religion nationales. Les Maures lui députèrent un de leurs généraux, nommé Aliaman. Le musulman se présenta, tenant de la main droite une épée, de l'autre une bourse pleine d'or. Pélage le reçut dans la fameuse grotte de Cavadonga dédiée par la foi des proscrits à la mère de Dieu. Aliaman avait pris pour interprète l'intrus de Tolède, Oppa, qui s'était empressé d'ajouter l'apostasie à ses autres crimes. « Vous savez, dit ce traître à Pélage, que l'Espagne tout entière est soumise aux Arabes. Qu'espérez-vous de quelques fugitifs enterrés dans le creux de cette montagne? — Nous espérons, répondit Pélage, que du creux de ces rochers sortira le salut d'une patrie que vous trahissez, le rétablissement de l'empire des Goths. Évêque déserteur, retournez aux infidèles en qui vous avez mis votre confiance, et dites-leur que nous ne craignons pas leur multitude. Le Tout-Puissant après avoir châtié des serviteurs rebelles signalera sa miséricorde sur des enfants soumis. » Ainsi le gant fut jeté entre la chrétienté et l'islamisme. L'héroïque poignée de soldats fidèles abritée sous le rocher de Cavadonga portait dans les plis de son drapeau l'avenir de la catholique Espagne.

Avénement du calife Soliman I. Charles-Martel maire du palais mérovingien.

31. Depuis Gibraltar jusqu'aux Pyrénées, la péninsule ibérique ouverte à la convoitise musulmane devint comme un immense déversoir où se précipitèrent des flots d'Arabes, de Maures, de Sarrasins. Les Juifs rappelés par Vitiza se firent les intermédiaires de cette invasion pacifique qui succéda à l'invasion conquérante. Ils désignaient aux immigrants les territoires encore occupés par des familles chrétiennes, les aidaient à s'en emparer, et à expulser les anciens maîtres. La population se trouva de la sorte entièrement renouvelée. Nul doute que la conquête de l'Espagne par les Maures n'ait retardé de plusieurs siècles la chute de Constantinople et de l'empire d'Orient. La trouée faite inopinément sur l'Europe par le détroit de Gibraltar offrit aux races musulmanes un débouché par lequel elles se précipitèrent. Les Pyrénées ne devaient pas longtemps être pour elles une barrière infranchissable. Lorsque le calife Walid mourut en 715, laissant le trône aux mains de Soliman I son frère et son successeur, il lui légua en même temps

la mission d'achever la conquête de l'Occident par celle des Gaules, de l'Italie et de la Germanie. Mais déjà Dieu tenait en réserve le marteau qui devait écraser, de ce côté des Pyrénées, les hordes musulmanes. Pépin d'Héristal venait de mourir (714) dans sa villa de Jupille (*Jopilium*), au territoire de Liège. Son fils Charles hérita du pouvoir et du titre de maire du palais. Il devait immortaliser l'un et l'autre en conquérant dans les plaines de Poitiers le surnom à jamais glorieux de Martel.

Mort du pape Constantin.

32. Constantin mourut lui-même à Rome (8 avril 715), après un pontificat de sept années. Il occupe le quatre-vingt-dixième rang dans le catalogue des papes. Sur ce nombre quarante avaient été élus parmi le peuple romain; les quarante-neuf autres appartenaient à toutes les nations, galiléens, toscans, athéniens, syriens, grecs, africains, dalmates, espagnols, sardes, corses, siciliens, napolitains. On ne saurait contester la haute impartialité de pareilles élections, où les préférences nationales disparaissaient devant l'unique considération des besoins et des intérêts spirituels de l'Église. Quel ne devait pas être le respect de l'univers pour un tel esprit de charité, de désintéressement et de justice? On ne pouvait accuser Rome de placer exclusivement sur la chaire de saint Pierre ses propres enfants. Cette conduite généreuse en présence de tant de passions rivales, de démembrements politiques, de révoltes et de schismes, contribua singulièrement à grandir la puissance du saint-siége. Des circonstances impérieuses ont fait modifier depuis le système des élections pontificales : c'est que souvent les mesures utiles pour établir ne le sont pas au même point pour conserver. Dans ces changements apportés à l'antique discipline, l'histoire impartiale ne voit qu'une nouvelle preuve de la sagesse divine qui préside aux destinées de l'Église. De toutes les lettres écrites aux diverses chrétientés du monde catholique par Constantin, durant un pontificat de sept années, il ne nous en est parvenu que deux, adressées à saint Brethwald archevêque de Cantorbéry [1]. Elles sont relatives à une apparition

[1] Constantin., *Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 335-338.

miraculeuse de la sainte Vierge qui donna lieu à la fondation de la célèbre abbaye bénédictine d'Evesham. Un pauvre berger nommé Eoves gardait ses troupeaux à Ethom, près de Worcester. La reine du ciel, tenant d'une main un livre, de l'autre une croix, apparut à l'humble pasteur. Elle était escortée de deux vierges aux vêtements blancs comme la neige. Marie voulait qu'une église et un monastère fussent érigés au lieu même de l'apparition. Evoes courut raconter sa vision à l'évêque de Worcester, saint Egwin, qui se rendit lui-même à l'endroit désigné. La divine Marie se laissa voir à l'évêque comme elle avait fait au pieux berger, et lui renouvela ses ordres [1]. Egwin fit deux fois à ce sujet le pèlerinage de Rome. Le pape Constantin après une sérieuse enquête confirma la réalité du prodige, qui eut d'ailleurs un immense retentissement en Angleterre où il détermina la conversion des rois Offa et Céonred. Constantin voulut que le monastère qui s'éleva bientôt à Evesham fût confié à l'ordre de saint Benoit, « trop peu connu jusqu'ici parmi vous, » dit-il dans une de ses lettres à saint Brethwald. Le berger Evoes fut le premier à prendre l'habit bénédictin dans le nouveau monastère. Saint Egwin renonçant aux honneurs de l'épiscopat en devint le premier abbé, et le pape Constantin accorda à l'abbaye d'Evesham les priviléges de l'immunité apostolique.

[1] Egwin, ep. Wigorniensium, *Charta*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 310. Saint Egwin est honoré le 11 janvier. Cf. *Britannia sacra*, tom. I, pag. 20.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE II (19 mai 715 - 11 février 731).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Promotion de saint Grégoire II. — 2. Révolution à Constantinople. Inondation à Rome. — 3. La bénédiction apostolique et la première victoire des Francs sur les Sarrasins. — 4. Attentats des exarques contre saint Grégoire II. — 5. Le patrice Eutychius. Ligue italienne pour la défense du pape. — 6. Luitprand. Sa défection et son repentir. — 7. L'empereur iconoclaste Léon l'Isaurien. Mort de saint Grégoire II. — 8. Importance de la notice de saint Grégoire II.

§ II. LUITPRAND ROI DES LOMBARDS.

9. Héroïsme de Luitprand. — 10. Luitprand et saint Grégoire II. — 11. Luitprand législateur. — 12. Translation des reliques de saint Augustin à Pavie. Luitprand et l'évêque de Rennes Moderamnus. — 13. Établissements religieux. Piété de Luitprand. — 14. Restauration du Mont-Cassin.

§ III. GUERRES CIVILES DANS LES GAULES.

15. Le roi neustrien Chilpéric II dit Daniel. — 16. Défaite de Chilpéric II à Amblef par Charles Martel. — 17. Savaricus évêque apostat d'Auxerre. — 18. Saint Rigobert de Reims. Seconde victoire des Austrasiens à Vincy. — 19. Exil de saint Rigobert. Saint Eucher d'Orléans. La commende militaire dans les églises des Gaules. Le roi austrasien Clotaire IV. — 20. Défaite du duc Eudes d'Aquitaine et de Chilpéric II à Soissons. — 21. Mort de Chilpéric II. — Avénement de Thierry IV dit *de Chelles*. — 22. Un diplôme royal de Thierry *de Chelles*. — 23. Bataille de Toulouse contre les Sarrasins. Mort de Zama. Victoire du duc d'Aquitaine.

§ IV. LES ICONOCLASTES EN ORIENT.

24. Avénement et chute de l'empereur Anastase II. — 25. Avénement et chute de l'empereur Théodose III. — 26. Léon III l'Isaurien. Siége de Constantinople par les Sarrasins. — 27. Education et caractère de Léon l'Isaurien. — 28. Explosion sous-marine dans l'Archipel. — 29. Les germes de l'hérésie iconoclaste. — 30. Edit de l'empereur contre les images. Résistance populaire. — 31. Inanité doctrinale de l'erreur iconoclaste. — 32. L'empereur prédicant. Exil de saint Germain de Constantinople. Persécution ouverte.

33. Lettre du pape saint Grégoire II à saint Germain. — 34. Lettre du pape à Léon l'Isaurien. — 35. Naissance et éducation de saint Jean Damascène. Le moine Cosmas. — 36. Les trois discours de saint Jean Damascène en faveur du culte des images. — 37. La main coupée.

§ V. SAINT BONIFACE APÔTRE DE LA GERMANIE.

38. Première entrevue du pape saint Grégoire II et de saint Boniface. — 39. Pouvoirs apostoliques conférés à saint Boniface. — 40. Saint Corbinien premier évêque de Frisingen. — 41. Saint Boniface et saint Willibrord. — 42. Correspondance de saint Boniface avec Daniel évêque de Winchester. — 43. Sacre de saint Boniface par Grégoire II. Serment de l'évêque élu. — 44. Sauvegarde accordée par Charles Martel à saint Boniface. Apostolat de l'évêque missionnaire. — 45. Appel aux prêtres et religieux de la Grande-Bretagne. — 46. La prédication de saint Boniface. — 47. Dernière lettre de Grégoire II à saint Boniface. Mort du pape.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Promotion de saint Grégoire II.

1. Un intervalle de quarante jours s'écoula entre la mort de Constantin et le sacre de saint Grégoire II, son successeur. Ce laps de temps relativement assez considérable fut vraisemblablement nécessité par les négociations du clergé romain avec l'exarchat de Ravenne. Les excellentes dispositions de l'empereur Anastase II, la profession d'orthodoxie qu'il avait récemment fait parvenir au saint-siége, commandaient plus particulièrement à son égard la déférence dont Rome ne s'est jamais départie vis-à-vis des souverains. « Grégoire II romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Marcel. Il siégea seize ans, huit mois, vingt jours, sous le règne des empereurs Anastase II, Théodore III, Léon III l'Isaurien et Constantin Copronyme [1]. Dès ses plus tendres années, *a parva*

[1] Constantin Copronyme fils de Léon l'Isaurien naquit en 719. Dès l'année suivante, le jour de Pâques 31 mars 720, il fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste. Cette particularité justifie la mention du *Liber Pontificalis* qui fait vivre saint Grégoire II sous le règne de Constantin Copronyme, tandis que ce prince ne monta réellement sur le trône qu'à la mort de Léon l'Isaurien en 741, dix ans après celle du pape Grégoire II. On sait que le surnom de Copronyme lui fut donné parce que, durant la cérémonie de son baptême conféré solennellement à Sainte-Sophie par le patriarche Germain de Constantinople, en présence du sénat, de la cour, de tous les grands officiers civils et militaires, l'enfant impérial souilla les fonts sacrés, imprimant une première flétrissure, involontaire et inconsciente alors, au nom chrétien qu'il

ætate, Grégoire avait été élevé au palais de Latran par le pape Sergius de sainte mémoire. Devenu sous-diacre et sacellaire, puis gardien de la bibliothèque pontificale, il fut promu à l'ordre du diaconat. Il accompagna le saint pape Constantin dans son voyage à Byzance. Là, il eut plusieurs conférences avec l'empereur Justinien II, qui l'interrogea sur certains articles. Les réponses de Grégoire furent d'une admirable netteté; elles résolurent toutes les objections [1]. Grégoire était d'une pureté de vie exemplaire, il possédait à fond la science des Écritures : sa parole était élégante et facile, son âme forte et généreuse. Défenseur intrépide des règles de l'Église, il opposait une résistance héroïque à toutes les entreprises contraires. Dès le début de son pontificat, il reprit le projet de Sisinnius, fit établir des fours à chaux et commença par la porte Saint-Laurent à restaurer les remparts de la ville [2]. Mais les événements ne tardèrent pas à interrompre encore une fois le travail. La basilique du bienheureux Paul apôtre s'étant écroulée, il fit venir de Calabre les charpentes nécessaires à la restauration, et refit à neuf l'autel ainsi que le *ciborium* qui avaient été ensevelis sous les décombres. Il répara l'église de Saint-Laurent-hors-les-Murs, menacée également d'une ruine prochaine; et réunissant par un aqueduc plusieurs sources voisines, il dota cette basilique d'une piscine où l'eau se renouvelle sans

allait recevoir et qu'il devait sciemment déshonorer plus tard (κόπρος *souillure*, ὄνομα *nom*).

[1] Nous avons précédemment cité ce passage de la notice de saint Grégoire II, en parlant du voyage de son prédécesseur Constantin à Byzance. Cf. pag. 529 de ce présent volume. Le *Liber Pontificalis*, en rappelant à ce sujet la pureté de vie exemplaire qui distinguait l'archidiacre Grégoire (*erat enim vir castus*), semble l'opposer par contraste aux dissolutions du clergé byzantin, révolté contre la loi du célibat ecclésiastique.

[2] Durant son pontificat qui ne dura que vingt jours, Sisinnius avait déjà pris une initiative de ce genre : *Qui et calcarias pro restauratione murorum jussit decoquere*. Cf. chap. précédent, pag. 521. Les papes agissaient dès lors à Rome en défenseurs de fait, sinon en souverains de droit. Les attaques incessantes dont la ville était menacée soit par les invasions lombardes, soit par les attentats des empereurs byzantins, nécessitaient ces mesures préservatrices.

cesse. Les travaux qu'il exécuta dans les divers édifices de Rome sont en trop grand nombre pour les énumérer tous. Grégoire fut vraiment l'apôtre des Germains. Il les fit évangéliser par l'évêque Boniface (Winfrid) ; ces peuples assis dans les ténèbres, à l'ombre de la mort, virent briller la doctrine de lumière et se convertirent au Christ. Le monastère attenant à la basilique de Saint-Paul était depuis longtemps désert. Grégoire y installa de nouveau une congrégation de religieux, pour chanter nuit et jour les louanges du Seigneur. Il confia également à des moines l'administration du *Gerontocomium* (hospice de vieillards) situé derrière l'abside de Sainte-Marie-*ad-Præsepe* (Sainte-Marie-Majeure). Dans le monastère du bienheureux apôtre André, la chapelle de Sainte-Barbe [1] avait été abandonnée, de telle sorte qu'il n'y restait plus un seul religieux. Grégoire y appela de nouveaux moines et rétablit la psalmodie sainte. »

Révolution à Constantinople. Inondation à Rome.

2. « A cette époque Luitprand, roi des Lombards, sans respect pour la donation authentique faite par son prédécesseur Aribert, reprit possession du domaine appartenant au saint-siége dans les Alpes Cottiennes. Sur les réclamations et les menaces du pontife, il le rendit bientôt. On était dans l'indiction XIVe (716) ; un signe effrayant se produisit au ciel, la lune parut tout ensanglantée depuis la fin du jour jusqu'au milieu de la nuit. Vers ce temps, le duc des *Bajoarii* (Bavarois) Theudo, le premier de cette nation, vint, à la suite d'un vœu, accomplir son pèlerinage au tombeau du bienheureux Pierre apôtre. En Orient, l'empereur Anastase II avait équipé une flotte destinée à transporter une puissante armée à Alexandrie, pour combattre les Agaréniens (Sarrasins) maudits de Dieu. Mais durant la traversée, les soldats se révoltèrent, proclamèrent empereur un de leurs chefs nommé Théodose, lequel

[1] La chapelle de Sainte-Barbe existe encore près de l'église de Saint-Grégoire au mont Cœlius. On y conserve, sous le vocable de *Triclinium pauperum*, la table de marbre où Grégoire le Grand servait chaque jour le repas de douze pauvres. Cf. tom. XV de cette *Histoire*, p. 175. D'après la tradition bénédictine, saint Grégoire II avant son avénement au pontificat aurait été moine de cet ordre. Le zèle qu'il déploya pour la restauration et l'accroissement des monastères justifie cette conjecture.

d'ailleurs était orthodoxe. Les vaisseaux reprirent la route de Constantinople, et le nouvel empereur fut couronné. Anastase s'était retiré, avec un certain nombre de citoyens et de soldats fidèles, dans la place forte de Nicée. La flotte et l'armée de Théodose vinrent l'y attaquer et lui tuèrent près de sept mille hommes. Après ce désastre, Anastase fut contraint de capituler. Il eut la vie sauve, à condition d'entrer dans la cléricature et de se faire ordonner prêtre (716). Rome eut alors à souffrir d'une effroyable inondation. Le Tibre débordé se répandit dans les campagnes; ses eaux grossies par des pluies extraordinaires firent irruption par la porte Flaminia, couvrirent la ville entière jusqu'au delà de la basilique de Saint-Marc, à tel point que dans la *via Lata* elles atteignirent une fois et demie la hauteur d'un homme (*ad unam et semis staturam*). Depuis la porte Saint-Pierre jusqu'au pont Milvius (*Ponte-Molle*) on n'apercevait qu'une immense nappe d'eau, couvrant les ruines des maisons, les campagnes dévastées, les moissons englouties, les arbres déracinés. Au printemps suivant, il fut impossible de faire les semailles. La désolation était au comble: Rome entière demeura sept jours couverte par les eaux. Le seigneur pape ordonna des litanies quotidiennes. Enfin le huitième jour Dieu eut pitié de son peuple ; les eaux diminuèrent et peu à peu le fleuve rentra dans son lit (717). »

La bénédiction apostolique et la première victoire des Francs sur les Sarrasins.

3. « Cependant les Lombards en pleine paix firent une entreprise frauduleuse contre la citadelle de Cumes (*castrum Cumanum* [1]), et s'en emparèrent. Le très-saint pontife multiplia vainement près d'eux les instances et les prières pour les faire retirer. Dans une lettre énergique, il les menaça de la colère divine : les Lombards ne l'écoutèrent pas davantage. Enfin il alla jusqu'à leur offrir des

[1] La forteresse de Cumes appartenait alors au duché de Naples, lequel relevait de la domination des empereurs grecs. Cf. Muratori, *Annal. Ital. ad ann.* Le duc de Bénévent qui s'en empara était Romuald II. Saint Grégoire intervint près de Romuald, pour obtenir une restitution volontaire qui ne lui fut point accordée. La papauté continuait donc son rôle de médiatrice entre tous les pouvoirs qui se disputaient l'Italie. Elle demeurait fidèlement attachée à tous les droits légitimes, même quand ils tombaient aux mains des plus ardents persécuteurs de l'Église.

sommes considérables pour leur racheter la forteresse : tout fut inutile. Ce peuple orgueilleux et endurci résista à tous les avertissements ; Grégoire plongé dans sa douleur n'avait plus d'espérance que dans le secours de Dieu. Sa confiance ne fut point trompée. Le duc de Naples avec lequel le pontife entretenait une correspondance suivie, prit des mesures énergiques : à la tête d'une troupe dévouée, il réussit à pénétrer durant la nuit, avec le sous-diacre et recteur Théotime, jusqu'au cœur de la place. Trois cents Lombards avec leur *castaldio* (capitaine) furent passés au fil de l'épée. Les autres au nombre de plus de cinq cents furent emmenés captifs à Naples, et la forteresse fut ainsi reprise. Le très-saint pape fit néanmoins compter aux Lombards soixante-dix livres d'or, somme qu'il leur avait promise auparavant, afin d'assurer pour l'avenir la tranquillité du pays. Vers ce temps, il répara la charpente et la toiture de l'église Sainte-Croix-en-Jérusalem [1], érigea dans l'intérieur un ambon de marbre, et enrichit cette basilique d'ornements sacrés et de vases précieux. — Il y avait dix ans déjà que l'infâme race des Agaréniens occupait la province d'Espagne, lorsque ses innombrables bataillons franchirent les Pyrénées, envahirent la Gaule méridionale et s'avancèrent jusqu'aux bords du Rhône pour entrer au pays de France (*ad Francias occupandum* [2]). Or, le duc Eudes commandait alors en Aquitaine. Tous les Francs à son appel vinrent l'aider à combattre les nuées de Sarrasins, qui perdirent dans une seule bataille trois cent soixante quinze mille hommes. Tel est le chiffre indiqué par le duc lui-même, dans la lettre qu'il adressa au pape à ce sujet. Du côté des Francs, il n'y eut que quinze cents morts. Eudes ajoutait une particularité très-intéressante. L'année précédente, le saint pontife lui avait envoyé, comme gage de bénédiction, trois éponges qui avaient servi aux

[1] L'église Sainte-Croix-en-Jérusalem, l'une des basiliques érigées à Rome par Constantin le Grand, occupe l'emplacement du palais de Sessorius habité jadis par Héliogabale et par son successeur Alexandre-Sévère.

[2] C'est la première fois que nous trouvons dans un monument ecclésiastique ce nom de la France, la fille aînée de l'Église, si chère au cœur des souverains pontifes. Jusqu'ici l'ancien nom de *Gallia* avait seul été en usage.

ablutions sacrées sur l'autel de Saint-Pierre [1]. Or, la veille du grand combat, le duc d'Aquitaine fit découper ces reliques en un nombre infini de parcelles qui furent distribuées aux soldats francs. Pas un de ceux qui s'en munirent ne reçut la moindre blessure [2] (721). Vers cette époque, dans quelques localités de la Campanie, on vit tomber du ciel, comme une pluie noire, des

[1] Voici la note de Baldini, l'un des commentateurs du *Liber Pontificalis*, relativement aux éponges envoyées par saint Grégoire II au duc Eudes d'Aquitaine : « *Antiquissimus ritus est basilicæ Vaticanæ, quem eadem basilica adhuc retinet et custodit, in die Cœnæ Domini majus altare vino abluere, aspergillis verrere, ac demum spongiis primum, dein mappulis diligenter abstergere. Hujus ritus meminere veteres Rituum collectores*, Isidorus Hispalensis, *lib. I, De ecclesiasticis officiis;* Alcuinus, *lib. de Divinis officiis*; Amalarius, *lib. de Eccl. offic.*; Rabanus Maurus, *lib. II de Clericorum institutione. Hoc majus altare basilicæ Vaticanæ imminet confessioni sancti Petri, seu inferiori sacello in quo sanctorum Petri et Pauli sacra pignora coluntur. Super illud, prœter summum pontificem nemini sacrum facere fas est, nisi ei cui summus pontifex facultatem dederit*; *prævia tamen speciali bulla quœ prope idem altare affigenda est, ut præscribit Ordo romanus.* » (*In Lib. Pontifical. not.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1018.) Les trois éponges envoyées au duc d'Aquitaine étaient donc celles qui avaient servi pour l'ablution de l'autel de Saint-Pierre, à la cérémonie du jeudi-saint. Les détails donnés par Baldini nous paraissent concluants; ils expliquent le texte très-laconique, et par là même fort obscur, du *Liber Pontificalis*, dont voici les paroles : « *Adjiciens quod anno præmisso in benedictionem a prædicto viro eis directis tribus spongiis, quibus ad usum mensæ pontificis apponuntur, in hora qua bellum committebatur, idem Eudo Aquitaniæ princeps populo suo per modicas partes tribuens ad sumendum eis, nec unus vulneratus est nec mortuus ex his qui participati sunt.* » (*Lib. Pontific.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 878.) Entendu dans la rigueur du terme, le mot liturgique *sumendum* pourrait s'interpréter en ce sens que les menues parcelles de ces reliques furent prises et absorbées en communion par les soldats du duc d'Aquitaine. En l'absence de renseignements plus précis, il nous est impossible de vérifier ce détail.

[2] Les modernes compilateurs de l'histoire de France n'ont garde de rappeler cet incident. Cependant le judicieux Fleury l'a enregistré au liv. XLII, nº 13, de son *Histoire ecclésiastique*. Ajoutons que le fait est constaté par d'autres témoignages que celui du *Liber Pontificalis*. Bien que ce monument s'appuie dans son récit sur la lettre officielle du duc d'Aquitaine à saint Grégoire II, lettre qui existait dans les archives du saint-siége et que l'auteur de la notice avait certainement en main puisqu'il en donne une analyse complète, nous désespérerions de faire prendre au sérieux par les écrivains rationalistes un fait surnaturel qui n'aurait d'autre garantie que l'autorité du *Liber Pontificalis*. Mais nos anciens chroniqueurs ont également

grains de blé, d'orge et autres plantes à demi-brûlés [1]. Le pontife rendit obligatoire pendant le carême le jeûne de chaque cinquième férie, lequel ne se pratiquait pas auparavant, et il composa une messe propre pour ces jours [2]. Il restaura l'oratoire dédié au bienheureux Pierre dans le palais patriarcal de Latran, le décora de marbres et de métaux précieux, et fit exécuter en argent, du

raconté le prodige. Voici entre autres le témoignage de Flodoard, dans son poème *de Christi triumphis* :

Externos etiam benedictio lata triumphos
Concelebrat papæ, victores spongia Francos
Dum reddens Agarenorum tutatur ab armis,
Participes ferri neque læsos vulnere tantum,
Prostratis tali vacuis pro tegmine paucis.

(Flodoard., *De Christ. triumph.*, lib. XI, cap. V; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 795.)

[1] Nous aurons l'occasion de raconter plus en détail les bouleversements géologiques et les éruptions de feux sous-marins qui donnèrent lieu à ce phénomène, dont les historiens profanes fixent la date en l'année 726.

[2] *Hic quadragesimali tempore, ut in quinta feria jejunium atque missarum celebritas fieret in ecclesiis, quod non agebatur, instituit.* Pour comprendre ces paroles du *Liber Pontificalis* il convient de les rapprocher de quelques autres textes qui les élucident et en déterminent le véritable sens. La notice consacrée au pape saint Melchiade (310-314) s'exprimait en ces termes : « Par une constitution apostolique, Melchiade défendit à tous les fidèles de jeûner le jeudi et le dimanche, parce que les manichéens, véritables idolâtres, qui infestaient alors la ville de Rome avaient choisi ces deux jours pour leurs jeûnes solennels. » (Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 606.) En vertu de cette ordonnance, le jeûne même quadragésimal n'avait pas lieu à Rome le jour de la v[e] férie, c'est-à-dire le jeudi. Par la même raison, saint Grégoire le Grand dans son Sacramentaire n'avait inséré aucune messe propre pour les jeudis de carême. En rétablissant ce jeûne, qui n'avait plus d'inconvénient après la disparition des manichéens, Grégoire II se préoccupa de composer des messes et des offices propres pour chacune des v[es] féries de carême. C'est ce que nous apprend Walafrid Strabon en ces termes : *Quia Melchiades* XXXIII *ordine Romæ præsulatum agens, statuit ut nulla ratione Dominica aut quinta feria jejunium quis fidelium ageret, pagani enim his diebus quasi jejunia frequentabant ; ideo beatus Gregorius I in dispositione officiorum anni infra quadragesimam, quintam feriam vacantem dimisit, ut quia festiva erat veluti Dominica, etiam officio diei Dominicæ celebris haberetur. Quæ quinta feria, quoniam postmodum cæpit ut cæteræ jejuniis applicari, Gregorius II statuit eam missis et orationibus esse solemnem ; et undecumque colligens, ejusdem diei augmentavit officia.* (Walafr. Strab., *De rebus ecclesiasticis*, cap. XX ; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 942).

poids total de cent quatre-vingt livres, les statues des douze apôtres. En ce même temps, les Agaréniens dont le nom devrait être proscrit de toute langue [1] investirent Constantinople et la tinrent assiégée pendant deux ans. Dieu lui-même les combattit. La plupart de leurs soldats périrent par le glaive ou la famine et, sous le prince Léon III l'Isaurien, ils se retirèrent honteusement. Mais la peste les remplaça : elle fit, dit-on, à Byzance et dans les alentours, trois cent mille victimes. En ce temps, la mère du pape Grégoire mourut. Elle s'appelait Honesta, et justifiait ce nom par ses vertus. Le pontife convertit sa maison paternelle en un monastère, qu'il dédia sous l'invocation de la glorieuse martyre sainte Agathe. Il y éleva une église et des cloîtres, il pourvut ce nouvel établissement de fonds de terre ou de propriétés urbaines, de manière à subvenir à tous les besoins des religieux. Le *ciborium* d'argent qu'il plaça dans l'église de Sainte-Agathe pesait sept cent vingt livres. »

Attentats des exarques contre saint Grégoire II.

4. « Cependant on apprit que le roi Luitprand à la tête de tous les guerriers lombards, après avoir taillé en pièces l'armée de l'exarque à Narnia, venait de prendre le faubourg de Classe [2] aux portes de Ravenne. Il s'était retiré ensuite avec des milliers de captifs et un immense butin. En même temps, à Rome, le duc Basile, le chartulaire Jordanès et le sous-diacre Jean surnommé Lyrio formèrent un complot dans le but d'assassiner le pontife. Le spathaire impérial Marinus, naguère arrivé de Constantinople pour prendre le gouvernement ducal, entra par ordre de son maître dans la conjuration. Mais frappé par le jugement de Dieu d'une paralysie soudaine, Marinus quitta Rome sans avoir eu le temps de consommer son attentat. Les Romains indignés mirent à mort Jordanès et Jean Lyrio. Le duc Basile n'échappa au châtiment qu'en s'enfermant

[1] *Nec dicendis Agarenis.* Nous avons déjà plusieurs fois signalé cette formule de malédiction dans les précédentes notices du *Liber Pontificalis.*

[2] *Classes captas.* Cette expression du *Liber Pontificalis* ne désigne pas une flotte mais, ainsi que nous le traduisons, le faubourg de Classe aux portes de Ravenne. Muratori a rectifié la faute où sont involontairement tombés un grand nombre d'historiens, en prenant un nom propre de lieu pour un substantif commun. Cf. Muratori, *Annal. Ital.,* ad ann. 728.

dans un monastère, où il finit ses jours. L'exarque Paul, pour se conformer aux desseins de l'empereur, persévérait dans le projet de tuer le pontife. Il fit saisir dans la province de Ravenne le revenu des patrimoines appartenant au saint-siége, il spoliait les églises suburbaines et se promettait d'en faire autant à Rome, où il se vantait d'installer bientôt un pape intrus. Un nouveau spathaire, envoyé de Constantinople avec les mêmes instructions, devait succéder à Marinus. L'exarque mit à sa disposition une troupe recrutée de tous les scélérats qu'il put soudoyer pour cette expédition sacrilége. Mais les Romains, les Lombards, le duc de Spolète, toutes les provinces d'Italie se levèrent en masse, résolus à défendre le pontife. Ils repoussèrent sur le pont Salarius l'armée des envahisseurs. Les autres ducs Lombards, qui gardaient les frontières du territoire romain, firent échouer tous les projets d'invasion. Le vrai motif de tant d'attaques dirigées contre la personne du pontife se révéla bientôt. L'empereur Léon III l'Isaurien avait par un édit solennel ordonné de détruire dans tout l'empire les images des saints, des martyrs, des anges. Il les considérait comme autant de signes idolâtriques, maudits de Dieu et proscrits par la loi de Moïse. Le décret fut transmis à Rome avec une lettre impériale dans laquelle Léon signifiait au pape que, s'il refusait d'entrer dans cette voie, il serait déposé du pontificat. L'homme de Dieu n'hésita pas un seul instant. En face de l'impiété du prince, il résolut de combattre jusqu'à la mort. Repoussant donc la nouvelle hérésie, il écrivit à tous les chrétiens de l'univers, les exhortant à se tenir sur leurs gardes et à défendre la foi menacée. Les habitants de la Pentapole et de la Vénétie déclarèrent qu'ils n'obéiraient point aux ordonnances de l'empereur, et qu'ils sauraient prévenir ou réprimer tous les attentats contre le pontife. D'un commun accord l'exarque Paul, soumis à l'anathème ainsi que son maître, fut tenu à l'écart; des chefs indigènes furent nommés dans chaque province italienne, et tous veillaient à protéger l'indépendance du pape. L'indignation contre l'empereur alla si loin que l'Italie était prête à proclamer sa déchéance, et à lui donner un successeur. Une armée se dirigeait dans ce but vers Constantinople. Mais Grégoire

s'opposa à la réalisation de ce projet, conservant toujours l'espoir que Léon l'Isaurien reviendrait à résipiscence. Dans le mouvement général qui groupait toutes les forces italiennes autour du pape, il ne se produisit qu'une seule défection. Le duc de Naples, Exhilaratus, et son fils Adrien, cédant à une influence diabolique, *deceptus diabolica instigatione cum filio suo Adriano*, se mirent à la tête de leurs soldats, envahirent la Campanie, forçant les peuples à se soumettre aux édits impériaux, proclamant la déchéance du pontife dont ils avaient juré la perte. Les Romains firent prompte justice des deux rebelles et les mirent à mort. Le duc Pierre, convaincu d'entretenir avec Léon l'Isaurien une correspondance hostile au pape, fut chassé de Rome. »

Le patrice Eutychius. Ligue italienne pour la défense du pape.

5. « La province de Ravenne se divisa en deux factions ennemies, l'une soutenant la tyrannie sacrilége de l'empereur, l'autre défendant la foi orthodoxe et les droits du pontife. Elles en vinrent aux mains, et l'exarque Paul fut mis à mort. Cependant les Lombards profitant de la discorde s'emparèrent des places fortes de l'Émilie. Le castrum Feronianum (Fregnano), Mons-Bellius (*Monte-Veglio* ou *Monte-Vio*, près de Bologne), Verablum avec ses deux petites forteresses de Buxum et de Persiceta (près de Modène), la Pentapole et la cité d'Auxima (*Osimo*) reconnurent la domination de Luitprand. Quelques mois après, Léon l'Isaurien fit partir pour Naples l'ancien exarque Eutychius, dans l'espoir qu'il réussirait mieux que les spathaires et autres patrices précédemment chargés d'assassiner le pape. Le Seigneur déjoua encore cette criminelle tentative. Eutychius commença par dévaster les églises napolitaines ; les maisons particulières n'étaient point à l'abri de ses violences. Sous prétexte de rechercher les saintes images pour les détruire, les soldats grecs se livraient à un pillage universel. Eutychius expédia à Rome un affidé, porteur d'une liste de proscription sur laquelle figurait en première ligne le nom du saint pontife. Grégoire devait être égorgé avec les principaux citoyens. L'agent d'Eutychius fut arrêté aux portes de la ville. L'indignation des Romains était telle qu'ils voulaient se porter sur Naples pour y tuer le patrice. Grégoire eut la plus grande peine à les retenir ; il

dut employer en cette circonstance toute son autorité pontificale pour protéger la vie d'un homme qui attentait ainsi à la sienne. Les Romains finirent par céder aux instances du pape, mais tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand (*parvi cum magnis*) s'engagèrent par un serment solennel à mourir plutôt que de laisser outrager le père des églises, le pontife et le défenseur des chrétiens. Ils vouèrent à l'anathème le nom d'Eutychius. Celui-ci négociait alors avec le roi et les ducs lombards, pour les détacher de l'alliance du pape. Dans ce but, le patrice prodiguait l'or et les promesses. Luitprand répondit à ses avances par une lettre pleine d'indignation et de mépris. « Les Romains et les Lombards, disait-il, sont deux peuples frères : la chaîne de la foi qui les unit est indissoluble. Les uns et les autres sauront glorieusement affronter la mort, et défendre un pontife qui lutte héroïquement pour la cause de la foi véritable, pour le salut des chrétiens. » Quand le très-saint père et pape Grégoire eut connaissance de ces nobles paroles, il redoubla les aumônes qu'il versait déjà si largement (*largissima manu*) dans le sein des pauvres, il multiplia les oraisons et les jeûnes, et dans des litanies solennelles chaque jour il implorait la miséricorde du Seigneur. Il demeurait ferme dans l'espérance, étonnant les hommes par son grand cœur. Il rendait grâces au peuple romain des preuves de dévouement qu'il en recevait sans cesse ; il l'exhortait, dans des allocutions pleines de charme, à mériter de plus en plus par ses bonnes œuvres la bénédiction du Seigneur, à persévérer dans la foi. Surtout il lui recommandait avec instance la fidélité à l'empire romain, malgré la persécution actuellement suscitée par l'empereur. Ses paroles attendrissaient tous les cœurs et consolaient de toutes les afflictions. »

Luitprand. Sa défection et son repentir.

6. « On était alors dans l'indiction XIe (728). Les Lombards s'emparèrent par ruse du *castellum* de Sutri, et le détinrent durant cent quarante jours. Luitprand cédant enfin aux réclamations et aux prières du pontife consentit à rendre cette cité, qui depuis longtemps faisait partie du domaine des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Il renouvela et confirma en ce qui le concernait la donation antérieurement faite au saint-siége. Au mois de janvier de l'indiction XIIe

(729), une comète parut à l'ouest ; ses rayons occupaient la moitié du firmament et se dirigeaient du côté du nord. A cette époque, Luitprand se détacha de l'alliance du pontife ; il conclut un traité avec le patrice Eutychius. D'après leurs conventions, le roi devait réunir à sa couronne les duchés de Bénévent et de Spolète, pendant que l'exarque s'emparerait de Rome et consommerait enfin sur le pape le sacrilége attentat depuis si longtemps médité par l'empereur. Luitprand entra sans coup férir à Spolète, reçut le serment de fidélité des chefs militaires, prit des ôtages parmi les principaux citoyens, et continuant sa marche dans la direction de Rome, vint faire halte à l'ancien camp dit de Néron [1]. Le pape Grégoire sortant de la ville vint se présenter au fier monarque. Son langage fut si touchant et si pieux que Luitprand se prosterna aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, jurant de renoncer à ses perfides projets. Il entra à Rome avec le pontife, vint s'agenouiller à la confession de saint Pierre, où il déposa son manteau royal, ses brassards (*armilauriam*), son baudrier, sa dague (*spatham* [2]), son épée, sa couronne d'or massif et une croix d'argent qu'il portait sur la poitrine. Ses oraisons et offrandes terminées, il conjura le pontife de vouloir bien pardonner à l'exarque Eutychius. Grégoire y consentit ; l'excommunication dont le patrice avait été frappé fut levée, la paix conclue, et Eutychius entra pacifiquement à Rome. Après quoi, Luitprand reprit la route de Pavie. Sur ces entrefaites et pendant le séjour d'Eutychius à Rome, on apprit que dans la province de Toscane un aventurier appelé Tibère, et surnommé Petasius venait de se faire proclamer empereur. Les cités de Maturano (aujourd'hui Barberano), de Luni, de Bléra lui prêtèrent serment de fidélité. Cette nouvelle consterna l'exarque, mais le très-saint pape lui rendit courage. Il mit sous ses ordres la petite armée romaine qui partit pour Maturano, surprit Petasius et le mit à mort. La tête du pseudo-césar fut envoyée à Léon l'Isaurien à Constantinople. »

[1] A deux milles de Rome.

[2] Les *spathaires* des empereurs byzantins devaient leur nom à cette arme spécialement usitée pour les gardes du corps, chargés de veiller de plus près à la défense du prince.

L'empereur iconoclaste Léon l'Isaurien. Mort de saint Grégoire II.

7. « Un pareil trait de dévouement de la part du pontife ne désarma point l'empereur; sa colère augmentait chaque jour : les violences impies du prince n'avaient plus de bornes. Il força sous peine de mort les habitants de Constantinople à apporter sur la grande place toutes les statues, tableaux et images du Sauveur, de sa bienheureuse mère, des saints et des saintes. Là, on les jetait dans les flammes d'un immense bûcher. Toutes les églises furent dépouillées des mosaïques, peintures, bas-reliefs qui les décoraient. Il y eut parmi le peuple des chrétiens qui osèrent résister : les uns eurent la tête tranchée, aux autres on coupait un bras ou une jambe. Germain, le vénérable pontife de Constantinople, ayant refusé d'obéir à l'édit impérial, fut chassé de son siége et remplacé par le prêtre Anastase, complice de Léon l'Isaurien. Cet intrus eut l'audace d'adresser une lettre synodique au pape, mais Grégoire lui refusa les titres accoutumés de frère et de collègue; dans un rescrit commonitoire il lui manda que, s'il n'abjurait l'hérésie, il encourrait l'excommunication. Une lettre dans le même sens fut adressée à l'empereur. Ce fut le dernier acte du saint pape. Il légua une somme de deux mille cent soixante *solidi* à partager entre le clergé, les monastères, les diaconies et les *mansionarii*. Un autre legs de mille *solidi* était affecté au luminaire (*ad luminaria*) du bienheureux Pierre apôtre. Grégoire fit cinq ordinations, quatre au mois de septembre, une au mois de juin. Il imposa les mains à trente-cinq prêtres, quatre diacres, et cent cinquante évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli à Saint-Pierre, le III des ides de février indiction XIVe (11 février 731 [1]). »

Importance de la notice de saint Grégoire II.

8. Nous n'avons voulu couper cette intéressante notice par aucune parenthèse, afin de laisser le lecteur jouir pleinement d'un récit où les détails les plus intimes, les impressions quotidiennes, les angoisses du moment, les difficultés, les périls apparaissent avec une vérité émouvante. Le contre-coup des événements les plus lointains se faisait dès lors sentir à Rome. Un césar en démence s'avisa sur les rives du Bosphore d'inventer la stupide hérésie des iconoclastes ; c'était le pape qui en souffrait le premier.

[1] *Liber Pontificalis, Notit.* XCI; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 974-984.

La Gaule envahie par les flots débordés du mahométisme posait une première digue à ce torrent dévastateur; c'était le pape qui avait béni les armes victorieuses des Francs, et il en recevait leurs actions de grâces officielles. L'évangile et la civilisation pénétraient dans les forêts profondes de la Germanie ; c'était le pape qui dirigeait les vaillantes légions des missionnaires et sacrait les évêques de ces missions si longtemps ensanglantées. Grégoire recevait à Rome les prémices de la Germanie chrétienne : le duc des *Bajoarii* renonçant au culte farouche d'Odin et de Teutatès venait incliner son front sur le tombeau du prince des apôtres. Rome fut donc très-réellement, au berceau de nos sociétés modernes, la grande éducatrice de l'Europe. De nos jours on affecte de l'oublier, ou plutôt des fils rebelles dont ce souvenir blesse l'orgueil prennent à tâche d'insulter leur mère en proportion des bienfaits qu'ils ont reçus d'elle. Mais leurs efforts parricides n'ont d'autre résultat que de ramener sur les sociétés européennes la barbarie dont l'église de Rome les tira une première fois, en les levant des fonts du baptême. La barbarie civilisée plus horrible et plus atroce que celle du sauvage frappe aujourd'hui à la porte : elle ébranle jusqu'aux fondements le vieux monde qui a renié son baptême. Contre cette invasion dont les siècles passés n'eurent jamais le spectacle, Rome seule a des armes efficaces. C'est sans doute pour cela que, dans un aveuglement qui n'est pas le signe le moins caractéristique de nos décadences, toutes les puissances de ce monde conspirent pour renverser le seul pouvoir capable de sauver le monde. Luitprand le roi lombard, Eutychius l'exarque, Marinus le spathaire formaient au VIIIe siècle de pareilles conjurations. Menacé par tant de poignards, le vicaire de Jésus-Christ « demeurait ferme dans l'espérance, il étonnait les hommes par son grand cœur, *spè ita manebat semper fultus plus quam hominum.* » La prière, le jeûne, l'aumône étaient ses armes. Il y joignait la parole, parole d'apôtre, de pasteur et de père, avec laquelle il attendrissait les âmes, sanctifiait les peuples, déjouait tous les complots, rompait toutes les ligues. On lui prenait les cités jadis données au saint-siége par Constantin le Grand : mais bientôt les spoliateurs étaient contraints

de s'agenouiller devant la majesté de leur victime. Il se présentait seul dans les camps ennemis. La majesté de saint Pierre désarmait la fierté du roi des Lombards ; elle triomphait de la perfidie des exarques byzantins. Ces luttes de l'Église dans le passé se sont renouvelées vingt fois ; elles se reproduisent encore. Toujours les portes de l'enfer se sont insurgées contre le Seigneur et contre son Christ, mais elles ne prévaudront jamais. Léon l'Isaurien ne recueillit de sa persécution que la honte immédiate d'un échec, et peu après la perte définitive de ses dernières provinces en Italie. Aux menaces de mort dirigées contre sa personne, Grégoire II opposait une longanimité que la politique humaine taxerait sans doute de faiblesse. « Il recommandait instamment la fidélité à l'empire : *ne desisterent ab amore vel fide Romani imperii admonebat.* » Il en donnait lui-même l'exemple et réprimait les tentatives des usurpateurs. Même à ce prix, il ne réussit point à désarmer la haine de César. De ces deux politiques, celle de Rome et celle de Byzance, celle du pape Grégoire et celle de Léon III, si opposées dans leur but, si différentes dans le choix des moyens, si disproportionnées comme force apparente, laquelle en dernière analyse obtint le triomphe ? Nous le savons aujourd'hui. La persécution de Léon l'Isaurien contre saint Grégoire II fut le point de départ de la constitution du pouvoir temporel des papes. Le jour où s'adressant à tous les catholiques de l'univers, renouvelant dans la Rome chrétienne la formule de la vieille Rome, *caveant consules*, le pontife jetait le cri d'alarme de la foi menacée et mandait que « partout les chrétiens eussent à se garder contre la doctrine impie de César, *scribens ubique cavere se christianos eo quod orta fuisset impietas talis*, » ce jour là sur tous les points du monde des milliers de fidèles érigèrent dans leur cœur le trône souverain que Charlemagne offrira bientôt aux vicaires de Jésus-Christ. Le pontificat de saint Grégoire II, sous ce rapport, est un des plus intéressants de l'histoire ecclésiastique. La notice qu'on vient de lire en offre un excellent résumé, dont nous essaierons de mettre chaque trait en pleine lumière par un récit plus détaillé des événements.

§ II. Luitprand roi des Lombards.

Héroïsme de Luitprand.

9. Le nom de Luitprand qui occupe une si grande place dans la notice du *Liber Pontificalis* est un des plus célèbres de la monarchie lombarde et de l'histoire du VIIIe siècle. Contemporain et allié de Charles Martel, presque son rival de gloire, Luitprand eut toutes les qualités d'un héros, bravoure personnelle, science de la guerre, génie administratif, politique, législateur. Il sut être un roi accompli, tout en demeurant un chrétien fidèle. Ce prince monté sur le trône en 712 était fils du sage Ansprand, que les suffrages unanimes des Lombards appelèrent au pouvoir suprême, à la suite d'une révolution sanglante qui avait suivi la mort d'Aribert II. Après trois mois seulement d'un règne réparateur, Ansprand fut atteint d'une maladie mortelle. Les Lombards consternés, pour lui donner une dernière marque d'attachement, procédèrent à l'élection solennelle de Luitprand son fils : l'heureux père, avant d'expirer put recevoir ce témoignage de la reconnaissance et de l'amour de son peuple. Ouvert sous de tels auspices, le règne de Luitprand ne les démentit pas, il fut l'époque la plus brillante de la monarchie lombarde. Toutefois les conjurations et les périls ne tardèrent pas à entourer le jeune prince. Il ne pouvait en être autrement dans un système politique où les ducs, indépendants chacun sur son domaine, n'étaient rattachés au pouvoir royal que par le lien fort élastique d'une vassalité plus nominale que réelle. « Luitprand était à peine consolidé sur le trône, dit Paul Diacre, lorsque son parent, Rotharit, forma le projet de l'assassiner. Le complot devait être mis à exécution durant un grand repas que le jeune roi avait accepté chez son hypocrite cousin. Informé à temps, Luitprand manda Rotharit. Le traître avait déjà placé sous son manteau de fête le poignard avec lequel il devait tuer le roi. Sans prendre la peine de changer de costume, Rotharit courut au palais. Luitprand le reçut à bras ouverts, et d'un geste amical, écartant la chlamyde du traître, mit à découvert la cuirasse et la *spatha* qu'elle dissimulait. Rotharit fit un bond en arrière, saisit son arme et s'élançant allait frapper le roi, quand il fut arrêté par l'un des officiers, Subo. Du

bras gauche Subo retint le meurtrier par le milieu du corps, et de la main droite lui enfonça un poignard dans le crâne. — A quelque temps de là, deux écuyers (*armigeri*) reprirent le projet d'assassiner Luitprand ; le roi en fut encore averti, et ne s'en émut pas davantage. Dans une partie de chasse il s'engagea seul, escorté par les deux misérables, au plus profond de la forêt. Tout à coup tirant son épée du fourreau, il arrêta son cheval. « Vous avez résolu de me tuer, dit-il à ses deux compagnons : le moment est favorable. Essayez. » Lâches comme le sont tous les traîtres, les *armigeri*, éperdus, tremblants, se prosternèrent aux pieds de leur souverain, lui jurant une inviolable fidélité. C'était le serment de la peur, Luitprand l'accepta comme celui de la sincérité ; il pardonna aux coupables et n'eut pas à s'en repentir. Les deux traîtres confessèrent leur crime, et devinrent les plus ardents défenseurs d'un prince dont ils avaient juré la mort [1]. »

Luitprand et saint Grégoire II.

10. C'était donc à force de courage qu'un roi pouvait, au VIIIe siècle, espérer faire quelque bien. Il en est toujours ainsi : le courage n'a pas cessé d'être la première qualité d'un chef d'Etat. Dévouer sa vie au triomphe de l'ordre et de la justice, voilà le secret de la véritable grandeur humaine. Il faut pour cette tâche une abnégation personnelle et une fermeté d'âme qui se rencontrent rarement chez les hommes. Aussi les héros sont clair-semés dans les champs de l'histoire. Pour nous servir d'une expression vulgaire, l'esprit y court les rues, le génie est l'exception : plusieurs siècles s'écoulent parfois sans qu'on le découvre. Luitprand fut un des génies de la royauté. Il avait une vue très-nette de son rôle providentiel. Chasser les Grecs de l'Italie, assurer la domination lombarde, réprimer la turbulence des ducs, tel fut son programme. Dans l'exécution, il se heurta à des difficultés de tout genre. La plus imprévue sans contredit fut la résistance des papes eux-mêmes, lesquels, sacrifiant leur intérêt propre à un sentiment d'honneur et de loyauté, se maintinrent énergiquement dans une fidélité absolue à l'empire byzantin, même quand cet empire se

[1] Paul. Diacon., *De gestis Langobardor.*, lib. VI, cap. XXXVIII ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 649.

faisait gratuitement le persécuteur du saint-siége. L'histoire ne connaît pas de spectacle plus émouvant que la scène du camp de Néron et l'entrevue de Grégoire II avec Luitprand. Le roi lombard avait assiégé et pris Ravenne; il s'était servi du patrice Eutychius comme d'un jouet. Sa politique non moins triomphante que ses armes allait enfin réaliser le plan poursuivi depuis tant d'années; l'empire de Byzance serait expulsé de toute la péninsule. Or, cet empire était alors représenté par le plus farouche ennemi des papes. Tout à coup un homme, un vieillard, le pape, sans armée, sans autre escorte que des clercs portant devant lui la croix apostolique, se présente au conquérant, lui parle le langage du droit, de la justice, de la vérité. La tête de Grégoire II a été mise à prix par Léon l'Isaurien, et Grégoire II se pose en défenseur des droits de Léon l'Isaurien. Où trouver plus de grandeur d'âme? Le pape fut sublime; Luitprand le fut, s'il est possible, davantage encore. Agenouillé devant le pontife, et plus tard déposant sa couronne et ses armes sur le tombeau de Saint-Pierre, le roi dans l'humilité du repentir s'éleva à la hauteur du pontife lui-même. Nous ne voulons point ici prêter l'oreille aux banales récriminations d'une politique de parti-pris. Des hommes à courte vue diront : Grégoire II avait tort de résister à Luitprand qui l'eût délivré des byzantins, et Luitprand beaucoup plus encore de céder à Grégoire II. Eh bien, non! Même humainement parlant, en dehors de toute idée de droit, de légitimité, d'honneur, au seul point de vue de l'intérêt matériel, Grégoire II avait raison et Luitprand fit preuve d'une admirable perspicacité en s'humiliant devant le pontife. La preuve nous en sera bientôt fournie par l'histoire. Si le saint-siége se fût prêté à l'ambition lombarde pour expulser définitivement les byzantins, le saint-siége n'aurait jamais eu d'indépendance temporelle. Au lieu de lutter contre la tyrannie lointaine de Constantinople, il aurait succombé sous l'oppression plus immédiate et par conséquent plus dangereuse de Pavie. Si Luitprand entraîné par l'orgueil de la victoire avait écarté de la main et repoussé un vieillard désarmé qui s'appelait le pape, il n'aurait pas eu à s'en applaudir plus que tant d'autres con-

quérants auxquels une semblable politique n'a jamais porté bonheur. Charles Martel aurait fait, quelques années plus tôt, ce que son fils Pépin le Bref et son petit-fils Charlemagne devaient accomplir quelques années plus tard. Il aurait franchi les Alpes, délivré Grégoire II et infligé à Luitprand le sort qui attendait les derniers rois lombards Didier et Astolphe.

Luitprand législateur.

11. Luitprand le comprit, et ne rougit pas de reconnaître sa faute ; il revint franchement à l'observation du programme si magnifiquement tracé par lui-même, lorsque deux ans auparavant il écrivait à l'exarque Eutychius : « Les Romains et les Lombards sont deux peuples frères; la chaîne de la foi qui les unit est indissoluble. Les uns et les autres sauront affronter la mort et défendre un pontife qui lutte héroïquement pour la cause de la foi véritable, pour le salut des chrétiens [1]. » Ce langage vraiment royal, Luitprand le tenait à ses peuples. Chacune des lois qu'il élaborait avec le conseil de ses *optimates* portait pour intitulé : *In nomine Domini Dei salvatoris nostri Jesu Christi* [2]. La date était toujours accompagnée des mots sacramentels : *Deo propitio* [3]. Sa mission de justicier n'était pas facile à remplir en présence des attentats perpétuels des ducs ses vassaux. Chacun d'eux sans nul souci de l'approbation royale cherchait à grandir son domaine au détriment du voisin. De là, des attaques à main armée, des invasions dont le pillage était le but, des surprises comme celles des forteresses de Sora, de Sutri, de Cumes, de Narni. Les réclamations arrivaient de toutes parts au roi, mais les spoliateurs étaient en définitive contraints de rendre gorge. Il semble que chez ces nations pleines de jeunesse et de fougue il y eut comme un besoin de la guerre pour la guerre, du combat pour l'émotion de la lutte. La foi chrétienne pouvait seule adoucir leur férocité native, et calmer les bouillonnements d'un sang trop impétueux.

[1] Cf. nº 5 de ce présent chapitre. — [2] Luitprand., *Diplomat.* ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1353.
[3] Muratori, *Annal. Ital.*, ad ann. 720.

Translation des reliques de saint Augustin à Pavie.

12. Pendant un règne qui ne dura pas moins de trente-et-une années, tous les efforts de Luitprand furent dirigés dans le but de civiliser sa nation par l'élément chrétien. « Ce très-glorieux roi, dit Paul Diacre, multipliait partout les basiliques en l'honneur du Christ. Il fonda aux portes de Pavie le magnifique monastère de Saint-Pierre-au-ciel-d'Or. Là, il fit solennellement transférer les ossements sacrés du grand évêque Augustin. » On se rappelle que deux siècles auparavant (510) saint Fulgence et soixante évêques catholiques, chassés du sol africain par la persécution arienne de Thrasamond, avaient été déportés dans l'île de Sardaigne. Ces généreux confesseurs y apportèrent le corps de saint Augustin, et le déposèrent dans l'église de Cagliari [1]. « Or, continue Paul Diacre, vers l'an 520 les musulmans dont les navires sillonnaient la Méditerranée firent une descente en Sardaigne, mirent à feu et à sang les villes et les bourgades, dévastant et profanant les églises. Ils s'emparèrent des précieuses reliques de l'évêque d'Hippone, et les souillèrent d'outrages. Luitprand fit racheter ce trésor des mains de ces barbares. La translation eut lieu en grande pompe, et les restes de saint Augustin furent transportés sous la voûte ou « ciel d'or » du royal monastère de Pavie [2]. » A côté du mausolée que Luitprand érigea au glorieux fils de sainte Monique, il en élevait un autre au grand martyr chrétien Boèce, immolé en haine de la foi par l'aveugle fureur de Théodoric [3]. « Le pieux roi, continue le chroniqueur, édifia sur le sommet alpestre du Bordo (montagne voisine de Parme), le monastère de Bercetum (depuis connu sous le nom de *Sant-Abundio*, parce que le corps du martyr saint Abundius y fut déposé [4]). » A la fondation de ce monastère se rattache un fait hagiographique dont Paul Diacre ne parle point, mais qui nous a été conservé par Flodoard. « Le saint évêque de Rennes Mode-

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 155.

[2] Paul. Diac., *De gest. Langobard.*, liv. VI, cap. XLVIII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 655. — [3] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 254-303.

[4] Paul. Diac., lib. VI, cap. LVIII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 668.

ramnus, dit Flodoard, avait été autorisé [1] par le roi mérovingien Chilpéric II (715-720) à faire un pèlerinage *ad limina sancti Petri*. En passant par Reims où il fut reçu avec honneur par les religieux du monastère de Saint-Remi, l'évêque breton obtint de Bernehard custode des saintes reliques quelques fragments de l'étole, du cilice et du suaire de saint Remi. Muni de ce pieux trésor, Moderamnus continua joyeusement sa route. En traversant l'Italie, il eut l'occasion de passer une nuit sur le mont Bardo, où se construisait alors le monastère de Bercetum. Durant le court sommeil qu'il prit sous la tente, l'évêque suspendit à une branche de chêne le sac renfermant les saintes reliques. Au point du jour, il se remit en marche, oubliant de reprendre le pieux dépôt. A quelque distance, s'apercevant de sa distraction, il renvoya en toute hâte son clerc, nommé Wulfad, chercher les reliques. Elles étaient toujours sur la branche de chêne, mais quand Wulfad approcha la main pour les saisir elles s'élevèrent d'elles-mêmes hors de sa portée: vingt fois il renouvela sa tentative avec le même insuccès. Enfin il courut informer de ce prodige son vénérable maître. Moderamnus revint en personne, fit dresser sa tente au même lieu que la veille et passa tout ce jour et la nuit suivante en prières. Les reliques se dérobèrent à sa main comme à celle de Wulfad. Au matin, en célébrant la messe à l'autel du monastère de Bercetum, l'évêque fit vœu de partager avec l'abbaye son pieux trésor, si ce dernier lui était rendu. Après quoi il se rendit au pied de l'arbre, et les reliques se laissèrent reprendre. Moderamnus les divisa aussitôt en deux parts dont il conserva l'une, et remit l'autre aux religieux de Bercetum. Le grand roi d'Italie, Luitprand, témoin du miracle voulut en consacrer le souvenir par un acte authentique qui instituait Moderamnus possesseur du monastère en construction. L'évêque de Rennes

[1] *Per licentiam Chilperici Francorum regis*. Ces paroles de Flodoard sont curieuses. Les rois mérovingiens, impuissants à se dégager de la tyrannie des maires du palais, se vengeaient donc de leur servage personnel sur les évêques qui ne pouvaient se rendre à Rome sans la *licence* de ces rois dégénérés.

continua sans encombre son voyage. Revenu de Rome, il déposa sur le tombeau de saint Remi l'acte royal d'investiture. Rentré en Bretagne, il se fit élire un successeur sur le siége de Rennes, dit adieu à ses fils spirituels et alla s'enfermer au monastère de Bercetum, où il termina saintement sa vie [1]. »

Établissements religieux; piété de Luitprand

13. « Luitprand construisit encore, ajoute Paul Diacre, dans le *prohastium* [2] d'Olonna (aujourd'hui Cortelona), une église et un monastère en l'honneur de l'insigne martyr Anastase. Sur tous les points de son royaume, il multipliait les établissements de ce genre. Dans l'intérieur du palais, il érigea un oratoire consacré sous le vocable de Jésus-Sauveur, et ce que nul des rois d'Italie ses prédécesseurs n'avait fait encore, il attacha à cette chapelle un collége de prêtres et de clercs chargés d'y chanter l'office quotidien. De son temps, un serviteur du Christ, Baodolinus (saint Baudelin), homme d'une admirable sainteté, illustrait par ses prodiges la cité de *Forum Fulvii* (aujourd'hui Valenza) sur les bords du Tanaro. Il était à la fois thaumaturge et prophète; Dieu lui révélait les secrets les plus cachés du présent et les mystères de l'avenir. Un jour que Luitprand était venu chasser aux environs de la ville, un de ses officiers, poursuivant un cerf, décocha par mégarde une flèche qui vint frapper en pleine poitrine le neveu de Luitprand, le jeune prince Aufusus, fils de la sœur du roi. Luitprand au désespoir chargea un écuyer de courir à l'homme de Dieu Baodolinus, pour recommander le blessé à ses prières. Mais durant le trajet, le jeune prince épuisé par la perte du sang rendit l'âme. L'écuyer ignorait cette catastrophe, quand il aborda le thaumaturge. Je sais ce qui vous amène, lui dit Baodolinus. Mais il est trop tard pour demander à Dieu une guérison; le jeune prince est mort. — L'écuyer retourna près de Luitprand, qui, au milieu de ses

[1] Saint Moderamnus (Modéran ou Moran) est honoré le 22 octobre; Flodoard., *Hist. eccles. Remens.*, lib. I, cap. XX; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 70.

[2] *Hastium dicebant quod nos ostium. Prohastium ergo est* προάστειον, *id est* πρὸς τῆς πόλεως, *latine suburbanum.* (Nota Lendenbrog. *in Paul. Diacon.; Patr. lat.*, tom. XCV, col. 668.)

sanglots et de ses larmes, rendit hommage à la science surnaturelle que Dieu communiquait à son serviteur [1]. Près de Vérone, un autre prophète, Theudelapius, était également célèbre par ses miracles [2]. A la même époque, florissait en vertus et en sainteté l'évêque de Pavie, Pierre, parent très-proche du roi Luitprand. Dans sa jeunesse, cette parenté valut à Pierre la disgrâce d'Aribert II, par ordre duquel il fut exilé à Spolète. Un jour, le pieux adolescent était en prière dans la basilique du bienheureux Sabinus, patron de cette ville. Le saint martyr lui apparut et lui prédit que plus tard il monterait sur le siége épiscopal de Ticinum, sa patrie. La prédiction s'accomplit après l'avénement de Luitprand au trône. Dans sa reconnaissance, Pierre fonda sur un domaine patrimonial près de Pavie la basilique et le monastère de Saint-Sabinus. La vie angélique du nouvel évêque fit l'admiration de son siècle [3]. Luitprand était digne d'avoir un tel saint dans sa famille. D'une sagesse profonde, prudent dans les conseils, véritablement pieux, il aimait la paix; cependant il était formidable à la guerre, mais toujours clément pour les vaincus, chaste et réservé dans ses mœurs, assidu à la prière, large dans ses aumônes. Il ignorait les lettres humaines [4], ce qui ne l'empêchait pas de surpasser en discer-

[1] Baodolinus (saint Baudelin) est honoré le 10 novembre.

[2] L'histoire de Theudelapius, dit Muratori, ne nous est connue que par ce passage de Paul Diacre, soit qu'elle n'ait jamais été écrite, soit plutôt qu'elle ait disparu durant les guerres qui mirent fin à la domination lombarde en Italie. (Murator., *Annal. Ital.*, ad ann. 745.)

[3] Saint Pierre évêque de Pavie est honoré le 7 mai. Son épitaphe conservée par Gruter et reproduite par les Bollandistes confirme le fait de sa parenté avec Luitprand :

nclytus prosapia, regumque stemmate tangens,
Nobilis eloquio, moribus nobilior.

[4] *Litterarum ignarus*, c'est-à-dire qu'il n'avait jamais suivi le cours régulier des sept arts libéraux alors classique, mais ce qui ne signifie nullement, ainsi qu'on pourrait le croire, que Luitprand ne savait ni lire ni écrire. Pour avoir le sens vrai de ce passage et d'autres analogues qui se rencontrent dans l'histoire des VIIe et VIIIe siècles, il faut se reporter à ce que disait de lui-même saint Grégoire de Tours, lorsqu'il se déclarait, lui aussi, « complétement illettré. » Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 79.

nement les plus grands philosophes : il fut à la fois le père nourricier et le législateur de ses peuples. Parmi les nations étrangères qui l'environnaient, il se montra constamment fidèle à l'alliance des Francs. Dans ses guerres contre les Germains et les *Bajoarii*, ses armes furent constamment victorieuses, mais il comptait moins sur la valeur de ses soldats et sur son génie militaire que sur la protection du ciel qu'il ne se lassait jamais d'invoquer [1]. »

Restauration du Mont-Cassin.

14. On ne saurait désirer pour une mémoire royale un éloge plus complet. Luitprand si dévoué à toutes les œuvres de restauration et de propagande religieuse ne fut pas sans doute étranger à la résurrection du Mont-Cassin, cette métropole monastique jadis fondée par saint Benoît. Cent trente ans s'étaient écoulés depuis l'incendie du Mont-Cassin par le duc de Bénévent, Zoto [2]. Le corps du patriarche et celui de sainte Scolastique sa sœur avaient été, par une pieuse fraude, transportés au pays des Francs sur les rives de la Loire, et déposés l'un dans l'abbaye de Floriacum, l'autre dans la ville des Cenomanni [3]. Les ruines couvraient toujours la montagne sainte, mais l'heure de la restauration prédite autrefois par le patriarche lui-même était venue. « Vers l'an 718, un riche citoyen de Brescia touché par l'amour de Dieu vint, dit Paul Diacre, faire un pèlerinage à Rome. Il se nommait Pétronax. Le

[1] Paul. Diacon., *De gest. Langobard.*, lib. VI, cap. LVIII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 670-672. Le chroniqueur n'a fait qu'effleurer le chapitre des fondations pieuses de Luitprand. Il n'est pas un seul monastère, pas une église de l'Italie septentrionale, qui n'ait conservé le souvenir des bienfaits de ce pieux roi. Pour n'en citer qu'un exemple, l'épitaphe de saint Cumien évêque de Côme s'exprime ainsi :

At pater egregie, potens,
Intercessor existe
Pro gloriosissimo Luitprando
Rege, qui tuum
Pretioso lapide tymbum
Decoravit devotus,
Sit ut manifestum almum ubi
Tegitur corpus.
(*Patr. lat.*, loc. cit.)

[2] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 119. — [3] Cf. pag. 166-171 de ce présent volume.

pape Grégoire II [1], assis alors sur le siége apostolique, lui suggéra l'idée de reconstruire l'abbaye du Mont-Cassin. Pétronax accepta cette mission, et vint s'établir près du tombeau vide du saint patriarche ; il y trouva quelques pieux ermites demeurés jusque-là au milieu des ruines et fut choisi par eux pour *senior* (abbé). La miséricorde divine et la faveur de saint Benoit secondèrent visiblement leurs efforts. En peu de temps, le désert se repeupla. Des hommes appartenant à toutes les conditions sociales, nobles ou serfs, ignorants ou lettrés, riches ou pauvres, accoururent et sollicitèrent la grâce d'être admis à vivre sous le joug de la règle bénédictine. Pétronax, canoniquement élu pour leur père, reconstruisit les cloîtres et les cellules, et l'abbaye reprit son antique splendeur. Plus tard le vénérable Pétronax reçut du pape chéri de Dieu saint Zacharie des offrandes d'un prix inestimable pour le monastère, savoir un manuscrit complet des livres de la bible et l'exemplaire original de la règle bénédictine écrit de la main du bienheureux patriarche. En même temps que la restauration du Mont-Cassin avait lieu, trois nobles frères, Tato, Taso et Paldo fondaient sur les rives du Vulturne la grande congrégation bénédictine et le monastère de Saint-Vincent [2]. » Un duc lombard de Bénévent avait incendié en 580 l'héritage de saint Benoit : un autre duc de la même ville et de la même nation, Gisulf, rendit aux religieux tous les biens dont son prédécesseur les avait spoliés, et y ajouta un grand nombre de donations nouvelles. Un diplôme daté de 744, dressé au nom de Gisulf et de Scauniperga sa femme, enregistra cet acte de réparation solennelle, qui effaçait le passé et ouvrait pour l'avenir une source féconde de science et de vertu.

[1] Paul. Diac., lib. VI, cap. XL ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 650.

[2] Cf. *Diploma Zachariæ,* au tome I des *Monastères bénédictins,* par M. Alph. Dantier, *Pièces justificatives*, pag. 487. Le texte du diplôme porte par erreur le nom de Grégoire III, au lieu de Grégoire II. Ce fut réellement sous le pontificat de celui-ci qu'eut lieu la restauration du Mont-Cassin. Le témoignage de Paul Diacre ne laisse aucun doute à ce sujet : tel est du moins le sentiment de Mabillon, de Muratori et des Bollandistes. Nous signalons cette légère rectification au savant auteur.

§ III. Guerres civiles dans les Gaules.

Le roi neustrien Chilpéric II dit Daniel.

15. Les Sarrasins dont les rapides vaisseaux, armés pour la course et le pillage, venaient jeter la terreur jusque sur les côtes de Sardaigne, se fortifiaient depuis dix ans en Espagne. Par couches successives, des flots d'immigrants sortis d'Afrique envahissaient chaque année le territoire de la péninsule, refoulaient la population chrétienne, renouvelant en permanence les horreurs et les désastres de la première invasion. Nous avons dit que ce débouché subitement ouvert aux Sarrasins dans l'Europe méridionale retarda de quelques siècles la chute de Constantinople. Ce n'est pas que sur les rives du Bosphore les fils de l'Islam eussent renoncé à toutes leurs attaques contre la capitale de l'empire. Le *Liber Pontificalis* nous a signalé un assaut redoutable, livré par eux sous les murs de Byzance : nous en parlerons bientôt plus en détail. Mais les armées musulmanes en se divisant perdaient l'avantage de la concentration et de la masse. L'orage grossissait donc derrière les Pyrénées, menaçant d'éclater un jour sur la Gaule. Les Francs étaient alors affaiblis par des guerres intestines. Dagobert III mort en 715, un an après Pépin d'Héristal, avait laissé un fils au berceau, nommé Thierry. Cet incident eût à peine éveillé l'attention publique, et Charles Martel aurait gouverné sous le nom de l'enfant comme il avait fait sous celui du père, sans une résistance inattendue. Depuis longtemps les leudes neustriens, fatigués du joug de l'Austrasie, blessés dans leur patriotisme par le honteux servage imposé à la race mérovingienne, cherchaient l'occasion de reconquérir leur indépendance. Le moment semblait favorable. Charles Martel n'avait pas succédé sans difficultés à Pépin d'Héristal ; le pouvoir lui avait été vivement disputé par sainte Plectrude, sa belle-mère, qui voulait faire respecter le droit de deux enfants mineurs, Théodoald et Arnold, issus d'un frère aîné de Charles Martel. Celui-ci âgé de vingt-cinq ans, plein d'énergie, d'activité, de courage, finit par renverser la régence de Plectrude et

saisit d'une main virile les rênes du gouvernement. Mais il n'avait pas encore eu le temps de consolider son pouvoir, lorsque les Neustriens se soulevèrent. Avant de se lancer dans une expédition qui pouvait déterminer l'affranchissement de leur patrie, les leudes songèrent à se donner un roi capable de marcher à leur tête et de les guider aux combats. L'orphelin Thierry fut envoyé au monastère de Chelles, pour être élevé à l'ombre de ce cloître. Jadis sainte Bathilde y avait abrité sa laborieuse vieillesse; le fils de Dagobert III venait y passer les années de son enfance : il devait lui aussi régner bientôt, sous le nom adopté pour lui par les chroniqueurs de Thierry de Chelles, *Theodericus Calensis*. En attendant, il fallait à la Neustrie un roi qui sût se battre et conquérir sa propre couronne. Au monastère même de Chelles, vivait obscurément sous le nom de Daniel un autre prince mérovingien, victime lui-même des révolutions et des crimes politiques. Quarante-deux ans s'étaient écoulés depuis que son père Childéric II, sa mère Bilihilde et son frère aîné avaient été poignardés par Bodilo, dans la forêt de Lauconia (674 [1]). Seul de toute sa famille, Daniel sauvé par une nourrice avait été déposé sur les genoux de sainte Bathilde, son aïeule qui prit soin de son enfance délaissée. Plus tard il reçut la tonsure cléricale et servit au ministère des autels, sans toutefois s'engager dans les ordres majeurs. Les Neustriens vinrent déposer à ses pieds leurs hommages. Il en était digne, et malgré le mauvais succès réservé à son audacieuse entreprise, il prouva que le sang de Clovis coulait dans ses veines. Porté sur le pavois, il fut acclamé par les peuples de la Neustrie et prit le nom royal de Chilpéric II.

Défaite de Chilpéric II à Amblef par Charles Martel.

16. Dès l'année 716, une vaillante armée se groupait sous le drapeau de la monarchie mérovingienne, relevé après un demi-siècle d'humiliations. Les ambassadeurs de Chilpéric II allaient réveiller dans la Frise ultérieure les espérances et les ressentiments du vieux Radbod. Celui-ci entra avec ardeur dans l'alliance que lui proposait le roi neustrien; il se mit en mesure de venger sur Charles Martel les sanglantes défaites infligées aux Frisons par

[1] Cf. pag. 217 de ce présent volume.

Pépin d'Héristal. A la tête de ses farouches guerriers, plus obstinés que jamais dans le culte idolatrique d'Odin, il s'avança d'un bond jusqu'à Cologne. Charles Martel vint lui offrir le combat ; Charles Martel fut vaincu. Les principaux chefs de l'armée austrasienne périrent sous ses yeux, il ne put préserver le reste d'une ruine totale qu'en donnant le premier l'ordre et l'exemple de la fuite (716). Les Frisons se répandirent, comme un torrent, dans les provinces rhénanes, à travers lesquelles ils promenèrent impunément le pillage et l'incendie. Cependant Chilpéric II et son maire du palais Ragenfred (Rainfroi) étaient partis de Compendium (Compiègne), à la tête des milices de Neustrie. Ils franchirent la Meuse et les Ardennes sans coup férir, et se trouvèrent soudain maîtres d'un pays complétement désarmé. Ce facile triomphe fut la cause de leur perte. Les soldats neustriens n'avaient qu'à piller; ils le firent largement. Le plan de Chilpéric II était d'aller jusqu'à Cologne opérer sa jonction avec l'armée victorieuse de Radbod. Malgré de longs retards, on parvint au terme du voyage : mais Radbod n'était plus à Cologne. Lassé d'attendre des alliés qui ne venaient pas, séduit par les sommes d'or que les Austrasiens lui firent accepter sans beaucoup de peine, il avait ramené dans les forêts de la Germanie ses Frisons gorgés de butin. Il ne restait plus à Chilpéric que la perspective d'une retraite. La saison était avancée, le duc Charles ne paraissait plus nulle part; on le croyait sans ressources aucunes, et le retour en Neustrie par la route des Ardennes semblait devoir se borner à une simple promenade militaire. Tout à coup en face d'une villa royale d'Austrasie, nommée Amblavum (Amblef), à quelque distance de l'abbaye de Stavelo, l'armée de Chilpéric II se trouva complétement cernée par les troupes de Charles Martel. Un effroyable massacre eut lieu, les cadavres neustriens couvrirent toute la plaine. Chilpéric II et Ragenfred, échappés presque seuls, rentrèrent désespérés en Neustrie (716). Matériellement le désastre était irréparable, moralement il eut des conséquences plus funestes encore. La Bourgogne et la Neustrie revirent les sanglantes horreurs de l'époque d'Ébroïn. Les leudes, les seigneurs terriens, les simples hommes d'armes,

affranchis de tout contrôle, prenant parti tantôt pour le duc d'Austrasie tantôt pour Chilpéric II, la plupart du temps ne prenant d'autre parti que celui de la licence et du pillage, rompirent tout lien de féodalité et se déclarèrent maîtres absolus dans leurs domaines. Le voisin attaquait le voisin; la force créait dans chaque cité, dans chaque bourgade, une tyrannie indépendante. Comme au temps d'Ébroïn, et peut-être parmi ses anciennes créatures, il se trouva des évêques qui prirent à leur solde et commandèrent en personne des bandes exterminatrices.

Savaricus évêque d'Auxerre.

17. L'histoire a conservé pour une flétrissure éternelle le nom de Savaricus, évêque d'Auxerre, digne émule des Waimer, Desiderius et Bobbo [1]. Savaricus, la hache d'armes à la main, parcourut avec une véritable armée les territoires de Tonnerre, Avallon, Nevers, Troyes et Orléans. Les populations éperdues se jetaient à ses pieds, lui apportaient leurs trésors et le conjuraient de suspendre les massacres. Il allait ainsi, comme un forcené, traînant à sa suite des milliers de captifs, et se dirigeait sur Lyon dans l'espoir de piller cette riche métropole, lorsque Dieu arrêta le cours de ses crimes. Savaricus tomba au milieu de la route, frappé de mort subite [2]. Les monstruosités de ce genre furent rares, l'histoire le constate; mais elles n'eussent jamais existé sans les empiétements du pouvoir civil, qui s'arrogeait depuis deux siècles un droit abusif sur les élections épiscopales. Nous ne saurions trop le redire. La plupart des scandales qui ont affligé l'Église furent produits directement ou indirectement par l'usurpation de l'État sur le domaine ecclésiastique. A l'époque de saint Grégoire de Tours, des princes bienveillants assumaient déjà la responsabilité du choix des évêques. Il n'y avait pas encore à ce procédé anticanonique de graves inconvénients, parce que l'intention bien arrêtée était de choisir les sujets les plus dignes. Le précédent seul était déplorable. Un siècle plus tard, l'autorité royale tombait aux mains

[1] Cf. pag. 220 et 221 de ce présent volume.

[2] *Histor. episcop. Autissiodor.*, ap. Labbe, *Nov. Biblioth. ms.*, tom. I, pag. 429.

parricides d'un Ébroïn. A son tour, Ébroïn nomma les évêques, mais il les recruta de préférence parmi les farouches exécuteurs de ses cruautés. Des hommes d'armes couverts de sang et de rapines se trouvaient du jour au lendemain transformés en pasteurs des peuples. C'était, au pied de la lettre , le troupeau de Jésus-Christ livré aux loups dévorants. Ébroïn fut le premier inventeur de la commende. Un soldat se voyait investi simultanément de deux, trois, quatre évêchés ; il n'en administrait aucun, mais les pillait tous. Savaricus devait être un ancien soldat d'Ébroïn.

S. Rigobert de Reims. Seconde victoire des Austrasiens à Vincy.

18. Telle n'était pas, grâce à Dieu, l'immense majorité de l'épiscopat des Gaules à cette époque. Nous avons précédemment donné la liste des saints évêques qui illustraient les siéges des principales cités de la monarchie franque. A leurs noms vénérés il nous faut joindre celui de Rigobert, métropolitain de Reims. Rigobert avait de bonne heure renoncé au monde et pris l'habit religieux au monastère bénédictin d'Orbacum (Orbais), fondé en 680 dans le diocèse de Soissons. Il en était abbé vers 693, lorsque Reolus (saint Rieul), après avoir fait revivre sur le siége de Reims les vertus de saint Remi, alla recevoir au ciel la couronne des élus. Les vœux unanimes du clergé et du peuple appelèrent le vénérablc abbé d'Orbacum à recueillir un héritage dont il se montra digne. Pépin d'Héristal qui se connaissait en hommes professait pour Rigobert une estime et une confiance sans bornes; il le choisit pour lever des fonts baptismaux l'enfant qui fut depuis Charles Martel. Or, l'an 417, Charles Martel devenu le duc d'Austrasie dont nous venons de racônter les premiers revers et les premiers exploits ouvrait sa seconde campagne contre Chilpéric II, et se dirigeait sur la Neustrie. A son passage par la ville de Reims, il trouva les portes fermées et les remparts soigneusement défendus. Il n'avait pas le temps de faire le siége d'une place aussi considérable, cependant il lui en coûtait de la laisser en arrière, comme une menace et un danger réel, en cas d'éventualité fâcheuse. S'approchant donc de la porte la plus voisine du palais épiscopal, il appela Rigobert. « Je veux, lui cria-t-il, recommander le

succès de mes armes à l'autel de Notre-Dame de Reims. Faites-moi ouvrir. » Le saint évêque refusa. « La lutte est engagée entre vous et le roi de Neustrie, répondit-il. Notre territoire est du domaine de Chilpéric ; nous restons fidèles à notre devoir. Allez, et que la victoire décide entre vous deux. » Irrité de cette réponse, Charles éclata en injures : « Si je reviens triomphant, s'écria-t-il, je vous chasserai de votre siége. » La jeunesse et la fougue du héros excusaient jusqu'à un certain point cette menace. Heureux si plus tard l'énivrement du triomphe la lui eût fait oublier ! Il s'éloigna avec l'armée austrasienne, courant à la rencontre de l'ennemi qu'il espérait surprendre. Mais Chilpéric et son maire du palais Ragenfred avaient eu le temps d'organiser de nouvelles forces ; déjà ils étaient en marche. Les deux armées se joignirent à Vinciacum (Vincy) entre Arras et Cambrai, dans la plaine occupée par la ville actuelle de Crèvecœur. Avec une modération qu'on n'aurait point attendue de son caractère, Charles envoya des parlementaires au camp neustrien pour offrir la paix, à condition que Chilpéric II le rétablirait lui-même dans la charge possédée autrefois par Pépin d'Héristal son père « pour la gloire du royaume, disait-il, et pour l'avantage commun de la nation des Francs. » Au point où en étaient les choses, une semblable proposition ne pouvait être acceptée ; la journée entière s'écoula cependant en pourparlers inutiles. Le lendemain, dimanche de la Passion, 21 mars 717, la bataille s'engagea ; elle fut l'une des plus sanglantes de l'époque mérovingienne. La Neustrie s'était levée en masse pour reconquérir son indépendance. On vit l'abbé de Fontenelle, Vando, un intrus que Ragenfred avait mis en possession à main armée de ce monastère, lutter aux premiers rangs avec un acharnement indicible. Mais les milices neustriennes, depuis le désastre d'Amblef, ne se composaient que de jeunes soldats moins exercés que braves, en qui l'audace ne pouvait suppléer à l'inexpérience. Les austrasiens au contraire rompus au métier des armes par leurs guerres continuelles avec les Frisons et les Germains savaient allier la stratégie à la bravoure personnelle ; ils furent vainqueurs. Chilpéric et son maire du palais se précipitèrent, au galop de leurs chevaux, pour échapper

au carnage. Dans leur fuite, ils se séparèrent : Ragenfred courut jusqu'à Angers ; le roi trouva un asile plus voisin mais plus obscur, et échappa aux vainqueurs.

Exil de S. Rigobert.

19. Charles lui-même ne perdit pas le temps. Après avoir distribué à son armée les dépouilles du camp neustrien, il poursuivit les fuyards jusqu'à Paris, où il tint à faire une entrée triomphale. Il rétablit à Fontenelle l'ancien abbé, nommé Benignus, naguère expulsé par Ragenfred. Benignus avait embrassé le parti austrasien, et ne s'était pas plus que Vando fait scrupule de quitter la crosse abbatiale pour la framée et la hache d'armes. En retournant en Austrasie, Charles passa par Reims dont, cette fois, les portes lui furent ouvertes. Le saint évêque Rigobert fut impitoyablement chassé de son siége ; il dut se réfugier en Aquitaine pour échapper au traitement plus rigoureux encore que lui réservait un prince dont il était le père spirituel [1]. En cette circonstance, Charles déshonorait sa gloire. Il livra l'église de Reims à l'un de ses compagnons d'armes, Milon, déjà investi de l'opulent évêché de Trèves. La tonsure cléricale, reçue aux jours de son enfance et probablement disparue pour jamais de sa tête, formait le seul bagage ecclésiastique de Milon. Saint Eucher récemment appelé de l'abbaye de Jumiéges au siége épiscopal d'Orléans, dont il fut l'une des gloires, eut le sort de Rigobert. Enlevé à son église par ordre de Charles Martel, il fut d'abord interné à Cologne, puis dans la forteresse d'Haspengaw près de Liége. Plus tard il put se retirer au monastère de Saint-Trond,

[1] Quelques années après, cédant aux instances du jeune Pépin le Bref son fils, Charles Martel permit à saint Rigobert de rentrer dans sa patrie, mais il ne lui restitua point son siége. L'homme de Dieu se retira à Gernicourt, près de Reims, où il fit bâtir une église dédiée à saint Pierre. Il y passa le reste de sa vie dans la solitude, la prière et la pénitence. A sa mort, 4 janvier 740, ses restes furent déposés dans l'église qu'il avait élevée en l'honneur du prince des apôtres. Des miracles sans nombre illustrèrent son tombeau. Hincmar en 864 fit transférer solennellement les reliques de saint Rigobert à l'abbaye de Saint-Thierry d'abord, et plus tard à Saint-Denys de Reims. Notre-Dame de Paris fut enrichie d'une portion de ces précieux ossements, et posséda dès lors une chapelle sous le vocable de saint Rigobert.

où il acheva ses jours. Une mort précieuse devant Dieu termina, pour saint Eucher, la série des injustes persécutions qu'il supportait avec un courage héroïque depuis près de vingt ans (20 février 743). La plupart des siéges épiscopaux et des grands monastères devinrent la récompense et la proie des guerriers qui avaient contribué à la victoire de Vincy. Ces étranges titulaires, comtes, capitaines, quelquefois même simples soldats, s'établissaient dans les bénéfices de leurs diocèses ou de leurs abbayes pour en tirer tous les revenus ; ils partageaient entre leurs familles les biens et les patrimoines ecclésiastiques. Dans cette universelle dilapidation, les fidèles abandonnés ne savaient où recourir pour l'administration des sacrements. La discipline cléricale était ruinée; les prêtres, les moines, les clercs, errant à l'aventure, vivaient dans la licence et le désordre. Les conciles provinciaux si fréquents durant la première période mérovingienne n'étaient plus maintenant connus que de nom. Tels furent les maux causés par l'ambition encore inexpérimentée du jeune duc austrasien. Dans les dernières années de sa vie, Charles devait revenir sur tant d'actes oppressifs et chercher à les réparer. Pour le moment, il s'avisa de tirer de l'obscurité un prince mérovingien dont la généalogie ne nous est pas connue. Il l'affubla du titre de roi des Francs et le décora du nom de Clotaire IV. Au moyen de ce fantôme monarchique, il espérait détacher la Neustrie de son attachement de plus en plus vivace pour l'infortuné Chilpéric II.

Défaite du duc Eudes d'Aquitaine et de Chilpéric II à Soissons.

20. Malgré ses deux défaites consécutives, ce dernier était résolu à poursuivre la lutte. Ragenfred son fidèle maire du palais l'avait rejoint ; ensemble ils combinèrent un nouveau plan qui pouvait rétablir leur situation en apparence désespérée. La Neustrie épuisée d'hommes et d'argent ne pouvait leur donner de forces suffisantes ; l'alliance avec Radbod était un appui désormais reconnu comme trop fragile. D'ailleurs au printemps de l'année 718, Charles Martel venait de passer le Rhin, et de refouler les hordes germaines jusqu'au Weser. L'allié que Chilpéric II et son confident ne pouvaient plus trouver au nord, ils le rencontrèrent dans le midi de la Gaule. Dagobert I, le grand roi mérovingien, en ceignant sur son

front la double couronne d'Austrasie et de Neustrie à la mort de Clotaire II son père (628), avait un frère puîné, Caribert, à qui il abandonna le gouvernement de l'Aquitaine [1]. Caribert fixa son siége à Toulouse, étendit graduellement son domaine par des victoires sur les Wascons ses voisins, et mourut en 631 laissant un petit royaume indépendant. Ses fils en héritèrent, mais à la condition de le voir transformé en simple duché, vassal du palais de Neustrie. Or, en l'an 719, un petit-fils de Caribert, le duc Eudes possédait ce duché, fort agrandi depuis un siècle à la faveur des agitations politiques de la Gaule septentrionale. Sous le titre de duc, Eudes était un véritable souverain; il occupait toutes les provinces comprises depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Ce fut à lui que Chilpéric II envoya une ambassade. Issu de la race royale des mérovingiens, Eudes avait intérêt à réagir contre le servage et l'abaissement infligés par les ducs austrasiens à la descendance de Clovis. Il était, lui aussi, l'un des héritiers légitimes du pouvoir indignement usurpé par un vassal. Les ambassadeurs de Chilpéric firent briller ces considérations aux regards du duc d'Aquitaine et le déterminèrent à entrer dans une ligue offensive et défensive avec leur maître. Eudes était généreux et brave : le *Liber Pontificalis* nous a déjà fait connaître sa foi vive et son dévouement au saint-siége. Peut-être joignait-il à ces qualités très-réelles la précipitation et la mobilité de caractère qui formaient les traits distinctifs de sa race. En quelques semaines, toutes ses milices d'Aquitains et de Wascons furent réunies. A leur tête, il franchit la Loire et vint à Paris rejoindre l'armée de Chilpéric. Les deux princes mérovingiens s'embrassèrent comme deux alliés, unis par le sang et par l'intérêt. On put croire un instant que les descendants de Clovis allaient ressusciter les prospérités et la gloire du fondateur de la monarchie franque. Leur formidable armement s'ébranla en bon ordre, et marcha sur les frontières d'Austrasie. Charles les avait devancés. Averti à temps, il accourait des rives du Weser avec ses vétérans couverts encore du sang des Saxons et des Germains.

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 455.

Le choc eut lieu dans les plaines de Soissons, il fut terrible. Les soldats de l'Aquitaine et de la Gascogne, moins aguerris que les Neustriens, se sentirent incapables de résister aux hommes du Nord ; ils furent les premiers à lâcher pied. Le duc Eudes donna le signal de la fuite, qui se changea bientôt en une véritable déroute. Ragenfred, le maire du palais, disparut dans la mêlée : son roi Chilpéric II, emporté par le torrent des fuyards, poursuivi l'épée dans les reins par le vainqueur, ne s'arrêta qu'à Orléans où il retrouva son allié Eudes, livré comme lui au désespoir. Déjà le duc d'Austrasie, franchissant lui-même sans s'arrêter la ville de Paris et son territoire, poussait ses avant-gardes jusque sur les rives de la Loire. Eudes et Chilpéric reprenant leur course désordonnée arrivèrent enfin à Toulouse, où ils durent l'un et l'autre se croire en sûreté. Charles ne put en effet les suivre si loin. Les bandes guerrières de la Saxe et de la Frise venaient de reparaître aux bords du Rhin, sous la direction du vieux Radbod. La mort subite de ce dernier coïncida avec la brusque arrivée du duc d'Austrasie : Charles Martel était ainsi délivré d'un nouveau péril. En même temps, expirait dans quelque villa aujourd'hui inconnue le roi nominal Clotaire IV (719).

Mort de Chilpéric II. Avénement de Thierry IV.

21. Charles ne prit pas la peine de lui donner un successeur, ou plutôt le successeur qu'il lui réservait dès lors était ce même Chilpéric, trois fois vaincu, réfugié à Toulouse sous la protection et la sauvegarde de son allié le duc d'Aquitaine. Un tel projet indiquait, de la part de Charles, une rare audace et une justesse de coup d'œil plus rare encore. Ses ambassadeurs vinrent trouver Eudes dans la capitale de l'Aquitaine : ils lui représentèrent que leur maître faisait preuve d'une clémence inouïe en renonçant aux avantages de sa victoire. Quelques marches en avant l'eussent mis en possession de toute la Gaule méridionale jusqu'aux Pyrénées. Charles voulait bien cependant pardonner à qui s'était fait gratuitement son ennemi ; il était prêt à signer la paix, pourvu que Chilpéric II fût remis entre ses mains. Eudes balança quelque temps entre la crainte et l'intérêt, l'espoir et la honte. Enfin il conclut le traité, et livra le malheureux Chilpéric au prince aus-

trasien. Le vaincu d'Amblef, de Vincy et de Soissons fut solennellement présenté à Charles, qui le fit proclamer roi, et se déclara lui-même son maire du palais. Chilpéric survécut à peine quelques mois à cette humiliation. Il mourut, épuisé de chagrins et de fatigues, dans la villa royale d'Attiniacum (Attigny-sur-Aisne), à la fin de l'année 720, laissant un fils nommé Childéric, qui devait être le dernier des rois mérovingiens. Mais le duc d'Austrasie ne jugea point encore à propos de le couronner. Il envoya prendre à Chelles le jeune Thierry IV, fils de Dagobert III, et procéda en grande pompe à la cérémonie de son intronisation solennelle (720). Toutes les formes traditionnelles, l'acclamation des soldats et des leudes, la promotion militaire sur le pavois, furent observées, comme s'il se fût agi de l'élection de Clovis I ou du grand Dagobert.

Un diplôme royal de Thierry.

22. Le nom de Thierry IV dit de Chelles n'a laissé d'autres traces dans l'histoire profane que les dates de son avénement sur un trône fictif à l'âge de cinq ans, et celle de sa mort en 737, quand il atteignait sa vingt-troisième année. Triste sort d'un prince condamné à vivre et à mourir pour le compte d'autrui, sous la tutelle d'un maire du palais, son subordonné nominal, son tyran effectif! L'histoire ecclésiastique conserve cependant un titre précieux, émané de cette victime royale, ou plutôt rédigé en son nom et vraisemblablement à son insu par ordre de Charles Martel. C'est un diplôme daté du 1er mars 723. Le jeune prince n'avait que huit ans; il était encore incapable de comprendre la tristesse du rôle qu'on lui faisait jouer et la signification des actes enregistrés en sa présence. Avec Chilpéric II s'était évanoui le dernier espoir de la race mérovingienne. La descendance de Clovis allait finir dans la servitude; mais la foi chrétienne de Clovis ne devait pas s'éteindre au royaume des Francs. Le duc d'Austrasie pouvait opprimer l'Église, livrer les évêchés et les abbayes à une soldatesque immonde ; il ne put arracher du cœur des Francs le culte national pour le patron céleste des Gaules, saint Denys l'Aréopagite. Le diplôme qu'il accorda à cette époque en faveur du monastère de l'abbaye de Saint-Denys en est la preuve irréfragable. Cette pièce que Mabillon a reproduite *ex autographo*, dans son grand

ouvrage *De re diplomatica*, est conçue en ces termes : « Théoderic roi des Francs, homme illustre. Parmi les objets qui sollicitent de préférence l'attention bienveillante de notre clémence royale, nous mettons au premier rang les requêtes dont le but intéresse le salut des âmes et le culte divin. Les accueillir, c'est attirer sur nous les bénédictions du ciel, en assurant le repos des serviteurs de Dieu et le respect dû aux lieux saints. A l'époque où le Père tout-puissant, à la voix duquel la lumière jaillit autrefois au sein du noir chaos, voulut illuminer le monde des âmes par le mystère de l'incarnation de son Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur et par les flammes de son Esprit-Saint, le bienheureux martyr Denys et ses compagnons Rusticus et Eleuthère se dévouèrent pour le triomphe de la foi chrétienne. Disciples des apôtres (*primi post apostolos*), ils vinrent dans cette province des Gaules, envoyés par le bienheureux Clément successeur de l'apôtre Pierre, prêcher le baptême de pénitence et la rémission des péchés. En récompense de leurs travaux, ils méritèrent l'honneur du martyre et en recueillirent les palmes glorieuses. Leurs restes vénérés reposent dans la basilique élevée sur leur tombeau. Depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'éclatants miracles n'ont cessé d'être obtenus par leur intercession et la puissance de Jésus-Christ. C'est là que repose aussi le corps de notre cinquième aïeul [1] le glorieux roi Dagobert I de bonne mémoire. Plaise à Dieu de nous faire participer nous-même un jour, par l'intercession de ces bienheureux martyrs, à la gloire du royaume céleste et aux félicités de l'éternelle vie dans les splendeurs des saints ! Or, le vénérable abbé de Saint-Denys, Berthoald, notre homme fidèle (*vir fidelis noster*) nous a transmis, par l'intermédiaire de l'illustre Charles notre maire du palais (*major domus*), une requête à l'effet d'obtenir de notre clémence royale la confirmation de tous les priviléges jadis accordés à la basilique de notre spécial et glorieux patron, tant par les pontifes de la cité des Parisii que par

[1] *Proatavus*, cinquième aïeul (Ducange, *Glossar.*). Thierry IV de Chelles remontait à Dagobert I par Dagobert III (711-716), Childebert III (695-711), Thierry III (673-691), et Clovis II (638-656).

nos royaux ancêtres. Pour mieux en assurer l'exécution, l'illustre Charles a joint ses instances près de notre celsitude aux prières du vénérable abbé, et nous a demandé des lettres solennelles de confirmation. Nous avons de grand cœur souscrit à leurs pieux désirs... Donné le jour des calendes de mars, l'an IVe de notre règne, à Valenciennes, au nom de Dieu heureusement. Amen [1]. »

Bataille de Toulouse contre les Sarrasins.

23. L'enfant royal mêlait ainsi son souvenir désormais impérissable au témoignage officiellement rendu par la France mérovingienne à la mémoire de l'apôtre national, jadis envoyé dans la ville de Lutèce par le pape saint Clément. Jamais la France n'avait eu un plus pressant besoin du patronage de ses protecteurs célestes. Pendant que le duc d'Aquitaine et son malheureux allié Chilpéric II luttaient à Soissons contre Charles d'Austrasie, le gouverneur musulman d'Espagne, Zama, lançait en deçà des Pyrénées une population entière d'Arabes et de Maures. L'heure semblait propice aux enfants du prophète pour envahir la Gaule. Derrière la nuée des combattants qui marchaient en première ligne, une véritable immigration suivait pas à pas, groupée par familles et par tribus, dans l'espoir d'occuper les territoires nouveaux que le croissant allait soumettre à son empire. La Septimanie fut inondée en un clin d'œil; Narbonne, capitale de la province, ferma ses portes et essaya une résistance désespérée. Zama emporta la place d'assaut, fit passer tous les hommes au fil de l'épée; les femmes et les enfants furent dirigés, comme de vils troupeaux, sur les frontières d'Espagne (720). Maître de la Narbonnaise, le chef musulman y organisa le service de l'impôt; il écrivit au calife que l'étendard de Mahomet flotterait bientôt depuis les Pyrénées jusqu'aux rives du Danube. Quelques mois après, comme rien n'arrêtait sa marche victorieuse, Zama parut sous les murs de Toulouse (721), résolu à traiter la capitale de l'Aquitaine comme il avait traité Narbonne. Or, c'était le moment où le duc Eudes, vaincu à Soissons, rentrait dans ses états. Son armée n'existait plus, il semblait impossible d'en recons-

[1] Mabillon, *De re diplomatic.*, lib. VI, n° 36. *La Patrologie latine* (tom. LXXI, col. 1197-1198) reproduit quelques fragments de cette charte mérovingienne.

tituer une autre. Eudes cependant ne désespéra pas. Les pourparlers qu'il entretenait alors avec le duc d'Austrasie au sujet du malheureux Chilpéric durent, selon toute vraisemblance, leur succès précipité à la pression de ces événements formidables. Chilpéric II fut sacrifié ; mais par une compensation providentiellement réservée à l'héroïsme de ce prince, sa chute sauva la France. Charles d'Austrasie n'avait pas le temps de revenir des bords du Rhin, où il s'était élancé à la poursuite des Saxons. Il permit au duc d'Aquitaine d'appeler à son secours les Neustriens et les Burgondes. Ce qui restait en état de porter les armes dans ces deux provinces et dans toute la Gaule méridionale accourut sous les étendards de la croix. Car tel fut réellement le caractère de cette expédition improvisée, où deux cultes et deux civilisations allaient se mesurer dans une lutte gigantesque. Les reliques envoyées de Rome par le pape saint Grégoire II furent distribuées aux guerriers chrétiens. L'un de nos historiens nationaux les plus autorisés, Flodoard, confirme sur ce point la donnée du *Liber Pontificalis.* Les éponges qui avaient servi le jeudi saint à la purification du maître-autel de la basilique vaticane, coupées en menues parcelles, furent distribuées aux soldats chrétiens. « C'était, dit Flodoard, la bénédiction que le pape envoyait aux Francs, comme un gage assuré de victoire. Le fer des Agaréniens devait s'émousser au contact de cette relique sacrée : quiconque la portait ne pouvait être blessé. » Nous sommes donc ici en présence d'un acte de foi national. Est-ce à dire que parmi les soldats du duc d'Aquitaine il ne se trouvât aucun de ces ennemis du surnaturel chrétien, dont toutes les époques présentent des échantillons? Évidemment dans ce pêle-mêle des races du nord et du midi, réunies pour la défense du foyer commun, il ne manquait pas de dissidents. Les adorateurs d'Odin et de Teutatès y coudoyaient les soldats du Christ. Chacun fut libre d'accepter ou de répudier la relique venue de la confession de saint Pierre. La bataille s'engagea le lendemain sous les murs de Toulouse, avec un acharnement égal des deux côtés. Les Maures n'avaient plus que ce dernier obstacle à vaincre pour rester maîtres de l'Europe : les

Francs s'ils étaient vaincus disparaissaient du nombre des peuples, et voyaient finir leur histoire avec la conquête de leur patrie. Après six heures d'une mêlée sanglante, Eudes d'Aquitaine put enfin percer la muraille vivante que lui opposait l'ennemi. Le vizir musulman, Zama, tomba frappé de mort. Privés de leur chef, les Sarrasins se débandèrent : ils furent massacrés au nombre de trois cent mille. Ce chiffre officiel, donné par le duc d'Aquitaine dans sa lettre à saint Grégoire II, s'explique par la nature même de l'invasion musulmane. Derrière les guerriers de l'Islam, les Francs trouvèrent la multitude des femmes, des enfants, des vieillards, immense troupeau qui suivait l'armée dans l'espoir de partager les fruits du triomphe. Le glaive des vainqueurs put donc se plonger sans miséricorde dans le sang. Mais ce que les rationalistes modernes ne sauraient expliquer, c'est que parmi les soldats de la Gaule aucun de ceux qui avaient reçu la relique envoyée par le pape ne fut atteint même d'une simple blessure. Quinze cents hommes du côté des Francs perdirent la vie dans cette mémorable journée ; tous ils avaient répudié le gage de bénédiction venu du tombeau de saint Pierre (721).

§ IV. Les Iconoclastes en Orient.

Avénement et chûte de l'empereur Anastase II.

24. La victoire de Toulouse sauvait la France et l'Europe catholique. On comprend donc que le premier soin du duc d'Aquitaine fut d'informer saint Grégoire II d'une victoire à laquelle ce pape était si intimement mêlé par une action surnaturelle, et dont le résultat intéressait à un si haut degré l'avenir du catholicisme. L'empire grec était loin d'envoyer à Rome des messages aussi consolants. Les révolutions se succédaient à Byzance avec une désolante monotonie. La chute du tyran Bardanès et l'aévnement d'un prince catholique, Anastase II, en 713, avaient pourtant fait naître des espérances qui ne devaient pas se réaliser. Anastase II voulait administrer sagement ; il rétablit les rapports de l'église byzantine avec le pape ; il seconda les religieux efforts du saint patriarche Germain. En politique, il choisit pour ministres des hommes

intègres, pour généraux des guerriers habiles et éprouvés. Il se préoccupait alors des projets ambitieux du nouveau calife Soliman, frère et successeur de Walid. Maîtres de Samarkande et des contrées orientales de l'Asie, les musulmans avaient porté leurs armes victorieuses jusqu'aux frontières de l'Inde. Pour couronner tant de victoires, Soliman rêvait la conquête de Byzance et l'extinction définitive de l'empire grec. Une armée de bûcherons abattit, par ses ordres, les vastes forêts du mont Liban, dont les arbres, amenés aux bords de la mer, devaient être chargés sur des navires qui les transporteraient à Alexandrie. Là, d'immenses chantiers de construction étaient prêts à recevoir ces matériaux et à les transformer en une flotte destinée à la future expédition. Anastase II eut l'idée de détruire ce formidable armement. Il réunit sur les côtes de Phénicie un grand nombre de bâtiments légers, dans le dessein de s'emparer des bois de construction, ou du moins d'y mettre le feu. Le plan était bien conçu ; l'exécution en fut confiée au patrice Jean, grand trésorier de l'empire et en même temps diacre de Sainte-Sophie. Ce dernier titre fait tache sur les autres. Quel que pût être le génie civil et militaire du diacre de Sainte-Sophie, dès qu'il s'était engagé dans la milice de l'Église, les lois canoniques lui interdisaient d'intervenir autrement que par ses conseils dans la défense de son prince et de sa patrie. Mais au VIII[e] siècle les abus de ce genre se retrouvent à toutes les pages de l'histoire. L'abbé de Fontenelle se battait à Vincy sous les drapeaux du roi mérovingien Chilpéric II, pendant qu'un diacre de Sainte-Sophie prenait le commandement en chef des troupes de l'empereur Anastase. Quand la flotte byzantine fut réunie dans le port de Rhodes, les équipages se plaignirent d'être mal payés et se révoltèrent. La sédition gagna bientôt les soldats. Le diacre-généralissime fut égorgé, et les rebelles firent voile pour Constantinople, afin d'y détrôner Anastase. Durant une halte au port d'Adramytte en Mésie, ils rencontrèrent un collecteur d'impôts nommé Théodose, dont sans doute ils vidèrent la caisse à leur profit. Théodose les laissa faire. Toute résistance eût été inutile. Cette complaisance forcée lui valut une couronne ; les soldats révoltés le proclamèrent

empereur. Épouvanté d'une pareille fortune, le malheureux prit la fuite et courut se réfugier dans les montagnes voisines. Bientôt découvert, il fut ramené en triomphe dans le camp et forcé de revêtir la pourpre (715). Conduit ou pour mieux dire traîné par les rebelles, il prit place sur le navire impérial et arriva avec le reste de la flotte en vue de Constantinople. Anastase II s'était retiré à Nicée, dans l'espoir de rallier autour de lui quelques troupes fidèles et de combattre à leur tête cette ridicule insurrection. Mais les événements trahirent son courage. Les révoltés s'emparèrent de Constantinople, mirent le feu aux maisons. Aux lueurs sinistres de l'incendie, ils saccageaient et pillaient les palais et les églises. Saint Germain fut saisi et chargé de chaînes. Les patrices qui avaient occupé quelques fonctions sous le règne précédent eurent le même sort. Les révoltés poussèrent devant eux ces illustres captifs jusque sous les murs de Nicée, où ils vinrent assiéger Anastase. A la vue du patriarche et de ses amis promenés comme un trophée de victoire autour des remparts, Anastase II comprit le désastre qui, en frappant Constantinople, ruinait sa dernière espérance. Il capitula, à la condition que saint Germain serait rétabli sur son siége et les patrices rendus à la liberté. Lui-même il eut la vie sauve, et fut renfermé dans un monastère de Thessalonique, où plus tard on lui conféra le sacerdoce (716).

Avénement et chute de l'empereur ThéodoseIII.

25. Théodose III, percepteur la veille empereur le lendemain, régnait donc ; du moins il prêtait son nom à l'émeute militaire dont il était l'esclave couronné. Les troupes d'Arménie commandées par un général isaurien, Léon, brave guerrier et stratégiste habile, refusèrent de reconnaître le nouveau César. Celui-ci n'en fut pas autrement offensé, car il eût volontiers prêté les mains à quiconque l'aurait débarrassé de la pourpre. Théodose III était, au pied de la lettre, un empereur malgré lui. Entre les mains de la faction qui le dominait, il n'avait d'autre pouvoir que celui d'obéir à ses subordonnés. On lui fit signer avec les Bulgares un traité ignominieux, qui ajoutait au tribut annuel accepté par Rhinotmète une redevance de trente livres pesant d'or. La discipline militaire n'existait plus qu'en souve-

nir ; les soldats faisaient ce qu'ils voulaient, sans aucun contrôle. Les mœurs générales achevaient de se corrompre dans le débordement universel. Ces phénomènes se produisent toujours, aux époques de décadence, parmi les sociétés vieillies que menace de plus près une invasion étrangère. Au lieu de relever les âmes, l'imminence du péril les aveugle et les énerve. Le calife Soliman se tenait fort attentif aux symptômes de dissolution qui se produisaient chaque jour, sous de nouvelles formes, à Byzance. Son frère Mouselima s'avança avec une armée en Galatie, et vint mettre le siége devant Amorium. Il se trouvait alors en face du général isaurien Léon. Pour sauver un peuple entier, il suffit parfois d'un seul homme, quand cet homme, ce qui est malheureusement fort rare, joint la fermeté du caractère au prestige de la situation. Mouselima comprit que le général isaurien était de taille à jouer le rôle d'un sauveur. Il lui adressa un message ainsi conçu : « Nous savons que vous êtes digne du trône, nous vous aiderons à y monter. Acceptez une entrevue, et nous jetterons ensemble les bases d'un traité de paix qui assurera le salut du monde. » Léon ne sut pas résister à des ouvertures si flatteuses pour son amour-propre. « Levez le siége d'Amorium, répondit-il, et je croirai à la sincérité de vos promesses. » Mouselima fit immédiatement retirer ses troupes. Le général byzantin, avec une escorte de trois cents cavaliers, vint au camp ennemi. Il y fut acclamé par tous les Sarrasins, qui le saluèrent des titres de César auguste, empereur de Byzance. Du haut de leurs remparts, les habitants d'Amorium joignaient leurs voix à celles des musulmans, et ratifiaient au nom de l'empire un choix fait par les plus cruels ennemis de Byzance. Jamais peut-être situation plus délicate ne se rencontra sur le chemin d'un ambitieux. Léon l'Isaurien aspirait à l'empire, il se sentait de force à porter ce fardeau ; mais il ne voulait pas devoir la pourpre à l'influence des musulmans. Il craignait d'ailleurs d'être dupe de quelque stratagème ou victime d'un guet-apens. Trois jours s'écoulèrent dans ces perplexités. Au mépris des conventions, le siége d'Amorium fut repris par ordre de Mouselima. Léon lui-même et sa faible escorte étaient gardés à vue et entourés par les

Sarrasins. Il trouva moyen d'obtenir une entrevue secrète avec l'évêque d'Amorium, le chargea d'entretenir le courage des habitants et lui promit une prompte délivrance. Puis s'élançant à la tête de ses trois cents cavaliers : « Compagnons, dit-il, ne comptons pas nos ennemis, tuons-les. Chargeons les infidèles; Dieu combattra pour nous. » Sa parole et son exemple transformèrent chaque soldat en héros. La lance au poing, cette escouade força le passage. Léon rejoignit son camp, et le lendemain il ramena toutes ses troupes au secours d'Amorium. Mais déjà le siége était levé : Mouselima et ses bandes, saisis d'une terreur panique, s'étaient retirés précipitamment en Cappadoce. Après un tel exploit, l'armée victorieuse proclama empereur son brillant général. Se rabattant alors sur Constantinople, Léon l'Isaurien arriva dans les plaines de Nicomédie, où il tailla en pièces l'armée de Théodose III. L'ancien percepteur d'Adramytte s'était bien gardé de paraître à la tête de ses troupes. Il attendit tranquillement dans son palais le résultat de la bataille; ensuite il envoya le patriarche saint Germain négocier avec le vainqueur. Germain fut assez heureux pour lui obtenir la vie sauve. Léon se contenta de la promesse que Théodose III et son fils se feraient prêtres. La clause fut ponctuellement exécutée; l'empereur déchu se retira à Éphèse, où il reçut avec son fils l'ordination sacerdotale, et le 25 mars 717 le général isaurien fut solennement couronné à Sainte-Sophie sous le nom de Léon III.

Léon III l'Isaurien. Siége de Constantinople par les Sarrasins.

26. Furieux d'avoir contribué à l'avénement du nouvel empereur sans en tirer aucun avantage politique, le calife Soliman vint en personne assiéger Constantinople. La flotte musulmane, construite à Alexandrie avec les cèdres du Liban, transporta le successeur du prophète à Abydos, pendant que Mouselima et l'armée de terre arrivaient de Galatie, après avoir incendié Pergame et ravagé toutes les campagnes de l'Asie-Mineure. Maîtres de la terre et de la mer, le calife et son lieutenant purent sans obstacle combiner leurs opérations. Soliman avec la flotte longea d'abord les rives de la Chersonèse où il établit un centre de ravitaillement, et vint jeter l'ancre dans la Corne-d'Or, pendant que Mouselima,

après avoir côtoyé la Propontide, dressait ses tentes sous les murs de Constantinople, le 15 août 717. Léon l'Isaurien bloqué de toutes parts n'avait pas eu le temps de préparer ses moyens de défense; il eut recours aux négociations. Mais la réponse du calife fut péremptoire. « On ne transige point avec des captifs, dit Soliman; on ne traite point avec des vaincus. J'ai déjà désigné la garnison musulmane qui doit occuper Constantinople; soumettez-vous sans mot dire à mon pouvoir et à la fatalité. » La seule réplique de Léon l'Isaurien à une telle insolence fut la victoire. La flotte ennemie était sous voiles, lorsqu'un ouragan soudain la dispersa sur tous les points du Bosphore. Profitant de cette circonstance favorable, l'empereur sortit du port avec tous les bâtiments légers et tous les brûlots qu'il put réunir. Affrontant la tempête, sa flottille manœuvra avec tant d'audace et de bonheur qu'elle réussit à atteindre les gros navires ennemis. A l'aide du feu grégeois, ce terrible auxiliaire dont les byzantins avaient encore le monopole, les vaisseaux de Soliman furent réduits en cendres. Le calife désespéré ne put survivre à sa honte; il expira sur la rive du Bosphore, laissant le trône à Omar II son neveu et son plus proche héritier (717). Ce succès ne délivra point encore Constantinople, mais il doubla l'énergie de ses défenseurs. Mouselima continuait toujours le blocus du côté de la terre. Un ennemi inattendu vint le surprendre dans ses retranchements; c'était le froid. L'hiver se déclara avec une rigueur jusque-là inconnue dans ces contrées. La neige couvrit la terre pendant cent dix jours consécutifs, et fit périr dans le camp sarrasin les chevaux, les chameaux et toutes les bêtes de somme. Les assiégés pouvaient facilement se ravitailler par mer; les assiégeants mouraient de faim. Cependant Mouselima se raidit contre les événements, il tint bon dans l'espoir que le printemps ramènerait pour lui l'abondance. Le calife lui annonçait que deux flottes de quatre cents navires chacune allaient partir chargées de grains, l'une d'Alexandrie, l'autre d'Afrique, pour lui porter des vivres et des renforts. Elles vinrent en effet à quelques jours de distance mouiller sur les côtes de Bithynie, assez loin de

Byzance pour qu'elles parussent à l'abri de toute attaque. Mais les matelots, officiers et soldats qui les montaient avaient tous été recrutés de force en Égypte ou sur les côtes africaines, parmi des populations récemment vaincues, auxquelles le joug musulman paraissait plus odieux que la mort. Ils désertèrent en masse et, détachant les chaloupes des navires, se dirigèrent vers la Corne d'Or, où ils parurent aux cris mille fois répétés de : Vive l'empereur ! La population byzantine les accueillit avec enthousiasme ; des actions de grâces solennelles furent rendues à la Mère de Dieu, que la dévotion populaire ne cessait d'invoquer comme la protectrice de Byzance. Sous la conduite de ces auxiliaires inattendus, Léon se rendit, la nuit suivante, avec une flottille sur la côte de Bithynie. La plupart des navires sarrasins furent vidés et coulés bas ; le feu grégeois acheva d'anéantir ceux que l'on n'eut pas le temps de mettre au pillage. Après ce désastre, la famine devint si horrible dans le camp de Mouselima que les soldats mangeaient les racines et les feuilles des arbres, les courroies de leurs ceintures; ils finirent par dévorer les cadavres. La peste se déclara bientôt dans cette immense multitude, formée, selon la coutume des invasions islamites, non pas seulement de guerriers mais de tribus et de peuplades entières. Le chiffre des morts donné par le *Liber Pontificalis* s'éleva à trois cent mille. Force était bien à Mouselima de lever le siége ; il s'y décida enfin, et le 15 août 718, un an jour pour jour après son arrivée, il donna le signal de la retraite. Il comptait ramener les débris de son armée sur les côtes de Bithynie, où des vaisseaux l'attendaient. Mais en chemin les Bulgares lui disputèrent le passage, et lui tuèrent vingt-deux mille hommes. Avec le reste il atteignit les navires qu'il cherchait et remit à la voile. Une tempête l'assaillit au sortir du port, et le malheureux général vit engloutir cinq de ses vaisseaux ; enfin il réussit avec les cinq autres à gagner un port de la côte syrienne. La joie des byzantins ne saurait se décrire. Tous attribuaient à la protection de Marie cette troisième délivrance, qui rappelait celles dont la capitale de l'empire avait été favorisée sous les règnes d'Héraclius et de Constantin Pogonat. Une nouvelle fête en l'honneur de

la sainte Vierge fut instituée dans l'église des Blackernes. La solennité porta le nom d'Ἀκαθίστη (sans siéges), parce que dans l'enthousiasme de sa reconnaissance la multitude voulut passer la nuit entière debout au milieu de la basilique, chantant des hymnes en l'honneur de la reine du ciel. En mémoire de cette veille sainte, il n'était pas permis de s'asseoir à l'église le jour de l'Ἀκαθίστη. Un autre détail intéressant pour notre patrie se rattache à ce glorieux épisode de l'histoire byzantine. Les chroniques arabes signalent la présence de nombreux soldats gaulois et francs parmi les défenseurs de Constantinople : les matelots de cette provenance se distinguèrent particulièrement à bord des navires grecs, sur lesquels ils servaient en qualité d'auxiliaires. Ainsi se mesuraient presque à la même date sur les rives du Bosphore et dans les plaines de Toulouse les Sarrasins et les Francs, qui devaient se retrouver sur tant d'autres champs de bataille dans les trois parties de l'ancien monde, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le calife Omar ne partagea nullement, on le conçoit, l'allégresse des byzantins. Dans le premier mouvement de sa colère, en apprenant le revers qui venait de frapper ses armes, il signa un décret condamnant à mort tous les chrétiens qui, dans l'étendue de ses vastes états, refuseraient d'embrasser la foi de Mahomet. Ses ministres moins barbares que lui éludèrent son ordre, et finirent par désarmer son courroux. L'édit sanguinaire fut révoqué, mais depuis cette époque les chrétiens demeurèrent soumis, dans l'empire musulman, à des lois aussi injustes qu'humiliantes. Elles existent encore, entre autres celle qui défend aux tribunaux turcs d'admettre le témoignage d'un chrétien contre un mahométan. N'ayant pu vaincre Léon, le calife essaya de le convertir. Il lui écrivit une longue lettre pour lui démontrer la supériorité du Koran sur l'Évangile, et l'engager à embrasser un culte plus pur, plus commode et plus raisonnable que celui du Christ. Son homélie ne pouvait guère avoir de succès, après l'échec de ses armes. Omar II chercha à se consoler par la prière. Musulman convaincu, il passait les journées entières debout, dans une chambre du palais, à invoquer le prophète. Une corde suspendue au plafond lui servait à se soutenir, quand les

forces l'abandonnaient. Deux drachmes suffisaient à sa nourriture quotidienne. Lorsqu'il mourut en 720, sa garde-robe ne renfermait d'autres vêtements que ceux qu'il avait quittés pour s'étendre sur sa couche funèbre. Omar II fut un des saints du mahométisme. Il ne laissait pas d'enfants : le sceptre passa aux mains de son frère Yézid II.

Education et caractère de Léon l'Isaurien.

27. L'empereur Léon III ne valait pas, comme prince chrétien, le calife musulman Omar II. Ce n'était pas le talent qui lui faisait défaut, mais l'éducation première. Né en Isaurie au sein d'une famille pauvre, il avait émigré de bonne heure à Mésimbrie en Thrace, où son père essaya le commerce des bestiaux. C'était en 688, à l'époque où Justinien II entreprenait contre les Bulgares une expédition qui devait si mal réussir [1]. Le jeune Léon se fit soldat, et dans un moment où l'armée grecque manquait de vivres, il obtint de son père cinq cents moutons qu'il conduisit lui-même à l'empereur. Ce fut le commencement de sa fortune. Justinien l'incorpora dans sa garde et lui ménagea un avancement rapide. Envoyé comme ambassadeur chez les Alains, pour ménager à l'empire l'alliance de ces peuples contre les Abages, les Lazes et les Ibériens révoltés, Léon dans cette mission lointaine courut les plus grands périls, et finit par en triompher à force de courage. Fait deux fois prisonnier par les barbares, il réussit à leur échapper et à leur faire payer sa captivité par une sanglante défaite. De retour à Constantinople en 715, Justinien II et son successeur Tibère Absimar avaient disparu, laissant le trône à Anastase II. Celui-ci nomma Léon au commandement en chef des troupes d'Arménie, dernière étape que le fils du marchand de bestiaux franchit rapidement pour atteindre, comme nous l'avons vu, la couronne impériale. De tels antécédents n'eussent été que glorieux, si le soldat parvenu avait su joindre la modération du caractère à l'éclat de la fortune et au prestige du succès. Dès l'an 718, il avait étouffé dans le sang de ses auteurs une conspiration militaire dirigée par un officier de bas étage qui se fit un instant proclamer empereur. Le rebelle eut bientôt, ainsi que ses principaux complices, la tête tranchée. Léon l'Isaurien avait

[1] Cf. pag. 379 de ce présent volume.

donné l'ordre d'embaumer ces têtes sanglantes; on les lui envoya à Constantinople ; il les fit promener solennellement sur des piques dans l'hippodrome. En 719, Anastase II, lassé de son exil à Thessalonique et du sacerdoce forcé dont il remplissait les fonctions, s'aboucha avec le roi des Bulgares et essaya de remonter sur le trône. Averti du complot, Léon l'Isaurien le fit décapiter. L'archevêque de Thessalonique, plusieurs patrices ou officiers de l'armée, accusés d'avoir trempé dans la conspiration, eurent le même sort. En 722, une révolte des Juifs en Syrie donna lieu à de nouvelles violences. Sur la foi de quelques imposteurs habiles, le bruit se répandit soudain parmi les hébreux qu'un Messie était apparu, convoquant sous l'étendard de David tous les enfants d'Israël. Léon l'Isaurien triompha sans grande peine de cette rébellion insensée, après laquelle, dépassant toutes les bornes, il publia un décret qui ordonnait sous peine de mort à tous les juifs répandus dans les diverses provinces de l'empire de se faire baptiser. Un autre édit non moins tyrannique punissait également de mort tous les montanistes ou manichéens, qui refuseraient de rentrer au sein de l'Église catholique. Les juifs se prêtèrent en apparence à la volonté du prince, mais ce ne fut que pour profaner par mille horreurs un sacrement qu'ils détestaient. Les manichéens plus opiniâtres se renfermèrent à un jour fixe dans leurs temples, y mirent eux-mêmes le feu et se laissèrent tous consumer par les flammes. Ce suicide en masse, accompli à la même heure dans tout l'Orient, excita l'indignation universelle. La guerre avec les musulmans reprenait plus acharnée que jamais. Le calife Yézid, après quatre ans de règne, venait de mourir, laissant pour successeur son frère Hescham (725). Quatre fils d'Abdel-Malek se succédèrent ainsi sur le trône. Hescham avait résolu de marcher sur les traces paternelles, et d'attacher à son nom la gloire des conquérants. Il débuta cependant par un revers, et fut battu dans les plaines de Syrie par les lieutenants impériaux. Mais il prit bientôt sa revanche. Son frère Mouselima, le même qui avait échappé à tant de périls lors du siége de Constantinople, rétablit l'honneur des armes musulmanes. Il prit d'assaut la ville

de Césarée en Cappadoce et envahit la province du Pont. Tous les habitants furent vendus comme esclaves, à l'exception des Juifs qui avaient secondé de tout leur pouvoir la marche des Sarrasins [1]. En même temps Moaviah, fils du calife, à la tête d'une autre armée, ravageait les provinces romaines sur la côte de Syrie et y commettait impunément les mêmes excès.

Explosion sous-marine dans l'Archipel.

28. La consternation était grande à Byzance. Elle redoubla encore à l'apparition d'un de ces phénomènes qui étonnent l'univers, déconcertent la science et retentissent jusqu'à la postérité la plus reculée. Le *Liber Pontificalis* a conservé le souvenir de cette étrange commotion ; il signale la pluie de grains brûlés et de cendres chaudes qui tombèrent dans quelques localités de la Campanie. Le foyer de l'éruption volcanique était cependant bien éloigné de la campagne romaine. Il se trouvait à vingt-sept lieues au nord de la Crète, entre l'île de Théra et celle de Térasia. Durant les premiers jours d'août 725, on vit les eaux bouillonner comme sous l'action d'une fournaise ardente, puis des quartiers de rocher liquéfiés par le feu s'élancer au milieu de torrents de flammes, qui portèrent l'incendie dans les îles voisines. Les scories et les cendres brûlantes furent chassées par le vent dans toutes les directions, à la distance de plus de cent lieues. Les coups redoublés d'un tonnerre sous-marin ébranlaient les ondes, se répercutant jusque sur les côtes de la Grèce et les rivages de l'Hellespont. L'éruption dura sans discontinuer plus de huit jours et sema la terreur dans toutes ces contrées. Enfin les flammes s'éteignirent peu à peu, et l'on vit une île nouvelle, connue aujourd'hui sous le nom de Santorin, surgir du milieu des flots. Le phénomène météorologique auquel l'île de Santorin doit son origine, et probablement aussi l'excellence de ses vins renommés, eut une conséquence fort inattendue dans un ordre bien différent. Il fit éclore l'une des plus sanglantes hérésies qui aient désolé l'Église.

[1] Voir pour le rôle des Hébreux aux diverses époques de la civilisation chrétienne le livre, plein de révélations et de savantes recherches, intitulé : *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens,* par M. G. Des Mousseaux. Paris, Plon, 1869.

Les germes de l'hérésie iconoclaste.

29. Comme la plupart des ignorants, Léon l'Isaurien était superstitieux. Il partagea la terreur de ses sujets, entendant le fracas lointain du volcan maritime, voyant passer sur leurs têtes les nuages de flammes et de cendres qui couvraient tout l'archipel. Il eut peur, et dans son effroi il crut avoir découvert un excellent moyen de désarmer la colère du ciel. Parmi les souvenirs de son enfance, un trait surtout l'avait frappé et ne s'était jamais effacé de sa mémoire. Agé de douze ans à peine, voyageant avec son père en Isaurie, il avait rencontré quelques juifs syriens qui déclamaient contre le culte des saintes images. Ce sujet de controverse, on le sait, est familier aux Hébreux. Pour détruire dans la dure cervelle de leurs ancêtres un penchant invétéré à l'idolâtrie, Moïse, par ordre de Dieu, inscrivit au premier article du décalogue cette parole : « Tu n'adoreras point les dieux étrangers. Tu ne feras ni statues ni images à la ressemblance des objets qui sont au ciel, sur la terre ou dans les eaux, pour leur rendre tes adorations ou ton culte [1]. » Au lieu de voir dans ce texte ce qui y est réellement, c'est-à-dire la défense d'adorer les images, de leur rendre comme à Dieu lui-même le culte de latrie, le pharisaïsme juif persiste à croire que Moïse entendait proscrire avec une barbarie impitoyable les arts du statuaire, du sculpteur et du peintre. Cependant pour prévenir cette interprétation absurde, le grand législateur d'Israël avait fait placer sur l'arche d'alliance deux chérubins d'or qui la couvraient de leurs ailes déployées. Les juifs que Léon l'Isaurien rencontra sur sa route disaient donc, à ce sujet, ce que leurs descendants répètent encore; ils blasphémaient contre la prétendue idolâtrie des chrétiens. L'un d'eux dit à l'enfant : « Est-ce que, si tu étais empereur, tu ne brûlerais pas toutes ces images impies? » — Plaisanterie ou prédiction, l'enfant accepta l'augure ; il jura de n'en laisser subsister aucune. De longues années s'écoulèrent avant qu'il pût accomplir ce serment. Dans l'intervalle les fils d'Israël continuèrent à recruter des alliés dans la guerre qu'ils avaient déclarée aux saintes images. Sous le règne de Yézid I (680-683), un juif de Tibériade, fameux imposteur qu'une taille

[1] *Exod.*, xx, 2 et 3. Cf. tom. I de cette *Histoire*, pag. 584.

gigantesque désignait à la sympathie de ses coréligionnaires et que l'on avait surnommé Τεσσαρακοντάπηχυς (quarante coudées), se donna comme un thaumaturge et un prophète. Il se fit écouter du calife, auquel il promit trente années de vie et de jouissances sensuelles, à condition qu'il détruirait dans son empire les images idolâtriques des chrétiens. Fort différent de ce que devait être plus tard Omar II, Yézid ne vivait que pour la débauche ; il accueillit la proposition avec enthousiasme, et la convertit en décret. La persécution contre les images commença dès lors, mais elle dura peu, car Yézid malgré la prédiction de l'imposteur mourut quatre ans après. Son fils Walid I (705-715) fit décapiter le faux prophète, qui avait osé se jouer de la crédulité d'un prince des croyants. Les successeurs du calife iconoclaste abandonnèrent donc la tentative malencontreuse d'Yézid. Léon l'Isaurien la reprit en 726, sous l'impression de terreur que lui causaient le bouleversement sous-marin de l'archipel et les derniers désastres de l'empire. Il se persuadait qu'une abominable idolâtrie souillait l'intégrité de la foi, et que depuis des siècles l'Église catholique avait dévié de la sainteté de sa mission. Il se faisait raconter les châtiments infligés par le Dieu d'Israël à son peuple, durant la période du Testament ancien, chaque fois que ce peuple indocile s'était rendu coupable d'idolâtrie. Puis comparant les calamités du monde chrétien à celles des anciens Hébreux, il leur attribuait aux unes et aux autres la même cause. « Les chrétiens, disait-il, adorent les images, comme autrefois les fils de Jacob adoraient le veau d'or ou les statues de Bel et de Dagon. » Ainsi raisonnait, dans son ignorance profonde et en l'absence complète des plus simples notions du catéchisme élémentaire, cet ancien marchand de moutons devenu empereur, et à ce dernier titre investi par le servilisme de Byzance d'un sacerdoce césarien selon l'ordre de Melchisédech. S'il fût resté simple vendeur de bestiaux en Isaurie ou en Thrace, ses rêves de réformation n'auraient guère troublé le monde, mais un théologien couronné ne manque jamais de prosélytes. Léon l'Isaurien en trouva deux qui le poussèrent dans la voie des persécutions ouvertes. Ce fut d'abord un renégat syrien, Baéser, né dans la

religion chrétienne. Emmené captif par les Sarrasins dans une de leurs expéditions en Syrie, il recouvra la liberté en se faisant musulman, et vint chercher fortune à Constantinople, où il reprit le christianisme avec autant d'indifférence qu'il l'avait précédemment quitté. La souplesse de son caractère, son génie fertile en intrigues, débarrassé de tous les scrupules qui arrêtent d'ordinaire les honnêtes gens, lui ouvrirent le chemin des honneurs. Favori et confident de Léon l'Isaurien, il l'encouragea vivement à entreprendre la lutte, se promettant d'être au temps voulu le principal agent de la persécution et le ministre des cruautés qui devaient ensanglanter l'Orient. Un autre personnage plus coupable et plus pervers, Constantin, évêque de Nacolée en Phrygie, l'un des adversaires les plus ardents en paroles et en œuvres du célibat ecclésiastique, mit l'autorité de son caractère et les ressources de son érudition au service de l'empereur. Comme érudition, il s'agissait de trouver dans l'histoire ecclésiastique des ancêtres aux futurs briseurs d'images. La chose n'était pas facile. En Orient, la tradition confirmée par le témoignage explicite de Moïse de Chorène [1], d'Eusèbe de Césarée [2], conservait le souvenir de statues et d'images de notre divin Sauveur exécutées de son vivant même. Les images miraculeuses de Jésus et de Marie, dites ἀχειροποίηται, remontaient jusqu'au siècle apostolique [3]; d'autres étaient attribuées au pinceau de l'évangéliste saint Luc [4]. En Occident, Rome montrait ses catacombes où, sous les yeux de saint Pierre et de saint Paul, les images de Marie avaient été peintes par les premiers chrétiens [5]. A force de fouiller dans les recoins les plus obscurs des chroniques locales, Constantin finit par découvrir que sous le règne de l'empereur Zénon (474-491) [6], un manichéen persan, esclave fugitif, nommé Xénaias, avait

[1] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 166, *sub fine*. — [2] Euseb. Cœsareens., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XVIII; *Patr. græc.*, tom. XX, col. 679. Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 152-157.

[3] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 392, *sub fine*.

[4] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 32-35. — [5] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 18-20. — [6] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 468-529.

été mis par le schismatique Pierre le Foulon en possession du siége épiscopal d'Héliopolis en Syrie. Ce Xénaias avait ensuite proscrit dans son église usurpée le culte des saintes images. Il est vrai qu'il n'eut point à s'applaudir de sa conduite, car les habitants indignés le lapidèrent. Quelle que fut la valeur théologique du manichéen Xénaias, sa tentative créait un précédent. Au besoin, on pouvait affubler ce briseur d'images d'un titre posthume de martyr. Un autre épisode plus connu servit mieux les desseins iconoclastes de Léon l'Isaurien et du prélat courtisan de Nacolée. On se souvient qu'en 394 l'illustre évêque de Salamine, saint Epiphane, l'un des docteurs de l'église grecque, traversant la bourgade biblique d'Anablatha, avait déchiré une image pieuse, exposée à la porte extérieure d'un oratoire chrétien. Epiphane avait lui-même expliqué le motif qui le fit agir en cette circonstance. Il voulait ménager le préjugé national des juifs, dans un pays trop souvent ensanglanté par la fureur de ces ennemis du nom chrétien [1]. Dégagé de son explication naturelle et du milieu historique dans lequel il s'était produit, l'acte de saint Epiphane pouvait passer pour un précédent iconoclaste. C'est tout ce que désirait l'évêque de Nacolée. Sans même attendre l'édit que Léon l'Isaurien songeait à promulguer, il se hâta de faire proscrire dans un synode provincial le culte des images.

Edit de l'empereur contre les images.

30. L'empereur ne tarda pas à le suivre dans cette voie. Le sénat fut convoqué en assemblée extraordinaire, et là, au milieu d'un profond silence et d'une consternation générale, Léon donna lui-même lecture de l'édit qui interdisait sous peine de mort à tous les chrétiens de conserver une seule image pieuse dans les églises, les oratoires, les cités, les campagnes, et les maisons particulières. Le césar pontife débutait par rappeler les grâces et les faveurs dont la Providence divine l'avait comblé depuis son avénement à l'empire. « Je veux, disait-il, prouver ma reconnaissance pour tant de bienfaits, en extirpant du sein de l'Église l'idolâtrie qui s'y est introduite, et qui attire depuis quelques années

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 227-231.

tant de désastres sur le monde chrétien. Les images de Jésus-Christ, de la vierge Marie et des saints, partout répandues et partout adorées, sont de véritables idoles : les populations fanatisées leur rendent un culte dont Dieu est jaloux. En ma qualité d'empereur, je suis le chef de la religion aussi bien que de l'État. Il m'appartient de mettre un terme à des abus exécrables. En conséquence toutes les images et statues idolâtriques seront enlevées des églises, oratoires et maisons particulières, pour être lacérées et brûlées en l'honneur du Dieu tout-puissant, protecteur de notre saint empire. » L'auditoire écouta avec stupeur cette barbare profession de foi. Les sénateurs savaient parfaitement que les chrétiens n'adorent ni les saints ni leurs images ; le césar pontife confondait l'adoration due à Dieu seul avec la vénération très-légitime pour les saints et leurs images. Cependant nul n'osa faire la moindre observation. Contrairement à l'usage, l'édit ne fut point soumis à la délibération ni au vote. Séante tenante l'empereur le déclara obligatoire, et des exemplaires préparés à l'avance en furent affichés par toute la ville. Le sénat et les courtisans n'avaient rien dit, mais le peuple qui n'avait pas le même intérêt à se taire se souleva en masse. Une véritable émeute succéda à la séance impériale. On voulait défendre à main armée les images saintes qui avaient plus d'une fois miraculeusement protégé Constantinople. On racontait les souvenirs encore récents de la croisade d'Héraclius, de l'image du Sauveur guidant les soldats chrétiens à travers l'Asie, sur une route semée de victoires [1]. Léon l'Isaurien recula épouvanté devant la manifestation populaire. De nouvelles affiches remplacèrent les précédentes. L'empereur se plaignait qu'on eût mal compris sa pensée. « Il n'avait nullement l'intention, disait-il, de faire détruire les images, d'anéantir tant d'objets d'art qui décoraient sa capitale bénie de Dieu. Il voulait seulement faire placer plus haut dans les églises les images saintes, afin de les mettre hors de la portée des mains et des lèvres, pour éviter la profanation qui pouvait en

[1] Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 478 et suiv.

résulter. » Ce lâche et hypocrite commentaire suffit à calmer l'effervescence, et l'année 726 s'acheva sans nouvel incident.

Inanité doctrinale de l'erreur iconoclaste.

31. Léon l'Isaurien était loin cependant de renoncer à ses projets. Il mettait au contraire le temps à profit pour recruter des prosélytes, et affaiblir dans l'esprit du peuple l'attachement aux saintes images. Constantin, l'indigne titulaire de Nacolée, finit par entraîner dans son apostasie le métropolitain Jean de Synnade et l'évêque Thomas de Claudiopolis. Le patriarche saint Germain de Constantinople, dans des lettres que nous avons encore, prenait la peine de leur rappeler que les chrétiens réservent le culte de latrie à Dieu seul. Il ajoutait que toujours l'Église catholique a vénéré la sainte Vierge comme la plus éminente des créatures; les anges, les martyrs, les confesseurs, les saints comme nos intercesseurs près de Jésus-Christ. «Leurs images elles-mêmes, dit-il, sont vénérables, nous les honorons donc en souvenir de ceux qu'elles représentent. » Enfin par un argument *ad hominem* qui aurait dû toucher ces prélats courtisans, le patriarche faisait allusion à l'étiquette byzantine qui forçait tous les sujets de l'empereur à se prosterner devant lui, quand ils étaient admis à son audience. Il demandait si jamais personne avait confondu cette prostration avec l'adoration latreutique que nous rendons à Dieu [1]. Les raisons, les preuves, les textes du saint patriarche étaient irréfutables, et nous ne doutons pas que les trois évêques auxquels il les adressait n'en fussent comme lui persuadés. Mais l'empereur voulait le contraire. Est-ce que l'épiscopat d'Orient n'était pas façonné, par quatre siècles de servilisme, à n'avoir d'autre théologie que celle de l'empereur? On vit bientôt l'archevêque d'Ephèse, Théodose, un fils de Tibère Absimar, embrasser la nouvelle erreur et se déclarer iconoclaste [2]. Jusque-là toutes les hérésies, par quelque côté du moins, avaient une apparence théologique : Arius, Nestorius, Eutychès, Sergius déraisonnaient, mais ils déraisonnaient en théologiens.

[1] S. German., *Epist.; Patr. græc.*, tom. XCVIII, col. 156 et 599.

[2] Les deux termes Iconomaques et Iconoclastes furent simultanément employés pour désigner les sectaires. Leur signification étymologique est la même : Εἰκών (image), μαχέσθαι (combattre) ou κλάζειν (briser).

Cette fois le prétexte, le *substratum* théologique, comme on pourrait dire en terme d'école, manquait absolument. Les chrétiens du VIIIe siècle n'adoraient pas plus les images ni les saints que ne les adorent les catholiques du XIXe. Les textes du décalogue et de la loi mosaïque, invoqués par l'ignorance de Léon l'Isaurien, ne pouvaient faire illusion qu'au pharisaïsme posthume des juifs dispersés, puisque l'arche d'alliance et le tabernacle de Moïse, le temple de Jérusalem bâti par Salomon, rebâti par Esdras, restauré par Hérode, étaient remplis de sculptures de tout genre, de chérubins aux ailes éployées, de lions et d'animaux allégoriques. On savait tout cela au VIIIe siècle, comme nous le savons aujourd'hui. Si du moins l'empereur se fût placé à un point de vue moins vulgaire, s'il eût dit que le culte des saints, la vénération pour leurs images faisaient obstacle à l'élévation de l'intelligence, emprisonnant dans des représentations sensibles un culte qui doit être exclusivement en esprit, il aurait parlé comme les déistes et les protestants de nos jours. L'énormité de son erreur n'eût pas été moindre, car l'homme au temps de Léon l'Isaurien comme au nôtre étant composé d'un corps et d'une âme, ce n'est pas trop pour l'élévation surnaturelle de celle-ci, que le secours des objets matériels perçus par les sens de celui-là. Tant qu'on n'aura pas inventé l'homme incorporel, on ne réalisera jamais l'idéal d'un culte sans aucun signe sensible. Toutefois si l'iconoclaste Léon eût placé la discussion sur ce terrain, elle aurait pu prêter à quelques développements philosophiques et théologiques. Mais inventer une idolâtrie iconographique qui n'exista jamais, brûler les images des martyrs et des saints pendant qu'on forçait à vénérer les statues de l'empereur, massacrer impitoyablement quiconque refusait de se prêter à un tel caprice, voilà le comble de l'aberration et de la démence humaine. Il fallait le bas-empire pour que pareil spectacle fût donné au monde. Heureux du moins si de telles expériences avaient pu dégoûter à jamais l'humanité de la théorie sacrilége des césars pontifes !

L'empereur prédicant. Exil de saint Germain

32. Léon l'Isaurien se fit prédicant. Durant six mois, dans des conférences publiques, il parla au peuple de Byzance pour lui inculquer ses propres terreurs et lui faire comprendre que Dieu,

jaloux des hommages rendus aux saints, multipliait les fléaux sur l'empire. Les reliques, cet autel primitif des chrétiens et cette semence de martyrs, n'étaient pas plus épargnées que les images, par l'exclusivisme étroit de l'ancien marchand de moutons. D'autres missionnaires à ses gages prêchaient à toute heure la même doctrine dans les carrefours et sur les places de Constantinople. Le théologien couronné mettait au service de sa propagande le zèle d'un hérésiarque et les ressources du trésor impérial. Un seul homme résistait encore ; c'était le patriarche Germain. Lui aussi chaque jour, dans la basilique de Sainte-Sophie, il prenait la parole pour flétrir au nom du bon sens, qui est toujours l'allié de la saine théologie, les manœuvres de la secte nouvelle. « Sans craindre la colère du prince, dit l'historien Lebeau, il instruisait son troupeau fidèle. Il montrait le culte des images reçu de tout temps dans l'Église, il en établissait le principe, en déterminait la nature, et signalait la différence profonde qui le séparait de l'adoration proprement dite, laquelle n'est due qu'à Dieu [1]. » Nous avons encore quelques-unes des homélies prononcées en cette circonstance par le nouveau Chrysostome. C'était surtout le culte de Marie et de ses images que Germain recommandait à son peuple, parce que l'empereur iconoclaste attaquait de préférence la piété traditionnelle des byzantins pour la mère de Dieu. Ses discours sur la Présentation, l'Annonciation, la Dormition (Assomption) de Marie, sur la ceinture de la Vierge (*in sanctæ Mariæ zonam*) et les langes de la Crèche (είς τὰ ἅγια σπάργανα τοῦ Κυρίου), précieuses reliques dont la cité de Constantin et de sainte Hélène se montrait justement fière, sont autant de chefs-d'œuvre [2]. Au risque d'attirer sur sa tête vénérable la foudre que l'Isaurien tenait déjà suspendue, il se ménageait de fréquentes audiences avec l'empereur. Un jour qu'il montait les degrés du palais, suivi de son archidiacre Anastase, celui-ci, hâtant le pas, marcha sur la robe du patriarche nonagénaire. Germain se retourna, et du ton

[1] Lebeau, *Hist. du bas-empire*, liv. LXIII, nº 34.

[2] S. German. Cpl., *Orationes; Patr. græc.*, tom. XCVIII, col. 222-384.

majestueux d'un prophète : « Ne vous pressez pas tant, lui dit-il, vous n'arriverez que trop tôt à l'hippodrome. » La prédiction devait s'accomplir. L'ambitieux archidiacre allait au palais pour y briguer les sourires de l'empereur iconoclaste. Germain, qui avait sacré de ses mains le parvenu couronné, allait lui rappeler le serment prêté en face de Dieu et des hommes en ce jour solennel. Léon l'Isaurien avait juré de maintenir dans leur intégrité les traditions et la foi des apôtres. Or, il trahissait odieusement ses promesses. Vainement il essayait de se justifier devant saint Germain en reproduisant les arguments qu'il débitait à la populace, et que lui fournissait l'érudition du renégat Baéser et de l'indigne évêque de Nacolée. L'archidiacre Anastase approuvait du geste ces sophismes ridicules, mais le patriarche les réfutait avec une logique inflexible. Enfin quand l'empereur se crut suffisamment assuré de l'opinion publique (727), il rompit les entretiens et présenta brutalement à Germain l'édit déjà promulgué sans succès contre les images. Il exigeait que le patriarche le revêtit de sa signature. « Les chrétiens n'adorent pas les images, répondit Germain, ils les honorent. C'est leur devoir, et nul ne saurait leur en ôter le droit. Elles leur rappellent le souvenir des saints et de leurs vertus. La peinture est une histoire abrégée de la religion ; ce n'est point une idolâtrie. Il ne faut pas confondre un culte absolu avec un culte relatif. » Léon III feignit de ne rien comprendre à des observations si simples et si claires. Il enjoignit de nouveau à saint Germain d'adopter son édit, le menaçant de l'exil, de la mort même s'il prolongeait sa résistance. « Souvenez-vous, lui dit le patriarche, que vous avez juré à votre couronnement de ne rien changer à la tradition de l'Église ! » L'empereur lui donna un soufflet en plein visage, et le fit déposer par le sénat. Germain se dépouillant alors du pallium dit au tyran : « Ma personne est sous la puissance du prince, mais ma foi ne cède qu'aux décisions d'un concile. » L'intrépide athlète de Jésus-Christ était alors âgé de quatre-vingt-douze ans. L'empereur l'exila, et récompensant les services du traître Anastase, fit asseoir cet intrus sur le siége patriarcal. L'archidiacre se souvint-il alors de la prophétie

qui lui avait annoncé une ascension à l'hippodrome, où le moindre supplice était d'avoir les yeux crevés? Vraisemblablement il oublia ce détail dans la joie de sa promotion soudaine. Mais Dieu n'oublie rien, sinon les fautes expiées par le repentir. En ce moment commença la destruction des images avec un fanatisme inouï. Les soldats de l'Isaurien se ruaient dans les églises et les maisons particulières, détruisant les statues et les peintures religieuses, massacrant les fidèles qui persistaient dans un culte aussi légitime aux yeux de l'Eglise qu'inoffensif pour les intérêts de l'État. L'empereur confisqua à son profit les statues d'or et d'argent, les vases précieux servant aux saints mystères, les pierreries ornant les images de Marie si vénérées dans l'empire. Il fit mettre en pièces un grand crucifix de bronze doré, placé par Constantin le Grand sous un des portiques du palais. Les habitants de Constantinople avaient une vénération particulière pour un monument aussi cher à la foi chrétienne qu'au patriotisme national. Des femmes du peuple renversèrent l'échafaudage dressé pour accomplir cet acte de vandalisme. Ce fut le signal d'une affreuse boucherie; ces femmes furent mises à mort avec une foule de catholiques. On faisait enduire de poix le corps des martyrs, on entassait sur leur tête des monceaux d'images auxquelles on mettait le feu, puis on jetait aux chiens les cadavres calcinés. La célèbre bibliothèque de Constantinople était renfermée dans un édifice situé entre le palais impérial et l'église Sainte-Sophie. On l'avait surnommé l'Octogone, à cause de huit superbes portiques par lesquels on pénétrait dans son enceinte; il servait de résidence à des professeurs de belles-lettres et de théologie payés par l'État. L'empereur voulut leur faire souscrire son édit contre les images. Ils s'y refusèrent et combattirent, avec une courageuse fermeté, l'opinion du prince. Ne pouvant les convaincre, Léon III prit le parti de les exterminer. Plus cruel que le calife Omar, il fit brûler les livres, l'édifice et les professeurs.

Lettre du pape saint Grégoire II à saint Germain.

33. Le *Liber Pontificalis* nous a appris comment Léon l'Isaurien, bourreau à Constantinople et persécuteur à Rome, entendait faire ratifier par le pape saint Grégoire II sa théologie iconoclaste. Des mercenaires de cour soldés pour l'assassinat du pontife se suc-

cédèrent en Italie, à Rome, à Naples, à Ravenne, sans qu'aucun d'eux pût réussir à consommer l'horrible attentat. Nous n'avons plus la lettre synodique que l'archidiacre intrus, le perfide Anastase, eut l'audace d'adresser au vicaire de Jésus-Christ pour être admis à la communion du saint-siége. Nous savons seulement par le *Liber Pontificalis* que la missive de l'hérétique Anastase fut repoussée avec horreur par le saint pontife : *Dum tali hæresi eum consentientem reperiret, vir sanctus non censuit eum fratrem aut consacerdotem solito vocari, sed rescriptis commonitoriis nisi ad catholicam converteretur fidem etiam extorrem a sacerdotali officio esse mandavit* [1]. Mais le temps a épargné la lettre de félicitation que Grégoire II écrivit au légitime patriarche de Constantinople, saint Germain, alors exilé pour la foi. « Quelle joie pour mon âme, dit le pape, quand j'appris par votre message jusqu'à quel point votre nom est vénérable et glorieux, ô saint et divinement inspiré frère ! Je me dois tout entier à votre lutte héroïque, aux combats que vous soutenez pour la cause de l'Église : mes félicitations et mes éloges resteront toujours au-dessous de vos mérites. Le persécuteur a beau rugir comme l'antique Pharaon, il ne prévaudra jamais contre la piété des serviteurs de Dieu. Chacune de ses vengeances est un triomphe pour ceux qu'il croit frapper. Vous avez arboré dans les camps du Christ le *labarum* [2] insigne, la croix vivifiante, le trophée de victoire contre la mort, cette croix dont les quatre bras étendus présageaient la conquête du monde. Vous avez élevé au milieu des peuples la sainte image de Notre-Dame la mère de Dieu, *cujus vultum divites plebis deprecabuntur* [3]. Elles sont vénérables, et les pères de l'Église l'enseignent, les images saintes pour lesquelles vous avez affronté tant de périls. « Notre vénération

[1] Lib. pontific.; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 983, nº 188. Cf. nº 7 de ce présent chapitre.

[2] *Labarum insigne*. On remarquera cette expression caractéristique de saint Grégoire II, témoignage implicite de la réalité de l'apparition de la croix à Constantin le Grand. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 613.

[3] *Psalm.*, XLIV, 13.

pour les images, dit le grand docteur Basile, a pour objet les saints qu'elles représentent. » Chrysostome votre illustre prédécesseur disait : « Rien ne touche mon cœur comme les peintures sacrées de nos temples. » L'Église catholique ne se trompe donc pas, lorsqu'elle consacre le culte des images. Puisse la miséricorde divine pardonner à ceux qui l'accusent à ce sujet d'idolâtrie. Idolâtres, à Dieu ne plaise ! Il faut une profonde ignorance pour confondre la vénération que nous professons pour les saintes images avec l'adoration que les gentils rendent à leurs idoles. Dans la cité de Panéas, quand l'hémorrhoïsse de l'Évangile en reconnaissance de la guérison dont elle fut l'objet fit ériger une statue à Jésus-Christ, son Sauveur et le nôtre, est-ce qu'elle commettait un acte d'idolâtrie? Et quand les habitants du lieu venaient recueillir pieusement la plante inconnue qui croissait au pied du monument et guérissait leurs maladies, étaient-ils idolâtres [1] ? Si je puis parler ainsi, l'érection de tels monuments est légale, même au point de vue de la loi mosaïque. Car enfin qu'étaient les prophéties de l'ancien Testament, sinon la peinture anticipée des merveilles de l'incarnation? L'Évangile et toutes les Écritures sont des tableaux en parole, les images sont des descriptions par le ciseau ou la peinture. Brûlerons-nous donc les Écritures divines, comme ils brûlent les statues et les images [2]? »

Lettre du pape à Léon l'Isaurien.

34. Une telle élévation de langage faisait dire au cardinal Baronius que « si tous les autres écrits de saint Grégoire II nous eussent été conservés, on ne les trouverait pas inférieurs à ceux de Grégoire le Grand [3], » son glorieux prédécesseur et homonyme. De la volumineuse correspondance échangée entre le pape et Léon l'Isaurien, nous n'avons plus que deux lettres écrites vers l'an 630. La première commence en ces termes : « Le spathaire de votre majesté auguste et fraternelle nous a fidèlement transmis votre

[1] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 152-157.

[2] Gregor. II, *Epist.* x ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 507-509.

[3] *Ejus si scripta exstarent, resque ab eo gestæ diligentius scriptis mandatæ essent, Gregorio Magno haud minorem existimares.* (Baron., *Annal. Eccles.*, ad ann. 731, n° 1).

message daté de la présente indiction XIV[e] (730-731). Nous conservons avec un soin religieux, dans les archives du bienheureux apôtre Pierre, les autres lettres adressées par vous au saint-siége durant les précédentes indictions XIV[e] (715-716), XV[e] (717-718), I[e], II[e], III[e] IV[e], V[e], VI[e], VII[e], VIII[e] et IX[e] (718-726)[1]. » Cette énumération de documents officiels dont aucun n'a survécu aux injures du temps peut donner l'idée de ce qu'était au commencement du VIII[e] siècle la correspondance des papes. Saint Grégoire la rappelle à l'empereur hérésiarque, pour mieux établir le contraste entre le passé et le présent « Dans chacune de ces lettres scellées de votre sceau impérial, signées de votre main avec une plume trempée dans le cinabre, dit-il, vous confessiez la foi sainte et orthodoxe, vous disiez, ce sont vos propres paroles : « Quiconque renverse et détruit les limites posées par les Pères, celui-là je l'ai en exécration, *qui rescendit et destruit terminos Patrum, exsecrandum esse.* » Alors nous adressions nos actions de grâces au Dieu tout-puissant qui vous a donné l'empire; vous marchiez droit dans le sentier du Seigneur. Durant dix années d'un règne glorieux et prospère, vous n'avez pas une seule fois parlé des saintes images ; et maintenant vous les flétrissez comme des idoles, vous poursuivez comme idolâtres ceux qui les vénèrent, vous épuisez à les détruire un pouvoir que Dieu vous avait confié pour en faire un meilleur usage. Ce Dieu, vous ne craignez donc plus ses jugements, vous n'avez donc plus souci de l'indignation, je ne dirai pas des chrétiens mais des infidèles eux-mêmes, qui vous regardent comme un scandale vivant ! Jésus-Christ vous déclare aujourd'hui par ma bouche que si vous scandalisez une seule, et la plus petite entre les âmes, vous serez précipité dans le feu éternel[2]. Or, vous avez scandalisé tout l'univers, comme si la mort ne devait pas un jour vous atteindre, comme s'il était en votre pouvoir d'échapper au terrible jugement. Vous m'écrivez que des images faites de main d'homme ne doivent point être l'objet de notre adoration, parce

[1] Cf. pour l'identification chronologique l'*Art de vérifier les dates,* pag. 15, in-fol., Paris, 1770. — [2] Luc., XVII, 2.

que Dieu lui-même l'a défendu dans le décalogue. Mais nommez-moi donc un seul chrétien que vous ayez vu adorer les images. Avant de promulguer votre édit, pourquoi vous, empereur, chef d'une nation chrétienne, n'avez-vous pas consulté quelque homme sage qui vous eût appris ce que vous ignorez ? Mais non, vous avez commencé par égorger d'humbles et pieux fidèles, vous bouleversez toute l'Église, sans savoir le premier mot de la doctrine dont vous vous êtes fait l'adversaire. Je suis bien forcé de tenir ce langage, puisque vous affichez une telle ignorance : *Necesse habemus crassa tibi et indocta scribere, ut indoctus es et crassus.* » Après un début si énergique et dont l'apostolique liberté contrastait fort avec l'obséquieux servilisme du clergé byzantin, le pape entamait un cours de catéchisme élémentaire où il définissait les termes théologiques, adoration de latrie se rapportant à Dieu seul, vénération et intercession pour les saints et pour leurs images. Puis il reprenait en ces termes : « Après huit siècles écoulés dans le culte catholique des saints et de leurs images, vous apparaissez, l'épée à la main, pour le proscrire des églises sans motif sérieux, sans l'ombre d'un prétexte, au mépris de vos propres serments et de l'anathème que votre main a signé d'avance contre vous-même, quand vous souscriviez en montant sur le trône une profession de foi orthodoxe. En vertu des pouvoirs et de l'autorité de saint Pierre prince des apôtres dont nous sommes investi, nous avions pensé à vous infliger la sentence canonique que vous avez encourue. Mais puisque vous avez appelé vous-même la malédiction sur votre tête, qu'elle y reste ; partagez-la avec les perfides conseillers que vous comblez de vos faveurs ! Vous aviez cependant près de vous un pontife illustre, le seigneur Germain, notre frère et collègue. Comme père, comme docteur, comme vieillard, joignant l'expérience des affaires civiles à celle du gouvernement ecclésiastique, il avait tous les droits à être écouté de vous. Il touche en ce moment à sa quatre-vingt-quinzième année ; sa vie s'est consumée au service des patriarches et des empereurs, dans la pratique de toutes les vertus. Vous l'avez écarté pour vous livrer à des hommes tarés, tels que ce fils d'Absimar qui profane le siége métropolitain

d'Ephèse. Germain vous aurait dit que le domaine des empereurs ne s'étend pas aux décisions dogmatiques, car le dépôt de la doctrine est entre les mains des pontifes. C'est ainsi qu'autrefois par les conseils du patriarche Georges, Constantin IV, fils de Constant et père de Justinien II, pour terminer une controverse théologique, eut recours à Rome. C'est à nous qu'il écrivit, c'est avec nous qu'il traita, nous priant d'envoyer des légats au concile général qui devait se réunir. « J'y siégerai, écrivait-il, non comme empereur ni pour imposer mon opinion, mais comme un chrétien fidèle, prêt à suivre les décisions promulguées par les pères. Je resterai dans la communion des orthodoxes ; j'exilerai ceux qui persévéreront dans l'erreur. S'il se trouve que mon père a introduit dans l'Eglise des doctrines erronées et dangereuses, je serai le premier à l'anathématiser. » Voilà ce que nous écrivait cet empereur, et il confirmait sa déclaration par un serment solennel. Nous lui envoyâmes, avec la grâce de Dieu, les légats qu'il demandait, et le VIe concile œcuménique fut célébré [1]. Vous le voyez donc, les pontifes sont préposés au gouvernement de l'Église, ils s'abstiennent d'entrer dans l'administration de la république; les empereurs doivent de même ne pas s'immiscer dans les affaires de l'Église et rester dans la limite de leur compétence. Toutefois quand la politique impériale s'inspire de sentiments chrétiens et se conforme aux vues des pieux pontifes, l'unité de conduite fait régner la paix et la charité sur le monde. Vous nous demandez de réunir un concile général : cela nous paraît complétement inutile. L'avez-vous attendu, ce concile, pour briser les images, persécuter les fidèles, exiler les évêques? L'Église de Dieu jouissait d'une paix profonde, c'est votre attentat plein d'insolence et de superbe qui a jeté partout le trouble et l'effroi. Cessez d'être persécuteur; l'ordre sera rétabli, et il ne sera plus besoin de concile. Écrivez, si vous voulez, à toutes les églises de l'univers, dénoncez leur comme idolâtres le patriarche de Constantinople Germain

[1] Nous avons eu précédemment l'occasion de citer ce passage de la lettre de saint Grégoire II, à propos de la discussion chronologique sur la véritable date de la mort de saint Agathon, pag. 263 de ce présent volume.

et le pape de Rome Grégoire, sous prétexte qu'ils autorisent le culte des images. Vous saurez bientôt à quoi vous en tenir sur cette prétendue idolâtrie, dont nous assumons de grand cœur toute la responsabilité. Dieu m'est témoin que, dans les années qui viennent de s'écouler, j'ai toujours et fidèlement transmis vos lettres aux divers rois d'Occident, cherchant à les maintenir en paix avec vous, leur garantissant vos bonnes intentions, faisant près d'eux l'éloge d'un prince qui marchait en effet dans la voie de la justice et de la vérité. Vos images couronnées de lauriers ont été reçues par eux avec l'honneur et les égards que les rois doivent aux rois. Mais quand toute l'Europe fut informée que, par votre ordre, le spathaire Jovinus avait mis en pièces le crucifix miraculeux dit *Antiphoneta*, érigé dans votre capitale par l'empereur Constantin le Grand ; lorsqu'on sut qu'à cette occasion vos satellites avaient massacré une foule inoffensive de femmes chrétiennes et de pieux fidèles, un cri d'indignation s'est élevé de toutes parts. Les témoins de ce forfait sont nombreux. Vous aviez alors dans votre armée des auxiliaires venus de la France (*ex Francia*), du pays des Vandales, des Goths, de la Mauritanie, enfin de toutes les provinces d'Occident. De retour dans leur patrie, ils ont raconté les excès auxquels vous vous livrez, je ne dirai pas en jeune homme, mais en véritable enfant, *juvenilia tua pueriliaque facta.* Alors vos statues couronnées de lauriers, vos bustes, furent mis en pièces et traînés dans la boue. Les Lombards, les Sarmates, toutes les races du septentrion se donnèrent rendez-vous pour dévaster la malheureuse province de la Décapole. Ravenne fut envahie, on y remplaça vos magistrats par des fonctionnaires Lombards. Les autres villes dépendant de l'empire, Rome elle-même, étaient sur le point de subir le même sort. Voilà les fruits de votre imprudence et de votre sottise, *et hoc ob imprudentiam et stultitiam sustinuisti.* Vous croyez remédier à tout en essayant les moyens de terreur, vous dites : « J'enverrai des troupes à Rome, je briserai la statue de saint Pierre [1]. On m'amènera chargé de fers le pontife

[1] L'un des commentateurs du *Liber Pontificalis*, Thomas Aceti, chanoine de la basilique vaticane sous le pontificat de Clément XI et de Benoit XIII

Grégoire, comme jadis le pape Martin à mon prédécesseur Constant II [1]. » Tel est votre langage. Ne savez-vous donc pas que les pontifes romains, médiateurs entre l'Orient et l'Occident, sont en dépit de toutes vos menaces les arbitres de la paix? Si vous poussiez l'insolence jusqu'à nous déclarer la guerre, nous n'aurions nul besoin de recourir aux armes pour nous défendre. Le pape n'aurait qu'à se retirer en Campanie, à vingt-cinq stades de Rome, et l'épée de vos soldats ne frapperait que du vent. Plût à Dieu qu'il nous fût donné, comme à notre glorieux prédécesseur saint Martin, d'affronter la mort et de remporter la palme du martyre! Cependant pour le service du peuple chrétien, je veux vivre. L'Occident tout entier a les yeux fixés sur mon humble personne, parce que, malgré mon indignité, je tiens la place de saint Pierre.

(1700-1730), rappelle des détails fort intéressants au sujet de la statue de saint Pierre, vénérée depuis tant de siècles dans la métropole de la chrétienté. Comme nous l'avons dit, tom. XIII, pag. 330 de notre *Histoire*, cette statue fut érigée en 453 par saint Léon-le-Grand, en mémoire de son triomphe pacifique sur Attila. Le bronze qui entra dans sa composition provenait d'une antique statue de Jupiter Capitolin. Saint Léon-le-Grand la plaça d'abord dans l'oratoire de Saint-Martin, près de la basilique vaticane. Paul III (1534-1549) la fit transporter sous le portique extérieur de Saint-Pierre. C'est là que chaque matin le pieux cardinal Baronius (1596-1607), à son entrée dans la basilique, baisait le pied de la statue du prince des apôtres en disant: *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam.* Au sortir du temple, il venait encore renouveler son hommage, et disait cette fois : *Pax et obedientia.* Le pape Paul V (1605-1621) fit enfin placer la statue vénérée au lieu où elle se trouve aujourd'hui dans la grande nef à droite, au pilier d'angle de la coupole, avant d'arriver à la confession. En 1725, pendant les fêtes du jubilé qui eurent lieu sous Benoit XIII, une guérison miraculeuse fut opérée le 5 juin au pied de la statue du prince des apôtres. Un polonais, Jean Konvalski, blessé au siége de Belgrade trois ans auparavant et demeuré perclus des deux jambes, fut guéri instantanément. L'inscription suivante a conservé le souvenir du miracle : *Æneam statuam apostolorum principi in basilica Vaticana positam antiquissimo christiani populi cultu frequentatam, ad quam anno Jubilæi MDCCXXV, sedente Benedicto XIII P. M. sanitate paralytico B. Petri opem imploranti restituta per insigne miraculum apostoli sui merita Deus illustravit, Annibal S. Clementis S. R. E. cardinalis camerarius ejusdem sacrosanctæ basilicæ archipresbyter ad augendam apostolici patrocinii celebritatem Christique fidelium religionem ærea tabula excepto typo exprimendam curavit anno Domini MDCCXXVII.* (Acet., *Not. in Libr. pontific.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1022.)

[1] Cf. pag. 93-102 de ce présent volume.

Vous voulez renverser la statue de ce prince des apôtres, mais tous les royaumes européens invoquent son patronage céleste. Si vous ne reculez pas devant cette entreprise, les Occidentaux sont prêts à venger les injures que l'Orient ne cesse de prodiguer au saint-siége. Au nom du Seigneur, je vous en supplie, ne poussez pas plus loin des extravagances juvéniles. Pendant que la civilisation pénètre dans les provinces occidentales, faut-il que l'Orient retourne à la barbarie? Prenez garde : si vous envoyez vos séides renverser l'image de saint Pierre, vous assumerez la responsabilité du sang qui sera répandu. J'en serai innocent, mais il retombera sur votre tête. Il y a quelques semaines, je recevais les ambassadeurs d'un roi barbare, nommé Septetus, qui me prie d'aller bénir ses lointaines contrées et de lui conférer le baptême. C'est encore un nouveau défenseur du prince des apôtres et des droits du saint-siége [1]. »

Naissance et éducation de saint Jean Damascène. Le moine Cosmas.

35. La mâle vigueur de cette lettre apostolique dut faire bondir l'empereur de colère ; ses évêques courtisans ne l'avaient point habitué à une telle résistance. Il est vrai que le pape qui parlait ainsi prenait l'initiative de défendre le pouvoir impérial contre les usurpateurs. Pendant que Léon l'Isaurien le menaçait de l'exil et de la mort, saint Grégoire II maintenait dans l'obéissance les populations italiennes encore soumises à l'empire. Nous n'avons plus la réponse du césar iconoclaste ; mais par une seconde lettre que le pape lui adressait encore et qui reproduit à peu près les mêmes arguments [2], nous pouvons conjecturer que l'Isaurien persistait dans son obstination. Cependant une autre voix s'élevait en Orient, pour flétrir tant de violences et de cruautés. C'était celle d'un grand visir nommé Mansour, favori du calife Hescham, et tout puissant à la cour de Damas. Mansour était chrétien ; ce nom sous lequel il était connu des musulmans ne laisse pas soup-

[1] S. Gregor. II, *Epist.* XII *pass.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 511-521. Nous ne connaissons rien du royal néophyte Septetus, auquel font allusion les dernières paroles de saint Grégoire II. Vraisemblablement c'était l'un des chefs barbares que l'apôtre de la Germanie saint Boniface convertissait alors en grand nombre.

[2] S. Gregor. II, *Epist.* XIII *pass.; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 521-524.

çonner la moindre identité avec celui de Jean Damascène, si vénéré dans l'Église. Le grand visir Mansour et le grand docteur de Damas, surnommé par l'admiration de ses contemporains Chrysorroès (Χρυσόος-ῥοή Fleuve d'or), sont pourtant le même personnage. Jean était né à Damas vers la fin du VII[e] siècle, d'une famille illustre et chrétienne. Son père nommé Sergius remplissait, sous le calife Abdel-Malek, les fonctions de questeur général (*quæstor generalis*) de l'empire sarrasin [1]. La fidélité de Sergius au culte de Jésus-Christ ne fut point un obstacle à sa fortune, ou plutôt, comme elle se traduisait par une probité et une délicatesse toujours appréciables dans de pareils emplois, elle lui valut l'estime et la confiance du prince musulman. Un jour au sortir du palais, Sergius en traversant la place publique vit une troupe d'esclaves chrétiens qu'on allait mettre à mort. Les malheureux sè jetaient aux pieds d'un de leurs compagnons de captivité, vénérable vieillard, dont ils sollicitaient l'absolution et une bénédiction suprême. Les soldats musulmans, frappés de ce spectacle, s'approchèrent du vieillard, et lui demandèrent quel rang il avait occupé dans sa patrie pour être l'objet de tant d'hommages. « Je n'ai d'autre dignité, répondit-il, que celle du sacerdoce. Je ne suis qu'un moine obscur et inutile. J'ai passé ma vie à étudier non-seulement la sagesse divine, mais toutes les sciences humaines. — Après avoir ainsi parlé, il versa un torrent de larmes. Sergius, témoin de sa douleur, vint à lui : Homme de Dieu, dit-il, pourquoi pleurer la perte d'un monde auquel vous aviez renoncé en embrassant la vie monastique ? — Ce n'est point la vie que je regrette, répondit le moine, car il est bien vrai que je suis mort au monde. Mais je considère l'inutilité de tant d'efforts pour acquérir une sagesse humaine dont je ne pourrai faire profiter personne. J'ai parcouru en entier tout le cercle de la science. Je me suis exercé par la rhétorique à l'art de bien dire ; j'ai exercé et assoupli ma raison par les préceptes et les formes de la dialectique ; j'ai minutieusement analysé les ouvrages du Stagyrite (Aristote) et

[1] *Not.* III, *ad vitam S. Joann. Damasc.* ; *Patr. græc.*, tom. XCIV, col. 435.

ceux de Platon sur la morale ou éthique. Ce qu'un homme peut connaître en physique et en histoire naturelle, je l'ai appris ; je sais à fond l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et les lois de la musique ; le système du monde, l'astronomie, le mouvement des cieux ; j'ai approfondi toutes ces choses, afin de mieux comprendre la grandeur et la bonté de Dieu par la contemplation de ses ouvrages. J'espérais former des disciples qui perpétueraient cette tradition scientifique, car enfin Dieu demandera compte au serviteur inutile du talent qui n'a pas fructifié. Et maintenant je vais mourir sans laisser un seul héritier spirituel. Voilà pourquoi je verse des pleurs. » Le moine raconta ensuite qu'il était né en Italie, qu'il se nommait Cosmas et qu'il avait été fait captif sur les côtes de sa patrie par une invasion de Sarrasins [1]. « Consolez-vous, homme de Dieu, lui dit Sergius. Peut-être le Seigneur a-t-il exaucé à votre insu vos prières. » Puis il courut au palais, se prosterna devant le calife, raconta l'histoire de Cosmas et supplia le prince de lui en faire don. Sa demande fut accueillie sans aucune difficulté. Il revint au captif, le conduisit dans sa demeure, et lui dit : « Vous êtes libre. Consentez non point à être mon hôte mais mon égal ; partagez désormais mes douleurs et mes joies. Je ne vous demande en retour qu'une seule faveur. J'ai deux fils : l'un dont je suis le père selon la nature se nomme Jean ; l'autre est un orphelin né à Jérusalem, que j'ai adopté ; il porte le même nom que vous et s'appelle Cosmas. Chargez-vous de les élever tous

[1] Le docte éditeur des œuvres de saint Jean Damascène, Lequien, conjecture que l'expédition musulmane dont parle Cosmas eut lieu vers l'an 590, à l'époque où les Maures maîtres de l'Afrique commencèrent leurs déprédations sur le littoral de la Méditerranée. Cosmas, dont le nom est manifestement hellénique, devait appartenir à l'un des monastères de Calabre, qui renfermaient alors en grand nombre des religieux grecs chassés par la persécution monothélite. Déjà trente ans auparavant les flottes mahométanes avaient paru en Italie. La chronographie de Théophane mentionne, à la vingt-deuxième année du règne de Constant II (663), une descente des Sarrasins en Sicile et la captivité de nombreux chrétiens transportés à Damas, Τούτῳ τῷ ἔτει ἠχμαλωτίσθη μέρος τῆς Σικελίας, καὶ ᾠκισθησαν ἐν Δαμασκῷ θελήσει αὐτων. (*Not.* 5 et 6 *in vit. S. Joan. Damasc.* ; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 440-441.)

deux dans la sagesse sacrée dont l'Esprit-Saint est le maître, et dans les sciences humaines que vous possédez si complétement. » — « Les transports du coursier qu'on délivre de ses entraves et qu'on met en liberté dans la prairie, ajoute le chroniqueur, les bonds du cerf altéré qui voit jaillir la fontaine d'eau vive, peuvent à peine donner l'idée de la joie de Cosmas. Il se mit aussitôt à l'œuvre. Ses deux disciples, quoique différents d'aptitude, répondirent avec un égal succès aux soins d'un tel maître. Jean, d'une intelligence prompte et vive, avait l'essor et l'élan de l'aigle : Cosmas son frère adoptif ressemblait aux navires pesamment chargés, qui ont besoin de toutes les voiles et de toutes les rames pour traverser l'Océan. L'un par la rapidité du génie, l'autre par une laborieuse assiduité eurent bientôt fourni tout le cercle des études scolastiques, comprenant la grammaire [1], la dialectique, les formes du raisonnement; les règles morales et l'éthique, la science des nombres, l'arithmétique et la science des proportions d'après Pythagore, l'algèbre de Diophante, la géométrie qu'ils possédèrent au point qu'on les surnomma « les nouveaux Euclide ; » les règles de l'harmonie et de l'art poétique où ils excellèrent, ainsi que le démontrent les chants et les vers qu'ils ont laissés. Quant à l'astronomie, Jean fonda plus tard un cours public où il enseignait lui-même cette science, et ses ouvrages attestent qu'il s'y éleva à un degré éminent. Mais ce qui est plus admirable, tant de science n'enfla point le cœur des jeunes disciples, parce qu'elle n'était pour eux qu'un échelon vers l'unique et véritable science, celle des choses divines, la théologie sacrée, qui leur apprenait à mépriser le monde, à n'aimer que Dieu et à soupirer pour les joies de l'autre vie. Arrivé à ce terme, Cosmas dit un jour à Sergius : Vos vœux sont accomplis. Les deux disciples confiés à mes soins ont l'un et l'autre surpassé leur maître. Désormais je leur suis inutile. Permettez-moi de solliciter de vous, comme récompense de mes labeurs, la liberté de consacrer à la prière le reste d'une vie

[1] Nous avons déjà dit que l'antiquité comprenait sous le nom de *grammatica* ce que nous appellerions aujourd'hui un cours de littérature.

qui finira bientôt. — Cette proposition consterna Sergius. La bénédiction céleste était entrée dans sa maison avec le serviteur de Dieu. Il n'osa point cependant s'opposer aux humbles désirs du moine, et lui offrit tout ce qui pouvait être nécessaire à l'accomplissement de son projet. Cosmas avec une escorte qu'il lui fournit se rendit en Palestine, et vint se fixer dans la laure de Saint-Sabas. Ce fut dans ce monastère qu'il acheva ses jours et qu'il émigra de cette vie pour le ciel. Or, le calife fit venir Jean et le choisit pour πρωτοσύμβουλος (grand visir). Le jeune homme refusa d'abord, prétextant que son goût pour l'étude le rendait impropre aux affaires. Mais le prince des Sarrasins insista tellement qu'il fallut céder, et le fils se trouva ainsi dans un rang plus élevé que le père [1]. » Cosmas, le condisciple de Jean, ne voulant pas se séparer de leur commun maître, l'avait suivi au monastère de Saint-Sabas, où il embrassa la vie religieuse, devint plus tard évêque de Majuma et mourut martyr. Cet épisode de l'histoire orientale nous fournit la date précise de l'introduction des lettres et des sciences à la cour des califes. C'est un pauvre moine italien, captif, voué à la mort, qui apporta aux fils du prophète les trésors intellectuels de la Grèce et de Rome, dont le farouche Omar avait jadis si outrageusement répudié l'héritage en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie. Cosmas les transmit au fils d'un intendant des finances. Le disciple, devenu grand visir, les naturalisa chez un peuple qui ne connaissait encore d'autre étude que celle des armes, d'autre science que celle de tuer. « Par qui commence, dit M. Ch. Lenormant, la liste de ces esprits dominateurs qui ont inspiré le génie arabe ? par un très-bon catholique, par un père de l'Église. Saint Jean Damascène a été l'initiateur des arabes à la philosophie grecque, non pas à la cour des califes Abassides, mais à celle des califes Ommiades, non dans Bagdad mais à Damas. Cet illustre père, Jean Damascène, qui jouissait dans cette cour de la plus haute considération, et qui la quitta depuis pour adopter

[1] Joann. Hierosolymit., *Vit. S. Joann. Damasc.*, cap. VIII-XIII; *Patr. græc.*, tom. XCIV, col. 439-450.

la vie religieuse, l'homme certainement le plus distingué de l'Orient à son époque, fut l'introducteur des arabes dans le domaine de la philosophie d'Aristote. »

Discours de saint Jean Damascène en faveur du culte des images.

36. « Cependant, dit l'hagiographe, on apprit à Damas que Léon l'Isaurien venait de déclarer la guerre aux images. Lion rugissant, il épouvantait l'Église par ses fureurs ; non-seulement il brûlait les images, mais il jetait des milliers de chrétiens dans les flammes des bûchers. A cette nouvelle Jean sentit passer dans son âme, comme un souffle impétueux, le zèle du prophète Élie, l'héroïsme de son homonyme Jean-Baptiste. Armé de la parole sainte, glaive spirituel, il s'élança pour frapper la tête du monstre, la doctrine de l'empereur hérésiarque. Il adressa, sous forme de lettres aux chrétiens persécutés de Constantinople, trois discours où il relevait leur courage et vengeait la foi outragée [1]. » Nous avons encore ces Λόγοι ἀπολογητικοί [2], premiers écrits du grand visir de Damas. « J'aurais dû peut-être, connaissant mon indignité, dit-il, me condamner à un perpétuel silence ; mais quand l'Église de Jésus-Christ, ma mère, est sous mes yeux outragée, calomniée, persécutée, le cri d'un amour filial s'échappe malgré moi de mon cœur. La parole jaillit de mes lèvres pour sa défense, parce que je crains Dieu plus que l'empereur [3]. » Il discutait ensuite la question dogmatique avec une profondeur, une clarté, une érudition saisissantes, prouvant par l'Écriture sainte, la tradition des pères et les arguments d'une saine logique, la légitimité du culte des images. « Ce qu'est un livre à ceux qui savent lire, dit-il, une image l'est à ceux qui ne le savent point. Ce que la parole opère par l'ouïe, l'image le fait par la vue. Les saintes images sont un mémorial des œuvres divines [4]. — D'ailleurs, ajoutait-il, la décision de ces sortes de matières n'appartient pas aux princes, mais aux conciles. Ce n'est point aux rois que Jésus-Christ a donné la puissance de lier et de délier ; c'est aux apôtres et à leurs successeurs, aux pasteurs et aux docteurs de l'Église. Qu'ils se souviennent, ces

[1] *Patr. græc.*, tom. XCIV, col. 452-453. — [2] *Ibid.*, col. 1231-1420.

[3] S. Joann. Damasc., *Orat.* I *de Imagin.*, cap. I; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1232. — [4] *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1244.

novateurs téméraires, des paroles de l'apôtre saint Paul : « Si un ange descendait du ciel pour vous prêcher un autre Évangile que celui que vous avez reçu..... » n'achevons pas ce texte pour leur laisser le temps de se repentir ; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniâtrement dans l'erreur, alors nous ajouterons le reste : « Qu'il soit anathème [1] ! » L'éloquent apologiste n'oubliait pas l'objection familière aux iconoclastes, lesquels prétendaient couvrir leur impiété sacrilége du grand nom de saint Épiphane. « Oui certes, dit-il, Épiphane fut un homme divin et vraiment admirable : vous soutenez qu'il partageait votre erreur et proscrivait, comme vous, le culte des images. Je vous répondrai d'abord que l'épisode d'Anablatha, raconté dans une lettre de saint Épiphane à l'évêque Jean de Jérusalem [2], pourrait être complétement apocryphe. Les falsifications de ce genre dans les œuvres des pères de l'Église sont tellement passées en habitude chez les grecs, que je ne m'étonnerais nullement de celle-ci. Mais en admettant l'authenticité du texte, que prouverait-il ? Jadis le bienheureux Athanase défendit aux fidèles d'Alexandrie de conserver dans des châsses le corps des saints; il prescrivit d'inhumer ces ossements sacrés. Est-ce que le grand Athanase prétendait interdire le culte des reliques? Non, mais il voulait combattre chez les Égyptiens la coutume idolâtrique qui conservait dans des *sympodia* [3] les cadavres momifiés. En Palestine, au milieu d'une population juive, remplie de préjugés contre les chrétiens, Épiphane jugea qu'il était prudent de ne pas exposer d'images à l'extérieur d'un oratoire. Mais la preuve qu'il n'entendait point les proscrire d'une manière absolue, c'est que son église de Salamine, laquelle subsiste encore de nos jours, est enrichie de mosaïques, de peintures exécutées sous les yeux et par les ordres du grand docteur [4]. » Jean Damascène achevait sa démonstration par des extraits empruntés

[1] *Orat.* II *de Imagin.*; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1287.

[2] S. Epiphan , *Epist. ad Joann. ep. Hierosol.*; *Patr. græc.*, tom. XLIII, col. 390. L'épisode d'Anablatha est en effet raconté à la fin de la lettre en manière de *post-scriptum*; il pourrait parfaitement n'être qu'une addition frauduleuse.

[3] Chambres funéraires. — [4] *Orat.* I *de Imag.*, col. 1258.

aux œuvres authentiques des Pères et des historiens de l'Église. Nous avons eu précédemment l'occasion de reproduire le curieux document cité par lui au sujet de la statue du Sauveur, élevée à Panéas, la Césarée de Palestine, par l'hémorrhoïsse de l'Évangile [1].

La main coupée.

37. Les lettres apologétiques du grand visir chrétien de Damas produisirent en Orient une sensation immense. La position officielle de l'auteur ajoutait à leur mérite intrinsèque le prestige qui s'attache d'ordinaire aux productions des hommes d'État. « Jean Damascène avait recommandé à ses amis, continue l'hagiographe, de multiplier les exemplaires de ses lettres, afin de leur donner la plus grande publicité. On en fit des traductions latines, et l'Occident put à son tour admirer la foi vive et l'éloquence du nouveau père de l'église grecque [2]. » Léon l'Isaurien, pour se venger du docteur catholique, eut recours à une fourberie infâme. A prix d'or, ses émissaires réussirent à intercepter une lettre écrite de la main de Damascène. Il ne manquait pas à Constantinople de plumes exercées, capables de contrefaire toutes les écritures possibles. Léon choisit le plus habile parmi les faussaires attitrés, et le prit pour complice. Il s'agissait de rédiger, sous le nom et de l'écriture même du grand visir, un billet supposé dans lequel Jean Damascène, trahissant le calife son maître, proposerait à Léon l'Isaurien de lui livrer la Syrie et de lui ouvrir les portes de Damas. La contrefaçon réussit à merveille ; les caractères et la signature ressemblaient à ceux de Jean au point de s'y méprendre. La pièce apocryphe était ainsi conçue : « A l'empereur de Constantinople, salut. Les liens d'une foi commune m'attachent du fond du cœur à votre celsitude impériale. Je m'empresse de vous informer que la ville de Damas est en ce moment dépourvue de troupes : les Agaréniens ont dispersé leurs forces, la garnison restée ici est insignifiante. Au nom de Dieu, je vous en supplie, prenez pitié des malheureux chrétiens de Damas. Faites avancer sur la ville un corps d'armée qui s'en rendra maître sans

[1] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 154, note 1. — [2] *Vit. S. Joann. Damasc.*, cap. XIV, *sub fin.*

coup férir. De mon côté, je seconderai puissamment l'expédition, car dans cette contrée tout obéit à mes ordres. » Une fois en possession de ce billet, Léon l'Isaurien le joignit à un message officiel qu'il adressait au calife en ces termes : « Je n'ai rien de plus cher que la paix, rien de plus sacré que les relations amicales avec nos alliés. C'est par la fidélité à tous mes engagements que je crois mériter les faveurs du Dieu que j'adore. J'ai contracté une alliance avec votre sérénité, j'y demeurerai fidèle, malgré les clandestines communications que me fait passer chaque jour un traître et perfide chrétien, qui vit à l'ombre de votre sceptre. Je prends au hasard une de ses lettres, et je vous transmets. Elle vous apprendra quel il est, et qui je suis [1]. » Un ambassadeur byzantin partit pour Damas, et remit le message impérial au prince des croyants. L'effet en fut prompt comme celui de la foudre. Le calife n'eut pas plutôt reconnu l'écriture du grand visir, que sans écouter les protestations d'innocence de Jean Damascène, il lui fit sur-le-champ couper la main droite, cette main qui avait tracé, croyait-il, les lignes parjures. Le lendemain la tête du visir devait tomber sous le glaive ; mais le calife voulait laisser à sa victime le temps de souffrir. Or, durant la nuit, Jean Damascène prosterné devant une image de la sainte Vierge suppliait Marie de l'aider à prouver son innocence. Soudain la main coupée vint d'elle-même se rattacher au bras sanglant. Une ligne rouge marquait seule autour du poignet la trace circulaire du sabre. Éclatant alors en hymnes de reconnaissance, Jean célébra par de pieux cantiques la gloire de Marie. On accourut à ses accents joyeux ; bientôt toute la ville retentit du miracle. Le calife vint lui-même : « Quel médecin t'a guéri ? » demanda-t-il au captif. « Aucun autre que la reine du ciel, » répondit Jean. — Le prince contemplait la cicatrice miraculeuse ; il regardait les flots de sang qui avaient coulé sous le sabre du bourreau. « Ce n'est pas toi, dit-il enfin, c'est l'empereur de Byzance qui est un traître. J'ai eu tort de céder à un mouvement de fureur. Je

[1] *Vit. S. Joann. Damasc.*, cap. XV et XVI.

crois à ton innocence, reprends tes fonctions accoutumées [1]. » Jean, se prosternant aux pieds du calife, le remercia de ses offres bienveillantes; il obtint non sans peine la liberté de renoncer à tous les honneurs du monde, pour aller près de son ancien maître Cosmas passer le reste de sa vie dans la retraite et l'étude (431).

§ V. Saint Boniface apôtre de la Germanie.

Première entrevue du pape saint Grégoire II et de saint Boniface.

38. A l'époque où le visir chrétien quittait la cour de Damas, saint Grégoire II vivait encore. Ce grand pontife put entendre le nom et lire les premiers écrits du nouveau père de l'Église. Il semble même y faire allusion dans sa lettre à l'empereur iconoclaste, quand il reproche à Léon l'Isaurien « de scandaliser non-seulement les chrétiens mais les infidèles eux-mêmes [2]. » A la voix de Grégoire II, la Germanie s'ouvrait enfin, après tant de résistances, au zèle des missionnaires chrétiens. En 718, un moine anglo-saxon se présenta devant le pape, et tirant de son manteau une lettre de son évêque Daniel de Winchester, il attendit humblement la réponse. Le moine se nommait Winfrid, et il avait près de quarante ans. Né à Kirton, petite bourgade du royaume de Wessex, il s'était instruit aux lettres sacrées et profanes dans les monastères d'Excester et de Nutchel. Devenu professeur de théologie à Nutchel, on accourait à ses leçons de tous les points de la Grande-Bretagne. Ordonné prêtre à trente ans, sa réputation était telle que les rois le choisissaient pour arbitre et sollicitaient ses conseils. « Mais, dit

[1] *Vit. S. Joan. Damasc.*, n° 17. Le miracle de la main coupée et surnaturellement rendue à saint Jean Damascène est attesté par une antique inscription romaine, citée par Ciaconius :

Dextra Damasceno, quæ quondam scissa Leonis
Procurante dolo, supposita que manu;
Christiparæ auxilio sic reddita sana precanti,
Atque aptata suo secta erat unde loco :
Scriberet ut posthac citius, meliusque magisque
Unum qui in triplice numine numen habet.

[2] *Cum scandala in hominum corda non fidelium modo sed et infidelium ingruerent.* Cf. n° 34 de ce présent chapitre.

l'hagiographe, déjà détaché de la gloire humaine, il cherchait des terres inconnues où il pourrait porter le nom de Jésus-Christ [1]. » Il quitta donc le monastère avec l'autorisation de son abbé, et en 715 se rendit en Germanie, près du vieux missionnaire Willibrord, sous lequel il fit sa première campagne contre les païens [2]. La guerre entre Charles Martel et Radbod (716 [3]), bientôt suivie des expéditions du duc d'Austrasie dans la province saxonne, interrompit l'apostolat de Winfrid, qui repassa la Manche et revint à son monastère de Nutchel. On voulut l'y retenir. A la mort du pieux abbé Wibert, tous les religieux le supplièrent de le remplacer. Winfrid refusa cet honneur, et dès l'an 718, aussitôt que la paix fut rendue à la Germanie, il s'embarqua de nouveau. Mais cette fois, au lieu de se rendre directement chez les Saxons, il voulut d'abord recevoir, avec la bénédiction du pape, la confirmation de son apostolat. Tel était le moine étranger qui se présentait si humblement à l'audience de saint Grégoire II. Le pape l'accueillit avec bienveillance, le fit soigneusement interroger sur sa doctrine, et après s'être assuré qu'à la force d'âme, à la persévérance nécessaires, il joignait une piété profonde, un dévouement absolu à l'Église et au saint-siége, le confirma dans sa vocation sainte et lui conféra les pouvoirs apostoliques.

Pouvoirs apostoliques conférés à saint Boniface.

39. Le rescrit pontifical était conçu en ces termes : « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, au prêtre et moine Winfrid. Les pieux desseins de votre zèle enflammé pour le Christ, les preuves que vous nous avez données de l'ardeur et de l'intégrité de votre foi, exigent que nous vous appelions à nous seconder pour la dispensation de la parole divine, dont le dépôt est confié à notre ministère. Dès l'enfance vous avez étudié les lettres sacrées ; plus tard, l'amour divin vous a porté à faire valoir le talent reçu du Père céleste ; vous êtes parti pour répandre chez les nations infidèles, au prix des plus héroïques efforts, le mystère du salut et les vérités de la foi. Nous vous félicitons hautement de votre zèle ; nous voulons seconder en vous l'œuvre de la grâce. Avec une pieuse

[1] Othlon., *Vit. S. Bonifacii episcopi*, lib. I, cap. VI ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 639. — [2] Cf. pag. 176 de ce présent volume. — [3] Cf. § 15 de ce chapitre.

modestie, vous avez soumis vos desseins à l'approbation du siége apostolique. Membre de la grande société catholique, vous avez sollicité la direction du chef qui imprime partout le mouvement. Au nom de l'indivisible Trinité, par l'autorité inébranlable du bienheureux Pierre prince des apôtres, dont nous représentons le magistère doctrinal, *cujus doctrinæ magisterii dispensatione fungimur*, et dont nous administrons le siége, nous vous instituons pour annoncer le règne de Dieu à toutes les nations infidèles qu'il vous sera possible d'atteindre. Allez, avec le zèle ardent dont le Seigneur est venu allumer le flambeau sur la terre, avec l'onction de la vérité divine, avec l'esprit de force, d'amour et de sobriété. Vous infuserez dans l'âme inculte des païens la prédication des deux Testaments, vous leur ferez goûter l'harmonie de cette doctrine avec la saine raison, *mentibus indoctis consona ratione transfundas*. Pour la discipline à observer dans l'administration des sacrements que vous conférerez aux néophytes, vous devrez vous conformer exactement à la formule des *Offices* de notre saint-siége apostolique, dont nous avons fait transcrire un exemplaire à votre usage. Tout ce qui pourrait vous manquer encore, une fois l'œuvre commencée, vous sera transmis aussitôt que vous nous en aurez donné connaissance. *Bene vale*. Donné le jour des ides de mai, sous l'empire du très-pieux seigneur Léon auguste, grand empereur couronné de Dieu, la troisième année de son règne, indiction IIe (15 mai 719 [1]). »

S. Corbinien premier évêque de Frisingue.

40. Winfrid avait été directement appelé de Dieu à l'apostolat de la Germanie. Grégoire II fut l'interprète de la volonté divine pour déterminer une vocation analogue. Vers ce temps, arrivait à Rome un pèlerin de race franque, nommé Corbinianus (saint Corbinien). Après avoir vécu quatorze ans dans un ermitage voisin de son village natal, *Castra* (Châtres), à huit lieues de Paris, Corbinien s'était vu entouré d'une foule de disciples pour lesquels il fut obligé de construire un monastère. Mais épris d'amour pour la solitude, il quitta soudain cette communauté, prit un bâton de pèlerin et vint à Rome se fixer dans

[1] S. Gregor. II, *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 495.

une cellule attenant à la basilique de Saint-Pierre. Là, inconnu de tous, il espérait vivre et mourir près du tombeau du prince des apôtres. Grégoire II, à l'audience duquel il s'était présenté, le discerna dans la foule des autres pèlerins. « Pourquoi, lui dit-il, enfouir le talent qui vous a été confié? Ce n'est pas pour vous seul que Dieu vous a donné la vertu et la lumière, tandis que des peuples entiers gémissent dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. » L'humble reclus dut s'incliner sous la main du vicaire de Jésus-Christ. Grégoire lui conféra l'onction épiscopale, et l'envoya évangéliser les *Bajoarii* (Bavarois). Corbinien fixa son siége épiscopal à Frisingen, où il mourut le 8 septembre 730, au milieu d'un peuple converti en entier par ses prédications et ses miracles [1].

Saint Boniface et saint Willibrord.

41. Des succès plus éclatants encore devaient couronner l'apostolat de Winfrid. Parti de Rome à la fin de mai 719, il traversa la Lombardie, la Bavière et la Thuringe. « Il allait, dit son biographe, se conformant aux instructions du saint-siége, observant les peuples, et comparable à l'abeille qui voltige autour des fleurs d'un jardin avant de se reposer sur le calice qu'elle a choisi. » Ce fut ainsi qu'il rejoignit chez les Frisons leur apôtre saint Willibrord, avec lequel il passa encore trois années, l'aidant à déraciner les superstitions païennes, à instruire les néophytes, à baptiser les catéchumènes, à élever des églises en l'honneur de Jésus-Christ. Willibrord, courbé sous le poids des sollicitudes et des années, chérissait Winfrid comme son âme; il voulut lui transmettre l'épiscopat. L'humble moine écouta, sans mot dire, cette proposition qui épouvantait sa modestie. La nuit suivante, il partit pour la Thuringe. « Déjà, dit M. Ozanam, la puissance de sa parole était telle que, s'étant arrêté au monastère de Palatiolum près de Trèves, comme il interprétait devant la communauté un passage de l'Écriture sainte qu'on venait de lire durant le repas, un jeune homme de quinze ans, nommé Grégoire, d'extraction royale et de la plus haute espérance, ravi du discours du missionnaire, déclara qu'il ne le quitterait plus, s'attacha à lui et devint un de ses plus illustres disciples. Winfrid,

[1] Bolland., *Act. Sanctor.*, 8 *sept.*

avec ce nouveau compagnon d'apostolat, s'enfonça dans la Thuringe. Il y trouvait un pays ravagé par des guerres éternelles; des populations appauvries, parmi lesquelles il était réduit à vivre du travail de ses mains; un petit nombre de chrétiens dans des bourgades mal défendues contre les incursions barbares. Au milieu de tant d'alarmes, il commença à réunir les restes des chrétientés fondées par saint Kilien, à corriger les mœurs des prêtres et les croyances des fidèles. Les païens eux-mêmes quittaient leurs huttes de branchages pour aller entendre le savant étranger, qui parlait leur langue et bravait l'horreur de leurs forêts, le froid de leurs hivers. Beaucoup devinrent chrétiens; d'autres, baptisés depuis longtemps, quittèrent les idoles auxquelles ils étaient retournés [1]. »

Correspondance de saint Boniface et de Daniel évêque de Winchester.

42. Parfois cependant le découragement et une morne tristesse saisissaient le missionnaire, au milieu des pays sauvages qu'il parcourait et des barbares dont la grossièreté résistait à tous ses efforts. Il s'épanchait alors dans ses lettres à l'évêque Daniel de Winchester : « La crainte du Christ et l'amour des pèlerinages, lui écrivait-il, ont mis entre nous de longs et vastes espaces de terre et de mer. C'est l'habitude des hommes, lorsqu'il leur arrive quelque chose de triste et de pénible, de chercher une consolation près de ceux dont l'amitié, la sagesse et l'appui inspirent le plus de confiance. C'est pourquoi j'expose à votre paternité les angoisses de mon âme fatiguée [2] ! » Mais il ne déposait pas seulement, dit M. Mignet, les confidences de sa tristesse dans le sein de son vieux maître, il lui demandait aussi des instructions, et il est curieux de voir de quelle manière subtile et sensée le sage évêque Daniel l'engageait à procéder avec les barbares pour s'emparer doucement de leur esprit [3]. — « Ne leur opposez point, lui écrivait-il, d'arguments contraires à la généalogie de leurs faux dieux. Ils croient que leurs dieux se sont engendrés les uns des autres, à la manière des générations humaines. Laissez-les soutenir cette opinion, afin de mieux les convaincre que des dieux et des déesses nés

[1] Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs,* pag. 174.

[2] S. Bonifac., *Epist.* XIII; *Patr. lat.,* tom. LXXXIX, col. 700. Traduct. de M. Mignet. — [3] M. Mignet, *De l'introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée; Mémoires historiques,* pag. 55.

à la façon des autres hommes sont plutôt hommes que dieux, et que n'existant pas auparavant, ils ont donc eu un commencement pour être. Forcés d'avouer que les dieux ont eu un commencement, demandez-leur s'ils pensent que le monde lui-même en ait eu un, ou s'il a toujours existé sans avoir commencé jamais. S'il a eu un commencement, qui l'a créé? En quel lieu, avant l'établissement de ce monde, pouvaient subsister et habiter les dieux appelés à la naissance? S'ils prétendent que le monde a existé sans commencement, demandez-leur qui commandait au monde, avant la naissance des dieux; comment les dieux soumirent à leur domination ce monde, qui existait de toute éternité avant eux ; où, par qui, quand furent engendrés le premier dieu et la première déesse? S'ils croient que les dieux et les déesses continuent à en engendrer d'autres? Sinon, quand et pourquoi ils ont cessé de se reproduire? S'ils engendrent encore, alors le nombre des dieux est infini et les mortels ignorent quel est de tous les autres le plus puissant. Pensent-ils aussi qu'il faille honorer leurs dieux pour le bonheur présent et temporel, ou pour le bonheur éternel et futur? S'ils répondent que c'est pour le bonheur temporel, qu'ils disent en quoi les païens sont plus heureux que les chrétiens? Toutes ces choses et béaucoup d'autres, il faut les leur objecter non en les insultant, mais paisiblement et avec une grande modération; comparer leurs superstitions à nos dogmes chrétiens, et pour ainsi dire les prendre en flanc, afin que, plus honteux qu'irrités, ils reconnaissent d'eux-mêmes l'absurdité de leurs croyances. On peut encore leur dire : Si les dieux sont tout-puissants, si non-seulement ils récompensent leurs adorateurs mais s'ils punissent aussi ceux qui les outragent, pourquoi donc épargnent-ils les chrétiens, qui leur arrachent presque tout l'univers et renversent leurs idoles? Pourquoi les chrétiens qui possèdent des provinces fertiles, abondantes en vin, en huile et autres richesses, n'ont-ils laissé aux païens et à leurs dieux que des terres toujours attristées par le froid, dans lesquelles, déjà chassés du reste du monde, les idolâtres s'imaginent faussement régner encore [1]? »

[1] S. Bonifac., *Epist.* XIV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 707-709.

Sacre de S. Boniface par Grégoire. Serment de l'évêque élu.

43. Le zèle et la prudence de Winfrid, inspirés par les sages conseils de l'évêque de Winchester, finirent par triompher de toutes les résistances. Deux frères, Detdic et Deorwulf, qu'il avait arrachés aux superstitions idolâtriques, lui donnèrent un domaine nommé Amonaburg ; il y éleva une église et un monastère. Ce fut comme un centre d'apostolat permanent. Le courageux moine pénétra ensuite dans les forêts de la Hesse et jusqu'aux frontières des Saxons, où il baptisa plusieurs milliers de barbares. La moisson grandissait sous ses efforts; il envoya à Rome un de ses disciples, nommé Binna, demander au souverain pontife des instructions nouvelles, des règles de discipline pour ses prêtres et ses néophytes. Grégoire II préféra s'entendre de vive voix avec l'apôtre. Il fit repartir Binna pour la Germanie, et manda Winfrid à Rome, le reçut dans la basilique vaticane devant la confession de Saint-Pierre, et recueillit de sa bouche le récit de ses glorieux travaux. Le jour de saint André, 30 novembre 723, il lui donna la consécration épiscopale, avec une juridiction sans limites sur toutes les églises de Germanie, et changea son nom de Winfrid en celui de *Bonifacius* (le Bienfaisant), justement mérité par le bien déjà opéré et par celui que devait faire encore l'héroïque missionnaire. Boniface prêta le serment épiscopal, usité dès le temps du pape Gélase ; il déposa sur l'autel de Saint-Pierre cet acte solennel, qui fondait le droit ecclésiastique en Allemagne : « Au nom du Dieu Jésus-Christ notre Sauveur, sous l'empire du seigneur Léon grand empereur couronné de Dieu, la septième année après son consulat, la quatrième année du règne de Constantin son fils, grand empereur, en l'indiction VIe. — Moi, Boniface, évêque par la grâce de Dieu, je promets à vous, bienheureux Pierre prince des apôtres, et à votre vicaire le bienheureux pape Grégoire ainsi qu'à ses successeurs, au nom de la Trinité indivisible, Père, Fils et Saint-Esprit, sur votre corps très-sacré ici présent, de garder la fidélité et la pureté de la foi catholique, de persévérer avec l'aide de Dieu dans l'unité de cette foi sainte, hors de laquelle il est constant qu'il n'y a point de salut pour les chrétiens. Je jure de ne consentir jamais à aucune tentative contre l'unité de l'Église universelle, notre commune

mère ; de prêter en toutes choses mon concours fidèle et dévoué aux intérêts de votre Église, à vous, bienheureux Pierre, qui avez reçu du Seigneur notre Dieu le pouvoir de lier et de délier, au pape Grégoire votre vicaire et à ses successeurs. S'il vient à ma connaissance que des évêques s'écartent des antiques institutions des saints pères, je jure de n'avoir avec eux ni communion ni alliance, mais au contraire de les réprimer si j'en ai le pouvoir, sinon j'en référerai fidèlement à mon seigneur apostolique. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, je tentais d'agir contre les termes de la présente déclaration en quelque manière ou dans quelque occasion que ce soit, je consens à être trouvé coupable au jugement éternel, à encourir le châtiment d'Ananie et de Saphira, qui osèrent vous tromper et vous dérober la connaissance de leurs biens [1]. — Ce texte de mon serment, moi, Boniface, humble évêque, je l'ai écrit de ma propre main; et le déposant sur le corps très-sacré du bienheureux Pierre, j'ai prêté devant Dieu, témoin et juge, ce serment que je jure d'observer [2]. » — « Après cet engagement solennel, dit l'hagiographe, le pape Grégoire combla le nouvel évêque de témoignages d'honneur et d'affection paternelle : en même temps, il se préoccupa des moyens de l'aider dans ses travaux apostoliques. Il lui remit un exemplaire des règles ecclésiastiques, *ecclesiasticæ institutionis jura*, tracées dans les conciles et les assemblées pontificales, lui enjoignant de les faire observer par ses clercs et par les chrétientés qu'il établirait en Germanie. Par un privilége spécial et à perpétuité, il le plaça, lui et ses églises, sous la protection immédiate du saint-siége. Des lettres apostoliques furent rédigées pour recommander à toutes les puissances ecclésiastiques et civiles des Gaules et de Germanie la mission de Boniface [3]. » Le pape les adressait au duc des Francs Charles Martel [4], à tous les évêques et chrétiens d'Oc-

[1] Cf. *Act.*, v, 1-11 et tom. V de cette *Histoire*, pag. 313.
[2] *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 497. Cette formule de serment est exactement la même qui se trouve au *Liber Diurnus*, cap. III, tit. 8 ; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 72.
[3] Othlon., *Vit. S. Bonifac.*, lib. I, cap. XV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 644.
[4] S. Gregor. II, *Epist.* II ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 498.

cident [1], au clergé et aux fidèles dont Boniface venait d'être constitué évêque [2], aux *optimates* déjà chrétiens et aux peuples encore idolâtres de la Thuringe [3], enfin à toute la nation encore païenne des *Altsaxons* [4]. Ce dernier vocable, dans la composition duquel nous trouvons le terme germanique *alt* (ancien), désignait les Saxons primitifs et les distinguait de la colonie de même souche que ces tribus avaient envoyée conquérir la Grande-Bretagne. La lettre qui leur était adressée débutait par ces paroles du grand apôtre : *Sapientibus et insipientibus debitor sum* [5], *fratres carissimi.* « Le royaume de Dieu est proche, disait le pape. L'heure est venue pour vous de rejeter des traditions mensongères. Ne cherchez plus votre salut dans les vaines idoles fabriquées par la main de l'homme, et décorées du nom païen de dieux. Élevez vos regards et vos cœurs vers le Seigneur Dieu, créateur du ciel et de la terre, n'adorez que lui, et vos fronts ne rougiront plus sous la servitude des êtres inférieurs. Car le Seigneur Dieu est le maître des hommes, des forêts, des animaux de la terre, des oiseaux du ciel, des poissons des eaux. Dépouillez donc le vieil homme pour revêtir le Christ nouveau, déposez toute malice, colère, fureur et blasphème. Que vos lèvres cessent de prononcer des paroles impures ; que l'idolâtrie ne souille plus vos âmes. Frères, je vous recommande surtout de ne point retenir par force dans le culte des idoles ceux qui voudraient se convertir au Christ, de n'exercer contre eux aucune violence. J'envoie parmi vous un ministre et serviteur fidèle, notre frère et coévêque Boniface, qui vous porte les consolations et les grâces de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il vous délivrera de l'esclavage et des fraudes du démon, il vous arrachera au péril de la damnation éternelle, pour vous introduire dans les joies du royaume céleste

[1] S. Gregor., *Epist.* III *ad episcopos et alios omnium ordinum, tum clericos vel laicos*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 501.

[2] *Epist.* IV ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 502.

[3] La lettre aux *optimates* de la Thuringe porte pour suscription : *Viris magnificis filiis Asulfo, Goddavo, Willerco, Gunthario, Alvoldo et omnibus Deo dilectis Thuringis fidelibus christianis Gregorius papa* (*Epist.* V; col. 503). L'autre est adressée *universo populo Thuringorum* (*Epist.* VI ; *Ibid.*).

[4] *Epist.* VII, col. 504. — [5] *Rom.*, I, 14.

qui n'aura pas de fin. » La lettre de saint Grégoire au duc d'Austrasie était conçue en ces termes : « Au glorieux seigneur et fils le duc Charles, Grégoire pape. Les occasions ne nous ont pas manqué, fils très-cher dans le Christ, d'éprouver les effets de votre religieuse affection pour le saint-siége. Nous informons donc votre dignité chérie de Dieu que le porteur des présentes, notre frère Boniface, dont la foi et le zèle vous sont déjà connus, a été sacré par nous évêque. Nous l'envoyons, muni des instructions de ce siége apostolique, prêcher le christianisme aux divers peuples encore idolâtres de la Germanie. Nous le recommandons instamment, lui et sa mission, à votre glorieuse bienveillance, vous priant de lui venir en aide et de le défendre contre les ennemis qu'il pourra rencontrer chez des nations où votre influence est prépondérante. Tout ce que vous ferez en sa faveur, c'est Dieu même qui vous en tiendra compte, puisque cet évêque va continuer en Germanie la mission des apôtres auxquels Jésus-Christ lui-même disait : Ceux qui vous recevront, c'est moi-même qu'ils recevront en votre personne [1]. »

Sauvegarde accordée par Charles Martel à saint Boniface.

44. Charles Martel ne trahit point la confiance que lui témoignait saint Grégoire II. Il accueillit avec honneur le nouvel évêque, lui accorda son patronage et lui délivra la sauvegarde suivante, l'un des plus glorieux monuments de la chancellerie des ducs austrasiens : « Aux seigneurs saints et apostoliques les évêques, nos pères dans le Christ, aux ducs, comtes, *vicarii*, *domestici* (palatins), à tous nos agents, *juniores missi*, *decurrentes*, à tous nos alliés; Charles, homme illustre, maire du palais, votre ami. — Sachez que l'homme apostolique, notre père dans le Christ, l'évêque Boniface est venu vers nous et nous a demandé de le placer sous notre sauvegarde (*sub nostro mundeburdo seu defensione*) ; ce que nous lui avons octroyé de grand cœur. Nous avons voulu lui en faire délivrer un acte authentique confirmé par notre signature, afin qu'en quelque lieu qu'il passe, avec votre affection et sous notre *mundeburdum*, il ne soit en aucune sorte inquiété, mais qu'il puisse rendre

[1] S. Gregor. II, *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 498-501.

justice, la faire et la recevoir. S'il vient à se trouver dans quelque altercation ou nécessité dont le cas ne serait point prévu et défini par la loi, il devra être laissé libre et paisible, lui et tous ceux qui se réclameront de son patronage, jusqu'à ce qu'il ait pu se constituer en notre présence, où la cause sera entendue. Que nul ne soit assez téméraire pour exercer contre lui aucune vexation ni dommage; que toujours et partout notre *mundeburdum* lui assure paix et sécurité. En témoignage de quoi nous avons souscrit ces lettres de notre propre main, et les avons scellées de notre anneau [1]. » Ce langage de Charles Martel, acceptant le protectorat des futures églises de Germanie, contrastait avec la conduite de ce prince qui faisait peser alors son despotisme militaire sur les églises des Gaules. Les contradictions de ce genre ne sont rares en aucun siècle : l'enivrement du pouvoir et les illusions politiques sont de tous les temps et de tous les pays. Le missionnaire muni de sa lettre de sauvegarde quitta la cour austrasienne, et laissa le jeune duc entouré des indignes bénéficiers de la commende militaire, qui dévastaient sous la robe de pasteurs le troupeau de Jésus-Christ. Il s'enfonça de nouveau dans les contrées païennes de la Hesse. Grâce au patronage du prince des Francs, sa vie du moins et celle de ses collaborateurs étaient en sûreté. « Sans la crainte qu'inspire le nom du duc Charles, disait Boniface lui-même, je ne pourrais ni diriger le peuple, ni défendre les prêtres, les diacres, les moines, les servantes de Dieu, ni interdire les superstitions païennes et le culte sacrilége des idoles [2]. » Cette considération qu'il exprimait dans une lettre à Daniel de Winchester l'avait déterminé, malgré sa profonde répugnance, à solliciter la sauvegarde du duc d'Austrasie. « Je trouverai à sa cour, disait-il, de faux et hypocrites pasteurs ennemis de l'Église et de Dieu, des meurtriers, des adultères investis de titres épiscopaux, qui se perdent eux-mêmes en perdant les peuples. Sans doute je m'abstiendrai de communiquer avec eux dans la célébration des saints mystères, mais il me sera

[1] Carol. Martell., *Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 505.

[2] S. Bonifac., *Epist.* XII *ad Daniel.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 700 B.

impossible, au milieu du palais, d'éviter leur rencontre et leur conversation [1]. — De plus, que n'ai-je point à craindre de l'influence de tels hommes sur les peuples auxquels je vais prêcher dans sa pureté immaculée la foi de Jésus-Christ [2] ? » Boniface triompha de toutes ces difficultés qui rappelaient, ainsi qu'il le dit encore, la situation de saint Paul lui-même : *Foris pugnæ*, *intus timores* [3]. « Son éloquence, son dévouement, soutenus, dit l'hagiographe, par tant de zèle et d'austérité personnelle, attiraient les barbares. Beaucoup abjurèrent définitivement leurs erreurs, mais d'autres en grand nombre sacrifiaient encore ostensiblement ou en secret aux arbres et aux fontaines, pratiquaient les divinations, les incantations magiques, consultaient le chant des oiseaux. Alors, par le conseil des plus sages d'entre les nouveaux chrétiens, et pour entraîner par un grand exemple les esprits ébranlés, il résolut de renverser un arbre d'une hauteur extraordinaire, que les païens dans leur langue nommaient le chêne de Thor (*robur Jovis*) et qui s'élevait au lieu appelé Gicesmer (Geismar). Une grande multitude de barbares était accourue, menaçant de défendre à main armée ce dernier signe du culte de leurs pères et de mettre à mort l'ennemi des dieux. L'évêque parut, entouré de ses clercs. Aux premiers coups de cognée, un grand vent, qu'on regarda comme un signe du ciel, fit plier le chêne gigantesque. Il s'inclina sous le poids de ses branches, tomba, et se brisa en trois endroits, de sorte que, sans aucun travail, il se trouva partagé en quatre tronçons d'une égale longueur. Témoins du prodige, les païens rétractèrent leurs imprécations, bénirent le Dieu des chrétiens et embrassèrent son culte [4]. » — « Le coup porté au paganisme en un jour, dit excellemment M. Ozanam, voulait être soutenu par un effort de plusieurs années. Du bois de l'arbre sacré, on construisit un oratoire en l'honneur de saint Pierre. Deux autres églises s'élevèrent auprès d'Altenberg et d'Ohrdruff ; puis, remontant le cours de la Werra, Boniface reprit le chemin de la Thuringe, qu'il trouva livrée

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 702. A. — [2] *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 702. B. — [3] II *Cor.*, VII, 5.

[4] Villibald., *Vit. S. Bonifac.*, cap. VIII ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 619.

à tous les désordres de l'anarchie militaire, au point que le peuple, fatigué de la tyrannie des comtes austrasiens, s'était donné aux Saxons. En même temps des prêtres concubinaires prêchaient la doctrine du conciliabule quinisexte, transmise probablement d'Espagne par Vitiza [1], et propagée jusque dans les forêts germaines. Ils ameutaient les nouveaux chrétiens contre le délégué de Rome, dont ils redoutaient l'autorité. Boniface les confondit publiquement dans des réunions solennelles, et arrachant la multitude à leurs séductions, il continua de propager la parole de Dieu. Le nombre des fidèles s'accrut rapidement, les églises se multiplièrent; de nouveaux oratoires furent érigés à Fritzlar, à Erfurth, pour devenir le centre d'autant de bourgades et plus tard de cités. La moisson grandit bientôt de telle sorte que les ouvriers, les prédicateurs évangéliques, commencèrent à manquer [2]. »

Appel aux prêtres et religieux de la Grande-Bretagne.

45. Boniface fit appel à ses frères les anglo-saxons de la Grande-Bretagne. « Il écrivit, reprend M. Ozanam, aux évêques, aux abbés, aux saintes femmes qui gouvernaient des monastères; il leur confiait sa détresse, le petit nombre de prêtres, les sollicitudes de sa responsabilité épiscopale. « Pour le missionnaire appelé au ministère de la parole, disait-il, c'est peu de vivre saintement. S'il rougit ou s'il craint de poursuivre les hommes égarés, il périra avec ceux qui périssent par son silence. » Il sollicitait donc leur secours; il demandait des ornements sacerdotaux, des cloches, principalement des livres. On devait chercher pour lui dans les archives des couvents les *Quæstiones* de saint Augustin de Cantorbéry apôtre des anglo-saxons, avec les *Responsiones* de saint Grégoire le Grand, les Passions des martyrs, les commentaires sur saint Paul, et un volume contenant les *Prophetæ minores*, d'une écriture nette et sans abréviations ni liaisons, comme il le fallait « pour le soulagement de ses yeux déjà fatigués par l'âge. » L'abbesse Eadburga était priée de lui faire transcrire les épîtres de saint Pierre en lettres d'or, « afin d'honorer les saintes Écritures devant les regards charnels des païens [1]. » Surtout il implorait de nou-

[1] Cf. pag. 546 de ce présent volume. — [2] Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 181-182.

veaux ouvriers pour la moisson blanchissante de l'Evangile. Les monastères anglo-saxons s'ouvrirent à son appel : il en sortit un grand nombre de serviteurs de Dieu, lecteurs, écrivains, hommes habiles en différents arts, et ils se rendirent en Germanie. Une génération de disciples se forma autour du maître : c'était Lullus (saint Lul) qui devait lui succéder un jour; Willibald, revenu du pèlerinage de Jérusalem, destiné à devenir le biographe de l'apôtre; enfin Wunnibald et Gitta. Déjà Boniface avait auprès de lui le jeune Grégoire du monastère de Palatiolum, et Wigbert, qu'il mit tous deux à la tête de la colonie monastique de Fritzlar. Peu après, un homme noble de la province du Norique vint lui présenter son jeune fils, pour l'élever au service de Dieu. Celui-ci s'appelait Sturm, et devint le fondateur de l'abbaye de Fulda. On vit sortir aussi des couvents de la Grande-Bretagne un essaim de veuves et de vierges, mères, sœurs, parentes des missionnaires, jalouses de partager leurs mérites et leurs périls. Chunihild et Berathgit, sa fille, s'arrêtèrent en Thuringe. Chunidrath fut envoyée en Bavière, Thecla demeura à Kitzingen sur le Mein. Lioba, « belle comme les anges, dit l'hagiographe, ravissante dans ses discours, savante dans les Écritures et les saints canons, » gouverna l'abbaye de Bischofsheim. Walpurgis (sainte Walburge) sœur de Willibald et de Wunnibald, avait accompagné ses frères dans leur pèlerinage aux lieux saints. Elle les suivit en Germanie, et devint la première abbesse du couvent de Heidenheim. Les farouches germaines, qui autrefois aimaient le sang et se mêlaient aux batailles, venaient maintenant s'agenouiller au pied de ces douces maîtresses. Le silence et l'humilité ont caché leurs travaux aux regards du monde; mais l'histoire marque leur place aux origines de la civilisation germanique. La Providence a mis des femmes auprès de tous les berceaux [2]. »

[1] Willibald, 8. Othlon, I, 23, 24, 25. *Epist. Bonifacii*, 22. *Danieli*, 37. Cuthberto, 38 et 42. Egberto, 39. Pechthelmo, 40. Nothelmo, 17, 18, 19, 20. Eadburgæ, 20. (Note de M. Ozanam, pag. 183.) Cf. *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 707-738.

[2] Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 182-184. Cf. *Vita*

46. Les conversions devinrent si nombreuses qu'elles atteignirent en quelques années le chiffre de cent mille. Une prédication qui opéra des fruits si merveilleux a laissé des traces dans les recueils homiliaires. Il nous reste de saint Boniface quinze sermons [1], probablement ceux qui, répétés plus souvent par l'apôtre, émotionnèrent le plus vivement l'âme des auditeurs. Nous avons déjà dit que la tachygraphie, dont l'Orient et quelquefois Rome faisaient encore usage, resta inconnue dans les Gaules et la Germanie. De là, l'infériorité relative des œuvres de nos docteurs nationaux comparées à celles des pères grecs et latins des cinq premiers siècles. Nous ne saurions trop insister sur ce point qui n'a jamais, que nous sachions, été suffisamment mis en relief. On avait cru jusqu'à ce jour que le polythéisme grec et romain était, au point de vue intellectuel et moral, fort supérieur à l'idolâtrie des peuplades dites barbares. Cette prétendue supériorité s'établissait uniquement par celle des polémistes chrétiens dont nous possédons, grâce à la tachygraphie, les œuvres complètes et jusqu'aux moindres improvisations. La vérité est qu'Athènes et Rome, sous le rapport moral, n'étaient pas plus avancées au siècle d'Auguste que ne l'étaient en 725, sous le chêne de Thor, les tribus germaines de la forêt de Geismar. L'avantage, s'il y en eut, aurait été pour les peuplades barbares, chez lesquelles ne s'étaient pas produits, comme en Grèce et en Italie, les systèmes philosophiques du pyrrhonisme ou scepticisme universel. D'ailleurs, sous le chêne de Dodone pas plus que sous celui de Geismar, il n'y avait d'enseignement religieux ou moral d'aucune sorte. La prédication, l'émission du verbe dans le monde, datent exclusivement de l'incarnation du Verbe. Le paganisme avait des pontifes, des sacrificateurs, des druides, des oracles, des devins, des sorciers, des mages; il n'eut jamais de prédicateurs. On venait à ses théories et à ses fêtes; on se plongeait dans la volupté pour plaire à Vénus, dans le sang pour honorer Mars et Teutatès; on se couronnait de lauriers en

La prédication de saint Boniface.

S. *Liobæ* (*sainte Lièbe*), Bolland, 27 sept. *Vit. S. Sturmii* (saint Sturm), 17 décembre; *Vita S. Willibaldi* (saint Guillebaud), Bolland., 7, jul.

[1] S. Bonifac., *Sermones; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 813-872.

l'honneur d'Apollon, de verveine en l'honneur d'Isis, de Cybèle, ou d'Odin ; on faisait à Rome la procession des Champs-Élysées et dans les forêts germaines celle du Walhalla ; mais nulle part un verbe enseignant ne s'adressait à une âme croyante, n'élevait à la hauteur d'une vertu le rite du programme officiel. Pourquoi ces choses n'ont-elles été dites par personne, dans notre siècle où l'on se console, dit-on, de tous les désastres par les prétendus progrès de la science historique ? Ayons donc enfin le courage de la bonne foi. La science loyale constate les faits tels qu'ils sont, elle ne doit pas les dissimuler lors même qu'ils ne se prêtent pas aux préjugés en vogue. Les prédications de saint Boniface, telles qu'elles nous sont parvenues, ne sont pas complètes. Chaque auditeur rappelait de mémoire le passage qui l'avait le plus frappé ; un scribe recueillait ces fragments épars, en les rejoignant par quelque transition plus ou moins heureuse. Le charme de la parole, des mœurs locales, du mouvement oratoire a donc disparu. Nous n'avons plus que le squelette du discours, sa charpente osseuse, si l'on peut dire. Et pourtant, ainsi disséqué, le missionnaire chrétien nous émeut encore. Voici une allocution de saint Boniface aux nouveaux baptisés ; on pourra la comparer aux fragments cités plus haut de la prédication de saint Éloi [1]. « Écoutez, frères, et méditez attentivement la formule d'abjuration que vous venez de prononcer à l'heure de votre baptême. Vous avez renoncé au démon, à ses œuvres, à toutes ses pompes. Que sont les œuvres du démon ? Ce sont l'orgueil, l'idolâtrie, l'envie, l'homicide, la calomnie, le mensonge, le parjure, la haine, la fornication, l'adultère et tout ce qui souille l'homme ; le vol, le faux témoignage, la gourmandise, l'ivrognerie, les turpitudes, les paroles honteuses, les querelles. C'est de s'attacher aux sortiléges et aux incantations, de croire aux *strygœ* (magiciennes) et aux hommes loups (*lupos fictos*), de porter des amulettes (*phylacteria*) et de désobéir à Dieu. Ces œuvres et toutes celles qui leur ressemblent sont du démon ; vous les avez abjurées au baptême : selon la parole de l'apôtre, « ceux qui les commettent n'entreront point dans le royaume des cieux [2]. » Mais

[1] Cf. pag. 67 de ce présent volume. — [2] *Galat.*, v, 21.

comme nous croyons que par la miséricorde divine vous avez renoncé de fait et d'intention à tout cela, il me reste, frères bien aimés, à rappeler le sens exact des promesses faites par vous au Dieu tout-puissant. Vous avez d'abord juré de croire en lui, en Jésus-Christ son fils et en l'Esprit-Saint, un seul Dieu dans une trinité parfaite. Or, voici les commandements que ce Dieu vous prescrit d'observer et de mettre en pratique : Vous aimerez de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, ce Dieu que vous avez confessé pour le vôtre, et vous aimerez le prochain comme vous-mêmes. Soyez patients, miséricordieux, bons, chastes, purs ; enseignez la crainte de Dieu à vos enfants et à vos serviteurs [1] ; mettez la paix dans les discordes. Que le juge ne reçoive pas de présents, « car les présents aveuglent l'esprit des sages [2]. » Observez le dimanche, jour du Seigneur ; rendez-vous à l'église pour y prier, non pour y tenir de vains discours. Donnez l'aumône selon vos facultés. A vos festins, laissez une place pour les pauvres, exercez l'hospitalité, visitez les malades, secourez les veuves, prenez la défense de l'orphelin, rendez la dîme aux églises ; ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes : ne craignez que Dieu, mais craignez-le toujours. Croyez que le Christ viendra une seconde fois : alors sera la résurrection de toute chair, et le jugement universel auquel comparaîtront tous les hommes [3]. »

Dernière lettre de Grégoire II à S. Boniface. Mort du pape.

47. « Tout indique dans ce discours, reprend M. Ozanam, une église constituée, qui a ses oratoires, ses fêtes, ses observances régulières [4]. » Cependant Boniface, préoccupé de l'avenir, comprenait que ses néophytes étaient encore incapables de se prêter à toute la

[1] *Filios docete ut Deum timeant.* Nous recommandons cette devise à tous les États qui se préoccupent d'organiser sur des bases solides un système social d'instruction publique. C'est uniquement parce que, de toutes les prescriptions de saint Boniface, les Germains n'ont oublié ni celle du repos dominical, ni celle de l'éducation des enfants dans la crainte de Dieu, qu'ils font trembler de nos jours les descendants de Pépin d'Héristal et de Charles Martel.

[2] *Deuteron.*, XVI, 19. — [3] S. Bonifac., *Serm.* XV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 870-872. — [4] *Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 187.

rigueur des observances édictées par le droit canonique. Ce fut pour lui l'objet d'une lettre qu'il adressa au pape saint Grégoire II, et dont le texte n'est pas arrivé jusqu'à nous. Heureusement la réponse du souverain pontife, échappée aux ravages du temps, nous initie au secret de cette correspondance apostolique. « Le religieux prêtre Denval, votre envoyé, dit le pape, est arrivé heureusement, et nous a donné les plus intéressants détails sur le succès de votre mission. Les lettres dont vous l'avez chargé contiennent une série de douze questions que vous adressez à la sainte église de Rome, où préside le bienheureux Pierre, principe de tout épiscopat, foyer de la science apostolique. C'est donc lui qui va vous répondre par notre bouche, au nom du Dieu qui rend diserte la langue des enfants eux-mêmes [1]. » Après ce début, le pape reprend chacune des questions formulées par l'évêque missionnaire; il y répond avec ce mélange de fermeté et de condescendance qui distingue toutes les décisions romaines. Il traite de la législation du mariage, de la discipline cléricale, de l'administration des sacrements. Il interdit l'usage des viandes immolées aux idoles. En cas de maladies contagieuses, il ordonne aux prêtres et aux religieux de rester et, s'il le faut, de mourir à leur poste. « Quant à ce qui concerne les empêchements canoniques en matière matrimoniale, dit-il, nous sommes d'avis qu'il serait mieux de s'abstenir jusqu'au degré où la parenté cesse d'être reconnaissable; mais comme nous penchons à l'indulgence plutôt qu'à l'application du droit strict, surtout en faveur d'une nation barbare, nous accordons la faculté de se marier après la quatrième génération. — Les lépreux, s'ils sont fidèles chrétiens, doivent être admis à la participation du corps et du sang du Sauveur; mais on les communiera séparément. Nous défendons d'ailleurs de les admettre aux banquets publics. — En ce qui concerne les prêtres et évêques irréguliers, ne refusez pas de les admettre à vos entretiens et à votre table. Il arrive souvent que les esprits rebelles aux corrections de la vérité se laissent captiver par la familiarité d'une réception gracieuse, par

[1] S. Gregor. II, *Epist.* XIV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 524.

les séductions d'un avertissement amical. Vous en userez de même à l'égard des chefs temporels qui vous prêteront leur appui [1]. » Cette lettre, où Grégoire II remplissait pour la Germanie le ministère apostolique que saint Grégoire le Grand avait jadis exercé à l'égard de la Grande-Bretagne, fut sa dernière œuvre. Les fatigues d'un long et orageux pontificat avaient usé la santé déjà chancelante du saint pape ; il mourut le 10 février 731. Son gouvernement fut un règne de sagesse, de gloire et d'héroïsme.

[1] S. Gregor. II, *Epist.* XIV, loc. cit. Trad. de M. Ozanam, *Civilisat. chrét.*, pag. 188.

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU SEIZIÈME VOLUME

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE THÉODORE I (24 novembre 642-13 mai 649).

§ **I. Situation de l'empire d'Orient**........................... 2

1. Notice de Théodore I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Crimes de l'exarque de Ravenne Isaac. Rotharis législateur et roi des Lombards. — 3. Mort du césar Valentin. Défection de Grégoire exarque d'Afrique. Mort du calife Omar. — 4. Le calife Othman. Abdallah à Alexandrie et en Afrique. Défaite et mort de l'exarque Grégoire à Yacoubée. — 5. Conquête de la Perse par les musulmans. Mort de Yezdedgerd. Extinction du royaume persan.

§ **II. Trois siècles de christianisme en Chine**............... 13

6. L'Inscription de *Si-ngan-fou*. — 7. Le prêtre syrien Olopen en Chine. Edit impérial de *Thaï-tsoung* en faveur de la loi chrétienne (638). — 8. L'empereur *Kao-tsoung* (650-683) favorable aux chrétiens. Persécution suscitée contre eux par les Bouddhistes (698). — 9. L'empereur *Hiouen-tsoung* (713-755) rétablit le christianisme dans toute sa splendeur. — 10. Les empereurs *Sou-tsoung* (756-762) et *Tai-tsoung II* protecteurs des chrétiens. — 11. L'empereur *Té-tsoung* (780-783). Son amour pour les chrétiens. Eloge du bouddhiste *I-ssé* son ministre. — 12. Massacre des chrétiens chinois en 877. Extinction du christianisme en Chine en 987.

§ III. Théodore I et le Monothélisme........................ 25

13. Lettre de Théodore I à Paul de Constantinople. — 14. Réclamations des évêques de Chypre, de Palestine et d'Afrique contre le patriarche Paul. — 15. Pyrrhus en Afrique. — 16. Conférence de Pyrrhus avec saint Maxime. — 17. Rétractation hypocrite de Pyrrhus à Rome. Sa rechute et sa déposition. — 18. Lettre insidieuse de Paul au pape Théodore I. — 19. Publication du Type sous le nom de l'empereur Constant II. — 20. Déposition de Paul. Œuvres polémiques de S. Maxime.

§ IV. Hagiographie des Gaules.. 39

21. Le jeune prince Dagobert et sa vision dans la chapelle de Saint-Denys. — 22. Le maire d'Austrasie Pépin de Landen et les saints de sa famille. — 23. Saint Bavon patron du Brabant. — 24. Saint Wandrégisile. — 25. Dagobert conquérant chrétien. — 26. Dagobert législateur et justicier. Les saints de sa cour. — 27. Fondation du monastère royal de Saint-Denys. — 28. La mémoire de Dagobert et l'ingratitude nationale. Légende d'Ansoald. — 29. Saint Eloi intendant des monnaies du palais mérovingien. — 30. Miracles d'Eloi. Ses chefs-d'œuvre de ciselure. — 31. VI[e] concile d'Orléans. Le monothélisme dans les Gaules. — 32. Episcopat de saint Eloi et de saint Ouen. Monastères de Saint-Omer, de Saint-Riquier, de Saint-Bertin. — 33. Les missions de saint Eloi. — 34. Saint Philibert et le monastère de Jumièges. — 35. Saint Faron évêque de Meaux. Monastère de Sainte-Croix. Saint-Fiacre. — 36. Monastères de Jouarre, de Reuil, de Rebais. — 37. Moutier-la Celle, Montier en Der, Hautvilliers, Saint-Jean de Laon.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE S. MARTIN I (5 juillet 649 - 10 août 654).

§ I. Concile de Latran.. 77

1. Notice de saint Martin I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Eloge de Martin I par saint Ouen. — 3. Concile de Latran. Première session. — 4. Les quatre dernières sessions. Condamnation du monothélisme. — 5. Diverses lettres synodiques. Lettres du pape à saint Amand et aux rois francs Clovis II et Sigebert III. — 6. Sainte Bathilde reine de Neustrie. Grimoald maire du palais d'Austrasie. Conciles de Châlons-sur-Saône et de Nantes. — 7. Jean de Philadelphie vicaire du saint-siége en Orient. Pauliciens. — 8. Déposition de Paul de Thessalonique.

§ II. Exil et martyre.. 93

9. L'exarque Olympius. Tentative d'assassinat contre le pape. — 10. L'exarque Calliopas. Enlèvement du pape. — 11. Saint Martin à Constantinople. — 12. Premier interrogatoire. — 13. Second interrogatoire. Mort du patriarche hérétique Paul. — 14. Mort de Pyrrhus. Le patriarche monothé-

lite Pierre. Exil du pape à Cherson. — 15. Saint Eugène I à Rome. Mort de saint Martin à Cherson (Crimée).

PONTIFICAT DE S. EUGÈNE I (16 octobre 654 - 2 juin 657).... 103

16. Notice de saint Eugène I d'après le *Liber Pontificalis.* — 17. Défection des apocrisiaires romains à Constantinople. — 18. Incarcération de saint Maxime et des deux Anastase ses compagnons. Leur interrogatoire au sénat. — 19. L'empereur pontife. — 20. Conférence des patrices Troïlus et Eucrates avec Maxime dans son cachot. — 21. Second interrogatoire devant le sénat. — 22. Les émissaires du patriarche byzantin dans le cachot de saint Maxime. — 23. Exil des trois confesseurs sur les frontières de la Thrace. — 24. L'évêque de Césarée, Théodose, et deux patrices délégués par l'empereur visitent Maxime dans son exil. — 25. Conventions solennelles jurées sur les Évangiles. — 26. Maxime ramené au monastère de Saint-Théodore près de Constantinople. Nouvelle conférence. — 27. Second exil. Halte à Sélimbrie. — 28. Les trois confesseurs ramenés à Constantinople ont la langue et la main droite coupées. Dernier exil et mort. — 29. Mort de saint Eugène I.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE S. VITALIEN (30 juillet 657 - 27 janvier 672).

§ **I. L'empereur fratricide** 134

1. Notice de saint Vitalien d'après le *Liber Pontificalis.* — 2. Sagesse et modération des papes dans la lutte contre les empereurs monothélites. — 3. Hypocrisie et duplicité byzantines. — 4. Le calife Moaviah. Dynastie des Ommiades. — 5. Meurtre du prince Théodose par Constant II son frère. — 6. Constantinople abandonnée par l'empereur fratricide. — 7. Révolution en Lombardie. Le roi Grimoald. — 8. Défaites de Constant II en Italie. Sa retraite à Syracuse. — 9. Conversion des Lombards au catholicisme. — 10. Schisme de Maurus archevêque de Ravenne. — 11. Fin tragique de Constant II. — 12. Avénement de Constantin IV Pogonat.

§ **II. L'Espagne catholique** 154

13. Situation florissante de l'Église en Occident. — 14. VIIe concile de Tolède. Le roi Chindaswind. — 15. Réceswind. VIIIe, IXe et X^e^ conciles de Tolède. — 16. Saint Ildefonse évêque de Tolède. — 17. Saint Fructueux archevêque de Braga. — 18. Taio évêque de Saragosse. Sa vision à Saint-Pierre de Rome.

§ **III. Églises des Gaules** 163

19. Saint Sigebert I roi d'Austrasie. — 20. Règne et mort de Clovis II roi de Neustrie. — 21. Translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique au monastère de Fleury-sur-Loire. — 22. Priviléges et charges

des abbayes royales. — 23. Martyre de saint Aigulfe (saint Ayoul). — 24. Régence de sainte Bathilde. — 25. Fondation de Corbie. Largesses de sainte Bathilde aux monastères. — 26. Fondation de Chelles. — 27. Mort de saint Éloi. — 28. Sainte Bathilde aux obsèques de saint Éloi. — 29. Saints évêques. Fondation d'abbayes.

§ **IV. Églises de la Grande-Bretagne**........................ 182

30. Conférence de Streneshal au sujet de la célébration de la Pâque. — 31. Lettre de saint Vitalien à Oswi roi de Northumberland. — 32. Saint Théodore archevêque de Cantorbéry sacré par le pape. — 33. Concile d'Hereford présidé par saint Théodore. — 34. Mort du pape saint Vitalien.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT D'ADÉODAT (11 avril 672 - 17 juin 676).

§ **I. Monuments d'Adéodat**................................ 190

1. Notice d'Adéodat d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Le monastère bénédictin de Saint-Erasme à Rome. — 3. Privilége apostolique du monastère de Cantorbéry. — 4. Exemption accordée par Adéodat au monastère de Saint-Martin de Tours. — 5. Pèlerinage de saint Ouen *ad limina*. — 6. Mort de Grimoald. Restauration de Pertharit sur le trône des Lombards.

§ **II. Léodégar et Ebroïn**.................................. 198

7. Meurtre de Sigoberrand évêque de Paris. Retraite de sainte Bathilde. — 8. Léodégar (saint Léger); sa promotion à l'évêché d'Autun. — 9. Concile d'Autun sous l'épiscopat de Léodégar. — 10. Nouveau partage de la monarchie entre les fils de Clovis II. Rôle d'Ébroïn dans cette révolution. — 11. Flaochat maire du palais en Burgondie. Mort subite de Clotaire III. — 12. Avénement de Childéric II. Ébroïn enfermé au monastère de Luxeuil. — 13. Léodégar conseiller de Childéric II. Sa disgrâce. — 14. Solennité pascale à Autun. Le patrice de Marseille Hector. — 15. Præjectus évêque de Clermont à Autun. — 16. Meurtre du patrice Hector. Exil de Léodégar à Luxeuil. — 17. Saint Léger et Ébroïn à Luxeuil. Meurtre de Childéric II par Bodilo. — 18. Rentrée triomphale de Léodégar à Autun. Avénement de Thierry III. — 19. Le pseudo-mérovingien Clovis II. Persécution d'Ébroïn contre l'Église. — 20. Martyre de Præjectus (saint Priest) évêque de Clermont. — 21. Siége d'Autun. Léodégar se livre aux bourreaux. — 22. Léodégar, les yeux crevés, est remis à Waimer duc de Champagne. — 23. Restauration de Dagobert II en Austrasie. Assemblée de Vergy. — 24. Calomnies des historiens modernes contre saint Léger. — 25. Martyre de Warein (saint Gérin) frère de Léodégar. — 26. Saint Léger, la langue arrachée et les lèvres coupées, est remis à Vanning et conduit à Fécamp. — 27. Lettre de saint Léger à sa mère sainte Sigrade. — 28. Assemblée

nationale de Marly-le-Roi. — 29. Vision de saint Baronte. — 30. Assassinat de Dagobert II roi d'Austrasie. — 31. Martyre de saint Léger. — 32. Derniers crimes et assassinat d'Ebroïn.

§ **III. Wamba roi d'Espagne** 241

33. Avénement et victoires de Wamba. — 34. XIe concile de Tolède. IVe concile de Braga. — 35. Saint Julien évêque de Tolède. — 36. Mort d'Adéodat.

PONTIFICAT DE DONUS I (1er novembre 676 - 11 avril 679).. 245

37. Notice de Donus I d'après le *Liber Pontificalis*. — 38. Justification par les monuments de la notice du *Liber Pontificalis*. — 39. Conquêtes du calife Moaviah. — 40. Siége de Constantinople. Feu grégeois. — 41. Exploits des Maronites. Traité de paix entre l'empereur et le calife. — 42. Lettre de Constantin IV au pape pour la convocation d'un concile œcuménique. Fin du schisme de Ravenne.

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE S. AGATHON (26 juin 679 - 10 janvier 682).

§ **I. Discussion chronologique** 254

1. Nouveau système de chronologie en opposition avec les actes du VIe concile général. — 2. Fausse date attribuée à la lettre de Constantin IV au pape saint Léon II. — 3. Fausse interprétation d'un mot de la lettre de saint Léon II aux évêques d'Espagne.

§ **II. Notice du Liber Pontificalis** 264

4. Notice de saint Agathon d'après le *Liber Pontificalis*. — 5. Sommaire du VIe concile général, IIIe de Constantinople, d'après le *Liber Pontificalis*. — 6. Fin de la notice du *Liber Pontificalis* sur saint Agathon. — 7. Importance de la notice du *Liber Pontificalis*.

§ **III. Préliminaires du VIe concile œcuménique** 275

8. Lettre de Constantin IV au pape pour la convocation du concile. — 9. Déposition de Théodore patriarche de Constantinople. Rôle énigmatique de ce personnage. — 10. Mesures de prudence du pape Agathon. — 11. Conciles provinciaux en Occident. — 12. Concile provincial de Milan. — 13. Le concile romain et saint Wilfrid. — 14. Lettre synodale du concile romain à l'empereur Pogonat. — 15. *Tomus dogmaticus* de saint Agathon, véritable décret *ex cathedra*. — 16. Nomination des légats par le pape. Leurs instructions. — 17. Génie falsificateur des Grecs. Leur hostilité contre l'église romaine. — 18. L'infaillibilité dogmatique du saint-siége formulée par saint Agathon. — 19. Complète justification d'Honorius par saint Agathon. — 20. Liste des hérétiques monothélites et des témoignages

orthodoxes des Pères dressée par saint Agathon. — 21. Innocence reconnue d'Honorius. Les saints du concile romain. — 22. Arrivée de la députation romaine à Constantinople. — 23. Lettre de l'empereur au nouveau patriarche Georges de Constantinople.

§ **IV. VI**^e^ **concile général, III**^e^ **de Constantinople**........... 303

24. I^e^ session. Présidence et préséances. Lecture des actes du concile général d'Éphèse. — 25. Mention d'Honorius. Valeur de l'incident. — 26. IIe session. Lecture des actes du concile de Chalcédoine. IIIe session. Lecture des actes falsifiés du Ve concile général. IVe session. Lecture des lettres de saint Agathon. — 27. Les incidents de falsification d'actes. Rôle grandissant des patrices laïques dans l'assemblée. — 28. V^e^ et VIe sessions. Lecture des textes recueillis par Macaire en faveur du monothélisme. VIIe session. Lecture des textes orthodoxes présentés par les légats. — 29. Mise en demeure de se prononcer sur la question de foi. — 30. VIIIe session. Votes individuels des pères. Incident de Théodore de Mélitène. Acclamation de la foi orthodoxe par les évêques du patriarcat byzantin. — 31. Répartition numérique des voix entre les catholiques et les opposants après l'acclamation. Démenti public à Théodore de Mélitène. Rétablissement du nom de Vitalien sur les diptyques. — 32. Interrogatoire de Macaire. Les évêques de son patriarcat l'abandonnent. Falsifications de textes. Déposition de Macaire. — 33. Inutiles efforts pour convaincre Macaire. Fin de la VIIIe session. — 34. Divergences entre le sommaire du concile d'après le *Liber Pontificalis* et les actes officiels. — 35. IXe session. Condamnation et expulsion de l'archimandrite Étienne, disciple de Macaire. — 36. Ordre du jour irrégulier. Déviation du concile. — 37. X^e^ session. Arrivée de douze nouveaux évêques. Confrontation des textes présentés par les légats. Justification de Théodore de Mélitène et de ses prétendus adhérents. Requête du délégué de Jérusalem à propos de Sophronius. — 38. XIe session. Trente-six évêques nouveaux. Singularité historique. — 39. Lecture de la synodique de Sophronius. Nouveaux papiers de Macaire signalés à l'attention du concile. Contradictions et invraisemblances. — 40. Dépouillement des nouveaux papiers de Macaire. Faux en écriture publique commis par ce patriarche. — 41. Le concile déclare blasphématoire et fausse l'accusation de monothélisme portée contre Honorius. Fin de la XIe session. L'empereur quitte le concile.

§ **V. Sessions acéphales** 344

42. XIIe session. Quatre laïques présidant le concile. Message de l'empereur. Plan subreptice. — 43. Mise en demeure du concile par les présidents laïques. Ordre de procéder au jugement d'Honorius. Fin de la XIIe session. 44. Causes légitimes de suspicion. Sessions acéphales du VIe concile œcuménique. — 45. Texte inédit des Annales d'Eutychius patriarche d'Alexandrie établissant historiquement la situation acéphale. — 46. Textes conformes de Théophane, Photius, saint Germain de Constantinople, Blastarès, Nilus Doxapatris. — 47. Témoignage explicite de Caryophille évêque

d'Iconium. La vérité enfin connue. Concile acéphale. — 48. Ouverture de la XIIIe session sous la présidence du fauteuil vide de l'empereur et des laïques légats impériaux. — 49. Sommation au concile par les présidents laïques d'avoir à juger Honorius. — 50. Condamnation d'Honorius selon le texte des actes. Justification d'Honorius inscrite en marge des actes. — 51. Remerciement des présidents laïques au concile. La seconde lettre d'Honorius brûlée par le concile. — 52. XIVe session. Intrigue pour faire condamner la mémoire du pape Vigilius. Le diacre promoteur Constantin. — 53. Echec de l'intrigue. Découverte d'un atelier de falsifications. — 54. XVe session. Le visionnaire Polychrone. Séance aux thermes de Zeuxippe. — 55. Synchronisme. Défaite de l'empereur Pogonat par les Bulgares. — 56. XVIe session. Le prêtre monothélite d'Apamée. — 57. Nouvelle intrigue pour réhabiliter Sergius, Pyrrhus et les autres patriarches monothélites de Byzance. Echec. — 58. Acclamations synodales. Anathème à Honorius. Apergius de Perga. Problème. — 59. Suppression d'une session entière dans les actes grecs. — 60. La XVIIe session d'après la version latine des actes. Traces d'une autre suppression de séances.

§ **VI. Fin du VIe concile œcuménique** 392

61. XVIIIe session. Décret dogmatique. Acclamations synodales. — 62. Discours prosphonétique du concile à l'empereur. — 63. Lettre synodale au pape saint Agathon. — 64. Que pensait le VIe concile de la question d'Honorius? Documents contradictoires.

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON II (17 août 682 - 28 juin 683).

§. **I. Anxiétés et périls** 401

1. Vacance du saint-siége. — 2. Notice de saint Léon II d'après le *Liber Pontificalis*. — 3. Retour des légats apostoliques relâchés par les byzantins. — 4. Difficultés et angoisses. — 5. Lettres de l'empereur à saint Léon II et au synode romain. — 6. Les informations orales et écrites. Impénitence finale de Macaire et d'Étienne. — 7. Un syllogisme académique. — 8. Différence essentielle entre les actes du VIe concile et la définition de foi. — 9. Impuissance du syllogisme académique, nullité des condamnations acéphales prononcées contre Honorius.

§ **II. Décret confirmant la définition de foi du VIe concile.** 414

10. Restitution par Léon II du véritable rang des légats apostoliques. Les ὑπομνήματα συνόδικα. — 11. Plainte significative du pape. — 12. Approbation limitée exclusivement à la définition de foi. — 13. Sanction implicite du fait de la présidence conciliaire exercée par l'empereur. — 14. Honorius reconnu coupable d'imprévoyance par saint Léon II. — 15. Divergence apparente entre le jugement de saint Agathon et celui de saint Léon II sur

Honorius. Identité réelle. — 16. Lettres de saint Léon II aux églises d'Espagne. Le *Liber Diurnus*. — 17. Mort de saint Léon II. Attitude du concile du Vatican vis-à-vis de la question d'Honorius.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT II (26 juin 684-8 mai 685). . 428

18. Interrègne nécessité par le nouveau règlement impérial. — 19. Notice de saint Benoit II d'après le *Liber Pontificalis*. — 20. Lettre de Benoit II au légat du saint-siége en Espagne. — 21. Révolution en Espagne. Le roi Erwige. XIIe et XIIIe conciles de Tolède. — 22. XIVe concile de Tolède. — 23. Situation politique de l'Orient. Rétablissement de la liberté des élections pontificales.

PONTIFICAT DE JEAN V (23 juillet 685 - 2 août 686) 435

24. Notice de Jean V d'après le *Liber Pontificalis*. — 25. Mort prématurée de Jean V. Avénement de Justinien II.

PONTIFICAT DE CONON (21 octobre 686 - 21 septembre 687).. 437

26. Notice de Conon d'après le *Liber Pontificalis*. — 27. Les factions électorales à Rome. Appel abusif à l'intervention des exarques. — 28. Les actes du VIe concile général et le patriarche byzantin Théodore. — 29. Lettre de Justinien II relative à l'exemplaire original des actes.

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SAINT SERGIUS I (15 décembre 687 - 8 septembre 701).

§ **I. Notice du Liber Pontificalis**............................ 444

1. Les antipapes Théodore et Pascal. Election et sacre de Sergius. — 2. Les apostats dans le passé et dans l'avenir. — 3. Concile schismatique de Constantinople. Persécution à Rome. Le protospathaire Zacharie. — 4. Une relique de la vraie croix. Translation du corps de saint Léon le Grand. Divers travaux à la basilique de Saint-Pierre. — 5. Magnificence et charité des papes. — 6. Fin de la notice consacrée à Sergius par le *Liber Pontificalis*.

§ **II. Hagiographie d'Occident**............................ 453

7. Saint Adhelm à Rome. Calomnies contre Sergius miraculeusement réfutées. — 8. Saint Adamnan. Pèlerinage d'Arculfus aux Lieux-Saints. — 9. Ceadwalla roi des West-Saxons et Vulmar (saint Ulmer). — 10. Baptême et mort de Ceadwalla à Rome. — 11. Le roi législateur Ina. Son pèlerinage à Rome. La *Scola Saxonum*. — 12. Un mot sur les pèlerinages à Rome au VIIe siècle. — 13. Martyre de saint Kilien apôtre de la Franconie. — 14. Les

missionnaires anglo-saxons en Germanie. Saint Disibode. Projets de saint Egbert. Saint Witbert. — 15. Saint Willibrord et ses onze compagnons. Martyre des deux saints Ewald en Germanie. — 16. Prépondérance de Pépin d'Héristal. Les rois fainéants Thierry III, Clovis III, Childebert III. — 17. Victoires de Pépin d'Héristal contre les Frisons. Premier voyage de saint Willibrord apôtre des Frisons à Rome. Saint Switbert. — 18. Second voyage et sacre de saint Willibrord à Rome. Son apostolat en Germanie. — 19. Les saints d'Angleterre. — 20. Les saints de la Gaule.

§ **III. Conciles nationaux d'Espagne**.......................... 480

21. Le roi Egica. xve concile de Tolède. — 22. IIIe concile de Tarragone. — 23. xvie et xviie conciles de Tolède.

§ **IV. Conciliabule quinisexte**.................................. 483

24. Défaites de l'empereur Justinien II. — 25. Ses prétentions au rôle de César pontife. — 26. Conciliabule quinisexte. Son hostilité contre le saint-siége. — 27. Proscription du célibat ecclésiastique. — 28. Les patriarches de Constantinople investis du pouvoir et des prérogatives des souverains pontifes. — 29. Étrange falsification. Persécution à Rome. Résistance de saint Sergius. — 30. Dégradation, mutilation et exil de Justinien II. — 31. Avénement et chute de Léonce. Ruine de Carthage. Avénement de Tibère III Absimar.

§ **V. Le Rhythmus Cuniberti**.................................. 494

32. Le crime de Ravenne. — 33. Reconnaissance par la cour byzantine de la république de Venise. Un monument inédit du viie siècle. — 34. Traduction du *Rhythmus Cuniberti*. — 35. Concile de Pavie. Extinction du schisme d'Aquilée. — 36. Fausse épitaphe d'Honorius. Le prêtre Thomas de Pavie. — 37. Mort de Cunibert et de saint Sergius I.

CHAPITRE VIII.

PONTIFICAT DE JEAN VI (30 octobre 701 - 14 janvier 705) .. 504

1. Notice de Jean VI d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Le patronage de la Sainte-Vierge. — 3. Premiers germes du pouvoir temporel des papes. — 4. Mort de saint Wilfrid évêque d'York. — 5. Synchronisme. Mort de Jean VI.

PONTIFICAT DE JEAN VII (1er mars 705 - 18 octobre 707)... 509

6. Notice de Jean VII d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Une accusation contre Jean VII. — 8. Règne de Tibère III Absimar. Tentative de Bardanès. — 9. Aventures de Rhinotmète. Chute d'Absimar. — 10. Restauration de Justinien II. Ses cruautés. — 11. Justification de la conduite de Jean VII. — 12. Restitution au saint-siége du domaine des Alpes Cottiennes par le roi Lombard Aribert II. — 13. Restauration du monastère de Subiaco.

PONTIFICAT DE SISINNIUS (18 janvier 708 - 7 février 708).. 511

14. Notice de Sisinnius d'après le *Liber Pontificalis.* — 15. Fête de la chaire de saint Pierre.

PONTIFICAT DE CONSTANTIN (25 mars 708 - 9 avril 715).

§ **I. Notice du Liber Pontificalis**........................... 522

16. Promotion de Constantin. Schisme de Félix archevêque de Ravenne. — 17. Voyage du pape à Constantinople. — 18. Lutte de l'exarque de Ravenne contre Rome. — 19. La paix rendue à l'Église.

§ **II. Révolutions à Constantinople**......................... 529

20. Motifs du voyage du pape à Constantinople. — 21. La flotte d'extermination. Naufrage. — 22. Révolte militaire. Justinien Rhinotmète décapité. — 23. L'empereur monothélite Philippicus Bardanès. Les mémoires du diacre Agathon. Les actes du VIe concile général brûlés par Bardanès. — 24. Importance du récit d'Agathon. — 25. Lettre apologétique de Jean patriarche byzantin au pape. — 26. Un second exemplaire des actes du VIe concile général. — 27. Hypocrisie et lâcheté du génie grec. — 28. Indulgence des papes. Saint Germain patriarche de Constantinople.

§ **III. Conquêtes de l'Espagne par les Maures**............. 546

29. Vitiza. Institution de la polygamie en Espagne. Abolition du célibat ecclésiastique. — 30. Rodéric. Invasion de l'Espagne par les Sarrasins. — 31. Avénement du calife Soliman I. Charles Martel maire du palais mérovingien. — 32. Mort du pape Constantin.

CHAPITRE IX.

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE II (19 mai 715 - 11 février 731).

§ **I. Notice du Liber Pontificalis**........................... 553

1. Promotion de saint Grégoire II. — 2. Révolution à Constantinople. Inondation à Rome. — 3. La bénédiction apostolique et la première victoire des Francs sur les Sarrasins. — 4. Attentats des exarques contre saint Grégoire II. — 5. Le patrice Eutychius. Ligue italienne pour la défense du pape. — 6. Luitprand. Sa défection et son repentir. — 7. L'empereur iconoclaste Léon l'Isaurien. Mort de saint Grégoire II. — 8. Importance de la notice de saint Grégoire II.

§ **II. Luitprand roi des Lombards**............................ 568

9. Héroïsme de Luitprand. — 10. Luitprand et saint Grégoire II. — 11. Luitprand législateur. — 12. Translation des reliques de saint Augustin à

Pavie. Luitprand et Moderamnus évêque de Rennes. — 13. Établissements religieux. Piété de Luitprand. — 14. Restauration du Mont-Cassin.

§ **III. Guerres civiles dans les Gaules**........................ 578

15. Le roi neustrien Chilpéric II dit Daniel. — 16. Défaite de Chilpéric II à Amblef par Charles Martel. — 17. Savaricus évêque apostat d'Auxerre. — 18. Saint Rigobert de Reims. Seconde victoire des Austrasiens à Vincy. — 19. Exil de saint Rigobert. Saint Eucher d'Orléans. La commende militaire dans les églises des Gaules. Le roi austrasien Clotaire IV. — 20. Défaite du duc Eudes d'Aquitaine et de Chilpéric II à Soissons. — 21. Mort de Chilpéric II. — Avénement de Thierry IV dit *de Chelles*. — 22. Un diplôme royal de Thierry *de Chelles*. — 23. Bataille de Toulouse contre les Sarrasins. Mort de Zama. Victoire du duc d'Aquitaine.

§ **IV. Les iconoclastes en Orient**............................ 592

24. Avénement et chute de l'empereur Anastase II. — 25. Avénement et chute de l'empereur Théodose III. — 26. Léon III l'Isaurien. Siége de Constantinople par les Sarrasins. — 27. Education et caractère de Léon l'Isaurien. — 28. Explosion sous-marine dans l'Archipel. — 29. Les germes de l'hérésie iconoclaste. — 30. Edit de l'empereur contre les images. Résistance populaire. — 31. Inanité doctrinale de l'erreur iconoclaste. — 32. L'empereur prédicant. Exil de saint Germain de Constantinople. Persécution ouverte. 33. Lettre du pape saint Grégoire II à saint Germain. — 34. Lettre du pape à Léon l'Isaurien. — 35. Naissance et éducation de saint Jean Damascène. Le moine Cosmas. — 36. Les trois discours de saint Jean Damascène en faveur du culte des images. — 37. La main coupée.

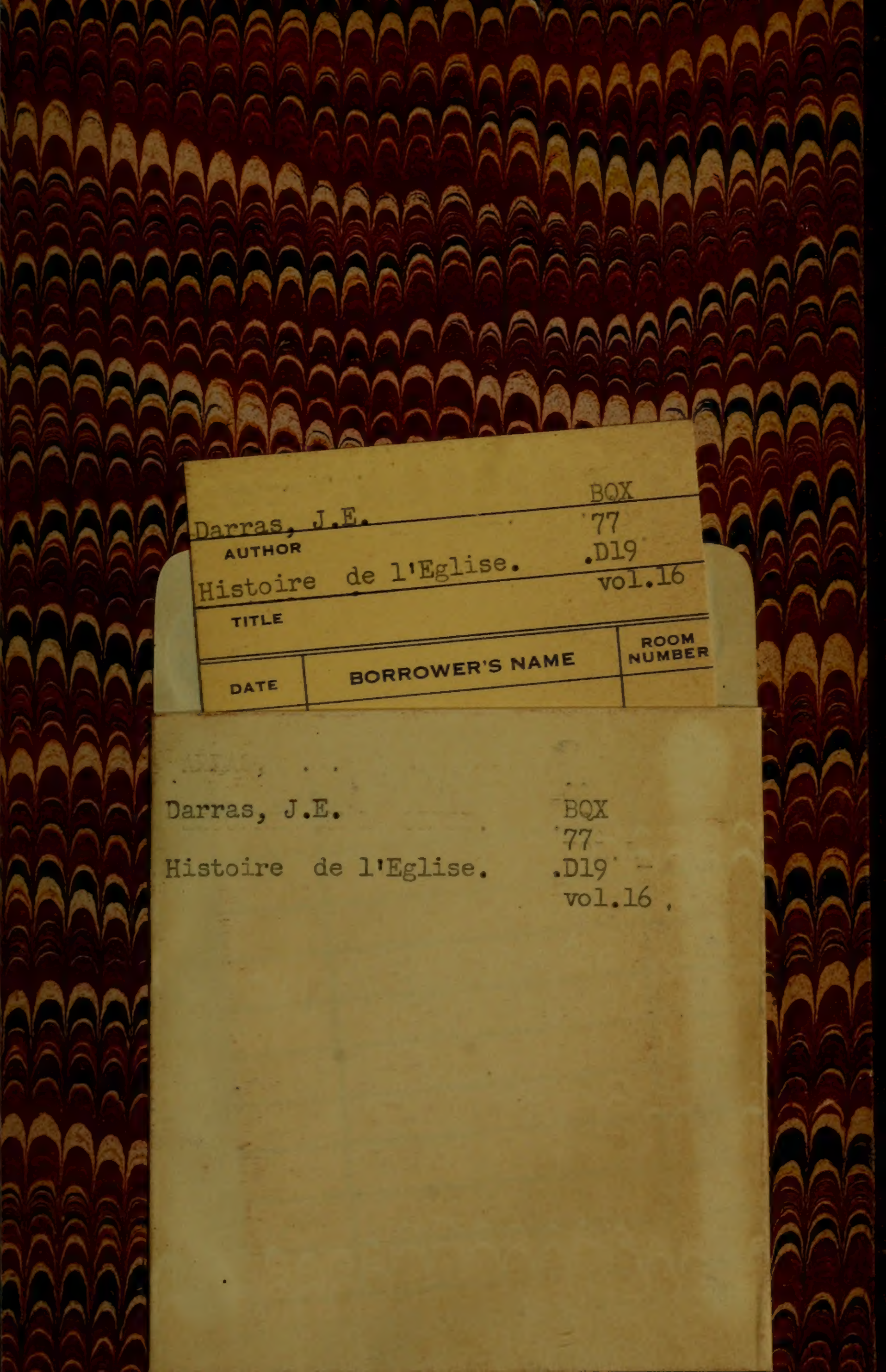
§ **V. Saint Boniface apôtre de la Germanie**.............. ... 629

38. Première entrevue du pape saint Grégoire II et de saint Boniface. — 39. Pouvoirs apostoliques conférés à saint Boniface. — 40. Saint Corbinien premier évêque de Frisingen. — 41. Saint Boniface et saint Willibrord. — 42. Correspondance de saint Boniface avec Daniel évêque de Winchester. — 43. Sacre de saint Boniface par Grégoire II. Serment de l'évêque élu. — 44. Sauvegarde accordée par Charles Martel à saint Boniface. Apostolat de l'évêque missionnaire. — 45. Appel aux prêtres et religieux de la Grande-Bretagne. — 46. La prédication de saint Boniface. — 47. Dernière lettre de Grégoire II à saint Boniface. Mort du pape.

FIN DE LA TABLE DU SEIZIÈME VOLUME.

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.




Darras, J.E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise.
TITLE
BQX
77
.D19
vol.16
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
Histoire de l'Eglise.
BQX
77
.D19
vol.16

